Revue d'Alsace

Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace

Digitized by Google

Fr 27.3.19

No 8018

Digitized by Google

REVUE D'ALSACE

Digitized by Google

REVUE D'ALSACE

NOUVELLE SÉRIE

SIXIÈME ANNÉE

TOME SIXIÈME

COLMAR

AU BUREAU, PLACE DU MARCHÉ-AU-PETIT-BÉTAIL, N° 23

1877

Google

Fr 27.3.19
~~Gro 27.2.10~~

Harvard College Library
APR 18 1908
Hohenzollern Collection
Gift of A. C. Coolidge

Digitized by Google

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR LES

HOMMES DE LA RÉVOLUTION

A

STRASBOURG ET LES ENVIRONS.

Les notices dont est formé le présent recueil, ne sont ni des biographies, ni même des matériaux ou des éléments de biographies. En les réunissant, je n'ai eu d'autre but que de marquer, au moyen d'un système de notes, la carrière publique des personnages qu'elles concernent et de fournir en quelque sorte, rangés dans l'ordre alphabétique, les états de services des hommes, qui ont joué un rôle plus ou moins marquant dans l'histoire locale et strasbourgeoise de la Révolution pendant la période, assez courte, où cette histoire a été vraiment originale.

J'ose croire que, même réduit à ces limites, ce répertoire pourra être de quelqu'utilité. La Révolution, qui a eu pour résultat final d'amoindrir et, sous bien des rapports, d'éteindre la vie publique locale, l'a, au contraire, singulièrement activée au début. Le nombre des gens en vue, ce qu'on pourrait appeler le personnel politique, s'accroît subitement en proportion énorme et, malgré la publicité officielle ou autre dont les produits augmentent en proportion pour le moins aussi forte, nous avons parfois de la peine à nous retrouver

Digitized by Google

au milieu de cette profusion de noms, bien qu'il n'y ait pas encore un siècle entre nous et les événements. Il suffit d'ailleurs d'avoir jeté un coup d'œil dans les documents de cette époque, pour s'être aperçu combien, même dans les pièces officielles, les homonymies, les omissions ou les indications erronées des prénoms, l'orthographe incertaine des noms propres, encore flottante en bien des cas, mais plus souvent encore mal rendue, ajoutent à notre embarras. J'ai cherché, aussi bien que j'ai pu, à remédier à ces défauts, en notant les variantes, en complétant, en rectifiant autant que me le permettaient les documents que j'ai à ma disposition. Pour les erreurs que j'ai pu commettre à mon tour et qui, je le crains, doivent être nombreuses, je fais appel à l'indulgence des lecteurs. Dans ma pensée, ces notes devaient être contrôlées par des recherches dans les dépôts publics. En m'éloignant de ma ville natale, les événements m'ont privé de cette source de renseignements, la plus abondante et la plus sûre de toutes. Si aujourd'hui, après bien des années, je n'hésite pas à reprendre ce travail et à le donner tel quel, c'est dans la pensée que d'autres, disposant de plus de ressources que moi, pourront le rectifier et le compléter.

Pour chaque notice, je me suis borné à ce qui m'a paru être le strict nécessaire. Dans quelques cas seulement, quand il s'agissait de pièces devenues rares, comme les abjurations reproduites par Monet, je me suis permis des citations textuelles un peu longues. Par contre j'ai cherché à rendre le recueil aussi complet que possible, en ce sens que je crois n'avoir négligé aucun nom important et que de ceux mêmes, qui ont occupé l'opinion à un moindre degré, on ne trouvera, j'espère, qu'un petit nombre d'omis. Au sujet de certains noms, qui appartiennent plutôt à l'histoire générale, j'ai pu me demander s'il fallait ou non leur faire une place ici. Je me suis, en général, décidé à les admettre, quand il y a eu intervention directe et personnelle dans nos affaires locales.

Digitized by Google

C'est ainsi qu'on trouvera à leur rang les représentants en mission, ainsi que les officiers et les généraux en résidence ou de passage, quand ils ont fait acte politique à Strasbourg, ou qu'ils ont été affiliés aux sociétés de notre ville.

Quant à l'époque dans laquelle ces notices devaient s'enfermer, elle se limitait, me semble-t-il, d'elle-même. La Révolution chez nous, en tant qu'elle a été un fait local, ayant ses causes, sa physionomie et ses allures propres, a présenté deux périodes : Celle des fondateurs, des hommes de 1789, et celle de leurs héritiers, qui poursuivirent à leur façon les conséquences d'un mouvement, à l'origine duquel la plupart d'entr'eux n'avaient eu qu'une assez faible part. Une fois que ceux-ci ont disparu à leur tour, la suite de l'histoire révolutionnaire ne présente plus rien d'original et de particulier dans nos pays; sous ce rapport, du moins, le Strasbourg du Directoire est déjà le Strasbourg de l'Empire. J'ai donc cru devoir me renfermer dans ces deux périodes : J'ai suivi dans leur carrière ultérieure les hommes qu'elles ont produits; mais je n'ai plus admis ceux qui ne sont venus qu'après.

Pour l'orientation du lecteur, je remarque que j'ai disposé les noms en deux séries, selon qu'ils appartiennent à l'une ou à l'autre période. La départition était facile, ou plutôt toute faite, même pour les hommes qui ont eu un rôle public dès l'origine : la scission survenue dans le sein de la Société des amis de la Constitution, en février 1792, est décisive à cet égard.

Sous le coup des malheurs présents, il semble que nous soyons mieux placés que d'autres pour juger avec indulgence des faits du passé, et peut-être eût-il été bon sous ce rapport de fondre les deux listes en une seule. Pour moi, je n'ai pas pu m'y résoudre, ni effacer la trace sanglante qui subsiste entre les victimes et les bourreaux.

Parmi les hommes de 1793, nous trouvons quarante-six allemands, et seulement deux parmi les hommes de 1789.

Ouvrages consultés.

Almanach royal. — 1790.
Ammeister Büchlein. — 1785 à 1789.
Annuaires du Bas-Rhin. — 1803 à 1804.
Appel contre la municipalité de Schlestadt. — An III.
Archives d'Alsace. — 1790.
Argos. — 1792 à 1794.
Bachmann, Betrachtungen über die Verhältnisse im Elsass. — 1791.
Baquol-Ristelhueher. — 1865.
Berg, sur la musique. — 1840.
Biographie des contemporains. — 1820.
Bœll, sein Leben. — 1870.
Bœrsch, sur la mortalité. — 1836.
Bottin, annuaires du Bas-Rhin. — Ans VII, VIII, IX.
Bourguignon, Bischwiller depuis 100 ans. — 1875.
Briefe über das Elsass von J.... — 1792.
Bulard et Enguel, catéchisme de morale républicaine. — An III.
Bussière (de), culte de la Vierge en Alsace. — 1862.
Calendrier de la République. — An II.
Catechismus der christlichen Lehre. — 1793.
Der Deckel von dem Hafen. — 1791.
Die Franken Repuhlik im Elsass. — 1794.
Documents sur l'histoire religieuse en Alsace pendant la Révolution. — 1859.
Dorlan, notices sur l'Alsace. — 1843.
Edel, die neue Kirche. — 1825.
Eggers, Reisse im Elsass 1798-1799. — 1801.
Ehrmann, Nationalblatt. — 1790 à 1792.
Engelhardt, Geschichte des Elsass. — 1849.
Etat des émigrés alsaciens. — 1793 à 1794.
Fargès-Méricourt, annuaire. — 1806.
Fischer, Société populaire à Saverne 1791 à 1794. — 1869.
Friese, vaterländische Geschichte. — 1791 à 1801.
Guerber, histoire de Haguenau. — 1876.
Geschichte und Beschreibung Elsass und Lothringen. — 1794.
Greuel der Verwüstung im Elsass während der Revolution. — 1793.
Gumpelzheimer, Evangelische Religionsgeschichte in Strasshurg. — 1794.
Gyss, Obernal. — 1866.
Heitz, St-Thomas Kirche. — 1841.
— Das Zunftwesen. — 1856.
— L'Alsace en 1789. — 1860.
— Euloge Schneider. — 1862.
— Les Sociétés politiques. 1863.
— La Contre-révolution. — 1865.
Herrmann, notices sur Strasbourg. — 1817 à 1819.
Hunckler, histoire d'Alsace. — 1840.
Jeanjean, Rathspredigten. — 1771.
Kentzinger (de), Strashourg et l'Alsace. — 1824.
Klein, Geschichte von Mainz. — 1861.
Kœllner, Geschichte Saarhrück. — 1865.

Kuhn, Niederbronn. — 1860.
L'Almanach du Républicain.— An II.
Lambs, Jung-St-Peter. — 1854.
Lamey, Chronick der Elsässer. — 1845.
Le Courrier de Paris et des départements. — 1792.
Liste de la Société des jacobins. — An III.
Lobstein, die Musik im Elsass. — 1840.
— Manuel du Notariat.—1844.
Louis XVI, du séjour des heureux à son frère Louis XVIII. — 1814.
Marchal, les prisons à Strasbourg. — 1841.
Maréchal, hymnes républicaines.— An III.
Meiners, Reise nach Strassburg. — 1803.
Mémoire de droit public sur Strasbourg et l'Alsace. — 1789.
Migneret, le Bas-Rhin.—1858 à 1871.
Monet, la fête de la Raison. — An II.
— Les autorités dans le temple de la Raison. — An II.
— Les prêtres abjurant l'imposture. — An II.
Oberlin, Almanachs d'Alsace. — 1789 à 1792.
— Gefängniss Geschichten.
Patriotisches Sonntagsblatt.—1792.
Piton, Strasbourg illustré. — 1855.
Politisch-Literarischer Kurier des Niederrheins. — 1791.
Procès-verbal de la Confédération de Strasbourg. — 1790.
Procès-verbal d'installation de la municipalité. — 1790.
Règlement de la Société des amis de la Constitution. — 1790.
Reise eines Engländers durch Elsass. — 1793 à 1794.
Remling, die Rheinpfalz 1792 bis 1798. — 1865.
Revue d'Alsace. — 1862 et 1869.
Ring der Ankläger von 1793.—1869.
Rumpler, ses écrits de 1784 à 1795.
Schilderung der Neufränkischen Aposteln in Strassburg,— 1792.
Schilderung der Franzosen während der Revolution. — 1797.
Schneider Eulogius, Politisches Glaubensbekenntniss. — 1792.
— Leben und Schicksale im Vaterland. — 1792.
— Leben und Schicksale in Frankreich. — 1797.
Schnéegans, St-Thomas. — 1842.
Schmidt, notes sur Strasbourg. — 1842.
Schnitzler, Atlas historique. —1862.
Simon et Meyer, Geschichte der gegenwärtigen Zeit.—1790-1791.
Simples notes au Conseil municipal d'Obernai. — 1871.
Spach, de Dietrich. — 1857.
— Rapports sur les archives d'Alsace. — 1862.
Stamm, dem ganzen Volk, etc. — An II.
Stœber August, ses Alsatia.
Strasshurgischer Rathskalender. — 1785 à 1788.
Strassburgische Zeitung. — 1791 à 1792.
Strobel, Geschichte alt St-Peter. — 1824.
— Histoire du Gymnase.—1838.
— Vaterländische Geschichte.
Thevenin, en vacances, Alsace et Vosges. — 1865.
Thiers, la Révolution française. — 1865.
Treuttel, tyrannie de St-Just et Lebas. — An II.

Ulrich, Livre bleu. — 1795.
Ueber die Ursachen der französischen Revolution. — 1800.
Véron Reville, Haut-Rhin 1789 à 1795. — 1865.
Wolff, Wichtigste Epoche der Revolution des Nieder-Rheins. — An III.
Zunft-Büchlein. — 1781 à 1785.

Les 269 de 1789.

1. Acker, François-P.
2. Albert, Jacob-Louis.
3. Alphonse (d').
4. Aly, F.-L.
5. Ammel.
6. André.
7. Arnold père, F.
8. Arnold fils, G.
9. Barbenès, Jean.
10. Barbier (le) de Tinan, François-Louis-Théodore.
11. Barbier (le) fils, J.
12. Bader aîné, A.
13. Bader cadet, Michel.
14. Beniot, Jean-Baptiste.
15. Beyckert.
16. Beyer, Jean-Georges.
17. Bihet, A.
18. Blessig, Jean-Laurent.
19. Boch.
20. Boissière, A.
21. Bonnard, Louis-Gabriel.
22. Brackenhoffer, Elie.
23. Brackenhoffer, Jacob-Frédéric.
24. Braun, Jean-Daniel.
25. Breu, Jean-Frédéric.
26. Briche, A.
27. Bronner.
28. Brunner.
29. Brunck de Frundeck.
30. Brunck père, Richard-Frédéric-Philippe.
31. Brunck fils, J.
32. Burggraff, Jean.
33. Burger, Jean-Frédéric.
34. Busch.
35. Cappy, Antoine.
36. Caramelle.
37. Champy, Paul-Claude.
38. Champy.
39. Chanteclaire (de).
40. Charpentier, Joseph.
41. Chatelain, A.
42. Chauvet père.
43. Chayron.
44. Christmann-Rœderer.
45. Clairier.
46. Clermont (de).
47. Clide (de).
48. Clinchamp (de) cadet.
49. Conrad.
50. Croly, Félix.
51. Delcomminète, J.-J.
52. Démichele, Jacques.
53. Déresser, Théodore-Antoine.
54. D'Etrée, J.
55. D'Honnières, Alexandre.
56. Dietrich (de), Phil.-Frédéric.
57. Dietrich (de), Jean-Nicolas.
58. Dillemann aîné, Christophe.
59. Ditterich, François-Georges.
60. Doublot.
61. Doyen, Jean-Amable.
62. Dubois, G.-G.

63. Dufort aîné, César.
64. Dufort cadet.
65. Du Houx.
66. Ducrétel, S.
67. Dulac, Grégoire.
68. Dumas (de), Mathien.
69. Dumonchau père, Charles.
70. Dupuis, C.
71. Durantin, F.
72. Dürr, Philippe-Jacob.
73. Eckert.
74 Edel, Jean-Daniel.
75. Ehmann fils.
76. Ehrlen, Jean-Daniel.
77. Ehrlen.
78. Ehrmann père, Fréd.-Louis.
79. Ehrmann fils, Jean-Daniel.
80. Ehrmann aîné.
81. Ehrmann cadet, François.
82. Ehrmann, Jean.
83. Ehrmann, P.
84. Ehrmann, J.
85. Emmerich, G.
86. Engel, Philippe.
87. Engelhardt, Chrétien-Frédéric
88. Ensfelder, Jean-Daniel.
89. Eschenauer, F.
90. Fabry, J.
91. Fahlmer.
92. Faudel aîné.
93. Ferrand, C.
94. Foustain, P.
95. Frantz, G.
96. Fried, J.-H.
97. Friedel, J.
98. Fries.
99. Fritz, Charles-Maximilien.
100. Frischelt.
101. Frœreissen, Léonard.
102. Frosch, F.
103. Gallimard.
104. Gelin, G.
105. Géoffroy, L.
106. Gérard, A.
107. Gérardon, G.
108. Gérold, J.
109. Geyler, M.
110. Girard, V.
111. Giverne, F.
112. Gloutier, Alexis.
113. Godailli, J.
114 Gossel, A.-X.
115. Grün, Jean-Jacques.
116. Guérin, E.
117. Guérin, Christophe.
118. Guidinale, Jean-Baptiste.
119. Gulot, C.
120. Guppenberge (de).
121. Hantzmetzger, A.
122. Hatt, Daniel.
123. Hauterive (de).
124. Hebeisen, Jean-Georges.
125. Hecht.
126. Heitz, Jean-Henri.
127. Herrenberger.
128. Herrenschneider, Jean-Louis.
129 Herrmann, Jean-Frédéric.
130. Herrmann.
131. Hervé, Charles-François.
132 Heydel fils, Daniel.
133. Hilliers (d').
134. Himly.
135. Hirn, François.
136. Hirschel, V.
137. Hirth, Armand.
138. Hoffmann.
139. Holtzapfel, J.-F.
140. Holtzapfel C.
141. Hugot.
142. Huguenin.
143. Humbourg, François-Antoine-Materne.
144. Hummel, C.
145. Isenheim fils, Jean-Frédéric.
146. Jacobi.
147. Jacobi.
148. Jacquet cadet.
149. Jacquot, F.

150. Jacquin, Nicolas.
151. Jard de Panvilliers, Louis-Alexandre.
152. Jobin.
153. Juncker père, Jean-Henri.
154. Jundt, Abraham.
155. Kammerer, Philippe-Jacob.
156. Karth, Jean-Nicolas.
157. Karth, D.
158. Karth, F.-F.
159. Kast, Benoît-Philippe.
160. Kauffmann, Louis.
161. Keck, J.
162. Keck, F.
163. Keppler, Maximilien-Xavier.
164. Kern aîné, Philippe-Frédéric.
165. Kerner.
166. Kieffer, Jean-Daniel.
167. Kirstein, Joseph-Ferdinand.
168. Kob, J.-G.
169. Koch, F.
170. Koch, Christophe-Guillaume.
171. Kœnig.
172. Koffler, A.
173. Kolb, Maurice.
174. Kolb, Ferdinand.
175. Kramp, C
176. Kratz, Abraham.
177. Kugler aîné, R.
178. Kuhn, François-Ignace.
179. Kuehn aîné, François.
180. Kuhn cadet, F.
181. Laborde (de).
182. Lachausse, Augustin-Mainrad.
183. Laquiante fils, Fois-Marie-L.-N.-J.-T. d'Aquin.
184. Lasalle, F.
185. Laubadère (de).
186. Lauth, Jean-Jacques.
187. Lauth, J.-N.
188. Ledne, N.
189. Lehn.
190. Lépy.
191. Lestranges, L.
192. Levrault aîné, F.-L.-Xavier Louis.
193. Lex.
194. Llechtlé, M.
195. de Livio, Etienne.
196. Lix, André.
197. Lung, Jean-Daniel.
198. Mathieu père, Jacques.
199. Mathieu aîné, Michel-Léonard.
200. Mayno, Jean-Pierre.
201. Mennet, Joseph.
202. Metz (de).
203. Michelet (de), Michel-Jacques.
204. Momy, J.-J.
205. Montferrand (de).
206. Monrecour de St-Michel.
207. Monfort.
208. Montjoye (de).
209. Montrichard, Joseph-Elie-Désiré.
210. Moritz, L.
211 Mouilleseaux.
212. Mühe, Simon.
213. Müller, J.
214. Müller.
215. Nolsette fils, Gaspard.
216. Oberlin, Jérémie-Jacques.
217. Osterrieth, Jean-Michel.
218. Ottmann, Isaac.
219. Pasquay, Nicolas.
220. Pertois.
221. Pistorius, François.
222. Poirot, François-Xavier-Alexis
223. Popp, Charles.
224. Radot.
225. Raffin (de).
226. Rau.
227. Rausch, Geoffroy-Henri.
228. Reichard, Alexandre.
229. Reichard, Jean-Frédéric.
230. Riehl, Jean-Geoffroy.
231. Rœderer.
232. Rœderer.
233. Rollé de Baudreville.

234. Rouget de L'Isle, Joseph.
235. Rumpler, Joseph-Salomon.
236. Sainval.
237. Saltzmann, Frédéric-Rodolphe
238. Saucerotte.
239. Saum, Jean-Frédéric.
240. Saum père, Jean-Daniel.
241. Saum fils, Daniel.
242. Schæffer, L.
243. Schertz, Jean-Georges.
244. Schott, Chrétien.
245. Schwelghæusser, Jean.
246. Scotti.
247. Silberrad, Jérémie-Eberhard.
248. Spielmann, Charles-F.
249. Spielmann, Jean-Jacob.
250. Stuber, Jean-Frédéric.
251. Teutsch, Georges.
252. Thomassin, Michel.
253. Thomassin.
254. Tisserand, D.-F.
255. Treuttel, Jean-Georges.
256. Türckheim (de) père, Jean.
257. Türckhelm (de) fils, Bernhard Frédéric.
258. Ulrich, André.
259. Ungerer fils.
260. Vogt père, F.
261. Wangen (de), Louis.
262. Weber, Samuel-Reinhardt.
263. Weber, Daniel-Frédéric.
264. Weiler, F.
265. Weyher, Louis.
266. Wild, Jean-Geoffroi.
267. Wilhelm.
268. Zimmer père, Jean-Frédéric.
269. Zimmer fils, Georges-Frédéric

ACKER (François P.)

Avant 1789. Juge de la maréchaussée, puis avocat au Consistoire de la noblesse d'Alsace.

8 février 1790. Notable du Conseil de la Commune de Strasbourg.

26 mai —. Membre du district de cette ville.

8 juillet —. Membre du Directoire de ce district.

Septembre —. Membre de la Société des amis de la Constitution.

Mars 1791. Procureur syndic du district de Strasbourg. A l'occasion du serment des prêtres et de l'élection de l'évêque constitutionnel Brendel, il reçoit l'avis suivant, en réponse à sa circulaire : « C'est bien joli d'être premier procureur syndic suppléant d'un district, quand on était créé et mis au monde pour être un potier ; mais le moyen de faire oublier sa première destination était d'être vrai, instruit, intègre ;

car pour ne montrer que de l'ignorance et de la mauvaise foi, autant valait-il rester potier. A votre avis, Brendel est un évêque digne des premiers siècles de l'Eglise. Apprenez votre catéchisme avant de parler de la primitive Eglise. On ne voit que de petits athées, de petits impies, de pauvres petits esprits forts vanter aujourd'hui les premiers siècles de l'Eglise, et se réunir à quelques fanatiques sectaires pour réformer le clergé. Retournez au métier de vos pères plutôt que de vous mêler davantage de celui que vous faites aujourd'hui. Celui seul est vil et méprisable. »

21 mai —. Il annonce aux amis de la Constitution que le prince de Hohenlohe de l'ex-grand chapitre de la cathédrale de Strasbourg a répondu à sa lettre qui le priait de lui faire remettre les papiers du grand chapitre. Le prince lui déclare : « que dans peu de jours l'armée révolutionnaire allemande reconstituera l'ancien ordre des choses et remettra un chacun dans sa position antérieure. »

En juin —. Il est envoyé avec quelques cents hommes à Geispoltsheim, pour y rétablir l'ordre, y désarmer les paysans, arrêter et conduire le maire en prison à Strasbourg.

Septembre —. Accusateur public près le tribunal criminel du Bas-Rhin.

7 février 1792. Il reste fidèle aux amis de la Constitution et va avec eux à l'auditoire du Temple-Neuf.

Novembre —. Elu pour la seconde fois accusateur public. Son antagoniste Schneider, dit : « il est inconcevable, les moyens que les feuillants et les fanatiques employèrent, pour faire de ce *bouc un jardinier*. »

En 1793. Destitué et remplacé par Schneider, qui avait réuni en novembre 1792, le plus de voix après lui, et qui aspirait à ces fonctions. Comme partisan de Dietrich, il fut porté sur la liste des suspects, exilé de Strasbourg, et même emprisonné.

17 janvier 1795. Bailly le nomme accusateur public, près le tribunal criminel du Bas-Rhin.

1797. Inscrit au tableau des défenseurs officieux près les tribunaux de Strasbourg. Conservateur des hypothèques à Strasbourg.

1805. Chef du contentieux au bureau des domaines et des émigrés à la préfecture du Bas-Rhin.

1807. Nommé juge de paix du 4e arrondiss. de Strasbourg.

ALBERT (Jacob-Louis).

Fils du notaire Jean-Georges Albert, de Strasbourg.

25 septembre 1784. Il soutint sa thèse de licencié en droit.

Mars 1790. De la Société des amis de la Constitution.

1791. Secrétaire de la mairie de Strasbourg.

7 février 1792. Il passe à l'Auditoire.

11 février 1793. Couturier et Dentzel, ordonnent de le faire sortir de la ville dans le plus bref délai, sans pouvoir se retirer en Alsace et dans le pays de Bitsch.

11 octobre —. De retour, le comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin, décide sa mise en état d'arrestation.

14 —. Il est réclu.

17 —. Aux jacobins, il est porté sur une liste de proscription de vingt individus. Il réclame, et le 2 novembre, le comité de sûreté générale du Bas-Rhin, à son tour, le fait figurer sur sa liste des suspects.

29 novembre —. Mis en liberté, il demande audit comité le visa de son certificat de civisme, qui lui est refusé.

1797. Commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de police correctionnelle de l'arrondissement de Barr.

1800. Il passe en la même qualité au tribunal de première instance à Barr.

1805. Procureur impérial au même.

ALPHONSE (le chevalier d')

1789. Officier d'artillerie en garnison à Strasbourg.

15 janvier 1790. Fondateur de la Société de la révolution, transformée le 11 fév. en celle des amis de la Constitution.

ALY (F.-L.)

1789. Officier d'artillerie en garnison à Strasbourg.
26 février 1791. De la Société des amis de la Constitution.

AMMEL,
Aubergiste à Ittenheim, près Strasbourg.

26 mai 1790. Membre du district de Strasbourg.

26 août 1791. Membre de l'administration du Bas-Rhin.

Novembre 1792. A l'élection tenue à Wissembourg, de nouveau proposé pour l'administration départementale, il échoue. Plus tard, maître de poste aux chevaux à Ittenheim.

17 janvier 1795. Le représentant Bailly le nomme du Conseil général du département du Bas-Rhin.

1805. Suppléant du juge de paix du canton d'Oberhausbergen.

ANDRÉ.

25 mars 1791. Vicaire épiscopal, sous l'évêque constitutionnel Brendel.

22 octobre —. Il proteste publiquement contre le discours imprimé, prononcé à la Société des amis de la Constitution le 11, par son collègue Schneider, en faveur du mariage des prêtres.

ARNOLD (F.) père.

1789. Maître charpentier, à Strasbourg.

8 février et 11 novembre 1790. Notable du Conseil municipal.

30 novembre —. De la Société des amis de la Constitution.

27 mars 1791. Avec la municipalité, il signe la mise en état d'arrestation de Jæglé, curé de Saint-Laurent, pour insultes faites à l'évêque constitutionnel Brendel.

Novembre —. Il se retire de la municipalité, son fils le remplace.

7 février 1792. Il suit les amis de la Constitution à l'Auditoire.

Digitized by Google

ARNOLD (G.) fils.

1789. Comme son père, architecte-charpentier, à Strasbourg, attaché au Bureau des travaux publics du district de Strasbourg.

Janvier 1791. De la Société des amis de la Constitution.

11 novembre —. Notable.

7 fév. 1792. Il suit les amis de la Constitution à l'Auditoire.

3 juillet —. Il signe l'adresse de la municipalité à l'assemblée nationale, demandant la poursuite et la punition des auteurs de la journée du 20 juin 1792.

18 janvier 1793. Les commissaires de la Convention le maintiennent notable.

21 janvier —. Il donne sa démission.

17 janvier 1795. Bailly le nomme notable, et en même temps commandant en second du 8e bataillon de la garde nationale de Strasbourg.

1798. Elu pour Strasbourg aux assemblées primaires du Bas-Rhin.

BARBENES (Jean). Négociant à Strasbourg.

Février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il est avec eux à l'Auditoire.

6 décembre —. Notable de la commune.

4 janvier 1793. Juge suppléant au tribunal de commerce.

18 janvier —. Maintenu notable.

3 octobre —. Destitué par Milhaud et Guyardin, comme aristocrate opiniâtre, ennemi des Sociétés populaires.

14 —. Il sera réclu au Séminaire.

31 —. Imposé par Saint-Just et Lebas à 40,000 livres qu'il paie les 5, 6, 7 novembre suivant.

11 décembre —. Il sera écrit au comité de sûreté générale de Nancy, qu'il a été déporté de Strasbourg, comme feuillant enragé, méritant la plus grande surveillance.

17 janvier 1795. Le représentant Bailly le nomme notable et juge suppléant au tribunal de commerce de Strasbourg.

LE BARBIER DE TINAN (François-Louis-Théodore).

1789. Commissaire des guerres, à Strasbourg.

15 janvier 1790. Fondateur de la Société de la révolution, transformée le 11 février en celle des amis de la Constitution, dont il fut le président jusqu'au 13 mars suivant.

31 mars —. Secrétaire de la Société de correspondance nationale, il fait appel aux gardes nationales de la Lorraine, de la Bourgogne et de la Franche-Comté, pour célébrer la fête de la Constitution le 5 avril sur la plaine des Bouchers à Strasbourg. Décédé le 18 juin 1791, la Société des amis de la Constitution prit le deuil pour trois jours.

LE BARBIER (J.) fils.

Décembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire jusqu'au jour de la fermeture de la salle, le 27 juin suivant.

BADER (A.) aîné et BADER (Michel) cadet.

1789. Négociants à Strasbourg.

Janvier 1791. A. Bader, membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire.

31 octobre 1793. Imposés par Saint-Just et Lebas à 70,000 livres qu'ils versent les 5 et 7 novembre suivant.

26 novembre —. Le comité de surveillance et de sûreté générale arrête que Michel sortira de l'hôtel de Darmstadt; mais que l'aîné sera transféré au Séminaire, où il est resté jusqu'après la chute de Robespierre.

BENIOT (Jean-Baptiste).

1789. Négociant à Strasbourg.

Décembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire.

BEYCKERT.

1789. Régent au collége de l'Université de Strasbourg, faubourg de Pierres, N° 82.

1790. Commandant de la garde nationale. Commissaire à la fête de la fédération, célébrée à Strasbourg le 14 juillet 1790.

Dans le courant de 1790, la jeunesse strasbourgeoise forma la *Société des jeunes amis de la Constitution*, et pour donner un caractère sérieux à leur association, ils prièrent Beyckert de les assister de ses bons conseils et d'accepter le fauteuil de la présidence, qu'il conserva jusqu'en janvier 1793, pour faire place à l'exalté démocrate et journaliste Simon.

11 novembre 1791. Officier municipal, chargé de la division de la police, des subsistances et des arts et métiers.

7 février 1792. Il passe à l'Auditoire avec les amis de la Constitution.

12 mai —. Administrateur de police, il annonce une distribution de monnaies de cuivre, contre les billets de confiance de 5 et 10 sols.

3 juillet —. Signataire de l'adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale, demandant la condamnation des auteurs de la journée du 20 juin 1792.

20 août —. Il est destitué par Carnot.

6 décembre —. Notable de la nouvelle municipalité.

18 janvier 1793. Suspendu par Couturier.

14 novembre —. Destitué commandant de la garde nationale, conduit dans les prisons de Dijon où il resta jusqu'à la paix.

24 juillet 1794. Le représentant Rühl nous apprend de Paris, que la femme de Beyckert était sa cousine, mais que le mari lui est imparfaitement connu, ne lui ayant jamais parlé que deux ou trois fois dans sa vie; il ignore ses principes, mais ce qu'il sait parfaitement, c'est qu'il a toujours passé pour un excellent professeur de collége, et que ses disciples lui étaient fort attachés.

Digitized by Google

8 octobre —. A la réorganisation du collége, il est nommé professeur d'arithmétique et de géographie.

17 janvier 1795. Bailly le nomme notable de la commune et commandant en second du 1er bataillon de la garde nationale; mais ayant refusé ce dernier poste, c'est Drolenvaux qui le remplaça.

BEYER (Jean-Georges),
ex-sénateur de la ville de Strasbourg.

16 décembre 1789. Il offre 400 livres à la contribution patriotique.

8 février 1790. Elu notable.

Août —. Membre de la Société des amis de la Constitution.

11 novembre —. Maintenu notable.

27 mars 1791. Il approuve les poursuites contre Jæglé, curé de la paroisse de Saint-Laurent.

14 novembre —. Elu notable.

7 février 1792. Il suit les amis de la Constitution à l'Auditoire.

3 juillet —. Signataire de l'adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale, demandant la poursuite des fauteurs de la journée du 20 juin.

6 décembre —. Maintenu notable.

18 janvier 1793. Il est suspendu.

8 décembre —. Sa femme offre à la Société populaire de la part de Madame de Landsberg de Blæsheim, plusieurs objets en argent, à titre de don.

BIHET (A.)

Juin 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution qu'il ne quitta que le 27 juin 1792 lors de la fermeture de la salle de l'Auditoire.

BLESSIG (Jean-Laurent),
né à Strasbourg, le 13 avril 1747.

En août 1777, lors de la translation des restes du maréchal de Saxe dans l'église de Saint-Thomas, il fut chargé de prononcer, en français, l'éloge funèbre du maréchal.

En 1778. Chargé d'un cours de philosophie et peu après nommé pasteur au Temple-Neuf.

En 1785. Professeur en titre du cours de philosophie à l'Université de Strasbourg.

8 février 1790. Elu notable de la Commune.

18 mars —. A la fête de l'installation de la nouvelle municipalité, qui fut les funérailles de la vieille Constitution de la ville libre de Strasbourg, il tint au Temple-Neuf un discours en allemand sur les paroles suivantes de l'Evangile : « Wie fein ist es, wenn Brüder in Eintracht leben ! » A la fin du sermon, et au pied de l'autel, le maire Dietrich lui renouvela son serment civique, aux acclamations de la nombreuse assemblée.

11 novembre 1790 et 14 novembre 1791. Maintenu notable.

30 novembre 1790. Il propose de créer une caisse de crédit.

3 juillet 1792. Signataire de l'adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale demandant les poursuites contre les auteurs de la journée du 20 juin.

4 —. Dénoncé pour ce fait au club des jacobins.

4 décembre —, Le député Laurent demande de Paris aux jacobins, si Blessig est encore en place, malgré la demande de sa destitution.

11 février 1793. Couturier et Dentzel ordonnent à la municipalité de le faire sortir de la ville dans le plus bref délai, sans qu'il puisse se retirer en Alsace et le pays de Bitsch.

27 octobre —. Nouvelle injonction du comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin, de se conformer à l'arrêté prononçant sa déportation de la ville.

31 octobre —. Saint-Just et Lebas, l'imposent à 8000 livres, réglées les 5 et 7 novembre.

2 novembre —. Il figure sur une liste de 248 suspects.

3 décembre —. Arrêté à Dorlisheim par D. Stamm et transféré au Séminaire, sous l'escorte de deux recors, porteurs d'un billet de Stamm à Mainoni. « Je t'envoie l'homme le plus dangereux, qui après le 10 août 1792 a voulu soulever le peuple contre les décrets de l'Assemblée

nationale, qui a aidé à paralyser l'esprit public à Strasbourg, qui, après être déporté, a influencé sur les campagnards, qui croyaient en voyant un docteur: voici le commissaire de Dieu. Je t'envoie enfin *le fameux Blessig*, il ne s'attendait pas que je lui rendrais visite. Il y en a encore plusieurs de ces êtres dans les environs, je les découvrirai, ils augmenteront le nombre de ceux, qui contribuent à nourrir les pauvres du Séminaire. »

5 —. Il porte plainte au comité de sûreté générale contre Pierre Kuhn et Alexandre Feyd, ex-gardes des forêts; mais l'affaire est renvoyée au tribunal révolutionnaire du Bas-Rhin.

3 septembre 1794. Au club on le fait figurer comme chef de parti de la faction Dietrich.

3 novembre —. Il sort du Séminaire.

10 mars 1795. Il assiste avec joie, à l'ouverture des églises et à la reconstitution des cultes. C'est à l'Auditoire qu'il tint son sermon d'ouverture, le Temple-Neuf n'était pas abordable, les sans-culottes l'avaient transformé en porcherie.

Mort 17 février 1816.

Les protestants de Strasbourg lui sont redevables de la fondation Blessig, destinée à faire élever des enfants malheureux dans des familles chrétiennes. Cette institution a été fondée le 15 avril 1847, un siècle après sa naissance, et trente ans après sa mort, par sa veuve et des amis dévoués. Outre ses nombreux discours et sermons qui ont été imprimés, nous lui devons encore: 1° Le *Bürgerfreund* publié avec Dahler 1776-1777; 2° *Leben des Grafen J.-F. von Medem* 1792; 3° *Palmblätter*, s. D.

BOCH.

1789. Brasseur à l'Etoile.

17 janvier 1791. L'un des assesseurs de l'assemblée des fidèles de la religion catholique, il adhère à la lettre

adressée au Directoire du Bas-Rhin, en vue des malheurs qui menacent leurs pasteurs, ainsi que l'administration du culte.

6 novembre 1793. Sa mère, brasseuse à Strasbourg, paye 5000 livres à la trésorerie pour amende.

10 janvier 1794. Prévenu d'avoir cherché à renouveler la permanence des douze sections, il sera sur le champ arrêté, ses papiers scellés, et traduit au tribunal révolutionnaire à Paris. Au lieu d'être conduit à Paris, il fut transféré à Dijon, où il resta emprisonné jusqu'après la chute de Robespierre.

BOISSIÈRE (A.).

1789. Officier d'artillerie à Strasbourg.

Mai 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

17 juillet —. Président de cette Société.

17 août —. Il cède le fauteuil à Xavier Levrault.

BONNARD (Louis-Gabriel).

Décembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

9 mars 1791. Secrétaire de cette Société. Il s'adresse aux membres correspondants, et aux électeurs du Bas-Rhin, pour leur signaler un prétendu catéchisme dans lequel les saintes vérités de la religion chrétienne sont travesties, ridiculisées et remplacées par les principes les plus impies.

25 —. Auteur d'une ode à l'occasion de l'installation du nouvel évêque Brendel.

7 février 1792. Il suit la Société à l'Auditoire.

BRACKENHOFFER (Elie).

1746. Chef de la tribu des tonneliers, poste d'honneur qu'il occupa jusqu'en 1789.

1768. Administrateur de la fondation de Saint-Guillaume, et en 1780 de celle de Saint-Thomas et de l'Œuvre de Notre-Dame, à Strasbourg.

1779. Sénateur et membre des XIII, jusqu'en 1789.

1785. Assesseur à la chambre des comptes et à celle des finances de la ville. Il fut professeur de mathématiques, et c'est à lui que nous devons la composition de l'horloge astronomique qui se trouve contre le mur du bâtiment principal de la fonderie sur la place de la Comédie à Strasbourg et dont Jean-Daniel Pack nous en a conservé le souvenir dans des vers que je me plais à rapporter :

Wer zeichnete die Pracht des schœnsten Sonnenweisers,
Hier an der neuen Zeughauswand ?
Dies Kunststück kommt allein von Brackenhoffers Hand,
Dem Lehrer unsers grosen Kaisers,
Den Zodiak schau ich, als Kenner, tæglich an.
Hell schimmert mir die Stralen Bahn.
Gnomonika, dir bleib ich zugethan ;
Nichts gleichs hab ich je gefunden,
Das Werk verbreitet seinen Glanz,
Und Brackenhoffers Haupt, wird mit dem Ehrenkranz,
Der nie verwelkt, vom Dichterchor umwunden.

1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il l'accompagne à l'Auditoire.

31 octobre 1793. Saint-Just et Lebas l'imposent à 15,000 livres, qu'il paye le 5 suivant.

30 mai 1794. Ayant appris qu'il devait être arrêté, il s'est donné la mort, âgé de 80 ans.

BRACKENHOFFER (Jacob-Frédéric),
fils d'Elie Brackenhoffer.

1784. Il soutient à Strasbourg sa thèse de docteur en droit.

1785. Assesseur à la chambre des contrats.

1788. Administrateur de la Maison de travail et Conseil de la tribu des boulangers, plus tard membre des XIII.

8 février 1790. Elu officier municipal, aux domaines et travaux publics.

Avril —. Membre de la Société des amis de la Constitution.

11 novembre —. Elu officier municipal.

3 janvier 1791. Il signe la proclamation de la municipalité aux Strasbourgeois, lors des rassemblements près de Saint-Pierre-le-Vieux.

6 septembre —. Il désapprouve un pamphlet accusant Dietrich, Levrault et Noisette d'être les instigateurs d'une tentative d'assassinat contre le cardinal de Rohan.

14 novembre —. Maintenu officier municipal.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire.

3 juillet —. Au club des jacobins, on dénonce l'adresse qu'il a signée, comme municipal, à l'Assemblée nationale, demandant la punition des auteurs de la journée du 20 juin.

6 décembre —. Maintenu officier municipal.

18 janvier 1793. Destitué.

31 octobre —. Imposé par Saint-Just et Lebas à 80,000 livres, qu'il verse les 5, 7 et 9 suivant.

21 novembre —. Conduit au Séminaire.

28 —. Sur une pétition qu'il fit présenter par sa femme, le comité de sûreté générale le met en liberté, mais il aura un planton, et contribuera aux frais d'entretien des prisonniers, tout comme s'il en faisait partie.

17 janvier 1795. Bailly le nomme de nouveau officier municipal.

1798-1800. Juge au tribunal civil de Strasbourg.

13 avril 1800. Conseiller de préfecture du Bas-Rhin, loi du 17 février 1800.

De septembre 1810 à 1815. Maire de Strasbourg. C'est de Kentzinger qui le remplaça. Sous la restauration, député du Bas-Rhin.

BRAUN (Jean-Daniel), quai Saint-Thomas.

1789. Professeur de droit à l'Université protestante de Strasbourg. Chanoine du chapitre de l'église collégiale de Saint-Thomas.

11 novembre 1790. Elu notable de la commune.

27 mars 1791. Avec le corps municipal, il autorise les poursuites contre Jæglé, curé de Saint-Laurent.

8 août —. Elu administrateur du département du Bas-Rhin. Ce corps s'étant constitué peu de temps après, il fit partie du Directoire, sous la présidence de Victor de Broglie.

3 juillet 1792. En cette qualité, il signe l'adresse à l'Assemblée nationale, demandant la poursuite des auteurs de la journée du 20 juin.

14-15 août —. Il préside les réunions populaires.

2 novembre —. Président du Conseil général du Bas-Rhin.

Fin 1792. Nommé maire de Strasbourg en remplacement du médecin Lachausse. Il n'accepta ces fonctions que conditionnellement, pour faire place à Michel Mathieu.

Mars 1793. A la requête de Dietrich, il alla à Besançon comme témoin à décharge.

11 juillet —. A l'arrivée de la nouvelle Constitution, et comme président de l'administration du département, il répondit au représentant Dentzel, avec dignité, mais entièrement dans le sens de la Montagne.

3 octobre —. Destitué par Milhaud et Guyardin, « comme aristocrate, provocateur de l'adresse du 3 juillet 1792 contre la Société populaire, signataire de l'adresse royaliste du 9 août même année, et qui a refusé de signer celle d'adhésion à la révolution du 31 mai. A cette époque les jacobins le qualifiaient d'homme de peu de moyens et encore moins de bonne volonté, plutôt aristocrate que patriote.

14 —. Le comité de surveillance et de sûreté générale arrête qu'il sera éloigné à vingt lieues des frontières avec indication du domicile.

23 —. Mais comme il a encore des affaires à terminer avec l'administration du Bas-Rhin, il pourra rester chez lui avec un planton.

31 —. Imposé à 20,000 livres, qu'il règle le 5 novembre.

24 novembre —. Enfermé au Séminaire, il réclame son élargissement ; le 25, on passe à l'ordre du jour sur sa demande, cependant, le 27, le comité de sûreté générale ordonne qu'il sera relâché, mais sous condition. Cela n'a pas été de longue durée, car le même comité le fait conduire, le 9 décembre, au Séminaire, où il resta assez longtemps.

30 août 1794. Trois nouvelles dénonciations contre lui arrivent à Neumann, accusateur public, de la part du comité de surveillance de la commune de Strasbourg.

2 septembre —. Les jacobins de leur côté le dénoncent comme chef de parti de la faction Dietrich.

17 janvier 1795. Bailly le nomme de nouveau administrateur du Bas-Rhin, président du Directoire.

BREU (Jean-Frédéric),
Grand'rue, près Saint-Pierre-le-Vieux.

Avant 1789. Sénateur de la ville de Strasbourg.

Avril 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

26 mai —. Membre du district qui ne s'est constitué que le 8 juillet suivant.

Septembre 1791. Comme membre sortant, il est réélu jusqu'en 1793.

7 février 1792. Il suit les amis de la Constitution à l'Auditoire du Temple-Neuf.

3 juillet —. On dénonce aux jacobins l'adresse qu'il a signée au district, demandant la punition des auteurs de la journée du 20 juin à Paris.

11 novembre —. Scrutateur à l'élection tenue à Wissembourg. Dans cette même année, il est nommé administrateur de la paroisse de Saint-Thomas, en vertu des décrets de 1790.

14 octobre 1793. Expulsé à vingt lieues des frontières.

31 —. Taxé par Saint-Just et Lebas à 20,000 livres, qu'il paie le 7 suivant.

5 déc.—. Conduit au Séminaire, ce qui ne l'empêcha pas, le 7, de signer un certificat honorable au jacobin Démougé.

23 mars 1794. Mis en liberté, il donne vingt mesures de vin rouge vieux aux défenseurs de la patrie, et soixante fourneaux fonte.

17 janvier 1795. Bailly le nomme de nouveau membre du district.

1798. Elu aux assemblées primaires du Bas-Rhin pour le canton de Strasbourg.

1803. Juge suppléant au tribunal civil de Strasbourg.

BRICHE (A.), de Boulogne-sur-mer.

1789. Capitaine d'artillerie à Strasbourg.

Septembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

26 août 1791. Etant commandant des canonniers de la garde nationale de Strasbourg, il est élu député du Bas-Rhin à l'Assemblée nationale.

BRONNER.

Ci-devant marguillier de la paroisse des Toussaints à Strasbourg; à ce titre il a des comptes à régler avec les jacobins.

4 juin 1793. Secrétaire-adjoint de la 8e section, il demande la déportation de Schneider.

2 novembre —. Porté sur une liste de 248 suspects, il est conduit au Séminaire.

17 décembre —. Devant remettre dans le plus court délai ses lettres et comptes au district, il sera élargi pendant une décade avec planton.

22 —. C'est Sarez qui lèvera les scellés et fera l'inventaire des pièces qu'il trouvera.

25 mai 1794. Les jacobins le portent de nouveau sur une liste de suspects envoyée au comité de la commune.

BRUNNER.

1789 à 1792. Ministre protestant à Lingolsheim.

5 novembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution. Il y lit une analyse en français du dis-

cours que son collègue, M. Engel, a prononcé dans la séance du 26 octobre.

7 février 1792. A l'Auditoire avec les feuillants.

2 novembre 1793. Porté sur une liste de 248 suspects.

29 —. Il réclame contre cette inscription, mais le comité de sûreté générale le déboute, en lui enjoignant de ne plus revenir. Ne serait-ce pas à lui, que Schneider aurait adressé de Stuttgardt, le 20 octobre 1788, une pièce de vers intitulée : « Sentiments à mon trente-troisième jour de naissance ? »

BRUNCK DE FRUNDECK.

1789. Lieutenant-colonel du génie, à Strasbourg.

15 janvier 1790. Fondateur de la Société de la révolution, laquelle, le 11 février, prit le nom de Société des amis de la Constitution.

Mai —. Il en est le président, jusqu'au 8 juin suivant.

BRUNCK (Richard-Frédéric-Philippe) père,

naquit à Strasbourg, le 30 décembre 1729.

Après avoir fait ses études à Paris, sous la direction des jésuites, enseignant alors au collége Louis-le-Grand, il entra dans la carrière administrative et prit part, en qualité de commissaire des guerres, aux campagnes de la guerre de sept ans. De cette époque date son goût pour les études classiques. Il se mit à lire les auteurs latins et grecs avec un professeur de l'Université de Giessen, chez lequel il était logé, et de retour à Strasbourg, il suivit les leçons des hellénistes de l'Académie de Strasbourg. A partir de 1772, il publia une série d'éditions de poètes grecs, et fut bientôt après nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. Il fut aussi receveur des finances sous Louis XV et Louis XVI.

1789. Commissaire des guerres, à Strasbourg.

15 janvier 1790. Fondateur de la Société de la révolution.

Le 11 février —. Elle change son nom en celui de Société des amis de la Constitution.

8 février. Elu notable du conseil de la commune.

11 novembre —. Maintenu.

17 février 1791. Nommé président de l'administration provisoire du Bas-Rhin par les commissaires royaux Dumas, Foissey et Hérault. Cette administration provisoire remplaçait le directoire de 1790 suspendu de ses fonctions.

13 mars —. Président de la Société des amis de la Constitution jusqu'au 17 avril suivant.

27 —. Il approuve la demande en arrestation de Jæglé, curé de la paroisse de Saint-Laurent.

11 novembre —. De nouveau élu notable de la commune.

7 fév. 1792. Il est à l'Auditoire avec les amis de la Constitution.

3 juillet —. Signataire de l'adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale demandant la punition des fauteurs de la journée du 20 juin.

6 décembre —. Elu notable pour la dernière fois.

18 janvier 1793. Suspendu dans toutes ses fonctions après vingt-quatre années de loyaux services. On lui donna pour successeur, au commissariat des guerres, le fils du représentant Couturier, un jeune homme de 22 ans, mais la Convention eut le bon esprit d'annuler cette nomination.

11 février —. Couturier ordonne à la municipalité de l'expulser de la ville, sans pouvoir habiter l'Alsace et le pays de Bitsche.

Mars —. Il dépose à Besançon en faveur de Dietrich.

27 juillet —. Laveau, dans une lettre de Paris aux jacobins, après avoir déposé contre Thomassin et autres, ajoute : « j'ai oublié le grec Brunck, qu'on devrait fouetter dans tous les carrefours, pour être aristocrate en sachant le grec, souvenez-vous que ce coquin là a dénoncé Simond et moi, pour nous faire expulser de Strasbourg, et qu'il a eu l'effronterie de s'en vanter au tribunal de Besançon. »

14 septembre —. Le général Dièche, requiert la municipalité de le faire arrêter.

11 décembre —. Il réclame, mais le comité de sûreté générale se déclare incompétent à statuer sur sa demande.

17 janvier 1795. De retour à Strasbourg, Bailly le nomme de nouveau notable de la commune.

1798-1800. Commissaire des guerres de 1re classe, il remplit les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif près le conseil permanent de révision de la 5me division, à Strasbourg.

1800. Membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du Bas-Rhin. Retiré du monde, il mourut le 14 juin

1803. Poursuivi comme suspect, c'est avec peine qu'il échappa au tribunal révolutionnaire de Schneider. Sa fortune se trouva compromise, il fut obligé de réaliser une partie de sa riche bibliothèque, dont le solde fut vendu à Strasbourg en 1870.

BRUNCK (J.) fils, ancien colonel d'artillerie.

26 mai 1790. Membre du district de Strasbourg.

8 juillet —. Président du Directoire de ce district.

26 août 1791. En cette qualité, il est élu député du Bas-Rhin, à l'Assemblée nationale.

28 juillet 1793. Les jacobins demandent que des commissaires se transportent à la municipalité pour le faire arrêter. Il n'a cherché qu'à jeter la terreur panique dans tout le département, disaient-ils. Cependant le 11 décembre, le comité de surveillance et de sûreté générale approuve son certificat de civisme, comme ancien employé au district.

BURGGRAFF (Jean).

1789. Négociant-agronome à Strasbourg.

1792. Comme parent du représentant du peuple Dentzel, il fut nommé receveur des bois nationaux et des domaines à Strasbourg, en remplacement de Sonntag.

4 janvier 1793. Juge au tribunal de commerce.

14 mars —. Membre du Conseil général du district.
31 octobre —. Imposé par Saint-Just et Lebas à 10,000 livres, qu'il règle le 6 suivant.
17 janvier 1795. Juge suppléant au tribunal de commerce.
1797. Administrateur municipal sous la présidence de Démichel.

BURGER (Jean-Frédéric), homme de lettres.

1789. Procureur-vicaire, place Saint-Thomas. Ex-traducteur de l'administration départementale du Bas-Rhin.
Juin 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.
8 juillet —. Secrétaire du Directoire du district du Bas-Rhin.
26 août 1791. Elu administrateur du Bas-Rhin. Ce corps s'étant constitué peu après, il entra au Directoire départemental.
7 février 1792. Il va avec la Société des amis de la Constitution à l'Auditoire.
3 juillet —. Il demande à l'Assemblée nationale la poursuite des auteurs de la journée du 20 juin 1792.
12 novembre —. A Wissembourg, il est élu vice-président du Consistoire ou Directoire départemental.
7 février 1793. Maintenu dans ses fonctions
3 octobre —. Destitué comme signataire de l'adresse royaliste du 9 août 1792, opposant à celle d'adhésion à la révolution du 31 mai, à toutes celles contre Dietrich, et qui a quitté la Société populaire dans le moment le plus critique.
14 —. Ordre de l'emprisonner immédiatement.
2 novembre —. Porté sur une liste de suspects; il logeait alors au jardin d'Angleterre, près la Wantzenau.
26 mai 1794. Il est arrêté sur les instances des jacobins, comme ci-devant greffier d'Erstein, propriétaire du jardin d'Angleterre, feuillant, aristocrate auquel le certificat de civisme a été refusé.
14 juin —. Détenu à l'hôtel de Darmstadt, il s'adresse au comité de sûreté générale de la Convention nationale.

12 août —. Du Séminaire, où il avait été transféré, il adresse une seconde lettre au même comité, traitant, comme la première, la question de la situation critique de la commune de Strasbourg.

15, 24, 28 août, 2 et 3 septembre —. Au club, on tire à boulets rouges sur lui : il est représenté comme un second Noisette, ayant été dans l'administration du Bas-Rhin, par l'esprit qui y régnait alors, un vrai zélé suppôt du dernier Capet, de s'être réfugié à Paris, mais aujourd'hui qu'il est au Séminaire, il ne cesse de réclamer sa mise en liberté, tout en étant reconnu chef de parti de la faction de Dietrich. Il ne manque pas de moyens et de connaissances, parle avec assez de facilité ; mais il est modéré à un tel point, surtout envers les fanatiques et les aristocrates, qu'il paraît parfois être l'un et l'autre.

17 janvier 1795. Bailly le replace à l'administration du Bas-Rhin, qu'il quitte bientôt après, pour occuper le poste de juge au tribunal civil de Strasbourg, jusqu'au 17 juillet 1799, où il rentra dans l'administration centrale du département, comme chef du bureau d'administration générale et de celui de la guerre.

1800 à 1804. Conseiller de préfecture du Bas-Rhin, pendant bien des années. A partir de 1792, il publia quelques brochures politiques. Il est l'auteur présumé d'une satire imprimée en 1790, ayant pour titre :

Parentation, oder Stand nn Leichenrede gehalten am Grabe bei der Beerdigung der alten und veränderten Constitution von Strassburg.

BUSCH.

1789. Aubergiste à l'Hommelet rouge, à Strasbourg.

14 novembre 1793. Destitué commandant de la garde nationale, arrêté et conduit en prison à Dijon, jusqu'à la chute de Robespierre.

17 janvier 1795. Bailly le nomme membre du Conseil général du district de Strasbourg et commandant en second du 3e bataillon de la garde nationale. Nous lui devons l'*Art culinaire en Alsace*, imprimé à Strasbourg, 8°, en 1822.

CAPPY (Antoine).

1789. Capitaine en retraite, cul-de-sac Saint-Thomas.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution.

11 février —. Membre de celle des amis de la Constitution.

23 décembre —. Il signe 300 livres à la contribution patriotique de la ville.

7 février 1792. A l'Auditoire du Temple-Neuf.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 10,000 livres.

14 novembre —. Il paie 2,000 livres à valoir.

16 novembre —. Conduit au Séminaire.

24 novembre —. Il réclame ; mais le comité de sûreté générale ordonne qu'il restera enfermé.

7 décembre —. Le même comité réduit sa contribution à 4,000 francs.

16 décembre —. Il solde les 2,000 livres restant.

25 mai 1794. Les jacobins le font figurer sur une nouvelle liste de suspects. La chute de Robespierre lui rend la liberté.

CARAMELLE.

1789. Lieutenant au régiment d'Artois à Strasbourg,

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution.

11 février —. Membre de la Société des amis de la Constitution.

CHAMPY (Paul-Claude).

26 février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

25 mars —. Dans une ode, il célèbre l'installation de l'évêque constitutionnel Brendel dans la cathédrale de Strasbourg.

3 mai —. Il dénonce aux amis de la Constitution deux jugements rendus par le tribunal de commerce, qu'il considère comme attentatoires à la loi, et propose de signaler ce tribunal au ministre de la justice. Adopté.

31 décembre —. Devant les mêmes, il défend avec talent le ministre de la guerre de Narbonne, accusé alors à tort ou à raison d'avoir violé les lois de la Constitution, et termine en disant à l'assemblée : « Cessez d'entretenir et de répandre de vaines et dangereuses terreurs, ou si, détrompés sur leur objet, vous persistez à les reproduire, nous dirons, ou que vous ne voulez que brouiller, ou que vous êtes atteints de la manie de ceux dont un homme d'esprit a dit : *qu'ils s'imaginent être grands parce qu'ils s'attaquent à quelque chose d'élevé.* Et où s'arrêtera cette fureur de tout suspecter, de tout déchirer ? »

7 février 1792. Il passe à l'Auditoire.

4 juin —. Le journal politique et littéraire des *Rives du Rhin*, qui avait pour collaborateur F. Rouget de Lisle, l'auteur de la *Marseillaise*, donne une lettre de Champy à Schneider, dans laquelle il accuse ce dernier de lâcheté, d'hypocrisie, et d'atrocité à l'égard du maire Dietrich. Schneider lui répond : « Les louanges que je fais du maire d'Etampes sont-elles une satyre contre le maire de Strasbourg ? Si vous dites, non, dans ce cas vos accusations tombent d'elles-mêmes. Dites-vous oui, alors vous compromettez justement par là l'honneur de l'homme dont vous avez entrepris la défense. » Champy lui réplique : « Je ne m'étais engagé de répondre à l'abbé Schneider, que dans le cas où sa réponse mériterait une réplique. Je viens de lire l'immortelle lettre qu'il m'a adressée. Je n'ai autre chose à faire que de lui accuser réception. »

14 juin —. La municipalité arrête une adresse à la Convention nationale, disculpant le maire Dietrich des violentes attaques des jacobins. Cette adresse spontanément signée par plusieurs milliers de citoyens, fut remise à l'assemblée par Champy et Noisette, désignés à cet effet.

Dès le 12 juillet, sans entendre les deux commissaires, la Convention passa à l'ordre du jour, approuvant

Digitized by Google

la conduite du ministre Roland en cette circonstance. Mais Champy, qui aurait bien voulu connaître les noms des accusateurs, menaça le ministre d'en appeler à la justice ; celui-ci s'obstina dans son refus, ce qui obligea Champy de recourir à l'impression. Le lendemain, on vit des placards dans les différents quartiers de Paris, dévoilant ces intrigues; ils furent bientôt arrachés par des individus dépêchés à cet effet, et le 25 novembre suivant, Rühl ne manqua pas de déposer au comité des décrets de la Convention, comme pièce dans les prétendus crimes de Dietrich, un exemplaire de cette affiche, qui avait pour titre *Avis aux Parisiens* et signée Champy, 12 juillet 1792.

Fin du même mois. Membre du conseil municipal de Strasbourg. On lui attribue la rédaction de l'adrese du 7 août 1792 de la municipalité à la Convention. Il devint le grand propriétaire des forges de Framont, qu'il sut maintenir par son talent à la hauteur de la réputation qu'elles avaient justement acquise.

CHAMPY (frère de Claude Champy.)

27 février 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution avec laquelle il passe à l'Auditoire le 7 février 1792.

CHANTECLAIRE (DE).

1789. Capitaine d'artillerie à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution.

11 février —. Transformée en celle des amis de la Constitution, dont il fut adjoint au bureau.

CHARPENTIER (JOSEPH).

Cul-de-sac de Saint-Thomas.

13 janvier 1790. Il signe pour 3,600 livres à la contribution patriotique.

25 août 1793. Administrateur du Directoire du district de Haguenau. Il fait appel aux municipalités, sociétés

populaires et citoyens de l'arrondissement pour obtenir des vêtements et chaussures pour l'armée. Le magasin pour les recevoir est dans la maison de Würtenbecher à Haguenau.

31 octobre —. Imposé par Saint-Just et Lebas à 20,000 francs qu'il paie le 6 suivant.

2 novembre —. Sur une liste de 248 suspects; il demeurait alors chez Dartein à Strasbourg. Enfermé au Séminaire jusqu'après la chute de Robespierre.

CHATELAIN (A).

1790. Secrétaire du district de Strasbourg.

Février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution qu'il suit à l'Auditoire le 7 février 1792. Décédé à Strasbourg, commissaire des guerres en retraite, dans sa propriété rue des Frères, devenue la brasserie Burger.

CHAUVET père.

Janvier 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire.

CHAYROU.

1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

1791. Principal du Collége de Strasbourg.

31 décembre —. Il communique à cette société, un projet sur l'éducation des femmes.

6 janvier 1792. Schneider combat ce projet: « Mettez les filles dans un pensionnat quelconque, elles n'y trouveront pas cet intérêt qui les lie à leurs mères. Jamais l'art ne pourra égaler la nature, dit le prédicateur de Stuttgardt. »

7 février —. Il est à l'Auditoire.

9 mars —. Dans son journal, la *Feuille de Strasbourg,* nouvellement créé, il répond à Laveaux qui l'accusait de feuillant: « Nous nous sommes enquis chez ceux qui nous veulent encore un peu de bien, de ce qu'il fallait donc faire pour être aussi excellents patriotes que ceux

qui nous accusent. On nous a répondu qu'il fallait calomnier à dire d'expert, injurier à tort et à travers; attaquer toutes les administrations, discréditer les magistrats du peuple, faire cause commune avec les fanatiques qui persécutent, et surtout corriger notre épigraphe par celle-ci : « toujours flatter le peuple et lui faire accroire qu'on est pour lui un vigoureux défenseur. Surtout le travailler avec adresse, pour qu'au besoin on puisse compter sur lui. »

5 avril —. Il publie un article satyrique contre Simond, Perigny, Alexandre et Genthon, députés par les jacobins du Miroir, à la Société-mère de Paris.

10 juillet —. Schneider, dans l'argos, le qualifie de gazetier. En effet, dans les premiers mois de 1792, il publia, comme on vient de le voir, la *Feuille de Strasbourg,* et du 15 avril au 30 juin, avec la collaboration de Rouget de Lisle, le journal politique et littéraire des *Rives du Rhin.*

11 février 1793. La municipalité reçoit ordre de le faire sortir de la ville dans le plus bref délai, sans pouvoir se fixer en Alsace et dans le pays de Bitsche. En attendant il est enfermé à l'hôtel de Darmstadt.

CHRISTMANN-RŒDERER.
Négociant à Strasbourg.

Mai 1790, membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire du Temple-Neuf.

CLAIRIER.
Un prêtre constitutionnel.

7 janvier 1791. Il informe la Société des amis de la Constitution, qu'il a adressé une demande à la municipalité de prêter le serment civique.

5 avril —. Il fait hommage à la société de son ouvrage sur « l'éducation » et demande à être reçu sociétaire, ce qui lui a été accordé.

7 février 1792. Il suit les membres à l'Auditoire. Il a encore publié : « Le tableau naturel de l'homme ou observations physionomiques sur les divers caractères des hommes. »

CLERMONT (DE).

1789 à 1792. Contrôleur des postes aux lettres à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution et le 11 février suivant, Société des amis de la Constitution, qu'il suit, en février 1792, à l'Auditoire.

CLIDE (DE).

1789. Officier au régiment d'Artois, cavalerie à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution laquelle, le 11 février suivant, prit le nom de Société des amis de la Constitution, à laquelle il resta attaché jusqu'à son départ de Strasbourg pour l'armée.

CLINCHAMP (DE) cadet.

1789. Officier au régiment de Hesse-Darmstadt à Strasbourg.

15 janvier 1790. Fondateur de la Société de la révolution, transformée, le 11 février, en Société des amis de la Constitution.

CONRAD.

17 janvier 1791. Assesseur de l'assemblée des fidèles de la religion catholique, il signale au Directoire du Bas-Rhin, les inquiétudes de ses co-religionnaires sur la menace de la perte de leurs pasteurs.

8 octobre 1793. Enfermé au Séminaire. Il sera mis en liberté, en lui enjoignant d'être plus circonspect et que s'il retombe dans les mêmes fautes, on prendra des mesures rigoureuses contre lui.

25 mai 1794. Les jacobins le portent de nouveau sur une liste de suspects, et il est pour la seconde fois conduit au Séminaire jusqu'après la chute de Robespierre.

CROLY (Félix).
Simple grenadier.

27 juin 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution. Il prononce un discours de réception que la société fait imprimer et distribuer.

DELCOMMINÈTE (J.-J.)

Avant 1789. Négociant à Strasbourg.
Février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit, le 7 février 1792, à l'Auditoire.

DÉMICHEL (Jacques).

22 août 1792. Adjoint municipal, sous les maires provisoires Lachausse et Braun.
6 décembre —. Officier municipal sous le maire Fréd. de Türckheim.
21 janvier 1793. Maintenu par Monet.
3 octobre —. Destitué.
14 octobre —. Réélu au Séminaire.
17 janvier 1795. Réintégré officier municipal sous Michel Mathieu.
30 janvier —. Membre du comité de la Société populaire régénérée ; il signe le nouveau règlement, basé sur les droits de l'homme, patrimoine de tous les Français.
31 janvier —. Il fait appel à ses concitoyens en faveur de la classe nécessiteuse.
27 mars 1795. Officier public, il nous donne un extrait des décès à Strasbourg, du 1er janvier 1793 au 21 mars 1795, accusant 5152 décès non compris ceux des hôpitaux.
1796. Commissaire près la municipalité de Strasbourg.
1798. Président de cette administration par voie d'adjonction.
31 mars 1800. Adjoint au maire Livio, chargé des actes civils. Il est décédé en fonctions.

DÉRESSER (Théodore-Antoine).

Un allemand qui logeait dans la rue d'Or. Il publia : *Deutsches Brevier,* imprimé à Augsbourg en 1791. Professeur à l'université de Bonn, il vint avec Euloge Schneider à Strasbourg en 1791, et fut nommé professeur d'écritures saintes et de langues orientales au Séminaire catholique de cette ville. Il prêta le serment civique dans la cathédrale.

17 novembre 1792. Supérieur du Séminaire catholique. Lors de la tourmente révolutionnaire, il s'était retiré comme curé à Scherwiller.

27 octobre 1793. Dénoncé au tribunal révolutionnaire, il fut incarcéré au Séminaire, comme zélé défenseur du nouveau culte catholique, et seulement, au commencement de 1795, il obtint sa liberté après avoir passé devant un tribunal secret. La même année il alla à Paris, comme ancien élève de l'école normale, espérant obtenir un emploi. Trompé dans ses espérances, il revint à Strasbourg chez son ami Blessig, où il trouva logement et nourriture.

D'ETRÉE (J.)

1789. Officier d'artillerie à Strasbourg.

Février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

D'HONNIÈRES (Alexandre).

Décembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

30 avril 1791. Membre du comité de correspondance de cette société, qu'il suit à l'Auditoire le 7 février 1792.

DIETRICH (Jean-Nicolas) (Baron de).

L'oncle du maire Frédéric de Dietrich. Il fut fait baron par l'empereur d'Allemagne François Ier.

29 juin 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit à l'Auditoire le 7 février 1792.

Digitized by Google

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 5,000 livres, qu'il règle les 6 et 7 novembre.

DILLEMANN (CHRISTOPHE) l'aîné.

Avant 1789. Négociant-fabricant de tabac à Strasbourg.
15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution.
8 février —. Proposé pour la municipalité.
11 février —. Membre des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire du Temple-Neuf.
31 octobre 1793, Saint-Just et Lebas, imposent les frères Dillemann à 26,000 livres réglées les 6, 9 et 22 novembre.
31 mars 1800. L'aîné est nommé membre du conseil municipal de Strasbourg et de la Commission administrative des hospices civils de Strasbourg.

ETIENNE BARTH.

(La suite à la prochaine livraison.)

LE SAC DE L'HOTEL-DE-VILLE

DE STRASBOURG

le 21 juillet 1789

d'après un document inédit.

Le sac de l'hôtel-de-ville de Strasbourg, entrepris le 21 juillet 1789 par une foule tumultueuse, grossie par des voleurs et des bandits de profession, est resté l'un des épisodes les plus curieux et les plus obscurs de l'époque révolutionnaire en Alsace. Il est aussi difficile de deviner les mobiles qui poussèrent les masses à dévaster un édifice dont la destruction ne leur était aucunément utile, qu'il est difficile de comprendre les motifs pour lesquels les autorités constituées civiles ou militaires, n'intervinrent point, ou n'intervinrent que fort tard, alors que l'œuvre de pillage et de démolition était à peu près accomplie. On peut expliquer sans doute cette attitude de part et d'autre, en invoquant l'analogie de toutes les scènes révolutionnaires du temps ; on connaît cette soif de destruction naïve, cette satisfaction brutale d'amonceler autour de soi des ruines, qui se font jour tout-à-coup dans les foules excitées et changent « le peuple souverain » en une « vile multitude, » dont les démocrates les plus convaincus sont obligés de se détourner avec mépris. On peut dire aussi qu'en face d'une révolution triomphante, les représentants officiels

de l'ancien régime se sentent désobéis d'avance, tandis que les interprètes accrédités des idées nouvelles ne se soucient guère de compromettre, par une intervention, peut-être inutile, leur popularité naissante. Les chefs militaires surtout, pour peu que leur discipline ait été sévère, se savent trahis en de pareilles occurences par la soldatesque irritée, qui préfère *fraterniser* avec l'émeute. Néanmoins, lorsqu'on étudie de plus près le développement de la *journée* du 21 juillet, on y sent quelque chose de voulu, d'artificiel, ne répondant en rien aux entraînements populaires, qui se produisent en des occasions semblables. On comprend alors, sans les partager peut-être, les soupçons qui, dès l'origine, se sont fait jour à Strasbourg au sujet de ce coup de main, soupçons éveillés par la conduite au moins bizarre de certains fonctionnaires élevés, et confirmés plus tard par leur émigration volontaire. La présence de personnes d'un rang supérieur, signalée par des témoins oculaires [1], comme paraissant fomenter le désordre, confirme encore davantage ces soupçons. Nous ne voulons pas entrer ici dans le détail de ces controverses, ni examiner de plus près les accusations dirigées surtout contre M. de Klinglin, le maréchal-de-camp,commandant les troupes chargées de dissiper les émeutiers [2], notre intention n'étant point d'écrire en ce moment l'histoire de la journée du 21 juillet à Strasbourg. Nous nous bornons à donner ici la relation officielle des événements, dressée quelques jours plus tard par les

[1] Arthur Young, Rochambeau, etc. — Nous mettrons en appendice le récit de ces deux témoins oculaires.

[2] On préteudit alors, on prétend encore aujourd'hui, que M. de Klinglin, fils de l'ancien prêteur royal de Strasbourg, que les magistrats avaient poursuivi pour d'indignes malversations et avaient réussi à faire condamner par le Parlement de Besançon, voulait exercer une vengeance posthume contre les accusateurs de son père ou leurs successeurs, et laisser détruire surtout les documents du procès, conservés aux archives de la ville. Ce dernier mobile au moins est fort sujet à caution, puisque M. de Klinglin ne pouvait ignorer que les originaux ou des copies authentiques se trouvaient au greffe de Besançon.

Digitized by Google

représentants de la bourgeoisie pour les députés de la ville aux Etats-Généraux.[1] Cette relation n'a point encore été publiée, bien que M. Ch. Engelhardt, le continuateur de l'*Histoire d'Alsace* de Strobel, la mentionne dans une de ses notes comme existant aux archives municipales.[2] Toutefois ce n'est point aux archives de notre ville que nous avons retrouvé le document qu'on lira plus loin. Il doit s'être égaré, car nous avons en vain cherché sa trace dans les cartons, où il aurait dû se trouver avec les autres pièces de l'époque.[3] C'est une autre copie contemporaine — la pièce originale, envoyée à Paris, s'est perdue sans doute parmi les papiers de Schwendt ou de Turckheim — tirée de papiers de famille et qu'on a bien voulu nous donner dans ce but — qui nous a fourni notre texte. C'est un cahier de six feuillets in-folio, dont rien, nous l'avouons, ne garantit matériellement l'authenticité, mais que rien aussi ne nous autorise à mettre en suspicion. Nous avons joint ça et là quelques notes indispensables pour l'intelligence du récit, suffisamment détaillé, du reste, pour n'avoir point besoin de longs commentaires.

---

[1] Jean de Turckheim, ancien ammeistre de la ville de Strasbourg, et Joseph-Etienne Schwendt, syndic du Directoire de la noblesse de la Basse-Alsace.

[2] STROBEL, *Geschichte des Elssases*, V, 325.

[3] Nous avons réuni dans les cartons des archives toutes les pièces de la correspondance des députés de Strasbourg avec les magistrats de la ville, pendant la mémorable année de 1789 et les premiers mois de 1790. Grâce au concours obligeant de notre excellent ami, M. l'archiviste Brucker, nous avons pu réunir, en assez peu de temps, cette série de documents sur la révolution française, et bientôt elle sera prête pour la publication. Nous espérons qu'on ne lira point sans intérêt cette correspondance, dont les abonnés de la *Revue d'Alsace* auront la primeur, et que nous tâcherons de rendre aussi complète que possible, en continuant nos recherches aux archives municipales.

RELATION

faite par les représentants[1] aux députés de la ville de Strasbourg à l'Assemblée des Etats-Généraux de France,

de ce qui s'est passé du 19 au 21 juillet 1789.

Messieurs,

Nous vous devons un récit fidèle des désastres que nous avons éprouvés et du saccagement de la maison commune de nos Pères, qui a été livrée au pillage. Les troubles ont commencé le dimanche soir, 19 juillet, lorsque la nouvelle de l'escalade de la Bastille et de l'exécution de son gouverneur eut appris à la multitude à calculer ses forces. Cet événement, qui rendra à la nation une portion précieuse de liberté, qui avait été enchaînée jusques là par l'appareil de la force militaire, fut marqué par l'illumination de plusieurs quartiers de la ville dans la nuit du dimanche,

[1] Pour ceux qui n'auraient plus très présent l'état de choses établi dans Strasbourg au moment de la Révolution, nous rappellerons que l'antique Constitution de la Cité, avec ses trois *Colléges secrets*, celui des XIII, celui des XV, celui des XXI, avec son *Grand-* et son *Petit-Conseil*, et son collége des trois cents *Echevins*, subsistait encore en 1789; libérale autrefois, cette organisation surannée mettait tout le pouvoir entre les mains d'une oligarchie, à bon droit suspecte à la moyenne bourgeoisie intelligente et raisonneuse, qui se voyait à peu près exclue du maniement des affaires. Lors des élections aux Etats-Généraux, tous les citoyens de Strasbourg avaient concouru à la nomination de *représentants* ou électeurs du second degré, chargés de désigner les députés. Ces représentants, se sentant soutenus par l'opinion publique, ne se bornèrent point à leur fonction unique, mais ils commencèrent à solliciter du Magistrat l'abolition de certaines charges, de certains dicastères, la réforme de nombreux abus, l'intervention, plus directe que par le passé, des citoyens dans la gestion des affaires. Le Magistrat, c'est-à-dire les *Colléges intimes*, regimbait de son mieux contre les nouveautés qu'on lui demandait. A part son intérêt privé, qui pesait sans doute dans la balance, on ne doit pas méconnaître la conviction sérieuse de beaucoup

qui dut être générale ès jours suivants.[1] Elle favorisa la dévastation de la maison de M Lemp, Ammeister, qui avait encouru la haine de plusieurs classes de ses concitoyens.[2] Les portes furent enfoncées, les vitres cassées et la présence de l'Etat-major arrêta les excès [3]

Le jour du lendemain avait été fixé depuis plusieurs jours par le magistrat pour communiquer aux représentans de la bourgeoisie le résultat de ses délibérés sur le cahier des doléances; le mécontentement avoit déjà gagné les citoyens du long retard de cette communication.[4]

de ses membres que l'abandon des franchises spéciales de Strasbourg serait un grand malheur, et leur répugnance à démolir les restes d'une Constitution politique, qui remontait au XVe siècle. De là, entre les mandataires officieux de la population et les corps qui la représentaient officiellement, des froissements, des discussions, qui duraient depuis plusieurs mois, quand vint la journée du 21 juillet.

[1] Dès le soir du 18 juillet la nouvelle de la prise de la Bastille parvint à Strasbourg; la façade brillamment éclairée de l'Hôtel de la Maison-Rouge sur la Place-d'Armes (place Kléber) annonça, vers 9 heures du soir, la grande nouvelle à la foule, qui se promenait sur la place et qui l'accueillit par les cris de : *Vive le Roi !*

[2] Jean Lemp, né le 20 juillet 1730, membre de la Chambre des XV depuis 1770, ammeister en 1781, était tout particulièrement détestée, d'abord comme membre du Collége des XV, qui établissait les impôts, puis à cause de ses manières arrogantes et brusques à l'égard de ses concitoyens. Il demeurait dans la rue du Bouclier, dans la maison actuellement occupée par M. Kœrttgé, ancien notaire et successeur de feu M. Zimmer. Après la révolution de juillet, Lemp se retira à Carlsruhe, mais il revint plus tard en Alsace, s'établit à Colmar, puis rentra dans sa ville natale et y mourut en 1809, comme juge-suppléant à la Cour de justice criminelle. La famille Lemp existait encore à Strasbourg avant l'annexion, mais elle a émigré.

[3] C'est là que nous voyons apparaître, pour la première fois, le baron de Klinglin, à la tête d'une patrouille de cavalerie, salué par les vivats des émeutiers et priant ses « chers amis, de ne pas mettre du moins le feu à la maison ! »

[4] Ce n'était pas sans raison, car les délibérations avaient commencé le 22 avril, puis avaient été suspendues du 25 mai au 25 juin, et le Magistrat se montrait moins disposé que jamais à céder sur certaines de ses prérogatives.

Google

Réunis à la députation du magistrat dans l'après diner du lundi 20 à la chambre des XIII, nous remarquâmes à l'ouverture provisoire que le magistrat accordait sans réserve les objets relatifs à la comptabilité, à l'administration des revenus publics et opposoit l'observance de plusieurs siècles au changement proposé pour rendre l'élection des échevins plus populaire, pour l'admission du scrutin et l'organisation mixte de la chambre des XV, sur lesquels objets un mémoire long et détaillé dut exposer tous les motifs de résistance du magistrat, pour que les représentans de la bourgeoisie puissent l'examiner de sang froid et se décider en pleine connoissance de cause.

Connoissant, Messieurs, les principes de la rumeur publique, qui augmentoit visiblement, nous dûmes nous promettre peu de succès de ce nouvel examen, et à l'ouverture des conférences, nous répétâmes sommairement ce que l'un de nous avoit annoncé l'avant veille en assemblée générale de sénat et XXI avec énergie, que le magistrat laissoit échapper les rênes du gouvernement paternel, en se retranchant derrière les parchemins.

Nous ne fûmes pas un quart d'heure en conférence sans être obligés de quitter la salle, dans laquelle les pierres pleuvoient de la place de l'hôtel de ville. Nous nous rendîmes à l'assemblée des représentans[1], convoquée pour entendre le résultat de la conférence. Elle ne put se résoudre à acquiescer aux propositions d'un nouvel examen sur les questions, qui lui tiennent le plus à cœur pour assurer l'égalité politique des citoyens et leur influence dans les élections des administrateurs du bien commun et de ses juges librement éligibles.

M. le Bon de Dietrich, commissaire du Roy, Prêteur, survint, résuma les demandes de la bourgeoisie. et se chargea de faire connoitre au magistrat la détermination ferme et

[1] Elle siégeait au local de la Tribu du Miroir, dans la rue des Serruriers, c'est-à-dire presque vis-à-vis de l'Hôtel-de-Ville.

inébranlable des citoyens à en demander l'exécution. Le magistrat se rendit, et ceux qui furent présens signérent l'adhésion, qui fut raportée par M. de Dietrich aux représentans et par M. le Bon de Klinglin, lieutenant du Roy, l'un des représentans à un peuple innombrable, qui se tint dans les rues.[1]

Les citoyens retournèrent contens et arrêtèrent le même soir une adresse au magistrat pour le remercier d'avoir rendu le calme en cédant encore à tems, et l'inviter à se joindre par décret aux représentans de la commune, pour demander au Roy la confirmation du pacte de combourgeoisie, qui allait être renouvelé.

Des citoyens paisibles, remarquant dans la foule du monde qui inondoit les rues, une quantité de figures qui leur furent inconnues, entendant de toute part déclamer sur l'énergie des exécutions de Paris, et la prompte justice que le peuple s'étoit rendu lui-même, en conçurent de l'alarme et se présentérent chez M. le comte de Rochambeau, nouveau commandant de la province, pour obtenir son agrément que la bonne bourgeoisie soit armée et unie aux troupes pour faire la police.[2]

M. le commissaire prêteur réclama la même faveur et ne pût l'obtenir, l'Etat-major comptant trop sur son influence et sur l'effet de la discipline militaire.[3]

[1] M. de Klinglin, que la populace appelait le *Père du Peuple*, parcourut à cheval les rues avoisinantes, pour annoncer surtout une baisse considérable sur les denrées alimentaires, ce que le Magistrat ne l'avait aucunement chargé de promettre.

[2] Rochambeau venait d'arriver le 18 juillet seulement, pour remplacer dans le commandement supérieur de l'Alsace le comte de Choiseul-Stainville; il connaissait trop peu la situation toute spéciale des partis, pour oser donner des armes aux bourgeois.

[3] M. de Klinglin, commandant de place à Strasbourg, voulait gagner la réputation de pacificateur ou de directeur de l'opinion publique, sans le concours des citoyens amis de l'ordre. Peut-être aussi poursuivait-il des projets plus cachés, comme on l'a souvent insinué dans la suite.

Les trois journées marquées pour les réjouissances publiques sur l'apparition confiante et paternelle du Roy aux Etats-Généraux, n'étoient pas écoulées encore; les nuits livrees aux excès et à la boisson faisoient redouter du malheur et l'on sçut trop tard que la boisson avait été offerte à beaucoup d'individus.

Le mardi matin, 21, le magistrat confirma en assemblée générale de Sénat et XXI l'arrêté de la veille, et résolut de demander au Roy la confirmation. Ce décret dut être communiqué aux représentans assemblés dans l'après-dîner de mardi. Ils s'y rendirent pour le recevoir. Les rues furent déjà investies de monde; la cabale, l'envie, la fureur, le désir du pillage, d'autres passions dont Dieu connoît les moteurs, et dont le tems découvrira peut-être la trame, avoient répandu le bruit insidieux, faux et calomnieux, que le magistrat s'étoit retracté de l'arrêté de la veille.

Dès que nous eûmes occasion de remarquer que cette calomnie échauffoit les esprits, nous demandâmes l'impression rapide du décret confirmant la ratification pleine et entière du cahier. Elle fut exécutée rapidement; plusieurs de nous la lurent au peuple, qui nous menaçoit jusqu'au haut de l'escalier de la salle dans laquelle les représentans furent assemblés.

En vain, réunis à l'Etat-major, expliquâmes-nous avec force et confiance que toutes les demandes de la bourgeoisie étoient occordées; on nous arracha le papier des mains avec fureur, criant, mais on ne diminua rien, parce qu'on avoit abusé de la crédulité des instruments de ces désordres, en leur persuadant que tous les octrois devoient cesser, qu'à Paris on avoit démoli les bureaux d'aides et de perceptions, et que tout seroit à meilleur prix en intimidant les magistrats.

Nous vimes avec effroi les hurlemens s'accroitre; en descendant, nous vimes la place remplie de femmes, d'enfans et de soldats sans armes. M. le lieutenant du Roy fut prié de trouver un moyen de faire retirer la troupe non armée

dans ses quartiers. Plus tard, il fut distribué des billets séditieux :

« Citoyens, attaqués, nous aimons à manger la viande à aussi bon marché que vous. »

Les billets dont l'Etat-major eût connaissance, l'engagèrent probablement à placer un renfort de troupes devant l'hôtel-de-ville, et peu après à faire battre la générale pour la retraite des troupes. Cette retraite des soldats dans leur quartier fut suivie immédiatement, à 6 heures, de l'apparition d'ouvriers armés de haches et marteaux, qui s'avancèrent par trois rues, enfoncèrent avec leurs haches les portes de l'hôtel-de-ville, y cherchèrent les échelles pour l'escalader et montèrent paisiblement dans les étages supérieurs. Les portes des caves furent hachées et 1700 mesures de vin détruites. C'est une perte, qui seroit la suite naturelle de tout tumulte de cette espèce.

Mais un hôtel-de-ville, dans lequel aucun magistrat ne demeure, escaladé à une heure où aucune chambre d'icelui ne siégeoit, pour détruire, déchirer et anéantir les papiers, les documens de 8 siècles qui assurent leur état et leurs privilèges à une bourgeoisie fidèle et paisible, voilà l'événement que nous avons vu sous nos yeux, ayant un militaire nombreux armé, posté devant et à la porte de cet hôtel-de-ville. Il a été exercé une fureur barbare sur des papiers; ils ont été tous jetés par les fenêtres, trainés jusqu'aux fossés pour les jeter dans la rivière, et toutes les rues étoient jonchées des papiers, des inventaires de partage et succession de nos pères et des comptes des tutelles des orphelins. Après avoir enfoncé les portes et doubles portes de toutes les archives pour jeter dans la boue les bulles d'or des empereurs, les chartes et lettre de nos Rois, on a démeublé avec les haches toutes les salles, détuilé le toit et on a poussé la démence jusqu'à jeter par les fenêtres les poëles de fonte de fer.

Dans ce pillage affreux, la consigne des troupes du Roy fut de prévenir l'incendie ; leur fonction et leur présence

se borna à agir, lorsqu'on seroit intentionné de mettre le feu.

Le dépot des mineurs à la chambre des tutèles, le dépot des masses en litige au greffe du senat sont pillés. La seconde attaque fut dirigée vers l'Umgeld, ou bureau de perception des aydes. Les portes enfoncées et la recette pillée.

La troisième attaque fut commencée au greffe de la chambre des contrats. Les scélérats y furent déjà, s'étoient déjà saisis de deux liasses. Leur fureur fut arrêtée par S. A. S. Mgr le prince de Darmstatt[1], qui exposa sa vie pour la tranquillité future des citoyens.

Dans la nuit suivante, la maison du Sr Moog[2], magistrat intégre trop attaché (au moment présent) à la lettre de l'ancienne constitution, fut saccagée avec barbarie. Tous les meubles, une bibliothéque choisie jetée dans la riviére. Tirons le rideau sur ces scènes affreuses.

Nous eûmes la satisfaction très triste, mais toujours sensible à nos cœurs, d'apprendre le lendemain, que les militaires Généraux[3] qui avoient vû d'un œil humide et baigné

[1] Le prince Frédéric-Louis de Hesse-Darmstadt était colonel de l'un des régiments de la garnison de Strasbourg. Le texte primitif portait par erreur *le prince de Deux-Ponts*. Maximilien, duc de Deux-Ponts, plus tard roi de Bavière par la grâce de Napoléon Ier, était également en garnison dans nos murs, comme colonel de Royal-Alsace.

[2] Mogg était le fils d'un avocat-général de la ville, qui, par ses dénonciations, avait tout particulièrement contribué, en 1752, à faire découvrir et punir les malversations du prêteur royal de Klinglin, père du général. On ne peut s'empêcher de signaler ces coïncidences suspectes. La maison de ce membre du Conseil des XV était située au quai des Bateliers, ce qui explique le chemin que prit son mobilier.

[3] Il faut lire évidemment *généreux;* la déclaration sentimentale des représentants de la bourgeoisie est au moins bizarre et, de plus, entièrement fausse, car ce n'est pas « d'un œil baigné de larmes, » mais avec une parfaite indifférence, sinon avec joie, que les soldats travaillés et plus ou moins enivrés par des émissaires inconnus, avaient assisté au pillage.

de larmes, cette dévastation affreuse, qu'ils n'avoient aucun ordre d'empêcher, frémirent quand ils purent s'éclaircir que la bourgeoisie n'avoit pas trempé dans cet affreux complot; qu'elle avoit reçu une satisfaction entière du magistrat, et que tous les bruits de rétractations étoient controuvés.

M. le Cte de Rochambeau, témoin de la douleur des bons citoyens, attendri de leur désespoir de voir dispersé et profané un dépot aussi respectable, s'abandonna à la confiance et ne mit plus aucun obstacle à l'armement des citoyens. Il eut lieu avec ardeur et passion dans la matinée même; le citoyen se mit sur le champ à la recherche des coupables, en arrêta près de 200 contre lesquels il eut des soupçons fondés; et cette ardeur des propres parens à dénoncer les membres coupables de leur famille, a prouvé l'aversion générale contre cette action atroce et détestable. Aucun citoyen consideré, riche ou pauvre, n'a pû encor être découvert fauteur de cet attentat.[1] Quelques hommes de mœurs dissolues, reconnus libertins dès longues années, se trouvent dans la liste fatale des coopérans.[2] Plusieurs tentatives postérieures sur la maison de la taille, repoussées par le Bon de Ruttenberg, ont prouvé l'esprit de pillage qui animoit les auteurs. Le service des gardes bourgeoises a fait naitre la tranquillité. Il fallut la raffermir en publiant une diminution sur le pain et la viande, en dédommageant le boucher et boulanger sur la caisse publique de la perte de la vente.

Tel est, Messieurs, le récit fidèle de nos malheurs. Nous

[1] Qu'il y en eût, les récits de Young et de Rochambeau ne permettent pas d'en douter; sans doute on ne *voulut* pas les trouver et, la paix faite, on préféra, selon l'expression de notre relation, « tirer le rideau » sur ces excès.

[2] Un seul coupable, un compagnon menuisier, natif de Mayence, fut exécuté quelques jours plus tard, pour avoir volé soixante-six louis d'or pendant le pillage de l'Hôtel-de-Ville. Un autre condamné à mort fut grâcié, parce qu'il appartenait à une famille notable de la ville. Quelques autres furent envoyés aux galères.

ne vous parlerons pas de la diminution énorme que la caisse commune va souffrir par l'insurrection des bailliages.[1]

Occupés tous à mettre la dernière main à la rédaction du cahier accordé, nous ne visons qu'à rétablir le calme au dedans. Ne désespérez pas, Messieurs, de votre patrie, les vœux des citoyens s'adressent à la divinité pour qu'elle aye pitié de nos maux et nous accorde sagesse pour en détourner de plus grands.[2]

Nous sommes avec un attachement inviolable, Messieurs, vos très humbles et très obéissans serviteurs.

Les commissaires
représentans la commune de Strasbourg :

FISCHER. LACOMBE. SCHUBART. HERVÉ. TÜRCKHEIM.
WUNDERER. SPIELMANN.

APPENDICE

Nous avons mentionné en note les récits donnés sur le pillage de l'Hôtel-de-Ville par le voyageur anglais Arthur Young et le maréchal de Rochambeau, gouverneur de la province d'Alsace. Ces deux textes sont trop peu connus en Alsace — on ne chercherait guère le récit de cette émeute dans un voyage agricole rédigé par un Anglais — ou trop peu répandus comme les *Mémoires de Rochambeau* — pour que je ne croie pas faire plaisir à quelques-uns de mes lecteurs, en les

[1] La population rurale ne se montra que trop disposée — et avec de plus justes motifs peut-être — à suivre l'exemple des citadins, surtout dans le bailliage de Barr. Voyez Strobel. V, 332-336.

[2] Les désordres ne cessèrent pas cependant à Strasbourg. Quinze jours plus tard à peine, une nouvelle émeute, toute militaire cette fois, vint effrayer les autorités civiles et les citoyens paisibles. On trouvera le détail dans les *Mémoires de Rochambeau*, I, 357-362, et chez Strobel, V, 336-339.

joignant à la *relation* qu'on vient de lire. Voici d'abord le récit d'Arthur Young[1] :

..... 21 juillet. — J'ai assisté à une scène curieuse pour un étranger, mais terrible pour les Français qui y réfléchiront. En traversant la place de l'hôtel-de-ville, j'ai trouvé la foule qui en criblait les fenêtres de pierres, malgré la présence d'un piquet de cavalerie. La voyant à chaque minute plus nombreuse et plus hardie, je crus intéressant de rester pour voir où cela en viendrait et grimpai sur le toit d'échoppes situées en face de l'édifice, objet de sa rage. C'était une place très commode. Voyant que la troupe ne répondait qu'en paroles, les perturbateurs prirent de l'audace et essayèrent de faire voler la porte en éclats avec des pinces en fer, tandis que d'autres appliquaient des échelles d'escalade. Après un quart d'heure, qui permit aux magistrats de s'enfuir par les portes de derrière, la populace enfonça tout et se précipita à l'intérieur comme un torrent, aux acclamations des spectateurs.

Dès ce moment, ce fut une pluie de fenêtres, de chaises, de volets, de tables, de sofas, de livres, de papiers, etc., etc., par toutes les ouvertures du palais, qui a de soixante-dix à quatre-vingt pieds de façade; il s'en suivit une autre de tuiles, de planches, de balcons, de pièces de charpente, enfin de tout ce qui peut s'enlever de force dans un bâtiment. Les troupes, tant à pied qu'à cheval, restèrent impassibles. D'abord elles n'étaient pas assez nombreuses pour intervenir avec succès, plus tard, quand elles furent renforcées, le mal était trop grand pour qu'on pût faire autre chose que garder les approches, sans permettre à personne de s'avancer, mais en laissant se retirer ceux qui

[1] *Voyages en France pendant les années 1787, 1788, 1789, par Arthur Young*, nouvelle traduction par M. Lesage, précédée d'une introduction de M. Léonce de Lavergne. Paris, Guillaumin, 1860, t. I, p. 248-249 — M. Auguste Stœber, à la piste de toutes les relations de voyage relatives à notre province, a reproduit les extraits de Young, qui s'y rapportent, dans ses *Curiosités de voyages en Alsace*.

le voulaient avec leur butin. On avait mis en même temps des gardes à toutes les issues des monuments publics. Pendant deux heures je suivis les détails de cette scène en différents endroits, assez loin pour ne pas craindre les détails de l'incendie, assez près pour voir écraser devant moi un beau garçon d'environ quatorze ans, qui donnait quelque chose à une femme, que son expression d'horreur me fait croire être sa mère. Je remarquai plusieurs soldats avec leurs cocardes blanches au milieu de la foule qu'ils excitaient sous les yeux des officiers du détachement. Il y avait aussi des personnes si bien vêtues, que leur vue ne me causa pas peu de surprise. Les archives publiques furent entièrement détruites; les rues environnantes étaient jonchées de papiers : c'est une barbarie gratuite, car il s'en suivra la ruine de bien des familles, qui n'ont rien de commun avec les magistrats.....

Nous faisons suivre le récit de Young de celui que nous empruntons aux *Mémoires de Rochambeau*[1] :

..... J'arrivai le 18 au matin, a mon poste, à Strasbourg. J'y appris que le renvoi de M. Necker y causait beaucoup de fermentation, qu'elle se manifestait même dans les troupes et qu'à ajouter aux intérêts généraux, qui animaient à ce moment tout le royaume, il y avait une insurrection locale prête à éclater dans le peuple contre les magistrats, qui s'annonçait par des pétitions, par des plaintes exagérées sur le prix des comestibles ; que cependant on ne s'était encore permis aucune voie de fait. Une pluie violente, et mon arrivée deux jours plutôt que je ne l'avais annoncé, ne m'ayant pas permis de voir les troupes à mon entrée de commandant en chef, j'en pris prétexte pour en faire des revues particulières sur la Place-d'Armes, pendant que les magistrats d'une part, et les représentants du peuple de l'autre, négocièrent et parurent s'arranger sur la taxation des denrées. Le courrier de Paris nous

[1] *Mémoires historiques, politiques et militaires de Rochambeau*. Paris, Fain, 1809, in-8°, t. I, p. 352-355.

apporta les nouvelles du rappel de M. Necker, du voyage du roi à Paris, du *Te Deum* qu'on y avait chanté. Le peuple de Strasbourg exigea du magistrat, par ses représentants, une illumination et des réjouissances qui furent ordonnées pour le soir en doublant les patrouilles et les précautions d'usage pour le bon ordre.

Ce même jour, à trois heures après midi, l'hôtel-de-ville fut attaqué subitement par cinq ou six cents brigands armés de haches, auxquels se joignit en peu de temps un nombre considérable de gens de tous métiers. Je fis battre la générale au premier avis; les piquets de cavalerie s'y portèrent aux ordres de M. de Klinglin; je me mis à la tête du régiment d'Alsace. Je trouvai cette maison-de-ville à moitié pillée et dévastée; Klinglin pérorait et rien ne pouvait arrêter ce peuple furieux. On vint me dire qu'ils entraient dans une maison voisine, ou étaient tous les papiers des mineurs de la province. Je pris ce moment pour animer les grenadiers d'Alsace. « Mes enfants, leur dis-je, ce sont vos papiers qu'on pille et vos contrats qu'on saccage. Ne souffrez pas un pareil brigandage; entrez et chassez à coup de crosse tous ces malfaiteurs! » Alsace s'y conduisit bien, les chassa tous de ce dépot qui fut mis à couvert, et nous parvînmes avec son secours et celui de Hesse-Darmstadt, à faire vider tous les étages de l'hôtel-de-ville, où ils avaient pillé les caisses, cassé les meubles et enfoncé mille pièces de vin dans toutes les caves, où plusieurs d'entre eux se noyèrent. Pour ma part, j'en fus quitte pour la perte de la moitié de mon habit, qui fut emportée par un gros poële de fonte, jeté par une fenêtre au milieu de ce tumulte.

J'appris dans le moment qu'il y avait trente-six maisons de magistrats marqués pour le pillage, et surtout celles de la Chambre des Quinze. J'envoyai sur-le-champ des troupes partout pour les mettre à couvert, avec ordre de présenter la bayonnette à quiconque voudrait en forcer l'entrée. Les troupes, jusqu'à ce moment, agissaient molle-

ment; elles chassaient les brigands devant elles, mais ne les arrêtaient pas. Cette réjouissance augmentait le désordre et la confusion; tout le monde se promenait dans les rues et la cavalerie ne pouvait charger ces troupes de brigands sans courir le risque d'écraser d'honnêtes citoyens. Nous fûmes forcés, pendant quelque temps, de nous borner à mettre sous la protection des troupes, toutes les maisons menacées. Cette situation dura jusqu'à près de minuit. Tous les citoyens étant alors rentrés chez eux, il ne resta plus dans les rues et dans les cabarets que toutes ces bandes de brigands. Les charges de cavalerie dans les rues en ramassèrent beaucoup chargés de pillage; la garnison harassée s'anima et on arrêta quatre cents de ces malfaiteurs. Nous restâmes avec les troupes, sous les armes, jusqu'à sept heures du matin; enfin, après avoir doublé les gardes et les patrouilles, les troupes rentrèrent dans leurs quartiers. Alors les magistrats et les représentants du peuple vinrent me demander des armes pour arrêter tout ce qui restait de ces brigands. Je leur fis délivrer cinq cents hallebardes et douze cents sabres de l'arsenal pour cette opération. Ils s'en servirent avec justice et zèle, et doublèrent le nombre des prisonniers dont nos prisons furent bientôt pleines. Le surlendemain, le magistrat fit exécuter un de ces brigands, qui avait ses poches pleines de l'argent volé dans les caisses de l'hôtel-de-ville. Le calme parut rétabli dans Strasbourg.....

Rod. Reuss.

LIVRES ET BIBLIOTHÈQUES A STRASBOURG

AU MOYEN-AGE.

SUITE.[1]

Une des bibliothèques les plus considérables après celle de la maison de Saint-Jean, fut celle de la *Chartreuse*. Les habitants de ce monastère, fondé en 1340 hors des portes de Strasbourg, passaient, à la fin du XVe siècle, avec les Johannites et les moines du petit couvent de Saint-Guillaume, pour être, à cause de leurs mœurs austères et de leurs habitudes studieuses, les religieux les plus respectables de la ville. Geiler de Kaisersberg et Wimpheling se plaisaient à faire leur éloge. Leurs statuts les obligeaient à s'occuper d'écriture; Gerson avait même démontré qu'ils pouvaient sans péril pour leur âme consacrer les jours fériés à la copie de livres utiles.[2] Il est probable d'après cela que beaucoup de volumes de leur collection furent écrits dans les cellules de la maison. Pendant quelque temps ils eurent même une presse; ils imprimèrent pour leur usage un Psautier sur parchemin.[3] En 1525 quatorze d'entre eux quittèrent le couvent; sept déclarèrent qu'ils voulurent y rester. Il y eut quelques chartreux pendant tout le XVIe siècle; en 1591 leurs bâtiments, cédés à la ville,

[1] Voy. le tome précédent, p. 433-454.

[2] GERSON, *De laude scriptorum*, édition Spencer-Smith. Rouen 1841 folio, p. 1. (OPP., édition Dupin, t II, p. 694.)

[3] *Psalterium in membranis, typis expressum in carthusia Argentinensi.*

furent démolis et leur bibliothèque réunie à celle de l'Académie protestante. A cette occasion on en fit le catalogue.[1] Dans le cours du XVIe siècle, le couvent, appauvri et n'abritant plus qu'un petit nombre de frères, n'avait fait que de rares acquisitions de livres; le catalogue, qui nous est resté, représente, sauf un petit nombre d'exceptions, la collection telle qu'elle avait existé en 1525. Il énumère 365 volumes, en grande majorité manuscrits, les uns sur parchemin, d'autres sur papier, d'autres encore en partie sur papier, en partie sur parchemin. La présence de plusieurs exemplaires d'ouvrages identiques semble prouver que la bibliothèque s'était enrichie aussi par des dons, faits, soit par des religieux de la Chartreuse, soit par d'autres personnes; un recueil d'homélies de saint Augustin, de Bède, etc., avait été légué par un curé de Worms; un *Innocentius super Decretale* provenait d'un frère qui, de 1393 à 1396, avait fait à Bologne des études de droit; d'autres livres avaient été achetés pour des prix qu'on avait eu soin d'indiquer. La plupart des ouvrages appartenaient à la théologie; c'étaient des traités de Pères, de scolastiques, de mystiques, entre autres le commentaire de Drutmar et l'*Horologium sapientiæ* de Suso; puis des sermons, des vies de saints, des livres liturgiques, les règles et les coutumes de l'Ordre des chartreux, une *Historia evangelii* en vers, les *Gesta Barlaam et Josaphat servorum dei.* Vingt-trois ouvrages sur le droit, dont une *Summa Raymundi metrice*, quatre ou cinq de médecine, un de logique, les *Orationes* de Philelphe, le voyage du chevalier Jean de Mandeville et un seul classique, Lucain, complétaient la collection. Outre quelques Psautiers allemands, il n'y avait qu'un livre écrit dans cette langue, *der Tugend buch* ou *Blume der Tugend*, de Jean Vintler, du commencement du XVe siècle. Ce qui ajoute à l'intérêt du catalogue, c'est qu'il ne donne pas seulement les dates et les prix de quelques manuscrits, il a conservé aussi

[1] Manuscrit in-4°. Archives de Saint-Thomas.

quelques-unes de ces formules si curieuses que les copistes avaient l'habitude de mettre à la fin des livres, quand ils avaient achevé leur travail; je crois devoir les rapporter :

Lambertus de Ligniaco sicco summulæ, scriptæ anno 1286 :

Lauda scriptorem douec videas meliorem.

Flores S. Bernhardi :

Hic liber est scriptus, deus ex hoc sit benedictus.[1]

Sermones S. Bernhardi super cantica :

O Bernarde pater, qui dulcia hic posuisti,
Fac me qui scripsi regnum conscendere Christi.

Legenda sanctorum :

Explicit iste liber, scriptor sit crimine liber.[2]

Repertorium speculi Wilhelmi Durandi :

Quæ pridem plura sunt sparsim tradita iura,
Hæc nunc scriptura facili monstrat tibi cura.

Historia scholastica :

Dextram scribentis virtus regat omnipotentis.

De vita et laude b. Hieronymi per Joh. Andreæ juristam :

Accipe Jeronymum non ex doctoribus imum
Nec miris minimum, sed linguæ munere primum.

Expositio b. Ambrosii super Psalmum beati immaculati :

Sint deo grates Ambrosioque qui dedit artes
Et mihi mente pia ter ave legitate (*sic*) *Maria*. 1467.

Les autres volumes datés étaient les suivants : *Pastorale novellum magistri Rudolphi de Liebeg, completum* 1324; *Postilla super Proverbia Salomonis fratris Thomæ Rygsted, anglici, ord. præd., scripta anno* 1350; *Lyra super Vetus Test., pars prima finita anno* 1368; *Libellus qui intitulatur Valde bonum, continens accentuationes quarundam dictionum de Biblia et de evangeliis et de martyrologio*, 1441.

[1] V. cette même formule, un peu modifiée, parmi celles qu'a recueillies M. Wattenbach, *Das Schriftwesen des Mittelalters*. Zweite Ausgabe. Leipzig 1875, p. 424.

[2] Formule assez fréquente. O c, p. 428.

Il est inutile de dire qu'aucun des livres de la Chartreuse n'existe plus.

3. Les livres qui servaient au culte ne faisaient pas partie des bibliothèques, ils étaient compris dans le *trésor* des églises et conservés, avec les vases sacrés et les vêtements sacerdotaux, dans les sacristies. On a, de l'année 1451, un inventaire du trésor de l'église de Sainte-Hélène, qui était celle de la paroisse de Schiltigheim [1]; les livres énumérés sont : *Missale et duo specialia; unum novum speciale missale; duo libri matitutinales preciosi*: *psalterium ; graduale; duæ partes antiphonarii*; *unum parvum antiphonale; liber cum evangeliis et epistolis; duæ agendæ; vigiliæ mortuorum; confessionale in pirgameno; duo libri vitæ*. L'inventaire ajoute un *glosenarium*, soit un vocabulaire, soit quelque partie de la bible avec des gloses. En 1490 un maître Melchior fit don à cette église d'une *nova agenda in pressura*. — De Saint-Thomas il est resté, outre quelques copies du *Liber vitæ*, un beau *Graduale* écrit sur parchemin au XVe siècle; lors d'un inventaire fait en 1546 de ce qui subsistait de l'ancien trésor, on trouva aussi un Evangéliaire avec des ornements en argent doré et un vieux recueil des Epîtres dont un des coins était encore couvert d'une plaque d'argent [2]; ces deux volumes ont depuis longtemps disparu. En 1842 j'eus le bonheur de découvrir dans une chambre voûtée, au-dessus des derniers restes du cloître des dominicains, un missel sur parchemin, ayant à la fin quelques hymnes et orné de deux grandes et magnifiques miniatures; l'une représentait, sur fond d'or, le Seigneur crucifié, ayant à ses côtés la Vierge et l'apôtre Saint-Jean; l'autre, Saint-François d'Assise recevant les stigmates au milieu d'un paysage animé de chevreuils et d'oiseaux.

[1] Archives des hospices.

[2] « *Ein Evangeliumbuch mit silber überguldet beschlagen, und ein alt Epistelbuch, an dem einen ort mit eim kleinen silberin plech.* » Archives de Saint-Thomas.

Cette dernière image me porte à croire que le manuscrit n'avait pas appartenu aux dominicains, mais aux franciscains. Il fut remis à la bibliothèque et a été détruit avec elle. — Le même Paul Munthart, qui légua ses livres au chapitre de Saint-Thomas, laissa le reste de ses biens aux deux églises de Saint-Pierre; il disposa par son deuxième testament, fait le 15 mai 1480, que la collégiale de Saint-Pierre-le-jeune, dont il était prévôt, ferait faire un volume des Épîtres, recouvert d'argent doré, semblable à celui qui existait déjà des Évangiles et qui était orné des images des apôtres Pierre et Paul [1]; il voulut qu'on y mît ses armoiries, afin qu'en voyant que le livre venait de lui, les autres chanoines fussent engagés à faire des donations pareilles.

Les *archives* des églises étaient également distinctes des bibliothèques; elles formaient un trésor d'un autre genre, que souvent on regardait comme plus précieux que les livres, car de la conservation des chartes, des priviléges, des actes de donation, des titres de propriété, pouvait dépendre la fortune, parfois même l'existence d'une maison religieuse. Outre les originaux des documents, on en gardait des copies dans des volumes in-folio en parchemin ou en papier. Königshofen, qui remit en ordre les archives de Saint-Thomas, fit relier les registres à neuf et copia lui-même une foule de pièces. C'est aussi aux archives que l'on remettait les annales recueillies dans les couvents. Dans un des registres de Saint-Thomas Königshofen inséra une notice historique sur cette église, écrite de sa propre main; un manuscrit de sa grande chronique de Strasbourg se trouvait encore à la fin du XVIIIe siècle aux archives de l'Œuvre-Notre-Dame.[2] En voyant les

[1] « ... *Liber lectionarius Epistolarum missarum, et ornetur seu circumferatur argento deaurato, ut ibi est liber Evangeliorum argento deaurato ornatus cum imaginibus beatissimorum apostolorum Petri et Pauli.* » Archives de Saint Thomas.

[2] Geiler de Kaisersberg parle dans quelques sermons de cette chronique, *uf unser Frauen Hus. Sermones de arbore humana.* Strasbourg 1519,

riches collections réunies aujourd'hui aux archives du département et de la ville, on ne peut qu'admirer le soin avec lequel nos chapitres et nos monastères ont veillé à la conservation de leurs documents Jadis ces dépôts étaient gardés dans des lieux sûrs, à Saint-Thomas, par exemple. dans un réduit de l'église, fermé par une porte de fer. En 1399, le magistrat à son tour ordonna de construire, pour les chartes et registres de la ville. une chambre voûtée, à l'abri du feu.[1]

4. Bibliothèques particulières. — Je n'ai pas trouvé qu'avant le commencement du XVe siècle les prêtres, même le plus richement dotés, eussent possédé autre chose que quelques livres de liturgie ou de droit. Quant aux laïques de Strasbourg, il est peu probable qu'avant l'invention de l'imprimerie ils se soient beaucoup occupés de lecture; des bourgeois riches et pieux, tels que Rulmann Merswin, lisaient des traités mystiques allemands; quelques nobles ont pu avoir des copies de romans ou de poésies; quand on voit un sire Ulric de Rathsamhausen donner à sa fille le nom insolite de *Blantschflor*, on est disposé à croire que lui ou sa femme avaient lu le conte de *Flore et Blanscheflur*, une des histoires d'amour les plus répandues au moyen âge.[2] Quant au clergé, quelques exemples montreront jusqu'à quel point il était bibliophile. En l'année 1300, le chanoine de Saint-Thomas, Jean de Saint-Amarin, qui passait pour un *vir litteratus*, se plaignit de ce que lors du pillage de sa maison par une troupe de jeunes tapageurs, on

in-f°, folio 177; *Brösamlin*, Strasbourg 1517, in-f°, t. II, folio 12. — Oberlin l'a encore vue. *Dissertatio de Jacobo Twingero*. Strasbourg 1789, in-4°, p. 19.

[1] « ... *das man dar ein gewölbe mache, das gut für füre sei, darin man die brieffe und bücher thuge.* » Wencker, *Apparatus et instructus archivorum*. Strasbourg 1713, 4°, p. 84.

[2] Blantschflor de Rathsamhausen, épouse d'Antoine de Hohenstein, 1467. — Le poème fut composé, d'après un modèle français, par Conrade Fleck, au commencement du XIIIe siècle.

lui avait enlevé, outre des meubles, des armes, des habits, des ustensiles de cuisine, aussi deux volumes, un *Digestum vetus* et un recueil de décrétales.[1] En 1328, Jean Kusolt, chanoine du même chapitre, légua à son neveu Jean, son *Liber matitutinalis*, son grand Psautier et son *Graduale;* au doyen de Rhinau il laissa son Antiphonaire. En 1406, Frédéric Buhart, prévôt de Saint-Thomas, donna par testament ses deux *Libri matitutinales* à Jacques Fabri, prébendier de l'église de Saint-Martin; vers 1415, le chanoine Pierre Völtsch abandonna à Saint-Thomas un *Liber oratorius*, en deux parties, l'une pour l'été, l'autre pour l'hiver[2]; en 1473, Jean Wernher, chanoine de Saint-Pierre-le-vieux, fit donation à son église d'un missel nouvellement écrit.[3]

Tous ces faits concourent à prouver que les testateurs n'avaient guère eu d'autres manuscrits en leur possession; leurs dernières volontés, généralement très détaillées, se taisent sur des bibliothèques. Königshofen a sans doute eu quelques livres, car ceux dont il s'est servi pour rédiger son ouvrage, à l'exception de la *Historia Scholastica* de Pierre Comestor, de la Légende dorée et de l'Histoire versifiée d'Alexandre-le-grand, ne sont pas inscrits dans son catalogue de Saint-Thomas; outre quelques annales de couvents strasbourgeois et des chroniques de Closener et de Mathias de Neuenbourg, il a utilisé principalement celles de Bède, de l'abbé Ekkehard, de Martin Polonus, ainsi que le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais. S'il n'a pas eu lui-même ces ouvrages, il a dû les trouver dans la bibliothèque de quelque autre chapitre que le sien ou dans celle de quelque monastère de la ville.

C'est, du reste, vers l'époque de Königshofen, qu'on voit se

[1] 14 septembre 1300, plainte de Jean de Saint-Amarin, certifiée par l'évêque Frédéric. Archives de la ville.

[2] Archives de Saint-Thomas.

[3] D'après le *Liber vitæ*, GRANDIDIER, *Histoire de l'église de Strasbourg* t. II, p. 336, note Z.

former à Strasbourg les premières bibliothèques particulières dont nous ayons connaissance. Il a été parlé plus haut de celle du prieur des dominicains Pierre de Gengenbach, composée de plus de cent volumes. La collection que Paul Munthart légua à Saint-Thomas, était presque aussi considérable, elle comptait soixante-huit volumes manuscrits, la plupart sur parchemin, et vingt-trois des plus anciens incunables.[1] Munthart, qui avait étudié le droit en Italie, s'était procuré en ce pays tout ce qu'il avait pu réunir en fait de copies et d'éditions de légistes et de canonistes; à Strasbourg il avait acquis ce qui, avant 1480, était sorti des presses de Mentel et d'Eggestein. La théologie n'était représentée chez lui que par deux manuscrits, le *Rationale divinorum officiorum* de l'évêque Duranti et les Postilles de Nicolas de Lyra, puis par sept ouvrages imprimés : *Biblia, duo volumina optime pressa* (probablement la bible d'Eggestein, vers 1470, 2 vol. in-folio), les *Moralia in Job* de Grégoire-le-grand, Albert-le-grand *de laudibus b. Virginis* (Strasbourg, Mentel, vers 1474, grand in-folio), les commentaires de Saint-Thomas d'Aquin sur les Evangiles, le *de vita Christi* du chartreux Ludolphe de Saxe, les Etymologies d'Isidore, le *Fortalitium fidei* du franciscain espagnol Alphonse de Spina (ces deux dernières publications sont également attribuées à Mentel). Munthart avait enfin le *Catholicon* et le *Speculum historiale*; le *Speculum* formait *duo magna volumina*, ce qui indique l'édition de Mentel, 1473, grand in-folio.

La bibliothèque de Jean Simler, dont on n'a pas le catalogue, était riche en livres de droit civil et canonique, de théologie, de poésie.[2] Comme Simler avait la réputation d'être un savant jurisconsulte et que sur la fin de sa vie il regrettait de n'a-

[1] *Histoire du chapitre de Saint-Thomas*, p. 189, 266, 460.

[2] « *Omnes libri mei in utroque jure, civili et canonico, scripti et impressi, pariter in theologia et in arte poetica...* » WENCKER, *Apparatus*, p. 429.

voir pas étudié la théologie, il est à supposer que le principal fonds de sa collection de manuscrits et d'imprimés avait consisté en ouvrages juridiques; les livres *in arte poetica* dont parle son testament, étaient, selon toute probabilité, quelques poètes latins récemment publiés.

Nous sommes mieux renseignés sur la bibliothèque de Louis d'Odratzheim, doyen de Saint-Pierre-le-vieux; le 3 janvier 1499 on fit l'inventaire de la succession mobilière de cet ecclésiastique; à la suite des meubles et ustensiles trouvés dans les chambres, dans la cuisine, dans la cave, on énuméra cent trente-huit volumes, les uns manuscrits, les autres imprimés; eu égard à l'époque du temps, c'est un chiffre fort respectable.[1] De même que chez Munthart et Simler, ce qui dominait c'était le droit civil et canonique; il y avait soixante-neuf ouvrages sur les lois et les canons, en outre une douzaine de volumes sur la philosophie, autant sur la théologie, sans compter quelques livres liturgiques, des traités de grammaire, de mathématiques, d'astronomie, d'histoire naturelle, de médecine; on voit aussi que, dans les dernières années de sa vie, le doyen de Saint-Pierre, véritable amateur de livres, s'était empressé d'acquérir un certain nombre de nouveautés littéraires, telles que des éditions de Virgile, d'Ovide, de Térence, d'Esope, de la *Consolatio philosophiæ* de Boëce, du traité de Pétrarque *de remediis utriusque fortunæ*, des épîtres d'Enée Silvius, du *Fasciculus temporum* de Werner Rolewink, du voyage en terre-sainte du camérien mayençais Bernard de Breitenbach, du *Formulare und tütsch Rhetorik*, etc.

En général, à cette époque de la renaissance des études en Alsace, clercs et laïques montrent une grande ardeur à se procurer des livres, soit pour satisfaire leurs propres goûts littéraires, soit pour fournir des textes aux imprimeurs. Le jeune Pierre Schott, un des premiers en date de nos humanistes, acheta à Bologne, où il faisait ses études de droit,

[1] Archives de Saint-Thomas.

divers ouvrages pour lui-même et pour des amis qui l'avaient chargé de commissions; par une lettre à son ancien précepteur Jean Müller, il lui annonça l'envoi d'une caisse contenant un *Vocabularius græcarum dictionum*, ayant coûté deux ducats à cause de sa rareté, une Bible, le *Rationale divinorum officiorum*, un Hésiode, un Térence, les *Argonautica*, un commentaire sur les satires d'Horace, les épîtres de Cicéron, un *Mamotrectus*, un traité de prosodie et plusieurs ouvrages de droit; à ces livres étaient joints deux Digestes pour le chanoine Thomas Wolf, et un Térence avec le commentaire de Donat pour le prévôt de Surbourg.[1] Geiler avait une bibliothèque « riche en ouvrages de tout genre [2]; » Sébastien Brant, Thomas Wolf le jeune, Wimpheling, quelques chanoines de la cathédrale en possédaient, et bientôt on ne trouvera plus de savant qui n'eût quelques rayons garnis de volumes. Parmi les nobles, Jacques de Fleckenstein, sous-bailli d'Alsace, était vanté pour sa belle bibliothèque historique.[3] Il y avait même déjà des bibliomanes, qui n'amassaient des livres que pour le plaisir de les avoir, sans les lire; Brant en a fait un portrait assez spirituel dans le premier chapitre de sa Nef des fous.[4] mais couchés, sur des rayons, *repositoria*. Le titre était écrit.

5. Disposition et usage des bibliothèques. — Le nom qu'on donnait au moyen-âge à une bibliothèque était *libraria*, dont on fit l'allemand *liberei*, terme usité à Strasbourg jusque vers la fin du XVIe siècle.[5] Les livres étaient placés, non debout,

[1] *Lucubratiunculæ*, folio 110.

[2] « *Bibliothecam habuit omnis generis librorum refertissimam.* » Béatus Rhénanus. *Vita Geileri*, à la suite de Geiler, *Navicula sive speculum fatuorum*. Strasbourg 1511, 4°.

[3] V. la préface de Mat. Ringmann à sa traduction de Jules César : *Julius der erst römische Keiser von seinen Kriegen*. Strasbourg 1507, f°.

[4] *Von unnützen büchern*.

[5] *Die liberey zu den Predigern*, 1569, c'est-à-dire la bibliothèque de l'Académie protestante dans l'ancien couvent des dominicains.

rarement sur le dos, le plus souvent sur la couverture de devant, et parfois recouvert d'une mince feuille de corne transparente. Pour empêcher les détournements, on attachait les volumes à des chaînes; dans le manuscrit de Quintilien, qui avait appartenu à la bibliothèque de la cathédrale, on inscrivit en 1372 cette note : « *nota quod LXXXI libri sunt in catenis in dormitorio ecclesiæ Argentinensis.*[1] » Pierre de Gengenbach, en 1420, voulut que les livres qu'il légua aux dominicains fussent fixés par des chaînes de fer, dont le prieur, le lecteur et le *librarius* devaient chacun avoir une clef.[2] Munthart fit la condition que, dans l'année qui suivrait sa mort, le chapitre de Saint-Thomas construisît une « *libraria cum voltis seu testudinibus, banccis et catenis, ut mos est,* » sinon la bibliothèque reviendrait, sous la même condition, au chapitre de Saint-Pierre-le-jeune, et si celui-ci, à son tour, négligeait d'exécuter ces clauses, elle deviendrait la propriété du grand-chapitre.[3] L'usage des chaînes était fort ancien ; une gravure du XVIIe siècle, représentant la bibliothèque de l'Université de Leyde et reproduite par M. Paul Lacroix dans son ouvrage sur les Arts au moyen-âge[4], nous montre en quoi il consistait; il y avait une suite de *repositoria*, chacun ne formant qu'un seul rayon, devant lequel un pupitre et un banc; les livres étaient fixés à une barre courant le long du rayon; pour s'en servir, on n'avait qu'à les retirer. Les clefs des

[1] Bandini, l. c., note 1, p. 438.

[2] « *Omnes meos libros... ad locum specialem quem ad hoc deputaverim reponendos et catenis ferreis alligandos pro furtu vel concisione ipsorum precavendos, quibus prior et omnes fratres studere volentes uti poterant me existente in vita et post mortem meam quandocunque voluerint, ad quos seu quorum clausuram prior unam qui tunc fuerit, lector unam et librarius unam clavem habere debebunt.* » Archives de Saint-Thomas.

[3] *Histoire du chapitre de Saint-Thomas*, p. 459.

[4] Paris 1869, p. 492. — Encore en 1839 l'ancienne bibliothèque de Zütphen, en Hollande, était disposée d'après ce système. WATTENBACH, *Schriftwesen*, p. 531.

cadenas des chaînes étaient confiées aux supérieurs; eux seuls avaient le droit de *decatenare* les livres.

L'usage d'une bibliothèque n'était réservé qu'aux frères du couvent ou aux chanoines du chapitre auquel elle appartenait. A Saint-Thomas les dignitaires jouissaient du privilége d'emporter des volumes; Königshofen nota dans son catalogue que le prévôt Burkart Burggraf avait chez lui le Pentateuque, dans un petit volume sans couverture, *sine asseribus.* Munthart prit dans son testament la précaution de défendre qu'aucun de ses ouvrages ne fût ni aliéné, ni échangé, ni même prêté à une personne quelconque étrangère au chapitre, de quelque grade ou dignité qu'elle fût; il n'admit une exception qu'en faveur de ses neveux; si l'un d'entre eux voulait étudier le droit, il devait pouvoir se servir des livres, en fournissant une caution suffisante.[1] Simler s'exprima d'une manière analogue; il voulut que si ses conditions n'étaient pas observées, sa bibliothèque fût abandonnée à l'Université de Heidelberg, où il avait fait ses études.[2]

Il n'était pas rare qu'une maison religieuse prêtât un livre à une autre. L'*opus etymologiarum* d'Isidore, donné à la bibliothèque de la cathédrale par l'évêque Wernher, fut prêté un jour aux frères mineurs.[3] Saint-Thomas confiait son exemplaire de la Légende dorée au curé de l'église, pour y prendre la matière des sermons pour les fêtes des saints.[4] En 1426 il prêta un *Liber oratorius* à deux chanoines de Saint-Pierre-le-jeune pour le temps de leur vie, à charge pour eux et leurs héritiers de payer trente florins, si le volume venait à se perdre.[5] D'autres fois, quand on avait besoin d'argent,

[1] *Histoire du chapitre de Saint-Thomas*, l. c.

[2] WENCKER, *Apparatus*, p. 429.

[3] « *Iste liber concessus est fratribus minoribus, et est dominorum de summo templo.* » GRANDIDIER, *Œuvres inédites*, t. I, p. 439, note 2.

[4] « *Item lampartica historia, quæ concessa est plebano et socio.* » *Histoire du chapitre de Saint-Thomas*, p. 410.

[5] Archives de Saint-Thomas.

on aliénait des livres ou on en donnait en gage; on a vu plus haut les Augustins d'Ittenwiller vendre aux religieux de Saint-Arbogast une bible, et l'abbaye de Baumgarten plusieurs manuscrits à la maison de Saint-Jean; en 1404, cette même maison prêta au couvent de Neubourg une somme de quarante-une livres, pour laquelle on lui engagea le *Speculum historiale*, écrit sur vélin et formant quatre volumes reliés en bois.[1] Les chartreux, dans un moment d'urgence, donnèrent *cautionis loco* pour vingt-sept florins deux ouvrages de droit canonique. Tous ces actes étaient passés devant le juge de la cour épiscopale, dans la même forme et avec les mêmes cautèles minutieuses que s'il s'était agi d'une maison ou d'une propriété rurale; cela ne doit pas nous surprendre, c'est une preuve de la haute valeur qu'on attachait aux livres, dans une période où il était difficile de s'en procurer.

2. Industries concernant les livres.

1. Copistes et enlumineurs. Imprimeurs. Graveurs. — Dans les couvents on se procurait des livres en faisant copier par des moines ceux qu'il fallait, soit pour l'étude, soit pour le culte. Le prieur des dominicains, Hugues Ripelin, vers 1280, est cité comme ayant été *scriptor bonus atque depictor*[2], ce qui veut dire calligraphe et enlumineur. Parmi les religieux de la maison de Saint-Jean, on en connaît plusieurs qui ont fourni des manuscrits à leur bibliothèque; Nicolas de Laufen copia dans les années 1382 et suivantes quelques-uns des volumes secrets du *Grüne-Wörth*; en 1417 Georges Geisfell, de Haguenau, écrivit sur papier six exemplaires du *directorium officii*

[1] « *Quatuor partes seu volumina Speculi historialis Vincentii, in pergameno scripta, asseribus cooperta* » 14 décembre 1404. Archives de la Basse-Alsace.

[2] *Annales des dominicains de Colmar*, publiées par Gérard et Liblin. Colmar 1854, Appendice, p 218.

divini; Henri Collator copia, en 1437, le *Catholicon;* Jean Wurtzgart, de Strasbourg, en 1453, le traité de Saint-Ambroise *de officiis ministrorum;* Herrmann Gross, en 1467, la traduction allemande des Psaumes par Henri Kozzer; Pierre Rysch, en 1481, un *Chorale;* même un des prieurs, Jean Kobel, de Molsheim, avait écrit en 1473, sur parchemin, sous le titre de *Legenda*, le bréviaire usité à Saint-Jean. Mais tout ce qui entrait dans les bibliothèques, n'était pas écrit sur place, on achetait aussi des ouvrages et on en recevait par donation. Beaucoup de ces livres venaient peut-être du dehors, toutefois il y avait aussi à Strasbourg même des copistes de profession. Les curés et les chanoines qui avaient besoin de livres liturgiques, les moines qui désiraient des traités de théologie, ou bien manquaient de loisir pour les écrire, ou bien dédaignaient cette besogne; ils devaient les trouver tout prêts, offerts aux demandeurs ou exécutés sur commande par des clercs ou des laïques, qui pratiquaient le métier de copistes. Un *Buchschriber* strasbourgeois, Pierre de Haslach, est cité en 1408; un autre, Jean de Kirchheim, en 1433; un troisième en 1486. M. Wattenbach signale dans diverses contrées et dès le XIIe siècle, des *scriptores* travaillant *pro pretio*[2]; il n'est donc pas improbable que bien avant le XVe il y en a eu aussi chez nous. De même qu'ailleurs c'étaient souvent les maîtres d'école qui se livraient à ce travail; outre les *magistri scholarum* attachés aux chapitres, il existait des *Lermeister* laïques dans divers quartiers de la ville; en 1477 un de ces instituteurs est relieur; à plus forte raison d'autres ont pu être écrivains. Les scribes de la chancellerie et des différents tribunaux ont

[1] WITTER, *Catalogus*, p. 1, 2, 18, 47, 56.

[2] *Schriftwesen des Mittelalters*, p. 401. Le maître Hesso, que M. Gérard (*Les artistes de l'Alsace pendant le moyen-âge*. Colmar 1872, t. I, p. 144) compte parmi les calligraphes, était secrétaire du magistrat, *Hesso, notarius burgensium*. V. la charte de 1237 publiée dans les *Œuvres inédites* de Grandidier, t. III, p. 348.

pu également se charger contre paiement de copier des livres.

En 1325 je trouve à Strasbourg un certain Zürne *illuminator*, artiste peignant les initiales, écrivant en rouge les rubriques et les titres, et, en cas de besoin, ajoutant au texte des miniatures. Dans la maison de Saint-Jean il y eut un enlumineur d'un talent distingué ; nous ne connaissons, il est vrai, que par d'anciennes descriptions l'exemplaire du Mémorial, orné d'images, qui fut envoyé au maître-provincial [1]; mais j'ai vu dans quelques manuscrits du *Grüne-Wörth* de grandes initiales, des bordures, des armoiries, qui sont du nombre des meilleures productions de ce genre au XIVe siècle.

J'ai parlé plus haut des belles miniatures d'un Missel, qui avait appartenu au couvent des franciscains; elles dataient du XVe siècle et révélaient le style de l'école bourguignonne. Michel de Mayence qui, en 1466, est cité chez nous comme *illuminista*, est qualifié en 1488 de peintre. *Maler;* il n'était donc pas un simple artisan.

Outre les couleurs, les enlumineurs employaient l'or, soit pour orner des lettres capitales, soit pour former des fonds. C'est pourquoi on leur donnait aussi chez nous le nom de *Guldinschriber* ou *Goltschriber*. Dans une des copies du Mémorial des Johannites, un Saint-Jacques dans une grande initiale très historiée, et le Christ crucifié dans le Missel des frères mineurs, étaient sur fonds d'or. Je ne sais trop ce qu'était un *Buppenmaler*, peintre de poupées, mentionné en 1427; les

[1] Les images représentaient : le *Grüne-Wörth*, la procession des frères qui s'y rendent pour en prendre possession, la remise solennelle qui leur est faite des bâtiments, les armoiries de l'Ordre, ses patrons, un Christ crucifié entre la Vierge et Saint-Jean, un Christ mort, sur les genoux de sa mère, une Sainte-Véronique, une des visions de l'ami de Dieu, le Jugement dernier. Chaque image était accompagnée de quelques rimes explicatives que j'ai publiées, d'après une ancienne copie, dans l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, t. V, 1858, p. 375 et suiv. ; mon intention était de m'informer si le volume existait encore dans quelque bibliothèque d'Allemagne; je n'ai reçu aucune réponse.

Kartenmaler, *pictores cartarum*, qui paraissent dans la seconde moitié du siècle, peignaient les cartes à jouer et des images de saints. Vers l'époque même où fut inventée l'imprimerie, Diebolt Läber avait à Haguenau une fabrique de manuscrits, à laquelle étaient attachés aussi des enlumineurs et dont les produits se répandaient dans toutes les contrées voisines. Jean Mentel, de Schlestadt, qui se fixa à Strasbourg comme imprimeur, était *Goltschriber ;* ce fut en cette qualité qu'en 1447 il reçut le droit de bourgeoisie.

Ce n'est pas ici le lieu de parler de l'invention de l'imprimerie. Il importe seulement de dire que quand, après les premiers essais de Gutenberg, Mentel et Eggestein, eurent établi leurs presses, d'où sont sortis tant de beaux livres, on rencontre à Strasbourg de nombreux imprimeurs; il y en avait qui étaient en même temps orfèvres, tels que : Nicolas de Honau, 1473, *aurifaber et pressor librorum ;* Sifrid, frère de Henri Eggestein, avait également pratiqué l'orfèvrerie ; habitués à la gravure sur métal, ces artistes confectionnaient sans doute eux-mêmes leurs types; d'autres, comme Barthélemy Kistler (1486) étaient peintres. D'après un règlement du magistrat, on distinguait entre les imprimeurs capables d'entretenir de grands ateliers, et ceux qui se bornaient à imprimer les livres et à faire des images de saints; ils se bornaient à *imprimer* les livres, cela veut dire qu'ils travaillaient pour le compte des grands éditeurs.[1] Ceux-ci imprimaient parfois pour des couvents, qui avaient besoin de livres liturgiques spéciaux conformes à leur Ordre, ou bien aussi pour des

[1] « *Item das die buchtrucker, welche in dem wesen und vermügen syent das sie gross redeliche truckeryen haben und ouch der moler hantierunge domit bruchen, alle mit vollem rechten mit jnen dienen sollent wie goltsmyde und moler.. Und die überigen gemeynen trucker, formensnyder, buchbinder, und kartenmaler, die bücher nuwen und heiligen truckent, uszstrichent und verkouffent und domit ouch der moler hantierunge bruchent, sollent alle zur Steltzen dienen und doch jors nit me verbunden sin dann VI sch. stubenzinsz zu geben.* » *Artikelbuch der Zunft zur*

libraires étrangers. En 1487 Jean Grüninger fit pour l'abbaye cistercienne de Baumgarten un Missel et un bréviaire, pour lesquels on lui paya soixante-dix florins d'or.[1] Jean Knoblouch publia divers ouvrages, tantôt aux frais de Jean de Ravesberg, de Cologne, tantôt à ceux de Jean Haselberger, libraire à Constance. D'autres, Jacques Eber de Landsberg, Georges Husner, Barthélemy Kistler, Jean Wehinger, Guillaume Schaffner (*procurator*) de Roperschwiler, Henri Knoblochzer, Thomas Anshelm de Bade, ne sont connus que par de rares publications; plusieurs d'entre eux transportèrent leurs presses à l'étranger. L'enthousiasme pour l'art nouveau était si vif, que de jeunes clercs, de familles riches, n'hésitèrent pas à en apprendre l'exercice; il fallait, du reste, pour imprimer des livres latins, quelques connaissances littéraires. Le strasbourgeois Sixte Rissinger introduisit en 1471 l'imprimerie à Naples; Diebolt Schenkbecher fut, en 1473, à Rome, l'associé de Wendel de Wila et de Jean Reinhard; le premier devint chapelain de l'église d'Ungersheim, près de Colmar et vicaire à Saint-Thomas, le second fut reçu chanoine de ce dernier chapitre.

Steltz. Archives de la ville. — Au nombre des *gemeine trucker* étaient Ulric de Lauingen 1471, Conrade Danhüser 1474, Matthias de Werde 1484, Conrade Franck de Kitzingen 1484, Nicolas de Neuwiller 1487, Jean-Jacques de Rotenbourg 1487, Pierre-Jean Beheim, de Bâle, 1490, Jean de Dinslacken 1491, Frédéric Ruch de Dumpach 1495, Erhard Arnold 1502, Thomas Krycher 1504.

[1] *Missale cisterciense* (sans titre). F° 1b *Commissio... Johannis abbatis Cistercii... de missalibus ac breviariis ordinis imprimendis.* F° 2a, *Executio dicte commissionis per... Nicolaum abbatem monasterii de Pomerio alias Bomgart.* A la fin : *Anno millesimo quadringentesimo octogesimo septimo, pridie vero nonas septembris.* S. l., f°, goth. Le 27 août 1487 l'abbé de Baumgarten, Nicolas Widenbosch, reconnaît devoir au couvent de Saint-Urbain, en Suisse, une somme de 100 florins d'or, dont soixante-dix pour payer à Grüninger l'impression de ce *missale* et d'un *diurnale*. Archives de Lucerne; je dois cette communication à l'obligeance de l'archiviste, M. de Liebenau.

Sous l'impulsion des humanistes, les imprimeurs ne se contentèrent plus du nom de *pressores librorum*, ils se donnèrent celui de *chalcographi;* Grüninger, après s'être qualifié parfois d'*impressoriæ artis magister*, s'intitula en 1504 *chalcographiæ artifex*; l'imprimerie de Knoblouch devint une *officina literatoria*, et la presse de Jean Schott un *prelum literarium*. Il est peu de villes, où depuis l'origine de l'art on ait produit alors un si grand nombre de livres.

Les imprimeurs furent adjoints à la corporation de *l'Echasse*, qui était celle des orfèvres, des peintres, des sculpteurs, en général des professions qui avaient un certrin caractère artistique. Dans les commencements leur industrie ne causa aucun dommage à celle des copistes et des enlumineurs. Le règlement cité plus haut donne comme motif de leur adjonction à la tribu de l'Echasse, le fait qu'ils avaient besoin du concours des peintres; en effet, il fallait colorier au moins les initiales, dont, dans les incunables, la place était généralement laissée en blanc. La bibliothèque de Saint-Jean avait possédé quelques impressions de Mentel et d'Eggestein avec des miniatures d'une remarquable perfection. D'autres fois on remplaçait la peinture par des dessins à la plume; à la bibliothèque de l'ancien Séminaire protestant il y avait un exemplaire de la Bible de Mentel de 1466; les initiales des différents livres renfermaient des scènes de l'Histoire sainte, composées souvent d'un grand nombre de personnages, et qui, pour n'être pas coloriées, n'en étaient pas moins des œuvres d'artiste. Vers 1490 le magistrat fit faire une transcription sur parchemin de l'ancien recueil des priviléges de la ville; sur le premier feuillet est dessinée la Vierge comme patronne de Strasbourg; elle est assise sur un trône, sur une des marches duquel se voit un perroquet; cette image est exécutée avec un sentiment qui fait songer à l'école de Martin Schœn.[1]

[1] Archives de la ville, *Briefbuch*, vol. C.

Outre les *illuministes*, les graveurs sur bois, *Formschneider*, travaillaient également pour les imprimeurs et faisaient partie avec eux de la même corporation. Depuis la fin du XVe siècle jusque vers 1520, il parut à Strasbourg peu de livres sans gravures. Le goût pour les éditions illustrées était aussi vif alors qu'il peut l'être de nos jours. Le poète Sébastien Brant fit lui-même les dessins pour les *bois* de ses publications; d'autres ouvrages furent ornés de scènes, d'encadrements, de bordures par des artistes, tels que Jean Wächtelin, Urs Graf, Jean Baldung Grien.

Les simples peintres de cartes se distinguaient des *illuminatores* en ce qu'ils ne composaient pas eux-mêmes leurs sujets; ils n'avaient qu'à colorier des gravures sur bois, cartes à jouer, images de saints, scènes sur des feuilles volantes illustrations dans les livres. En 1502 ils étaient assez nombreux pour être annexés à la corporation des artistes et des imprimeurs; ils devaient y occuper un rang subalterne, bien qu'on leur défendît de se livrer à d'autres travaux; l'un d'entre eux, le *Kartenmaler* Jean de Rotenbourg, dit *Heiligenmaler*, ayant ouvert une petite boutique de mercerie, fut réprimandé pour cette atteinte à l'honneur du corps.

Les copistes, qui avaient encore à fournir des missels, etc., pour les églises, étaient employés aussi par les imprimeurs, dont les principales publications n'étaient d'abord que des ouvrages plus anciens qu'il fallait transcrire des manuscrits. En 1472 on souleva la question si, pour garantir la fidélité de leurs copies, on devait les soumettre à un serment; le magistrat se prononça pour la négative.[1] Quand on se mit à réimprimer des livres d'après des éditions faites à Paris ou en Italie, et à publier des ouvrages d'auteurs contemporains, qui fournissaient eux-mêmes leur copie, les scribes devinrent à peu près superflus; lors de l'introduction de la Réforme à

[1] SCHŒPFLIN, *Vindiciæ typographicæ*. Strasbourg 1760, in-4°, p. 113.

Strasbourg, ils n'eurent plus non plus d'occupation pour le clergé; il est rare qu'on eût encore besoin d'un calligraphe autrement que pour apprendre à écrire aux enfants.

La nécessité de vendre les livres moins cher pour pouvoir les répandre davantage, porta aussi un coup sensible à l'industrie des enlumineurs; en 1499 on trouve encore parmi les bourgeois de notre ville un *Illuminist*, et en 1506 un *Guldinschriber*, nommé Jean Imgrien; mais en 1525 le dernier des *Guldinschriber* demanda l'autorisation de se faire maître d'école.

2. Parcheminiers. Papetiers. — Strasbourg a eu de bonne heure des ateliers où l'on préparait le parchemin. Dès 1272 deux *Birmenter* étaient établis dans une maison près des grandes Arcades.[1] Une rue entière portait le nom de rue des Parcheminiers, *Birmentergasse, vicus pergamentorum*, 1339 et suiv. Dans deux autres, dans celle des Tonneliers, 1357 et suiv., et dans celle des Serruriers. 1395 et suiv., des maisons appelées *zum Birmenter*, indiquaient l'existence de cette industrie. La quantité de parchemin qu'exigeaient des nécessités diverses était considérable; il en fallait, non-seulement pour les livres, mais pour tous les actes officiels, les chartes délivrées par les évêques, les testaments, les ventes, les baux passés soit devant le magistrat, soit devant les tribunaux ecclésiastiques; il en fallait enfin pour les cartulaires de la ville, des chapitres, des couvents, pour les rotules des cours colongères, etc. En 1322 le magistrat décida de faire réunir dans un livre les franchises de la ville; ce livre, *der stette Buch*, fut un volume de vélin.[2] Des monastères et même des particuliers faisaient des provisions de cet article; en 1288

[1] « *Ein Hofestat vor des Rebestocks des Vogts sel. Hus, doruff zwen Birmenter gesessen sint.* » Archives des hospices. Ce Rebestock avait demeuré près du *Hohlweg*, aujourd'hui rue des Arcades.

[2] Königshofen, édition Hegel, t. II, p. 743.

les dominicains, dans la détresse, se résignèrent à vendre des manuscrits et du parchemin; en 1316 l'écolâtre de Saint-Thomas, Reinbold de Kageneck, légua à Hugues de Lüttenheim, prébendier de la même église, une coupe d'argent doré et du parchemin pour des *libri matitutinales.*[1] »

Le plus ancien *papier* daté que j'ai trouvé à Strasbourg est de l'année 1343. Depuis cette époque il devient d'un usage de plus en plus fréquent; on s'en sert dans les couvents, dans les chapitres, dans l'administration des divers hospices et dans celle de l'Œuvre-Notre-Dame, dans la chancellerie de la ville, dans les comptoirs des négociants. Jusqu'en 1408 les filigranes de tous nos papiers révèlent des origines étrangères; en 1408, pour la première fois, on rencontre comme marque l'écu de Strasbourg; ce même signe, traversé d'une crosse épiscopale, se montre de nouveau de 1421 à 1426; puis on en perd les traces, pour ne le voir reparaître qu'en 1510, sans crosse mais accompagné du lis strasbourgeois; à partir de cette date, il se maintient, sous diverses formes, pendant presque tout le XVIe siècle. Ce filigrane annonce évidemment une fabrication indigène. La première mention d'une papeterie à Strasbourg est faite accidentellement dans un titre de propriété de 1452; là il est parlé d'un moulin à papier au *jardin des roses* (quartier de la Finckmatt); rien n'empêche d'admettre que ce moulin a existé dès avant 1452, et que c'est lui qui a produit le papier à l'écu de la ville. En 1509 Gabriel Schwartz, *bapirifex*, acheta une maison dans la rue d'Or; ce n'est pas là qu'il a pu avoir son usine, car il n'y avait pas de cours d'eau pouvant faire marcher un moulin. Sa papeterie était-elle celle du jardin des roses, ou une autre qui se trouvait hors de la porte Blanche, près de la tour verte, et qui, en 1527, fut incendiée par la foudre? Je n'ai aucun renseignement pour décider cette question; il me suffit, du reste, d'avoir pu

[1] Archives de Saint-Thomas.

constater à Strasbourg même l'existence d'au moins deux papeteries.

Mais outre le papier fabriqué sur les lieux, on continuait d'en employer, qui était importé de l'Etranger. L'invention de l'imprimerie donna même à ce commerce un essor nouveau. Vers le milieu du XVe siècle, les droits d'entrée pour une *charge* de papier, composée de vingt-sept rames, étaient de quatre deniers par rame, quand le format était grand, et de deux deniers par rame de petit format; c'était le péage qu'on prélevait sur les papiers qui venaient par chariot « d'au-delà les monts, » c'est-à-dire de France et d'Italie ; ceux qui étaient amenés par les bateliers du Rhin et qui étaient originaires des Pays-Bas, étaient frappés d'un droit de vingt-huit deniers par charge. Pour déterminer la provenance de ces papiers étrangers, on n'a d'autre moyen que les filigranes; mais ce moyen même ne donne pas toujours des résultats d'une certitude suffisante. De 1343 à 1525 j'ai recueilli quatre-vingt-quatorze types différents, sans compter les variétés de quelques-uns de ces types; dans le nombre n'est pas compris l'écu strasbourgeois. La comparaison de ces marques avec celles que l'on connaît comme ayant été usitées dans d'autres pays, m'a amené à la conclusion que le papier étranger venait principalement de l'Italie, de la France et de la Flandre. Cependant, il faut faire une réserve; comme la propriété des marques de fabrique n'était pas encore protégée par la loi, les mêmes filigranes ont pu servir à des fabricants différents. On peut prouver, par exemple, que nos papetiers s'étaient appropriés certains signes français et italiens. Un fait qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire des relations commerciales de notre ancienne république, c'est que nos marchands, pour faire leurs provisions de papiers, ne s'adressaient que rarement à l'industrie transrhénane. A Ravensbourg, en Souabe, il y avait des papeteries renommées, dont la marque distinctive était une tête de bœuf. Ce filigrane est un de ceux

qu'on rencontre le plus souvent dans nos archives et dans nos incunables; mais je puis le signaler dès 1357, tandis que les usines de Ravensbourg ne sont pas antérieures à 1407; en outre, notre tête de bœuf a toujours des yeux, tandis que celle de Ravensbourg est caractérisée par l'absence des yeux. Le bœuf sans yeux ne se voit pas chez nous avant 1508; c'est un papier grossier que je n'ai trouvé qu'en très petite quantité. En ce moment je ne m'étendrai pas davantage sur cette matière; la question des papiers employés à Strasbourg pendant le moyen-âge, est assez intéressante pour être traitée avec plus de détails que n'en comporte cette notice.

3. Libraires. — D'après tout ce qui a été dit dans cette notice, on peut admettre que de bonne heure il y a aussi eu à Strasbourg un certain commerce de librairie. Il est vrai que le terme de *stationarius*, *stacionierer*, qu'on rencontre chez nous au XIIIe siècle, n'a pas eu, comme dans les Universités, le sens de marchand de livres. Nos *stationnaires* étaient des négociants qui avaient leurs *stationes* ou étalages près de l'église de Saint-Martin. En 1230 Henri *Stacionierer* figure parmi les échevins; en 1237 son fils Erbo est un des douze représentants de la grande corporation des pelletiers. Encore vers la fin du siècle je trouve une *Anna staciatrix*. Le mot avait chez nous encore une autre signification. En 1272 paraît un *Conradus dictus Statzenierer, nuncius et famulus fabricæ ecclesiæ Argentinensis;* en 1290 il achète un bien à Sufelweyersheim; en 1311 il est cité comme défunt, *quondam Conradus stationarius fabricæ*. Dans ce cas le sens du mot et suffisamment indiqué par *nuntius et famulus*.

La première mention d'une boutique de librairie est de l'année 1408; les circonstances auxquelles elle se rapporte, permettent de supposer que ce commerce n'était pas alors une nouveauté. En 1408 le magistrat de Strasbourg fut informé par celui de Lindau qu'un curé des environs de cette ville

avait abandonné les deux petites paroisses qu'il desservait, qu'il en avait emporté deux volumes liturgiques, l'un relié en blanc, l'autre en rouge, et qu'il les avait vendus à Strasbourg au scribe Pierre de Haslach, « qui a un débit de livres sur les *Greden* de la cathédrale.[1] » On donnait chez nous le nom de *Greden*, *gradus*, aux grandes marches devant les portails. C'était donc là qu'il y avait un étalage de livres; les scribes eux-mêmes étaient les marchands, et ils n'offraient pas seulement leurs propres produits, vrais bouquinistes, ils achetaient et vendaient aussi des ouvrages vieux. L'autorisation de s'établir devant la cathédrale leur était donnée par le chanoine-portier du grand chapitre; on avait choisi cette place pour attirer l'attention des clercs qui se rendaient à l'église. Cet usage, qui existait à Paris dès le milieu du XIIIe siècle[2] et plus tard dans d'autres villes, se conserva chez nous jusque vers la fin du XVe siècle. En 1482 le magistrat qui avait sous sa surveillance l'administration de l'Œuvre-Notre-Dame, consacrée à l'entretien de la cathédrale, voulut dégager les abords de l'édifice, en faisant disparaître les baraques qui les obstruaient; pour cette raison il défendit aussi de vendre sur les *Greden* des livres. Le chanoine-portier, Frédéric de Bade, s'en plaignit par une lettre très vive, accusant le magistrat d'avoir violé la franchise d'un lieu qui dépendait de la juridiction du chapitre, et rappelant que la vente de livres devant le portail n'était pas une innovation,

[1] « *Der schryber Peter von Haselo, der die bücher verkouft uff den Greden zu unser frowen münster.* » Lettre du 28 mai 1408. Communication de M. le professeur Krauss à la *Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*

[2] Le grammairien Jean de Garlande parle d'une *platea nova ante paravisum dominæ nostræ* (le parvis de Notre-Dame); une glose, écrite vers 1250, ajoute : « *paravisus est locus ubi libri scolarium venduntur.* » WATTENBACH, p. 470. — DUCANGE, t. V, p. 80.

mais une coutume ancienne, observée dans beaucoup de villes.[1] On ignore la suite de cette affaire.

Du reste, après l'invention de l'imprimerie, la plupart des imprimeurs devinrent aussi libraires, en ce sens qu'ils débitaient eux-mêmes leurs productions; pour s'approvisionner de celles des presses étrangères ils se rendaient chaque année à la foire de Francfort, qui était le grand centre de la librairie d'Allemagne; d'autres livres venaient de l'Italie, d'autres encore de Paris, qui, déjà au XIVe siècle, avait été célèbre comme marché de manuscrits.[2]

Quant au prix moyen des manuscrits au moyen-âge, il est difficile de s'en rendre un compte exact; les sommes dont il est parlé dans quelques documents, sont si variables que, lorsqu'on ne connaît pas la valeur calligraphique ou l'état de conservation d'un volume vendu ou engagé, on ne peut arriver à aucune appréciation tant soit peu probable. Une seule chose est certaine et se comprend sans avoir besoin d'explication, c'est la chèreté des manuscrits. Je me bornerai à indiquer les quelques prix que j'ai trouvés.

En 1300 le chanoine de Saint-Thomas, Jean de Saint-Amarin, estime que le *Digestum vetus* et les Décrétales qu'on lui a volés, valaient 40 marcs d'argent. En 1379 les Augustins d'Ittenwiller vendent une bible en cinq volumes pour 35 livres. En 1395 et 1396 le couvent de Baumgarten vend à la maison de Saint-Jean, d'abord les *Moralia* de Grégoire en deux

[1] « ... *So ist es ouch nit ein fremde oder nüwe fürnemen, sunder an andern enden, uff vil stifften, ouch gewonlich das man an sollichen stetten vor den greten und Kirchthuren büchere feyle hat, und die an den enden weisz zu finden.* » 10 mai 1482, Trèves. Communication de M. Krauss.

[2] L'évêque anglais Richard de Bury, vers 1350, parle avec enthousiasme des nombreux ouvrages de tout genre qu'on trouvait à acheter à Paris (*Philobiblion*, Paris, J. Petit, 1500, 4°, chap. 8, f° *b*, 4). Gerson, au contraire, déplore de voir tant de livres quitter la France (*De laude scriptorum*, édition Spencer, p. 9).

volumes pour 10 livres, puis huit volumes divers pour 3. — En 1404 le couvent de Neubourg engage à Saint-Jean pour 41 livres un *Speculum historiale* en quatre volumes. — En 1426 Saint-Thomas évalue un *Liber oratorius* en deux parties à 30 florins. — Les chartreux achètent pour 12 florins la *Postilla* sur les proverbes de Thomas Rygsted, écrite en 1350; pour 40 florins les *Glossæ archidiaconi super decreto;* les mêmes engagèrent un jour deux livres de droit pour 27 florins.

Il est resté peu de souvenirs du prix auquel se sont vendus les premiers livres imprimés par Mentel, Eggestein, etc. Un exemplaire de la bible allemande de Mentel, acheté en juin 1466 par un certain Hector Mulich et conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Munich, porte à la fin cette note : *emtus est hic liber, nondum ligatus, florenis duodecim.*[1]

4. Relieurs. — En 1397, quand Königshofen eut réorganisé les archives de Saint-Thomas, on inscrivit dans les comptes du chapitre 2 livres 14 sols « *pro bappiro ad libros instrumentorum et pro pergameno, unde zu beslahende und zu bindende.* » Ces derniers mots attestent que dès cette époque, il y avait à Strasbourg des relieurs, et que les *Buchbinder* qu'on rencontre en 1477 et en 1496, sont loin d'avoir été les premiers. Au XV° siècle la reliure n'était pas même l'unique occupation de ces artisans; Jean Utenheim, qui, en 1477, relia un volume pour les archives de la ville, remplissait en même temps les fonctions de maître d'école. Mais bientôt le grand nombre de livres publiés à Strasbourg eut pour conséquence une rapide extension de cette industrie. En 1502 un règlement du magistrat associa les relieurs aux imprimeurs pour faire partie avec eux de la tribu de l'échasse.

Les reliures les plus anciennes étaient généralement en

[1] Lichtenberger, *Initia typographica.* Strasbourg 1811, 4°, p. 58.

bois, recouvert de cuir ou de peau de truie. Pour les missels des églises riches on faisait des plaques d'argent doré, sur lesquelles on gravait des arabesques ou des images de saints; elles servaient à garantir les coins. D'autres volumes, même des plus petits, étaient ornés de garnitures de cuivre souvent fort élégantes. Ces ouvrages étaient exécutés par nos orfèvres et nos graveurs, parmi lesquels il y avait au moyen-âge des artistes très habiles.

Après l'invention de l'imprimerie ce n'étaient pas toujours les imprimeurs qui faisaient relier et enluminer leurs publications; ce soin revenait plutôt aux acquéreurs qui, selon leur goût ou leur fortune, chargeaient des relieurs et des peintres plus ou moins habiles du décor des volumes.[1] Comme dans les premiers temps la plupart des livres paraissaient sans date imprimée, elle y était ajoutée souvent en couleur rouge par l'enlumineur.

C. Schmidt.

---

[1] L. c. — Schelhorn, *Amœnitates literariæ*. Francfort 1727, t. III, p. 29.

ÉTUDE
SUR L'HUMANITÉ PRÉHISTORIQUE

DEUXIÈME PARTIE.

Stations préhistoriques des pays de Montbéliard et de Belfort.[1]

Certaines contrées, à raison de leur situation ou de leur conformation topographique, ont le triste privilége de devenir le champ de bataille des nations chaque fois que la guerre s'allume entre elles; d'autres, toujours pour la même cause, servent de routes stratégiques aux peuples dans leurs migrations ou dans leurs invasions. Le nôtre se trouve dans ce dernier cas; situé dans le rétrécissement formé par les Vosges et le Jura, il offre une voie de communication facile entre le bassin du Rhin et celui du Rhône, car le point de partage de leurs eaux est constitué par des collines d'une faible hauteur. Il s'en suit que c'est un des principaux passages dont les nations du nord se sont servies à différentes époques pour envahir la Gaule, contrée aux terres fertiles et au climat clément, qui a excité et excitera toujours leurs convoitises. Aussi trouve-t-on, pour ainsi dire, sur chaque point, qui commande ce passage, des vestiges de fortifications appartenant à tous

[1] Voir le tome précédent, p. 455-499.

les âges de l'humanité. Et si celle-ci a fait des progrès immenses dans la recherche de ce qui est bien, beau, vrai et utile, d'un autre côté elle est restée stationnaire. Elle a été frappée d'impuissance (et c'est l'expiation de sa faute), lorsqu'elle s'est laissée dominer par des sentiments bas, égoïstes ou cruels ; c'est ce qui a eu lieu chaque fois que les peuples se sont livrés à ces luttes fratricides appelées, on ne sait pourquoi, *le noble art de la guerre*. La stratégie a été et sera toujours la même, c'est-à-dire qu'elle doit consister à réunir sur le champ de bataille des forces plus grandes que celles de l'adversaire ; et si de nos jours on a perfectionné considérablement les engins de destruction, on n'est pas plus avancé, au point de vue du système de défense, qu'il y a des milliers d'années ; car on refortifie les points qu'avaient occupés les hommes primitifs, et après eux les Celtes, les Romains, les Barbares et ce ramas de brigands qu'on a appelés les *Barons féodaux*.

C'est seulement depuis quelques années que l'attention s'est portée sur les vestiges qu'ont laissés dans notre contrée les hommes des âges primitifs ; jusqu'alors on ne s'était occupé que des antiquités de l'époque romaine. La plupart de ces découvertes sont dues à M. le Dr Quélet, qui, dans ses explorations botaniques, a été le premier à découvrir et à signaler la présence de stations et de monuments préhistoriques dans notre pays, que certains savants disaient ne devoir renfermer aucune antiquité de ce genre.[1] A côté du nom de M. Quélet on peut citer ceux de M. Jolyet, inspecteur des forêts, qui depuis longtemps s'occupe d'archéologie préhistorique ; de M. Félix Voulot, qui a publié un ouvrage curieux sur *les Vosges avant l'histoire*, et qui a dirigé les fouilles du mont Vaudois et de la caverne de Cravanche ; de M. Henri Lépée, qui a recueilli de nombreux objets préhistoriques dans les

[1] M. Quélet a recueilli une fort belle collection d'instruments de pierre, dont il a donné une partie au musée de Montbéliard.

environs du village de Sainte-Suzanne; enfin, celui de M. Cl. Duvernoy, qui a inséré dans les Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard une *Notice sur le pays de Montbéliard antérieurement à ses premiers comtes*, c'est-à-dire aux époques celtique, romaine et barbare.

Plus de vingt-cinq localités préhistoriques sont déjà connues, et dans ce nombre, qui ne fera qu'augmenter chaque année, on compte sept camps retranchés, neuf stations situées dans des lieux élevés, sept stations en plaine, trois autres possédant des monuments mégalithiques et deux cavernes.

Les camps sont ceux du Mont Vaudois, du Mont Bart, du Chataillon près de Voujaucourt, du Gramont au dessus de Beaucourt, de Châtillon près de Roches-les-Blamont, du Giémont près de Lougres, et de Châtillon entre Montéchéroux et Liebvillers. Les stations qui se trouvent au sommet des collines, mais qui n'étaient pas fortifiées ou dont les retranchements ont entièrement disparu, sont les suivantes : les roches au dessus des fontaines de l'ancien parc de Montbéliard, les Vieilles-Vignes d'Hérimoncourt, l'ancienne citadelle de Montbéliard, le Grandmont près d'Hérimoncourt, la Chaux près de Montbéliard, la ferme du parc de Montbéliard le Pont Sarrazin près de Vandoncourt, le Monterot au dessus d'Hérimoncourt et le ballon de Roppe. Les stations en plaine sont celles : de Mandeure, des sablières de Bart, du cimetière de Dôle, de Dung, de Sainte-Suzanne, de Colombier-Fontaine et de Saint-Valbert-les-Héricourt.

Les cavernes où l'on a trouvé des instruments et des squelettes humains, remontant aux premiers âges de l'humanité, sont celles situées dans les rochers, qui bornent au sud le camp de Chataillon, près de Voujaucourt, et surtout celle de Cravanche, près de Belfort. Nous en connaissons d'autres où l'on découvrirait certainement des antiquités préhistoriques, si l'on voulait se donner la peine d'y faire des fouilles, et il est désirable que les Sociétés d'émulation de Montbéliard et

de Belfort y consacrent quelques sommes d'argent. Les belles découvertes que l'on vient de faire dans la grotte de Cravanche, permettent de supposer que ce ne serait pas en vain qu'on creuserait le sol des cavernes de Sainte-Suzanne-les-Montbéliard, de l'ancien cimetière de Béthoncourt, du château de la Roche (territoire de Montécheroux), de Bournois (canton de l'Isle-sur-Doubs), la brèche osseuse de Chataillon sous Maiche, etc., etc.[1]

Quant aux monuments mégalithiques de notre pays, ils se trouvent près de la ferme de la Bouloie (entre Hérimoncourt et Abbevillers) et au sommet d'une colline voisine de la Thure, montagne qui domine Chagey. Peut-être y en a-t-il aussi un autre dans la forêt de Généchie, hameau dépendant de ce dernier village.

Telles sont les localités où se trouvent des vestiges des âges préhistoriques, vestiges dont nous allons donner une description aussi exacte que possible, et dont aucune, comme nous le verrons, ne remonte à une époque antérieure à l'âge de la pierre polie.

Dans notre pays on rencontre plusieurs pierres curieuses qu'à première vue on prendrait pour des *dolmens* ou des *menhirs*, mais qui ne sont que des caprices de la nature. Ainsi, sur le chemin qui conduit de Champey à Belverne, les habitants montrent la *Pierre qui tourne*, grande roche en grès ayant 1m,40 d'épaisseur, 2m,30 de longueur et 2m,20 de largeur; elle n'a point été taillée ou apportée dans cet endroit par la main de l'homme, mais s'est détachée naturellement de la hauteur voisine sur la pente de laquelle elle a roulé, ainsi que d'autres blocs plus petits; néanmoins elle est indiquée comme monument celtique dans la carte des Gaules.

Il en est de même pour la *Pierre de la tante Arie*, qui se

[1] Certaines ont été explorées, il est vrai, mais à une époque où l'on ne songeait qu'à recueillir des ossements d'animaux antédiluviens, et où les instruments de pierre ne fixaient pas encore l'attention des savants.

trouvait sur la montagne du Tronchet, territoire de Champey; c'était une pointe saillante du rocher qui forme cette montagne, et que les bergers ont fini par renverser; on n'en voit plus que quelques fragments épars sur le sol.

Il y a quelques années, M. le Dr Ed. Goguel découvrit sur le territoire de Mandeure, au lieu dit les *Etalottes*, dans un ravin boisé, situé sur les hauteurs qui dominent le village de Bourguignon, une roche calcaire superposée sur une plus petite. La hauteur totale de ce prétendu monument mégalithique est de 1m,20; la pierre supérieure, qui a 0m,75 d'épaisseur et 1m,80 de longueur, n'est maintenue en équilibre que par les arbustes qui croissent au pied. M. Cl. Duvernoy en a donné la description dans sa *Notice sur le pays de Montbéliard;* toutefois, contrairement à son opinion, nous croyons que la disposition de ces pierres n'est pas le résultat de la volonté humaine, mais celui du hasard.

Au sud du village du Vernois, on aperçoit une côte couronnée de rochers désignés dans le pays sous le nom de *château des Fées;* ce sont des massifs de roches calcaires, faisant corps avec la montagne et dénudés par les eaux diluviennes. Enfin, une autre grande roche, appelée la *Pierre qui vire*, s'aperçoit près du Châtelot, dans une côte boisée, qui domine le cours du Doubs; elle a près de douze mètres de hauteur et est adhérente à la colline.

1° CAMPS RETRANCHÉS.

Mont Vaudois.

La petite ville d'Héricourt se trouve dominée au nord par le Mont Vaudois, au sommet duquel on voyait naguère les retranchements parfaitement conservés d'un camp. Il formait un triangle isocèle allongé, dont les deux côtés longs étaient légèrement convexes; l'un de ces côtés et la base étaient for-

més par un *vallum*, et le troisième côté, celui du nord, par des rochers à pic. Ce *vallum* n'avait pas moins de 20 mètres à sa base, 3 ou 4 mètres de hauteur et 438 mètres de développement ; le côté constitué par les rochers avait 270 mètres de longueur.

On a cru longtemps que ce camp remontait aux Romains, et même un auteur[1] en a attribué la création, vers l'an 1360, à un gentilhomme du pays de Porrentruy, appelé Thomas de Beurnevesain. Mais c'est une erreur, comme cela résulte des découvertes qu'on y a faites en 1875, lors des travaux de terrassement exécutés par le génie militaire pour la construction d'un fort. On y a trouvé des sépultures par incinération et une vingtaine de squelettes assez bien conservés, qui se trouvaient dans le *vallum* et dans des sarcophages renfermés dans les nombreux *tumuli*, qui l'environnaient. Selon M. Voulot, qui fut chargé de recueillir toutes les antiquités qu'on trouverait au Mont Vaudois, ces squelettes étaient couchés sur les omoplates et sur la hanche gauche, et les genoux repliés ; ils étaient, en général, d'une taille un peu au dessous de la moyenne et trapus ; ils offraient une assez grande variété de types. Les crânes étaient la plupart dolichocéphales, quelques-uns brachycéphales ; l'angle facial était assez ouvert, le front un peu déprimé, les machoires peu prognathes et très vigoureuses ; enfin, l'usure précoce des dents et le grand nombre d'os d'animaux, fendus longitudinalement, indiquaient que les hommes de cette station vivaient principalement de la chasse Les débris de leurs repas consistaient en grande partie en os du bœuf primitif, du cerf gigantesque et du sanglier, de quelques-uns de chèvre et de chevreuil ; il n'y en avait aucun de cheval.

Le grand nombre de squelettes humains trouvés au Mont Vaudois a fait croire à M. Voulot qu'il y avait là un cimetière ;

[1] DUVERNOY, *Ephémérides du comté de Montbéliard.*

il lui a même décerné le titre pompeux de *nécropole*. Mais c'était avant tout un camp, un lieu de refuge, comme le démontrent la position élevée de cette station et le retranchement dont on avait eu la précaution de l'entourer; c'est là que se retiraient, mais seulement dans les moments de danger, les populations de la plaine voisine, car ce lieu est trop éloigné des sources ou des rivières, pour permettre à des hommes d'y résider d'une manière permanente; et il n'est pas étonnant qu'ils aient inhumé sur place ceux d'entre eux, qui, pour une cause ou une autre, étaient décédés dans cet endroit.

A côté de ces squelettes on a découvert un véritable arsenal ou une fabrique d'outils en pierre et en os, qui se comptent par milliers; ce sont des haches en aphanite (faussement appelée *petro-silex*), des pointes de lance et de flèche, des grattoirs et des couteaux en silex; des poinçons et des lissoirs en os et en cornes d'animaux. On y a trouvé également de nombreux fragments de poterie, et même un vase entier, de cette terre noire ou grise très grossière, caractéristique des âges préhistoriques, ainsi que des pierres en grès ayant servi à écraser le grain, et même du blé carbonisé.

Tous ces objets appartiennent à l'âge de la pierre polie; car si certains sont restés ébauchés, d'autres, et même le plus grand nombre, ont été polis.

Outre ces instruments de l'époque préhistorique, on en a trouvé d'autres relativement très modernes, tels qu'un fer de lance, un fer à cheval et un étrier en fer; enfin, dernièrement, on a recueilli dans le même endroit deux monnaies, l'une d'argent et l'autre de bronze, qu'on nous a dit appartenir à l'époque romaine.

Châtillon, près de Roches-les-Blamont.

Lorsqu'on suit la route qui conduit de Tulay à Roches, on remarque à deux cents mètres environ avant d'arriver à ce

dernier village, à main gauche, une espèce de promontoire, qui s'avance sur la vallée voisine; ce promontoire est entouré de rochers et d'abrupts, sauf dans sa partie septentrionale où existe un retranchement très visible de plus d'un mètre de hauteur, qui en ferme l'accès avec les terrains voisins. Ce lieu porte le nom caractéristique de *Châtillon*.

Le 8 avril 1876 je l'ai visité avec M. le Dr Quélet, et nous y avons découvert à la surface du sol plusieurs pointes de flèche en silex molaire, des éclats de cette substance et des galets de silex corné, des fragments de poterie brune ou noirâtre très grossière, et un morceau de hache polie en aphanite. Le même jour, M. Quélet a également trouvé un fragment de bronze antique ayant la forme d'une capsule, ce qui prouve que plusieurs âges de l'humanité se sont succédé dans cette localité. Nos recherches auraient été beaucoup plus fructueuses, si le sol n'avait pas été recouvert de gazon.

Quelque temps après, M. Quélet a recueilli dans la même localité des os brisés, des fragments de corne de cerf, un morceau de flèche en cristal de roche, un autre de hache en jade et un couteau de jaspe. Il est certain que si l'on y faisait des fouilles, on y découvrirait une grande quantité d'objets préhistoriques.

Les habitants de ces époques reculées, comme ceux du village actuel de Roches, devaient s'approvisionner d'eau à la source abondante qui sort du rocher à une centaine de mètres plus bas.

Mont Bart.

A l'ouest du village de Bart se trouve le *Mont Bart*, dont le nom, suivant Duvernoy (*Ephémerides du comté de Montbéliard*) viendraient des Bardes qui y demeuraient jadis. Avant les travaux de fortification que le génie y a exécutés, on remarquait au sommet de cette montagne un véritable camp retranché, formé au nord et au midi par un retranchement en terre

et en pierres très élevé, à l'ouest par les rochers à pic, qui regardent le village de Bavans, et à l'est par la pente très raide que la montagne offre du côté de Bart. C'est là qu'on a trouvé, dans le courant de 1875, un certain nombre d'objets préhistoriques, consistant en : une belle hache polie en serpentine, le fragment d'une autre de la même substance, plusieurs haches en aphanite, des pointes de flèche et des éclats en silex, des poinçons en os, des cornes de cerf, des dents de sanglier et d'autres animaux, des fragments de poterie brune et noire, une pierre de grès ayant servi à broyer le grain. A côté de ces objets, qui remontent à l'âge de la pierre polie, on en a trouvé d'autres d'une époque plus récente, notamment une pointe de flèche en bronze et une monnaie de Néron. Il n'y a, d'ailleurs, rien d'étonnant que le Mont Bart, dont la position élevée domine tout le pays, ait été occupé par les divers peuples qui se sont succédé dans nos contrées. Si des fouilles avaient été pratiquées dans certains endroits, aujourd'hui recouverts de plusieurs mètres de remblais, on aurait fait une plus ample moisson d'objets antiques, et peut-être que leur nombre n'eut pas été inférieur à ceux du Mont Vaudois.

Dans une dépression de terrain au pied de la Roche-au-Corbeau, au nord-ouest du Mont Bart, se trouve une source qui devait probablement alimenter les habitants ou les défenseurs du camp. Près de cette source on remarque des creux circulaires, qui pourraient bien être des *mardelles* ou bases d'habitations celtiques.

Chataillon, près de Voujaucourt.

En face du Mont Bart, mais de l'autre côté de l'Allan, se trouve une colline beaucoup moins élevée, appelée *Chataillon*, à l'extrémité de laquelle, vers Voujaucourt, on remarque un camp romain admirablement conservé. Il est limité au nord par la pente très roide de la colline au bas de laquelle

coule l'Allan, au midi par les rochers à pic baignés par les eaux du Doubs, à l'ouest aussi par des rochers, enfin, à l'est par un *Vallum*, ayant près de 10 mètres de hauteur à l'extérieur, 3 mètres environ à l'intérieur, et 2 ou 3 mètres de largeur à son sommet. Ce retranchement, le long duquel semble régner un fossé, se retrouve à l'extrémité opposée, au dessus des rochers, qui dominent Voujaucourt, et il a la forme d'une demi-lune. En résumé, ce camp a environ 670 mètres de longueur et 150 de largeur. On y a découvert des antiquités de l'époque romaine, telles que débris d'armes et de poteries, médailles consulaires et impériales. Mais bien avant les Romains, il a été occupé par les habitants primitifs de la Gaule, comme le démontre la présence d'un grand nombre d'objets préhistoriques que MM. Henri Lépée, Jolyet et moi y avons trouvés à fleur de terre, et qui consistent en un grand nombre d'éclats et de pointes de flèches en silex molaire et corné, des grattoirs en aphanite, un fragment de cristal de roche, deux haches polies de la même substance et des fragments de poterie noire et brune très grossière. Un certain nombre de ces objets figurent dans les vitrines du musée de Montbéliard et la plus grande partie dans la collection de M. Lépée. Si l'on pratiquait des fouilles dans cette localité, qui est fort riche, on ferait sans contredit une ample moisson d'antiquités.

Le Gramont, près de Beaucourt.

Le bourg de Beaucourt est dominé au midi par le *Gramont*, montagne d'où l'on jouit de la vue la plus étendue de notre contrée; au nord les Vosges, au midi et à l'ouest le Jura, à l'est les cimes de la Forêt-Noire forment les limites de ce vaste panorama. Il n'est pas douteux que ce lieu élevé et facile à défendre ait été occupé dès les commencements de l'humanité. En effet, sur le plateau, qui termine la montagne, se trouve

un camp très bien conservé, légèrement incliné au nord, borné à l'ouest et à l'est par des abrupts et des rochers escarpés, et des deux autres côtés par un *Vallum* encore très distinct; celui du midi est beaucoup plus saillant que celui du nord.

Ce lieu est très riche en antiquités préhistoriques: M. le Dr Faudel, de Colmar, et après lui M. Voulot en ont recueilli un certain nombre dans les fouilles qu'ils y ont faites. Mais c'est surtout M. Quélet qui, dans le courant de 1876, y a découvert, presque à fleur du sol, un nombre considérable d'objets de toute espèce : près de cent haches polies en aphanite, quelques-unes en *eurite*, presque toutes brisées; des fragments de grès ou de quartzite grenu, ayant fait partie de pierres sur lesquelles on broyait le grain: des couteaux et des grattoirs en silex et en aphanite; des pointes de flèche en jaspe, en silex blanc ou corné et même en cristal de roche; quelques-unes sont d'un travail remarquable; des ossements et des dents d'animaux, tels que: saugliers, aurochs, chevreuils, cerfs, ours, etc.; certains de ces os et de ces dents sont fendus ou striés; des boules de serpentine ayant servi probablement de broyeurs ou de percuteurs; des fragments innombrables de poterie grossière, certains ornés de dessins, tels que lozanges et triangles; des lissoirs fusiformes en serpentine noble (opbite); une amulette en pierre noire, percée d'un trou à l'une de ses extrémités pour servir à la suspension; des pierres en basalte noir grenu ou en rétinite, ayant servi d'ornements ou d'amulettes; un grand nombre de morceaux d'aphanite; des fragments de sanguine, de diorite (ophite de Palassou), de schiste alumineux (ampelite?) et de charbon fossilisé. Beaucoup de ces objets ont été donnés par M. Quélet au musée de Montbéliard.

Chose digne d'être remarquée, on n'a trouvé dans ce lieu aucun objet en bronze; quant à ceux en fer, consistant en lames de couteaux, ils sont tous modernes.

Sur le versant Est de ce camp se trouve une caverne à double entrée, composée de rochers qui affectent extérieurement des formes pittoresques, et dans laquelle on n'a rien trouvé d'intéressant.

Le Giémont, près de Lougres.

En face de Colombier-Fontaine, mais sur la rive droite du Doubs et au midi de Lougres, se trouve une colline élevée, *le Giémont*, qui était occupée par un camp fortifié, dont on distingue encore en certains endroits les retranchements, surtout à l'extrémité Est, où se trouve aussi un fossé très profond; ce camp était borné au sud par des abrupts, au pied desquels coule le Doubs. Il renferme des *tumuli* et une mare d'eau, appelée par les gens du pays *la Goulisse*, qui devait être d'une grande utilité pour les habitants ou les défenseurs de cette station préhistorique. Au mois de septembre 1876, la Société d'émulation de Montbéliard y a fait pratiquer des fouilles, qui n'ont amené aucun résultat; cela provient probablement de ce qu'on n'a pas cherché dans les bons endroits.[1]

Châtillon, près de Montécheroux.

Entre les villages de Montécheroux et de Liebvillers se trouve une espèce de promontoire entouré d'abrupts de tous côtés, à l'exception de celui où ce promontoire se relie au reste du plateau et où l'on remarque un *vallum* bien conservé. Ce camp, qui est connu des habitants du pays sous le nom de *Châtillon*, offre à peu près la même configuration que celui qui se trouve près de Roches, quoique d'une étendue beaucoup plus vaste que ce dernier. M. Quélet y a cherché vainement à la surface du sol des instruments en pierre; pour en découvrir, il faudrait y pratiquer des fouilles.

[1] Au pied des rochers qui bornent le Giémont au nord, se trouve une grotte, qui doit renfermer des choses intéressantes, car, d'après la tradition, elle a servi à toutes les époques critiques de lieu de refuge aux habitants des environs.

2° STATIONS ÉLEVÉES.

Rochers des fontaines du parc de Montbéliard.

Les fontaines de l'ancien parc de Montbéliard sont dominées par des rochers à pic, qui terminent brusquement au couchant un plateau d'une certaine étendue. C'est au-dessus de ces rochers que M. Jolyet a découvert le premier un certain nombre de pointes de flèche et des éclats de silex blanc et corné, ainsi que des ciseaux en aphanite et des fragments de haches de la même substance. J'y ai également trouvé des objets analogues. Ils figurent tous dans le musée de Montbéliard. Leur présence prouve que ce lieu a été habité à une époque très reculée; il a peut-être été fortifié, mais la culture a fait disparaître depuis longtemps les retranchements qui pouvaient s'y trouver.

Ancien cimetière de Béthoncourt.

Non loin de là se trouve l'ancien cimetière de Béthoncourt, qui est entouré de rochers ayant la forme d'un cirque et au pied desquels se voient des *abris-sous-roche* et une caverne profonde, appelée par les gens du pays *beuse Voinie* (grotte Vernier). Si l'on y pratiquait des fouilles, on y trouverait probablement des objets de l'époque préhistorique.

Du village de Béthoncourt on arrive directement au sommet de ces rochers par un chemin très raide et encaissé, qui offre tous les caractères d'un chemin celtique.

Colline des Vieilles-Vignes d'Hérimoncourt.

A l'est d'Hérimoncourt et fort près de ce village se trouve une colline élevée, entièrement déboisée, qu'on appelle les *Vieilles-Vignes*. On peut arriver facilement à son sommet en suivant un chemin antique, qui porte le nom caractéristique de *chemin de la ville;* il suit les sinuosités d'un vallon pro-

fond arrosé par un ruisseau, qui prend sa source dans la partie supérieure. C'est dans le printemps de 1876 que M. le Dr Quélet découvrit sur cette colline une grande quantité de fragments de silex molaire, quatre haches polies en aphanite, des fragments de la même espèce d'instruments, des morceaux d'albâtre oriental et d'aragonite, d'ocre et de siderose (fer épathique).

Le 3 juin de la même année j'ai visité avec lui cette station, et nous y avons découvert un grand nombre d'éclats de silex molaire, un beau couteau de la même substance et un fragment de hache en aphanite. C'est surtout au pied et à l'entour d'une roche, qui émerge du sommet de la colline, qu'on a le plus de chance de rencontrer ces objets. De ce point culminant, très propice à la défense, on domine toute la contrée voisine, notamment le plateau de la Bouloie, qui renferme une station préhistorique très importante, dont nous parlerons.

Il n'est pas étonnant que la colline des Vieilles-Vignes ait servi de résidence aux habitants primitifs de la contrée, qui n'avaient qu'à descendre une centaine de mètres pour trouver dans le ruisseau voisin l'eau nécessaire à leurs besoins. A en juger par les haches qu'on y a découvertes, cette localité était habitée par les hommes de l'âge de la pierre polie. Chose remarquable, jusqu'ici on n'y a point trouvé de fragments de poterie; mais il est probable qu'en fouillant le sol on en découvrirait. Ajoutons que dans le lit du ruisseau on rencontre une grande quantité de morceaux de grès rouge et bigarré des Vosges, ainsi que des quartzites, qui ont été apportés de ces montagnes dans les Vieilles-Vignes par les hommes de cette époque reculée. Certains de ces fragments, qui sont polis ou usés, semblent avoir appartenu à des pierres à moudre et à aiguiser

Digitized by Google

Ancienne citadelle de Montbéliard.

Sur la colline qui se trouve au nord de Montbéliard et qui était couronnée par une citadelle, détruite en 1676 par le maréchal de Luxembourg, M. Jolyet et moi nous avons trouvé un grand nombre de fragments d'aphanite et quelques haches polies de la même substance. Il en résulte que ce lieu a été occupé à l'époque de la pierre polie. Etait-ce une station ouverte ou un camp fortifié? C'est ce que l'on ne peut dire, attendu que le terrain en a été remué à plusieurs reprises et que tout vestige de retranchements et d'habitations préhistoriques a disparu depuis des siècles.

Le Grandmont, près d'Hérimoncourt.

Sur la lisière du bois dit le *Grandmont*, situé entre Vaudoncourt et Hérimoncourt, mais beaucoup plus rapproché de ce dernier village, se trouvent plusieurs *murgers* (amas de pierres) formés, en presque totalité, de fragments de silex gris, quelquefois rouge; ils sont tellement nombreux qu'on pourrait en remplir plusieurs voitures. Parmi ces silex on en a trouvé qui paraissent être des haches plates et rectangulaires, que l'on peut voir au musée de Montbéliard. Un autre de ces silex, qui appartient à M. Cl. Duvernoy, est indubitablement une hache, car les entailles qu'on remarque sur le taillant prouvent qu'elle a servi à couper des matières dures et résistantes. Certains autres de ces silex ont la forme lenticulaire et leurs bords sont très acérés. C'étaient des haches ou des grattoirs d'une forme particulière.

Dans la partie supérieure du Grandmont, qui se termine en forme de plateau, on voit un grand nombre de monticules pierreux, qui paraissent être des *tumuli*, à côté desquels se trouvent des creux généralement circulaires, qui pourraient bien être les restes d'habitations préhistoriques ou celtiques; pour s'en assurer, il faudrait y pratiquer des fouilles.

Colline de la Chaux, près de Montbéliard.

Le long de la route que le génie militaire a construite pour donner accès au fort de la Chaux, M. Jolyet a trouvé plusieurs pointes de flèche en silex, ainsi que des fragments d'aphanite dans les vignes du versant méridional de cette colline. La Chaux, par sa position qui domine la contrée environnante, était un lieu très propice à la défense, et il n'y aurait rien d'étonnant qu'elle eut été occupée par les peuples des âges préhistoriques. Toutefois, ce n'est là qu'une simple conjecture, les travaux de construction du fort n'ayant pas, comme au Mont Vaudois et au Mont Bart, mis au jour des objets d'antiquité. Il serait bon de fouiller la partie ouest de la colline, qui est restée intacte.

Le Monterot, au dessus d'Hérimoncourt.

Sur un plateau en grande partie boisé, appelé *le Monterot*, limité par le vallon d'Hérimoncourt et par celui qui part de Seloncourt dans la direction de Bondeval, M. le Dr Quélet a trouvé une grande quantité de fragments de silex molaire; ce qui permet de supposer que ce lieu était déjà habité aux époques préhistoriques, et qu'il devait renfermer une station. Des recherches ultérieures permettront peut-être d'en déterminer l'emplacement.

Ferme de Parc, près de Montbéliard.

M. Quélet a recueilli au mois de mai 1876, près du bouquet de sapins de la ferme du Parc, une belle hache polie en aphanite et un ciseau de la même substance. Depuis, j'ai fait dans cet endroit des recherches, qui ont amené la découverte d'un fragment d'aphanite, d'une hache polie de la même substance, d'une pointe de flèche en silex blanc et d'une espèce de couteau en matière très dure. La présence de ces objets prouve que ce lieu a été habité pendant les âges préhistoriques. A

l'avantage d'être dans une position élevée et facile à défendre, il alliait celui de se trouver à proximité d'une source, qui coule sur le flanc méridional de la colline.

Pont Sarrazin, près de Vandoncourt.

A l'extrémité du vallon pittoresque du Bas-des-Fonds, territoire de Vandoncourt, se trouve un rocher qui affecte la forme d'un pont à une arche, connu sous le nom de *Pont Sarrazin*, au pied duquel prend naissance un ruisseau. M. Quélet a découvert dans le courant du mois d'août 1876, au dessus de ce rocher, dans l'ancien chemin qui conduisait de Vandoncourt à Abbévillers, le fragment d'un hache polie en silex corné; c'est la première hache de cette substance qui, à notre connaissance, ait été trouvée dans notre contrée. Dans le même chemin se rencontrent un grand nombre de morceaux de silex molaire; enfin, au pied et au dessus du pont Sarrazin, il y a une grande quantité de scories de fer, qui pourraient bien provenir d'une antique forge située dans cet endroit. De la présence de tous objets, il résulte qu'au dessus de ce pont naturel, il y avait une station préhistorique.

Ballon de Roppe.

Lors de la construction du fort de Roppe, on a découvert des haches polies en aphanite, plusieurs belles pointes de flèche en silex et un certain nombre d'éclats de cette dernière substance. Leur présence démontre qu'il y avait dans ce lieu une station ou un camp préhistorique. Certains de ces instruments ont figuré dans l'exposition qui vient d'avoir lieu à Belfort.

P.-E. Tuefferd.

(La fin à la prochaine livraison.)

HISTOIRE

DE

L'ANCIEN COMTÉ DE SAARWERDEN

ET DE

DE LA PRÉVOTÉ DE HERBITZHEIM.

INTRODUCTION.

Les Romains avaient doté la contrée que la Saar arrose, d'établissements considérables; des tombeaux, des inscriptions votives et funéraires, une foule d'objets antiques de toute nature, des monnaies et des médailles à l'effigie de la plupart des empereurs que l'on y a découverts, les débris bien plus considérables que le sol a restitués depuis que les travaux de recherches ont été entrepris sur une vaste échelle, témoignent de leur séjour dans cette contrée, et l'œil peut encore suivre les traces de leurs chaussées, qui reliaient les bords du Rhin à ceux de la Moselle, l'ancien *Argentoratum* (Strasbourg), à Trèves, la Rome occidentale.

Après que le grand Clodewig eut fondé l'empire des Franks, cette contrée formait un *pagus* ou district appelé *Saargau*, qui se subdivisait en Saargau supérieur et en Saargau inférieur. Ce *pagus* dépendait du royaume d'Austrasie, dont le nom se perdit à la fin du VIIe siècle, pour prendre, sous Lothaire, celui de *Loth-rick* ou Lorraine.

En 870, après la mort de Lothaire II, qui ne laissa pas de postérité légitime, Charles-le-Chauve, roi de France, et Louis de Germanie, ses frères, se partagèrent le royaume de Lorraine. Le Saargau, qui échut en partage à Louis, fut réuni à son royaume de Germanie. Après la mort de Louis, Charles-le-Gros, son fils, hérita du royaume de Germanie, et fut ensuite élevé à la dignité impériale (881). Pendant qu'il se tenait dans son palais de Kirchheim, en Alsace, il reçut la nouvelle que les nobles vassaux de la couronne l'avaient déposé et qu'Arnould, fils naturel de Carloman, roi de Bavière, était élu à sa place. Le vieux monarque s'humilia sous les coups du destin; il fit déposer ses couronnes aux pieds du prince, qui avait été salué du nom de roi, et lui promit soumission. Deux mois après avoir perdu ses couronnes, le 13 janvier 888, il mourut empoisonné.

L'empereur Arnould termina sa vie vers la fin de l'année 899, laissant le royaume de Lorraine à son fils naturel Zwentibold, qui n'en jouit que durant quatre ans.

Louis IV, dit *l'Enfant*, fut amené sur la rive gauche du Rhin et reconnu roi de Lorraine. Louis, le dernier rejeton de la branche carlovingienne d'Allemagne, mourut en 911, et la couronne de Lorraine revint à Charles-le-Simple, roi de France; mais ce prince, plus malheureux que simple, ne jouit pas longtemps du plaisir que lui avait causé l'acquisition de ce pays; il fut déposé par les nobles, qui se divisèrent sur le choix de son successeur; les uns voulaient Raoul, roi de Bourgogne, les autres appuyaient Henri-l'Oiseleur, roi de Germanie. Raoul accourut en 921 en Lorraine et à l'instigation de Wigerich, évêque de Metz; il tourna d'abord ses armes contre la forteresse de Saverne, où Henri avait placé quelques troupes pour protéger ce pays. Mais comme il ne pouvait vaincre la garnison allemande, qui se défendait avec la plus grande opiniâtreté, il quitta l'Alsace. L'évêque de Metz continua le siège de Saverne avec vigueur, et lorsque la garnison vit qu'elle

comptait en vain sur le secours de Henri, elle rendit la place que le prélat messin fit raser.[1] Henri-l'Oiseleur, malgré la perte de Saverne, ne désespéra pas d'obtenir le royaume de Lorraine; dans l'année 923 il conduisit une armée sur la rive gauche du Rhin et contraignit toute la Lorraine à reconnaître sa domination. C'est ainsi que la Lorraine fut détachée de la couronne de France, et bien des siècles devaient s'écouler avant qu'elle y retournât.

Le roi Henri nomma Gislebert, son gendre, premier duc bénéficiaire de Lorraine; celui-ci eut pour successeur Henri, frère de l'empereur Othon. En 957 ce malheureux pays, qui avait été l'objet et le théâtre de si longues disputes, fut partagé, à raison de son étendue, en deux gouvernements ou duchés. Le supérieur, appelé d'abord *Mosellane*, reprit dans la suite le nom originaire de Lorraine. Metz en était le chef-lieu; il comprenait le pays situé entre la Moselle, la Saar et la Meuse. L'inférieur, appelé *Basse-Lorraine*, renfermait tout le pays situé entre la Meuse et l'Escaut, et entre ces fleuves et le Rhin; Aix-la-Chapelle en était la capitale. En 1048 le duché de la Haute-Lorraine tomba en partage à Gérard d'Alsace et à ses successeurs, aïeux de l'auguste maison de Lorraine-Habsbourg. A cette époque la contrée, située entre le duché de la Haute-Lorraine et l'Alsace, et qui fut appelée, dans la suite, le *Westerreich*, *Westerrich* ou simplement *Westrich*[2], était administrée par des comtes provinciaux, qui étaient, dans le principe, de simples officiers amovibles et révocables à volonté. Mais, lorsque dans la suite, la décadence du

[1] *Frodoardi annales apud Pertz*, v. Ier, p. 372.

[2] Le fragment de l'ancien royaume de Lorraine était borné au nord par le pays de Limbourg et l'électorat de Cologne, au sud par l'Alsace, à l'est par le Palatinat et à l'ouest par le grand-duché de Luxembourg. On croit généralement que cette contrée avait été appelée *Westerreich* ou *Westreich*, c'est-à-dire royaume d'Ouest, pour le distinguer de l'*Osterreich* ou du royaume d'Ost ou du Levant; mais selon M. Mone, le savant directeur des archives du grand-duché de Bade, cette dénomination

pouvoir impérial s'opéra peu à peu, et que, simultanément avec cette décadence, s'élevait graduellement la puissance de ces officiers, ils devinrent héréditaires. Choisis parmi les dynastes les plus opulents de la contrée, dont l'administration leur était confiée par les chefs de la nation, qui croyaient les attacher par là à leur service et à leurs intérêts, ils surent profiter habilement des discordes perpétuelles et des inimitiés violentes, qui régnaient entre la France et l'Allemagne, pour usurper sur les ruines de la puissance impériale la plupart des droits régaliens et obtenir des priviléges les plus étendus. Ils se rendirent pour ainsi dire indépendants et se créèrent, à l'ombre du trône, de petites souverainetés régaliennes, en réunissant aux pays dont l'administration leur était confiée, leurs alleux déjà considérables. Les princes de l'Eglise que le système féodal avait élevés à un haut degré de puissance, ajoutèrent aux privilèges que ces officiers avaient su arracher aux empereurs, de grands domaines, des concessions de territoire, dont le sacrifice devait leur être bien peu onéreux, parce qu'ils n'en tiraient que peu de profit et qu'ils avaient besoin de vassaux, qui fussent toujours prêts à marcher sous leur bannière.

L'histoire nous apprend que les anciens juges provinciaux, auxquels le titre de *Graf* ou de *Senior* était affecté, ajoutaient à ce nom, qui ne passait qu'à l'aîné de leurs enfants, celui de leur province qu'ils administraient, ou bien le nom du château qu'ils avaient choisi pour demeure.

Parmi les hommes de haute naissance, qui cherchaient à agrandir leurs possessions par toute sorte de moyens et s'effor-

serait celtique et voudrait dire le haut pays, *das Hochland* (*Recherches celtiques*, p. 125). Le *Westrich* comprenait le duché de Deux-Ponts, la principauté de Birckenfeld et celle de Simmern, les comtés de Spanheim, de Veldenz, de Lützelstein, de Leiningen, de Saarbruck, de Saarwerden et de Bitche, la seigneurie de Finstingen et une foule de petites seigneuries.

çaient de se tailler une petite souveraineté dans ce fragment de l'ancien royaume de Lorraine, qu'on appelait le *Westreich*, apparaissent dans les documents diplomatiques, dès le XIIe siècle, les comtes de Saarwerden, qui tiraient leur nom d'un château féodal assis sur la Saar, à deux kilomètres en amont de la ville de Bouquenom (Saarbockenheim, aujourd'hui Saar-Union). Le comté qu'ils surent se créer, était situé au diocèse de Metz; il s'étendait sur les deux rives de la Saar et avait pour limites, au nord l'avouerie de Herbitzheim et le duché de Lorraine, au sud la seigneurie de Fénétrange (Finstingen) et le comté de la Petite-Pierre (Lützelstein), à l'est le comté de Bitche, la seigneurie de Diemeringen et le comté de la Petite-Pierre, et à l'ouest la seigneurie de Saar-Albe et celle de Fénétrange. Il renfermait deux villes situées sur la rive droite de la Saar, Saarwerden, qui signifie île de la Saar, et Boucquenom; l'une en était la forteresse et l'autre le siége de ses dicastères, la résidence des autorités.

La ville de Saarwerden, descendue actuellement au rang d'un simple village, qui porte le nom de *Vieux-Saarwerden*, se glorifiait autrefois du titre de chef-lieu du comté; elle était bâtie sur la rive droite de la Saar et entourée au nord, au sud et à l'est d'un large et profond fossé, qui était alimenté par une rivière; deux portes appelées *Saarburgerthor* et *Bockenheimerthor* y donnaient accès; ces issues, percées au nord et au sud, étaient surmontées de tourelles et munies de herses et de mâchicoulis comme toutes les portes fortifiées du moyen-âge. Cette localité n'offre plus que de rares vestiges de son ancienne splendeur; les eaux de la Saar baignent les ruines du château féodal, qui lui avait donné la naissance et le nom, et Bucelin lui donne le titre de ville : *Civitas cum arce magnifica et pervetusta.*[1]

L'église paroissiale de cette localité, placée sous le vocable de Saint-Barthelémi, était en même temps collégiale; le cha-

[1] *German. sacra et prof.*, t. II, p. 118.

pitre, qui se composait d'un prévôt et de cinq chanoines, était uni à la paroisse, mais il a cessé d'exister depuis longtemps.

Saarwerden peut même revendiquer les honneurs d'une illustre origine, car en fouillant les ruines de son vieux château, on a reconnu, parmi leur maçonnerie, des restes de murs offrant des vestiges de bains romains.[1]

En 1778, à l'époque où Durival fit paraître la description de la Lorraine, on y voyait encore quelques vestiges du château, une porte entière de la ville et quelques restes de ses anciens murs.[2]

Une tradition fort accréditée raconte que du château de Saarwerden il partait un souterrain de dix kilomètres de longueur, qui, passant sous la Saar, communiquait avec le château de Geroldseck, située au bord de cette rivière sur le territoire de Niederstinzel.[3]

Bouquenom est une très vieille ville, dont l'origine se perd dans la nuit du moyen-âge; elle était fermée de murailles percées de deux portes, flanquées d'anciennes tours et entourée d'un large et profond fossé. L'une de ces portes s'ouvrait vers le sud et s'appelait la *porte de Sarrebourg* ou *Oberthor*, et l'autre, vers le nord, portait le nom de *porte de Saar-Albe* ou *Niederthor*. Outre ces mesures de défense, la ville était dominée par un château flanqué de tourelles à ses angles et enroulés de larges fossés. Ce château fermait une enceinte séparée, mais tangente à celle de la ville; un antique pont reliait celle-ci à la rive gauche de la Saar.

La ville de Bouquenom portait pour armoiries d'azur à la bande ondée d'argent, figurant une rivière; elle faisait partie de l'archidiaconat de Sarrebourg et était le siége du dix-neuvième chapitre rural de l'évêché de Metz; son église paroissiale est placée sous l'invocation de Saint-Georges; elle se

[1] SCHŒPFLIN-RAVENEZ, l'*Als. illus.*, t. I, p. 603.
[2] Tome II, p. 249.
[3] MICHEL, *Statistique de la Meurthe*, 1822, p. 290

termine par une abside pentagonale; la nef est plafonnée, mais l'avant-chœur et le chœur et les deux chapelles latérales dédiées l'une à la Sainte-Vierge et l'autre à Saint-François-Xavier, sont voûtés; la tour a été reconstruite en 1754.

Il est fait mention de Buchenheim dans la bulle que le pape Alexandre III émit, en 1178, en faveur de l'abbaye de Neuwiller: le monastère alsacien possédait dans cette localité la dîme d'une terre salique que le souverain pontife lui confirma.[1]

La ville de Bouquenom a, selon toutes les probabilités, remplacé un établissement romain: d'antiques substructions découvertes au haut de la colline à laquelle elle s'adosse, permettent de le supposer, et l'exhumation, dans son enceinte même, de belles colonnes antiques et d'une foule de médailles et de monnaies romaines, donnent à cette supposition un grand air de vraisemblance. L'ancienne route de Bouquenom à Deux-Ponts était une voie romaine, dont une partie porte encore le nom de chemin des Romains (*Römerweg*). Le nom de cette ville (Buckenum, Buchenheim ou Bockenheim) trahit une origine celtique et se rattache aux mots *bocken*, *buchem* et *um*, lesquels signifient petite cour, petite ferme, de sorte que la traduction littérale de Buckenum ferait dans l'idiôme du pays *Kleinhofen*.[2]

Tous les habitants du comté de Saarwerden étaient dans l'origine des serfs que leur naissance liait à la glèbe, mais ceux des villes de Bouquenom et de Saarwerden parvinrent, au moyen de concessions de leurs seigneurs ou silencieusement et à l'aide du temps, à acquérir des privilèges et des franchises, et à s'élever au rang de citoyens libres, jouissant de la liberté d'émigration et de tous les droits attachés à ce beau titre.

Au XIIe siècle les comtes de Saarwerden étaient chargés, au nom de l'Empire, de l'administration de la justice et de la

[1] SCHŒPFLIN, *Alsatia diplomatica*, t. I, p. 265

[2] MONE, *Recherches celtiques*, p. 50.

police dans le *pagus* de la *Blies* ou le *Bliesgau*, où ils possédaient de grands biens allodiaux, et lorsque le temps eut fondé leur souveraineté territoriale, ils abandonnèrent leur rôle primitif de rendre la justice et faisaient exercer la juridiction par des juges de leur investiture; ils considéraient non-seulement le comté, qui portait leur nom, mais encore une partie du *pagus* de la Blies comme leurs possessions particulières, transmissibles de droit à leurs descendants; ils les gouvernaient en toute indépendance dans la mouvance supérieure de l'Empire, et y exerçaient la pleine supériorité territoriale, le droit de faire lever des tailles sur leurs sujets, d'ordonner des corvées, de leur faire prendre les armes pour la défense de leurs Etats et de faire telles ordonnances que bon leur semblait. Ils établissaient les baillis et les officiers, les changeaient et les destituaient selon leur bon plaisir. Ils étaient *Etat d'empire*, jouissaient du bénéfice de l'immédiateté et étaient législateurs dans leurs domaines. Ils cherchaient par tous les moyens à augmenter et à fortifier leur puissance. Ils avaient des vassaux à qui ils imposaient le devoir de la fidélité et du service féodal, et des nobles d'un ordre inférieur se rangeaient sous leur bannière et s'engageaient pour la défense de leurs châteaux. Parmi ces derniers figurent des nobles, qui prenaient le nom du château de Saarwerden, dont la garde leur était confiée, et qui n'étaient peut-être que des enfants de la maison, nés hors d'un mariage légitime, et auxquels on avait conservé le nom de leur origine avec une qualification inférieure. Les comtes de Saarwerden avaient des rapports fréquents et même des conflits d'intérêts avec les seigneurs d'Alsace. On les vit prendre une part très active aux troubles qui agitaient la Lorraine et le Westreich, partager leur vie, conformément aux mœurs du temps, entre la guerre et la dévotion, et se signaler à toutes les époques, non-seulement par leur vaillance, mais encore par leur libéralité envers les églises et les monastères. Ils tenaient un rang dis-

tingué parmi les nobles et les dynastes du moyen-âge, et les villes et les châteaux qu'ils avaient à leur disposition leur donnaient beaucoup de relief. Pour maintenir la splendeur de leur maison, ils conservaient dans l'indivision le comté de Saarwerden et n'en partageaient que les revenus; ils évitaient d'en faire un partage définitif et perpétuel, suivant la coutume généralement suivie par la noblesse allemande. Ils portaient pour armoiries: de sable à une aigle à deux têtes, éployée d'argent, becquetée et membrée d'or et languée de gueules, au cimier une tête de loup d'or.[1]

Les fourches patibulaires, signe matériel de la haute justice que les comtes de Saarwerden exerçaient dans leur comté, s'élevaient sur le territoire de Zollingen[2], non loin de l'emplacement où le XVIIIe siècle vit construire la ville de New-Saarwerden.

A une époque où, par la faiblesse ou la disparution de l'autorité impériale, les grands et les dynastes se virent contraints à se rattacher à des princes voisins plus grands et plus puissants qu'eux, pour en obtenir protection et garantie pour leurs possessions, les comtes de Saarwerden devinrent les vassaux des évêques de Metz et des archévêques de Trèves et leur prêtèrent foi et hommage. Dès le XIIe siècle, le comté de Saarwerden relevait de l'évêché de Metz, et s'il fallait en croire Dom Calmet[3], le lieu féodal, qui l'attachait à cette Eglise, serait bien plus ancien. Toutefois, toutes les possessions des comtes de Saarwerden n'étaient pas féodales, et il faut restreindre cette qualité à Bouquenom, à Saarwerden et à une métairie sise à Wiberswiller[4], qui relevaient de l'évêché de Metz, et à la ville et au château de Saint-Laurent (Sanct Lau-

[1] Dans l'armorial de Sibmacher, P. 11, P. 13, l'aigle de Saarwerden n'a qu'une tête.

[2] N. EBERHARD: *Consult. pro Lothar. duce*, p. 21.

[3] *Notice de Lorraine*, t. II, in-8°. Saarwerden.

[4] Village au canton d'Alberstrof.

rencien, aujourd'hui Lorentzen), qui étaient avec les villages de Wachten et de Limbach[1], un fief oblat de l'église de Trèves. Ils possédaient encore, à titre de fief d'Empire, le droit de péage et d'escorte qui leur avait été conféré à une époque où les grands chemins étaient infestés de voleurs et de brigands, pour que les voyageurs pussent traverser avec sécurité leurs domaines. Dans le Bliesgau ils possédaient le château de Kirkel[2] et de grands domaines allodiaux, qu'ils transmirent à leur descendance féminine, et les comtes de Hohenbourg (Hombourg. Hœnberc), qui tiraient leur origine des comtes de Saarwerden, y avaient construit sur la pointe rocaillense d'une haute montagne, au pied de laquelle repose la ville de Hombourg[3], un château, qni reçut de sa situation le nom de *Hohe Burg*, *Hohenbourg*, lequel se changea dans la suite en Hombourg.[4]

Le livre apocryphe des tournois fait remonter les comtes de Saarwerden jusqu'au Xe siècle et veut que Louis, comte de Saarwerden, ait assisté, en 938, au prétendu tournoi de Magdebourg. Les généalogistes, qui n'ont pas dédaigné de puiser à cette source impure, nous donnent une série de comtes que l'histoire ne connaît pas. Croll, le jeune (de Deux-Ponts), est le seul généalogiste, qui nous ait donné dans ses *Origines bipontines*[5], une généalogie raisonnée et presque exacte de ces seigneurs, et le premier qui ait cherché à éclaircir leur origine, sans pouvoir parvenir à percer les ténèbres qui l'entourent. Aujourd'hui il est généralement admis qne

[1] Ces deux villages ont disparu depuis longtemps; leurs territoires ont été réunis à celui de Lorentzen.

[2] Les ruines de ce château couronnent une colline près de Kirkel, village du canton de Waldmoor (Bavière rhénane). Ce château est célèbre dans l'histoire d'Alsace par la captivité qu'y subit, en 1337, l'évêque de Strasbourg, Berthold de Bucheck.

[3] Hombourg dans la Bavière rhénane.

[4] M. LEHMANN, *Histoire des châteaux forts de la Bavière rhénane* (en allemand), t. V, p. 175.

[5] Tome I, p. 126, tab. 1.

les comtes de Saarwerden ont une origine commune avec les comtes de Saarbruck [1] et qu'ils descendent de Wigerich, comte des Ardennes, qui paraît avoir vécu depuis 880 jusqu'en 945, sous Arnould, Zwentibold, Louis IV, dit l'*Enfant*, et Conrad Ier. Selon le témoignage de son fils, Adelbert Ier, évêque de Verdun, Wigerich était issu d'une ancienne famille franke, souvent honorée des premières charges du royaume. Sigebert, comte du Saargau, le plus jeune fils de Frédéric, comte de Luxembourg, l'un des descendants du comte des Ardennes, qui vécut depuis 1015 jusqu'en 1085, fut la tige de comtes de Saarbruck et de Saarwerden. On dérive les comtes des Ardennes d'Othon, duc de la Lorraine Mosellane [2], qui eut pour père Rucuin, second fils de Gislebert, gendre de l'empereur Lothaire, dont il avait enlevé la fille, Irmengarde.

Dès les temps les plus reculés du moyen-âge l'économie rurale s'était développée sur une grande échelle dans le *pagus* de la Saar; on y cultivait la plupart des céréales, les prairies y étaient l'objet de soins assidus, elles étaient irrigées et engraissées, l'élève du bétail y était dans un état prospère et progressif; la culture de la vigne n'y était pas même inconnue. Il n'est pas douteux que de grandes propriétés, de grands domaines ne se soient formés dans ce fragment microscopique du grand *pagus* de la Saar, qui devint dans la suite l'apanage des comtes de Saarwerden.[3] C'était la métairie, la ferme, la cour ou *Hof*. Ces exploitations rurales donnèrent naissance à des villages, dont quelques-uns subsistent encore de nos jours.

Le recueil diplomatique connu sous le nom de *Traditiones Wizenburgenses* et dont nous devons la publication au regret-

[1] M. Lehmann, ouvrage cité, t. V, p. 230.

[2] De Turkheim, *Histoire généalogique de la maison de Hesse*, tome I, p. 50.

[3] Mone, *Revue pour l'histoire du Haut-Rhin* (en allemand), tome III, p. 268.

table M. Zeuss[1], ce savant moissonné avant l'âge, nous a conservé le souvenir d'une foule de fermes et d'établissements ruraux, que le VIIIe et le IXe siècle avaient vus s'élever sur les bords de la Saar, « *in pago saroinse,* » et sur les rives de l'Eichel, « *in pago aquilinse super fluvio Aquila.* »

La plupart de ces fermes ont disparu, le sol lui-même n'en a gardé aucune trace apparente et le souvenir s'en est éteint dans la mémoire des habitants de cette contrée.

A quelle époque ces fermes et ces villages ont-ils été détruits? Nul ne peut le dire d'une manière précise, mais on trouve dans les guerres sans cesse renaissantes, qui ont dévasté le Westreich pendant le moyen-âge, des causes plus que suffisantes pour expliquer leur disparution et leur destruction.

Le plus ancien registre des biens et des revenus du comté de Saarwerden, qui soit parvenu à ma connaissance, a été rédigé vers le milieu du XIVe siècle[2]; il est intitulé : « *Dis ist soliche Gulte also zu der herschefte von Sarwerde horet, als hienach geschriben stat an allen gulten* »; il énumère les localités où les comtes de Saarwerden possédaient des biens ou percevaient des rentes et des redevances; ces localités étaient :

1. Wyger bi Druldingen.[3]
2. Sinewilre.[4]
3. Burbach.

[1] Ce savant professeur et paléographe naquit le 28 juillet 1806 à Vogtendorf, près de Kronach (Bavière); atteint d'un mal incurable, il se rendit dans la localité, qui l'avait vu naître, et y mourut le .. novembre 1856.

[2] Le dépôt provincial de la Prusse rhénane à Coblence, renfermait une partie des archives de l'ancien comté de Saarwerden.

M. Ellester, archiviste et gardien de ce dépôt, a été autorisé, déjà avant la guerre de 1870, à me donner communication des archives des anciens comtes de Saarwerden et a eu l'obligeance de me faire faire une copie de l'inventaire analytique de ce fonds, qui vient d'être versé aux archives départementales de la Basse-Alsace.

[3] Weyer, près de Drulingen.

[4] Siewiller.

4. Yschen.[1]
5. Exwilre.[2]
6. Le moulin de Witelfingen.[3]
7. Harskirchen.
8. Berge.[4]
9. Retresingen.[5]
10. Durstolden.[6]
11. Sarwerde.
12. Macwilre.[7]
13. Dunevassel.[8]
14. Drimmülen.[9]
15. Buchenheim.
16. Polstorf.[10]
17. Berendorf.
18. Druldingen.[11]
19. Vilderdingen.[12]
20. Wolbeskirchen.[13]
21. Diedendorf.
22. Bistorf.[14]
23. Buscherol.[15]
24. Sanct-Lorencien.[16]
25. Odewilre.[17]
26. Schopperten.
27 Lare gine site Munster.[18]

[1] Village détruit ; il existait près de l'emplacement où se trouve le moulin appelé *Ischermühle*, ban de Hirschland.

[2] Eschwiller.

[3] Videlange, ferme et moulin sur le territoire de Gelucourt, près de Dieuze.

[4] Berg. — [5] Grosrederching, canton de Rohrbach.

[6] Durstel. — [7] Mackwiller. — [8] Domfessel.

[9] Dirmulen, village détruit, il existait près du village de Hambach.

[10] Postrof, canton de Fénétrange. — [11] Drulingen.

[12] Vœllerdingen. — [13] Wolfskirchen. — [14] Pistorf.

[15] Buscherhof, annexe de Rimsdorf.

[16] Lorentzen. — [17] Ottwiller. — [18] Lhor, canton d'Albestrof

28. Furt.[1]
29. Hirslanden.[2]
30. Ruwilre.[3]
31. Steinbach.[4]
32. Zollingen.

CHAPITRE I.

Les comtes de Saarwerden.

Le premier comte de Saarwerden, qui soit mentionné dans les documents diplomatiques, se nommait Frédéric; c'était un des seigneurs les plus considérables du Westreich, il fut le chef, la tige de sa race, il vivait au commencement du XIIe siècle et était marié à la comtesse Gertrude, dont le nom de famille n'est pas connu.

Ce seigneur, sous l'inspiration d'une sainte résolution, fit construire sur le sommet d'une montagne appelée Wernerswiller ou Wœrschwiller et située au diocèse de Metz, à égale distance de Hombourg, de Bliescastel et de Deux-Ponts, un couvent et une église d'une manière conforme à sa grande fortune; sa femme Gertrude et son fils Folmar s'associèrent à son pieux dessein. En 1131, aussitôt qu'il eut acquis la certitude que l'église et le monastère qu'il avait fondés, étaient susceptibles d'être consacrés, il pria, du consentement d'Etienne de Bar, évêque de Metz, le cardinal Mathieu, évêque d'Albe et légat apostolique en Allemagne, de faire à sa fondation l'honneur de la bénir. Cette sainte cérémonie eut lieu avec une grande solennité[5]; elle attira une affluence consi-

[1] Village disparu. — [2] Hirschland. — [3] Rauwiller.
[4] Annexe de Gueblange, canton de Saaralbe.
[5] CROLLIUS junior, *Origines bipontines*, t. I, p. 127.

dérable d'hommes et de femmes, de nobles et de serfs, d'ecclésiastiques et de laïques, qui donnèrent de grands éloges à la fête et apprécièrent l'exemple que ce grand seigneur donnait à son siècle et à la postérité. Le nouveau monastère fut placé sous l'invocation de la bienheureuse vierge Marie et destiné à abriter une colonie de religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Le comte Frédéric Ier le dota richement suivant l'esprit du siècle; il lui fit donation de la montagne et du hameau de Wernerswiller, d'Urribach [1], de Blysebrucken [2] et de Richerskirchen [3], qui étaient des francs-alleux de sa maison, et lui accorda les exemptions les plus étendues, ainsi que toutes les dîmes de Volcardeskirchen [4] à Mülenbach.[5]

Le couvent reçut le nom de Wernerswiller, Wernersweiler, Wernsweiler, en latin *Werneriwillerium* et en français Warnewiller; il est encore appelé dans les actes et les documents diplomatiques tantôt Wersweiler, tantôt Werschweiler ou Wœrschweiler, et quelquefois il est simplement désigné sous le nom de Marienberg. Son église fut destinée à servir de sépulture à son fondateur et aux membres de sa famille; l'abbaye de Hornbach y envoya quelques religieux, qui y vécurent pendant quelque temps sous l'autorité d'un prieur.

Folmar, comte de Saarwerden, succéda à son père, Frédéric Ier, vers l'an 1149; il signa, comme témoin, le 10 août de cette année, la charte par laquelle Henri, évêque de Toul, confirma les biens et les priviléges de l'abbaye de l'Etanche.[6] Vers l'an 1150, Mathieu Ier, duc de Lorraine, lui fit écrire par

[1] Village de l'ancien canton de Volmünster.

[2] Village du canton de Sarreguemines.

[3] Reiskirchen, village du canton de Homburg, dans la Bavière rhénane.

[4] Vœlkerskirchen, village détruit.

[5] Mühlbach, village du canton de Landstuhl, dans la Bavière rhénane.

[6] CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. V. preuves sous l'année 1149 L'Etanche était une abbaye de l'ordre de Prémontré, proche Staton-Châtel, à deux lieues de Saint-Mihiel; elle fut fondée vers l'an 1138. On lui a donné le nom de l'Etanche, à cause de sa situation dans un fond où il y a quelques étangs.

son intendant Ruthard, une lettre où il lui fit désigner les limites de son comté de Bitche, afin que ce seigneur, qui était alors en guerre avec Simon, comte de Saarbruck, et Folmar, comte de Bliescastel, et sur le point d'envahir leurs territoires, ne fit aucuns ravages sur les terres du duc Mathieu, qui étaient situées dans le voisinage.[1] Cette lettre, qui portait pour suscription : *Venerabili Comiti de Sarwerden, amico suo Mathæus dux Lotharingiæ et filii ejus*, prouve que le duc Mathieu considérait le comte de Saarwerden comme souverain et indépendant; elle démontre, en même temps, la crainte et l'inquiétude de ce prince, que les entreprises dans lesquelles le comte de Saarwerden était engagé, ne lui fussent préjudiciables ou dangereuses. L'histoire se tait sur l'issue de ces démêlés.

Peu après, vers l'an 1154, le comte Folmar fut impliqué dans une sanglante querelle avec ce même Mathieu, qui l'avait appelé son vénérable ami. Le duc de Lorraine se ligua avec Etienne de Bar, évêque de Metz, et la fortune favorisa leur cause; les confédérés coururent aux armes et assiégèrent la ville de Saarwerden. Le comte Folmar, qui défendait la place, ne la rendit qu'à la dernière extrémité; les alliés en rasèrent les fortifications et conduisirent le comte au château de Lützelbourg, où il fut retenu en captivité.[2] Ce désastre amena enfin la paix. Délivré de sa prison, le comte Folmar reconstruisit les fortifications de Saarwerden. Ce seigneur avait épousé Stephanie, dont le nom de famille est demeuré inconnu; elle lui donna deux fils, Louis Ier ou l'aîné, et Louis II ou le cadet.

Après la mort de leur père, ces deux seigneurs conçurent le dessein de substituer l'ordre de Citeaux, qui jetait alors tant d'éclat par l'austérité de sa règle, ses vertus et sa discipline, à l'ordre de Saint-Benoît, dans la possession du couvent fondé par leur aïeul Frédéric Ier; ils s'entendirent, à cet effet,

[1] KREMER, *Chartul. Saræpont.*, p. 293.
[2] CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. II, p. 416.

avec le vénérable Roger, abbé de l'abbaye de Willer-Betnach [1], qui envoya son chapelain Gobert à la cour de Rome pour la solliciter de donner son consentement à cette substitution. Dès que le Saint-Siége eut déféré à leur prière, les comtes de Saarwerden se rendirent, en 1172, à Kaiserslautern, où ils avaient donné rendez-vous à l'abbé Roger. Là, en présence d'une nombreuse assemblée, composée des personnages les plus illustres de la contrée, ils remirent entre ses mains, pour l'ordre de Citeaux, le couvent de *Wernerswilre* avec toutes ses dépendances, et lui résignèrent tous leurs droits de seigneurie et d'advocatie.[2] Ils firent ensuite donation, à titre d'aumône, aux religieux, qui s'établiraient dans le couvent, d'une rente annuelle de seize livres, pour le service de laquelle ils hypothéquèrent leur village de Geilbach.[3] Quelques semaines après, le comte Louis, le jeune, fit donation en pleine propriété aux religieux de l'ordre de Citeaux, qui avaient pris possession du couvent de Wernerswiller, de sa part du village de Geilbach.

Cependant le comte Louis, l'aîné, nourrissait le désir de tirer une éclatante vengeance du sac de la ville de Saarwerden, et d'effacer, avec des flots de sang, l'affront fait à son père par le duc de Lorraine et l'évêque de Metz; il assembla quelques troupes, alla mettre le siége devant la forteresse de Lützelbourg, où son père avait langui dans les fers et s'en empara. Mais Thierry de Lorraine, qui venait de monter sur le siége épiscopal de Metz, prit les armes, attaqua Louis, le fit prisonnier et le força à rendre la grande tour du château de Lützelbourg où il tenait garnison. Thierry ne le relâcha qu'à

[1] Cette abbaye, située au diocèse de Metz, à deux lieues et demie de Bouzonville, avait été fondée vers 1130 par Henri, qui, de comte de Carinthie, s'était fait religieux de Morimont; il parvint ensuite à la dignité d'évêque de Troyes.

[2] CROLL, *Loc. citat.*, t. I, p. 127.

[3] Niedergeilbach, village du canton de Neuhornbach (Bavière rhénane).

condition qu'il renoncerait à toutes ses prétentions sur ce château.[1] Ceci se passait vers l'an 1175.

Croll, le jeune, qui a fait d'infructueuses recherches sur l'origine des comtes de Saarwerden, se plait à supposer qu'il existait des liens de parenté entre eux et le comte Réginald, de Lützelbourg, décédé sans postérité en 1143, et que les prétentions qu'ils élevèrent sur sa riche succession, avaient occasionné les sanglantes querelles que nous venons de raconter.[2]

De son côté, le comte Louis le jeune n'était pas resté dans l'inaction ; à l'appel de l'empereur, il était venu se ranger avec ses vassaux sous la bannière impériale. L'empereur Frédéric Ier franchit les Alpes, se porta rapidement sur Turin, qui se soumit ; il était résolu à dompter la Lombardie ; il maltraita cette province et y promena le pillage et l'incendie. Pendant que les troupes allemandes détruisaient les villes fortifiées, le comte Louis II mourut des suites de ses blessures. Sa dépouille mortelle fut transportée par ses vassaux à l'abbaye de Wernerswiller, qu'il avait choisie pour le lieu de son éternel repos. L'abbé Baudouin lui fit, le 9 avril 1179, des funérailles splendides et honorées d'un grand concours d'ecclésiastiques et de personnages de distinction, parmi lesquels on remarquait Wipert, le curé de Buchenheim (Bouquenom), Walther de Saarwerden et Henri Vogt (*Advocatus*) de Saarwerden. Louis Ier pleura son malheureux frère d'une manière inconsolable; il se montra reconnaissant envers l'abbé Baudouin, qui lui avait rendu les derniers devoirs, en accordant à l'abbé qu'il dirigeait la confirmation de toutes les donations qui lui avaient été faites, tant par ses aïeux que par ses père et mère.

L'église abbatiale de Wernerswiller avait de belles verrières, au bas desquelles étaient représentées les armoiries des comtes

[1] *Chron. met. apud* CALMET, t. II : *Preuves de l'histoire de Lorraine*, col. LXXX.

[2] *Westricher Abhandlungen*, p. 25

de Saarwerden. Sur l'un de ces vitraux on voyait un comte de Saarwerden, vraisemblablement le comte Frédéric Ier, offrant l'église abbatiale à la Sainte-Vierge. Cette abbaye ayant été sécularisée en 1558, les bâtiments du couvent furent tranformés en caserne; l'église où se voyait le tombeau de famille de ses fondateurs et les bâtiments de l'abbaye, furent détruits par un incendie le 27 mars 1614; ils avaient été construits 483 ans auparavant.[1]

Le comte Louis II de Saarwerden, avant de se rendre en Italie, avait fait à Wissembourg, en présence de l'empereur Frédéric Ier, donation à l'abbaye d'Eusserthal [2], pour le salut de son âme et le repos de ses parents, de son domaine allodial de *Loiben* (appelé dans la suite *Lauberwald*), situé dans les Vosges et embrassant tout l'espace compris entre les ruisseaux appelés Hermannsbach, Mossalben et Burgalben, et la montagne de Haneberg. Mais, comme il avait oublié de donner à cette donation le cachet de l'authenticité usitée à cette époque, en y faisant apposer son sigille, et que la mort l'avait surpris en Italie, sans qu'il eût réparé cette omission, l'abbé Albert d'Eusserthal pria son frère Louis Ier de ratifier cette donation. Louis Ier s'empressa de déférer aux désirs de l'abbé Albert et confirma cette donation le jour même où les restes mortels de son frère furent inhumés au monastère de Wernerswiller.[3]

Les guerres dans lesquelles le comte Louis Ier s'était trouvé impliqué, avaient épuisé ses finances; en 1177, pressé par le besoin, il vendit à l'abbaye de Wernswiller sa ferme de Bundenbach [4], moyennant la somme de cent trois livres deniers, en se réservant toutefois la faculté de rachat pour ses héritiers. En 1185, il affranchit les religieux de l'abbaye de Haute-Seille

[1] CROLL, *Abhandlung über das Kloster Werschweiler*, Cap. XXII.

[2] L'abbaye d'Eusserthal (*Uterina vallis*) de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Spire, fut fondée au commencement du XIIe siècle par le chevalier Etienne de Mœrlheim et sécularisée en 1560.

[3] WÜRDTWEIN, *Nova subsid. diplomat.*, t. XII, p. 109.

[4] Village du canton de Hombourg.

(*Alta Silva*, Hohenforst)[1] des droits de péage dans tout le pays soumis à sa domination. Dans la charte qu'il leur délivra, il s'intitula : *Ludovicus per misericordiam Dei vocatus comes de Salverua*, voulant prouver par là qu'il relevait nûment de l'Empire.[2] Il portait un sceau de forme triangulaire de 0m,085 de hauteur sur 0m,065 de largeur, arrondi aux angles supérieurs, et représentant une aigle au vol abaissé, chargée d'un écu à la croix pattée, avec cette légende : ✝ SIGILLVM LODOICI *comitis de Sarwerde.*

Le comte Louis Ier eut un grave différend avec l'évêque Bertrand, de Metz, au sujet de l'église Saint-Baudiel, qu'il tenait en fief. Le prélat messin fut réintégré, par une sentence judiciaire, dans la plénitude de ses droits sur cette église, dont il fit don à l'abbaye de Sainte-Croix en 1194.[3]

Le comte Louis Ier avait fait cession à Hermann, chevalier de Saint-Engelbert (Saint-Ingbert) de l'avouerie de Borbach (Burbach), sur laquelle l'abbé Geoffroi de Wadegozingen[4] formait des prétentions. La contestation, qui s'en suivit, fut terminée, en 1195, par une transaction, aux termes de laquelle l'abbé Geoffroi se déportait de toutes ses prétentions sur l'avouerie de Burbach ; de son côté, le comte Louis cédait à l'abbaye de Wadgasse divers biens situés à Spize, Rohrbach et Puzerwald, sous la condition de célébrer, à perpétuité, un anniversaire dans l'église abbatiale pour le salut de son âme.[5]

Vers la fin du XIIe siècle, le comte Louis résigna à l'évêque Bertrand, de Metz, le droit de patronage sur l'église de Saint-Georges, sise au faubourg de Metz, en deça de la Moselle, en faveur de l'église collégiale de Saint-Thiébaut. Cette donation

[1] Abbaye de l'ordre de Citeaux, non loin de Blamont, fondée, en 1140, par Agnès, comtesse de Langstein (Pierre-Percée) et ses fils.

[2] CALMET, *Histoire de Lorraine, Preuves*, t. VI, col. 4.

[3] *Ibidem*, t. II, p. 606.

[4] Wadgasse, ancienne abbaye de l'ordre de Prémontré, située sur la Saar, dans le comté de Saarbruck.

[5] Archives provinciales de Coblence (fonds de Saarwerden), n° 1.

fut confirmée au chapitre de Saint Thiébaut par le roi des Germains, Philippe de Souabe, en 1200, pendant le séjour qu'il fit à Strasbourg, où il s'était rendu pour y célébrer les fêtes de Pâques.[1]

En 1206, le comte Louis Ier enrichit l'abbaye fondée par ses aïeux, du droit de patronage sur les églises de Bundenbach et de Volckerskirchen avec tous les revenus y attachés.

Ce seigneur avait épousé Gertrude, dont le nom de famille n'est pas connu; elle lui donna deux fils, Louis III et Henri, seigneur de Kirkel, et quatre filles. Celles-ci se marièrent, l'une, Jutta, à Frédéric, comte de Hohenbourg (Hombourg), l'autre au sire de Siersberg, la troisième au sire de Hagen et la quatrième, Agnès, au sire de Falkenstein.

La libéralité du comte Louis III s'étendit aussi sur l'abbaye de Wernerswiller et, en 1212, il confirma à cet établissement la donation que ses ancêtres lui avaient faite de l'hôpital de Vogelbach.[2]

Henri de Saarwerden construisit, au commencement du XIIIe siècle, le château de Kirkel et en adopta le nom; il avait épousé Irmentrude, sœur de Werner IV, comte de Bolant.

Le comte Henri de Saarwerden, seigneur de Kirkel, et son épouse Irmentrude de Bolant, firent, en 1223, donation aux religieuses du couvent de Hane, près de Bolanden, du bien de Rechemburnen, pour le salut de leurs âmes.[3] Ce seigneur confirma, en 1225, les donations que son père Louis Ier avait faites à l'abbaye de Wernerswiller. Dans le cours de sa vie, il avait tellement abusé de son pouvoir, qu'il avait mis plusieurs fois à contribution le couvent fondé par ses ancêtres; mais, sur la fin de ses jours, il vint à résipiscence et lui fit

[1] Bœhmer, *Regesta imperii*, 1198-1254, p. 9.

[2] Croll, *Westricher Abhandlungen*. p. 26. — Vogelbach est un village du canton de Landstuhl (Bavière rhénane).

[3] Remling, *Abteien und Klœster der Pfalz*, t. II, p. 366.

donation du village de Walsheim.[1] Il termina sa carrière terrestre en 1242, sans laisser de postérité; ses restes mortels furent inhumés dans l'église abbatiale de Wernerswiller.

Louis III avait pris pour épouse Agnès, comtesse de Deux-Ponts[2], dont il eut trois fils : Louis IV, Henri et Frédéric. Celui-ci se voua à l'état ecclésiastique et devint chanoine de Saint-Castor de Coblence et curé de Surbourg.

Henri, après la mort de son oncle Henri de Kirkel, décédé sans enfants, reçut en partage le château de Kirkel et en adopta le nom.

Louis IV était à la fleur de l'âge, lorsqu'il fut appelé aux fonctions de gouverneur du château impérial de Nycastel (Neucastel).[3] En 1243, il y retenait prisonnier un certain Emile Verckelé, auquel les moines de Wernerswiller s'intéressaient; mais, malgré leurs instances, il ne lui rendit la liberté que moyennant une rançon de quatre livres de Metz, qui fut acquittée par ces religieux.[4] Il avait assisté au convoi funèbre de son oncle Henri de Kirkel, et avait été si vivement touché par les splendides funérailles que lui avaient faites les religieux de Wernerswiller, qu'il renonça, en faveur de leur monastère, à tous ses droits sur le village et l'église de Walsheim.

DAG. FISCHER.

(La suite à la prochaine livraison.)

---

[1] CROLL, *Origine bipontines*, t. I, p. 145. Walsheim est un village du canton de Neuhornbach (Bavière rhénane).

[2] BALCEICOURT (Hugo), *Traité historique sur la maison de Lorraine*, p. 174. — KREMER, *Gesch. des arden. Gesch.*, t. I, p. 144

[3] Ancien château situé près de Lainsweiler (canton de Landau) et autrefois siége d'un bailliage.

[4] CROLL, *Origines bipontines*, t. I. p 134.

PLEUJOUSE

—

Légende[1].

—

A l'extrémité orientale du bassin d'Ajoie, près de la frontière d'Alsace, une colline rocheuse semble s'être détachée à dessein de la montagne pour servir de support à une forteresse. Pleujouse est un des anciens châteaux du pays. Son nom provient du latin *Pluviosa*, et les Allemands l'ont appelé *Blitzhausen*, la maison des éclairs. Le premier prend son origine de son site, au point où la pluie venant de bise, commence dans le bassin d'Ajoie, et le second, des feux qu'on allumait sur sa tour pour servir de signaux à l'époque romaine. Dès le XIIe siècle, on l'appela aussi *Nuwenbourg*, parce qu'alors on avait déjà rebâti le château près de la tour primitive.

C'était un fief de l'évêché de Bâle, possédé, dès les premières années du XIIe siècle, par une famille noble, alors déjà nombreuse et qui prenait le nom de ce château. Ses membres

[1] Cette notice est détachée du manuscrit que je prépare sous le titre de *Traditions et Légendes du Jura*, renfermant beaucoup de faits recueillis depuis nombre d'années. L'article Pleujouse, concerne un château voisin de l'Alsace et des personnages de cette province. Puissent ces lignes mériter un peu d'indulgence pour le plus vieux correspondant de la *Revue*.

occupent un rang élevé parmi les premiers bienfaiteurs de l'abbaye de Lucelle. Plusieurs portent le titre de chevaliers, et l'un d'eux cultivait la gaie science, 1124. C'est à Pleujouse que Bourcard, baron d'Asuel, en revenant de la Terre-Sainte, 1218. s'arrêta pour s'informer de sa jeune femme et de sa petite famille, qu'en croisé imprudent, il avait laissées aux soins des moines de Lucelle ses voisins. C'est là qu'il apprit avec surprise, qu'il avait un héritier de plus que ne lui en indiquait sa mémoire.

La vieille race des chevaliers de Pleujouse perdit peu à peu de son ancienne splendeur. Elle s'appauvrit tout doucement, tandis que ses voisins de Lucelle accroissaient leurs richesses aux dépens de la noblesse et de tous ceux qui, trop crédules, faisaient des dons aux moines, sous promesse de récompense dans le ciel.

Le fief de Pleujouse fut ensuite démembré; il passa en diverses mains et au commencement du XVe siècle, il se trouva au pouvoir du sire de Neuchâtel qui y entretenait un châtelain et des hommes d'armes. Le sire avait mis le grapin sur un bon nombre de domaines de l'église de Bâle, comme garantie d'argent prêté à des évêques dilapidateurs. Quand ensuite l'un de ceux-ci, moins prodigue, voulut racheter les gages, le détenteur refusa de les rendre. Le nouvel évêque, un abbé de monastère, qui avait troqué son batôn abbatial contre la crosse de Bâle et l'épée qui y était attachée, se fâcha de la résistance du sire de Neuchâtel. Il assembla ses vassaux, appela ses barons qui dépassaient la centaine et il confia à l'un d'eux, le comte de Thierstein, le soin de s'emparer de plusieurs châteaux que retenait le sire bourguignon.

Le châtelain de Pleujouse prévoyant qu'il allait être assiégé, avisa à se procurer des provisions. Il prit pour greniers les granges des villages d'alentours qu'il pilla, selon l'usage. Un tonneau de vin chargé sur une charrette attelée de deux bœufs lui tomba sous la main. Vainement le char-

retier représenta que ce vin appartenait à Notre-Dame de Lucelle, à laquelle il le conduisait, attendu que les douze chevaux du monastère affectés au transport ordinaire des vins claustraux, ne pouvaient suffir à la besogne, tant la vendange et les vignes avaient été abondantes en Alsace et en Bourgogne. Toutes les observations furent inutiles, le tonneau destiné aux caves de Lucelle entra dans celles de Pleujouse. Le châtelain rit d'abord de l'aventure ; il savait que le vin débordait hors des caves du monastère et que le baril détourné de son droit chemin, n'était qu'une goutte de moins dans les mers bosses du cloître. La chose ne fut pas admise de la sorte par l'abbé et les Bernadins : plus ils avaient de vin en cave et plus ils en buvaient. C'est pour ce motif qu'ils avaient inventé un cinquième repas, appelé *Biberes*, pour suppléer à la consommation ordinaire des quatre autres. Il y eut donc réclamations, protestations, menaces d'excommunication, et si Pleujouse était d'un côté menacé des bombardes du comte de Thierstein, les canons de l'Eglise lui firent tantôt courir d'autres risques.

Le sire de Neuchâtel eut vent de l'aventure, et quoiqu'il ne fut pas scrupuleux sur les moyens de retenir les biens des églises, il ordonna à son châpelain d'appaiser les moines irrités. On entra en négociation ; un habile délégué se rendit à l'abbaye pour offrir toute satisfaction, avec la restitution du tonneau en litige, moyennant par les moines venir le reconnaître dans les caves de Pleujouse. A ces offres, il ajouta une aimable invitation à dîner. — Conrad de Holzacker, qui avait administré la cave de saint Urbain, avant de devenir abbé de Lucelle, trouva la proposition acceptable ; mais ne pouvant décemment se rendre de sa personne à l'invitation, il délégua son cellerier et trois autres moines experts dans la visite des caves et dans la connaissance du crû des vins. Au jour fixé les quatre ambassadeurs firent leur entrée à Pleujouse, le châtelain les reçut dans la tour, et tandis qu'on

mettait leurs chevaux à l'écurie, ils remarquèrent, avec satisfaction, un char tout appareillé sur lequel reposait mollement un tonneau entouré de guirlandes de lierre, comme les reins de Bacchus. A cette vue le cellerier, en connaisseur, recourba l'index et alla frapper au tonneau pour s'assurer s'il était plein ou vide, et pour reconnaître s'il portait la marque du monastère. Comme rien n'y manquait, sa figure s'épanouit et il marcha vers la salle du festin.

Un dîner plantureux était servi : des mets nombreux répandaient un fumet épicé fort réjouissant. Selon l'usage, le châtelain était au haut de la table, ayant à droite le cellerier et le chantre, et à sa gauche les deux autres Bernardins. Le restant de la table était occupé par les hommes d'armes en justaucorps de buffle, pour lors déboutonnés. Devant chacun des convives se dressait un broc à la mesure de Lucelle, célèbre dans toute la contrée. On devait prendre le liquide de 26 œufs choisis dans les 13 francs-villages d'Ajoie pour former cette mesure ; et il en fallait 6 de celle-ci pour appaiser la soif d'un certain moine de Lucelle, qui à la fin succomba à ce régime, comme nous l'apprennent les fastes de l'abbaye.

Au dîner dont nous parlons, les moines et le châtelain avaient de grandes coupes d'argent, des hanaps que d'actifs tonneliers remplissaient sans retard. Le dîner dura longtemps, il fit oublier vêpres et complies, et l'on ne dit pas ce qu'on chanta en échange, mais on porta tant de toasts que le majordome ne put les compter.

A la nuit tombante quelques convives glissèrent sous la table, et alors les moines songèrent à reprendre le chemin du monastère. Le châtelain fit seller les chevaux et attela le char au tonneau. En homme courtois il voulut accompagner ses hôtes avec ses écuyers. Arrivés devant l'abbaye, le prélat qui les voyait venir, descendit de ses appartements pour recevoir le chevalier. Les moines entourèrent le tonneau

déserteur pour fêter son retour. L'un d'eux, pour réprimander l'égaré, s'avisa de frapper du poing le fond de la bosse, mais au son que rendit la futaille, il recula effrayé.... Elle était vide ! L'abbé entendit le cri de détresse, et demanda avec hauteur au châtelain, s'il avait voulu se moquer de lui ! — Nenni, ma foi, sire abbé, nous n'avons pas gardé une goutte de votre vin ; vos moines l'ont bu, et c'est à peine si mes gens leur ont aidé.

Les quatre futailles monastiques étaient en effet de taille à absorber le contenu de la bosse, et l'aventure fut trouvée si plaisante que le châtelain et sa suite furent invités à souper, pour aider à la communauté à vider un autre tonneau.

Pendant qu'on était à table, on vint prévenir l'abbé de l'arrivée d'un message qui exigeait sa présence immédiate. Il sortit un instant, et revint la figure souriante. — Vous avez reçu de bonnes nouvelles ! lui dit le châtelain. — Oui sire chevalier, et nous allons les fêter. — Sur ce, des frères servants apportèrent du vin de Rang, le plus traître des alsaciens. On en versa au sire et à sa suite, qui le trouvèrent doux à la bouche, en attendant qu'il leur brisât les jambes.

Durant le temps qu'on fêtait la dive bouteille, le comte de Thierstein qui avait envoyé le message, avait appris par le seigneur-abbé ce qui avait lieu au réfectoire. Il passa sans bruit derrière l'abbé avec toute son armée, et surprit Pleujouse resté sans défenseurs, 1424.

L'évêque de Bâle fit restaurer le château, et le remit en fief à Jean de Morimont, qui n'en prit aucun soin et laissa tomber de vétusté l'ancienne partie du Manoir, au point qu'il fallut réparer d'autres édifices pour les rendre habitables. Un siècle et demi plus tard les sires de Morimont se trouvèrent si obérés de dettes qu'ils durent vendre leurs seigneuries de Morimont et de Pleujouse aux comtes d'Ortembourg, 1582 à 1584. Mais ces nouveaux possesseurs, grands seigneurs

alsaciens, étaient plus riches en dettes qu'en écus. Ils trafiquèrent de leurs domaines pour amuser leurs créanciers et gagner des terres. C'est ainsi que Jean Bernard, comte d'Ortembourg, baron de Freunstein et de Carlsbach, sire de Morimont et de Pleujouse, vendit à l'évêque de Bâle, vers 1566 à 1578 le château de Montron, à une mille de Besançon, avec dix villages qui en dépendaient, et celui de Fonderman avec quatorze villages, tandis qu'il prenait en fief de cet évêque le château et village de Pfaffstadt. A cette époque ce haut baron avait plus de 350,441 florins de dettes, tandis que ses fiefs et seigneuries n'étaient évalués qu'à 115,829 et les terres allodiales à 51,672 florins. De nos jours on l'aurait fait déclarer en faillite. Il avait épousé Ursule, comtesse de Zimmern, de grande maison, mais dont la dot ne pouvait couvrir les dettes de son époux. Dans les premiers temps de leur mariage, pendant la lune de miel, ils habitaient le vaste château de Morimont, et ils avaient fait sculpter dans la pierre un panneau réprésentant les armoiries des comtes d'Ortembourg et des Zimmern. Nous avons retrouvé cette pierre dans les ruines de la chapelle de Morimont en 1864.

Jean Bernard était au service du roi d'Espagne, Philippe II, en guerre avec la France, en 1595. Sa femme, seule à Morimont avec de petits enfants, ne pouvait suffire à la dépense qu'entretenait l'occupation de ce vaste château. Son mari se ruinait à la guerre et demandait sans cesse de l'argent. Dans cette fâcheuse position, la comtesse Ursule se décida à abandonner Morimont à la garde d'un châtelain, et à aller s'installer à Pleujouse, avec une suite plus que modeste : une vieille servante et sa nièce et un majordome cassé et impotent. L'ancien château de Pleujouse était en ruines, inhabitable. Ce qu'on appelait le nouveau château n'était autre chose que la maison encore occupée actuellement. On restaura un peu cette demeure, si peu comparable au palais de Morimont. On meubla la salle, haute de vingt pieds; on organisa une cham-

bre pour la comtesse et d'autres pour les enfants et les serviteurs. Puis on convertit une ancienne prison en chapelle, afin que dame Ursule put y faire ses dévotions et y entendre la messe. Le vieux concierge se logea dans une autre dépendance du château, mais il était âgé et de peu d'utilité, lui et ses enfants, pour le service de la comtesse. Les vassaux de la seigneurie se regardaient comme indépendants, sauf quelques corvées et prestations, et ils entendaient ne rien devoir au seigneur. Vainement le majordome consulta les actes et les parchemins poudreux ; il ne put y reconnaître que des droits devenant de plus en plus illusoires. Il y trouva bien celui de haute et basse justice, mais à quoi servait le gibet pour les petits villages de Pleujouse et de Fregiécourt, du moment qu'on ne pendait plus pour un vol de dix sous, et qu'on ne confisquait plus les biens des condamnés sans en remettre la grosse part au seigneur-évêque?

La comtesse amena avec elle sa riche garde-robe, ses bijoux, sa vaisselle d'argent, tout ce qu'elle avait encore de précieux à Morimont, et elle jeta un dernier regard sur cette forteresse qu'elle abandonnait pour un misérable manoir à demi ruiné. Ce changement de domicile n'améliora guère sa position financière. Les poursuites des créanciers succédaient aux demandes d'argent de son mari. Il fallut recourir à de nouveaux emprunts et, à défaut de terres à fournir en nantissement, elle dut donner des gages. Elle s'adressa alors à l'évêque de Bâle, Jacques Christophe de Blarer, résidant à Porrentruy; mais ce prélat qui connaissait l'état de fortune des Ortembourg, ne délia pas sa bourse sans garantie et il exigea des assurances. La comtesse lui remit successivement, un à un, ses bijoux, ses colliers, ses bagues, pour obtenir un peu d'argent, 1595. Prenant pitié de la comtesse, sa vassale, le prince lui envoya quelques mesures de vin, qui manquait totalement à Pleujouse, en sorte que le moine de Lucelle, qui venait parfois y dire la messe, risquait de manquer de vin

pour ses burettes, et plus encore pour les repas. Alors la riche abbaye était administrée par Christophe Birr, originaire de Morschwiller, près d'Altkirch. C'était un personnage que l'intrigue monacale avait porté au siége abbatial. Il enrichissait ses parents aux dépens du monastère; il avait relâché les liens de la discipline et il donnait lui-même mauvais exemple. [1]

Lors même que les fonctions de chapelain d'un château n'étaient plus lucratives.

Comme au bon temps des sires d'Asuel, l'occupation de cette charge à Pleujouse n'était pas sans attrait. C'était une jolie promenade à faire de temps à autre, avec un des chevaux de selle de l'abbé. La table de la comtesse était passable, et quelques fois potable, la dame faisait parfois de petits cadeaux: en passant par les villages, toutes les femmes et les filles faisaient la révérence au père Bernard, alors en exercice de l'office de chapelain. C'était un petit homme tout rondelet, à figure épanouie, à nez retroussé, à bouche riante, toujours prêt à chanter un joyeux couplet, plutôt que d'entonner *Un de profundis*.

Un jour de débine, la comtesse ayant dépensé son dernier florin, se vit dans la fâcheuse position de recourir au seigneur-évêque de Bâle, pour en obtenir quelque argent. Elle savait qu'il ne lui en donnerait pas sans gages et il ne lui restait à offrir que de grosses pièces d'argenterie. On était au temps de la moisson et il n'était pas possible de trouver une charrette pour conduire cette argenterie au château de Porrentruy. Il n'y avait de disponible que le cheval de selle du chapelain et celui-ci était seul en état de faire le transport du gage et de ramener l'argent à recevoir en échange. Le vieux majordome ne pouvait plus remplir cette mission, mais il en dut faire les apprêts. Il pesa l'argenterie, ce qui donna 145 marcs, 15 lots et 31 ½ grains, qui furent évalués à 2452

[1] WALCH, *Miscel. Lucel.* — BUCHINGER, 214, 225, et autres.

livres 13 sols et 4 ½ deniers. Il emballa chaque pièce avec soin, la larme à l'œil, en pensant au temps où il plaçait avec orgueil ces beaux surtouts sur une table entourée d'illustres personnages. Il baisait ces grandes coupes en vermeil, comme de vieilles amies qu'il ne devait plus revoir. Tout fut serré et rangé dans deux sacs qu'on plaça devant et derrière la selle du cheval, après qu'on eut fait monter le gros père Bernard, dont les courtes jambes n'auraient pu enfourcher la jument pardessus ces ballots. Une fois solidement placé entre ces deux amas de richesses, il devint tout fier de sa mission. Cependant par prudence, il descendit au pas la pente rapide qui conduit du château à la route, mais arrivé dans la plaine. il n'eut plus besoin d'éperons; le soleil était déjà haut et les taons et autres mouches d'août se chargeaient d'aiguillonner la monture. Ces insectes ailés s'en acquittèrent si bien, que la jument prit le galop, en secouant vigoureusement les sacs d'argenterie. Il en résulta un dérangement d'emballage, un bruit de vaisselle, qui acheva d'effaroucher la cavale. Le moine se cramponnait des deux mains à la selle et criait au secours; mais les gens de la campagne en le voyant fendre l'air plus vite qu'un chevalier riaient de cette vaillance et les gamins d'alors, comme ceux de nos jours. criaient : Hue, hue, hue! et la jument de redoubler de vitesse et d'effroi. Cependant à bout d'haleine, elle s'arrêta enfin en arrivant à Porrentruy. Le cavalier était presque sans connaissance; il fallut le tirer péniblement d'entre les collis qui l'avaient préservé d'une chute. Quelques verres de vin lui rendirent ses esprits, il revint à lui et monta au château pour remplir sa mission. Les écus que lui donna l'évêque pesaient bien autant que la vaiselle, mais ils étaient moins encombrants et surtout moins sonores. Son retour, le lendemain matin, se fit sans accompagnement de taons et il put remettre les florins à la dame, en lui jurant par son saint patron qu'il n'avait jamais eu si peur. — 1599.

L'argenterie donnée en gage fut rachetée plus tard, mais il fallut de longues négociations pour abandonner tous les fiefs et les terres allodiales aux créanciers nombreux des comtes d'Ortembourg. L'un d'eux trouva encore à se marier et sa femme Magdeleine de Gall, put rester à Pleujouse, jusqu'à sa mort en 1660, lorsque déjà la race masculine des Ortembourg avait cessé d'exister. On nous a encore montré son prie-dieu, un pauvre banc de sapin dans la chapelle du château, qui était un petit local carré éclairé autrefois par deux étroites fléchières, vrais soupiraux de prison, et par une petite porte s'ouvrant sur le bord du précipice. Ce caveau, sans issue extérieure que la poterne, tenait lieu d'oubliette. On laissa la porte mal fermée, et si le captif dans l'angoise d'une première nuit de prison, ouvrait la poterne pour fuir, il tombait de près de 80 pieds de haut dans un étang placé au dessous, et dont les eaux verdâtres se refermaient sur le malheureux. Une autre version rapporte que si le piége ne réussissait pas, on aidait un peu à la chose, en poussant le captif du haut de cette nouvelle roche torpéienne. On a reproché aux Romains d'avoir nourri leurs murènes avec la chair de leurs esclaves, et les châtelains du moyen-âge engraissaient leurs brochets avec leurs prisonniers inutiles. Cependant ils mangeaient dévotement ces brochets les jours d'abstinence, comme ces prélats qui faisaient assaisonner leur soupe maigre avec du jus de rôti.

A. Quiquerez.

EXTRAIT DES NOTES MANUSCRITES

DU

COMMANDANT HESSELAT

I.

Le général Foy. — La mort du général Abbatucci.

J'ai beaucoup connu le général Foy, lorsqu'il était capitaine, commandant la compagnie d'artillerie de service à la lunette du pont d'Huningue, où le général Abbatucci l'avait placé, quoiqu'il appartînt à l'artillerie légère.[1] Nous mangions ensemble chez la veuve Coulaux [2], la mère des frères Cou-

[1] Pendant la campagne de l'an V, Foy commandait la 5e compagnie du 2e régiment d'artillerie volante, à la droite de l'armée du Rhin, division Ferino. La Souabe et la Bavière furent le théâtre de ses exploits. Après la belle retraite de Moreau et le passage du Rhin à Huningue et à Kehl, le général Abbatucci, qui avait distingué le jeune capitaine de vingt-un ans, demanda Foy pour commander l'artillerie de la demi-lune dans l'ouvrage à corne adossé au fleuve ; Foy mit ses canonniers à pied, laissa leurs chevaux à Huningue et s'établit avec ses pièces au poste du péril et de l'honneur (Tissot).

[2] Jacques Coulaux l'aîné, né à Huningue, établit ensuite un atelier de réparation d'armes à Strasbourg, dans la commanderie des Johannites (Mont-de-piété actuel) ; puis, au commencement de ce siècle, il acheta le château de Mutzig et il y fonda une manufacture d'armes. Il mourut en 1834, laissant un nom honoré dans l'industrie française et un noble exemple à suivre (F. Piton, *Strasbourg illustré*, E. 168). L'ancien capitaine d'artillerie, député sous l'Empire, est son fils.

leaux, qui firent une si belle fortune au Klingenthal et à Mutzig dans la fabrication des armes, après avoir été de simples ouvriers à l'arsenal d'Huningue. Notre pensionnat était composé de quelques officiers du génie et d'artillerie attachés à la tête de pont, parmi lesquels était le chef de bataillon Dumarsay, homme froid, qui n'était pas aussi gai que son camarade Foy, que, du reste, il n'aimait guère, le trouvant orgueilleux, tranchant, fanfaron, parlant beaucoup de ses conquêtes qu'il avait faites dans le courant de la campagne, et des belles Frédérique, qui avaient couru après lui.[1]

Le capitaine Foy était de service, lorsque nous fûmes attaqués par l'ennemi dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre 1796. Nous brûlions de l'eau-de-vie brûlée dans la casemate du général Abbatucci, et le capitaine Foy nous lisait gaiement des morceaux de *Jacques le fataliste*[2], lorsque le factionnaire cria : *Aux armes !* en même temps que les premiers coups de fusil se firent entendre. Chacun sortit pour se rendre à son poste. Mais le général ne revint pas; il avait été blessé à mort. L'ennemi repoussé, on se réunit de nouveau dans la casemate et le général Foy, jetant son sabre sur la table, s'écria : « Voilà ce que c'est que l'ambition ! » voulant dire sans doute, que le général s'était trop aventuré. Puis il s'étendit silencieux et désolé sur le banc qu'Abbatucci avait occupé.[3]

En 1819, les habitants d'Huningue songèrent à relever le

[1] Sa jolie figure et ses excellentes manières ne le distinguoient pas moins que son grade au milieu d'une brillante élite d'officiers. Il avoit déjà, et plus habituellement peut-être, cet air vif et impérieux, dont tout le monde se souvient, et qui exprimoit à vingt-cinq ans l'assurance d'une confiance légitime, mais qu'on trouvoit un peu suffisante. Ses formes potelées et un peu féminines, son embonpoint frais et fleuri, sa bouche vermeille et ses joues rosées relevoient même, par un contraste frappant, la fierté de son regard (CH. NODIER).

[2] Roman de Diderot qui venait de paraître.

[3] D'après Tissot, le général tomba dans les bras du capitaine Foy, qu'il fit dépositaire de ses dernières volontés. Mais il faut remarquer que Tissot écrit une histoire dans le genre officiel et dans le goût du jour.

monument de leur défenseur, et Foy écrivait à ce sujet dans le *Constitutionnel :* « Je n'ai pas connu un homme plus remarquable qu'Abbatucci et qui promit davantage à la France. »

M. Tissot, qui a publié une traduction de Virgile, prétend, dans une biographie qu'il a donnée du général Abbatucci, que celui-ci, au moment de l'assaut, lisait une traduction de Virgile. Tout cela est faux.[1] J'étais présent et au nombre des auditeurs. Abbatucci ne lisait rien, et, comme nous autres, il riait en écoutant le lecteur, qui fut si brutalement interrompu.

La tête du pont d'Huningue rendue et évacuée, nous nous séparâmes et je ne revis plus de notre société que le commandant Dumarsay, qui, m'ayant rencontré à Strasbourg quelque temps après ces événements, m'invita à déjeûner chez lui. Entre autres choses, je lui demandai étourdiment des nouvelles de son camarade, le capitaine Sainte-Foy. Sainte-Foy, dit-il, en me regardant fixement, il voudrait bien peut-être se nommer ainsi !

[1] C'est dans la notice biographique du général Foy placée en tête du premier volume de ses Discours (Paris, 1826), que M. Tissot parle d'Abbatucci, page X : « Le soir étaient réunis, dans la tente d'Abbatucci, quelques officiers qu'il affectionnait particulièrement, le capitaine Foy se trouvait du nombre. Abbatucci leur lisait à haute voix le dixième livre de l'Enéide. A onze heures, un coup de canon résonne, Foy se lève en s'écriant : c'est l'attaque. Au second coup que le général avait voulu attendre, tout le monde est debout, et Abbatucci, qui tenait encore en main son Virgile, achève sa lecture par ce trait du poète, qu'il semble adresser à chacun de ses compagnons comme un avis et un dernier adieu :

Ultor eris mecum, aut, aperit si nulla viam vis,
Occumbes pariter.

« Dans l'application faite par le général, ce vers, qui était un arrêt prophétique pour lui et pour plusieurs de ses compagnons, voulait dire : Vous vengerez avec moi les revers de la patrie, ou, si le courage et la force ne nous ouvrent aucun moyen de triomphe, nous succomberons ensemble à la même heure. »

II.

Mirabeau au fort de Joux. — Euloge Schneider.

M. Girod de Chantrans était, en 1790, chargé, comme capitaine du corps de génie, du château de Joux où avait été enfermé, en 1776, le fameux comte de Mirabeau, qui s'en échappa si facilement pour se sauver en Suisse avec Mme Monnier, sa maîtresse, et où Toussaint-Louverture, prisonnier de Napoléon, mourut en l'an XI, dans un petit appartement que je lui avais préparé en l'an IX de la République française, une et indivisible et impérissable.

C'est pendant son service au château de Joux, qu'il fesait depuis Pontarlier, où il demeurait, que M. de Chantrans étudia la fontaine intermittente, qui se trouve sur le chemin qui va de ..... à Pontarlier par le pied de la montagne au sommet de laquelle est situé le château.

Il publia un petit ouvrage sur ce curieux phénomène que j'ai souvent admiré. Le bassin de cette fontaine est d'une forme presque circulaire de 3 toises de diamètre; il s'emplit dans quelques minutes, se vuide, redevient à sec, puis se remplit de nouveau, mais dans des intervalles qui varient de deux à cinq minutes.

Mirabeau était tellement libre dans sa prison du château de Joux, qu'il passait toutes ses journées à Pontarlier chez le marquis de Monnier. Un soir, il ne rentra pas et il passa une partie de la nuit dans la Sablière, qui est contiguë à la promenade de la ville, où l'on se garda bien de le chercher. De là, il franchit avec sa Sophie la frontière, qui n'est pas éloignée.

Pendant que j'étais en garnison à Huningue dans les années républicaines de 1794 à 1796, nous avions pour commandant de place un citoyen Nodier, franc-comtois. chez lequel je vis un jeune homme portant le même nom, qui pouvait être son neveu, écolier alors, passant chez lui quelques jours en allant de Besançon à Besançon.

La maison où Nodier devait demeurer avec l'abbé Schneider, était celle du citoyen Lotzbeck, la dernière à gauche de la rue de la Nuée-Bleue près le faux rempart.

Schneider, prêtre étranger, ci-devant récollet allemand défroqué, était travaillé de la même maladie d'indépendance que Luther, moine augustin. Il vint à Strasbourg, où il fut chanoine et grand-vicaire, puis il devint maire de Haguenau et ensuite accusateur public près le tribunal révolutionnaire du Bas-Rhin. Sur le point de se marier à Barr, on finit par le donner en spectacle sur la Place-d'Armes de Strasbourg, attaché à la guillotine qu'il avait tant fait manœuvrer, et on l'envoya à Paris pour avoir la tête tranchée.

On voyait encore à Strasbourg, en 1840, deux vieilles filles Saun, qui avaient été ensemble servantes maîtresses, et que, lors de sa disgrâce, on avait publiquement fouettées dans les rues et au club.

III.

Coster Saint-Victor.

Victor Coster (c'était son vrai nom, l'autre n'étant qu'un nom d'emprunt), était le fils d'un procureur du Roi au Bailliage d'Epinal. Il fesait, en 1790, son cours de mathématiques et de physique au collége royal, où j'étais son professeur, lorsqu'étourdi par les déclamations de certains orateurs populariens de la contrée, tels que François de Neufchateau, Poulain Grandprez, Vosgien, Lepage, etc., contre la noblesse et la magistrature, il quitta. sans mot dire, sa famille et le collége au moment où son père, ses sœurs et quelques-uns de mes collègues fêtions le mardi-gras, en consommant le produit des parties de jeu que nous avions perdues entre nous pendant l'hiver.

On ne sut d'abord où le jeune Coster était allé, et comme je partais le lendemain pour aller à Lunéville passer quelques jours de congé, sa mère me pria de prendre des informations

sur cette route qu'il pouvoit avoir suivie. Mais je n'appris rien. L'on sçut depuis qu'il s'était engagé à Metz dans un régiment de chasseurs à cheval, qui y était en garnison. Plus tard, il se trouva, je ne sais comment, lié avec les chouans et il finit par se laisser prendre avec Georges Cadoudal, à la suite d'une conspiration contre le premier Consul, et mourut sur l'échaffaud, malgré les larmes et les supplications de sa mère et de ses deux sœurs qui lui restoient, Toinette et Victoire.

Victor, écolier, n'avait rien d'attrayant, à l'air hagard, avec son œil vairon, qui lui donnoit une mauvaise mine, il joignoit une mauvaise tête, et il fesoit le mauvais plaisant. Après avoir fait quelques promenades civiques pour chasser les brigands qui dévastaient les abbayes, les châteaux que les Protecteurs mettaient eux-mêmes à contribution, il parut s'amender. On eut dit qu'il prévoyait déjà où nous conduirait la Révolution, qui commençait, c'est-à-dire au bouleversement des personnes et des choses, au déchaînement de la populace contre toutes les autorités, aux massacres politiques, à l'augmentation de la dette que la Révolution devait payer et qu'elle augmenta ; aux guerres désastreuses, à l'envahissement honteux de la France, au démembrement du pays, à la perte de ses colonies, au mépris des lois, et de tout ce qu'il y a de respectable. Ce malheureux échoua dans son noble dessein de rétablir l'ordre en s'opposant à l'anarchie.[1]

Bonaparte qu'il combattit, fit mieux ; il mâta les Jacobins, qui n'osaient plus ni hurler, ni chanter ; il fit taire les jour-

[1] Coster Saint-Victor avait fait la première guerre des Chouans sous Puysaie ; il commandait dans le pays de Vitré et y resta après la première amnistie, pour y maintenir l'esprit de révolte et y préparer les moyens d'une seconde insurrection. Il fut arrêté en l'an V et conduit à Saint-Brieuc, où il fut condamné comme déserteur. Il parvint à se sauver et se retira en Angleterre, où il suivit Puysaie au Canada. L'évêque d'Arras, son protecteur, le fit revenir et le chargea de passer en France pour préparer l'attentat du mois de Nivôse. Poursuivi par la police, il se réfugia

nalistes. qui cessèrent de prêcher la liberté et de calomnier; il contint le bas peuple, qui fut enfin forcé de se tenir coi et de se montrer content.

Le commandant du génie Hesselat, auteur de cette petite relation, était originaire de Lunéville. Fort jeune il entra dans l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin de Lorraine, et ses talents le firent nommer à une chaire de physique au collége royal d'Epinal, tenu par les religieux de son ordre. Il eut pour élève le royaliste Coster Saint-Victor, qui mourut sur l'échafaud en criant : *Vive le roi !* La Révolution surprit le chanoine Hesselat dans son modeste emploi de pédagogue. Forcé de quitter son collége, il entra dans l'armée en qualité d'officier du génie. Il fit toutes les guerres de la République et de l'Empire et mourut en retraite à Strasbourg vers les dernières années du gouvernement de juillet.

Il annota les souvenirs et portraits de Charles Nodier (Paris 1844, in-8°) et la vie de ce savant conservateur de la bibliothèque de l'arsenal par F. Wey. Ses notes sont très curieuses, non-seulement il donne des détails inédits sur des personnages célèbres ; mais encore il s'y livre à une dissertation très savante sur le langage de l'école romantique française, dont il se montre l'adversaire déclaré.

Le commandant Hesselat dessina, en 1830, la carte géologique des Vosges entre Belfort et Wissembourg (Catalogue Heitz, n° 3288, in-folio, Strasbourg). La bibliothèque publique de la ville de Nancy possède de lui une belle aquarelle représentant l'abbaye des chanoines de Belchamp. Ce beau dessin

de nouveau chez les Anglais, qui lui payaient la solde de général de division Il rentra néanmoins en France par la falaise de Beville. Arrêté peu après, il fut condamné à mort (*Notice sur la vie, le caractère et les crimes des principaux assassins aux gages de l'Angleterre, qui sont traduits devant le tribunal de la Seine.* Paris, Imprimerie impériale, an XII).

a été reproduit, réduit d'après un dessin de M. Louis Benoit, par la gravure pour l'*Histoire de l'abbaye de Belchamp*, par M. H. Lepage (Nancy, 1867). Une vue de l'abbaye de Chaumonzey, près d'Epinal, du même ordre, grand in-folio, provenant de lui, se trouve dans la collection A. Benoit à Berthelming. A ce qu'il paraît, le frère Hesselat avait été chargé de lever les plans des diverses abbayes de son ordre : collection bien curieuse, si elle a survécu au torrent révolutionnaire.

ARTHUR BENOIT.

PIÉFORT EN OR DE LA VILLE DE STRASBOURG

Le médailler grand-ducal de Carlsruhe possède, dans la pièce suivante, un des produits les plus remarquables de la numismatique du XVe siècle :

† GROSSVS (lis) ARGENTINENS.[1] Grande fleur de lis dans un cercle à huit lobes et à double filet, dans les angles extérieurs duquel on remarque des rosettes.

Rf. Double légende : † GLORIA • IN • EXCELS • DO • ET • IN — TRA = PAX = hOI = BVS (in terra pax hominibus). Croix pattée, coupant le tout.

Or. Dm. 28''' — Pds. 53.25. Epaisseur : 4 1/2 millimètres.

Un piéfort en or fin, et qui, plus est, d'une épaisseur inusitée chez des piéforts! Il n'y a pas de frai, et pourtant les lettres ne présentent que peu de relief. L'observateur le plus attentif n'y trouve rien qui révèle une pièce coulée, bien que, comme il s'entend de soi, le flan de tout piéfort doive être coulé avant d'être soumis à la frappe.

Les gros à ce type furent d'abord, suivant le protocole du Conseil de Strasbourg, décretés l'an 1395. Les spécimens de ces pièces, sans être abondants dans les collections, ne sont néanmoins pas rares; mais ces derniers terminent la légende de l'avers par le mot : argentiNENSIS (Berstett, pl. IX, fig. 210) et non argentiNENS, comme notre piéfort. Seul, le cabinet des médailles de l'Université de Strasbourg possède un exemplaire, très rare apparemment, d'un gros avec cette abréviation. Il concorde, au reste, entièrement avec le piéfort, mais sort d'un coin différent, ce que démontre non-seulement la comparaison attentive des deux avers, mais encore, au *Rf.* l'erreur du graveur, DT au lieu de ET (et, car sur les deux exemplaires la barre de l'E rond fait défaut). En outre, les lettres, sur ce gros, offrent beaucoup plus de relief que sur le piéfort. Le gros pèse 3·12. Si, comme cela ne paraît pas douteux, il est vrai que les piéforts ser-

[1] L'imprimerie ne possédant pas les caractères de l'époque, on a dû les remplacer par les lettres grandes capitales.

vaient au moyen-âge d'*exagia*, pour tenir lieu de poids dans l'ajustage d'une quantité déterminée de pièces pesées *al marco* — surtout là où l'on procédait partout à l'ajustage — le piéfort d'or aurait servi à peser 18 pièces d'un gros, et le poids normal du gros aurait été de 2.96, question que je laisserai en suspens, voulant parler ici du piéfort et non du gros.

Si les piéforts devaient servir seulement d'étalon pour vérifier le poids moyen d'une quantité déterminée de pièces nouvellement frappées, il pouvait être entièrement indifférent, comme cela arrive avec les anciens poids, qu'ils fussent d'une substance ou d'une autre ; et de fait, il se trouve que presque tous les anciens piéforts d'argent sont à un titre beaucoup plus bas que les monnaies dont ils portent l'empreinte. Si, dans les ateliers du moyen-âge, où l'on ajustait en masse, un grand nombre d'ouvriers devaient travailler simultanément, et que par conséquent on avait besoin, pour chaque « travail, » d'autant de piéforts qu'il y avait d'ouvriers, on a dû en fabriquer un certain nombre concordant exactement entre eux, et dès lors il est très probable que tous étaient copiés sur un piéfort-patron confectionné à cet effet avec une grande précision. Aussi l'opinion avancée par M. Brembach (conservateur du cabinet grand-ducal de Carlsruhe et bibliothécaire en chef), que ce piéfort d'or a dû servir de piéfort-patron, me semble très fondée.

H. GROTE.

(*Blätter für Münzfreunde*, 1er octobre 1876, n° 55).

Traduit par ARTHUR ENGEL.

Digitized by Google

Fac-simile d'une Composition

de E. ENSFELDER. — 1886

Digitized by Google

EUGÈNE ENSFELDER

—

1836-1876.

—

Eugène Ensfelder, qu'une mort prématurée a enlevé au printemps de l'année dernière, n'a pas été tout-à-fait un artiste inconnu. Sans parler de ceux qui l'ont approché et qui lui gardent un souvenir fidèle, il est à supposer que, parmi ceux qui s'intéressent de près au mouvement de l'art dans notre province, il en est peu qui n'aient pas eu l'occasion d'admirer quelqu'une des compositions charmantes qui naissaient sous son crayon. Mais le fait est qu'il n'est pas arrivé à la notoriété. Dans un ouvrage récent consacré à l'histoire de l'art en Alsace, son nom ne figure pas : pour le découvrir, il eût fallu se donner la peine de chercher un peu. Une organisation d'élite, un talent fécond et original a ainsi passé dans l'ombre et dans le silence, sans éveiller jamais un seul de ces mille échos de la renommée, si bruyants parfois autour de la médiocrité. Cela peut sembler étrange à notre époque de publicité à outrance, et on serait tenté de n'y pas croire, si on ne savait qu'il est de ces natures desservies par leurs qualités mêmes, qu'un excès de finesse, de délicatesse, de modeste fierté relègue presque forcément parmi les vaincus de la vie; existences douloureuses entre toutes, que le grand nombre ignore et qui, pour ceux mêmes qui les approchent de plus près, restent parfois des énigmes.

C'est pour soulever le voile d'une de ces énigmes, pour reven-

Digitized by Google

diquer, dans la mesure du possible, la mémoire d'un artiste qui, avec un peu plus de bonheur, eût pris rang immédiatement à côté de notre Zix, que ces pages ont été réunies. Puissent-elles, aux amis d'Ensfelder, le rappeler tel qu'ils l'ont connu et, à ceux qui n'ont pas été en rapport avec lui, donner quelqu'idée d'un homme qu'on ne pouvait approcher sans l'aimer, sans l'admirer, sans le respecter. De son œuvre malheureusement inachevée et restée en grande partie anonyme ou incomplète, il sera toujours difficile de réunir des suites un peu nombreuses. Les pièces les plus belles sont dispersées entre les mains des membres de sa famille, de ses amis et d'un petit nombre d'amateurs. Cependant celles qui ont passé dans le commerce, particulièrement les belles photographies exécutées d'après ses compositions par M. Winter de Strasbourg, suffisent, jusqu'à un certain point, pour faire apprécier l'artiste par le grand public. Quant aux vrais connaisseurs, peut-être voudront-ils aller plus loin et, de même qu'ils savent admirer Prudhon dans ses moindres vignettes, ne dédaigneront-ils pas d'apprécier parfois sur une feuille de trois sous, représentant les aventures de Peau-d'âne ou du Petit-Poucet, quelques-unes des qualités d'un artiste qui, même dans ses plus humbles productions, a toujours su respecter son crayon. Ce que, par contre, je voudrais dégager ici, ce que son œuvre ne saurait dire, parce qu'il n'a pas eu le temps d'y donner la pleine et entière mesure de lui-même, c'est l'homme, c'est le charme de cet esprit finement humoristique avec une teinte de mélancolie, très peu pratique et passablement embarrassé aux choses de la vie, mais riche et gracieux dans l'intimité et d'une admirable rectitude dans le domaine de la pensée et de la fantaisie, le seul où il fût vraiment à l'aise; c'est surtout la haute valeur morale de cette nature réservée et d'une délicatesse un peu morbide, mais absolument sincère et honnête, à la fois aimante et sévère, mais infiniment plus sévère à soi-même qu'aux autres et, pour tout dire, d'une noblesse vrai-

ment antique. Heureusement je ne suis pas réduit pour cela à mes seuls souvenirs : j'ai sous les yeux une longue et nombreuse série de lettres, et j'y puiserai aussi largement que me le permet le caractère tout intime de cette correspondance. Je ne sais si l'amitié m'abuse; mais il me semble qu'on ne peut lire ces fragments écrits au courant de la plume, sans y surpendre pour ainsi dire les battements d'un noble cœur, et sans être ému de cette persévérance, de cette droiture dans l'effort vers le beau et le bien.

Eugène Ensfelder naquit à Strasbourg, le 7 octobre 1836, dans une de ces vieilles et honorables familles de la bourgeoisie ouvrière, où se transmettent de génération en génération, comme le plus précieux des patrimoines, les vieilles mœurs et l'antique probité. Dans ces intérieurs modestes, où la première loi était de bien travailler et de bien vivre, il y avait peu d'élégance profane, mais beaucoup de culture. Les études savantes, sous leur forme, il est vrai, la plus austère, y avaient presque toujours leur place faite à côté des professions manuelles. C'est ainsi qu'Ensfelder avait eu pour oncle maternel le savant théologien J.-J. Bochinger, mort jeune comme lui, mais déjà célèbre; un autre de ses oncles était pasteur; son père était boulanger. Il fit ses études au Gymnase protestant de Strasbourg. Les loisirs qu'elles lui laissaient, mais les loisirs seuls, etaient dès lors consacrés au dessin, pour lequel il avait, dès l'enfance, manifesté le goût le plus vif. C'était là, du reste, un trait héréditaire : son oncle, son père, ses frères, tous les membres de sa famille manient ou ont manié le cayon, quelques-uns avec un fort joli talent d'amateur. L'enseignement du dessin au Gymnase venait alors d'être confié à un maître distingué, Charles Schuler, le graveur de la Fille de Jephté et de la Vierge du Corrége. Sous son impulsion, l'ancienne routine, qui consistait à faire des séries interminables d'yeux, de bouches, de nez, d'oreilles, pour arriver finalement à des têtes qu'on ombrait péniblement au

crayon sans l'aide de l'estompe, fut remplacée par des procédés plus expéditifs et par une méthode plus rationnelle qui, en plaçant de suite l'élève devant un ensemble de formes vraiment significatif et en lui fournissant le moyen de reproduire lestement le modèle, l'habituait à bien voir et à raisonner son travail. Ensfelder ne profita pas de cet enseignement. Il avait débuté dans un cours privé dirigé par un maître d'école au Temple-Neuf du nom de Dietrich, brave homme un peu bossu, qui ne savait pas grand'chose lui-même et sous la férule duquel plusieurs générations de bambins ont appris à noircir du papier. Par une sorte de piété envers un maître, qui avait instruit tous les enfants de la famille, les parents d'Ensfelder le maintinrent dans ce cours, bien que, de l'aveu même du professeur, il n'eût plus rien à y apprendre, et nous le voyons ainsi, dès ses premiers pas, condamné à la rude tâche de tout tirer de lui-même. Il est vrai qu'il perdait moins qu'un autre à cette sorte d'apprentissage. Sa merveilleuse facilité à saisir l'expression plastique des objets a toujours été doublée d'une certaine répugnance à adopter des procédés tout trouvés et de pure facture. Si, dans la suite, il a eu vraiment à pâtir du manque de direction, pour le moment, il devinait aisément le peu dont il avait besoin, et il marchait d'autant plus sûrement que, de ce qu'il faisait, tout était bien dûment à lui. Ses premiers essais lui avaient, du reste, valu une petite célébrité sur les bancs du Gymnase. Ils avaient même paru assez remarquables à un de ses maîtres, M. Schweighäuser, qui pratiquait lui-même le dessin avec distinction, pour que celui-ci le chargeât en Troisième de tracer, sur une grande feuille de vélin, les figures des divinités de l'Olympe, afin de s'en servir comme tableau explicatif dans ses leçons de mythologie.

Cependant vint le moment où, reçu bachelier, il s'agit pour lui de faire choix d'une carrière (1854). Il émit naturellement le désir de se vouer à la peinture; naturellement aussi ce

vœu fut accueilli à peu près comme celui de Boileau de se faire poëte. La demande parut à sa famille si étrange, si contraire aux traditions bourgeoises, elle évoqua un tel idéal d'une vie de désordres et d'aventures besogneuses, qu'en fils obéissant, Ensfelder dut céder, et il fut décidé qu'il ferait ses études de théologie. La soumission était méritoire ; les conséquences en furent déplorables. On ne peut songer sans un amer regret à l'avenir qui s'ouvrait alors à ce talent vigoureux et original, s'il était entré dans la carrière à temps et par la vraie porte. Mais c'étaient là des prévisions, auxquelles le préjugé autour de lui ne laissait point de place, et que lui-même, du reste, dans sa modestie, eût été le dernier à se permettre. Aussi fut-ce sans répugnance et sans se douter de l'étendue du sacrifice qu'il faisait, qu'il continua ses études dans la direction indiquée par la volonté paternelle. Tout en s'y livrant d'ailleurs avec l'assiduité consciencieuse qu'il mettait à toutes choses, il n'abandonnait pas le dessin, et il lui restait la ressource de cultiver en amateur un goût qu'il avait à tort, pensait-il, pris quelque temps pour une vocation. Ses croquis, parfois faits au cours, continuèrent à être appréciés de ses condisciples sur les bancs de la Faculté, comme ils l'avaient été sur ceux du Gymnase, et il fut bientôt l'illustrateur attitré de tous les incidents de la vie académique. Parmi ses professeurs, M. Baum se plaisait tout particulièrement à l'encourager. C'est ainsi qu'il lui prit une série de compositions ayant pour sujet la chanson populaire allemande *Prinz Eugen der edle Ritter*, qu'il se chargea lui-même de faire graver dans un institut xylographique de Munich. Mais dans l'intervalle survint la guerre d'Italie, et Ensfelder retira ses dessins, ne voulant pas glorifier, même en plaisantant, un général autrichien. Deux autres dessins publiés de lui, remontent à peu près à la même époque : la reproduction si finement archaïque du portrait de Butzer, qui sert de frontispice à l'ouvrage biographique consacré par M. Baum à ce

réformateur[1], et une grande planche lithographiée à la plume, représentant l'Adoration des mages, dans un style qui rappelle celui du vieil art allemand. En 1859, il termina ses études par une thèse sur le socinien Christophe Ostorodt : vers la fin de la même année il partit pour Genève, afin d'y étudier de plus près, avant de se consacrer au ministère pastoral, les méthodes d'enseignement et l'histoire du protestantisme français.

C'était la première fois qu'il sortait du cercle étroit de la vie de famille et qu'il perdait de vue la flèche de la cathédrale. C'est le moment aussi où commence notre correspondance. A Bâle, il admira en passant les belles collections de tableaux et de dessins du musée, en particulier les séries si riches des Holbein :

J'ai beaucoup admiré les portraits de Holbein. Je n'ai jamais rien vu d'aussi franchement fait, avec autant de finesse et d'esprit. Il m'a semblé voir le maître à l'œuvre, avec son entrain et son regard jovial, communiquant son esprit aux bonnes figures des dames, demoiselles et bourgeois de Bâle, ennuyés de poser, si tant est qu'ils aient eu le temps de s'ennuyer. Ses grandes compositions portent trop le cachet gothique pour avoir pu me plaire à une si rapide inspection. La main d'œuvre m'a frappé par sa finesse et sa transparence ; mais je crois avoir vu d'autres passions de l'ancienne école allemande, qui m'ont fait plus d'impression. J'aime mieux, beaucoup mieux, les gravures de Dürer.

Il sortit de là si préoccupé qu'il ne songea pas à prendre soin de sa malle, et qu'il arriva à Yverdon avec ses impressions pour tout bagage. Mais qu'était-ce que ces ennuis pour un artiste de 23 ans, voyageant pour la première fois en vue du Jura et des Alpes ? Une belle après-midi d'automne lui permit d'admirer, dans tout leur charme, les sites variés de la route avec leur incomparable horizon formé par les massifs rocheux de Berne et de la Gruyère. Seules, les plus hautes sommités étaient cachées par des nuages, et ce n'est qu'à

[1] L'original, conservé à la bibliothèque du Séminaire, a péri dans la nuit du 24-25 août 1870.

Genève que les Alpes devaient se montrer à lui dans leur pleine majesté.

Depuis que je suis ici, il n'a pas cessé de pleuvoir et de neiger. Enfin j'ai eu deux jours de soleil. Je me suis cherché un beau point de vue sur le rempart et j'ai vu des choses d'une beauté indescriptible. A gauche le Jura, devant moi le lac, derrière moi la côte par delà Carouge, à droite le Salève et les Alpes. Tout cela blanc et argent et d'une finesse de couleur admirable. J'aurais voulu avoir des yeux tout autour de la tête et me laisser pénétrer de tous les côtés par toutes ces beautés à la fois. En été, ce sera un autre genre de beauté, plus saisissable peut-être; mais ce ne sera pas plus beau.

Tout le semestre qu'il passa à Genève fut consacré à l'étude. M. Scherer achevait alors son évolution théologique et le jeune candidat assista avec curiosité à ces luttes passionnées et brillantes, qui contrastaient si singulièrement avec les allures paisibles et strictement scientifiques de l'école de Strasbourg. De retour en Alsace, il remplit les fonctions de vicaire successivement à Hausbergen, à Sainte-Aurélie, au Temple-Neuf et enfin à Bouxwiller (1860).

A ce moment Ensfelder pouvait bien se croire le maître de sa vie. De fortes études l'avaient muni d'un ensemble de connaissances solides et bien digérées. Il savait fort bien les langues anciennes, y compris l'hébreu, et des lectures judicieusement conduites l'avaient initié à plusieurs littératures modernes. En théologie, son savoir dépassait le niveau moyen; sur plusieurs points même, comme en témoignent quelques travaux d'exégèse publiés par lui dans des Revues spéciales, ce savoir atteignait à l'érudition. Les premières difficultés qu'il avait rencontrées dans la pratique de la chaire (il n'avait pas le tempérament oratoire), étaient vaincues et, sans ressentir un goût très vif pour le ministère pastoral, il le considérait avec un respect profond et y apportait cette sérénité austère que donne le sentiment du devoir accompli. Il ne songeait plus à l'art en tant que carrière, mais comme distraction destinée à embellir ses loisirs, comme source de jouissances

intimes, il le chérissait plus que jamais. Il crut ainsi, pendant quelque temps, pouvoir concilier cette double vocation, celle que les circonstances lui avaient faite et celle que la nature même avait mise en lui. L'illusion dura une année, la plus heureuse de sa courte vie, et elle devait finir par un déchirement profond.

Avant de le suivre toutefois dans cette phase décisive de son existence, il convient de jeter un regard en arrière et d'essayer de préciser la nature de son talent, ainsi que le point de perfection relative auquel il avait pu le porter durant ces années de travail solitaire. Jusqu'à ce moment il n'avait eu aucun rapport avec des artistes. C'est assez dire que toute cette partie de l'art, qu'on peut appeler le métier, ne lui était que très imparfaitement connue. Personne ne l'avait initié à ces recettes d'exécution qui, une fois trouvées, paraissent élémentaires, mais qui n'en sont pas moins le résultat de longues expériences, ni à cette science compliquée et délicate qui préside aux conventions, règle le choix des procédés et en prévoit les ressources. Il avait bien mis à profit toutes les occasions qui s'étaient offertes à lui d'étudier le travail des maîtres (on n'avait pas encore les admirables fac-simile, que la photographie a multipliés depuis), et il s'était même fait ainsi une certaine érudition artistique. Mais, s'il avait vu un certain nombre d'œuvres d'art toutes faites, il n'en avait jamais vu faire. Il n'en était pas moins parvenu à se servir avec une certaine habileté de la mine de plomb, du crayon noir, du fusain, de la sanguine. Il avait deviné quelques-uns des procédés de la sépia et de l'aquarelle, et il savait d'une façon ingénieuse en varier et en combiner les effets. Aussi le peintre Ch. Marchal, qui se trouvait alors à Bouxwiller, le premier artiste peut-être qui ait vu une série de compositions d'Ensfelder, n'en revenait-il pas : « C'est prodigieux, disait-il, ce garçon a réinventé le dessin. » Mais combien cette éducation acquise dans l'isolement présentait de lacunes, un fait seul le

fera comprendre : la production des effets qu'on obtient à l'aquarelle en utilisant de diverses manières les refus du papier, lui avait longtemps donné une peine inutile, et il fallut qu'un apprenti amateur, incapable de poser le moindre bonhomme, lui en apprît par hasard le procédé.

Mais à travers cette exécution imparfaite, l'invention jaillissait vive, profonde, intarissable. Après un léger travail d'incubation, la conception pittoresque d'un sujet se dégageait dans son esprit si nettement, qu'elle se traduisait pour ainsi dire d'elle-même sur le papier en formes arrêtées et harmonieuses; et ce n'est pas trop dire que d'affirmer que, pour les deux qualités maîtresses en dessin, le sentiment du mouvement et celui de la composition, il n'a eu à peu près rien à apprendre. J'ai sous les yeux des croquis datant de sa jeunesse et quelques-uns de son adolescence : sous ce double rapport, ils sont tous à peu près également parfaits. Les figures peuvent manquer d'élégance, elles sont parfois incorrectes dans certains détails, plus souvent encore d'un modelé insuffisant; mais elles sont posées et mouvementées d'une façon irréprochable et disent hien chacune ce qu'elles ont à dire. La même qualité s'observe dans le rapport de plusieurs figures entre elles, ce qui est la composition. Ici encore l'essentiel est saisi avec la sûreté infaillible de l'instinct. Aussi, tous ces dessins s'expliquent-ils. Seulement il peut arriver à l'ensemble la même chose qu'aux parties : tout cela étant dessiné de fantaisie, sans la présence du modèle et, au début surtout, avec un savoir anatomique insuffisant, si le sentiment qui guide le crayon vient à se voiler quelque part, il y a des chutes profondes, et un accessoire *raté* ne l'est jamais à demi. Ces défauts du reste, conséquences forcées de son éducation d'autodidacte, s'étaient beaucoup corrigés dans le cours des années. Déjà à Strasbourg il avait étudié l'anatomie dans les livres et il avait cherché même à se renseigner sur le cadavre. A Bouxwiller, sur les conseils de Ch. Marchal, il s'appliqua à

dessiner autant que possible d'après le modèle, ou du moins à ne mettre ses idées au net qu'après s'être entouré de renseignements pris sur nature. Ce séjour de Bouxwiller lui fut particulièrement profitable. Les loisirs que lui laissaient ses devoirs professionnels. les avis et l'exemple d'un peintre distingué, le contact intime et permanent de la vie champêtre qui lui révélait sa véritable voie, tout l'y invitait à l'étude et à un travail de paisible production. Jusque là sa fantaisie s'était exercée sur les sujets les plus divers. Tout en nourrissant une certaine préférence pour les scènes de mœurs intimes et familières, il avait subi profondément l'influence de Dürer, dont il avait beaucoup étudié l'œuvre gravé. Le tour de pensée allégorique et la naïve grandeur du style de ce maître avaient puissamment agi sur son esprit méditatif et sur son imagination tout imprégnée de poésie. Dans ses cartons il doit se trouver plus d'une composition inspirée de ce sentiment et dans laquelle il se montrait dès lors un disciple non indigne d'un tel maître. Je citerai particulièrement une mêlée de guerriers du moyen-âge, au milieu de laquelle la Mort, l'éternel faucheur, exécute une ronde furieuse, abattant hommes d'armes et chevaliers, ainsi qu'une série de dessins sur les *Niebelungen*, du plus grand style et dont quelques-uns auraient à peine besoin d'être retouchés pour donner du prix à une édition. Il se promettait bien de reprendre un jour ces ébauches, quand il pourrait les traiter avec une science plus avancée. Pour le moment il fit sagement de renoncer à ces fantaisies hautaines, pour s'en tenir à la réalité plus humble qu'il avait sous les yeux. L'enfance avec ses jeux et son langage de gestes si expressif et si gracieux, la vie des champs et du village si variée sous son apparente monotonie et conservée si originale dans ce coin de l'Alsace, celle du juif des campagnes à la fois si mêlée et si étrangère à tout ce qui l'entoure, celle des ambulants et des bohémiens qui, dans ces montagnes, ont encore leurs villages dont ils sont les seuls

habitants, fournirent bientôt à son crayon une suite inépuisable de motifs pittoresques et gracieux. Il se sentit aussitôt sur son vrai terrain dans ce petit monde, et il se mit à le reproduire tel qu'il s'offrait à lui, sous tous ses aspects, dans son élément jovial et comique, comme dans sa simple et parfois touchante poésie, avec une finesse et une vérité d'expression, avec une originalité et une saveur de style qui, aux yeux de tout connaisseur, devaient compenser et au delà les insuffisances trop réelles de l'exécution Par leur fraîcheur et leur grâce naïve ces études rappelaient les vignettes de Richter, avec un sentiment plus compréhensif toutefois que celui du dessinateur allemand, dont les compositions ne rendent à peu près qu'une note; tandis que pour la finesse de l'observation et la franche bonhomie elles supportaient la comparaison avec les meilleures scènes de mœurs que nous ait laissées le crayon de Zix. Aussi, bien que la reproduction des mœurs et des costumes de nos campagnes en soit arrivée depuis à constituer tout une branche de notre art contemporain, je n'hésite pas à dire que, de tous nos artistes, c'est Ensfelder qui me paraît avoir le mieux compris le paysan alsacien.

Ces études champêtres l'amenèrent naturellement à travailler le paysage qu'en vrai citadin, il avait complètement négligé jusque là. J'ai eu la bonne fortune d'être son compagnon bien indigne dans ce nouvel apprentissage, où, comme en tout le reste, il n'a eu encore que la nature pour maître, et je puis assurer que ce fut un curieux spectacle que celui de cette sorte de conquête, pour laquelle il lui fallut tout improviser. Tous ceux de notre génération, pour peu qu'ils aient tenu un crayon, ont épelé du Calame : pour lui, il arrivait sur le terrain l'esprit aussi vierge de toute convention, aussi blanc que le papier qu'il étalait sur ses genoux. Bien des jeudis furent ainsi employés à battre la montagne et la plaine, depuis Lichtenberg jusqu'à Saverne. Nous partions de grand

matin et ne revenions que tard dans la nuit, rapportant, moi, d'affreux barbouillages, en dépit de mes souvenirs de Calame, lui, de belles et sages études, dont chacune était en progrès sur les précédentes et dans lesquelles il réinventait peu à peu le dessin du paysage. A la fin de la campagne, il avait résolu à sa manière l'embarrassant problème, qui consiste à reproduire avec un peu de noir sur du blanc l'infini de formes, de tons et de couleurs qui s'offre à nous dans le plus humble site. Que sont devenus les dessins de cette époque et bon nombre, hélas! de ceux des années qui ont suivi? Tout cela dort dans ses cartons, sans doute à jamais, et, en m'acquittant du soin pieux de recueillir ces souvenirs, je reste avec la tâche étrange, mais plus triste encore qu'étrange, de parler d'un artiste sans pouvoir référer à son œuvre.

Pour le reste de son séjour à Bouxwiller, il suffira d'annoter quelques fragments de ses lettres. Ils diront mieux que je ne pourrais le faire, quel fut son genre de vie et ce qu'il pensait lui-même de sa situation à mesure qu'elle vint à se modifier.

Décembre 1861.

... J'ai fini les *Wanderjahre* de *Wilhelm Meister*. Mes souvenirs sont beaux, mais la lecture même ne m'a pas toujours vivement attaché. Je trouve la forme trop froide pour des inventions aussi magistrales. Cela tient-il peut-être à ce qu'il n'y a pas de premier plan dans ce livre? ou à moi-même? ou à un parti pris de Goethe d'analyser, avec le plus de sang-froid possible, les situations les plus belles? J'en jugerai après une seconde lecture.

..... Depuis ton départ je suis souvent des demi-semaines sans voir d'autres figures que celle de l'excellente famille K., de Grethel et de 7 grands polissons ignorants que j'ai distingués dans la leçon de religion, et auxquels je donne tous les jours de 11 à midi une leçon de lecture et d'humanité. Je ne m'ennuie pas et je m'habitue de plus en plus à cette vie. Je dessine en ce moment une scène d'intérieur, où je mettrai des ombres très intenses au crayon, en observant les effets dans ma chambre même. J'écris des articles dans le *Lien*, en réponse à M. K., et je reprends la question contre M. R. M. R. se défend comme un homme qui a tort

et qui veut absolument avoir raison. Enfin, j'écris un conte allemand que je placerai peut-être un jour quelque part. J'ai l'esprit tout plein de sujets d'illustration et d'un sermon que je dois prononcer dimanche prochain. Je relis Wilhelm Meister et j'étudie des articles de théologie. Je suis très heureux dans cette suite d'occupations, qui ne me pressent pas trop et je ne demanderais pas mieux que de mener longtemps cette vie là, si, au rebours d'un mot fameux, je ne me disais quelquefois en me voyant vicaire et en songeant à la position de pasteur : « Si je n'étais pas Diogène, je ne voudrais pas être Alexandre »

Mars 1862.

..... Certaines dames me plaignent de n'avoir pas encore saisi le Seigneur, d'autres trouvent que B. et moi nous n'avons pas le Saint-Esprit. Il y a dans la chanson des Gendarmes un mot profond, qui m'est plus d'une fois revenu à l'esprit ; le brigadier dit à Pandore : « C'est un métier bien difficile » — sous-entends de contenter 200 à 300 auditrices dont chacune se croit compétente, parce qu'elle devrait l'être. Tu mets toute ton âme dans un sermon, car je t'assure que je suis très sincère dans mes prédications, tu donnes les preuves les plus frappantes de ton expérience en matière religieuse, tu crois tes idées assez fortes pour ne pas vouloir te rattraper sur l'ornement, et pour oser ramasser l'expression avec laconisme, — pour certaines âmes pieuses tout cela vient du diable. Je suis maintenant persuadé que, de même qu'il y a des natures fermées pour la musique ou telle autre spécialité, il y en a aussi qui le sont pour l'idéal humain. Il y a pourtant M. X., qui trouve que j'ai des idées raisonnables. Mais M. X., comme plusieurs autres, a une sainte horreur du sanctuaire. Je crois cependant qu'il y a plusieurs personnes suivant d'habitude les prédications, surtout des gens du peuple, qui ont un peu de confiance en moi. Je crois qu'à Soultzbach et à Uttwiller aussi on m'aime.

Je dessine beaucoup; je cherche autant que possible à ombrer avec une seule couche de traits, sans jamais les superposer. Mes figures commencent à sortir du cadre, et je cherche à exprimer la nature des objets en variant le genre du travail. Je suis rarement satisfait de ma besogne. Je n'ai encore rien envoyé à S. Pour avoir de mes dessins, il faudrait qu'il fût ici, pour mettre la main dessus dès qu'ils sont finis. Car il m'arrive régulièrement que je m'en dégoûte, s'ils restent 3 jours en porte-feuille. Cela me prouve que je suis encore très loin d'une certaine perfection même très relative.

Il est inutile d'ajouter que, quand il écrivait cette lettre, il restait bien peu de chose de l'illusion dans laquelle il avait

vécu d'abord. Mais il importe peut-être de faire observer qu'à ses yeux, en tout ceci, ses opinions théologiques n'étaient nullement en cause, qu'il n'y avait point là pour lui une question de conscience; car, dans ce cas, il n'eût pas hésité un seul instant. Il n'avait pas l'esprit assez sec pour être un simple rationaliste. Il était sceptique sur bien des points, comme tout le monde l'est plus ou moins, et, peut-être, l'était-il un peu plus que d'autres. Mais il avait l'âme profondément religieuse. L'année suivante, quand parut la *Vie de Jésus*, la lecture de ce livre le froissa plutôt qu'elle ne le satisfit, et une longue lettre qu'il m'écrivit à ce sujet, se termine ainsi :

Le livre de Renan m'a donc un peu dépaysé. Beaucoup de pages qui peuvent être fort belles, m'ont laissé froid.... Ce livre m'a confirmé dans quelques doutes et a ébranlé quelques-unes de mes idées. Mais, comme je suis de ma nature assez immobile, il faudrait bien des livres semblables pour me faire avancer ou reculer quant aux choses que je regarde comme l'essentiel. Pour moi, le choc n'a pas été assez violent ou, plutôt, il a passé à côté de moi.

Il s'était fait, en effet, un idéal religieux tout de conscience, sur lequel la critique dogmatique ou historique avait peu de prise, une sorte de stoïcisme chrétien, qui lui semblait devoir suffire à la vie religieuse d'autrui, comme il suffisait à la sienne. Quand, à tort ou à raison, il crut s'apercevoir qu'il s'était trompé, il en fut profondément découragé et il n'envisagea plus qu'avec une sorte de crainte la pensée d'avoir un jour charge d'âmes.

D'autre part, il faut bien le dire, le démon de la vocation l'avait ressaisi plus qu'il ne se l'avouait peut-être. Durant ces longues heures d'études, il avait trop joué avec le feu pour ne pas s'y brûler. L'*Illustration* avait publié plusieurs de ses dessins; d'autres, par l'entremise de Ch. Marchal, lui avaient été pris par des marchands ou des amateurs de Paris. Il était entré en relations avec la maison Hetzel. Des personnes compétentes lui faisaient l'honneur de lui adresser quelques cri-

tiques qu'il acceptait avec reconnaissance, et une plus grande quantité d'éloges dont il rougissait, mais qui lui donnaient courage. Cependant il hésitait encore : à la seule pensée de la douleur que sa rupture avec la théologie causerait à ses parents, il chassait loin de lui ces rêves. Pour le décider, il fallut que ce qui n'était pas d'abord une question de scrupules en devînt une et qu'il se vît sous le coup de la parole : « tu ne saurais servir deux maîtres à la fois ». — « Je dessine trop pour un pasteur, écrit-il en décembre 1862 ; je monte en chaire avec déplaisir ; ce n'est plus mon endroit ». Dès ce moment son parti fut irrévocablement pris, et sa détermination de se retirer du ministère pastoral, communiquée à sa famille et à ses chefs immédiats.

En comparaison de la lutte intérieure qu'il venait de subir, les soucis qu'entraînait sa résolution étaient chose légère. Cependant il ne se méprenait pas sur les difficultés de la situation. Ensfelder était fier; il entendait se suffire à lui-même à bref délai et demander le moins possible aux sacrifices que sa famille, une fois ses scrupules connus, était toute prête à faire pour lui. En même temps il était modeste : il savait qu'il lui restait beaucoup à apprendre; que, si ses esquisses étaient, comme on le lui disait, d'un maître, ses dessins achevés paraissaient parfois ceux d'un élève. Il sentait qu'il n'avait pas le faire joli, que ses productions avaient plus de chance de frapper un connaisseur qne de plaire au public, et, comme il avait conscience de sa valeur, il savait aussi qu'il est telles exigences par lesquelles il ne passerait pas. Enfin, malgré son peu d'expérience de la vie, il avait le pressentiment que celle dans laquelle il allait entrer, ne serait pas facile et, s'il était bien sûr de n'y jamais jouer le rôle du loup, il ne l'était pas autant de ne pas faire parfois celui du mouton. Les fragments suivants, qui sont des premiers mois de 1863, quand son départ pour Paris était chose décidée, reflètent une partie de ces sentiments :

Je sais que je ferais mieux que le dessinateur qui a illustré...., et peut-être pourrai-je faire assez bien pour être remarqué de quelques-uns. Je ne vois que trop ce qui me manque. Je crois cependant que quand j'en saurai dix fois plus qu'actuellement, je pourrai compter avec quelques-uns qui gagnent leur vie. Mais je n'oublie jamais que la chance y est pour beaucoup et j'ai toujours un peu peur de l'avenir.

.... Je réponds que j'entends n'être publié qu'à la condition de n'être pas réduit ou, du moins, pas de beaucoup. Mes dessins n'étant pas des ornements qui sont jolis, grands ou petits, la réduction effacerait les qualités qui peuvent s'y trouver, tout en laissant les défauts, et il n'y aurait plus rien que je pusse signer.

.... J'admets pleinement la critique de X., pour ce qu'il t'a dit de ma facture. Quant à ce qu'il a dit de la forme, je l'interprète à ma manière, et je tâcherai d'en tirer mon profit. Je sais que mes figures sont tantôt lourdes, tantôt chétives, et je crois que la forme est la partie du dessin qui demande le plus d'études et de tâtonnements. Prends mon exemple pour ce qu'il vaut : j'ai sous les yeux un dessin de Delaroche (jeune) et un autre de Léopold Robert, qui, sous le rapport de l'harmonie, de la proportion, de la rondeur achevée des formes, sont tous deux critiquables. Je me console donc et j'espère faire des progrès. Mais je doute fort qu'on ait entendu la chose de cette manière, et je crois qu'on me demande des paysans comme il s'en fabrique à Nuremberg, ou comme on croit qu'ils sont à Baden-Baden. Or, jamais je ne pourrai sacrifier à ce point mon sentiment aux capitaux d'un marchand, ni au goût d'un certain public. Voilà où l'on en est comme débutant. La critique a raison ; j'ai raison aussi dans l'éloge que je me donne. Je ne puis ni me reconnaître pour battu, ni me résigner, ni me contenter moi seul de mon ouvrage.

.... Mes dessins me donnent beaucoup de peine : chaque fois qu'un des derniers me réussit, il annule, à mes yeux, tous les autres. En ce moment j'en ai 3, dont je suis satisfait et je refais les autres. Par moments la vraie gaîté me fait défaut, et alors je ne fais que de misérables choses, dont je suis honteux le lendemain. J'ai perdu de ma facilité ; mais je pense avoir gagné en un autre sens, et je crois que cette année, dans le courant de laquelle je n'ai presque rien achevé, n'a pas été perdue. Ce que je cherche le plus pour le moment, c'est la forme que je tâche d'ennoblir de plus en plus, et qu'il faut que je dégage d'une certaine lourdeur pour laquelle j'ai un grand penchant. Pour la facture, je tâche de la simplifier le plus possible et d'en éloigner toute trace d'hésitation et de gêne. Tu comprends que tout cela n'est pas très facile et pas toujours amusant. C'est bel et bien du travail. En attendant que toutes ces qualités soient

passées à l'état de nature, il faut vouloir les posséder. Il faut, en outre, que l'effort d'intention ne se traduise pas par de la raideur. A ces conditions l'art, s'il m'est permis d'employer le mot, est une occupation salutaire. Si j'étais Périclès, je prierais les dieux immortels de me renouveler chaque matin le sentiment des convenances artistiques et des formes pures. Tu trouveras ceci bien lyrique pour ce que je fais, et moi-même je ne sais pas trop à quoi je dois m'attendre pour le plus prochain avenir; mais j'ai confiance pour plus tard.

Son départ de Bouxwiller, qu'il désirait hâter le plus possible, fut retardé pour diverses raisons, qui ne dépendirent pas de lui, et ce ne fut qu'en novembre 1863 qu'il arriva à Paris.

Il avait alors 27 ans et sa situation était bien différente de ce qu'elle eût été dix ans plus tôt. Les chemins où l'adolescent eût marché d'un pas léger, étaient en partie fermés à l'homme fait. Il arrivait sans expérience, avec une éducation inégale et imparfaite, entretenant des espérances bien limitées, il est vrai, et bien timides, mais qui répondaient en quelque sorte à un engagement pris envers lui-même; tout cela à un âge où les mécomptes sont dangereux, et avec un caractère le mieux fait à la fois pour en savourer toute l'amertume et pour les rendre inévitables. Car, il faut bien le dire, ce stoïcien si fort contre les choses, était une vraie sensitive dans ses rapports avec les hommes. Un rien le troublait et le mettait à la gêne, et des offres de service l'embarrassaient autant et plus peut-être que des refus. Tout son être était imprégné d'une réserve, d'une timidité, d'une sorte de pudeur d'un charme infini dans l'intimité, mais qui le livrait désarmé aux luttes de la vie. Comment s'y serait-il pris pour frapper aux portes, lui qui osait à peine franchir celles qui s'ouvraient d'elles-mêmes à lui? Que pouvait-il entendre à l'art de se créer et d'entretenir des relations, quand la moindre démarche intéressée lui apparaissait comme une sorte d'humiliation? Au plus léger soupçon de réclame ou de protection, il tournait bride; il ne savait ni faire naître les occasions, ni

porter sa marchandise au marché. D'ailleurs, en dépit de sa résolution d'en vivre, étaient-ce au fond des choses réellement vénales que ces créations où il mettait toute son âme, et n'était-ce pas, en quelque sorte, trafiquer de lui-même que de les proposer au plus offrant? J'ai la certitude que, s'il se fût bien interrogé là dessus, il eût trouvé ce sentiment au fond de lui-même et, qu'il en eût conscience ou non, cela seul suffisait pour le mettre mal à l'aise. Bien plus tard encore, quand il fut aguerri à cet égard, ses dessins les mieux réussis out toujours été ceux dont il savait qu'il ne retirerait aucun profit.

Je n'entrerai pas dans le détail de ses mésaventures parisiennes, encore qu'il y eût des choses curieuses à en dire, et comme il ne pouvait en arriver qu'à lui. Il suffira de savoir que son espérance de se créer une position indépendante fut en partie déçue et qu'il eut à passer des moments de tristesse accablante; moments où il souffrit d'autant plus qu'il était bien trop clairvoyant pour chercher ailleurs qu'en lui-même la cause, non pas unique (car il n'eut pas toujours à se louer des hommes), mais principale de son insuccès. Par contre, il travailla beaucoup : il apprit à faire le bois, il s'essaya à l'eau-forte et commença, mais sans succès, à peindre à l'huile. Son sentiment de la couleur était fin et juste, mais manquait de vigueur et, si je puis dire, de tempérament. Aussi est-il peu probable que, même avec un apprentissage mieux dirigé (car en ceci encore il n'eut d'autre maître que lui-même), il fût jamais arrivé à mieux qu'à une sorte d'enluminure. Pour tout le reste son talent acheva de se former et de mûrir, et son horizon artistique s'étendit singulièrement par le spectacle des expositions, par la fréquentation de quelques ateliers, surtout par celle du Louvre. Heureux s'il était venu à Paris avec ce seul but devant les yeux! Si, mieux avisé et comprenant que pour le moment il s'agissait de semer pour récolter plus tard, il avait abandonné à des tiers et pour le jour où il se serait

senti prêt dix fois pour une, le soin de démarches pour lesquelles il n'était pas fait. Sans retarder d'un jour peut-être le moment ardemment désiré où il pourrait se suffire par son travail, il se serait épargné des expériences qui, si elles n'aigrirent pas son caractère, si elles ne le rendirent ni jaloux ni méchant, ce qui était impossible, le froissèrent jusqu'au fond de l'âme et lui inspirèrent une défiance de lui-même bien voisine du découragement. — De sa correspondance de cette époque je détache, par ordre de date, les fragments suivants : peut-être en goûtera-t-on, autant que moi, la touche ferme et nette, et y trouvera-t-on plus d'un passage dont un critique d'art pourrait faire son profit.

Novembre 1863.

J'ai trouvé de suite après mon arrivée une chambre bien éclairée au 3e étage. Il est vrai que les meubles ne sont plus dans leur première jeunesse; il en est même que l'âge a rendus passablement caducs. J'ai un secrétaire où je ne peux rien enfermer, par la raison qu'il n'a pas de portière. Tu serais bien étonné, si tu voyais ton stoïcien entouré de tableaux comme *Si Jeunesse savait*, *Si Vieillesse pouvait*, et autres sujets plus ou moins gais; mais le lit est bon, la fenêtre haute et large et le concierge brave homme. J'ai été ce matin chez X. au moment où un cocher, deux chevaux, une voiture et probablement une affaire l'attendaient à la porte. Il m'a reçu et dépêché rondement, et j'ai vu dès ce matin qu'un dessinateur, qui va voir son éditeur, lequel lui donne 150 fr. pour 20 dessins, est inférieur à un vicaire d'un certain nombre de degrés.

Ne t'imagine pas que je ne me rende pas compte des difficultés de ma situation. Un autre que moi, qui aurait plus de savoir-faire, n'aurait pas mes inquiétudes. Une seule chose dont je me crois capable, c'est de restreindre mes dépenses et d'attendre la bonne chance. Mais j'espère bien qu'un jour je m'en tirerai.

Janvier 1864.

.... Depuis 5 semaines je vais dessiner à l'Académie chez Suisse, au milieu d'une clique de jeunes gens plus ou moins forts et de vieux démocrates qui exposent parmi les refusés. Deux fois j'ai dessiné des filles d'Ève. C'est bien brutal, mais ce n'est que cela. Et puis, rien n'est fait pour réconcilier avec les choses naturelles, comme de les voir. Une femme nue est vingt fois plus convenable que certains costumes d'Opéra. Il m'est

même arrivé en dessinant d'admirer très chastement les formes du modèle. En somme, j'ai trouvé vrai ce que me disaient des artistes et ce que je prenais pour une manière de dire; on ne songe qu'au dessin, et c'est assez difficile pour distraire du reste.

Juin 1864.

J'aime le tableau de Marchal; il me reporte en Alsace. Pour moi Marchal a un grand nombre de qualités estimables et agréables, qu'il me serait trop long d'énumérer, tellement je les vois nombreuses. Il sait faire un tableau, sur lequel il y a une vingtaine de figures, de telle manière qu'une douzaine d'hommes compétents n'y trouvent pas une seule faute choquante. C'est beaucoup et c'est très rare. Je regrette seulement de ne pas lui trouver une qualité forte, ni une manière bien personnelle de voir les choses. Je crois, du reste, en saisir la cause : je soupçonne fort l'imagination de Marchal de lui faire voir ses sujets à l'état peint, au lieu de les lui montrer à l'état de nature vivante.

.... Tu ne me reprocheras pas, je pense, une sévérité déplacée dans mes jugements. Moi qui regarde les tableaux du Salon avec le respect qu'un paysan témoigne à un brigadier de gendarmerie ou à un personnage encore plus haut placé, je n'aurais plus d'avis, si j'y mêlais de la prudence et je serais plus dérouté encore, si j'admettais, même pour un seul instant, un point de comparaison personnel. Arrivé fraîchement de Bouxwiller, j'ai débuté ainsi. Bientôt j'ai trouvé tout sublime, et je me ressens encore du grand nombre d'influences auxquelles je me suis sottement laissé prendre. J'ai couru grand risque de me noyer dans l'indécision, et je ne me sens pas encore tout-à-fait hors de danger. Aussi, je voudrais avoir un conseiller moins difficile ou moins réservé que les artistes, et moins redoutable qu'un éditeur.

Août 1864.

J'ai fait, il y a quelques jours, une visite à la galerie de Versailles, en prenant, pour y aller, la rive gauche et, pour revenir, la rive droite. J'ai revu après bien longtemps des champs de blé et des arbres véritables, les beaux sites de Meudon et de Sèvres, et la vue splendide sur Paris et le Bois de Boulogne à Puteaux. Pendant les fortes chaleurs des derniers jours j'avais souvent soupiré *O rus! quando te aspiciam?* Je me propose de me dédommager avant l'hiver et de passer parfois une journée à la campagne, pour interrompre la monotonie de la vie assez solitaire que je mène, et pour renouveler mon bagage de renseignements d'après nature.

Les grandes batailles d'Horace Vernet ont déçu mon attente. Je ne suis plus assez jeune pour me laisser remuer par le mouvement d'une scène

militaire quelconque et, en dehors de la pochade, je n'aime pas beaucoup le genre facile en peinture. Le curieux serait, suivant moi, de voir exécuter ces tours de force. Quand le tour est fait, il n'y a pas de raison de s'arrêter davantage : on applaudit et on peut s'en aller. Cela ne doit pas dire qu'il n'y ait pas dans ces tableaux des morceaux très heureux. J'en dis à peu près autant d'Yvon, qui montre, par sa *Retraite de Russie*, imitée de la bataille d'Eylau de Gros, combien la grande peinture a baissé depuis David et les autres qu'il est convenu aujourd'hui de négliger. Sous l'apparence du même style, le dessin a de la peine à cacher sa mollesse. Le coloris se tient dans la même gamme, mais le modelé n'a pas la fermeté de celui du tableau de Gros. La *Bataille de l'Alma* de Pils m'a plu. Maintenant je me dis que, pour juger équitablement, il faudrait y retourner en conformant mes exigences à cette première impression d'ensemble que j'ai reçue.

Août 1864.

J'avoue que j'ai préféré l'*Œdipe* de Moreau à celui d'Ingres, que je ne connais du reste que par un croquis. Ingres est beau dans la région sereine du calme plastique, dans l'Apothéose d'Homère et le Portrait de Chérubini. Quand il entreprend Roger et Angélique, il en fait un pastiche du moyen-âge, afin d'écarter toute responsabilité. De même, dans le sujet d'Œdipe, il loge le Sphinx dans une grotte et il fait d'Œdipe un bas-relief antique. Mieux aurait valu choisir des sujets qui lui auraient convenu comme fond ; car c'est une étrange contradiction de choisir des sujets pour les écarter sous prétexte de bon goût. Poussin, qui n'est pas plus romantique qu'Ingres, n'a jamais craint de se placer au cœur du sujet et de traiter même des situations violentes. Aussi chacune de ses compositions a-t-elle sa vie propre et son individualité intime et intéressante. Maintenant je t'accorde que l'*Œdipe* de Moreau n'est pas inspiré du tout de l'esprit du Poussin. C'est, comme idée, pas comme exécution, plutôt du Victor Hugo. Je me reproche quelquefois de n'avoir pas assez le sentiment moderne dans les questions d'art ; mais l'Œdipe de Moreau est si sérieusement beau que, malgré ce défaut, si défaut il y a, il m'a plu sincèrement dès le premier jour et, ensuite, de mieux en mieux.

Septembre 1864.

.... Dernièrement, étant allé aux Invalides, un bon Vieux de la Vieille me frappant sur l'épaule, me dit : Allez voir la Salle des Maréchaux; c'est ce qu'il y a de plus beau. Je pris l'escalier à droite, montai au 2e étage et allai voir la Salle des Maréchaux. Je me suis bien reproché alors d'avoir médit du père Ingres, en y voyant son Napoléon Ier, qui est

réellement admirable de grandeur et de beauté. Mais encore est-il que la figure est au repos. Au reste, je suis si peu du nombre des détracteurs d'Ingres, que je l'ai plusieurs fois défendu, à cause précisément de la simplicité vraie de ses conceptions, ce qui grand bien lui fasse. Autrefois, quand les récits de l'antiquité étaient acceptés d'une façon plus naïve, les peintres pouvaient s'intéresser avec plus d'abandon à leurs sujets. Actuellement, un sujet étant donné, on est réduit à se demander : Qu'est-ce que je pourrai en faire ? De là, s'il est permis de généraliser ainsi en ces matières, dans notre siècle de méfiance historique, deux tendances dans la grande peinture d'histoire : l'école du bon sens, pour laquelle le sujet, auquel on ne veut pas faire croire, est un prétexte à faire valoir toutes sortes de qualités abstraites ; et l'école de la poésie à outrance, qui suit le précepte *mentire audacter, semper aliquid hæret.* Voilà à peu près ce que j'ai voulu dire, quand j'ai prétendu qu'Ingres ne traitait pas toujours ses sujets.

Décembre 1864.

.... Que j'aimerais, s'il était possible de revenir aussitôt à Paris, m'en aller m'asseoir une soirée au coin de ton feu et repasser ensemble tes souvenirs d'Italie. Je crois que, dans ces conditions, nous finirions bien vite par tomber d'accord. Je m'accommode en ce moment aux *Lettres* du président De Brosses qui, malheureusement, ne note qu'au passage les belles choses qu'il a vues. Il est, du reste, d'un savoir presqu'universel et homme d'infiniment d'esprit ; mais il me fait souvent l'effet de juger d'après ses idées plutôt que d'après ses impressions. Il est amateur de l'ordre corinthien en architecture, d'arrangements propres et bien ordonnés et de curiosités. Je viens de le laisser avec sa société à Mantoue, où il a eu la bonne fortune de voir les fresques de Jules Romain, et ce qu'il en dit me fait regretter pour toi que tu n'aies pas pu les voir. Un fait effrayant qui ressort des *Lettres* du président De Brosses et que j'ai déjà constaté au Louvre, c'est la fécondité des maîtres, qui tenaient le crayon et le pinceau comme on tient une plume, et qui n'y touchaient que pour faire des chefs-d'œuvre.

Le Giorgione, dont tu me décris de grands tableaux et dont nous n'avons ici que des petits, doit avoir été un bien brave garçon, plein de feu et de poésie, mais doux comme un agneau (en ceci il se trompait). Tu connais son *Concert champêtre*, qui est inspiré directement de la nature, et son *Saint-Sébastien* du Salon des Sept Maîtres, où toutes les figures ont le même type poétique et un peu sauvage. Je ne m'étonne pas que le peintre qui montre, dans ces deux toiles du Louvre, un tel amour de la réalité poétique, n'ait pas conçu non plus dans des données plus conventionnelles une scène de naufrage.

Te rappelles-tu un beau pastel du Corrége qui se trouve dans une des salles de dessins? C'est d'après ce morceau que je cherche à me faire une idée générale de ce que peuvent être les raccourcis de sa coupole (au Dôme de Parme). Je m'imagine qu'ils doivent être plutôt enlevés allegro que conçus avec violence. Quand pourrai-je à mon tour aller voir tout cela?

Mars 1865.

.... J'ai entre les mains une Histoire de Napoléon illustrée par Horace Vernet. C'est, je crois, une des meilleures illustrations qui aient jamais été faites. Tous ces dessins sont heureusement trouvés et exécutés avec une grande sûreté. L'invention ne s'égare jamais, elle se maintient toujours au même niveau, même dans les mouvements les plus violents. J'ai apprécié depuis toutes ces qualités dans les Batailles du Musée de Versailles, quand je les ai revues. Il faut cependant reconnaître que la composition s'éparpille et que le coloris est trop uniforme et trop peu accentué pour intéresser sur d'aussi grandes surfaces, et c'est ce qui m'explique ma première impression défavorable. Comme chez un peintre les qualités tiennent aux défauts, il suffit de recevoir d'abord l'impression de ce qu'il y a de défectueux, pour ensuite voir le tout à travers cette impression défavorable....

Au mois d'août 1865 il revint en Alsace, se retremper dans l'air natal et au foyer des affections domestiques. Il n'avait pas renoncé le moins du monde à lutter et, si la pensée déprimante d'une carrière manquée s'était parfois présentée à son esprit, il ne s'y était pas résigné. Il pensait donc retourner à Paris et son départ était fixé au mois de novembre, quand il se vit obligé de le remettre par suite d'une maladie grave qui survint à sa mère. Au mois de mars 1866, il eut la douleur de la perdre. Quand le premier trouble fut passé, il sentit la nécessité de se recueillir avant de rentrer dans la grande fournaise. La majeure partie de cette année, il la passa à la campagne, à Dossenheim. Dans l'intervalle il se créa quelques relations locales, entre autres avec la maison Levrault, pour laquelle il fit plusieurs séries de vignettes, en même temps qu'il s'intéressa activement aux essais d'un procédé d'eau-forte typographique, qui s'élaborait alors dans les ateliers de cette

maison. Ce fut dans ces circonstances que la place de professeur de dessin au Collége de Bouxwiller étant devenue vacante, elle lui fut offerte. Il accepta sans hésiter. Il avait le goût et le don de l'enseignement. Il aimait la jeunesse et savait se faire aimer d'elle. En même temps il revenait ainsi dans un pays auquel l'attachaient les meilleurs souvenirs de sa vie et, à côté d'une occupation agréable et qui lui laissait de larges loisirs, il trouvait enfin réalisé dans une mesure bien modeste, mais pour le présent suffisante, ce rêve de l'indépendance qu'il venait de poursuivre à travers tant de déceptions. A partir de ce moment son temps se partagea entre Bouxwiller et Strasbourg. Avec le calme de l'esprit il avait retrouvé sa facilité d'autrefois, soutenue maintenant par une exécution plus savante. Les deux seuls envois qu'il ait faits au Salon et qui furent chaque fois reçus, sont de cette époque. L'un surtout, un dessin de grand format à la plume, représentant un pasteur en chaire, s'adressant à un auditoire de villageois, actuellement en la possession d'un de ses frères, est un morceau achevé, d'un style un peu étrange dans son austérité, mais plein de vérité et d'effet. Nos expositions rhénanes aussi, auxquelles il n'avait pris part jusqu'ici que rarement et sous un pseudonyme, reçurent de ses envois plus souvent que par le passé, des fusains, des aquarelles représentant des scènes champêtres ou enfantines, entre autres une ravissante petite Promenade sous bois, que j'ai le bonheur de posséder. Pour la seconde fois en sa vie, il pouvait ainsi se flatter de voir clair devant lui, quand éclata l'orage de 1870. Après le siége de Strasbourg, il était retourné à son poste. Il y resta jusqu'au moment où les Allemands vinrent mettre la main sur le Collége. Ce jour là il s'en alla sans regarder derrière lui, et tout fut à recommencer.

C'était le moment, ce semble, de reprendre ses projets d'autrefois, de boucler lestement sa malle et de partir pour Paris. Il y avait conservé des relations, il avait appris à traiter une

affaire et à commander à ses impressions. Lui-même il avait la certitude qu'il y arriverait avec plus de chances que n'en avait eu le novice de 1863. Si tout de même il ne partit pas, c'est, hélas! qu'il ne le pouvait plus. Par une matinée de l'hiver de 1870-1871, il avait manqué la voiture qui relie Bouxwiller à la gare de Hochfelden, et il avait trouvé tout simple de faire à pied ces trois lieues à travers une neige épaisse. Dès ce jour sa santé s'altéra : De rechute en rechute, les symptômes devinrent bientôt si persistants et si graves, qu'il ne fut pas longtemps à s'y méprendre. Quand, à la fin de l'automne suivant, il se retira à Strasbourg, il se savait phthisique et condamné. Il chercha donc à arranger sa vie en conséquence, surtout à ne pas faire plus de projets qu'il ne convient à un homme, qui n'a plus devant lui que quelques années de santé chétive et probablement de souffrances. Combien d'années au juste? Il ne pouvait le prévoir; mais il savait que le nombre en était compté.

La première chose dont il songea à s'assurer, ce fut d'un gagne-pain. Depuis longtemps il s'était essayé à figurer des histoires par des séries de dessins. Il considérait cet exercice comme très utile au point de vue de la composition, chaque image devant représenter nettement une situation donnée, et l'histoire entière devant s'expliquer aux yeux sans l'aide, pour ainsi dire, d'un texte. Il avait notamment composé autrefois des séries semblables en collaboration avec Edmond Febvrel, l'auteur des *Fleurettes*, autre talent délicat moissonné dans sa fleur et, plus récemment, il avait donné dans le même genre, une rédaction très réussie des annales du Roi Gambrinus. Quelques-unes de ces feuilles avaient été lithographiées à Epinal. Il fut ainsi amené tout naturellement à s'adresser à l'imagerie. Il y trouvait le double avantage d'un débit assuré et d'une occupation sans doute fastidieuse à la longue, mais relativement facile et appropriée aux forces d'un malade; car, par principe, il entendait autant que possible se suffire

à lui-même jusqu'au dernier jour. Quant à l'humilité du genre, il professait à cet égard l'opinion du proverbe qui dit qu'il n'est pas de sot métier. Il passa donc un traité en règle avec la maison Pinot, d'Epinal, et un autre avec une maison de Pont-à-Mousson. Ceci joint à quelques commandes locales, telles qu'illustrations d'almanachs et autres, à ses relations régulières avec la maison Oberthür, de Rennes, pour laquelle il fit un grand nombre de vignettes, notamment celles de l'*Almanach des Postes*[1], et à ce que lui rapportait la place de professeur de dessin à l'Ecole industrielle israélite, lui assurait le nécessaire. Ces dispositions prises, il s'en remit pour le reste à sa destinée avec une résignation discrète et paisible, qui ne se démentit pas un seul instant. On verra plus loin, par les extraits de ses lettres, avec quel soin délicat il cherchait à faire durer l'illusion autour de lui. Mais, pour ceux qui le connaissaient bien, le moment vint bientôt où elle ne fut plus possible. Il y avait dans ce calme un apaisement, une sorte de détachement, qui parlait plus haut que des plaintes.

Il fallut cinq ans à la maladie pour avoir raison de cette nature robuste, que jamais aucun excès n'avait effleurée. Parfois, selon les habitudes de ce mal sournois, elle lui laissait d'assez longs répits. Il reprenait alors, à côté de sa tâche journalière, le crayon, le fusain ou le pinceau pour des œuvres plus dignes de lui, qui lui étaient aussitôt enlevées par quelques amateurs, qui avaient appris à connaître et à apprécier son talent. A voir la fraîcheur, la grâce souriante de ces compositions, on ne s'imaginerait certes pas qu'elles sont écloses dans la chambre d'un malade, parfois en quelques heures dérobées à la souffrance ou à l'épuisement. Dirait-on voir la main d'un homme qui se sent mourir dans les fusains photographiés par M. Winter, et dont M. Müller, de Schiltigheim, possède, je crois, les originaux? Dans cette *Querelle*

[1] Encore l'almanach pour 1877 porte une vignette posthume d'Ensfelder.

de cabaret, par exemple, dessinée avec tant d'abandon et de vigueur? ou dans ce groupe de jeunes paysannes endimanchées, qui respire un contentement si paisible? surtout dans ce balcon d'une auberge de village où la jeunesse en fête, filles et garçons, se presse et s'agite, le tout si plein de vie, de mouvement et de joie bruyante? une des reproductions les plus vraies qui aient été faites d'un certain côté de la vie alsacienne.

Il fallait une rare force d'âme pour dessiner ainsi dans l'état où il se trouva bientôt réduit. Dès le milieu de 1873, l'hydropisie avait menacé les extrémités inférieures et, à partir de cette époque, il eut à subir à différentes reprises de longues réclusions. Dans le courant de l'été de 1874, qu'il passa tout entier chez son frère, à Riquewihr, il se releva un peu, mais pour retomber plus bas l'hiver suivant. En 1875, il trouva encore une fois du soulagement dans cet air pur et tout imprégné de la senteur des bois. Ce devait être son dernier répit. Je l'avais revu au retour de sa première villégiature, au mois d'août 1874, après une séparation de trois années. La maladie avait creusé sa belle et mâle figure et, quand nous nous dîmes adieu, il fut sous entendu de part et d'autre, que c'était pour la dernière fois. — Je laisse suivre, par ordre de date, quelques extraits des lettres de cette époque. Ils achèveront, je pense, de caractériser cette rare et forte nature. J'aurais désiré en donner un plus grand nombre; mais, à mesure qu'il se retirait des choses du dehors, sa correspondance prit un caractère plus strictement personnel et intime. Je ne reproduirai pas non plus, et pour cause, les réflexions que lui inspirait parfois la comparaison du Strasbourg d'aujourd'hui avec celui d'autrefois, et cela bien qu'il ne fût pas un chauvin, tant s'en faut. Ce que nous pensons, nous autres Alsaciens, des Allemands et de quelques-uns de nos compatriotes, nous pouvons bien le leur dire à l'occasion; mais il nous est défendu de l'imprimer.

Février 1872.

.... Schützenberger expose dans son atelier une scène d'émigration destinée au prochain Salon. Il y a là deux magnifiques têtes, celle du vieux paysan qui dirige la caravane, et une autre d'un artilleur de l'armée d'Afrique. Il regarde froidement et d'un air sourdement haineux une sentinelle prussienne, à côté de laquelle il passe et a l'air de penser : Si c'était à nous deux! Mais, partie remise; on se reverra! Tout le reste, sauf la maison et les chevaux, est noyé dans les larmes. C'est saisissant; mais, une fois dehors, on est obligé de se dire que tout cela n'est pas vrai. Lorsque Hans Jerri et Eve Kræte vont en France, ils prennent un billet de 3e classe. Et puis j'en ai assez de ces actualités pitoyablement mélancoliques. Il me semble qu'il est des sentiments qu'on devrait taire, quand on ne peut pas les exprimer à coups de fusil.

.... Heureusement j'ai un petit logement très gai, si le temps l'est un peu, puisque ma vue donne en droite ligne sur le quai, sur l'Ill, le pont et la porte des Pêcheurs, — un peu étroit, puisqu'il n'y a de place que pour mon petit mobilier et moi, plus deux petits élèves qui viennent chez moi le dimanche matin. Je suis alors obligé de me reculer tout au fond.

Août 1872.

Je vais porter à la poste, en même temps que cette lettre, 8 croquis sur le Chaperon Rouge, la 2e moitié d'un livre d'images, qui paraîtra à Epinal en 1873. Je préparerai la semaine prochaine une nouvelle édition du Chat Botté en 16 tableaux, pour Epinal également, et cette semaine encore un grand in-folio sur le Petit Poucet, pour Pont-à-Mousson celui-là. J'ai beaucoup à faire depuis le mois de juin, et j'ai été embarrassé pour me faire un plan de travail, de façon à ne pas impatienter 6 personnes différentes qui attendent l'ouvrage commandé. D'autres fois je n'ai rien à faire du tout et, comme je ne puis pas travailler pour deux, je ne profite guère de cet encombrement. La santé n'est pas mauvaise; elle est bonne, quand il fait beau temps. Je suis descendu d'un échelon ou de deux dans l'hiver de 71 et je n'espère plus les regrimper.

Je m'arrête, comme font les maçons, au coup de 6 heures, qui viennent de sonner à Saint-Guillaume et au petit Séminaire, et qui vont sonner à la Cathédrale; car les trois heures catholique, protestante et civile ne sont pas d'accord.

Novembre 1872.

.... Mon état s'est plutôt amélioré depuis un an; mais des indispositions temporaires me rappellent quelquefois que je n'ai plus de santé.

Ainsi, à l'entrée de l'hiver, j'ai craché du sang pendant 3 semaines. Mais je n'ai pas eu la fièvre, ni les violentes transpirations qui m'avaient tant affaibli dans ma dernière année de Bonxwiller.

Février 1873.

.... D'après ce qui m'est revenu de Paris, on songerait à réagir contre cet excès (de ne rechercher que l'effet dans les dessins sur bois), et je crois que ceux-là ont raison, qui disent qu'on ne dessine plus et que l'effet à outrance nous envahit. Peut-être verrons-nous encore la fin de cette fièvre.

J'ai beaucoup regardé et admiré les *Flotteurs de la Sarine* (de Théophile Schuler). Le mouvement des personnages est bien dans la même cadence que celui du torrent, et l'exécution est courageuse, soignée et pleine de nature. C'est un bien joli dessin. Si nous avions le talent de nous laisser aller, nous autres Français de l'Alsace, nous ne serions pas, j'imagine, plus sots que d'autres. Mais notre réflexion se bouscule dans les quatre coins de nos têtes carrées, et peut-être cela arrive-t-il aussi à Schuler quelquefois.

Du reste, les désagréments se sont enfilés comme des perles et, somme toute, j'ai encore eu du bonheur. Je n'ai pas été embarrassé un seul moment; aussi, comme Epictète, je remercie les dieux immortels de m'avoir rendu la vie dure, attendu que sans cela, paraît-il, je serais devenu un bien mauvais sujet et que j'aurais eu peu de raison. *Sunt certi denique fines*. La destinée les ayant observées de son côté, il n'est qu'équitable que du mien aussi je me tienne pour satisfait.

Juillet 1878.

.... Je suis devenu, du reste, un triste voyageur. J'ai fait la semaine dernière une excursion à Soultz-les-Bains, et je m'en suis ressenti dans les jambes 5 jours durant. Il est vrai que mes indispositions d'il y a quelques mois m'ont exceptionnellement débilité, au point que, si je suis assis un peu trop longtemps et que je néglige le soin de faire un tour le soir, j'ai les pieds enflés. Au reste la santé est bonne, la poitrine n'a pas été trop fatiguée par cette dernière expérience, la vie va bien, je puis gagner ma petite journée de travail en 5 heures et, somme toute, je suis un homme heureux.

Décembre 1873.

.... Quant au métier de l'imagerie, c'est d'abord de ne pas chercher midi à quatorze heures, ensuite d'observer les conditions du colorage au moyen de patrons découpés. Autant il y a de couleurs, autant on découpe

de patrons et on passe dessus avec une brosse ronde et grosse comme une assiette. Il faut donc des formes solides, éviter, par exemple, les angles rentrant dans une autre couleur que le coup de brosse arracherait, et surtout les couleurs enfermées dans une autre, parce qu'en peignant celles-ci, la première serait couverte en même temps. De là des formes et des gestes, à cause des mains surtout, inexplicables autrement, et qui seraient des fautes en dehors du genre spécial.

Janvier 1874.

.... J'ai souhaité moi-même dans le temps qu'elle (l'imagerie d'Epinal) fût plus accessible à des modifications, ne fût-ce que pour en relever la réputation, qui est déplorable. Mais je doute qu'il soit facile d'y changer quelque chose. C'est du calicot et on n'en peut pas faire de la soierie. En touchant à un côté, on renverse tout le système. Ils impriment avec la pierre, non pas avec des clichés et, comme il s'agit d'obtenir un tirage énorme, il leur faut un travail lithographique qui résiste. Les demi-teintes seraient bien vite enlevées. Cependant, une fois le genre admis, on est en progrès sur ce qui s'est fait il y a une quinzaine d'années, et je pourrais détacher de mon album quelques feuilles isolées qui sont assez bien et où, dans le transport de mon travail, on a fait preuve d'une certaine entente du coloris.

Novembre 1874.

.... J'ai suivi à Riquewihr le sermon du dimanche matin et à mon retour à Strasbourg, j'ai continué, afin d'entendre, si c'est possible, une fois par semaine une parole sérieuse, non pas pour apprendre à mourir, on sait cela forcément, mais pour apprendre à vivre. J'ai entendu un rationaliste élégant et un piétiste onctueux. Mais le moraliste simple et sincère, l'homme d'expérience plus soucieux du fond que de la forme, je ne l'ai pas rencontré.

Mars 1875.

En ce moment je retourne à mon histoire de France. J'ai relu Hérodote, dans une traduction. Je ne sais plus lire le grec; je doute non-seulement du sens de beaucoup de mots, mais de l'exacte entente de quelques formes grammaticales. Pourtant autrefois je lisais assez bien Platon et Sophocle. J'ai un peu mieux retenu le latin; ma mémoire est un crible déchiré... La santé va convenablement et peut-être pourrai-je encore, dans la belle saison et à la campagne, me remettre un peu. Le médecin me lâche; je pense qu'il n'a que faire de malades qui ne meurent pas. Voilà 4 mois que je suis en prison, et je pardonne à Bazaine d'avoir décampé de la sienne.

Juin 1873.

La santé va convenablement; mais une aggravation est toujours possible et, quand j'y pense, je crois que je ne guérirai plus. Je ne suis ni souffrant, ni malade, mais à l'étroit pour tous mes mouvements, au physique et au moral. Je me suis habitué à cette existence, bien qu'elle me cause encore de l'ennui quelquefois et, puisqu'il en est ainsi, il ne sert de rien d'en parler.

Avril 1876

.... Depuis des années je n'ai fait que nourrir de mes produits le monstre d'Epinal et je crois que tu me donnes un bon conseil en me recommandant de ne pas autant négliger les expositions. J'ai envoyé deux fois à Paris; puis je me suis dit à quoi bon? Il y a pourtant à Paris quelques artistes que je ne connais même que de nom, qui me font l'honneur de regarder ce qu'ils voient de moi. Mais, sans un peu de notoriété, je reste éternellement un débutant. Cela a plus d'un inconvénient.

Au moment où il se prêtait ainsi à discuter la question d'avenir, il venait de traverser un très mauvais hiver. Il sortait à peine d'une crise, qui avait failli l'emporter, et il sentait que la prochaine serait la dernière. Elle se déclara quelques jours plus tard. Il vit aussitôt que ce n'était plus la peine de rien cacher; c'est le commencement du dernier chapitre, dit-il à son frère. Quinze jours après, le 11 mai, au matin, il expirait dans son fauteuil, paisiblement et avec la pleine conscience de lui-même. Il était âgé de 39 ans et 7 mois. Il avait tenu le crayon jusqu'à la fin et, en ce moment même, deux aquarelles de lui, faites pendant sa dernière maladie, étaient exposées à Mulhouse parmi les œuvres de l'art alsacien réunies à l'occasion du jubilé de la Société industrielle.

Et maintenant que me voici arrivé à la fin de cette douloureuse histoire, je n'éprouve aucun embarras à la pensée d'avoir entretenu si longuement les lecteurs de la *Revue* d'un artiste et d'un compatriote qui, pour la plupart d'entre eux, est un inconnu. Si j'ai réussi à faire comprendre comment Ensfelder est resté dans le souvenir de ceux qui l'ont connu, comme une sorte d'idéal, je n'aurai pas perdu ma peine. Je

terminerai cependant par un vœu : c'est qu'une partie du moins de son œuvre inédit puisse être réunie et publiée. Avec le concours de sa famille et de ses amis, il serait possible de former ainsi une collection exquise, qui resterait comme un des fleurons les plus purs de notre art alsacien du temps où nous étions encore nous-mêmes.

A. Barth.

HISTOIRE

DE

L'ANCIEN COMTÉ DE SAARWERDEN

ET DE

LA PRÉVOTÉ DE HERBITZHEIM

Suite.

Louis IV épousa Agnès, dont le nom de famille est resté inconnu. Il précéda son père dans l'éternité et trouva la sépulture dans l'église abbatiale fondée par ses aïeux, à côté de celle de son oncle Henri, à qui il n'avait survécu que de quelques mois. Il ne laissa qu'une fille, nommée Agnès, qui donna sa main à Eberard de Hunebourg.[1] Le comte Louis III supporta avec résignation le coup funeste, qui lui enlevait un fils chéri et s'empressa de confirmer solennellement la donation qu'il avait faite au couvent de Wernerswiller. Il vécut encore une quinzaine d'années; l'époque certaine de sa mort n'est pas connue. Son fils, Henri Ier, lui succéda dans le comté de Saarwerden; il quitta le nom de Kirkel, laissa le château et la seigneurie de ce nom que l'empereur Conrad IV lui avait donnés en fief d'Empire en 1251, à Jean, sire de Siers-

[1] Il était de la famille alsacienne de Hunebourg, dont le château était situé entre Neuwiller et la Petite-Pierre.

berg-sur-la-Sarre, neveu de Henri Ier du nom de Kirkel.[1] Il prit le titre de comte de Saarwerden (cuens de Salverne dans les actes rédigés en français). Il avait épousé Elisabeth, dont le nom de famille n'est pas connu ; il en eut deux fils, Jean Ier et Nicolas, et une fille nommée Agnès, qui donna sa main à un dynaste de Fleckenstein. En 1257, il fit donation au chapitre collégial de Sarrebourg du droit de patronage de la cure de cette ville que possédait son frère Frédéric, ainsi que des biens, qui leur appartenaient aux environs de la ville.[2] Son frère Frédéric donna son consentement à cette donation par un acte passé au mois de mars 1257, et l'évêque de Metz, Jacques de Lorraine, la confirma par ses lettres du 20 février 1258 (1257 selon le style usité au diocèse de Metz).

Les libéralités du comte Henri Ier s'étendirent aussi sur le couvent de Wernerswiller, et il lui fit par acte daté du samedi avant la fête de Saint-Gall 1259, conjointement avec Agnès de Deux-Ponts, sa mère, d'amples donations pour le repos de l'âme du comte Louis III, son père.

A peine Philippe de Florenges était-il élevé sur le siége épiscopal de Metz, qu'il régla le différend, qui existait entre Henri Ier, comte de Saarwerden, et Simon de Hombourg, Philippe, seigneur de Florenges, et Colart, seigneur d'Ainery (près de Thionville). Le prélat messin évalua par un acte passé *lon ior de l'apparicion* 1271, le dommage éprouvé par le sire Simon de Hombourg, à 240 *livres de messains.*[3]

Le comte Henri Ier rendit hommage à l'évêque Philippe de Florenges, et reconnut par un acte passé *lon dimanche devant la division des aipostres 1261 qu'il tenait Sarwerden et quanki appent* (et tout ce qui en dépend) *liègement et rendable du dit*

[1] Croll. *Origines bipontines*, t. I. p. 146. Ce Jean de Siersberg adopta le nom de Kirkel ; il fut la tige, l'auteur des dynastes de Kirkel, qui défaillirent, en 1387, dans la personne de Jean, à qui Sophie de Gerolds eck n'avait pas donné d'enfants.

[2] Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II, p. 410.

[3] Archives de Coblence (fonds de Saarwerden, 2).

Eueské de Metz.[1] Il promit, par un acte du même jour, à l'évêque Philippe, de réparer tous les dommages qu'il avait causés à Philippe, seigneur de Florenges, et à Colart d'Ainery, son frère, et lui présenta pour ses cautions et répondants Ferri III, duc de Lorraine, et *Hanris cuens de Saulmes* (Salm). Dans le même temps ces deux seigneurs se constituèrent envers l'évêque Philippe cautions et répondants du *comte de Salverne*, pour les torts qu'il avait faits à l'abbaye de Saint-Ainois.[2]

Henri Ier, comte de Saarwerden, se fit remarquer à l'instar de ses aïeux, par ses pieuses libéralités envers l'abbaye de Wernerswiller, et s'entendit avec son frère, Frédéric, chanoine de Saint-Castor de Coblence, sa nièce Agnès, épouse d'Eberhard, maréchal de Hunebourg, Frédéric, comte de Hombourg (Hohenbourg, *comes Altimontis*) et Théodoric de Hagen (de Indagine), ses deux cousins, pour faire au monastère, pour leur salut et celui de leurs parents, donation des francs-alleux qu'ils avaient hérités à Lorentzen de leur aïeul Louis Ier. Le diplôme, qui en fut dressé, porte la date du 25 mars 1262. Deux ans après, Jean Ier, seigneur de Kirkel et de Siersberg, et son jeune frère, Arnold de Siersberg, imitèrent le pieux exemple de leurs cousins et donnèrent au couvent de Wernerswiller leurs parts du bien allodial de Lorentzen[3], qui fut depuis appelé *Werschweiler Klostergut zu Lorentzen*.

Après la mort du comte Louis IV de Saarwerden, décédé en 1242, sans délaisser d'enfants mâles, Frédéric, comte de

[1] N. Eberhardi, *Consultat pro Lothar. duce*, p. 36 Le fief était rendable, quand le vassal, en certain cas, remettait le fief au seigneur, en sortait avec toute sa famille et n'y rentrait que quarante jours après la guerre finie. L'acte de foi et hommage de 1261 est le plus ancien, qui ait été trouvé dans les anciennes archives de l'évêché de Metz, concernant le fief messin de Saarwerden. (Voy. Schweder, *Theatr. hist. prætens, illust.*, t. II, p. 242.)

[2] Archives de Coblence (fonds de Saarwerden, 2).

[3] Croll, *Origines bipontines*, t. I, p. 147

Hombourg, son cousin, éleva des prétentions sur le comté de Saarwerden, et en prit le nom qu'il transmit à son fils aîné Louis. Le comte Frédéric et ses deux fils. Louis de Saarwerden et Philippe de Hombourg, firent, en 1268, donation à l'abbaye d'Otterberg[1] des droits de pâturage dans la forêt de Wilenstein.[2]

Après la mort du comte Frédéric de Hombourg, son fils Louis renonça au nom de Saarwerden qu'il avait usurpé, soit qu'il eût reconnu l'injustice de ses prétentions, soit qu'il se fût senti trop faible pour les soutenir, et on le trouve sous son ancien nom de comte de Hombourg, dans une charte de l'abbaye de Hornbach, qu'il signa comme témoin en 1278.

Les comtes de Hombourg portaient coupé d'argent et de gueules à deux cornes de buffle de l'un en l'autre, surmontées de deux annelets de même.

Les nobles de Siersberg portaient d'or à la fasce vivrée de gueules, surmontée d'un lambel d'azur à quatre pendants.

Les nobles de Hagen (ab Indagine) portaient d'or à la fasce de gueules accompagnée de quinze billettes de même, posées 5, 4 en chef, 3, 2 et 1 en pointe.

En 1262, le comte Henri Ier de Saarwerden fit donation à Jean de Wernesperg (Warsberg) de la cinquième partie de la cour de Buderstorff (Bidestrof).[3]

Le comte Henri Ier de Saarwerden termina le cours de sa carrière vers l'an 1278; sa veuve, en raison du bas âge de ses enfants, prit en mains les rênes du gouvernement.

L'archevêque de Trèves, Henri de Fénétrange, avait pris à son service un grand nombre de seigneurs, dont quelques-uns étaient de la première noblesse et parmi lesquels on comptait

[1] Ville et chef-lieu de canton de la Bavière rhénane.

[2] LEHMANN, *Geschichte der Burgen und Bergschlœsser der bayrischen Pfalz*, t. V, p. 177.

[3] M. LEPAGE, *Les communes de la Meurthe*, t. I, p. 140. Ce Jean de Warsberg tirait son nom du château situé près du village de Warsberg, canton de Boulay.

Henri Ier, comte de Saarwerden. Il devait à ce seigneur la somme de cent marcs sur la solde qu'il lui avait promise; comme il était hors d'état de la payer, il s'entendit avec Elisabeth, sa veuve, et lui assura par acte du samedi avant le dimanche Oculi (19 mars) 1278, en remplacement de ces cent marcs, une rente annuelle de dix marcs sur le village de Rulle.[1]

Agnès de Saarwerden, épouse d'Eberhard, maréchal de Hunebourg, mit à profit la mort de son oncle, le comte Henri Ier, pour réclamer sa part de l'héritage allodial de son aïeul, le comte Louis III. La contestation que cette réclamation fit naître, se termina par une transaction, qui paraît avoir satisfait toutes les parties.[2] Les fils de Henri Ier furent maintenus dans la possession du comté de Saarwerden, et Agnès reçut, pour sa part héréditaire, les villages de Steinbach[3] et de Hirschland.[4]

Geoffroi, avoué de Ramesinga, et Salmona, son épouse, vendirent, par acte du quatrième jour après le dimanche *Judica me* 1280, à Elisabeth, comtesse de Saarwerden, et à son fils Jean, le quart de la dîme à Wiere (Weyer) pour la somme de vingt livres deniers d'argent.[5]

En 1281, par acte passé le jeudi après la nativité de Saint-Jean-Baptiste et revêtu du sceau de Conrad de Lichtenberg, évêque de Strasbourg, Agnès de Saarwerden, épouse d'Eberhard, maréchal de Hunebourg, vendit avec le concours de ses deux enfants, Louis et Agnès de Hunebourg, à la comtesse Elisabeth de Saarwerden et à son fils Jean, ses biens allodiaux sis dans les environs du château de Kirkel, à Limbach et à Saint-Laurencien (Lorentzen), pour la somme de cent livres monnaie de Metz. La montagne, sur laquelle s'élevait le châ-

[1] Ad. Gœrz, *Register der Erzbischœfe zu Trier*, p. 54.

[2] N. Eberhardi, *Consult.*, p. 98, et Schweder, *Theat. hist. prœten illust.*, t. II, p. 242.

[3] Aujourd'hui annexe de Durstel.

[4] Hirschland retourna dans la suite au comté de Saarwerden.

[5] Archives de Coblence (fonds de Saarwerden, 3).

teau de Kirkel, fut nommément exceptée de cette aliénation [1], et le samedi avant le dimanche des Rameaux 1283, Eberhard et Valram, comtes de Deux-Ponts, se constituèrent cautions pour les biens que la comtesse Elisabeth venait d'acquérir.[2]

La comtesse Elisabeth de Saarwerden continua de gouverner jusqu'à la majorité de son fils Jean Ier, dont la maturité avait devancé l'âge.

Le comte Henri Ier de Saarwerden s'était mis peu en peine d'exécuter le jugement qui le condamnait à payer une indemnité de 240 livres messins à Henri de Hombourg. Quelque temps après sa mort, sa veuve et son fils Jean Ier ayant été recherchés par le créancier, il en résulta un nouveau différend que les parties litigeantes soumirent à l'arbitrage de Bouchard d'Avesnes, évêque de Metz; ce prélat, n'écoutant que le sentiment de la justice, rendit le mardi *après les octaves de la Triniteit* 1292, un jugement par lequel la comtesse de *Salverne* et son fils Jean furent condamnés à payer la somme de 240 livres qu'on leur réclamait.[3]

Hugues, seigneur de Fénétrange, possédait une ferme à Zesselingen[4]; la comtesse Elisabeth de Saarwerden et son fils Jean formaient des prétentions sur les biens de cette cour; mais Hugues parvint à les écarter par une transaction, qui fut conclue le samedi après le dimanche Lætare 1294.[5]

Jean Ier, comte de Saarwerden, signala le commencement de son règne par des exploits militaires; son frère Nicolas, élevé dans une connaissance parfaite des lois divines, embrassa l'état ecclésiastique et devint chanoine de Verdun et prévôt de Saint-Arnould, près de Saarbruck.

Jean Ier épousa Ferriatte de Linange[6]; il en eut quatre

[1] La même n° 4.
[2] La même n° 5.
[3] La même, liasse 2.
[4] Sessling, village détruit.
[5] Archives de Coblence (fonds de Saarwerden, 6).
[6] LEHMANN, *Burgen und Bergschlösser der Pfalz*, t. III, p. 114.

enfants, deux fils, Frédéric II et Jean, et deux filles, Jeanne et Gisèle.

Jeanne donna son cœur et sa main à Cunon de Falkenstein-Münzenberg et le rendit, en 1320, père de Cunon, qui se voua au service des autels et se fraya le chemin aux premières dignités de l'église. On sait qu'il fut élu, en 1363, archevêque de Trêves. Gisèle épousa le sire de Dhaun.[1]

Le comte Jean Ier entretenait des relations amicales avec les dynastes, ses voisins, et se rendit, le 13 mai 1297, caution et garant de son cousin Eberhard, comte de Deux-Ponts, envers Ferri III, duc de Lorraine, pour les terres que ce prince reçut en échange du comté de Bitche, qu'il céda à Eberhard.[2] Il fut appelé par la confiance du chef de l'Empire aux importantes fonctions de landvogt de l'Ortenau. Il céda, aux termes d'un acte passé le 7 décembre 1309, à la ville de Strasbourg, pour six ans, le droit de battre monnaie dans l'Ortenau (*Mortenove*), moyennant la somme de vingt-deux marcs d'argent. Cette cession se fit du consentement des villes d'Offenbourg et de Gengenbach, et le comte Jean déclara que de ces vingt-deux marcs d'argent, il en a employé vingt pour l'avantage de l'Empire, qu'il a donné les deux autres au sous-gouverneur (*Undervogete*) de la province.[3] Le sigille de ce seigneur représente une aigle à deux têtes avec cette légende : ✝ SIGILLV̄ DOMINI IOHANNIS COMITIS DE SARWERDEN.

Depuis Frédéric II, les empereurs avaient perdu de vue l'Italie. Ce pays était toujours déchiré par les factions; l'empereur Henri VII crut que ces divisions lui donnaient l'occasion d'y rétablir l'autorité impériale; il leva une grande armée et se dirigea vers l'Italie. Le comte Jean Ier de Saarwerden s'était joint à l'armée impériale avec ses vassaux. Arrivée à

[1] Croll, *Origines bipontines*, t. I, p. 139.

[2] Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. II, p. XXX, et Kræmer, *Loco citat.*, t. II, p. 151.

[3] Mone, *Loco citat.*, t. II, p. 413.

Berne, l'armée y reçut une réception brillante et solennelle; elle se livrait à la gaîté et à la joie, et se reposait des fatigues de la route. Le comte Jean de Saarwerden n'eut pas la consolation de voir l'Italie, objet de ses vœux; il trouva dans les murs de cette ville la fin de sa carrière terrestre. Saisi de fièvre et se sentant mortellement atteint, il fit appeler un prêtre, se confessa et expira, loin de sa patrie et des siens, le second jour après la fête de Saint-Remi 1310. Il fut vivement regretté par ses compagnons d'armes et on lui fit de splendides obsèques, qui furent honorées d'un grand concours de prêtres séculiers et réguliers; plusieurs évêques assistèrent à « *la lamentable cérémonie funèbre,* » revêtus de leurs habits pontificaux[1], et les larmes de ses vassaux accompagnèrent ses restes.

La nouvelle de la mort du comte Jean Ier remplit le château de Saarwerden de douleur et de désolation; le bas âge de ses enfants fit paraître la perte immense, irréparable. Sa mère, qui eut le malheur de lui survivre, fut inconsolable. Il eut pour successeur son fils Frédéric II, qui fut confié à la tutelle de sa mère. Celle-ci prit en mains la direction des affaires et s'attacha à donner une bonne éducation à ses enfants; elle destina Jean, son second fils, à l'état ecclésiastique. Le chapitre de Spire et celui de Trèves l'admirent dans leur sein. Lorsqu'il eut achevé ses études, le Chapitre de Strasbourg, le plus illustre et le plus noble de la chrétienté, l'inscrivit sur son livre d'or.[2] Il portait, en 1351, le titre de *provisor fratrum sedecim apud ecclesiam Spirensium degentium.*[3]

Ce Jean de Saarwerden s'était fait recevoir bourgeois de Spire, où il possédait plusieurs maisons, et était tenu de servir

[1] HONTHEIM, *Prodr. hist. trev. caput.* CXL, et BROUWER, *Annal. Trevir.*, t. II, p. 189.

[2] GRANDIDIER, manuscrits déposés à la bibliothèque de Strasbourg et brûlés avec elle le 24 août 1870.

[3] REMLING, *Urkundenbuch zur Geschichte der Bischœfe zu Speyer*, t. I, p. 584.

cette ville, lorsqu'elle était en guerre avec un homme d'armes.[1]

Wigerich de Luczelnbourg (Lutzelbourg), fils de feu Wigegerich, renonça, par acte du mardi après la Saint-Jean-Baptiste 1314, en faveur de Ferriatte, comtesse de Saarwerden, contre une indemnité de sept livres tournois, à un corps de biens à Berldingen (Berlingen), qu'il avait acheté de l'abbaye de Luxheim (Lixheim) pour la même somme. L'acte de renonciation se trouve revêtu du sceau d'Othon, prieur de Lixheim.[2]

A peine le comte Frédéric II de Saarwerden était-il parvenu à l'âge de majorité, qu'il saisit le gouvernail de l'administration et qu'il épousa Agnès, comtesse de Salm.

L'archevêque de Trèves, Baudouin de Luxembourg, était alors le prince le plus riche et le plus puissant de l'Allemagne; son influence et son activité s'étendaient sur les deux rives du Rhin; les plus nobles seigneurs recherchaient sa protection, se rangaient sous sa bannière et reconnaissaient sa suzeraineté. Le comte Frédéric II de Saarwerden et son épouse, Agnès de Salm, s'attachèrent aussi à ce prince par les liens de la féodalité; ils lui firent donation des villages de Lorentzen, Wachten et Limbach, et les reprirent en fief. Le 30 juillet 1323 ils donnèrent à ce prince leurs reversales pour ces trois localités et reconnurent qu'ils les tenaient en fief de l'église de Trèves, et que leurs héritiers ne pourraient les tenir qu'au même titre, sans pouvoir les vendre, aliéner ou céder à d'autres.[3]

La situation avantageuse de Lorentzen sur la rivière de l'Eichel détermina le comte Frédéric II de Saarwerden à y construire un château fort, qui servit de boulevard à ses pos-

[1] MONE, *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. VIII, p. 48, et t. XIII, p. 415.

[2] Archives de Coblence (fonds de Saarwerden, 7).

[3] HONTHEIM, *Hist. trev. dipl.*, t. II, p. 101. — Les villages de Wachten et de Limbach ne subsistent plus depuis longtemps, et leurs territoires ont été réunis au ban de Lorentzen.

sessions du côté de l'Est; il se mit résolument à l'œuvre et en peu de temps la nouvelle forteresse fut achevée.

En 1324, au mois d'août, Baudouin, archevêque de Trèves, Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, Ferri IV, duc de Lorraine, et Edouard, comte de Bar, firent un traité d'alliance pour forcer la ville de Metz, qui tenait pour Frédéric d'Autriche, à se soumettre à Louis de Bavière, son compétiteur au trône, ou plutôt pour forcer les riches Messins à abandonner les créances qu'ils avaient contre les princes confédérés. Mais la cité guerrière ne répondit que par des insultes et des paroles outrageantes à la sommation des confédérés, et résolut de se défendre avec vigueur contre leurs forces communes; elle répara ses fortifications et prit à son service un grand nombre de gentilshommes, qui, moyennant certaine somme, s'engagèrent à lui prêter le secours de leurs armes durant cette guerre. Parmi eux se trouvait « Frédéric, comte de Salleiverne, » qui se mit à la disposition de la cité, « lui troisième de chevaliers et avec vingt-un Escuiers.[1] » Après de longues et de sanglantes hostilités, la paix fut conclue le 3 mars 1325, selon le style messin ou 1326 selon le nouveau style.

Un sujet de discorde naquit des droits, qui compétaient à titre d'hérédité dans le comté de Saarwerden, aux enfants d'Agnès de Saarwerden, qu'elle avait procréés avec le sire de Fleckenstein et qui se nommaient Henri de Fleckenstein, Jean de Fleckenstein, prévôt de Saint-Guidon de Spire, et Rodolphe de Fleckenstein, les deux chanoines de la cathédrale de cette ville, et leur sœur Catherine, femme du noble Heiden, vogt de Waselnheim (Wasselonne). Le comte Frédéric II de Saarwerden, qui était animé d'un esprit sincère de conciliation, s'arrangea avec eux et leur acheta leur part héréditaire du comté de Saarwerden moyennant la somme de quatre cents

[1] *Histoire de Metz*, par les R. P. Bénédictins de Saint-Vannes, t. IV, *preuves*, p. 19.

livres tournois noires, suivant acte du jour de Saint-Remi 1327.[1]

Conrad de Burbach, fils de Gérard, Othon de Burbach et Ellekint, son épouse, fille de feu Conrad d'Altorf, vendirent au comte Frédéric II de Saarwerden, leurs héritages à Burbach et à Bistorf (Pistorf) pour la somme de douze livres deniers, monnaie de Strasbourg, suivant acte passé le lundi après la Sainte-Gertrude 1328, en présence de Hebelin, archiprêtre à Bouquenom, et de Berze, pasteur (curé) d'Altorf.[2]

Au XIIIe siècle la plupart des villes avaient échappé à la domination arbitraire de leurs princes et reçu leur affranchissement avec des priviléges et des franchises de toute sorte. Le comte Frédéric II de Saarwerden, en politique habile, imita l'exemple de ces princes, et accorda, du consentement d'Adémare de Monteil, évêque de Metz, son seigneur féodal, à la ville de Bouquenom, des lettres d'affranchissement datées de la veille de Saint-Michel 1328.[3]

En 1330, le comte Frédéric II entra dans l'alliance que l'archevêque Baudouin de Trèves fit avec plusieurs seigneurs, pour conserver la paix dans l'Empire et surtout dans la partie de l'Empire située en deçà du Rhin.[4] On remarque, en particulier, parmi les alliés, Isabelle d'Autriche, régente de Lorraine, et le duc Raoul, son fils, Valéran, archevêque de Cologne, Henri, archevêque de Mayence, Adémare, évêque de Metz, et Robert, comte palatin du Rhin.

L'archevêque Baudouin, en sa qualité d'administrateur de l'archevêché de Mayence et de l'évêché de Spire, fit une alliance avec un grand nombre de seigneurs, pour conserver la paix dans la contrée, qui s'étend entre le Rhin, la Moselle et la Sarre, depuis Wissembourg jusqu'à Coblence et Saarwer-

[1] Archives de Coblence (fonds de Saarwerden, 9).
[2] La même (fonds de Saarwerden, 11).
[3] La même (fonds de Saarwerden, 12).
[4] Brouver, *Annal. trevir.*, t. II, p. 207.

den. Le traité d'alliance fut signé à Lutern (Kaiserslautern), le mercredi après la Saint-Mathieu (24 septembre) 1333.[1]

En 1334, il y eut un grave différend entre le comte Frédéric II de Saarwerden et Henri, seigneur de Fénétrange. Ils résolurent de le vider en champ clos. Le combat devait avoir lieu dans une prairie près de Fénétrange; les combattants devaient se battre avec l'épée, la lance et la hache d'armes. La nouvelle de ce duel se répandit au loin. Au jour indiqué pour le combat, l'évêque Berthold de Strasbourg, à la tête de trois cents lances, vint encourager par sa présence Henri de Fénétrange, son vassal, et bientôt plus de quatre mille cavaliers vinrent se ranger autour de la lice. Cette affluence extraordinaire de spectateurs fit craindre un piége au comte de Saarwerden et l'empêcha de comparaître.[2]

Le comte Frédéric II de Saarwerden eut de vives discussions avec l'archevêque Baudouin de Trèves, au sujet du château de Lorentzen, que ce prince voulait faire considérer comme un fief dépendant de son église; mais comme il ne voulait pas se brouiller avec ce prélat, il lui rendit hommage et reconnut, par acte du vendredi avant la Saint-Laurent (5 août) 1334, qu'il tenait en fief de l'église de Trèves non-seulement les villages de Saint-Laurencien, Wachten et Limbach, mais encore le château qu'il venait de construire à Saint-Laurencien, près de Diemeringen, au diocèse de Metz. Jean de Saarwerden, frère de Frédéric et chanoine de Trèves, souscrivit comme témoin à cet acte. Le comte Frédéric promit en outre à l'archevêque Baudouin, par un autre acte du même jour, de ne jamais rien entreprendre ni contre lui, ni contre son archevêché, sous la réserve de son devoir vassalitique envers l'évêché de Metz.[3]

En 1335, l'embarras de ses finances força le comte Frédéric II

[1] Gœrz, ouvrage cité, p. 76.
[2] Strobel, *Geschichte des Elsasses*, t. II, p. 202.
[3] Archives de Coblence (fonds de Saarwerden, 14).

à engager, à l'archevêque Baudouin de Trèves, la ville de Bouquenom avec quelques dépendances du comté de Saarwerden[1], mais ce prince lui accorda, par acte passé le jour du vieux carnaval (*uff alte Fachsnacht*, 13 février) 1336, 1335 selon le style usité au diocèse de Metz, la faculté de racheter la ville de Bouquenom, la moitié du château de Saint-Laurent, du village de ce nom et des villages de Wachten et de Limbach, moyennant la somme de trois cents livres tournois noires.[2]

Par acte passé le vendredi avant le dimanche des Rameaux 1337, Walburge de Horbourg, dame de Fénétrange, autorisa Frédéric, comte de Saarwerden, à retirer de ses mains les villages de Wiger (Weyer), Odewilre (Ottwiller) et Oldingen (Olingen [3]), qu'elle et son défunt époux, Henri de Fénétrange, avaient acquis sous faculté de rachat d'Agnès de Salm, en 1327, moyennant le prix qui se trouve énoncé dans l'acte de vente. Elle présenta pour ses cautions et répondants, Henri de Fénétrange, ses cousins, Louis de Lichtenberg, son gendre, et Folmar, comte de la Petite-Pierre.[4]

Le comte Frédéric II de Saarwerden eut un différend avec Jean Orlebecher, chevalier; mais les parties s'étant rapprochées, soumirent leur contestation à l'arbitrage de quatre seigneurs. Le chevalier Orlebecher nomma, par acte du samedi avant le dimanche Cantate 1340, Simon, comte de Salm, et Gerard de Warsperg, bailli (*Bellis*) dans la partie allemande de l'évêché de Metz, pour ses arbitres.[5] Ceux désignés par le comte Frédéric ne sont pas connus.

Frédéric II, comte de Saarwerden, ayant eu des difficultés

[1] N. Eberhardi, *Consultat.*, p. 110.

[2] A. Gœrz, ouvrage cité, p. 78. — Archives de Coblence (fonds de Saarwerden, 16).

[3] Village qui ne subsiste plus; son territoire a été réuni au ban de Kirrberg.

[4] Archives de Coblence (fonds de Saarwerden, 17)

[5] Là même (fonds de Saarwerden, 18).

avec le *comte de Deux-Ponts*, l'évêque de Metz, Ademare de Monteil les réconcilia dans la personne de leurs représentants, qui étaient *Nicolais de Salmez*, pour le comte Frédéric, et *Guerrairs de Warnesperch* pour le comte de Deux-Ponts. L'acte de réconciliation fut passé le *jeudi devant son jour de feste Sainct Johann-Baptiste 1340.*[1]

Des difficultés s'étant élevées entre Agnès de Lichtenberg, dame de Forbach, et Jean d'Apremont, seigneur de Forbach et Marguerite, son épouse, d'une part, et Frédéric II, comte de Saarwerden, à cause d'un serf nommé Jacques Streckbeyn, de Gnebelingen, que le comte de Saarwerden avait fait prisonnier, les parties s'accommodèrent par une transaction du lundi avant le jour de Sainte-Lucie 1341.[2]

Les prévôt, échevins et jurés et toute la bourgeoisie de la ville de Sarrebourg, au diocèse de Metz, donnèrent, par acte du samedi avant la fête de la Nativité de Notre Dame 1343, pouvoir et procuration au comte Frédéric de Saarwerden, d'adhérer, en leur nom, au traité de paix, qui était sur le point de se conclure sous le nom de *Landfrieden* avec la ville de Metz.[3]

Berthold, fils de feu Guillaume de Luezelnbourg (Lutzelbourg), écuyer, fit, devant l'évêque Ademare, de Metz, le 13 octobre 1343, une déclaration, par laquelle il reconnut que les biens situés à *Niederwilre* et à *Weneswilre*[4], ainsi que son château de Niederwiller, ne faisaient pas partie du fief castrense qu'il tenait de l'évêché de Metz dans le château de Lutzelbourg; mais qu'ils relevaient d'ancienneté du comté de Saarwerden et qu'il y avait déjà cinq années que le comte Frédéric de Saarwerden les lui avait conférés en fief.[5]

[1] Là même (fonds de Saarwerden, 19).
[2] Là même (fonds de Saarwerden, 20).
[3] Là même (fonds de Saarwerden, 21).
[4] Winschwiller, village détruit, sur l'emplacement duquel fut construit plus tard le village de Brouderdorf.
[5] Archives de Coblence (fonds de Saarwerden, 22).

L'évêque de Metz, Adémare de Monteil, qui comprimait ses sujets du poids de son ambition démesurée, était en guerre avec les bourgeois de Vic, qui s'étaient mis sous la sauvegarde de Raoul, duc de Lorraine. Un traité de paix, dont furent garants onze seigneurs, qui y sont appelés *les Elus sur les communes criées de Lorraine*, réconcilia les bourgeois de Vic avec leur évêque et seigneur. Ce traité fut signé à Metz le jeudi, jour de l'Apparition de Notre-Seigneur, « *quand il y avait 1344 ans* ». L'évêque Adémare prêta serment sur les Saints-Evangiles, entre les mains du comte Frédéric de Saarwerden, de tenir et d'accepter le traité bien et loyalement.[1]

Le comte Frédéric II de Saarwerden jouissait de la plus haute considération en Lorraine et dans le Westreich, et il employait son influence à réconcilier les seigneurs et à tenter des voies d'accommodement pour faire cesser les petites guerres privées, pendant lesquelles tout le pays était au pillage. Il contribua à rétablir la concorde entre Adémare, évêque de Metz, et Adelaïde de Lichtenberg, veuve de Nicolas, comte de Salm, et fut l'un des témoins du traité de paix qu'ils signèrent le 7 septembre 1344.

Raoul, duc de Lorraine, et l'évêque Adémare étaient en guerre. Presque toute la noblesse de Lorraine et de l'évêché de Metz s'y trouva intéressée. Après une infinité de ravages, les parties belligérantes songèrent à faire la paix et s'en rapportèrent à l'arbitrage de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, qui se fit assister des conseils de Frédéric, comte de Saarwerden, et de plusieurs autres seigneurs. Le roi de Bohême accorda le duc Raoul et l'évêque Adémare le 25 juin 1345.[2]

Le comte Frédéric de Saarwerden et Jean III de Kirkel intentèrent, en 1346, à leur cousin, Arnold de Hombourg, une action judiciaire aux fins de partage des forêts patrimo-

[1] CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 344. et *Preuves*, sous l'an 1344

[2] CALMET, *Notice de la Lorraine*, t. I, p. 643.

niales de Vogelbach, Erbach et Hombourg, lesquelles avaient été laissées jusque-là dans l'indivision.[1]

Le comte Frédéric renonça, par acte du 16 avril 1346, au profit de l'archevêque Baudouin de Trèves, à tout ce que celui-ci avait perçu et percevra dans les villages de Fürthe, Limbach, Furbach, Volckarskirchen, Fronesbach et Haselo, pendant toute la durée de leur engagement.[2]

Hugelmann, Frédéric, Bruniche et Simon (celui-ci membre de l'ordre Teutonique) frères, seigneurs de Fénétrange, Hugelmann, Frédéric et Jacques de Fénétrange, les trois fils de Hugelmann prédénommé, renoncèrent, par acte du douzième jour après Noël (6 janvier) 1346, au profit de Frédéric, comte de Saarwerden, à toutes leurs prétentions sur la haute et basse justice de Haarskirchen et les vignes sises audit lieu.[3]

Le comte Frédéric de Saarwerden eut de sa femme, Agnès de Salm, deux fils : Jean II et Frédéric. Celui-ci embrassa l'état ecclésiastique et obtint un canonicat dans la cathédrale de Strasbourg; en 1364, il était revêtu de la dignité de grand-chantre de cette insigne église.[4]

Le sigille de Frédéric II le représente assis sur un cheval fougueux avec cette légende : ✠ S. FERRICI COMITIS DE SARWERDEN.[5] Le bouclier du cavalier, le caparaçon et le cou du coursier sont ornés de l'aigle à deux têtes, qui est le symbole de l'empire germanique. Croll, le jeune, estime que le comte de Saarwerden avait placé l'aigle à deux têtes dans son écusson, pour marquer la sujétion ou la dépendance, dans

[1] LEHMANN, *Die Burgen der Pfalz*, t. V, p. 237.

[2] Archives de Coblence (fonds de Saarwerden, 24). — Toutes ces localités relevaient du château de Kirkel. Limbach est un village du canton de Waldmoor; Hassel avec la cense de Fronschbach, fait partie du canton de Bliescastel; Vœlkerskirchen, Fürthe et Furpach ne subsistent plus.

[3] Archives de Coblence (fonds de Saarwerden, 25).

[4] GRANDIDIER, Manuscrits déposés à la bibliothèque de Strasbourg.

[5] CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. II, pl. 12.

laquelle il était vis-à-vis du chef de l'empire ; *insigne comitatûs Sarwerdani signumque clientellæ imperii*, dit-il[1], et tout porte à croire que l'assertion du savant bipontin est fondée ; car Charles IV, qui régnait alors, passe pour le premier empereur qui ait employé l'aigle à deux têtes dans ses armoiries.[2]

L'armorial de Paul Fürst représente l'écusson des comtes de Saarwerden, orné d'un aigle au vol abaissé.[3]

Frédéric II, comte de Saarwerden, et son fils Jean reconnurent, par acte du 20e jour après Noël (13 janvier) 1347, suivant le style usité au diocèse de Metz, ou 1348 suivant le style actuel, devoir à Walther d'Undenheim, écuyer, vingt-deux livres deniers de Strasbourg, pour les avoir servis dans la guerre qu'ils venaient de faire à Bourchard de Fénétrange et à ses alliés.[4]

En 1356, le comte Frédéric II de Saarwerden eut un grave différend avec la ville de Metz « et fut, au dit an, la paix faicte de la guerre et différend que le comte de Saarwerden et la cité de Mets avoient ensemble.[5] »

A peine l'empereur Charles IV avait-il publié à Nuremberg la bulle d'or, qui fut pendant cinq siècles la loi fondamentale de l'Empire, qu'il se rendit à Metz, où il tint, le 25 décembre 1356, une cour plénière au milieu du *champ-à-Seille*, pour y ajouter divers articles. L'empereur mangea ensuite en public et se fit servir par les sept princes électeurs à cheval, consacrant ainsi cette étiquette féodale. L'impératrice, toute la première noblesse et le haut clergé d'Allemagne, les comtes de Salm, de Saarwerden et de Linange, les évêques de Metz, de Toul, de Verdun et de Strasbourg, le dauphin de France, Charles, fils de Jean-le-Bon, et une infinité d'autres seigneurs assistaient à ces cérémonies.[6]

[1] *Origines bipontines*, t. I, p. 144.
[2] MASCOVIUS, *Princip. jur. publ. imp.*, p. 154. — [3] T. II, pl. 13.
[4] Archives de Coblence (fonds de Saarwerden, 26).
[5] HUGUENIN, *Chronique Messine*, p. 97.
[6] CALMET, *Chronique du doyen de Saint-Thiébaut de Metz*, t. V.c. XIII.

Le 8 septembre 1358, Hanemann et Simon Wecker, comtes de Deux-Ponts-Bitche, conclurent une trêve avec Jean de Lichtenberg, évêque de Strasbourg, et Jean de Dagstoul. Cette trêve devait commencer ledit jour, fête de la Nativité de Notre-Dame, et durer jusqu'au mardi après la Saint-Martin. Frédéric, comte de Saarwerden, et son fils Jean y furent nommément compris.[1]

En 1359, il se forma entre les seigneurs du Westreich, Adémare de Monteil, évêque de Metz, et Jean de Lichtenberg, évêque de Strasbourg, une ligue, où entrèrent le comte Frédéric II de Saarwerden et son fils Jean. Cette ligue, qui portait le nom d'Alliance du Westreich (*Westrycher Bund*) fut conclue et signée à Deux-Ponts. Tous ces seigneurs se jurèrent amitié et promirent de prendre les armes pour se défendre mutuellement contre toute espèce d'ennemis. Le comte Frédéric de Saarwerden et Jean, son fils, firent leurs réserves en faveur des sires Cunon, Jean et Philippe de Falkenstein, leurs cousins, et de leurs ganerbes, c'est-à-dire en faveur de ceux qui avaient le droit d'ouverture dans leurs châteaux; ils se réservèrent aussi tous leurs droits et prétentions contre la ville et les bourgeois de Sarrebourg, pour les faire valoir, quand ils le jugeraient à propos.[2]

Le comte Frédéric II de Saarwerden et son fils Jean firent, en 1361, un traité d'alliance avec Wenceslas, roi de Bohême et duc de Luxembourg, Jean, duc de Lorraine, Adémare de Monteil, évêque de Metz, Robert, duc de Bar, Simon de Lichtenberg, Folmar, comte de Lutzelstein, et plusieurs autres seigneurs du Westreich. Par ce traité on s'engagea à se défendre mutuellement contre les incursions des hordes étrangères, qui menaçaient d'envahir la Lorraine, sans toutefois rien entreprendre contre le pape, l'empereur d'Allemagne et

[1] Herzog, *Edelsasser Chronick*, liv. V, p. 37.

[2] Là même, liv. II, p. 73. Une faute typographique indique par erreur l'année 1389 comme étant celle où cette alliance fut conclue.

le roi de France. Tous ces seigneurs se jurèrent amitié et promirent de conserver la paix pendant trois ans, intervalle pendant lequel des commissaires agréés devaient terminer toutes les discussions, qui pourraient s'élever entre eux.[1]

Après la mort du comte Frédéric II, son fils, Jean II, saisit le gouvernail des affaires; il se maria à Claire de Fénétrange, qui lui donna deux fils et trois filles.

1° Henri II.

2° Frédéric, que son père voua à l'état ecclésiastique, qui ouvrait alors une perspective si brillante aux cadets des maisons illustres, à l'effet de ménager à l'aîné sa succession dans son intégrité. Frédéric parvint au sommet de l'échelle des dignités ecclésiastiques et fut appelé à l'honneur suprême de présider aux destinées de l'église de Cologne. La haute influence de son parent Cunon de Falkenstein, archevêque de Trèves, lui fraya le chemin à cette haute dignité. Il faisait ses études à Bologne, lorsqu'en 1370 son cousin Cunon, archevêque de Trèves, et qui était en même temps administrateur de l'archevêché de Cologne, jeta les yeux sur lui, pour lui faire obtenir l'administration de cette église, dont le fardeau commençait à peser à ses épaules. Cunon gagna les chanoines et les décida à élever son jeune parent sur le siége archiépiscopal. « *Juvenem magnis ingenii et virtutum ornamentis sacro sacerdotum senatui commendavit.* » Ainsi s'exprime Brouwer dans ses *Annales tréviriennes.*[2] Wenceslas, roi des Romains, fut sacré et couronné à Bonn, le 6 juillet 1377, par l'archevêque Frédéric; ce prélat eut encore l'insigne honneur de couronner l'empereur Robert. Il mourut le 9 avril 1414.

3° Agnès, qui se maria, le 25 juin 1366, à Simon Wecker II, comte de Deux-Ponts-Bitche; elle lui apporta une dot de quatre mille petits florins d'or.[3]

[1] CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 443, et *Preuves*, sous l'an 1361.

[2] Tome II, p. 242.

[3] LEHMANN, *Geschichte der Grafen von Zweibrücken-Bitsch*, t. II, p. 214.

4° Walburge, qui épousa, en 1376, Frédéric, comte de Mœrs. Ce seigneur lui assura un douaire de douze cents florins d'or sur les châteaux de Millen et de Gangelt et leurs dépendances.[1]

5° Et Hildegarde, qui épousa, en 1386, Jean de Limbourg, dans la personne duquel s'éteignit la race mâle des dynastes de ce nom.[2]

En 1369, le comte Emich V de Linange-Hartenbourg engagea à Jean II, comte de Saarwerden, une rente annuelle de sept foudres de vin, due par des particuliers de Baldenborn (Ballbronn), moyennant la somme de huit cent quarante florins.

Il lui emprunta encore la somme de cinq cents florins avec la promesse d'en servir les intérêts à raison de cinquante livres hellers par an, et lui affecta spécialement les biens allodiaux de la seigneurie de Gutenbourg.[3] Le comte de Saarwerden, de son côté, renonça à toutes les prétentions qu'il pourrait avoir à former contre la maison de Linange à raison de la dot de Ferriatte, son aïeule.[4]

En 1370, le comte Jean II emprunta de son gendre, le comte Simon Wecker II de Deux-Ponts-Bitche, une partie de la dot qu'il avait constituée à sa fille Agnès, c'est-à-dire la somme de dix-sept cent quarante-quatre florins, et lui hypothéqua la ville de Bouquenom; mais il fut stipulé qu'en cas de remboursement de cette somme, le comte de Deux-Ponts-Bitche serait tenu de la placer sur bonne hypothèque dans l'évêché de Metz.[5]

[1] LACOMBLET, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. III, p. 690. — Dieterich de Mœrs, qui vivait au commencement du XIIIe siècle, est le premier de ce nom, qui soit mentionné dans les documents diplomatiques.

[2] BROUWER, *Annales tréviriennes*, t. II, p. 252.

[3] Ancien château situé près de Bergzabern (Bavière rhénane).

[4] LEHMANN, *Geschichte der Burgen der Pfalz*, t. III, p. 113.

[5] LEHMANN, *Geschichte der Grafen von Zweibrücken*, p. 216.

Le samedi avant la Saint-Jean-Baptiste, 1372, Jean et Jacques, seigneurs de Ruldingen (Raville), frères, s'accomodèrent avec Jacques de Fénétrange et Jean, comte de Saarwerden, au sujet du *Gericht* de Bouquenom, conformément à un jugement arbitral, rendu par Jean, comte de Salm, Simon, sire de Lichtenberg, et Jean, sire de Fénétrange.[1]

En 1374, le comte de Saarwerden autorisa Henri de Meckingen, chevalier, et Catherine de Hunebourg, son épouse, à engager aux héritiers de Nicolas Windeberger vingt florins de rente annuelle sur les villages de Hirslanden (Hirschland) et Ruwilre (Rauwiller), dont ils étaient investis à titre de fief du comté de Saarwerden; de leur côté, ils promirent au comte Jean II, par acte du vendredi après la Saint-Barnabé de la dite année, que cette autorisation ne lui serait jamais préjudiciable.[2]

Les bandes anglaises venaient de désoler les rives de la Moselle et s'avançaient vers l'Alsace, signalant leur passage par le pillage, les incendies et les violences de toute espèce.

Le comté de Saarwerden, situé entre l'Alsace et la Lorraine, ne pouvait manquer d'être exposé aux ravages des Bretons. La comtesse de Saarwerden, Claire de Fénétrange, qui résidait au château de Saarwerden, informa en 1375, pendant l'absence de son mari, la ville de Strasbourg, que les bandes d'aventuriers marchaient vers l'Alsace et qu'elles n'étaient plus qu'à la faible distance de cinq lieues de sa résidence.[3]

En 1376, les habitants de Sarrebourg refusaient de payer à Thierry Bayer de Boppart, évêque de Metz, les redevances qu'ils lui devaient; ce prélat fit assiéger leur ville et ordonna de faire le dégât de leur territoire; mais les comtes de Saarwerden et de Lützelstein s'étant entremis pour les raccommoder, Thierry Bayer de Boppart leur pardonna, sous la

[1] Archives de Coblence (fonds de Saarwerden, 28).
[2] Là même (fonds de Saarwerden, 29).
[3] SCHILTER-KŒNIGSHOVEN, *Chronick*, p. 901.

condition qu'ils satisferaient à l'avenir aux engagements qu'ils avaient contractés et qu'une des portes de leur ville serait toujours gardée par ses troupes concurremment avec les bourgeois.[1]

Le comte Jean II associa son fils Henri II au gouvernement de ses Etats et lui fit contracter, en 1377, une alliance avec Herzlande, fille unique d'Ulrich de Ribeaupierre (Rappolstein).[2] Cette opulente héritière, qui avait été mariée à Jean, comte de Habsbourg, seigneur de Lauffenberg[3], apporta à Henri de Saarwerden, non-seulement le château de Hohenack et toute la vallée d'Orbey dans la Haute-Alsace, mais encore les possessions allodiales de la maison de Rappolstein, qu'elle avait héritées de son père et auxquelles les filles, à défaut de mâles, étaient appelées à succéder suivant un pacte successoire conclu, en 1372, entre les deux frères Brunon et Ulrich de Rappolstein.

Henri II de Saarwerden ajouta à son nom le titre de seigneur de Rappolstein et de Hohenack, selon l'usage du moyen âge, pour indiquer par là l'accroissement que l'héritage de sa femme venait d'apporter à sa maison, et lorsqu'il eut été investi du fief de Hohenack par l'archiduc Rodolphe d'Autriche, Brunon de Rappolstein contesta cette investiture: il en résulta une prise d'armes, qui ne fut pas sans incidents sanglants. On compta, de part et d'autre, des succès et des revers avant d'arriver à une conclusion définitive. Enfin Henri, d'après les conseils de son père et de son frère, l'archevêque de Cologne, s'arrangea avec Brunon de Rappolstein sur tous les différends qui avaient troublé l'harmonie des deux maisons, et comme il ne négligea rien pour ménager à sa maison la tranquille possession du riche héritage de son

[1] CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 447.

[2] SPENER, *Opus heraldicum*, t. II, p. 511.

[3] Le mariage de Jean, comte de Habsbourg, avec Herzlande de Rappolstein, avait été cassé pour cause d'impuissance du mari.

beau-père, il eut, en 1378, la satisfaction de voir le pacte successoire au sujet des possessions de la maison de Rappolstein confirmé par son oncle Brunon, et sanctionné par le chef de l'Empire [1], il prit, conjointement avec son père Jean, l'engagement de remettre et de prêter à Brunon et à ses fils et petits-fils tous les titres, tous les documents relatifs à la maison de Rappolstein, et qui pouvaient se trouver en sa possession, toutes les fois qu'ils en auraient besoin.[2]

Un différend survenu, en 1379, entre Hanemann (Jean) Ier, Simon Wecker II et Frédéric, comtes de Deux-Ponts-Bitche, d'une part, et leur frère Henri, d'autre part, au sujet des prétentions que ce dernier formait sur l'héritage paternel, alluma une guerre fratricide, à laquelle le comte Jean II de Saarwerden et son fils Henri prirent part. Ils se liguèrent avec le comte Henri contre leur gendre et beau-frère respectif, Simon Wecker et ses deux frères, et signèrent au mois de janvier 1380 un traité d'alliance avec le comte Henri. Ils s'engagèrent par serment, s'ils parvenaient à se rendre maîtres des châteaux de Bitche ou seulement du village de Kaltenhausen, qui en formait le faubourg, à lui en remettre le quart, qui formait sa part de l'héritage paternel, et il fut stipulé que tous les dépens et dommages que les trois frères leur feraient éprouver, leur seraient remboursés.[3]

Cette alliance ne fut que de courte durée; la désunion se mit dans les rangs des coalisés, les comtes de Saarwerden tournèrent leurs armes contre leur ancien allié, s'emparèrent de son château de Roldingen et le rasèrent. Le comte Henri de Deux-Ponts-Bitche leur ayant demandé la paix, elle fut conclue au mois d'octobre. Henri renonça, à l'encontre des comtes de Saarwerden, à toute demande de dommages-inté-

[1] CROLL, *Origines bipontines*, t. I, p. 141.
[2] SCHŒPFLIN, *Alsatica diplomatica*, t. II, p. 276.
[3] LEHMANN, *Geschichte der Grafen von Zweibrücken-Bitsch*, p. 224.

rêts, à cause de la destruction de son château de Roldingen[1] et leur accorda l'ouverture de son château de Herrenstein[2] avec le droit d'y séjourner jusqu'à ce qu'ils se fussent accommodés avec leurs ennemis.

Simon Wecker II, comte de Deux-Ponts-Bitche, ayant eu la douleur de perdre son épouse, Agnès de Saarwerden, son beau-père lui paya ce qui lui était encore dû sur sa dot, contre bonne et valable quittance, le mardi après Saint-Simon et Saint-Jude 1381.[3]

L'année de la mort du comte Jean II de Saarwerden n'est pas connue.

L'archevêque de Cologne, Frédéric de Saarwerden, avait donné, en 1381, à Jean de Lichtenberg, le jeune fils de Henri IV, l'expectative de la première prébende de chanoine qui viendrait à vaquer dans le grand chapitre de cette ville, et l'avait dispensé de fournir les preuves de noblesse exigées en pareille circonstance. Mais un certificat de naissance libre émis en sa faveur deux ans après, par le comte Henri de Saarwerden, contient en même temps les preuves des quartiers de noblesse, tant du côté paternel que du côté maternel, que le jeune récipiendaire était tenu de produire, pour être admis au sein du grand-chapitre de Cologne.[4]

Le jour de la Saint-Jean-Baptiste 1382, Henselin de Furd-le-Vieux, prévôt, reconnut devoir au comte de Saarwerden la somme de trente florins, et lui donna pour cette somme en engagement la moitié d'une prairie, située dans le comté de Saarbruck, au lieu dit : *off der Ossern*. Engeland, burgrave

[1] Rahling, canton de Rohrbach ; le château a été entièrement ruiné. on en voyait encore les vestiges au siècle dernier.

[2] Ce château, entièrement rasé, était situé au dessus de Neuwiller (Bas-Rhin).

[3] Lehmann, *Geschichte der Grafen von Zweibrücken-Bitsch*, p. 226.

[4] Lehmann, *Geschichte der Grafschaft Hanau-Lichtenberg*. t. I, p. 193.

d'Ottwiller, et Arnold, curé de Neumunster, souscrivirent à cet acte comme témoins.[1]

Les petites guerres enfantées par l'ambition démesurée ou la jalousie des seigneurs, ne finissaient pas. C'étaient tous les jours de nouvelles entreprises, de nouvelles courses, des pilleries et des ravages de toute sorte. L'histoire de cette époque est constamment un tissu de confédérations, pour abuser du droit odieux du plus fort. En 1385, une mésintelligence ayant éclaté entre Henri II, comte de Saarwerden, et Jean d'Ochsenstein, grand-prévôt du chapitre de Strasbourg, une nouvelle guerre s'alluma. L'issue en fut fatale à la ville de Bœrsch, qui appartenait au grand-chapitre. Le comte Henri s'en empara par surprise dans la nuit de la Saint-Mathias (24 février), et la livra au pillage et à l'incendie.[2]

En 1388, le comte Henri II de Saarwerden se reconnut vassal du seigneur alsacien Conrad de Lichtenberg, et lui donna ses reversales pour les villages de Lohr et de Hambach.[3]

Le caractère turbulent de Henri, sire de Blâmont, attira sur lui, en 1388, une coalition, où entrèrent Jean, comte de Salm, Henri II, comte de Saarwerden, Henri IV et Jean IV, seigneurs de Lichtenberg, et plusieurs dynastes puissants.[4]

Cette alliance intimida tellement le sire de Blâmont, qu'il déposa les armes. Les seigneurs soumirent, d'un commun accord, les difficultés qui les divisaient à l'arbitrage de Jean, duc de Lorraine. Ce prince rendit « le 17e jour en mois de janvier 1389, en son hostel à Dueze (Dieuze), entre Monsieur Henri, comte de Salverne, et Henri et Johann, seigneurs de Lichtenberc, d'une part, et Henri, signour de Blâmont, d'aultre part », une sentence arbitrale, qui paraît avoir satisfait les parties.[5]

[1] Archives de Coblence (fonds de Saarwerden, 32).
[2] Kœnigshoven, *Chronick*, p. 342.
[3] Archives du Bas-Rhin, J. E., 4350.
[4] Lehmann, *Geschichte des Grafschaft Hanau-Lichtenberg*, t. I, p. 188.
[5] Archives de Coblence (fonds de Saarwerden, 33).

Des contestations s'étaient élevées entre l'évêque de Metz, Raoul de Coucy, et les sires Bayer de Boppart; elles furent soumises à l'arbitrage de Henri de Blâmont, Henri de Saarwerden, Henri de la Petite-Pierre, Jean de Salm, Henri de Lichtenberg et du comte de Nassau-Saarbruck. Les arbitres se réunirent le premier dimanche de carême 1389 à Vic[1] au palais épiscopal, et y rendirent une sentence, dont les parties se montrèrent satisfaites.[2]

Contzemann, prévôt (Schultheiss) de Bouquenom, et plusieurs particuliers de cette ville, devaient à Henri, comte de Saarwerden, seigneur de Rappolstein et de Hohenack, la somme de deux cents florins; pour se libérer de ce capital, ils lui constituèrent une rente annuelle de soixante malters d'avoine sur leurs biens sis audit Bouquenom. L'acte de constitution de cette rente fut passé le jeudi après la Conversion de Saint-Paul 1390, style du diocèse de Metz, et scellé du sigille de Georges Fyrgeman, pasteur (curé) de Pouquenom, et frère du prévôt Contzemann.[3]

Jean, comte de Habsbourg, seigneur de Lauffenbourg, eut un différend avec Henri, comte de Saarwerden, au sujet de l'héritage de Herzlande de Rappolstein; il fondait ses prétentions sur son contrat de mariage, mais le comte Henri sut les écarter au moyen d'une transaction qu'il conclut avec le comte Jean, par l'entremise de Henri, sire de Munolfingen. le dimanche après la fête de l'Assomption de Notre-Dame 1392.[4]

En 1391, l'empereur, mécontent de voir son autorité entièrement méprisée à Strasbourg, avait mis cette ville au ban de l'empire; plusieurs seigneurs puissants, le margrave Ber-

[1] Vic, ville du département de la Meurthe, était la résidence des évêques de Metz et le siége de leurs dicastères ; elle est aujourd'hui annexée.

[2] CALMET, *Histoire de Lorraine*, 2e éd., t. III, p. 576.

[3] Archives de Coblence (fonds de Saarwerden, 34).

[4] Là même (fonds de Saarwerden, 35).

nard de Bade, l'évêque de Strasbourg, Frédéric de Blankenheim, le comte Eberhard de Wurtemberg, Jean de Lichtenberg et Brunon de Rappolstein, résolurent de profiter de cette circonstance pour abaisser l'orgueil de la puissante cité; ils firent une alliance offensive et défensive contre elle et levèrent des troupes avec lesquelles ils firent le dégât dans les villages de son territoire. Après diverses hostilités, ils résolurent d'assiéger cette ville, et au bruit de leurs préparatifs, le duc Charles II de Lorraine, Henri, comte de Saarwerden, les comtes de Vaudémont, de Deux-Ponts, de Blâmont et de Salm et une foule d'autres seigneurs, accoururent en Alsace et joignirent leurs forces à celles des confédérés.[1] Mais la cité guerrière avait pris de si bonnes mesures de défense, qu'ils furent obligés de surseoir les attaques. Enfin, l'empereur Wenceslas releva, au commencement de février 1393, la ville de Strasbourg de son ban.[2]

En 1393, le comte Henri de Saarwerden devint l'un des ganerbes du château de Wangenbourg, situé en Alsace, au pied du Schneeberg, dans le voisinage de celui d'Ochsenstein; Bourchard de la Petite-Pierre, grand-prévôt du chapitre de Strasbourg, après l'avoir admis dans la communauté de ce château, lui en vendit ensuite le quart, sous faculté de rachat, pour la somme de six cent soixante florins, suivant contrat du 20 mai de la dite année.[3] Trois jours après, une paix castrense, au sujet de ce château, fut conclue entre les divers ganerbes.[4]

Le comte Henri II de Saarwerden eut la douleur de voir mourir tous ses enfants à la fleur de l'âge; la mort de son

[1] CALMET, *Histoire de Lorraine*, 2e éd., t III, p. 508, et MONE, *Quellensammlung der badischen Landesgeschichte* (continuation de la Chronique de Kœnigshoven), t. I, p. 267.

[2] LUNIG, *Teutsches Reichs-Archiv*, t. VI, n° XXII; MONE, *Zeitschrift*, t. VIII, p 163.

[3] Archives du Bas-Rhin, s. G., carton 132

[4] Là même.

fils Conrad, l'espoir de sa race, le rendit inconsolable; il fut enlevé lui-même à l'amour de ses sujets par une mort inattendue. Avec lui s'éteignit la maison de Saarwerden, dont l'héritage fut transmis, du consentement de son frère Frédéric, archevêque de Cologne, par sa sœur Walburge, à la maison de Mœrs. L'archevêque Frédéric de Cologne prit toutes les mesures nécessaires pour assurer cet héritage à Frédéric de Mœrs, fils aîné de sa sœur, et s'empressa de payer les dettes que son défunt frère avait délaissées.[1]

La veuve du comte Henri, Herzelande de Rappolstein, se remaria peu après à Jean, comte de Lupfen, et lui apporta sa part des opulentes possessions de la maison de Rappolstein; il en résulta une contestation, qui fut terminée à Ensisheim le vendredi après la Fête-Dieu 1400, par l'intermédiaire de Léopold, duc d'Autriche.[2]

La seule terre allodiale que la maison de Saarwerden possédât encore dans l'ancien pagus de la Blies, la seigneurie d'Ilingen, qui se réduisait au village de ce nom, passa aussi à la maison de Mœrs, ce qui lui ajouta un nouveau lustre. Les autres terres patrimoniales qu'elle possédait jadis dans cette contrée, se trouvaient éparpillées entre l'abbaye de Wernerswiller et les maisons de Kirckel, de Hombourg, de Siersberg et de Hagen, issues par les femmes des comtes de Saarwerden. La race des Kirkel avait même déjà défailli en 1387 dans la personne de Jean, et l'empereur Wenceslas avait conféré leur seigneurie, avec les fiefs qui en dépendaient, au comte palatin, Robert Ier, dit *le Vieux*, et à sa mort, arrivée en 1390, à son neveu, Robert II, dit *le Dur*. Le village de Limbach-sur-la-Blies, que ce prince et le comte Henri II de Saarwerden avaient tenu ensemble en fief d'empire, fut donné par l'empereur Wenceslas à Robert III, fils de Robert-le-Dur,

[1] Archives de Coblence (fonds de Saarwerden, 36 et 37).
[2] Schœpflin-Ravenèz, *L'Alsace illustrée*, t. IV, p. 287.

suivant lettres d'investiture du jour de Sainte-Agnès 1398.[1] Par le partage des terres palatines que fit le comte palatin, Robert III, roi des Romains, la seigneurie de Limbach advint à son fils Etienne, comte palatin, puis aux ducs de Deux-Ponts.

Nous avons déjà dit que la ville ou plutôt le château de Saarwerden avait donné son nom à une famille de nobles de qualité inférieure aux comtes de ce nom. Walther de Sarwerden et Henri Vogt de Sarwerden figurent comme témoins dans une donation que fit, en 1179, Louis, comte de Saarwerden, à l'abbaye d'Eusserthal.[2] Waltherus de Sarwerden et Henricus *advocatus* de Sarwerden, sont de nouveau mentionnés dans la notice de fondation et de dédicace de l'abbaye de Wernerswiller, de l'an 1180.[3]

Cuno miles de Sarwerde figure comme témoin dans une donation que fit, au mois de mars 1245, Eberhard d'Ettendorf à la maison de l'ordre Teutonique de Dan, de sa cour sise audit lieu.[4]

Jean de Sarwerden était, en 1353, religieux au couvent de Luckesheim (Lixheim).[5]

Henri de Sarwerden, né hors mariage, s'était destiné à l'état ecclésiastique, malgré l'illégitimité de sa naissance; lorsqu'il eut terminé ses études, il fut relevé par le pape du *defectus natalium*. L'évêque de Metz fut chargé par le souverain pontife de lui accorder des lettres de dispense, pour qu'il pût recevoir l'onction sacerdotale. La bulle fut donnée au prieuré de Granville, près de Malaucène, dans le diocèse de Vaison, le sixième jour des calendes de novembre, l'an quatre

[1] Croll, *Origines bipontines*, t. I, p. 142.
[2] Würdtwein, *Nova subs. diplom.*, t. XII, p. 108.
[3] Crollius junior, *Origines bipontines*, t. I, p. 127.
[4] Mone, *Zeitschrift*, t. XV, p. 155.
[5] Là même, t. VI, p. 427.

du pontificat du pape Clément; comme le millésime n'y est pas indiqué, si elle a été fulminée par le pape Clément V, elle remonte à l'an 1308, et si elle émane du pape Clément VI, elle est de l'an 1345.[1]

DAG. FISCHER.

(La suite à la prochaine livraison.)

[1] Archives prov. de Coblence, n° 27.

ERRATA

Pages 105, 1re ligne de la note, lisez : *Ce* au lieu de Le.
111, 12e ligne, et p. 114, 13e ligne, lisez : *disparition* au lieu de disparution.
117, 2e ligne de la dernière note, lisez : *Hatton-Châtel.*
120, 27e ligne, lisez *l'abbaye* au lieu de l'abbé.
124. 1re ligne de la note, ajoutez une *s* à Origine.
124. 2e note : *Baleicourt.*

WERDEN

le

AGNÈS,
épouse
du sire de
Falkenstein.

DE,
le
bourg,
sa race.

Digitized by Google

Digitized by Google

CADEAUX OFFICIELS

FAITS A DIVERS TITRES

PAR LE

MAGISTRAT DE L'ANCIENNE RÉPUBLIQUE DE MULHOUSE

(XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.)

Les historiens de Mulhouse ont enregistré, avec plus ou moins de détails, les réceptions faites aux empereurs, aux rois ou à d'autres personnages princiers qui ont honoré la ville de leur visite, depuis Rodolphe de Habsbourg jusqu'à Louis-Philippe. Outre les cérémonies usitées en pareilles circonstances, ils ont consigné dans leurs récits les cadeaux offerts à ces augustes hôtes ainsi qu'à leur suite.[1]

Les notices suivantes compléteront ces données et en ajouteront d'autres que nous croyons intéressantes pour l'étude de l'histoire politique et pour celle des mœurs et des coutumes de notre ancienne République helvétique, vers la fin du XVIe et pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.

Nos communications sont tirées des recueils manuscrits intitulés « Livres des bourgmestres », *Bürgermeister-Bücher*[2]

[1] Ils sont enregistrés sous la rubrique « *Obrigkeitliche Geschenke* ».

[2] Ils portent aussi le titre de « Livres d'extraits », *Extracten-Bücher*, parce qu'ils renferment les résumés des délibérations, les décrets ou d'autres actes émanés du magistrat.

et de quelques autres pièces inédites, conservées aux archives de la ville. Elles y figurent pêle-mêle, le plus ordinairement d'après leur ordre chronologique. Nous les classerons par rubriques de personnes et de matières, tout en conservant, autant que possible, l'ordre des temps.

Princes; ambassadeurs et autres diplomates. — Le 8 juin 1582, le comte palatin *Jean-Casimir*, se rendant à Montbéliard, à la cour du duc Frédéric de Wurtemberg pour y assister à un baptême, vint à passer par Mulhouse. Il était accompagné du rhingrave Otton, du comte Emmerich de Linange et d'une suite de 70 cavaliers. Il fut reçu par les trois bourgmestres, le greffier-syndic, trois membres du Sénat, quatre bourgeois et quatre serviteurs à cheval. On le logea, aux frais de la ville, à l'auberge de l'Ange, située sur la place Saint-Etienne, et, à son départ, on lui offrit un foudre de vin [1] et 30 sacs d'avoine.

Le 15 février 1626, le maréchal *de Bassompierre*, ambassadeur français à Soleure, fut complimenté par le magistrat avec les cérémonies habituelles. On lui fit cadeau d'un foudre de vin et de 12 sacs d'avoine.

Le 21 juillet 1634 la ville envoya au résident suédois de Colmar, *M. Mockel*, une chaîne d'or, longue de 27 aunes, de la valeur de 100 ducats, pour le récompenser d'avoir remis Mulhouse dans la possession des villages de Brunnstatt et de Riedisheim, engagés par les comtes d'Ortemberg pour une somme de 2000 couronnes au soleil et une autre de 5400 florins d'or [2] que la ville leur avait prêtés.

Le 5 février 1635, *Henri, duc de Rohan*, qui avait son quar-

[1] Environ 144 litres; le foudre (*Fuder*) contenait 3 mesures (*Ohm*), de 24 pots (*Maas*) chacune.

[2] En 1623, la couronne au soleil valait 8 fr. 77; le florin d'or : 7 fr. 22. Voir A. Hanauer, *Etudes économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*. Tome I. *les Monnaies*, p. 260 (Paris et Strasbourg 1876, in-8°).

tier général à Zillisheim, vint faire une visite au magistrat. On lui servit un repas splendide à l'Hôtel-de-Ville et on lui donna un demi-foudre de vin, renfermé dans des tonneaux neufs aux armoiries de la ville, et 20 sacs d'avoine.

Le 21 février 1644, le magistrat fit don à M. *Wettstein*, bourgmestre de Bâle, d'un gobelet en argent, pesant 151 demi-onces, et de 50 ducats[1], pour son arbitrage en faveur de la ville contre le commandeur de l'ordre de Saint-Jean, *von der Tann*, qui avait réclamé de cette dernière une indemnité pour des caisses perdues à Mulhouse.[2] M. *Falckner*, de Bâle, reçut 20 ducats.

Le 16 août 1652, on complimenta, à Brisach, le *prince de Harcourt*, gouverneur de cette ville, et on lui fit cadeau de 6 mesures de vin rouge, de 6 mesures de vin blanc et de 12 sacs d'avoine.

Le 10 octobre 1661, le *duc de Mazarin*, gouverneur de l'Alsace, vint avec son épouse et une suite brillante (*mit prächtigem Gefolge*), faire sa visite officielle au magistrat de Mulhouse qui lui offrit, à l'Hôtel-de-Ville, un goûter splendide et lui donna, en outre, 24 sacs d'avoine et un foudre de vin.

Militaires; ingénieurs. — Dans les années 1634 et 1635, les environs de Mulhouse étaient presque constamment occupés par des corps d'armées étrangers; c'étaient tantôt les Suédois, tantôt les Français ou les Impériaux. Craignant que la ville ne fût investie par l'un ou l'autre de ces corps, les cantons de Zurich et de Berne envoyèrent, au mois de mai 1635, à leur fidèle alliée un secours de 150 hommes. Le contingent

[1] Le cours du ducat était alors de 9 fr. 67. Voir HANAUER, l. c. p. 260.

[2] D'après MIEG, II, 29, le dommage avait été estimé à 20,000 florins. Le même auteur rapporte aussi qu'il ne s'agissait que d'une seule caisse déposée dans la cour de Saint-Jean et de laquelle on aurait enlevé plusieurs paquets d'argent.

de Zurich était commandé par le capitaine *Kneulé*[1], celui de Berne par *Jean de Stein*. Ces troupes restèrent à Mulhouse jusqu'à la fin du mois d'avril 1636. A leur départ, le magistrat remit au capitaine Kneulé un gobelet du poids de 20 demi-onces et à son maréchal-des-logis 4 ducats. Quant au sieur Jean de Stein, il n'eut aucun cadeau, car il s'était conduit d'une manière inconvenante[2] pendant son séjour à Mulhouse. 20 janvier et 14 avril 1636.

Pendant la guerre entre les Français et les Impériaux, de 1675 à 1677, les alliés des cantons protestants de la Suisse avaient de nouveau envoyé des secours à Mulhouse. En dehors de leur solde, les officiers et les sous-officiers reçurent les gratifications suivantes : chacun des capitaines-lieutenants de Zurich et de Berne, 12 thaler[3]; les quatre maréchaux-des-logis de Zurich et de Berne, ainsi que celui de Schaffhouse, chacun 6 thaler. — Chacun des six caporaux reçut 3 thaler; le chirurgien, 3 thaler; le secrétaire, 8 livres stebler[4] 16 schilling.[5] 15 janvier 1675.

En 1676, les trois maréchaux-des-logis de Zurich et les deux de Berne, reçurent chacun 6 thaler, et à chacun des six caporaux on donna 3 thaler.

Dans la même année, l'ingénieur *Villardin*[6], de Berne, invité par le magistrat de Mulhouse à faire l'inspection des fortifications, reçut, comme cadeau, un gobelet de 45 demi-onces et 12 doublons[7]; de plus, on donna au cavalier qui l'accompagnait 6 thaler.

[1] Mieg, I, 237, nomme *Jacques Grebel*, qui fut probablement remplacé par Kneulé.

[2] Le texte de la délibération du Conseil dit : « *weyl er sich unfüglich verhalten* ».

[3] La valeur intrinsèque du thaler *suisse* était de 5 fr. 47. A. Hanauer, l. c.

[4] Le *Pfund Stebler* valait à peu près 1 fr. 34 c. Mieg.

[5] Le *schilling* était la 20e partie de la livre *stebler* et valait 8 centimes.

[6] Le texte écrit ce nom : *Willading*.

[7] Le double Henry valait, en 1699, 20 fr. 80. A. Hanauer, l. c. p. 270.

En 1677, le colonel zurichois, *Léonard Friess*, et le colonel bernois, *Adrien Jenner*, les deux capitaines-lieutenants et les deux porte-drapeau reçurent, chacun, un gobelet en vermeil. Ces six gobelets pesaient ensemble 158 demi onces.

En 1689 le capitaine de Zurich, *Jean-George Bürkli*, et le capitaine de Berne, *Vincent Stürler*, reçurent chacun un gobelet en vermeil, du poids de 45 demi-onces.

En 1691, les mêmes officiers reçurent, chacun, une demi-douzaine de couteaux, de fourchettes et de cuillers.

1743. Les Autrichiens, sous la conduite du prince Charles, avaient voulu imposer des contributions à l'Alsace et avaient demandé qu'on leur livrât un certain nombre de fusils. Comme ils occupaient une partie du Brisgau et menaçaient, à plusieurs reprises, de passer le Rhin, les Suisses envoyèrent 2000 hommes à Bâle pour défendre leur frontière, et, sur les instances du magistrat de Mulhouse, qui craignait un coup de main de l'armée impériale, les états évangéliques envoyèrent à notre ville deux représentants, le noble *Jean-Rodolphe Weiss*, capitaine de quartier, de Zurich, et *Nicolas Lombach*, capitaine des dragons, de Berne. Ils arrivèrent le 26 août 1743 et furent suivis, le même soir, de 50 hommes de Berne, sous la conduite du capitaine *Küntzly*. Le 29 août, 50 hommes de Zurich, commandés par le capitaine *Hirzel*, vinrent les rejoindre. Ils furent logés chez les bourgeois. Mais les armées belligérantes s'étant retirées dans leurs quartiers d'hiver, les représentants ainsi que les troupes furent rappelés par leurs cantons respectifs. A leur départ, le 16 novembre, chacun des représentants reçut une belle cafetière en argent de 80 demi-onces; on en envoya aussi une de 46 demi-onces aux capitaines Hirzel et Weiss; mais ce dernier renvoya la sienne, parce que son gouvernement lui avait interdit d'accepter un cadeau quelconque. Les deux lieutenants de Zurich et de Berne reçurent chacun 6 *speciesthaler*[1], les maréchaux-de-logis, 3 *spe-*

[1] Le *speciesthaler* valait 5 fr. 86. A. Hanauer, l. c. p. 273.

ciesthaler chacun, et chaque caporal 2 thaler; les deux courriers de Zurich et de Berne eurent chacun un louis d'or nouveau, de la valeur de 24 livres; les deux valets de chambre des représentants, chacun un ducat, et chaque soldat fut gratifié d'un thaler. La ville prit, en outre, à sa charge de payer le maître de poste, le médecin et le barbier, ainsi que les frais de logement et de nourriture pendant la route et à Bâle.[1]

Bourgmestres et syndics de Mulhouse. — Les bourgmestres *Jacques-Henri Pétry* et *Philippe Engelmann*, ainsi que le Dr *Jean-Lucas Chmielinski*[2], reçurent chacun un gobelet de 48 demi-onces, pour avoir mené à bonne fin une affaire de dettes pendante à Bâle. 5 novembre 1640.

Vu le peu de *confort* que les auberges de Mulhouse présentaient au XVIIe siècle, les officiers supérieurs des troupes alliées furent ordinairement logés et nourris chez les bourgmestres, auxquels la ville accordait alors des indemnités. Notre registre en a consigné les suivantes :

MM. les bourgmestres *Jean-Gaspard Dollfus* et *Jean Risler* reçurent 700 livres-stebler, soit 28 par semaine, pour avoir hébergé alternativement, pendant près de deux mois, les colonels de Zurich et de Berne. 28 septembre 1674.

Les mêmes reçurent, pour trente semaines, 1400 livres-stebler, soit 48 par semaine. 1676.

Pour avoir logé et nourri pendant sept semaines les deux colonels et deux capitaines-lieutenants, lesdits bourgmestres reçurent ensemble 500 livres-stebler.

Le 9 mai 1626, le greffier-syndic *Jacques-Henri Pétry* reçut de la ville un gobelet en vermeil, du poids de 50 demi-onces, pour l'achèvement de ses histoires de Mulhouse, « *Mühlhauszer Historien* », et pour avoir terminé l'inventaire de la

[1] Voir, pour les autres détails, Mieg, I, 284—286.

[2] Graf écrit ce nom *Chmieletzgi*; il exerçait les fonctions de bourgmestre de 1655 à 1662.

chancellerie intime, *innere Cantzley*. Nommé bourgmestre, en 1633, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort (le 23 mai 1660), Pétry reçut, en 1640, un gobelet d'or pour le récompenser de l'excellente gestion des affaires de la république.

Josué Hofer, greffier-syndic de la ville, pendant 50 ans (1748-1798), reçut, lors de la réunion de Mulhouse à la France, une gratification de 10.000 livres pour les nombreux et importants services qu'il avait rendus à sa patrie.

Savants. — Pendant les trois derniers quarts du XVIIe siècle, la ville de Mulhouse reçut de nombreux envois de livres, dont plusieurs furent accompagnés de dédicaces. Nous en signalons les suivants, d'après l'ordre chronologique de leur inscription au Livre des bourgmestres, en y ajoutant les cadeaux que la ville a faits aux auteurs.

1624. A M. le pasteur *Chytraeus*, pour la dédicace de sa dissertation inaugurale[1] : 20 thaler.

1626. A M. le professeur *Lucius*[2], de Bâle, pour son Histoire des Jésuites, in-4° : 10 florins.

1627. A M. *Stettler*[3], pour sa Chronique de Berne : 10 thaler.

1645. A M. *Schorer*[4], pour son Calendrier : 10 thaler.

[1] « *Pro dedicatione Disputationis inauguralis.* » — *Chrétien Chytræus*, de Brême, fut appelé à Mulhouse en 1623; c'était un excellent orateur qui avait, en outre, le grand mérite de s'être occupé de l'amélioration des écoles. Il mourut le 9 septembre 1633. Son épitaphe se trouvait dans le chœur de l'ancienne église de Saint-Etienne. Voir Graf, *Histoire de Mulhouse*, II. 344.

[2] *Louis Lucius* est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages de théologie ou de philosophie, dont les derniers sont surtout très estimés. Son *Histoire des Jésuites* parut, 1623, en allemand; en 1627, l'auteur en publia une traduction en latin.

[3] Sa Chronique parut sous le titre de « *Annales* oder *Beschreibung der Geschichten der Schweitzer* »; en 1731, il y ajouta la Chronique spéciale de Berne, 2 volumes.

[4] *Christophe Schorer*, de Memmingen, fit ses études de médecine à Strasbourg et à Bâle; le Calendrier qu'il rédigea pendant 30 ans jouissait d'une grande popularité. Outre plusieurs livres de médecine, on a encore de lui une Chronique de Memmingen très estimée.

1645. A M. *Welper*[1], de Strasbourg, pour son Calendrier : 10 thaler.

1655. Au même, pour un nouveau calendrier : 5 ducats.

1655. Au greffier-syndic *Stocker*[2], de Schaffhouse, pour ses négociations en Hollande et en Angleterre, et pour la publication de ses voyages, dont il avait adressé un exemplaire relié au magistrat de Mulhouse : un gobelet pesant 50 demi-onces.

1686. A M. le docteur *Zwinger*[3] pour son livre « *Der geschwinde Arzt* », qu'il avait dédié au magistrat de la ville de Mulhouse, et dont il lui avait envoyé plusieurs exemplaires : un gobelet d'environ 35 demi-onces.

1691. A M. le pasteur *Ahorn*[4], pour son dernier volume de la *Theologia practica*, qu'il avait dédiée à la ville et dont il lui avait adressé cinq exemplaires : 15 thaler.

Artistes. — En 1559, le calligraphe *Jean Puchler* dédia à la ville de Mulhouse un Calendrier avec des indications astro-

[1] *Eberhard Welper*, de Lohra, dans le Comté de Hohenstein, était professeur de mathématiques et d'astronomie à l'Université de Strasbourg ; son Calendrier parut à Strasbourg pendant plus de 200 ans, sous le titre de *Welperischer Hinkender Bote*. Son dernier propriétaire-éditeur était l'imprimeur G.-L. Schuler.

[2] *Jean-Jacques Stocker*, élève du célèbre Bernegger, de Strasbourg, diplomate distingué, fut envoyé, par les cantons réformés de la Suisse, en Hollande et en Angleterre pour négocier la paix ; les Etats généraux de la Hollande le récompensèrent de ses bons services en lui offrant une chaîne d'or.

[3] *Théodore Zwinger*, médecin et professeur très distingué de Bâle. Le titre de son ouvrage est « *Der sichere und geschwinde Arzt* » ; il le publia d'abord sous le pseudonyme *Nathanaël Sforzia*, en 1683 et en 1695 ; la 3e édition, publiée en 1703, porte le nom réel de l'auteur.

[4] *Bartholomé Ahorn* est aussi l'auteur d'un ouvrage remarquable et très rare, publié à Bâle en 1675, sous le pseudonyme *Phylo*, et intitulé : « *Magiologia, das ist Christlicher Bericht von dem Aberglauben und Zauberey* » etc., dont la Bibliothèque municipale de Mulhouse possède un exemplaire.

nomiques et autres. C'est un grand tableau calligraphique, qui dénote un talent peu ordinaire et une rare patience de la part de son auteur. Le magistrat lui fit l'honneur d'un cadre artistement travaillé. Il est conservé au Musée historique. Voy. N° 409 du Catalogue.

En 1644 *Pettinus*, de Colmar, établi plus tard à Berne comme calligraphe-enlumineur et arithméticien[1], dédia au magistrat et aux bourgeois de la ville de Mulhouse un *Album* en vers, illustré de peintures et intitulé « l'Horloge spirituelle », *die geistliche Uhr*. Il consiste dans 19 planches in-folio oblong. La 1re représente les armoiries de Mulhouse, cantonnées de celles de Zurich, Berne, Schaffhouse et Bâle; la 2e et la 19e, un cadran peint en rouge et en jaune; la 3e donne la dédicace à la ville de Mulhouse; les autres planches renferment 12 quatrains se rapportant chacun à l'une des douze heures de la journée. La postface contient deux strophes de cinq vers et se termine ainsi :

« *Auff Zeit merk(t) wol ein weiser Mann,*
Wol dem der Zeyt wol brauchen kann. »

Cet *Album* se trouve également au Musée historique. V. le N° 587 du Catalogue et N. Ehrsam, *Curiosités d'Alsace*. T. I, p. 77-81.

Nous n'avons trouvé, dans nos archives, aucune donnée sur quelque cadeau fait à l'un ou à l'autre des deux artistes.

En 1676, on paya au peintre *André Bodan* 20 thaler pour le tableau représentant la Justice, qui se trouve dans la salle de derrière du Conseil.[1]

[1] Il se nomme *Guldinschriber und Rechenmeister*. Au moyen-âge et encore plus tard, « les enlumineurs employaient, outre les couleurs, l'or, soit pour orner des lettres capitales, soit pour former des fonds. C'est pourquoi on leur donnait aussi chez nous le nom de *Guldinschriber* ou *Goltschriber*. » Ch. Schmidt, *Revue d'Alsace* 1877, p. 73.

[1] « *In der hindern Raths Stuben* ».

Noces. — M. le Docteur *Sultzer*, médecin de la ville, ayant invité N. G. SS.[1] à sa noce, qui devait se célébrer à Strasbourg, ils y envoyèrent, en leur nom, le greffier-syndic Zichlin, avec un cadeau de 12 florins; les frais du voyage se montèrent à 8 florins. 15 mai 1594.

Au mois de mars 1658, le greffier-syndic Giesler et M. Schœn, membre du Sénat, représentèrent le magistrat de Mulhouse à la noce de M. le pasteur *von Brun*, de Bâle[2], et lui firent cadeau d'un gobelet de 30 demi-onces.

M. le pasteur *Meyer*[3] avait invité N. G. SS. à sa noce, qui se tenait à Bâle; mais personne ne put y assister. On lui envoya un gobelet de 30 demi-onces. 10 octobre 1694.

Baptêmes. — La *famille Waldner de Freundstein*, qui figure seule sous cette rubrique, remonte au XIe ou au XIIe siècle; elle tire son nom du château de Freundstein, situé sur une hauteur entre le Molkenrain et le Ballon de Soulz. Dès le XIIIe siècle, les Waldner possédaient le château d'Ollwiller et au commencement du XVIe, celui de Schweighausen, près de Cernay. Ils se divisent en deux branches principales, celle de *Schweighausen* et celle de *Sierentz*, réunies encore sous Frédéric-Louis Ier du nom. Il est qualifié de « baron Waldner de Freundstein, seigneur de Sierentz, Schweighausen, Berwiller, Beroldswiller et des châteaux d'Ollwiller, Weckenthal et Hartmannswiller, possesseur de tous les domaines de sa maison, capitaine au régiment Montjoie; il naquit à Bâle en 1648 et mourut en 1708 ».[4]

Les Waldner possédaient à Mulhouse deux hôtels ou cours : la cour dite *Granwiller-Hof*, plus tard *Eisenhof*, dans la rue des

[1] « *Unsre Gn. Herren* ».

[2] *Bonaventura von Brun*, de Bâle, avait fonctionné comme pasteur à Mulhouse depuis 1647; en 1657, il retourna à Bâle.

[3] *Paul Meyer*, de Bâle, était pasteur à Mulhouse de 1694 à 1732.

[4] Voy. Ernest Lehr, l'*Alsace noble*, III, 177-186. — Cf. N Ehrsam, *Burgerbuch*, 364-368.

Trois-Rois, appartenant aujourd'hui à M. H. Baumgartner, et le *Waldnerische Hof*, entre le Fossé et la place des Maréchaux, propriété des héritiers de Rodolphe Hirth. Ils avaient droit de bourgeoisie à Mulhouse et tenaient beaucoup à cette faveur, comme nous l'apprend la baronne d'Oberkirch, née Waldner, de la branche de Schweighausen. « La ville de Mulhouse, dit-elle, alliée des Suisses, était une cité importante, dans laquelle les Waldner jouissaient de tout temps du droit de bourgeoisie honoraire. Cette prérogative donne le droit de servir dans les troupes helvétiques, où les Waldner ont un régiment. On a grand soin, pour le conserver, de faire baptiser tous les garçons de notre famille à Mulhouse. »[1]

Ajoutons à ce passage une note tirée du Livre des bourgmestres, qui prouve que ce n'est qu'avec l'assentiment de la ville, que les Waldner pouvaient obtenir un commandement dans les troupes helvétiques. Cette note porte ce qui suit : « Sur les instances de M. Frédéric-Louis Waldner de Freundstein et de Schweighausen, la ville écrivit au duc de Maine une lettre de recommandation et de consentement, pour obtenir en faveur de M. Chrétien-Frédéric-Dagobert Waldner, fils dudit Frédéric-Louis, le commandement d'une compagnie qui allait être formée; 10 novembre 1734. Le ministre agréa la demande de la ville et la nouvelle compagnie prit le nom de *Mulhauser Compagnie;* 29 décembre 1734. »

Le droit de bourgeoisie dont jouissaient les Waldner était renouvelé de temps en temps, et chaque fois que les descendants des différentes générations avaient acquis l'âge qui leur permettait d'en faire la demande. Notons, à ce sujet, quelques inscriptions du *Bürgermeister-Buch :*

« On a accordé le droit de bourgeoisie au *Junker Hans Waldner*, à raison de 4 florins et de 20 florins payables annuel-

[1] V. *Mémoires de Mme la baronne d'Oberkirch*, 2e éd., I, 5. — « Elle fut également baptisée à l'église paroissiale de Mulhouse, dans la sainte foi évangélique, le 7 juin 1754. »

lement comme impôt et péage. Il lui est interdit d'acheter des biens-fonds et de les réunir à sa cour, où il devra installer un bourgeois de la ville comme gérant ou intendant. 1er février 1615. Cet impôt, payable par les deux frères, est réduit à 10 florins pour chacun. 29 février 1649 et 11 septembre 1650. »

« Le gérant payera un impôt et 6 florins pour les travaux publics et pour son exemption de monter la garde. 25 août 1658. »

« En temps de guerre, il est permis aux Waldner de mettre leurs troupeaux de moutons en sûreté dans notre banlieue ou dans une autre, sous condition de n'y causer aucun dégât. 18 août 1675. »

« Il leur est défendu de faire entrer en ville plus de 30 mesures de vin étranger. 3 septembre 1704. »

Nous avons vu que les nobles de Waldner avaient le plus grand intérêt à entretenir de bonnes relations avec Mulhouse. Aussi, pour rendre ces relations plus intimes, choisirent-ils fréquemment, comme parrains de leurs fils, le magistrat de cette ville, représenté par l'un ou l'autre des trois bourgmestres. Notre *Bürgermeister-Buch* contient les inscriptions suivantes[1] :

1676. *Frédéric-Louis Waldner*[2] : une pièce d'or de la valeur de 7 ducats[3] et un gobelet de 28 demi-onces.

1710. Chrétien-Charles-Philippe prend, comme parrain de son premier fils, *Chrétien-Frédéric-Philippe*, N. G. S. (le bourgmestre Jean Dollfus). On donna à Mme de Waldner une boîte de confitures et au filleul un gobelet d'argent, du prix de 94 livres-stebler, 10 schelling.

[1] Nous avons ajouté les prénoms du père ou du filleul, toutes les fois qu'ils manquent dans le registre.

[2] Il fut l'auteur de la branche de Schweighausen. V. Lehr, III, 188.

[3] Au milieu du XVIIe siècle le cours du ducat ordinaire était 9 fr. 67; celui du ducat à la croix courte, de 9 fr. 03; celui à la croix longue, également de 9 fr. 03. Voir A. Hanauer, l. c. p. 260.

16 mars 1740. *Chrétien*, fils de Chrétien-Frédéric-Philippe Waldner, de Sierentz. On lui fit cadeau d'un gobelet en vermeil de 30 et quelques demi-onces.

6 juillet 1752. *Kraft*[1], fils aîné du colonel baron François-Louis Waldner de Freundstein-Schweighausen. Il reçut un gobelet en vermeil.

14 septembre 1760. *Camille*, fils de Chrétien Waldner, de Sierentz. A son baptême, qui eut lieu à l'église Saint-Etienne, le 16 septembre, la ville lui fit cadeau d'un gobelet de 30 demi-onces. Il mourut au mois de février 1761.

18 août 1761. *Gustave-Adolphe*, fils du même Chrétien, de Sierentz. La ville ne lui fit aucun cadeau.

Le 21 août 1771, fut baptisé : *Clovis*[2], fils de Chrétien, de Sierentz; il est né le 17 août. Le registre ne fait mention d'aucun cadeau fait à cette occasion.

17 juin 1784. *Ferdinand*[3], fils de Godefroi, IIIe comte Waldner. On lui fit cadeau d'un gobelet en argent.

Dons faits à des églises. — En 1611, on fit une collecte destinée à la construction de deux églises protestantes à *Prague*; elle produisit 16 ducats.

Le 17 septembre 1729, la ville envoya à la commune réformée française et allemande de *Copenhague* la somme de 12 nouveaux louis d'or, soit 216 livres-stebler.

Incendies. Secours. — 11 mai 1718; au village de *Flaxlanden* : 50 livres-stebler.

18 juin 1727; aux habitants de la ville de *Thusis*, dans le

[1] *Kraft*, *Crafton*, est le prénom du fondateur de la famille; il vécut vers 1200. V. Lehr, III, 178.

[2] Grand maréchal du landgrave de Hesse-Hombourg; il est décédé en 1822 et fut le dernier représentant de la ligne de Sierentz. V. Lehr, III, 186.

[3] Il fut tué, comme capitaine, à la bataille de Wagram.

canton des Grisons : 6 nouveaux louis d'or, soit 108 livres-stebler.

26 novembre 1727; au village d'*Auggen*, dans le margraviat de Bade : 50 florins.

21 janvier 1728; à la ville de *Reutlingen* : 100 thaler.

Septembre 1765; à la ville d'*Ensisheim* : 10 nouveaux louis d'or. Les frais de transport des pompes à feu de Mulhouse et d'Illzach et divers autres frais se sont montés à 475 livres tournois; la collecte de la bourgeoisie a produit 1300 livres tournois. Trente maisons ont été détruites par le feu.

En 1771; à la ville de *Frauenfeld*, chef-lieu du canton de Thurgovie : 268 livres tournois; la collecte de la bourgeoisie a rapporté 2240 livres tournois.

Le 13 août 1776, éclata, au village de *Reiningen*, un violent incendie, qui consuma près de 80 maisons ou granges. La ville y envoya des pompes. La collecte de la bourgeoisie se monta à 3442 livres tournois, auxquelles le comte de Saint-Germain, de Paris, qui avait séjourné pendant plusieurs années à Lutterbach, ajouta 1000 autres livres.

Incendie du 18 septembre 1780, à *Géra*, dans le Voigtland. Collecte : 2600 livres tournois; 700 maisons ont été détruites par le feu.

Le même jour de la même année, un incendie dévora 70 maisons ou granges à *Gaïs*, dans le pays d'Appenzell. La collecte produisit 2800 livres tournois.

24 octobre 1780; nouvel incendie à *Frauenfeld;* produit de la collecte : 2400 livres tournois.

27 octobre 1786; incendie à *Hochstatt*, qui détruisit 20 maisons. La ville y envoya des pompes. La collecte faite dans la bourgeoisie se monta à 1900 livres tournois.

AUG. STŒBER.

ancien professeur au collège de Mulhouse, bibliothécaire de la ville.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR L'HUMANITÉ PRÉHISTORIQUE

DEUXIÈME PARTIE.

Stations préhistoriques des pays de Montbéliard et de Belfort.

Suite et fin.

3° STATIONS EN PLAINE.

Mandeure.

Bien des siècles avant que Mandeure ne devînt, sous la domination romaine, une cité importante, son sol avait été occupé par les divers peuples, qui s'étaient succédé dans nos contrées. Ainsi, parmi les instruments des époques préhistoriques qu'on y a découverts, nous mentionnerons : Un marteau-hache poli, en porphyre, muni d'une douille, dont M. l'architecte Morel-Macler a donné le dessin dans ses *Antiquités de Mandeure* ; — Une petite hache polie, en jade, trouvée sur les bords du Doubs, en 1872, et appartenant au musée de Montbéliard ; — Une hache en bronze, recueillie l'année précédente dans le lit de la rivière, mesurant 155 millimètres de longueur, munie de chaque côté de deux oreillettes et ressemblant aux instruments du même genre trouvés dans les lacs de la Suisse

et en Danemarck; elle appartient à M. le professeur Cl. Duvernoy, qui en a donné la description, ainsi que de la précédente, dans sa *Notice sur le pays de Montbéliard antérieurement à ses premiers comtes;* — enfin une belle lame de poignard en bronze, découverte, en 1875, dans des sablières entre Mandeure et les usines de Bélieu; elle figure dans les vitrines du musée de Montbéliard.

On voit, par l'énumération de ces objets, que Mandeure était déjà habité aux époques de la pierre polie et du bronze; et si l'on fouillait son sol à une certaine profondeur, au dessous de la couche gallo-romaine, on y découvrirait indubitablement beaucoup d'autres antiquités préhistoriques.

Prés de Dung.

Dans les prés de Dung, à côté du chemin qui conduit à Bart, et au bas de l'endroit où l'on découvrit, en 1849, des antiquités romaines, M. H. Lépée a recueilli, en 1876, une hache ébauchée en pierre noire très dure et des fragments de silex. La présence de ces objets prouve que ce lieu a été habité aux époques préhistoriques, c'est-à-dire bien avant que les Celtes et les Romains vinssent l'occuper à leur tour.

Sainte-Suzanne.

M. H. Lépée a fouillé dernièrement le terrain qui se trouve au dessus de la fontaine et à l'entrée de la grotte de Sainte-Suzanne. Il y a constaté la présence d'anciens foyers, qui renfermaient : un poinçon en corne, un fragment de silex jaspé, un grand nombre de morceaux de poterie noire remplie de grains siliceux, des ossements de ruminants et de porcs, un grain de collier en terre rouge et un instrument en quartz, ayant une longueur de 19 centimètres et 13 centimètres à sa plus grande circonférence; cet instrument, parfaitement poli d'un côté, pouvait servir tout à la fois de broyeur, de lissoir ou de casse-tête.

Sablières de Bart.

Dans le courant de l'automne de 1875, M. Koger, artiste dessinateur à Montbéliard, en parcourant les terrains de Bart, près de l'Allan, où l'on extrait du sable pour la construction du fort du Mont Bart, découvrit des instruments, qui ressemblaient à des haches en pierre polie et des pierres à aiguiser, dont il donna deux exemplaires au musée de Montbéliard. Un peu plus loin, en descendant le cours de la rivière, se trouvent d'autres sablières, où, en 1874, on a trouvé une belle pointe de flèche en silex et quelques objets en bronze, consistant en cinq grands anneaux, une torque et deux fibules. Ces objets paraissent appartenir, sinon à l'âge du bronze ou du fer, du moins à l'époque celtique. Ils font partie de la collection de M. Henri Lépée.

Colombier-Fontaine.

Au pied des rochers qui se trouvent au midi de Colombier-Fontaine, et à une faible distance à l'ouest de ce village, M. Jolyet a trouvé des silex travaillés. Il est probable qu'il y avait là une station préhistorique; il serait d'ailleurs facile de s'en assurer en y faisant des fouilles.

Dâle.

M. le docteur Quélet a trouvé, dans le courant de l'année 1876, quatre belles haches polies en aphanite, près du cimetière de Dâle. Il est probable qu'il en découvrira d'autres.

Saint-Valbert-lez-Héricourt.

Dans ce lieu se trouvait une station préhistorique, comme cela résulte de la découverte d'une superbe hache-marteau en serpentine, avec douille, qui a été donnée par M. Noblot au musée de Montbéliard, et d'un certain nombre de fragments de silex molaire et de poterie grossière, qu'y a découverts récemment M. le docteur Quélet. Comme Saint-Valbert est situé sur les bords de la Luzine et à l'extrémité ouest du Mont-

Vaudois, il peut se faire que là se trouvait la station permanente des hommes qui avaient construit, au sommet de cette montagne, un camp fortifié pour s'y retirer en cas de danger.

4° CAVERNES.

Grottes de Chataillon, près de Voujaucourt.

En parlant du camp de Chataillon, nous avons mentionné deux cavernes situées dans les flancs des rochers qui le bornent au midi. Elles se trouvent à l'extrémité ouest de la colline, vers le village de Voujaucourt. L'une d'elles, la plus grande, a été explorée avec soin par M. Henri Lépée; il a constaté qu'elle était remplie de déblais ayant plusieurs mètres d'épaisseur, et divisés en couches formant des foyers superposés les uns sur les autres. Dans la partie supérieure, il a découvert deux squelettes d'enfant, trois autres d'adulte et un certain nombre d'ossements humains. Plus bas se trouvaient quelques couteaux et pointes de flèche en silex et une amulette en os percée d'un trou. Dans les couches inférieures, M. Lépée a recueilli un beau marteau en bois de cerf, muni d'une douille au centre, identique à un instrument du même genre trouvé dans la station de Locras (lac de Bienne), appartenant à l'époque de la pierre polie, et qui figure dans la collection d'objets lacustres appartenant au musée de Montbéliard.

Dans la couche renfermant ce marteau à 80 centim. de profondeur, se trouvaient une certaine quantité de silex passés au feu, des débris de poterie et le squelette entier d'un homme que M. Lépée a donné audit musée de Montbéliard.

Dans la plus petite caverne de Chataillon on n'a trouvé rien d'intéressant, le sol en étant formé par le rocher lui-même et n'ayant pu, par conséquent, recéler aucun objet antique.

Il est à remarquer que certains rochers de la colline de

Chataillon sont saillants et offrent tous les caractères des *abris-sous-roche* des hommes primitifs.

Caverne de Cravanche, près de Belfort.

C'est le 2 mars 1876 que des ouvriers carriers, en faisant sauter une mine dans la carrière située sur le versant nord de la colline appelée *le Mont*, en face du Salbert et près du village de Cravanche, pratiquèrent involontairement une ouverture donnant accès dans une vaste caverne. En la visitant, on s'aperçut qu'elle renfermait des objets curieux, et la municipalité de Belfort confia à M. Voulot le soin d'y diriger des fouilles et de recueillir toutes les choses intéressantes qu'il y trouverait. C'est grâce à sa bienveillance que, M. le docteur Quélet et moi, nous avons pu visiter en détail cette caverne le 27 mars 1876. Elle a environ 36 mètres dans sa plus grande longueur, 15 à 18 mètres de largeur et une hauteur très variable, mais n'atteignant pas plus de 10 mètres. Le sol est jonché d'une foule de blocs de rochers, qui se sont successivement détachés des parois supérieures et qui forment une couche de plusieurs mètres d'épaisseur; ils sont couchés, debout ou inclinés, les uns sur les autres, quelquefois séparés entre eux et recouverts de stalagmites, dont certaines atteignent plus d'un mètre de hauteur.

Cette grande salle communique par des espèces de couloirs à d'autres plus petites, et il est probable qu'on en découvrira encore. Aussi peut-on dire, sans exagération, que la colline du Mont recouvre un véritable réseau de grottes.

Dans la salle principale, M. Voulot nous a fait remarquer des pierres superposées les unes sur les autres, qu'il croit être des *dolmens*. L'un de ces prétendus monuments se trouve près de l'ouverture de la caverne, l'autre au fond et à main droite. Ils sont formés d'une dalle couchée plus ou moins horizontalement sur des blocs plus petits; mais cette disposition est-elle le résultat de la volonté humaine ou simplement l'effet

du hasard? Ce qui prouverait jusqu'à un certain point que ce sont des dolmens, c'est que leurs parois internes portent des traces de feu et de fumée, et que le sol est couvert de cendres et de charbons très tenus. En outre, dans d'autres endroits de la caverne, on aperçoit aussi des traces de foyers.

Voici l'énumération des objets trouvés dans cette grotte : Environ quinze crânes et un grand nombre d'ossements humains, dont certains étaient encastrés dans la stalagmite. Les squelettes, selon M. Voulot, étaient demi étendus et avaient la tête et les genoux relevés; — Peu d'ossements d'animaux; une tête de jeune loup et des cornes de cerf; — Deux superbes couteaux en silex; une belle scie de la même substance, finement travaillée; deux autres instruments en serpentine noble polie, de forme ovale, légèrement évidée au milieu, ayant un centimètre environ d'épaisseur et aux bords arrondis, percés d'un trou au centre et supérieurement travaillés. M. Voulot croit que ce sont des bracelets; mais il n'y a qu'une main d'enfant, qui pourrait s'y introduire, et des ornements de ce genre seraient bien gênants. Ce sont peut-être des lissoirs ou plutôt des amulettes qu'on suspendait par des cordons au cou ou à la ceinture.[1]

On a trouvé également dans cette grotte un grand nombre de fragments de poterie et trois beaux vases dans un état de conservation parfaite, deux en terre noire, le troisième en terre brune et orné de dessins géométriques, tous munis d'anses mamelonnées. Mais la chose la plus remarquable, c'est une espèce de natte formée de chaumes de graminées, reliés transversalement entre eux par des sortes de lanières, qui paraissent avoir été formées de fibres tendineuses d'animaux. Cette natte était, comme beaucoup d'ossements, encastrée dans la stalagmite.

Les crânes humains sont dolichocéphales et orthognathes;

[1] Ne seraient-elles pas des pierres néphrétiques portées contre les maladies du rein?

l'angle facial est très développé, le nez aquilin. Ils appartiennent à un type. qui n'a rien à envier à celui de nos plus belles races modernes; à en juger par la dimension des os, cette race devait être de taille petite ou moyenne.

On n'a trouvé à Cravanche aucun objet en métal. Le fini des instruments, les ornements de certaines poteries, tout fait supposer que cette station appartenait à la dernière période de la pierre polie.

5° MONUMENTS MÉGALITHIQUES.

Menhirs et tumuli de la Bouloie, près d'Hérimoncourt.

Les monuments préhistoriques les plus remarquables de notre pays sont les menhirs qui se trouvent au dessus du village d'Hérimoncourt, sur la colline de la Bouloie. Il y en a deux sur le versant méridional de cette colline, et l'un est très remarquable. Mais le plus important est celui qui est sur la lisière de la forêt, à une faible distance de la ferme; il est désigné par les habitants du voisinage sous le nom patois de *pierre petchusée* (pierre trouée), car il est couvert d'une infinité de trous provenant de l'action du temps sur la masse calcaire dont elle est composée, et qui appartient à cette espèce de *rocher Kimméridien*, appelée *pierre trouée*. C'est M. le docteur Quélet qui l'a découvert en 1856. Après en avoir fait déchausser la base, il vit que c'était une pierre naturelle assez régulièrement pyramidale, reposant sur le sol sans aucun rocher dessous Sa hauteur est de 3^{m},05, dont 0^{m},85 dans le sol; son épaisseur est de 0^{m},80, sa largeur au niveau du sol de 2^{m},50 et de 1^{m},05 à sa partie supérieure.

« Cette pierre, dit-il[1], est entourée d'une quantité d'amas

[1] Lettre du 18 janvier 1865, insérée par M. le Dr Muston dans ses *Recherches anthropologiques sur le pays de Montbéliard*. p. 83.

de gros fragments de la même roche. Ces fragments, la plupart couchés, présentent des arêtes régulières et sont évidemment des restes de monolythes semblables au seul survivant qui, parmi eux, aurait été un des plus petits. On pourrait en compter plus de cent, et le tout en pleine forêt, sur un plateau légèrement incliné vers l'ouest. Plus loin et surtout dans les champs, ces amas de blocs sont remplacés par quelques centaines de *murgers* (tas de pierres), dont les uns sont très vastes et rendus méconnaissables par le dépôt continuel des pierres provenant des champs cultivés.

« L'un de ces murgers, placé à moins de 100 mètres du menhir resté debout, attira de bonne heure mon attention. C'était un des plus gros; son diamètre était de 15 mètres; il laissait voir, du côté du midi, plusieurs larges fragments de rochers placés horizontalement les uns sur les autres. En déblayant de ce côté, il me fut facile de reconnaître une entrée massive formée d'énormes pierres à faces régulières, mais naturelles, formant une espèce de couloir d'un mètre carré et plus de vide à l'orifice, et d'une profondeur de plus de 3 mètres.

« Plus tard, ayant fait découvrir le murger plus haut, je reconnus une vaste voûte, qui s'était écroulée en comblant le monument, qui avait dû être une habitation.

« A la fin de l'automne dernier, continue ce savant, j'ai pu constater que cette habitation était parfaitement circulaire; que le diamètre, allant d'une paroi intérieure à l'autre, mesurait 6m,50; que la hauteur était de plus de 3 mètres. De fortes gelées ayant interrompu mes travaux de fouilles, la chambre est encore presque entièrement comblée par les débris de la voûte.

« J'ai trouvé une énorme quantité d'ossements de quadrupèdes[1] et d'oiseaux; ces os, entièrement vieux, paraissent remonter à une époque très reculée. »

[1] Tels que : putois, blaireaux, et même les débris d'un ours.

Depuis, M. Quélet a fait de nouvelles fouilles dans ce monument: après avoir enlevé toutes les pierres qui encombraient la salle intérieure, il a constaté que le sol en était creusé jusqu'au roc et s'enfonçait à deux mètres au-dessous de l'entrée sans que rien indiquât l'existence de marches pour descendre; qu'autour de cette pièce et contre les parois régnait une espèce de banquette ayant environ 0m,20 de hauteur et de largeur, et formée dans certains endroits de blocs de pierre et dans les autres par le rocher même. Cet édifice, que j'ai visité à plusieurs reprises et dont on peut encore voir la disposition, avait été construit avec des pierres grossières, qui n'étaient reliées entre elles par aucun ciment; la voûte, en forme de dôme, avait été établie en *tas de charge*, et sur le sol de la chambre on n'a point trouvé d'instrument de pierre ou de métal ni aucun squelette humain.[1]

Cette construction n'a pas dû être une citerne, car d'où aurait pu provenir l'eau nécessaire à son alimentation, et comment cette eau aurait-elle séjourné dans une cuve construite en pierres sèches et remplie d'interstices? M. Quélet croit que c'était une prison, une officine sacrée ou une habitation. Mais si cet édifice a pu servir de demeure à un titre quelconque, on doit reconnaître qu'elle devait être fort incommode, car, pour pénétrer dans l'intérieur, les habitants primitifs du plateau de la Bouloie étaient obligés de ramper et risquaient fort de se casser le cou, l'extrémité du couloir étant beaucoup plus élevée que le sol de la salle; en outre, étant arrivés dans cette espèce d'antre, ils y trouvaient une obscurité presque absolue, la lumière du jour n'y pénétrant que par le couloir. Bien plus, cela n'a jamais été une habitation, puisque nous savons que les peuples préhistoriques et même les Celtes n'avaient que des huttes de bois ou de chaume. Ce

[1] Dernièrement M. le Dr Quélet a découvert des fragments de silex gris et rouge au nord et au midi de la colline de la Bouloie, provenant probablement des habitants de cette station préhistorique.

devait être plutôt un *tumulus*, car M. le docteur Quélet nous a dit avoir trouvé sur le sol intérieur de ce monument des pierres calcinées et des cendres. Et l'on peut dire avec M. Quicherat[1] : « Un fait capital signalé par M. de Ring et qui s'est trouvé confirmé par les recherches du même genre, qui ont eu lieu simultanément en Franche-Comté et en Suisse, c'est la présence d'un ou plusieurs foyers dans tous les tumulus. La terre brûlée et des amas de cendres plus ou moins considérables attestent que, sur le lieu choisi pour déposer le mort on commençait par allumer un feu ; et ce feu est visiblement celui dont a voulu parler César, lorsqu'il a indiqué, comme le trait principal du rite funèbre des Gaulois, qu'ils jetaient dans le feu tous les objets auxquels les gens avaient tenu pendant leur vie, même les animaux. »

M. le docteur Quélet a déblayé un autre tumulus, un peu plus petit que le précédent ; il renferme une salle de forme elliptique, longue de 3m,10 et large de 2m,75, munie de deux entrées en face l'une de l'autre dans le grand axe ; les portes ont environ 60 à 80 centimètres de largeur et leur seuil est de 50 centimètres plus élevé que le sol de la salle. De même que le précédent, ce tumulus est construit en pierres sèches grossièrement assemblées entre elles, et on n'y a trouvé aucun instrument en pierre, en bronze ou en fer, mais seulement des traces de foyer et des ossements d'animaux.

Près de la ferme de la Bouloie existe un puits d'une apparence très ancienne ; mais il est permis de douter qu'il remonte aux époques préhistoriques et même celtiques. M. le professeur Ch. Contejean a cru reconnaître, dans la même forêt, une enceinte entourée d'un fossé et renfermant des rangées de petits tumuli ; ce qui lui a fait supposer que c'était un cimetière antique.

[1] Rapport au comité impérial des travaux historiques sur le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments d'Alsace ; *Revue des Sociétés savantes*, année 1862.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le plateau de la Bouloie était habité aux époques préhistoriques; cela résulte des divers monuments qu'on y rencontre. D'un autre côté, il n'y aurait rien d'étonnant, que ce lieu élevé eût été le centre religieux, le *champ sacré* de toute la contrée environnante.

Les Rochets de Chagey.

Au dessus du village de Chagey se trouve un contrefort de la montagne de la Thure, appelé par les gens du pays le *Haut du Rochet*. A son sommet existe une série d'amas d'énormes blocs de quartz massif recouverts de cristaux de fer oligiste, qui se trouvent placés à des distances à peu près égales sur une ligne droite. Ces roches ont été signalées, pour la première fois, par M. le docteur Quélet. J'ai mesuré le principal, qui a en largeur à sa partie inférieure 1m,70 et à sa partie supérieure 2m,80; sa hauteur, à partir du sol, est de 2 mètres. Serait-ce un monument mégalithique? C'est ce qu'on ne peut affirmer; mais, chose remarquable, c'est que tous ces amas de pierres se trouvent au sommet de la montagne, au milieu d'une vaste forêt, où l'on ne rencontre aucune trace d'autres rochers.

La Pierre de Saint-Delle à Genèchie.

Le 15 août 1876, je me suis rendu avec M. le professeur P. Perdrizet au hameau de Genèchie, dépendant de la commune de Chagey, à la recherche d'une pierre debout mentionnée par M. Cl. Duvernoy dans sa *Notice sur le pays de Montbéliard*, et dont l'aspect, au dire de cet auteur, parut assez caractéristique pour motiver des fouilles, il y a quelques années, de la part des officiers de la garnison de Belfort. Après avoir consulté divers habitants du hameau, on finit par nous indiquer la *Pierre de Saint-Delle*, située au sommet d'une colline boisée qui domine au nord Genèchie. Cette pierre, en grès rouge des Vosges, est dressée; elle a quatre faces régulièrement taillées, ayant chacune la même largeur (40 centi-

mètres à la base et 30 centimètres environ au sommet); chacune de ces faces correspond à un point cardinal; dans la partie supérieure de la face ouest, on aperçoit deux croix, l'une petite et l'autre plus grande, qui doivent avoir été gravées sur ce monolithe bien postérieurement à son érection. Nous avons déchaussé la partie inférieure de ce monument pour tâcher, sans toutefois y parvenir, d'en découvrir la base. Du sommet jusqu'à l'endroit où nous avons arrêté nos fouilles, nous avons mesuré une longueur de 2m,50; mais il est évident, qu'elle est, en réalité, beaucoup plus grande. Cette pierre est peut-être un *menhir;* néanmoins il est permis d'avoir des doutes à cet égard, car elle est trop régulièrement taillée pour être un monument mégalithique. Ayant demandé aux habitants des maisons voisines s'il y avait quelque légende ou tradition sur cette pierre, et si des officiers avaient fouillé à l'entour quelques années auparavant, ils répondirent négativement; et, en effet, le sol nous a paru n'avoir pas été remué. Ce monument ne serait donc pas celui indiqué par M. Cl. Duvernoy.

Nous nous sommes aussi informés s'il y avait dans les environs d'autres pièces dressées, mais on nous a répondu que non; et comme on nous indiqua un amas de rochers au sommet de la colline voisine, sur laquelle on érigea une croix de bois en 1840, nous nous y rendîmes et constatâmes que ces roches, dont une partie avait été disposée en forme de cercle pour servir de piédestal à la croix, n'offraient rien d'intéressant au point de vue archéologique.

6° AUTRES LOCALITÉS OU L'ON A TROUVÉ DES ANTIQUITÉS PRÉHISTORIQUES.

A Audincourt, à Vandoncourt, à Montbouton, à Lougres, à Longevelle, à Dampierre-sur-le-Doubs, à Laire, à Trémoins, à Colombier-Chatelot, à Rombois (territoire d'Abbévillers)[1], sur la lisière du bois de Bart, on a découvert des haches en pierre polie, la plupart en aphanite et les autres en serpentine. Mais, comme dans chacune de ces localités on n'a recueilli jusqu'ici qu'un objet ou deux au plus, qui peuvent y avoir été apportés fortuitement, il est difficile d'en conclure qu'elles ont été habitées durant les âges préhistoriques; il faudrait y faire de nouvelles recherches pour tâcher d'y rencontrer d'autres instruments de la même nature.

Il y quelques années, en creusant un puits dans le village de Bavilliers, les ouvriers trouvèrent, à 3m,50 de profondeur, près de la grande route qui conduit à Belfort, un bloc d'argile très compacte de 34 centimètres de hauteur, offrant quelque ressemblance avec le buste d'un homme ou plutôt d'un hibou. M. Voulot, qui se rendit acquéreur de cette pièce curieuse, qu'il nous a montrée, en a donné la description et le dessin dans ses *Vosges avant l'histoire*. Il lui a donné en plaisantant, et d'après le dire d'une vieille femme de la localité, le titre de *Saint d'Héricourt*. Or, non seulement cela ne peut représenter un personnage de l'époque chrétienne, mais il est permis de se demander si les formes de ce bloc d'argile sont le résultat du hasard ou du travail réfléchi de l'homme.

P.-E. Tuefferd.

[1] A Rombois on a recueilli deux haches, l'une en serpentine et l'autre en aphanite, appartenant à M. Cl. Duvernoy.

OROGRAPHIE

DE

LA CHAINE DES VOSGES

Considérée dans son ensemble, la chaîne des Vosges forme un massif montagneux dirigé du sud-ouest au nord-est avec une étendue de 280 kilomètres depuis le parallèle de Belfort jusqu'au confluent de la Nahe et du Rhin à Mayence. Les contours de ces montagnes se dessinent nettement à la surface des contrées environnantes, mais leur hauteur varie autant que leur constitution et leur âge géologique. Supposons, pour mieux faire ressortir le relief du massif, qu'un cataclysme subit, une inondation, un nouveau déluge élève de 400 mètres le niveau actuel des mers: les plaines d'Alsace et de Lorraine sont couvertes par les flots, et au dessus d'elles les Vosges émergent comme une île ou plutôt comme un archipel montagneux. Les parties hautes de la chaîne constituent dans le sud du groupe la terre principale, dont les contours rappellent un peu la Grande-Bretagne. Elle s'étend du midi vers le nord sur une longueur de 120 kilomètres, depuis la base du Ballon d'Alsace et du Ballon de Servance à la crête du Hochhœlzel, sous la latitude de Strasbourg. Elle mesure aussi 80 kilomètres en ligne droite, dans le sens de sa plus grande largeur, de Jesonville aux environs de Soultz. Une falaise de grès dessine vers l'orient sa côte accidentée, et sur le versant opposé, les collines calcaires de la Moselle, les affleurements du trios

dessinent la ligne de ses rivages. Le grand Ballon de Soultz ou de Guebwiller, principal sommet de la chaîne, appelé *Belicha*, *Belchen* dans l'idiôme du pays, domine à une élévation de plus de mille mètres une sorte de péninsule triangulaire, jetée en avant de la ligne de faîte, dont les eaux s'écoulent par de larges gouttières au fond des golfes, qui découpent la base du massif. Ces bras de mer, étroits, profonds, resserrés vers l'embouchure, ressemblent aux fjords de la Norvége ou mieux encore à de longs estuaires s'avançant jusqu'à Buhl dans la vallée de la Lauch, à Masevaux dans celle de la Doller, à Munster sur les rives de la Fecht, à Fouday sur les bords de la Brusche. Sur les pentes occidentales de la chaîne, cette mer imaginaire forme des échancrures plus vastes. Ses eaux s'avancent là jusqu'à la forêt d'Hérival dans le bassin de la Moselle, à Belmont dans la vallée de la Mortagne, à Saulcy, à Le Paire et à Raves dans celle de la Meurthe et de ses affluents. Les cimes des monts Faucilles, avec la Motte de Vesoul, constituent un groupe perpendiculaire à la direction générale de la chaîne en face du Ballon d'Alsace, tandis que, vers l'extrémité septentrionale, le Lichtenberg, le Liebfrauenberg, le Scherholl, le Kalmit, le Drachenfels, le Potzberg, le Donnersberg, le Wackenberg et bien d'autres sommets du Palatinat représentent le prolongement du système des Vosges, à côté du groupe parallèle du Hundsruck.

Si, au lieu de s'arrêter à 400 mètres d'altitude, la submersion montait encore à 50 mètres de plus, le col de Saverne disparaîtrait à son tour et les découpures du massif paraîtraient plus prononcées, son étendue plus rétrécie. En réalité cependant, les parties septentrionales des Vosges s'élèvent plus au dessus des plaines d'alentour qu'elles ne le semblent dans cette inondation supposée. Le Rhin qui descend de Bâle à Mayence avec 175 mètres de pente, fait ressortir d'autant la hauteur relative des montagnes. Unie et plate vers le Rhin, la plaine forme en Lorraine une suite d'ondulations à surface

inégale pour prendre dans le sud, du côté de la Franche-Comté, l'aspect d'un véritable plateau, avec une succession de collines et de dépressions, dont la surface se confond par intervalles avec la pente des montagnes. Ces différences de relief n'effacent pas toutefois le caractère général de la chaîne, comme il est facile de le reconnaître sur nombre de points, d'où l'on peut embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble de ces montagnes.

La Montagne des Bois de Remiremont constitue le cap le plus avancé de Vosges vers le sud-ouest; le Grismouton et le Ban-du-Bois, vers Eloye, en forment la continuation sur la rive droite de la Moselle, dominant les plateaux de Xertigny et de Bains. Vues de la côte d'Essey, sorte de belvédère naturel dans la plaine de Lunéville, les Vosges s'observent mieux qu'en aucun autre point de leur revers méridional. « Ces montagnes, dit déjà Elie de Beaumont (page 291 du premier volume de l'*Explication de la carte géologique de France*), ces montagnes occupent toute la partie orientale de l'horizon ; on les embrasse depuis l'extrémité des Bois de Remiremont au sud, 13 degrés est, jusqu'au point où les grès du massif du Donon viennent se terminer au bord et presque au niveau de la plaine, dans la direction de l'est 30 degrés nord. Cela fait un arc total de 105 degrés, dans lequel, ce qui attire le plus l'œil, c'est le gros massif isolé des Sapins à Saint-Dié à l'est 12 degrés sud. On le voit par la dépression de l'Hôte-des-Bois. La masse de grès au sud de Raon-l'Etape a l'air de faire corps avec celle du nord. On s'aperçoit à peine que la Meurthe passe entre les unes et les autres, tant celles du sud, par dessus lesquelles on voit le Climont, font bien suite à celles du nord, qui se lient de proche en proche et d'une manière continue avec les Hautes-Chaumes de Framont. On remarque aussi dans ce vaste espace, qui comprend toute la partie occidentale des Vosges, les pyramides de grès du Climont et du Donon vers Raon-l'Etape et la ligne doucement ondulée,

qui forme la crête centrale. Cette ligne commence aux montagnes de Sainte-Marie-aux-Mines, un peu à droite des Sapins de Saint-Dié, et on la suit jusqu'au sud — 30 degrés est —, c'est-à-dire jusqu'au Ballon. Da là aux Bois de Remiremont le profil s'abaisse doucement avec très peu d'inclinaison. Le massif des Bois de Remiremont finit vers l'orient par une chute rapide, qui est la terminaison des Vosges proprement dites. »

A l'est, en suivant le canal du Rhône-au-Rhin, on peut voir le front de la chaîne avec le détail de ses vallées et de ses cimes de Thann à Landau. Derrière les collines de calcaire, les montagnes de grès se montrent comme une ligne de caps avancés, couronnés de vieilles ruines féodales. Ce sont, en face de Colmar, la montagne d'Eguisheim, le double cône du Hohnach au nord du val de la Fecht, les masses de grès détachées qui vont rejoindre le Hoh-Kœnigsbourg, le massif isolé de l'Ungersberg et la cime aplatie du Mont-Odile, puis la ligne des Basses-Vosges, uniforme dans son ensemble, cahotée dans les détails de ses masses carrées. Si, quittant le canal, on monte au sommet volcanique du Kayserstuhl, on embrasse d'un seul coup d'œil tout le versant oriental de la chaîne; les montagnes du bassin de la Doller, jusqu'à celles du Champ-du-Feu se découvrent en même temps que la crête centrale. Le groupe du grand Ballon se détache à peine des sommités environnantes, la ligne des hauteurs prend des contours moins vacillants, l'aplatissement de la chaîne vers Sainte-Marie-aux-mines et la Brusche, la cime isolée du Climont, qui domine cette interruption, restent à peine sensible. Mais quand on le regarde de la Forêt-Noire, le profil légèrement festonné de la chaîne se déprime encore. A ces hauteurs, les Vosges ne semblent plus qu'un groupe de proéminences, dont les bases se confondent, dont les sommets forment une ligne presque unie, contraste frappant avec les dentures aiguës des Alpes que l'œil aperçoit du même point.

Cette uniformité d'aspect, malgré des différences de composition, de nature et de hauteur, a fait comprendre tout le système des Vosges sous une même dénomination. Celtique d'origine, la dénomination de la chaîne a subi seulement des modifications légères dans la langue des différents peuples qui y ont passé tour à tour. Le Vogesus des historiens grecs et latins [1], comme les Wasichen, le Wasgau, les Vogesen des Allemands, désignent le vaste ensemble des montagnes qui pivotent sur le Ballon d'Alsace, se dirigent d'une part vers le confluent du Rhin et de la Moselle, de l'autre vers le plateau de Langres. C'est ce qu'implique un texte de César qui décrit « la Meuse, qui prend sa source dans les Vosges, près du pays des Lingons. [2] » Les écrivains du moyen-âge et de l'époque de la Renaissance conservent à ce nom son acception antique: « Les montagnes des Vosges, dit Herquel de Plainfaing, d'après les traditions anciennes, et comme nous l'avons vu de nos propres yeux, commencent aux frontières des Lingons et s'étendent au nord jusqu'aux limites du pays de Trèves. [3] » Schœpflin développa cette idée en termes plus explicites encore et il ajouta : « La chaîne se dirige du couchant à l'orient, vers le Rhin, jusqu'à Belfort, et sépare, sous le nom de *Monts Faucilles*, le comté de Bourgogne de la Lorraine; s'infléchissant ensuite vers le nord, délimite l'Alsace et la Lorraine, et atteint, après un trajet de cinquante lieues, le pays de Trèves

[1] Sur une inscription recueillie par Geuter (*Inscriptions*, tome Ier, p. 64, et qui paraît due à l'accomplissement d'un vœu fait comme à une divinité, on lit :

VOGESO
MAX SIMINUS
V. S. L. L.

En d'autres lieux on trouve de ces inscriptions dédiées au *dieu pennin*, c'est-à-dire *à la divinité de cette montagne*. La table théodosienne indique entre Oppenheim et Brumath, dans la Basse-Alsace, une *Sylvia Vosagus*.

[2] *De Bello Gallico*. Lib. IV.

[3] *Historiæ de antiquitatibus vallis Galliæ* Cap. I. Voyez aussi la préface de Jean Ruyr : ses *Antiquités des Vosges*.

et la forêt des Ardennes.[1] » Voici donc le développement des Vosges expliqué bien clairement. Son étendue, ses limites sont fixées avec beaucoup d'exactitude. Cependant nombre de cartes de France, de date récente encore, donnent une idée peu exacte de la configuration de la chaîne, en la rattachant au Jura par des montagnes imaginaires ou fantaisistes. Des cartes, ces erreurs, dues sans doute à une exagération dans la conception des lignes de partage des eaux, des cartes, disons-nous, ces erreurs passent aux livres. Aujourd'hui même, trente ans après achèvement des travaux de l'Etat-major dans cette contrée, après publication de la belle carte du Dépôt de la guerre, que tout le monde tient à sa portée, où les moindres détails de topographie et de relief du sol sont figurés, certains géographes réunissent encore le Jura et les Vosges. Quoi, un professeur de l'école militaire de Paris a pu écrire dans un traité de géographie classique, imprimé en l'an de grâce 1860, que : « les Vosges se dirigent du nord au sud entre le col de Valdieu qui les sépare du Jura et le Rhin. Elles sont divisées en trois parties : *Les Vosges méridionales entre le col de Valdieu et le Ballon d'Alsace*, les Vosges centrales entre le Ballon d'Alsace et le col de Saverne, les Vosges septentrionales au nord du col de Saverne.[2] » Je ne crois pas que mes collègues du club alpin aient jamais vu un chaînon reliant le Ballon au Jura. Quant au *col de Valdieu*, si col il y a, les eaux du canal du Rhône-au-Rhin y passent sans peine par une ouverture de 30 kilomètres en largeur, de même que les canons allemands y ont passé sans encombre ni supplément d'attelages pour faire, en novembre 1870, le siége de Belfort.

Mesurée du sud au nord, l'étendue des Vosges égale la longueur des Cévennes. Les deux chaînes se rattachent l'une à l'autre par les collines de la Côte-d'Or, le plateau de Langres

[1] *L'Alsace illustrée ou Recherches sur l'Alsace pendant la domination des Celtes, des Romains et des Allemands*. Traduction Ravenez, tome I, page 29.

[2] Dussieux, *Traité de géographie*, p. 298. Paris 1860.

et les monts Faucilles. Le relief de ces hauteurs se déprime souvent jusqu'au niveau des plateaux environnants et elles ne dessinent pas une chaîne égale ou semblable aux Hautes-Vosges. Elles constituent néanmoins en France le bief de séparation des eaux entre les bassins de la Manche, de l'Océan atlantique et de la mer Méditerranée. Le plateau de Langres, où vient aboutir le rameau des Faucilles, a une altitude qui varie entre 400 et 500 mètres. Il court du nord-est au sud-ouest sur une longueur totale de 80 kilomètres. Ses contreforts rayonnent dans toutes les directions. Une de ses principales ramifications sépare les eaux de la Seine de celles qui coulent dans la Meuse, en changeant plusieurs fois de nom, envoyant des chaînons à travers l'Argonne et les Ardennes, pour rejoindre les collines de l'Artois et celles de la Picardie, qui finissent, les unes au cap de la Hève, les autres au cap Gris-Nez. Revenant aux monts Faucilles, nous voyons un autre rameau, qui surgit près des sources de la Saône, se diriger vers Epinal, suivre la rive gauche de la Moselle, séparer ses affluents de ceux de la Meuse, monter sur Toul et Nancy, se lier enfin aux formations ardoisières de l'Ardenne, aux terrains schisteux qui s'étendent de Mézières à Aix-la-Chapelle. La Hohe Voen, au nord de Malmédy, atteint une altitude de 600 à 700 mètres, contre 440 à 450 mètres, élévation du sol de la forêt de l'Argonne entre Réthel et Mézières. Grâce au développement de leurs ramifications, toutes ces montagnes réunies versent leurs eaux dans quatre mers à la fois : dans la Méditerranée par la Saône, dans l'Atlantique par les affluents de la Loire, dans la Manche par la Marne et l'Yonne, tandis que le Rhin et ses tributaires s'écoulent dans la mer du Nord.

Par sa constitution géologique autant que par les formes dominantes du relief, le système des Vosges peut être partagé en trois divisions principales; le groupe des Hautes-Vosges, allant du Ballon d'Alsace à l'extrémité du Champ-du-Feu ; le

groupe des Basses-Vosges, qui s'étend depuis Saales entre la Brusche et la Meurthe jusqu'au delà de Pyrmasens dans le Palatinat; le groupe du Donnersberg, qui se rattache aux Basses-Vosges à Winsweiler et dont les contre-forts descendent vers Mayence et vers Bingen sur les bords du Rhin. Les Hautes-Vosges présentent les plus hauts sommets de la chaîne avec des vallées profondes commençant par des cirques ou se ramifiant en éventails sur les flancs de montagnes aux formes arrondies, mais sans ressemblance aucune avec les Ballons, de nature granitique ou de grauwacke stratifiée. Sur la rive gauche de la Brusche, la chaîne change de caractère, les sommets s'abaissent et s'aplatissent, le grès à couches horizontales remplace les roches cristallines dans toute la région des Basses-Vosges. Au massif du Donnersberg apparaissent des masses de porphyre entourées de terrains stratifiés de toutes les époques géologiques, depuis les schistes anciens jusqu'aux terrains tertiaires. La largeur de la chaîne mesure 70 kilomètres entre Colmar et Luxeuil, pour se retrécir à quelques kilomètres à la montée de Saverne. Elle s'abaisse en pente douce vers la Lorraine. Du côté du Rhin ses versants restent beaucoup plus escarpés. Les sommets les plus importants ne se trouvent pas sur la ligne de faîte principale, mais sont tous rejetés du côté de l'Alsace.

Nous avons déjà décrit en détail le groupe des Basses-Vosges[1], et nous nous réservons d'étudier de même la chaîne des Hautes. En attendant nous donnons ici pour l'hypsométrie un relevé des hauteurs de la ligne de faîte principale, des sommets les plus importants situés en dehors de la ligne de séparation des eaux, l'altitude des cols, des lacs et de quelques lieux habités, la limite supérieure des cultures et de quelques espèces végétales intéressantes. Le tableau des altitudes est emprunté en majeure partie à la carte de l'Etat-major : j'ai

[1] Ch. Grad, *Orographie des Basses-Vosges* dans la *Revue d'Alsace*, année 1867.

pris moi-même un certain nombre de hauteurs avec le baromètre de Fortin, une partie de ces chiffres sera probablement à corriger dans une certaine mesure à la suite d'une nouvelle triangulation de l'Alsace faite actuellement par ordre du gouvernement allemand. Voici les altitudes de la ligne de faîte depuis Valdieu, au bief de partage des eaux du canal du Rhône-au-Rhin, dans le sud des Vosges, jusqu'à l'entrée de la chaîne dans le Palatinat sur la frontière de la Bavière :

	Mètres.		Mètres.
Valdieu	350	Col d'Oderen	885
Brèchaumont	357	Haut du Felza	1148
Vauthlermont	395	Près du Haut du Felza	1140
Etelmbes	406	Le Grand-Ventron	1209
Etang Renande	406	L'Altenberg	1215
Mont des Boules	800	Col de Bramont	750
Le Sattel	920	La Ronde-Tête	1205
Le Neuberg	1012	Le Rheinkopf	1319
Le Bærenkopf	1057	Le Rothenbach	1150
La Grande Roche	1069	Tête du Petit Orlemont	1215
Les Plaines	1091	Le Firchtmisskopf	1318
Le Gross-Langenberg	1142	Le Hohneck	1366
Signal à l'est du Ballon	1230	Col de la Schlucht	1150
Ballon d'Alsace	1256	Sommet au dessus de la source de la Meurthe	1257
Point au nord du Ballon	1244	Le Krappenfels	1255
Signal au nord du Ballon	1054	Station au sud du Tanet	1276
Près du col des Charbonniers	1109	Le Tanet	1296
Col des Charbonniers	1103	Le Gazon-de-Fête	1303
Au sud-ouest du Gresson	1249	Le Lentzwasen	1300
Cense des Bers	1109	Hautes-Chaumes de Pairis	1291
Le Gresson	1224	Au dessus du Lac Blanc	1236
Le Rouge-Gazon	1099	Signal du Lac Blanc	1146
Chaume des Neuf-Bois	1072	Le Louschpach	976
Tête des Neuf-Bois	1234	La Petite-Combe	1077
Tête des Allemands	1004	Au sud de la Petite-Combe	1027
Col de Bussang	722	Points entre la Combe	959
Tête des Russiers	1192	et le Bonhomme	954
Le Drummont	1203	Col du Bonhomme	949
Tête de Felleringen	1226		

	Metres.
Au nord du col	1104
Le Rossberg	1127
Au Rossberg (*bis*)	1118
Les Vieux-Gazons	1130
Les Grands-Ordens	1114
Aux Grands-Ordens (*bis*)	1047
Signal du Bonhomme	1086
Points	1038
entre le	1013
signal	1028
du	1027
Bonhomme	1002
et	960
la	1016
côte	968
d'Eschery	950
Côte d'Eschery	910
Bois de Bréhaingoutte	995
Entre les bois	988
de Bréhaingoutte	960
et	874
le col	890
de Sainte-Marie-aux-mines	875
Col de Sainte-Marie-aux-m.	780
Château du Falte	891
Points	884
dans	836
le bois	943
du Dansant de la Fête	984
Le Haut des Héraux	998
Signal de Sainte-Marie-a.-m.	972
L'Enclos des Vaches	926
Le Pré George	879
Cense des Fêtes	903
Bois de Colroy	857
Au nord des bois	977
de Colroy	813
La Boulole	834
Au sud-est de la Boulole	850

	Metres.
La Noire-Côte	905
Ballon d'Herbegoutte	813
Points	665
entre le Ballon d'Herbegoutte	782
et	780
les bois	777
de la Grande-Fosse	787
Bois de la Grande-Fosse	833
Bois des Faltes	739
Signal des Hautes-Chaumes	933
Au nord des Hautes-Chaumes	906
Bipierre	925
Point au sud du Donon	776
Le Donon	1010
Le Petit-Donon	914
Entre le Donon	795
et le Haut de Marion	861
Le Haut de Marion	809
La Grosse-Côte	809
Signal du Prancey	983
Le Gros-Mann	993
Le Monacker	843
Cense de Tête-la-Vieille	865
Signal au n. de Tête-la-Vieille	756
Au sud de l'Eichelkopf	736
L'Eichelkopf	694
Signal au sud du Peug	584
Le Peug	672
Près du Hohlwalsch	536
Le Hohlwalsch	560
Le Martelbergkopf	535
Le Karreberg	468
Le Hohhœlzel	396
Au nord du Hohhœlzel	370
Bois de Wackenberg	396
Station de Nithel	367
Le Viswald	351
Points	331
de	322

	Mètres.
la forêt de Schwangen....	346
Environs	354
de	369
Henridorf	333
Waltenbourg	341
Dameibourg	369
Forêt	398
du Burgerwald	446
Schweizerhoff	447
La montée de Saverne	428
Chemin de Saint-Michel ...	382
Route de Paris à Strasbourg	336
Mitteibronn.....	300
Au dessus de la source de la Zinzel	234
Signal de Bickenhoiz	337
Metting	305
Stations.....	298
entre Metting et Siewiller.	311
Siewilier	282
Collines..... ...	387
près de Lohr	353
Route.....	377
de Saar-Union	379
Stations au nord..	395
de.....	433

	Mètres.
la Petite-Pierre	397
Le Mittelberg	435
Le Moderthalberg	391
Puberg	394
Alt-Puberg	400
Le Streitkopf..... ..	407
Le Scheidwald	419
Le Herrenwald.....	382
Limite de la Moselle.... .	427
Meissenthal.....	398
Gœtzenbruck.....	401
Station au sud du Lemberg	414
Lemberg	428
Le Ilingerkopf.....	418
Le Sommerkopf.....	397
Le Hohekopf.....	438
Autour de la route.....	443
de Strasbourg	381
Collines	344
de..... ...	363
la Bruher-Hart.....	352
Le Raumeck.....	451
Forêt de Waldeck.....	400
Frontière de la Bavière ...	403

C'est suivant cette ligne de hauteurs que les eaux des Vosges se partagent sur les deux versants de la chaîne, entre les affluents du Rhin et les affluents de la Moselle. Les montagnes, comme la plaine environnante, continuent à baisser de niveau en entrant en Bavière. Cependant elles présentent encore à l'extrémité des Basses-Vosges ou dans la Hart du Palatinat, comme dans le groupe du Donnersberg, quantité de sommets qui dépassent 400 mètres au dessus du niveau de la mer. Tels sont notamment le Kalmit ou Kalmuck, point culminant du Hart, le Drachenfels, le Spitzkopf, le Rehberg, le Donnersberg, le Peterskopf, etc., etc.

Voici maintenant l'altitude de quelques-uns des principaux sommets des Vosges de la ligne de faîte principale.

Ramifications du Ballon d'Alsace.

	Mètres.		Mètres.
Ballon de Saint-Antoine...	1100	Ballon de Servance.....	1190
Planche-des-Belles-Filles ..	1130	Rimbachkopf	1103
Bærenkopf.....	1077	Vogelstein.....	1185
Sudel.....	920	Rossberg	1196

Entre le grand Ballon de Guebwiller et le Hohneck.

Sommet du grand Ballon .	1426	Treh	1143
Storkenkopf ou Tête du Chien	1365	Steinlebach.....	1275
Moorfeldkopf.....	1243	Wissort....	1318
Auffried.....	1190	Hahneborn	1288
Schweiselkopf..	1290	Rothenbach ou Rotabac...	1319

Montagnes de la vallée de Munster.

Kahlenwasen ou Strauberg	1274	Kuhberg entre Munster et Orbey	990
Staufen à Soultzbach	896	Frauenackerkopf (Munster).	776
Hochhattstadt.....	877	Grand Hoh'nach.....	980
Entre Wasserbourg et Gunsbach.....	868	Château du Hoh'nack.....	936
Hohlandsbourg, ruine.....	634	Trois-Epis.....	617
Plixbourg	472	Gais près Trois-Epis.....	780

Massif du Champ-du-Feu.

Sommet du Champ-du-Feu	1095	Bloos et Mænnelstein	819
Hoh-Sommerhof.....	1049	Heidenkopf à Börsch	780
Signal de Natzwiller.....	1019	Mont-Odile.....	700
Nennter-Stein.....	980	Ungersberg.....	904
Richbach, maison forestière	973	Climont.....	974
Hohwald, sommet	950	Mont de Dambach.....	685

Basses-Vosges, entre Saverne et Wissembourg.

Haut de la Montée de Saverne	428	Wasenköpfel.....	528
Sommet de la Petite-Pierre	433	Winstersberg, près Niederbronn.....	577
Sarremberg près Götzenbruck	434	Pigeonnier ou Scherholl...	507
Weyersberg, derrière Niederbronn.....	427	Fort de Bitche.....	320

Cols des Vosges où passent des routes.

	Mètres.		Mètres.
Col du Ballon d'Alsace ...	1142	Col de Sainte-Marie-aux-m. à Saint-Dié	780
Col de Bussang	722	Col de Ribeauvillé à Sainte-Marie-aux-mines	720
Col d'Oderen	883	Col de Steige.....	597
Col de Bramont.....	750	Col de Barr à Villé	404
Col de Behnlegrab	850	Col du Donon	757
Col de la Schlucht	1150		
Col du Bonhomme.....	940		

Lacs des Vosges.

Lac du Ballon	1000	Lac de Retournemer.....	780
Lac Blanc	1054	Lac de Longemer	746
Lac Noir	960	Lac de Gérardmer.....	640
Lac Vert ou Darensee .. .	980	Lac de Seewen	510
Lac de Blanchemer	1050	Lac de Fondromoix	650
Lac et réservoir du Neuweyer	950	Lac de Lispach	840
Sternsee	971	Lac du Corbeau	900

Sources d'eau minérale.

Bussang....	702	Bühl de Barr	278
Soulzbach	340	Roshelm	208
Soulzmatt	266	Soultz-les-Bains	170
Wattwiller	332	Niederbronn	200
Châtenois.....	198	Soultz-sous-Forêts	150

Cours d'eau autour du grand Ballon.

Thur (50 kilomètres).		Lautenbach-Zell	508
Source au col de Bussang.	722	Lautenbach	420
Source au col de Bramont	750	Buhl.....	338
Urbès	452	Guebwiller	270
Wesserling	420	Issenheim	260
Saint-Amarin	400	Colmar, confluent de l'Ill..	190
Thann	350	*Fecht* (42 kilomètres).	
Cernay..... .	276	Source au Hoh'neck	1200
Herrlisheim.....	198	Sondernach	620
Confluent avec l'Ill	195	Metzeral	500
Lauch (41 kilomètres).		Munster.....	390
Source au Lauchen..... .	1160	Wihr-au-Val	319
Sortie du lac du Ballon...	1060	Walbach	286

	Mètres.		Mètres.
Turckheim	240	Schlestadt	170
Ingersheim	222	Strasbourg	140
Ostheim	190	Embouchure dans le Rhin.	135
Confluent à Illhæussern	175	*Cours du Rhin en Alsace* (200 kilomètres).	
Cours de l'Ill (180 kilom.).			
Source à Winckel (Jura)	527	Huningue et Bâle	240
Altkirch	323	Neuf-Brisach	195
Mulhouse	240	Kehl et Strasbourg	136
Confluent de la Thurr	195	Confluent de l'Ill	135
Horbourg et Colmar	190	Lauterbourg	104

Localités des Vosges habitées toute l'année.

Hôtel du Lac Blanc	1200	Maison forest. de la Rothlach	958
Hôtel de la Schlucht	1150	Village du Hohwald	700
Ferme du Lauchen	1150	Hameau de Belmont	850
Hameau des Hautes-Huttes	900	Hameau du Hohrothberg	750
Village d'Aubure	1000	Goldbach et Gelshausen	750

Ruines du moyen-âge, châteaux et couvents.

Engelburg à Thann	500	Kintzheim	280
Freundstein à Soultz	900	Ortenburg	490
Herrenfluh à Wattwiller	717	Bernstein	540
Hugstein près Guebwiller	350	Andlau	460
Abbaye de Murbach	450	Spesburg	430
Störenburg	500	Landsberg	584
Wildenstein	600	Truttenhausen	375
Wasserburg	710	Sainte-Odile	700
Hohhattstadt	877	Rathsamhausen	500
Laubeck ou Haneck	737	Girbaden	572
Schwarzenburg	520	Nideck	650
Hoh'nack	936	Wangenburg	450
Hohlandsburg	634	Hoh-Geroldseck	481
Pfixburg	458	Oxenstein	514
Drei-Exen	596	Hoh-Barr	400
Kaysersberg	270	Greifenstein	385
Bilstein	350	Saint-Jean-des-Choux	302
Ribeauplerre	670	Dabo ou Dagsburg	512
Hoh-Königsburg	512	Lützelburg	522
Frankenberg	880	Huneburg	420

	Mètres.		Mètres.
Lichtenberg	400	Liebfrauenberg	296
Wasenburg	487	Fleckenstein	510
Windstein	440	Frönsburg	496
Falkenstein	400		

Limites de certaines cultures.

Froment, selon l'exposition. Température moyenne 7—8° C.	600	à	800
Seigle, orge, avoine. Température moyenne 6—7° C.	800	à	950
Pommes de terre. lin, choux. Température moy. 5—6° C.	1000	à	1200
Groseilier rouge			900
Mérisier et griottier			900
Hêtre et sapin	1200	à	1300
Chêne	600	à	800
Noyer, selon l'exposition	550	à	700
Chataignier	500	à	650
Prunier et poirier	650	à	700
Pommier	700	à	800
Abricotier, mûrit ses fruits dans les vallées			520
Pêcher, jusqu'à			500
Vigne, altitude extrême au Hassion, près Munster	480	à	500
Asperges, dans la vallée de Munster, à			550
Amandier, entre Türckheim et Bergheim			300

Ces indications suffisent pour donner une idée de l'hypsométrie et du relief de la chaîne des Vosges au dessus des plaines d'Alsace et de Lorraine. Le climat dont dépend la distribution des plantes et l'extension des cultures, est modifié par l'altitude. Nous comptons bien revenir, dans une de nos études suivantes, sur les rapports de la configuration du terrain de nos montagnes avec la végétation et le climat. Remarquons seulement que, dans les Vosges, le climat présente un caractère excessif et continental, avec des variations brusques et extrêmes de la température. Entre 600 et 1300 mètres d'altitude, nous voyons se reproduire ici les phénomènes climatériques des pays du Nord, de la Russie, de la Suède, avec absence de printemps, avec végétation rapide en été. Le réveil général de la végétation se manifeste en juin vers le sommet

des montagnes; mais les plantes se développent rapidement et les mêmes espèces fleurissent à la fois en même temps au haut des Vosges et dans la plaine. Si le griottier, cultivé près des lacs d'Orbey à une élévation de 900 mètres, mûrit seulement ses fruits en septembre à cette altitude, deux mois après leur maturité au fond du val, certaines plantes, telles que la bruyère, fleurissent sur les hauteurs huit jours plus tôt qu'en plaine.

CH. GRAD,
membre du club alpin.

Digitized by Google

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR LES

HOMMES DE LA RÉVOLUTION

A

STRASBOURG ET LES ENVIRONS

—

Suite.

—

DIETRICH.

(Le baron PHILIPPE-FRÉDÉRIC de, comte du Ban-de-la-Roche)
Né à Strasbourg le 14 novembre 1748.

Ses ancêtres sont originaires de Saint-Nicolas, près de Nancy, et s'appelaient en 1549 Didier, germanisé en Dietrich. Il est arrière-petit-fils de Dominique Dietrich, négociateur du traité de capitulation de la ville de Strasbourg le 30 septembre 1681, lequel, comme Ammeister régent de cette cité libre, parvint à faire réintégrer, après huit siècles de séparation, à des conditions honorables, sa patrie d'adoption, sous le sceptre de Louis XIV. Deux siècles après, ce beau fleuron de la couronne de France, retombait au pouvoir de l'Allemagne coalisée, par l'ineptie d'un vil aventurier troisième de sa race, auquel on donna à Strasbourg le sobriquet de *Finckmatt Luïs*.

1773. Il succéda à son père dans la charge de secrétaire interprète de l'institution du mérite militaire.

5 septembre 1779. Louis XVI le nomma secrétaire-général des Suisses et Grisons.

1785. Commissaire royal à la visite des mines, forges, forêts et bouches à feu de la France.

1788. Membre de l'Académie royale des sciences, de la Société royale de Gœttingue et de celle des curieux de la nature à Berlin.

28 juin 1789. Commissaire du roi près la ville de Strasbourg. Peu de jours après sa nomination, le 20 juillet, arrive la nouvelle de la prise de la Bastille et, le lendemain 21, il assiste au triste spectacle du sac de l'Hôtel-de-Ville de Strasbourg, et se trouve pour la première fois en présence de saturnales difficiles à prévoir et à comprimer.

4 août —. Paraît le décret abolissant tous les priviléges. Les députés de l'Alsace, alors à Paris, lui écrivaient à cette occasion : « Vous serez maire de Strasbourg. » Et en effet les quinze assemblées primaires se réunirent le 8 février 1790. Il réunit 9685 voix, et son concurrent, l'Ammeister Poirot, seulement 2286. Son élection fut attaquée par ses adversaires, mais sans succès ; le 18 mars suivant la nouvelle municipalité fut installée, et à la suite d'une absence de huit mois on lui contestait la qualité de citoyen actif de Strasbourg.

1790. C'est au commencement de cette année, le 15 janvier, qu'il fonda la Société de la révolution, laquelle, le 11 février, prit le nom de Société des amis de la Constitution affiliée à celle de Paris.

13 juin —. Dimanche, dans la plaine des bouchers, les populations de Strasbourg, celles d'une partie de l'Alsace et des pays voisins, étaient conviées à la fête de la Fédération rhénane. L'autel de gazon, élevé dans cette plaine, pour y recevoir, au pied de ses marches, les gardes nationaux délégués de l'Alsace, de la Lorraine, de la Franche-Comté et de la Bourgogne, était dû aux soins de la municipalité et de son nouveau maire en particulier, lequel monta les degrés de cet autel, et au

milieu de l'immense carré, entouré d'une foule compacte et silencieuse, prononça, d'une voix sonore, la formule sacramentelle de fidélité au roi, à la loi, et à la nation, qui fut acclamée par la masse des spectateurs.

Juillet —. La nouvelle municipalité de Haguenau avait été insultée par la populace, à l'instigation, dit-on, de la magistrature ancienne, dont la non-reddition de comptes remontait à 1785. Il fut chargé de l'examen du litige, qu'il termina à l'entière satisfaction des habitants de cette localité. Lors des troubles de Sélestadt, produits à l'occasion de l'installation du nouveau conseil municipal, il y envoya des commissaires strasbourgeois et l'ordre y fut rétabli. Après les incessantes réclamations des princes étrangers dépossédés par les décrets de l'Assemblée nationale, lui vinrent les israélites revendiquant les droits de citoyens français; enfin le clergé jetait des cris de détresse devant la confiscation de ses biens et le serment que l'on voulait lui imposer. C'était un véritable gâchis qui réclamait de l'administration un sang-froid imperturbable pour ne pas aller à la dérive; aussi, lors du mouvement militaire des 6 et 7 août, le vit-on se jeter avec courage entre les régiments et recevoir à cette occasion du colonel Victor de Broglie, du 13e régiment, des paroles de félicitation.

Octobre —. Membre de la Société des amis de la Constitution.

11 novembre —. Elu maire pour la seconde fois. Dans le courant de cette année, il dirigea l'organisation des nouvelles administrations départementales, judiciaires et même religieuses, car, à l'égard de cette dernière, le député Schwendt avait discuté avec le nouveau maire le choix d'un évêque et conseillé l'abbé de Marmoutier ou celui d'Ebersmünster. C'est l'abbé Brendel, appuyé par les commissaires royaux alors en mission en Alsace, qui remplaça le cardinal de Rohan à Strasbourg.

Dans es premiers mois de 1791, alors que l'armée de Condé

projetait d'envahir l'Alsace par Marckolsheim et Rhinau, informé à temps par ses émissaires et par son beau-frère le chancelier Ochs de Bâle, il parvint à déjouer ces projets.

8 juin —. Les volontaires s'étant pris de querelle avec le régiment suisse Vigier, en garnison à Strasbourg, il fut obligé d'intervenir avec le vieux général Luckner pour rétablir l'ordre un moment menacé.

15 juin —. Il lance la proclamation du corps municipal appelant un citoyen sur vingt, à se dévouer volontairement à la bonne cause en combattant les aristocrates.

21 juin —. La fuite du roi et son arrestation à Varennes, produisirent une certaine agitation à Strasbourg; les généraux de Bouillé, Heymann et de Klinglin, ayant émigré, furent représentés en mannequins et brûlés sur la place d'armes par la populace dans la nuit du 28 juin. C'est alors qu'il nomma le général de Gelb à la place de Klinglin.

14 novembre —. Elu pour la troisième et dernière fois maire. Sur 5,000 votants il obtint 4,000 voix. A cette occasion, ses concitoyens lui offrirent une médaille d'or, représentant d'un côté un aigle prenant son essor vers le soleil, de l'autre la ville de Strasbourg sous les traits de Minerve, offrant au maire une couronne civique avec cet exergue : *à Dietrich premier maire de Strasbourg.*

L'année 1791 s'était bien clôturée pour lui, et celle de 1792 s'ouvrait sous d'heureux auspices ; de tous côtés il ne recevait que félicitations; ses amis de Paris, dans les premiers mois de 1792, l'informaient même qu'il était question de lui pour le portefeuille de l'intérieur. La guerre avec l'Autriche ayant été déclarée, Lafayette, commandant en chef de l'armée du centre, a rendez-vous avec lui à Phalsbourg, le 13 janvier 1792, pour examiner la défense de la frontière. Cette conférence fut mal interprétée par ses ennemis. C'est dans ses salons de la rue de la Mésange que, le 25 avril 1792,

Rouget de Lisle exécuta pour la première fois le chant de la *Marseillaise*. Nous touchons à l'époque où il se trouva en face des terroristes Laveaux, Schneider, Monet, Teterel, Simond et autres, qui tous avaient juré sa perte, l'accusant au club de Paris de conspirer avec Lafayette pour livrer Strasbourg à l'Etranger. Deux délégués de la municipalité, Noisette et Champy, furent chargés de le défendre de cette grave et fausse accusation devant l'Assemblée nationale ; mais celle-ci refusa, pour ainsi dire, de les entendre, déclarant, le 12 juillet 1792, être satisfaite. Pendant ce temps, le Conseil de la commune, sous l'influence du maire et en prévision des malheurs réservés au pays, rédigeait, le 7 août, deux adresses, l'une au roi, l'autre à l'Assemblée législative, promettant fidélité à la Constitution et déclarant que du jour où elle serait violée, ils se considéreraient libres de leurs engagements. Malheureusement la pièce tomba entre les mains du perfide député Rühl ; c'en était fait : le maire et le Conseil avaient signé leur déchéance.

La nouvelle de la prise des Tuileries et de la déchéance du roi étant arrivée à Strasbourg le 13 août, le maire convoqua de suite son Conseil et proposa les mesures que la situation réclamait. La fermeture provisoire des clubs fut ordonnée et on renouvela le serment du 7 août, de rester fidèle à la Constitution. Ces mesures irritèrent les jacobins. Laveaux et Simond partirent de suite pour Paris, dénoncèrent le maire et son Conseil comme ennemi de la chose publique ; mais l'Assemblée législative voulant attendre le rapport de ses commissaires alors en Alsace, l'accusation en resta là pour le moment.

18 août —. Une seconde dénonciation anonyme reproduisit les mêmes accusations contre la municipalité de Strasbourg et son chef. Cette fois-ci, Rühl, poussé par les jacobins, obtint que Dietrich serait mandé à la barre de l'Assemblée dans le délai de huit jours, et le lendemain

19, le Directoire exécutif prononçait la dissolution du Conseil municipal, dont l'ordre arriva à Strasbourg le 22 suivant, et les commissaires Carnot, Prieur et Ritter, nomment maire provisoire le médecin Lachausse qui fit convoquer le Conseil par son prédécesseur pour l'informer des dispositions prises par le gouvernement révolutionnaire. Ce dernier acte rempli, Dietrich prit congé du Conseil et se retira immédiatement au Jægerthal pour y préparer sa défense avant d'aller à Paris ; mais les avis qu'il reçut de ses amis lui disaient qu'il trouverait dans la capitale, non des juges, mais des bourreaux et qu'il ferait mieux de n'y pas venir; qu'au surplus l'Assemblée nationale, par décret du 28, avait ordonné son arrestation et son transfèrement par la gendarmerie à la barre de la Convention. Il n'y avait pas à balancer, et encore moins de temps à perdre ; il prit le chemin de la frontière par Bitsche, se rendit à Francfort-s.-M., puis à Bâle, où il arriva le 10 septembre chez son beau-frère, le chancelier Ochs ; mais pour ne pas le compromettre, il alla se fixer à Winterthur, que, par une malheureuse inspiration, il quitta fin octobre pour se constituer prisonnier à Saint-Louis, le 5 novembre suivant. Il espérait par là sauver le patrimoine de ses trois fils, et se blanchir de la réprobation d'émigré.

11 novembre —. Il arriva à Paris, escorté d'un aide-de-camp du général Ferrière. La Convention refusa de l'entendre, étant décrété de conspiration avec l'Etranger. Son ennemi acharné, l'infâme député Rühl, demandait qu'on lui appliquât la loi sur les émigrés, ce qui était une monstruosité. Cette proposition écartée, il fut renvoyé au tribunal criminel du Bas-Rhin. Cette décision fut changée dès le 12 novembre.

27 novembre —. Arrivé à Strasbourg, il descend un moment à l'hôtel de l'Esprit pour y recevoir ses amis, avant de se constituer prisonnier à la maison d'arrêt, d'où il ne songeait guère sortir que le 19 décembre pour

aller se faire juger à Besançon. La Convention nationale, en prenant cette fatale décision le 12, l'enlevait à ses juges naturels et donnait gain de cause à ses ennemis.

23 décembre —. Il arriva à Besançon et fut écroué dans la maison de justice, où il rédigea son testament le 7 février suivant.

7 mars 1793. Il paraît devant les juges. Il avait publié un mémoire justificatif en réponse aux douze chefs d'accusation qui lui étaient reprochés. Acquitté par la Cour sur tous les points, on le retint en prison comme émigré. Ses papiers furent mis sous scellés, et sa personne transportée par la gendarmerie à Paris le 31 août, sans lui laisser même le temps de faire ses derniers adieux à sa femme. La voiture spéciale qui l'y conduisit arriva à l'Abbaye dans les premiers jours de septembre, où il resta jusqu'au 29 décembre. Robespierre s'étant opiniâtrement refusé à le renvoyer au tribunal de Strasbourg, où il comptait encore de nombreux amis et partisans, il comparut le 27 devant le juge Foucaud qui le questionna sur les mêmes faits, pour lesquels le tribunal de Besançon l'avait absous; c'est-à-dire, d'avoir protégé les prêtres rebelles à la loi, persécuté la Société des jacobins de Strasbourg en fermant les clubs, comploté avec Lafayette et les ennemis de la France. A ce tissu de mensonges, il répondit catégoriquement en opposant une vive dénégation à tous les faits. Le juge se sentant battu, pour en finir, lui demanda, s'il avait fait choix d'un défenseur; non, fut sa réponse; eh bien nous nommons d'office le citoyen Duchâteau.

28 décembre —. Il fut extrait de la Conciergerie et conduit devant le tribunal révolutionnaire, en face de l'accusateur public, le fameux Fouquier-Tinville, et du président Herrmann. L'acte d'accusation lu, on entendit les témoins Hess, Simond, Laveaux, Bentabolle et même Schneider qui venait d'être amené à

Paris, tous ennemis des plus acharnés de Dietrich, qui opposa un silence dédaigneux à toutes leurs dépositions. « Je sais, dit-il à ses juges, que mon sort est décidé. » Après avoir recueilli les opinions, le président prononça la condamnation. Alors il détacha une mèche de ses cheveux, la joignit aux adieux à sa femme, sa chère Louise, et, le 29 au matin, il monta sur l'échafaud avec le courage d'un homme dont la conscience n'a rien à se reprocher. Il était âgé de 45 ans accomplis. Si cet assassinat juridique n'a pas été consommé à Strasbourg, la faute n'en revient pas aux sans-culottes de cette cité, car au club de la rue du Bouclier, temple des réformés, dans la séance du 6 décembre 1793, les jacobins, appuyant la motion de l'infâme Rühl, demandaient déjà à grands cris que la tête du maire tombât dans une ville qui avait été témoin de ses scélératesses, et qu'en conséquence l'on écrivît de nouveau au Comité de salut public à Paris pour l'inviter à condescendre au vœu de la Société.

Outre ses traductions de Ferber, Scheele et Trébra, en 1786, il avait commencé à publier une « Description des gîtes de minerai, forges, salines, etc. de la France; » mais la révolution l'empêcha d'y donner suite. Les deux premiers volumes ont trait aux Pyrénées, les troisième et quatrième parties à la Haute- et Basse-Alsace, les cinquième et sixième à la Lorraine.

DITTERICH (François-Georges).

1789. Docteur et professeur de droit canon, à l'Université épiscopale de Strasbourg. Conseiller intime du prince-évêque de Spire et du prince régnant de Hohenzollern-Waldenbourg-Bartenstein, l'un des vingt-quatre comtes de la cathédrale de Strasbourg.

8 février 1790. Notable du Conseil de la commune de Strasbourg.

30 mars —. L'évêque de Spire proteste d'une manière très-véhémente contre les élections des maires dans les

villes et villages de son évêché en Alsace, et en général contre toutes les innovations faites au préjudice de ses droits, et le 17 avril, Le Barbier de Tinan, en informant la Société des amis de la Constitution de ce fait, ajoute : « J'ai acquis la preuve certaine que cette protestation a été signifiée aux commissaires royaux, et l'agent qui a rempli fidèlement ce mandat, le croiriez-vous, est un conseiller général de cette commune. C'est un de ceux à qui elle a accordé sa confiance pour le maintien de ces décrets dont elle attend son bonheur, c'est un de ceux que vous avez entendus jurer sur la place d'armes d'être fidèles à la loi et de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution. C'est le professeur Ditterich. » Malgré cette sortie, il fut nommé, le 26 mai. membre de l'administration départementale du Bas-Rhin.

Janvier 1791. Certaines agitations ayant eu lieu aux instigations des meneurs de la société dite du Séminaire, dont il était le secrétaire, le tribunal du district de Strasbourg ordonna son arrestation ; mais il se rendit à Ettenheimmünster, auprès du cardinal de Rohan.

18 avril —. Il publia un écrit intitulé : « A tous les bons citoyens de la terre, » avec une lettre à l'adresse du tribunal du district, lequel, en juillet suivant, le condamna à neuf années d'exil du royaume.

12 décembre 1792. Lui, sa femme et ses enfants sont déclarés émigrés par le Directoire du district de Strasbourg.

DOUBLOT.

Avant 1789, négociant, rue du Dôme, 5, à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution, laquelle devint le 11 février, Société des amis de la Constitution.

24 février —. Proposé pour la municipalité.

7 février 1792. Il suit les constitutionnels à l'Auditoire du Temple-Neuf.

DOYEN (JEAN-AMABLE).
Rue de la Nuée Bleue.

Avant 1789, bailli de Fleckenstein. Sub-délégué de l'intendant de Strasbourg. Chargé d'affaires du prince de Rohan Gueméné.

26 mai 1790. Membre de l'administration départementale du Bas-Rhin. Les troubles qui éclatèrent en Alsace, en janvier 1791, obligèrent le gouvernement d'envoyer des commissaires à Strasbourg, lesquels suspendirent une partie de l'administration du 26 mai.

17 février —. Il est nommé membre du Directoire provisoire du Bas-Rhin. On le suppose l'auteur d'un pamphlet publié à cette époque, et ayant pour titre : « Les Alsaciens trahis par eux-mêmes ou la Dragonade en Alsace. Projet conçu par une société d'enragés, proposé à l'Assemblée nationale par le Directoire provisoire du Bas-Rhin. »

26 août —. Les nouvelles élections ayant eu lieu au château, il est nommé membre de l'administration du Bas-Rhin, laquelle s'étant constituée peu de temps après, le fit entrer au Directoire, où il resta jusqu'en septembre 1792. Etant alors à Paris, il fut arrêté et conduit à l'Abbaye, où il a été assassiné en 1792. C'est Westermann et Laveaux qui le perdirent. Il logeait, rue Coquéron, hôtel du Grand Dauphin ; ses papiers furent transportés à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

10 février 1793. Le député Laurent, dans une lettre de Paris à son collègue Rühl, alors à Strasbourg, lui dit : « Je vous joins la copie collationnée d'une lettre de Nebel, receveur du district de Haguenau, trouvée dans les papiers de Doyen, par laquelle on voit qu'ils projetaient entre eux d'agioter ; comme ce projet n'est pas bien pur pour un homme qui manie les deniers publics, je vous prie de faire part du tout au département ; surtout à André, procureur général syndic. La lettre originale est ici au dépôt de la Commission des vingt-

quatre du 1er octobre, carton D, c'est moi qui en ai fait la découverte. »

DUBOIS (G.-G.)

1789. Officier changeur du roi, à la Monnaie de Strasbourg.

1790. Proposé pour la municipalité.

15 janvier —. Fondateur de la Société de la révolution qui, le 11 février, devint celle des amis de la Constitution, avec laquelle, le 7 février 1792, il est à l'Auditoire.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 40,000 livres, réglées les 5 et 7 novembre.

21 novembre —. Sa mise au Séminaire sera encore une fois discutée au Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin. Dans ce mois, il reçoit pour 39,254 livres d'objets d'or et d'argent du tribunal révolutionnaire.

17 janvier 1795. Nommé officier municipal.

30 janvier —. Membre du comité de la Société populaire régénérée de la commune de Strasbourg.

27 août 1795. Elle est dissoute.

1797. Directeur de l'hôtel des monnaies à Strasbourg.

DUFORT (Le chevalier César) l'aîné.

1789. Capitaine d'artillerie à Strasbourg.

15 janvier 1790. Fondateur de la Société de la révolution.

11 février —. Elle prend le nom de Société des amis de la Constitution.

8 juin —. Il remplace Brunck de Frundeck, comme président.

DUFORT, cadet.

1789. Capitaine d'artillerie à Strasbourg.

15 janvier 1790. Fondateur de la Société de la révolution.

11 février —. Société des amis de la Constitution.

13 avril —. Président en remplacement de Brunck.

17 avril —. Il prononce un discours ayant pour texte : « Où la liberté est tout, les inconvénients ne sont rien. »

DU HOUX.

1789. Capitaine d'infanterie, retiré à Strasbourg.
15 janvier 1790. Fondateur de la Société de la révolution.
11 février —. Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire.

DUCRÉTET (S.)

1790. Employé au département du Bas-Rhin.
Février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire. Dans la même année, nommé inspecteur particulier des douanes dans le Bas-Rhin, à la résidence de Seltz.
2 novembre 1793. Employé à la direction des douanes à Strasbourg, le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin le porte sur la liste des suspects, et peu de temps après, il est enfermé au Séminaire, pour n'en sortir qu'après la chute de Robespierre.
1795. Réintégré dans l'administration des douanes.

DULAC (Grégoire).

1789. Officier d'artillerie au régiment de Strasbourg.
14 mai 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.
1790. Il adresse une pétition à M. de Latour du Pin, ministre de la guerre, touchant un passe-droit à lui fait au profit de M. de Puységur, du même régiment.

DUMAS (Le comte Mathieu de).
Né le 23 décembre 1758 à Montpellier.

A 15 ans, sous-lieutenant dans le régiment de Médoc. Capitaine, attaché au général Rochambeau, commandant l'armée auxiliaire envoyée par la France en Amérique.
1782. Aide-maréchal-des-logis de l'état major général, il obtint en 1783 le grade de major.
1789. Aide de camp du maréchal de Broglie lors des premiers troubles de Paris, et plus tard du général Lafayette.
20 janvier 1791. Envoyé comme commissaire en Alsace pour

y rétablir l'ordre et la concorde momentanément suspendus. Il y fut accueilli par une masse de pamphlets, ce qui l'obligea, le 12 février, à enjoindre aux administrateurs du Bas-Rhin d'arrêter l'impression, le colportage et la distribution de tous écrits attentatoires à la Constitution et nuisibles à l'ordre public.

26 août —. Elu par le département de Seine-et-Oise député à l'Assemblée législative. Devenu suspect aux révolutionnaires exaltés, il n'échappa qu'avec peine aux proscriptions qui suivirent la journée du 10 août 1792.

1795. Le département de Seine-et-Oise qui ne l'avait point oublié, le nomma député au Conseil des Anciens.

4 septembre 1797. Il eut le bonheur d'échapper à la proscription directoriale et se réfugia à Hambourg. De retour en France, après le 9 novembre 1799, le premier consul, Bonaparte, le chargea d'organiser l'armée de réserve à Dijon. Il était alors général. Après la paix de Lunéville, signée le 9 février 1801, il fut nommé conseiller d'Etat, et en cette qualité il proposa, au nom du gouvernement, la création de la légion d'honneur, décrétée le 19 mai 1802.

1er février 1805. Il en reçut le titre de grand-officier, en même temps que le brevet de général de division.

Mai 1806. Passé au service du roi de Naples, il y occupa les premiers emplois.

1809. Il était au passage du Danube, et le 4 juillet à la bataille de Wagram.

5-6 juillet 1809. Chargé de faire exécuter les conditions de l'armistice de Znaïm, signé le 12 suivant. Intendant général de l'armée lors de la fatale expédition de Russie, il échappa aux désastres de la Bérésina ; mais moins heureux à la bataille de Leipzig, il y fut fait prisonnier le 18 octobre 1813, et ne revit la France qu'à la rentrée de Louis XVIII, en 1814. Le roi le créa directeur général de la comptabilité, commandeur de Saint-Louis, et fin décembre, grand'croix de la légion d'honneur.

4 septembre 1815. Il fut mis à la retraite. Il publia plusieurs volumes sur les événements militaires de 1799 à 1814.

DUMONCHAU (CHARLES) père.

1789. Musicien à Strasbourg.
28 janvier 1790. Il offre 36 livres à la souscription patriotique.
27 février —. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire.
30 mars 1793. Ex-sergent-major du deuxième bataillon des Vosges, le Comité révolutionnaire des jacobins le dénonce à la surveillance de la Société.
8 décembre. — Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin le condamne à 10,000 livres.
13 décembre —. Cette contribution est réduite à 3,000 livres payables dans les quarante-huit heures.
25 mai 1794. De nouveau sur une liste de suspects dressée par les jacobins.
26 mai —. Il est enfermé au Séminaire, jusqu'après la chute de Robespierre.
1805. Il était encore à Strasbourg, l'un des quatre officiers survivants de l'ancienne confrérie des musiciens d'Alsace.

DUPUIS (C.)

1789. Architecte à Strasbourg.
29 juin 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.
7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire.

DURANTIN (F.)

1789. Maître de langues française et allemande, place de la Victoire à Strasbourg.
Août 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit à l'Auditoire le 7 février 1792.

DURR (PHILIPPE-JACOB).

1789. Poissonnier du roi. Sénateur à la tribu des Fribourgeois.
8 février 1790. Elu notable du Conseil général de la commune.
Juillet —. Membre de la Société des amis de la Constitution.

11 novembre —. Maintenu notable. En même temps, il est nommé commissaire de police.

27 mars 1791. Signataire de la mise en arrestation de Jæglé, curé de la paroisse de Saint-Laurent, pour insultes faites à l'évêque constitutionnel Brendel.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire avec les amis de la Constitution.

ECKERT (dit du Jægerhoff).

1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

17 janvier 1791. Assesseur de l'Assemblée des fidèles de la religion catholique à Strasbourg.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire.

2 novembre 1793. Dénoncé comme suspect par le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin, et mis au Séminaire jusqu'après la chute de Robespierre.

EDEL (Jean-Daniel).

1789. Brasseur à Strasbourg.

11 juin 1793. Schneider le dénonce : « Aussi longtemps que le Comité central du Miroir existera, aussi longtemps surtout que de dangereux présidents de sections, comme par exemple Edel, ne seront pas incarcérés, la tranquillité ne pourra être rétablie. »

17 octobre —. Il figure sur une liste de proscription dressée au club, comme très mauvais sujet, ennemi juré des jacobins.

4 novembre —. Condamné à 10,000 livres d'amende, il paie 5.000 livres, le reste lui a été remis ; mais il est mis au Séminaire.

EHMANN fils.

1789. Négociant rue de l'Ail.

1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il est avec elle à l'Auditoire.

6 décembre 1792. Elu notable.

21 janvier 1793. Ayant refusé les fonctions d'officier municipal, il est remplacé par l'imprimeur Lorentz.

3 octobre —. Membre du Conseil général du département, il est destitué comme feuillant agioteur, qui a refusé de signer l'adresse d'adhésion à la révolution du 31 mai. Il est remplacé par le boulanger Jæcky.

14 octobre —. Il sera éloigné à vingt lieues des frontières, et indiquera sa résidence.

17 janvier 1795. Membre du Comité révolutionnaire du district de Strasbourg.

EHRLEN (Jean-Daniel).

1789. Archiviste.

8 février 1790. Proposé pour la municipalité.

15 mars 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit à l'Auditoire le 7 février 1792.

EHRLEN.

1789. Licencié en droit, rue du Dôme, 13, à Strasbourg.

Décembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit à l'Auditoire le 7 février 1792.

1792. Avoué au tribunal du district de Strasbourg.

1797. Président du tribunal civil de Strasbourg.

1798-1800. Juge au même.

EHRMANN (Frédéric-Louis) père.
Rue de la Dentelle, 30.

Né à Strasbourg en avril 1741.

1785. Membre de la Société philharmonique du régiment de Metz (artillerie), fondée à Strasbourg en 1785, sous l'approbation de Mesmer.

1789. Doyen perpétuel du Collége de médecine et physicien de la ville de Strasbourg. Professeur à l'Université de cette ville, puis à l'Ecole centrale du Bas-Rhin, membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Strasbourg; de la Société minéralogique de Jæna; de la Société des sciences et belles-lettres de Gothembourg.

8 février 1790. Proposé pour la nouvelle municipalité.

15 mars 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire du Temple-Neuf.

1792. Qualifié de démonstrateur-maître en physique. La science lui est redevable d'une masse d'écrits et mémoires. Son cabinet de physique passait alors pour le plus complet de France.

Novembre 1799. Décédé professeur de physique et de chimie à l'Ecole centrale.

EHRMANN (Jean-Daniel) fils.

1789-1792. Professeur au Collége de médecine à Strasbourg.

8 février 1790. Proposé pour la municipalité.

Janvier 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

9 mars —. Secrétaire de cette Société, il signe une adresse aux membres correspondants et particulièrement aux électeurs du Bas-Rhin.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire.

6 décembre 1793. La Commission départementale s'empare des fonds déposés chez lui, provenant de Behr, ex-greffier de Saverne.

EHRMANN, aîné.

Rue Salzmann, à Strasbourg.

1789. Chef de bureau à la douane.

31 mars 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire.

En 1792. Inspecteur général des rôles du département du Bas-Rhin.

EHRMANN (François) cadet.

1789. Courtier de commerce, rue des Orfèvres à Strasbourg.

Février 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

27 février —. Sur son observation, que la raison et l'humanité proscrivent l'usage de corner d'une trompe à certaines heures de la nuit pour rappeler la mémoire d'une prétendue conspiration imputée aux Juifs, la

Société arrête qu'une pétition sera adressée à la nouvelle municipalité pour demander la suppression de l'usage de cette trompe.

17 juillet —. Membre du Comité d'administration de cette Société.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire.

25 octobre 1793. Il sera déporté.

31 octobre —. Imposé par Saint-Just et Lebas à 8000 livres, qu'il règle le 14 suivant.

2 novembre —. Porté sur une liste de 248 suspects, il est enfermé peu après au Séminaire.

24 novembre —. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin approuve Monet de l'avoir fait arrêter et l'on passe à l'ordre du jour sur ses réclamations de mise en liberté. Cependant il est élargi le 25 novembre, et sa conduite improuvée.

30 mai 1794. De nouveau arrêté, sous l'accusation d'égoïste, qui a quitté la Société populaire pour aller à celle des Feuillants à l'Auditoire.

17 janvier 1795. Le représentant Bailly le nomme membre du Comité révolutionnaire du district de Strasbourg.

EHRMANN (Jean).

1789. Pasteur protestant, demeurant à Strasbourg.

31 juillet 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution, avec laquelle il va à l'Auditoire le 7 février 1792.

On lui doit :

1° *Politische Strassburgische Zeitung*, 1790;

2° *Chronique de l'humanité*, de 1790 à 1798;

3° *Nationalblatt für das Niederrheinische Departement*, 1790-1791, paraissant par semaine, traitant principalement de la vente des biens nationaux.

EHRMANN (P.)

1789. Négociant à Strasbourg.

Octobre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire.

EHRMANN (J.)

1789. Négociant à Strasbourg.

Décembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire.

14 mai —. Commandant du 7e bataillon de la garde nationale de Strasbourg, le Directoire le délègue pour organiser les gardes nationaux du district de Benfeld.

EMMERICH (G.)

1789. Négociant, rue Salzmann à Strasbourg.

Août 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire.

31 octobre 1793. Compris dans l'emprunt Saint-Just et Lebas pour 10,000 livres, réglées le 11 suivant. Peu après il est mis au Séminaire ; il réclame.

17 décembre —. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin, passe à l'ordre du jour sur ses réclamations. Cependant le 21 décembre, il ordonne sa mise en liberté.

26 mai 1794. Comme feuillant sectionnaire, partisan de Dietrich, enfin reconnu dangereux à la sûreté de la place, la municipalité arrête de le faire incarcérer. L'agent national Mathæus réclame en sa faveur, il est sursis à son arrestation, et Plarr est chargé de se renseigner sur son civisme pour ensuite prendre telles mesures qu'il sera convenable.

30 mai —. Il est arrêté comme meneur de section et conduit au Séminaire, où il resta jusqu'après la chute de Robespierre.

ENGEL (Philippe).

11 septembre 1790. Vice-président de la Société des amis de la Constitution. Il signe l'adresse aux citoyens de Metz pour les engager à se réconcilier avec Nancy.

7 février 1792. Il va avec la Société à l'Auditoire.

ENGELHARDT (Chrétien-Frédéric).

1789. Négociant, Place d'Armes, N° 46 à Strasbourg.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 15,000 livres.

8 novembre —. Pour avoir vendu un demi-quarteron de cire et une livre d'amidon quarante sols, le tribunal révolutionnaire le condamne à 3000 livres d'amende et à 300 livres pour le dénonciateur. Son commis de magasin sera exposé à la guillotine pendant deux heures avec l'inscription : « Avilisseur de la Monnaie nationale. »

11 novembre —. Il règle le tout à Blanchot, plus 300 livres pour le dénonciateur Jean Riss, de Strasbourg.

7 octobre 1794. Membre du Comité de surveillance des hôpitaux militaires de Strasbourg.

17 janvier 1795. Bailly le nomme membre du Comité révolutionnaire du district de Strasbourg.

ENSFELDER (Jean-Daniel).

1765. Immatriculé au Directoire de la noblesse.

1789. Notaire, greffier à la Chambre des contrats de Strasbourg.

26 février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire jusqu'à sa dissolution.

En 1795. Il cesse ses fonctions de notaire.

ESCHENAUER (F.)

1789. Banquier, quai Saint-Nicolas à Strasbourg.

Avril 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire.

En 1792. Juge suppléant au tribunal de commerce de Strasbourg.

10 novembre 1793. Il verse volontairement 15,000 livres dans l'emprunt de Saint-Just et Lebas de neuf millions du 31 octobre.

17 janvier 1795. Bailly le nomme commandant-chef du 7e bataillon de la garde nationale de Strasbourg.

FABRY (J.), associé de Fabry et Jacobi.

1789. Négociant à Strasbourg, rue J.-J. Rousseau.

1790. Proposé pour la nouvelle municipalité.

15 janvier —. Fondateur de la Société de la révolution, devenue le 11 février Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 20,000 livres, réglées le 5 suivant.

24 novembre —. S'étant constitué au Séminaire il réclame, mais en vain.

13 décembre. — Second refus.

17 décembre —. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin le met en liberté.

30 juin 1794. Devant être mis de nouveau en prison, il obtient un planton pour le surveiller.

4 juillet —. Il figure sur la liste des avilisseurs de la Monnaie nationale, et comme tel, on demande à l'accusateur public, Neumann, s'il faut le transférer à la Conciergerie de Paris, d'après l'arrêté du Comité de salut public, ou le livrer au tribunal criminel du Bas-Rhin. La chute de Robespierre trancha la question.

1797. Membre du Bureau de correspondance de commerce à Strasbourg.

FAHLMER.

27 juillet 1792. Secrétaire de la Société des jeunes amis de la Constitution à Strasbourg. Il annonce dans les *Affiches de Strasbourg* que plusieurs membres de leur Société, atteints de jacobinisme, s'en sont retirés pour former un club d'après les principes des sans-culottes.

FAUDEL, l'aîné.

1789. Ex-sénateur; il est proposé le 8 février 1790 pour la nouvelle municipalité.

Octobre 1793. Enfermé à l'hôtel de Darmstadt.

25 novembre —. Sur sa réclamation, le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin, ordonne son élargissement.

26 novembre —. Il sort de sa prison.
23 avril 1794. Administrateur du Directoire du district de Strasbourg.
30 juin. Président de ce Directoire.
2 août —. Il félicite la Convention nationale des mesures prises contre Robespierre, Couthon, Saint-Just et Lebas.

FERRAND (C.)

1789. Négociant à Strasbourg.
Décembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.
7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire.
21 novembre 1793. Mis en état d'arrestation.
13 décembre —. Il réclame sa mise en liberté; mais le Comité de sûreté générale, le reconnaissant très-dangereux par sa conduite anticivique et ses démarches pour entraver la marche de la révolution, passe outre sur sa demande; cependant l'arrêté sera communiqué au représentant Lémane.
21 décembre —. Il est mis en liberté.
17 janvier 1795. Suppléant au Bureau de conciliation à Strasbourg.
1800. Membre de la Commission administrative des hospices civils de Strasbourg.

FOUSTAIN (P.)

Septembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.
7 février 1792. Il l'accompagne à l'Auditoire.

FRANTZ (G.)

1789. Fabricant de tabacs à Strasbourg.
Février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire.
28 septembre 1793. Ayant fait de fausses déclarations sur le compte de Guerin, le Comité de sûreté générale du

Bas-Rhin arrête que Prost et Wilvot placeront les scellés sur les papiers de ces deux individus.

3 décembre —. Il sollicite du même Comité l'élargissement de Schæfer fils, de Balbronn. Refusé.

FRIED (J. H.), licencié.
Rue Sainte-Elisabeth.

1789. Prévôt des chanoines du Chapitre de l'église collégiale de Saint-Thomas. Professeur de droit naturel à l'Université de la Confession d'Augsbourg à Strasbourg.

15 mars 1791. Sociétaire des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792, à l'Auditoire.

31 octobre 1793. Saint-Just et Lebas l'imposent à 60,000 livres, qu'il règle les 5 et 11 novembre.

21 novembre —. Son arrestation est ordonnée.

25 novembre —. Elargi du Séminaire, sous la garde d'un planton; il paiera en outre la contribution comme s'il était au Séminaire.

17 janvier 1795. Juge de paix du 4e arrondissement de Strasbourg.

FRIEDEL (J.)

1789. Marchand de cuirs à Strasbourg.

Novembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il est avec elle à l'Auditoire.

FRIES, professeur. Place d'Armes.

1789. Régent de classe au Collége de l'Université de la Confession d'Augsbourg et vicaire audit établissement. Pédagogue en second au couvent de Saint-Guillaume. Prédicateur français à Saint-Nicolas.

1792. Vicaire à l'hôpital civil.

4 décembre 1792. De Paris, le député Laurent demande aux jacobins s'il est encore en place, malgré les demandes de destitution.

11 février 1793. Il lui est enjoint, par les représentants Cou-

turier et Dentzel, d'être plus circonspect à l'avenir, et de baisser devant la loi un front respectueux, sinon....

15 octobre —. Déporté à vingt lieues des frontières, il quitte la ville pour revenir plus tard.

30 mai 1794. La municipalité ordonne son arrestation, comme partisan déclaré de la faction du traître Dietrich, auteur de plusieurs écrits liberticides pour faire échouer la révolution du 10 août 1792; feuillant fédéraliste et intrigant.

FRITZ (Charles-Maximilien).

1789. Ministre évangélique à Saint-Pierre-le-Jeune, au coin de la rue du Fort. Supérieur au couvent de Saint-Guillaume.

1792. Administrateur de cette fondation. Vicaire au Collége de l'Université de la Confession d'Augsbourg.

22 août 1792. Dans une adresse à ses concitoyens, il s'explique sur les inculpations portées contre lui :

1° D'avoir été l'un des agents de Fréd. Dietrich ;

2° D'avoir invité les citoyens, dans une feuille imprimée, à déclarer aux représentants de la nation que Fréd. Dietrich jouit de leur confiance ;

3° D'avoir écrit contre les clubs ;

4° D'avoir été payé par la liste civile;

5° Que l'esprit de l'Institut protestant, dont il est le chef, est corrompu et infecté d'incivisme.

4 décembre 1792. De Paris, le député Laurent demande à ses frères et amis les jacobins, s'il est encore en place, malgré les démarches faites pour obtenir sa destitution.

11 février 1793. Comme à son collègue Fries, on lui enjoint d'être plus circonspect à l'avenir, et de baisser devant la loi un front respectueux, autrement.....

9 mars 1794. De Châlons, le jacobin Rivage, dans une lettre au maire Monet, pour se disculper et prouver qu'il ne s'est point enrichi pendant la révolution, dit : « Le richard Rivage leur répondra encore non; il ne l'a pas

volé, il l'a emprunté de la bourse de ses amis, pour rembourser au vieux avare et professeur Fritz 3600 livres pour lui faire aimer cette monnaie républicaine.»

30 mai —. Il sera arrêté, comme partisan déclaré de la faction du traître Dietrich, auteur d'écrits liberticides pour faire échouer la révolution du 10 août 1792.

9 juillet —. Retiré à Barr, la municipalité de cette petite ville est invitée à le faire arrêter, comme prêtre feuillant, né adhérent de Dietrich, meneur de section, gâte-esprit de Strasbourg; mais la Société populaire de Barr s'opposa formellement à son arrestation, le prit même sous sa protection, en ordonnant à la municipalité de ne point le faire traduire à Strasbourg, mais de prendre fait et cause pour lui. Stamm, agent national à Benfeld, qui nous rapporte ce fait, ajoute dans sa lettre à Monet, datée de Sélestadt: « Je viens de prendre les mesures nécessaires pour parer à tous ces abus, qui ne prennent leur source que dans l'égoïsme le plus vil. »

3 septembre —. Aux Jacobins, il est de nouveau dénoncé par Tisserand, comme chef de parti de la faction Dietrich. Heureusement que la chute de Robespierre mit fin à tous ces abus.

FRISCHELT.

Petites-Boucheries, maison Lichtenberger.

1789. Receveur-général du grand Chapitre de la cathédrale de Strasbourg.

8 février 1790. Elu notable.

17 janvier 1791. Assesseur de l'Assemblée des fidèles de la religion catholique, il signale au Directoire du Bas-Rhin les dangers dont leur religion est menacée.

1791. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire.

30 mai 1794. Lui et sa femme sont arrêtés comme aristocrates et fanatiques, et enfermés jusqu'après la chute de Robespierre.

FRŒREISSEN (LÉONARD).

11 novembre 1797. Officier municipal, commissaire pour le recollement de la contribution patriotique et suppléant du tribunal de la police municipale.

3 juillet 1792. Signataire de l'adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale, demandant la poursuite des auteurs de la journée du 20 juin 1792.

18 janvier 1793. Suspendu provisoirement de ses fonctions municipales.

25 octobre —. Il sera déporté.

2 novembre —. Sur une liste de 218 suspects.

5-7 novembre —. Il paie 2000 livres pour sa part dans l'emprunt de Saint-Just et Lebas.

3 septembre 1794. Le jacobin Tisserand le porte sur la liste des chefs de parti de la faction Dietrich, au nombre de onze.

17 janvier 1795. Juge au tribunal civil de Strasbourg.

1803. Juge au tribunal criminel du Bas-Rhin.

1804. Il en est le président.

FROSCH (F.)

1789. Directeur de la loterie à Strasbourg.

Juin 1790. Reçu membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire.

GALLIMARD.

12 novembre 1792. Administrateur des subsistances militaires à Strasbourg.

2 novembre 1793. Son père et toute la famille figurent sur une liste de gens suspects, dressée par le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin.

6 et 10 novembre —. Il verse 20.000 livres pour sa part dans l'emprunt du 31 octobre, décrété par Saint-Just et Lebas. Peu après, il est mis au Séminaire

11 décembre —. Il sortira du Séminaire pour vaquer à ses affaires, avec planton, et y rentrera à 6 heures du soir.

13 décembre —. Il sera élargi du Séminaire, pour rendre ses comptes, avec planton, et ses comptes remis il retournera au Séminaire.

17 décembre 1794. Comme receveur, il enregistre au droit de vingt sols l'inventaire des objets trouvés chez Monet.

GELIN (G.)

1789. Curé de la paroisse de Saint-Louis à Strasbourg.

30 septembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution. Dans la même année un sieur Laurent lui adresse les vers suivants :

Au ci-devant curé de Saint-Louis.

Tu te trahis enfin, fier et vaillant athlète,
Et ton impiété ne sera pas secrète :
Avec un front d'airain, qui jamais ne rougit,
Tu bravas jusqu'ici la honte et le mépris;
Emule de Mathan, tu veux braver encore
Une religion que ton cœur déshonore.
Accomplis ton serment, il est digne de toi;
Jure d'être parjure à ton Dieu, à ta foi!
Malheureux, les licteurs, qui t'entourent sans cesse,
Ne pourront écarter tes remords, ta détresse;
Crois-moi, fuis loin d'ici, ton front audacieux
Désormais ne pourra que nous être odieux.

8 mars 1791. A ladite Société il fait hommage de 12 exemplaires du discours qu'il a prononcé lors de la prestation de son serment à la Constitution.

Il ne figure pas sur la liste des jacobins, et n'a pas suivi les constitutionnels à l'Auditoire le 7 février 1792.

GÉOFFROY (L.)

1789. Officier d'artillerie à Strasbourg.

Juillet 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

GÉRARD (A.)

1790. Médecin-docteur à l'hôpital militaire de Strasbourg.

Février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire.

GÉRARDON (G.)

1790. Employé au Département du Bas-Rhin.
Février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution, avec laquelle il est le 7 février 1792 à l'Auditoire.

GEROLD (J.)

Avant 1789. Fumiste à Strasbourg, faubourg de Saverne, 38.
Juillet 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.
7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire.

GEYLER (M.)

1789. Passementier à Strasbourg.
Août 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire.

GIRARD (V.)

1789. Docteur en médecine à Strasbourg.
Juillet 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.
7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire.

GIVERNE (F.)

1789. Sous-directeur de la loterie à Strasbourg.
14 mai 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire.

GLOUTIER (ALEXIS).
Rue des Charpentiers.

Juin 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.
17 décembre —. Président de cette Société En prenant possession du fauteuil, il prononce un discours se terminant ainsi : « Aujourd'hui la liberté de penser, de parler le langage de la raison est une propriété sacrée et commune à tous les Français. »
8 août 1791. Elu membre de l'administration du Bas-Rhin : constituée le 26 suivant, elle le choisit pour membre du Directoire sous la présidence de Victor de Broglie.

14 novembre —. Elu notable du Conseil municipal de Strasbourg.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire avec la Société des amis de la Constitution.

3 avril —. Avec le maréchal Luckner et quelques autres membres, il propose la fusion de la Société avec celle des jacobins, mais elle est repoussée par la majorité.

3 juillet —. Au Directoire il signe l'adresse à l'Assemblée nationale demandant la poursuite et la punition des auteurs de la journée du 20 juin.

21 août —. N'ayant pas voulu retirer sa signature de l'arrêté interdisant les réunions des Sociétés politiques, il est suspendu de ses fonctions d'administrateur du département.

21 novembre —. Partisan de Dietrich, le jacobin Ph. Simond l'attaque dans une lettre de Paris aux sans-culottes de Strasbourg : « Dietrich est à l'abbaye, il fait vaquer l'hypocrite Gloutier auprès de Condorcet et autres pour se faire laver, mais ses taches me paraissent trop profondes pour être si vite effacées. »

6 décembre —. Malgré cette sortie, il est élu officier municipal.

18 janvier 1793. Révoqué de ces fonctions.

11 février —. Il est ordonné à la municipalité de le faire sortir de Strasbourg dans le plus bref délai, sans qu'il puisse se retirer dans les départements limitrophes de l'Alsace.

Ayant été le précepteur des deux fils de l'infortuné Fréd. de Dietrich, celui-ci, dans son acte de dernière volonté, daté de la maison d'arrêt de Besançon le 7 février 1793, le conjure de leur continuer ses conseils et sa tendresse, et recommande à sa femme et à ses deux garçons l'acquittement exact de la pension viagère qu'il avait assurée à ce fidèle ami, lorsqu'il consentit à se charger de l'éducation de ses deux fils. Si vous êtes vertueux et bons citoyens, vous lui en avez l'obligation. Il a tout fait pour conserver votre père ; il lui a procuré et donné dans les lieux où il a été

successivement détenu, des consolations qu'une estime réfléchie et l'amitié la plus fervente peuvent seules imaginer. Il a diminué l'amertume des derniers jours de ma vie ; plus d'une fois il a exposé la sienne pour me la sauver.

GODAILLI (J.)

1789. Officier d'artillerie à Strasbourg.

Juin 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution, jusqu'à son départ pour l'armée.

GOSSEL (A. X.)

1789. Sellier à Strasbourg.

1790. L'un des secrétaires du district de Strasbourg.

26 février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire.

25 octobre 1793. Il sera déporté par ordre du Comité de sûreté générale du Bas-Rhin.

2 novembre —. Le même Comité le fait figurer avec sa femme sur une liste de 248 suspects.

26 février 1794. Secrétaire-adjoint de l'administration du district de Strasbourg.

5 octobre —. De même.

GRUN (Jean-Jacques).

Avant 1789. Aubergiste à la Pomme-d'Or, à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution qui, le 11 suivant, devint Société des amis de la Constitution.

8 février —. Elu officier municipal.

11 novembre —. Maintenu.

14 novembre 1791. Idem, chargé de la contribution foncière et mobilière. Suppléant au tribunal de police municipale.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire.

3 juillet —. Signataire de l'adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale demandant la poursuite et la punition des auteurs de la journée du 20 juin.

22 août —. Maintenu en fonctions sous le maire Lachausse.

11 mai 1793. Signataire de l'adresse de la 8e section de la Commune à la Convention nationale demandant le bannissement d'Euloge Schneider de la ville, même de la République.

3 octobre —. Il donne sa démission d'officier municipal; c'est l'orfévre Lusigny qui le remplace.

31 octobre —. Imposé à 2000 livres par Saint-Just et Lebas.

2 novembre —. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin le signale comme suspect.

5 novembre —. Il paie sa taxe de 2000 livres.

21 novembre —. Enfermé au Séminaire.

28 novembre —. Il réclame sa mise en liberté. Le Comité de surveillance générale passe outre. Après la chute de Schneider, il fut mis en liberté.

30 mai 1794. De nouveau incarcéré par ordre du Conseil municipal, comme partisan de Dietrich, fédéraliste, libéré après la chute de Robespierre.

20 septembre —. Membre du Comité de surveillance de la ville de Strasbourg, organisé par le représentant Foussedoire.

17 janvier 1795. Membre du Bureau de conciliation de Strasbourg. Il était alors aubergiste à la Maison rouge sur la place d'Armes.

GUÉRIN (E.)

1789. Secrétaire au Bureau des Ponts-et-chaussées en la province d'Alsace.

29 mai 1790. Secrétaire en chef du Département de police.

Décembre —. Secrétaire du maire Dietrich.

Décembre —. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit à l'Auditoire.

1791 et 1792. Secrétaire particulier au bureau de la mairie.

23 octobre 1793. Il sera éloigné des frontiéres.

2 novembre —. Porté sur une liste de 248 suspects.

21 novembre —. Maintenu secrétaire à la mairie, il demande

à l'officier municipal Jung, à la réquisition de qui et par qui les scellés ont été mis chez Salmon.

2 février 1794. Chef au bureau de police, il vise un arrêté du maire défendant aux marchands de vendre du sucre à qui que ce soit autrement que sur un certificat d'un officier de santé, visé par la police.

26 mai –. Il est mis au Séminaire comme ex-secrétaire du maire Dietrich, ayant déjà reçu ordre le 23 octobre 1793 de s'éloigner des frontières du Bas-Rhin.

Septembre —. Mis en liberté.

1800. Econome à l'hôpital civil de Strasbourg.

GUÉRIN (CHRISTOPHE).

1789. Graveur en taille-douce à Strasbourg.

Avril 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

17 décembre —. Il offre à cette Société sa gravure reproduisant l'action héroïque du héros de Nancy, le citoyen Desisles.

1791. Graveur à la Monnaie de Strasbourg, où il loge.

7 février 1792. Il suit les amis de la Constitution à l'Auditoire.

GUIDINALE (JEAN-BAPTISTE).

1789. Négociant à Strasbourg.

Décembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il est avec elle à l'Auditoire jusqu'à sa dissolution.

GUIOT (C.)

1789. Quartier-maître d'artillerie à Strasbourg.

Avril 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il la suit à l'Auditoire.

GUPPENBERGE (DE).

Février 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution avec laquelle, le 7 février 1792, il est encore à l'Auditoire.

HANTZMETZGER (A.)

1789. Cafetier à Strasbourg.

Février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. A l'Auditoire.

HATT (Daniel).

1789. Brasseur à Strasbourg.

8 février 1790. Membre du Comité militaire, il est proposé pour la nouvelle municipalité.

Juillet —. Membre de la Société des amis de la Constitution qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire du Temple-Neuf.

HAUTERIVE (de).

1789. Officier du Génie à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution.

11 février —. Changée en celle des amis de la Constitution, avec laquelle il reste jusqu'à son départ pour l'armée.

HEBEISEN (Jean-Georges).

1789. Droguiste, Grandes-Arcades.

8 février 1790. Proposé pour la municipalité.

Septembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

14 novembre 1791. Elu notable.

7 février 1792. Il suit ses amis de la Constitution à l'Auditoire.

3 juillet —. Officier municipal. Signataire de l'adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale, demandant la poursuite et la punition des auteurs de la journée du 20 juin.

16 février 1793. Il lui est ordonné de tenir dorénavant une conduite plus prudente, et d'ouvrir enfin les yeux sur les dangers auxquels des malintentionnés l'exposent.

31 octobre —. Imposé par Saint-Just et Lebas à 40,000 livres, qu'il règle les 5, 7 et 12 novembre suivant.

21 novembre —. Mis au Séminaire.

7 décembre —. Elargi moyennant 10,000 livres qu'il verse à Blanchot.

HECHT.

1789. Pharmacien à Strasbourg.

1792. Commandant du second bataillon de la garde nationale de Strasbourg.

Novembre 1793. Responsable de son employé qui doit avoir vendu trop cher quelques grammes de poudre de rhubarbe, il est condamné à 15,000 livres d'amende, qu'il verse le 11 à Blanchot.

14 novembre —. Destitué de commandant, mis en arrestation et conduit en prison à Dijon, pour y rester comme ôtage jusqu'à la paix.

13 avril 1794. Simon, notable de la commune, se rétracte en sa faveur devant le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin.

30 mai —. Sa femme, comme ennemie de l'égalité, est enfermée par ordre de Mathæus, agent national.

24 juillet —. De Paris, le député Rühl atteste qu'il le connaît de personne et de réputation, qu'il passe pour être un des meilleurs chimistes de la République, très-utile en cette partie et dans celle de la pharmacie.

17 janvier 1795. Il refuse au représentant Bailly le commandement de son ancien bataillon.

HEITZ (Jean-Henri) père.

Avant 1789. Imprimeur à Strasbourg, près du collége de Saint-Guillaume.

8 février 1790. Proposé pour la nouvelle municipalité.

30 novembre —. Il propose la création d'une caisse de crédit.

Février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

14 novembre —. Elu notable pour un an en remplacement d'Arbogast.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire.

3 juillet —. Officier municipal, il signe l'adresse à l'Assemblée nationale demandant de poursuivre et punir les fauteurs de la journée du 20 juin.

12 août —. Signataire de la circulaire à ses concitoyens, les engageant à la conservation de la Constitution entre les mains du roi Louis XVI.

22 août et 6 décembre —. Elu notable.

18 janvier 1793. Maintenu comme notable par les représentants Couturier, Rühl et Dentzel; mais ayant déjà offert sa démission une première fois le 19 août 1792, il est remplacé, le 21 janvier, par Helck, brasseur.

5 décembre —. Conduit au Séminaire.

7 décembre —. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin le taxe à 15,000 livres.

11 décembre —. Il verse 3000 livres à valoir.

24 décembre —. Mis en liberté.

30 mai 1794. La municipalité, sur la réquisition de son agent national, ordonne de nouveau son arrestation.

31 mai —. Incarcéré au Séminaire, jusqu'à la chute de Robespierre, juillet 1794.

17 janvier 1795. Le représentant Bailly le nomme notable.

1798. Commissaire de police de la 6me section, rue de l'Outre, N° 3.

HERRENBERGER.

Ruelle des Prêtres, à Strasbourg.

Mars 1791. Vicaire épiscopal de l'église-cathédrale de Strasbourg, nommé par Brendel évêque assermenté.

22 octobre —. Il se prononce contre le discours de Schneider en faveur du mariage des prêtres.

HERRENSCHNEIDER (Jean-Louis) fils.

Né à Grehweiler, près de Kreuznach, le 23 mars 1760.

Son père ayant été appelé comme prédicateur à Strasbourg en 1772, il put fréquenter les cours de l'Université de cette ville et fut promu successivement aux grades de maître ès-arts et de docteur en philosophie.

1785. Il est reçu licencié ès-lois.

Son oncle étant mort en 1784, il le remplaça comme professeur de mathématiques, et, en 1789, il obtint cette chaire en remplacement d'Elie Brackenhofer.

1790. Il fit un voyage scientifique à Paris, à Londres et en Allemagne.

15 février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire.

17 octobre 1793. Aux Jacobins il est porté sur une liste de proscription de 20 citoyens de Strasbourg.

30 mai 1794. Enfermé au Séminaire, d'où il ne sort qu'après la chute de Robespierre.

Plus tard, nommé membre de la Commission chargée de l'établissement du système métrique.

Il concourut aussi à l'organisation de l'Ecole centrale de Strasbourg, dont il devint professeur de chimie et de physique. Cette école ayant été transformée en Académie, il occupa les mêmes chaires à la Faculté des sciences.

Retraité en 1827 avec le titre de professeur honoraire, il continua cependant à enseigner la logique et la métaphysique au Séminaire protestant.

Bibliothécaire de Strasbourg jusqu'à sa mort, 20 janvier 1843.

HERRMANN (Jean-Frédéric).
Marché aux poissons.

1784. Secrétaire-adjoint de la Chambre des XV.

1789. Secrétaire de la même Chambre.

8 février 1790. Substitut du secrétaire du Conseil général de la commune sous F. de Dietrich.

11 novembre —. Maintenu dans ces fonctions.

14 novembre 1791. De même.

22 août 1792. Il reste en place sous le maire provisoire Lachausse.

Peu de temps après, il passe officier municipal, Braun étant maire provisoire.

6 décembre —. De nouveau secrétaire sous le maire provisoire de Türckheim.

18 janvier 1793. Procureur du Conseil de la commune, Saum étant maire.

3 octobre —. Destitué comme aristocrate avéré, regrettant les chaînes de l'ancien régime. Il a sans cesse entravé les mesures révolutionnaires.

14 octobre —. Il sera reclus au Séminaire.

17 octobre —. Aux Jacobins, il tient la tête d'une liste de proscription.

17 janvier 1795. Le représentant Bailly, en le qualifiant d'homme de lettres, le réinstalle procureur de la commune de Strasbourg.

12 octobre —. Destitué par le représentant Fricot. On lui reprochait la convocation et la permanence des douze sections de la ville.

21 octobre —. Elu député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative.

1795-1796. Membre du Conseil des Cinq-Cents.

1793-1799. Son mandat est continué pour trois ans aux Cinq-Cents.

6 décembre 1800. Maire de Strasbourg en remplacement d'Etienne de Livio. Il conserva cette charge jusque fin de 1805, pour faire place à L Wangen de Géroldseck. N'ayant point répondu d'une manière satisfaisante à une demande à lui posée par Napoléon Ier, lors de son passage par Strasbourg, il donna sa démission le même jour.

Décédé doyen de la Faculté de droit, membre du Directoire, du Consistoire de la Confession d'Augsbourg et chevalier de la Légion d'Honneur.

Il a aussi été président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Strasbourg.

Nous lui devons : *Notices historiques, statistiques et littéraires sur la ville de Strasbourg, 1817.*

HERRMANN.
A la Grande Prévôté.

Avant 1789. Conseiller-secrétaire du Grand-Chapitre et receveur particulier dudit.

Avant 1789. Procureur général et député de Sélestadt aux Etats généraux.

8 février 1790. Qualifié de baillif, il est proposé pour la nouvelle municipalité.

2 novembre 1793. Comme ex-receveur du Grand-Chapitre de la cathédrale de Strasbourg, lui et sa famille figurent sur une liste de 248 suspects, et mis au Séminaire.

25 novembre —. Sa réclamation au Comité de sûreté générale du Bas-Rhin, est renvoyée à l'administration des établissements publics. Peu après mis en liberté.

19 décembre —. Commissaire pour la vérification des comptes de recettes et de dépenses des agents chargés de la levée des taxes révolutionnaires dans le district de Strasbourg.

HEYDEL (Daniel) fils.
Jardinier-cultivateur à Strasbourg.

8 février 1790. Proposé pour la nouvelle municipalité.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 10,000 livres, qu'il paye les 6, 7 et 9 novembre.

17 janvier 1795. Officier municipal.

HILLIERS (d').

1789. Officier au régiment d'Alsace à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution, mais, dès le 11 février suivant, Société des amis de la Constitution, avec laquelle il resta jusqu'au départ de son régiment.

HIMLY.

Avant 1789. Négociant à Strasbourg.

Janvier 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792 Avec elle à l'Auditoire.

4 juillet 1794. Dénoncé comme avilisseur de la Monnaie nationale (les assignats) il est mis au Séminaire, mais pour peu de temps, la faction Robespierre ayant été renversée dans le même mois.

HIRN (François).

1789. Négociant, marché aux Herbes à Strasbourg.

17 janvier 1791. Assesseur de l'Assemblée des fidèles catholiques, il s'adresse au Directoire du Bas-Rhin pour lui signaler les dangers dont les pasteurs sont menacés.

16 février 1793. On lui ordonne d'être plus circonspect à l'avenir. Il sera exercé à son égard une surveillance sévère.

17 octobre —. Les jacobins réclament sa proscription à l'Administration du Bas-Rhin.

31 octobre —. Imposé par Saint-Just et Lebas à 10,000 livres, qu'il règle les 5 et 7 suivant.

25 mai 1794. Les jacobins le portent sur une nouvelle liste de suspects.

30 mai —. Il est emprisonné, ainsi que sa femme, connue par ses promenades contre-révolutionnaires, pour provoquer les soldats contre la liberté.

Etienne Barth.

(La suite à la prochaine livraison.)

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

LA NUMISMATIQUE DE L'ALSACE

N° 3

Monnaies et médailles d'Alsace inédites ou peu connues, tirées des principaux cabinets publics et particuliers

L'opuscule que je présente aujourd'hui au public des spécialistes est le résultat de nombreuses recherches, tant dans nos collections françaises que dans celles d'outre-Rhin. En publiant ce simple recueil de notes et de descriptions accompagnées de quelques bonnes planches — qui atténueront, je l'espère, un peu l'aridité du travail, — je m'adresse surtout aux amateurs nombreux, que ne satisfait pas assez l'ouvrage de Berstett, de jour en jour plus insuffisant pour le sujet qui nous occupe.

Si nous jetons les yeux sur ce monument, malheureusement unique, de notre numismatique alsacienne, nous verrons,

en effet, immédiatement, dans les nombreux défauts qu'il présente, un sujet bien légitime de mécontentement; encore s'il n'était qu'incomplet, ce serait à tort qu'on lui en ferait un sujet de reproches; car chacun sait qu'en fait de numismatique, toute description, tout catalogue de médailles ne peut être tenu au courant (grâce aux découvertes qui se succèdent si rapidement dans certaines séries) qu'au moyen de nombreux suppléments qui doublent, triplent et quadruplent facilement le corps de l'ouvrage; pour être juste, disons avant tout à la louange de Berstett, qu'il a parfaitement su utiliser les matériaux assez restreints qui étaient à sa disposition de son temps. Mais ce que l'on peut lui reprocher avec raison, c'est d'avoir dans son livre (écrit en allemand et resté ignoré ou incompris de la plupart des amateurs de monnaies françaises) négligé toute critique historique; de simples descriptions, tout en suffisant à faire connaître une pièce, ne peuvent donner au sujet tout l'intérêt que fournit l'indication du temps, du lieu, des circonstances diverses qui ont amené son émission. L'ordre chronologique, si favorable aux recherches, est négligé; les divisions ne sont pas assez marquées, l'on rencontre tantôt plusieurs monnaies décrites sous un même numéro et tantôt des pièces décrites sans indication de numéro, le tout accompagné de planches détestables qui, bien que gravées, n'en présentent pas moins l'apparence de mauvaises lithographies.

La refonte d'un tel ouvrage serait assurément utile et très désirable; mais elle présente des difficultés nombreuses, comme m'en a convaincu l'étude de plus d'une collection.

Outre les recherches multiples auxquelles il faudrait se

livrer dans les archives et dans les bibliothèques, travail qui, tout en nécessitant beaucoup de temps, n'est pas précisément du ressort du numismate proprement dit, il y aurait encore d'autres questions à résoudre :

On ne pourrait, par exemple, se dispenser de citer les variétés innombrables qui font la richesse de la suite alsacienne : de là, nécessité de s'arrêter aux *différents* monétaires, au style, à la forme des lettres, au titre et au poids. D'ailleurs, ces variétés ne se prêtant guère à la description, l'auteur serait forcé de les faire graver pour ainsi dire toutes.

Nombre de pièces importantes décrites dans les anciens auteurs ayant disparu des médaillers, il serait obligé (sans même pouvoir en vérifier l'authenticité) de reproduire ces descriptions, ces gravures, à moins de les négliger entièrement, ce qui amènerait des lacunes regrettables dans les planches.

Ajoutons que le contrôle des ouvrages de numismatique est tel aujourd'hui, qu'il n'est plus guère permis à un auteur de décrire une pièce sans l'avoir réellement vue, ou du moins sans en avoir eu une bonne empreinte entre les mains.

Il s'agirait aussi de déterminer préalablement les limites du travail à effectuer, ce qui amènerait, par exemple, les questions suivantes :

Quelles sont les pièces des landgraves d'Alsace sortant de l'atelier d'Ensisheim, et comment doit-on les distinguer de celles qu'ont fournies les autres ateliers ?

Faut-il admettre dans la suite alsacienne les monnaies des Hanau-Lichtenberg, ou doit-on les éliminer ?

Même question pour les pièces des Rappolstein, des

princes de Waldeck et de Pyrmont, et celles de Phalsbourg et Lixheim.

Pourquoi telle ou telle localité n'a-t-elle pas fait usage de son droit de battre monnaie ? Y a-t-il là des raisons économiques ou défaut de trouvailles ?

A quel cadre doit-on s'en tenir ? Faut-il, oui ou non, dépasser l'année de la réunion de l'Alsace à la France ?

Nous ne parlons pas de certaines difficultés d'un autre genre, qui sont loin d'être tranchées : les mérovingiennes attribuées à une localité du Haut-Rhin, les carlovingiennes données à Cernay, les incertaines des évêques de Strasbourg, les bractéates muettes, etc.

On voit que le remaniement de Berstett n'est pas aisé, et que peu de provinces sont aussi difficiles à traiter que notre Alsace. Il faut néanmoins espérer qu'il se trouvera un jour un amateur dévoué pour l'entreprendre; quant à moi, je serai heureux si les matériaux que j'ai pu recueillir dans mes voyages pouvaient contribuer à donner l'idée de l'urgence de cette refonte et en faciliter l'exécution.

Au Havre, en novembre 1876.

ARTHUR ENGEL

COLMAR

Berstett, n° 1 (Gulden en or).

Mes recherches pour découvrir un exemplaire du Gulden en or, décrit par SCHOEPFLIN, et après lui par BERSTETT[1], ont été infructueuses. Un passage fort obscur de HUNCKLER (*Geschichte der Stadt Colmar*, 1844, p. 50) peut faire supposer que, dans le Cabinet impérial de Vienne, l'auteur a vu des monnaies d'or parmi d'autres monnaies de Colmar. A Vienne, comme ailleurs, mes recherches ont été vaines et il ne m'a pas été donné de voir en original l'aureus de Colmar.

Berst., n° 2 (Thaler de 1537).

Je n'ai jamais rencontré ce rarissime écu, dont une reproduction, après avoir fait partie de la collection Schintz, existe maintenant à la Bibliothèque de Zurich.[2]

1. — MONETA ° NOVA ° COLMARIENSIS † — Ecu aux armes. Le manche de la masse d'armes est terminé par un anneau; au dessus 1552.

Rf. DOMINE ° CONSERVA ° NOS ° IN ° PACE — Aigle simple regardant à gauche.

Sur la tranche, la légende suivante en creux : CASPAR. MOCK. MVENTZMEISTER. ZV. KOLMAR. ANNO. 1553.

AR. Ecu, Mod. 42. — Cabinet impérial de Vienne. Pl. I, n° 1.

Sur les maitres monnayeurs de Colmar au XVIe siècle, voir : HANAUER, *Etudes économiques*. D'après la liste des monnayeurs, Caspar Mock, de Strasbourg, n'entra en fonctions qu'en 1589.

[1] Schœpflin, en parlant du droit de monnayage de la ville de Colmar, dit : « *Nec aurei desunt Colmariæ percussi* » (*Als. ill.*, t. II, p. 369), et donne dans ses planches de numismatique la gravure d'un Gulden en or. Berstett ajoute que cette pièce est de la plus grande rareté (æusserst selten), mais ne dit pas s'il l'a vue, et la gravure qu'il en donne pourrait bien être faite d'après Schœpflin.

[2] M. Hirtzel, conservateur de la Bibliothèque, a eu l'obligeance de nous en faire parvenir une empreinte. Elle nous est arrivée trop tard, et nous n'avons pu, à notre grand regret, reproduire cette intéressante pièce dans le présent travail.

2. — Berst. N° 4. Addition. — Double écu de 1670.

AR. Mod. 45. Poids 56 gr. — Bibliothèque de Colmar.

3. — Ecu de 1670. Même coin que le double écu du n° 2.

AR. Mod. 45. — Bibliothèque de Colmar et collections diverses.

C'est l'écu indiqué par Berstett avec la date de 1679, ce qui évidemment est une faute d'impression.[1] La description de l'écu de 1666[2] peut s'appliquer à celui de 1670; cependant les coins sont différents. Le style de la pièce de 1670 est plus large; l'écusson en cœur du double aigle est carré; sur la banderolle du *Rf.* COLMAR n'a qu'un seul L, tandis que sur celle de 1666 il en a deux, singularité que Berstett ne fait pas remarquer.

4. — MONETA. NOVA. COLMARIENSIS. — Ecu aux armes; dessus 1533.

Rf. DOMINE. CONSERVA. NOS. IN. PACE. — Les mots séparés par des rosaces. Aigle regardant à gauche.

AR. Mod. 28. — Musée de Bâle. — Gravée, pl. I, n° 3.

5. — MONETA. NOVA. COLMARIENSIS. — Ecu aux armes, la masse recourbée comme sur la pièce précédente; dessus 1535.

Rf. FERDINANDI † IMP † PF † DECRETO. — Aigle à deux têtes, chargée en cœur du globe crucigère, portant le chiffre 10 $\left(\frac{1}{10}\right)$.

AR. Mod. 29. — Cabinet de Vienne. — Flan carré. — Gravée, pl. I, n° 4. — Cf. Berst., n° 15.

6. — MONETA. NOVA. COLMARIENSIS. — Ecu aux armes. La masse d'armes est droite, l'écu ornementé; dessus 1564.

Rf. Comme la pièce précédente.

AR. Mod. 29. — Flan carré. — Collection Waltz à Colmar.

[1] Sur l'exemplaire imprimé de Berstett, appartenant actuellement à M. le Dr Faudel, cette date se trouve rectifiée dans ce sens, probablement par l'auteur lui-même.

[2] Le coin de cet écu est conservé au Musée de Colmar.

7. — S MARTIN: PATRON — Buste du Saint nimbé à gauche.

Rf. MONETA. COLMAR: — Aigle à une tête, regardant à droite, et chargée en cœur de l'écu aux armes de la ville.

AR. Mod. 17. — Collection Waltz à Colmar. — Gravée, pl. I, n° 5.

Cette curieuse petite pièce donne un type nouveau et inconnu jusqu'ici à ajouter aux nombreux types sortis de l'atelier de cette ville.

8. — MON: NOV: CIVIT: IMP: COLMAR. — Aigle à deux têtes, chargée en cœur de l'écu aux armes.

Rf. S MA | RTIN | VS. PA | TRON. — Croix coupant la légende.

AR. Mod. 20. — Bibliothèque de Colmar et collections diverses.

9. — Berst., Suppl., n° 17. Addit. — MON: NO: CIVIT: IMP: COLMAR. — Aigle à deux têtes; écu aux armes.

Rf. GLOR | IA. IN: E | XCEL | CEO. — Croix coupant la légende.

AR. Mod. 20. — Collection Meyer à Ourscamp, Bibliothèque de Colmar, etc. — Gravée, pl. I, n° 6.

Berstett cite cette pièce au n° 17 de son supplément; il avait probablement un exemplaire incomplet entre les mains, puisque sur l'écu en cœur de l'aigle il croit voir un 2, tandis que c'est l'écu aux armes qui y figure. Il ne dit rien de cette bizarrerie de la présence de la légende strasbourgeoise au revers d'une monnaie de Colmar. Sans chercher à l'expliquer, je la livre à l'attention des amateurs. Dans tous les cas, il ne s'agit pas d'une simple erreur du graveur, ni d'une confusion fortuite de coins, car j'ai pu observer moi-même une quinzaine de ces petites pièces se rapportant à trois variétés distinctes. Les coins des revers de ces deux pièces (nos 8 et 9) sont conservés au Musée de Colmar.

10. — Bractéate uniface. Armes de Colmar accostées de deux croissants adossés. — Grénetis.

BIL. Mod. 16. — Musée de Vienne. — Gravée, pl. I, n° 7.

11. — Autre bractéate; écu aux armes entouré d'un double cercle et d'un grénetis.

BIL. Mod. 14. — Bibliothèque de Colmar. — Gravée, pl. I, n° 8.

12. — SPQ COLMARIENS PRAEMIVM DILIGENTIÆ — Dans le champ, armes; à droite, Z.

Rf. 4 | SPQ | COLMARIENS | INDVSTRIÆ. SCHO | LAST. MONETA DE | STIN. — Petit écu aux armes.

AR. Mod. 27. — Collection Meyer. — Gravée, pl. I, n° 2.

12b. — Berst. n° 23 Addition.

La pièce décrite par Berstett existe avec les dates de 1667 et de 1669. Celle à cette dernière date est d'un type différent.

HAGUENAU

13. — RVDOLP. II. ROMA. IMPERA. — Aigle à deux têtes surmontée d'une couronne.

Rf. AVRVM. IMPERI. CAMER. HAGENO — Ecu aux armes, orné; dessus 1601.

AV. Mod. 22. — Cabinet de Berlin. - Gravée, pl. II, n° 3.[1]

14. — IVSTITIA. MANET. IN. ÆTERNVM. — Aigle impériale chargée en cœur du globe crucigère, portant le nombre 20.

Rf. MONETA. ARGENT. CIVIT. HAGENOI. — Ecu orné; dessus 1600.

AR. Mod. 29. — Flan carré. — Cabinet de Vienne. — Gravée, pl. II, n° 2.

15. — Dans une couronne la rose de Haguenau, et aux quatre coins les insignes des quatre évangélistes : l'Ange, le Lion, le Bœuf et l'Aigle.

[1] Un aureus de Haguenau, avec la date de 1609, a figuré à la vente Dassy, à Paris, en 1869 (Catalogue de la collection Dassy, n° 1812).

Rf. MEIN. ZV | GEDENCKN | THV. ICH. DIS | EN. GROSCH | EN. SCHENC | .KEN. — Mêmes insignes.

AR. Mod. 33. — Ancienne collection Dorlan, actuellement Bibliothèque de Strasbourg. — Gravée, pl. II, n° 1.

Berstett décrit cette pièce, fautivement, à la page 18, et ajoute qu'elle existe en or dans la collection Thomsen à Strasbourg. J'ignore ce qu'est devenue cette collection.

16. — MA. D. G. R. I. S. A 16-20 (*Mathias Dei gratia Romanorum Imperator, semper augustus*) — Aigle impériale surmontée d'une couronne et portant en cœur le chiffre 3.

Rf. SI. DE°. PRO. N. Q. C N. (*Si Deus pro nobis quis contra nos*) — Rose épanouie.

BIL. 17. — Mauvaise fabrique. — Cabinet de Vienne. — Gravée, pl. II, n° 4.

Voilà la première monnaie de Haguenau au nom de Mathias qu'il me soit donné de voir en original. Celle qui est citée dans Berstett, n° 43°, est tirée de Brackenhofer, et je ne l'ai vue dans aucune collection. — Répétons ici la remarque de Berstett sur l'irrégularité de la date de 1620, l'empereur Mathias étant mort dès 1619.

17. — Berst., n° 42°, Addition. — MONE: ARGEN: CIVIT: HAGENOIENSIS*. — Rose sur un écu sans ornements ; au dessus trois points.

Rf. * LEOPOLDVS: I: D: G: ROM. IMP. S. AVG. — Dans le champ : RAHTS | GELT | 1666 ; au dessus et au dessous une étoile.

AR. Mod. 24. — Collection Waltz à Colmar.

17° à 20. — Quatre bractéates classées à Haguenau au Musée de Leipzig.

Cette attribution ne soutient pas l'examen, néanmoins je les donne ici pour les faire connaitre aux amateurs.

BIL. — Musée de Leipzig. — Gravées, pl. II, n°s 5 à 8.

21. — Bractéate uniface. La rose de Haguenau sur un écu. Cercle perlé. Billon. — Collection Rencker à Colmar.

Ici l'écu à la rose peut être attribué avec certitude à cette ville.

LANDGRAVES DE LA HAUTE-ALSACE

Sur le monnayage à Ensisheim, consulter d'intéressantes indications dans : HANAUER, *Etudes économiques*, t. Ier, p. 331.

22. — FERDINANDVS, etc. — *Rf.* NEC: NON:, etc. — Double écu, sur flan carré : les angles sont parsemés de petits carrés en relief; chaque angle porte, en outre, le nombre III ou IIII, également en relief.

Cette particularité n'a pas encore, que je sache, été signalée. Est-ce un simple motif d'ornementation, la désignation de la valeur de la pièce ou autre chose? C'est ce que je laisse à d'autres le soin de décider.

AR. Mod. 40. — Collection Rencker à Colmar. — Gravée, pl. III, n° 1.

23. — FERD. D. G. RO. IMP. S. AVG. GER. HVN. BO. REX — Buste couronné et cuirassé à droite, tenant de la main droite un sceptre, et de la gauche le globe crucigère portant le chiffre 30. Au dessus de la ceinture on aperçoit la garde de l'épée.

Rf. INF. HIS. ARCH. AVS. D. BVR. LAND. ALSAT.— Aigle impériale couronnée, chargée en cœur d'un écu, au centre duquel on voit les armes de la Haute-Alsace.

AR. Mod. 36. — Collection Missong à Vienne.

24. — La même pièce variée : BOH ; au *Rf.* ALSATI. — Ancienne collection Dorlan, actuellement à Strasbourg.

25. — Berst., Suppl., p. 7. Addition. — Berstett ayant ici rangé les écus par ordre d'années, j'y ajouterai l'écu de Rodolphe à la date de 1667 (collection Meyer).

26. — RVDOLPHVS. II. D. G. RO. IMP. SE. AVG. E. HV. BO. REX : — Buste lauré, barbu, à droite, orné d'un col. Pas de date.

Rf. NEC NO. ARCHID. AVS. DV. BV. LANDG. ALS. CO. FERT. — Ecu du n° 1 de la pl. III, entouré du collier de la Toison d'or.

AR. Mod. 29. — Musée de Dresde.

27. — LEOPOLDVS, etc. — Buste cuirassé à droite.

Rf. SAC: CAES: MA :, etc.

Même remarque qu'au n° 22.

AR. Mod. 40. — Musée de Vienne. — Gravée, pl. III, n° 2.

28. — † LEOPOLD. D: G. ARCHIDVX: AVST: DV. BVR: ET. SAC. CÆS: MT[IS]. ET. — Buste nu à droite dans un encadrement particulier.

Rf. RELIQ: ARCHID: GVBERNAT. PLEN. ET. COM: TIR: LAND: ALS — Ecu portant au centre les armes de la Haute-Alsace.

AR. Mod. 33. — Collections Missong à Vienne et Rencker à Colmar. — Gravée, pl. III, n° 3.

29. — Berst. Suppl., n° 63. Addition. — D: G: LEOPOL: NEC NON. ARCHIDVCES. AVS: D: B[v] † — Buste nu à droite; dessous 1620.

Rf. ET STIR CARIN: CARN: LAND. ALS — Ecu du n° 31 de Berstett, accosté de deux écussons aux armes des évêchés de Strasbourg et de Passau, surmontés chacun d'une mitre et d'une crosse; ces deux écussons se répètent dans le bas, accollés et sommés d'une mitre unique avec deux crosses en sautoir.

AR. Mod. 38. — Musée de Dresde.

30. — D: G: LEOPOLDVS + NEC. NON. ARCH: AV: DV: BV †. — Buste nu, à droite; devant 1620.

Rf. Comme la pièce précédente.

AR. Mod. 40. — Collection Waltz.

30[b]. — Même buste et même légende que la pièce décrite par Berstett (Suppl., n° 63), mais la date 16-20 est coupée en deux par le buste.

Rf. STIRIÆ. CARINT. E-T. CARN: LAND: ALS — Ecu des pièces précédentes.

AR. Mod. 40. — Même collection.

31. — LEOPOLDVS. D: G: ARCHIDVX. AVSTRIÆ — Buste couronné et cuirassé, tenant de la main droite le sceptre et de la gauche la garde de son épée.

Rf. DVX * BVRGVNDI * COMES * TIROLIS. — Ecu portant au centre les armes de la Haute-Alsace; au bas celles de Ferrette.

AR. Mod. 40. — Collection Waltz.

32. — LEOPOLDVS. D: G: ARCHI. DVX. AVS. TRIAE. — Buste couronné et cuirassé à droite, tenant de la main droite un sceptre et de la gauche la garde de son épée.

Rf. S: CAES M ANTER: PROVINC. PLEN: GV: — Ecu du n° 2 de la pl. III.

AR. Mod. 31. — Collection Missong à Vienne.

33. — LEOPOLDVS. D. G. ARC: DVX: AVST:, *entre G. et ARC*: 24 *dans un cercle allongé.* — Buste couronné et cuirassé à droite, tenant de la main droite un sceptre, et la gauche sur la poignée de son épée.

Rf. DVX: BVRGVND: COMES: FERET: — Ecu rond surmonté de la couronne archiducale ; en haut armoiries de Hongrie et de Bohême; au centre Ferrette; à gauche Bourgogne et Autriche; à droite Landgraviat de la Haute-Alsace.

AR. Mod. 30. — Collection Rencker à Colmar.

34. — Berst., Suppl., n° 30. Addition. — Sans légende. Ecusson aux armes du landgraviat de la Haute-Alsace.

Rf. Un cerf debout à gauche.

BR. Jeton. Mod. 25. — Bibliothèque de Colmar.

35. — Sans légende. Ecusson de la Haute-Alsace.

Rf. Inscription remplissant le champ : ..CH. MACH R | ECHT ON ARG | ELIST GOT W | EIST WOHL WER | DER RECHN | ER IST.

BR. Jeton. Mod. 25. — Bibliothèque de Colmar.

36. — Sans légende. Ecu ornementé aux armes du landgraviat de la Haute-Alsace.

Rf. * MANET VLTIMA COELO. — Deux petits écussons : à gauche celui d'Autriche, dessus un O, dessous un V ; à droite celui de la Haute-Alsace, dessus un H et la même lettre dessous. Au milieu une branche de laurier et une branche de cyprès, liées par leurs tiges et surmontées de la couronne archiducale.

BR. Jeton. Mod. 24. — Collection Waltz.

LANDAU

37. Reprise de la ville par l'empereur Joseph I, 1704. — LANDAU | .VON. | I RÖM: KEY: MAÜ: | UND | DES REICHS WEGEN | DURCH | I. RÖM: KONIGL: MAÜ | UND | HOHE ALLYRTE | DEN 14 SEPT ZVM 2TEN MAHL | BELAGERT UND | EROBERT | .DEN 26 9BER. | 1704.

D'autres médailles donnent pour date le 25 novembre au lieu du 26.

Rf. Plan de la forteresse et des travaux de siége. On distingue les mots CANAL et QUEICH.

AR. Mod. 47. — Musée de Munich.

MULHOUSE

J'espère pouvoir donner plus tard une monographie des monnaies de cette ville, dont les coins sont conservés au Musée historique de Mulhouse. L'excessive rareté de plusieurs de ces pièces, que je n'ai pu jusqu'à présent voir en original, me force d'ajourner ce travail jusqu'au moment où des documents plus complets me permettront de m'en occuper. — On trouvera divers détails inédits dans : HANAUER, *Etudes économiques*, t. I, p. 112.

MURBACH ET LURE

Jean-Rodolphe (1542—1570).

38. — IOES. RVD. D. G. MVRBAC. ET. LVTR. ABBS. — Armes du n° 25 de Berstett.

Rf. CAROLVS. V. ROM. IMPERATO. AVG. 1545. — Aigle impériale.

AR. Mod. 30. — Musée de Dresde.

André d'Autriche (1587—1600).

39. — ANDR: CARD: AB: AVST: MVRB: ET: LVTR: ADMI. — Armes du n° 99 de Berstett.

Rf. RVDOLPHI: II: IMP: AVG: P: F: DECRETO — Aigle impériale, globe avec le chiffre 30. Demi-écu. — Cabinet de Fürstenberg.

Léopold d'Autriche (1614—1626).

40. — LEODEGARIVS. D. G. EPISCOPVS. AVGVSTO DVNENSIS — Buste à droite ; devant 16-21.

Rf. INSIGNIA. ANTIQVISSIMA. ET. MATERNA — Ecu aux armes ; au centre l'aigle du Tyrol.

AR. Mod. 41. — Collection Egger à Vienne. — Gravée, pl. IV, n° 1.

Voir l'appendice.

Léopold-Guillaume (1632—1662).

41. — LEOPOLD GVILIELM. D. G. ARCHD. AV. — Buste à droite.

Rf. S LEODEGARI. PAT. MVR. ET LVDER. — Deux écussons accollés.

Décrite, mais très insuffisamment gravée, par Berstett, n° 107.

AR. Mod. 22. — Musée de Vienne et Bibliothèque de Strasbourg, etc. — Gravée, pl. IV, n° 3.

42. — LEOPOLD. GVILIELM. D. G. ARCHD. AV — Même buste.

Rf. S. LEODEGARI. PATR. MVR. ET. LVDER. — Deux écussons. Dessus 2 dans un cercle perlé allongé.

AR. Mod. 26. — Musée de Dresde. — Gravée, pl. IV, n° 2.

Colomban d'Andlau (1663—1665).

43. — SANCTVS LEODEGARI + 16-63. — Le buste du saint de face.

Rf. COLOMBANI. ELECTI. AB. M. E. LV. — Armes de Murbach-Lure et d'Andlau.

BIL. Mod. 16. — Collection Rencker à Colmar.

Cette petite pièce, charmante de style, donne, comme la pièce du Cabinet de France[1], le titre d'*Abbé élu* à Colomban. Sur les monnaies d'aucun autre abbé de Murbach on ne trouve le titre d'*Abbas electus*, et les circonstances qui ont accompagné l'élection de Colomban donnent un grand intérêt aux rares monnaies de cet abbé.

Colomban d'Andlau, profès de Saint-Gall, fut élu abbé par le Chapitre de Murbach le 16 décembre 1662. Il fit son entrée à Guebwiller en janvier 1663 et fut accueilli par les habitants avec de grandes démonstrations de joie.[2]

L'élection faite par le Chapitre ne fut pas confirmée par le pape. Le 18 avril 1665, les envoyés de l'évêque de Strasbourg, François Egon de Fürstenberg, nommé administrateur de l'abbaye, arrivèrent à Murbach, et contraignirent l'abbé élu, en employant même la violence, à résigner sa dignité.[3] Colomban retourna à Saint-Gall et mourut à Hésingue, village du Sundgau qui appartenait à l'abbaye et qui lui fut concédée par le Chapitre.

---

[1] A. Engel, Monnaies alsaciennes du Cabinet de France. *Revue d'Alsace*, Tome III, nouvelle Série, 1874, p. 320. — La même pièce existe à la Bibliothèque de Colmar.

[2] « Es war ein grosse Freid bey der Burgerschafft » (Mossmann, *Chronique des Dominicains de Guebwiller*, p. 301).

[3] « Undt haben den erwœhlten Fursten von Andlauw mit Gewalt vertriben » (Idem, p. 302).

FERRETTE (?)

44. — Tour accostée de deux barbeaux adossés.

Rf. Deux oiseaux se faisant face; au milieu un point. Grénetis.

AR. Mod. 15. Bractée. — Cf. Berst. n° 114. — Musées de Dresde et de Leipzig. — Gravée, pl. X, n° 1.

45. — Bractéate uniface; type dégénéré du *Rf.* précédent.

BIL. Mod. 15. — Collection Demangeon à Montbéliard. — Gravée, pl. X, n° 2.

SCHLESTADT

46. — WAPP. IACOB. OECHSELL. N. P (*Notarius publicus?*) — Ecu, dessus 15 A 55.

Rf. VON.SCHLETSTATT.FIE.FE (*fieri fecit*) — Heaume orné de lambrequins et surmonté de la partie supérieure d'un bœuf (allusion au nom de *Œchsell*).

AR. Jeton. Mod. 23. — Bibliothèque de Strasbourg, etc. — Gravée, pl. X, n° 3. — Cf. Berst., p. 45.

47. — Même légende et même type. sauf 15 A 64 et V au lieu de W.

Rf. ROM. KAYS. MAT. RATH. VND. Z. C. — Même type, légèrement varié.

AR. Jeton. — Bibliothèque de Strasbourg. — Gravée, pl. X, n° 4.

Jacques Oechsel dit *Taurellus*, né à Schlestadt vers 1530. Nommé chancelier par Ferdinand et créé comte palatin par Maximilien II, qui l'envoya comme ambassadeur à Constantinople.

INCERTAINES

ABBAYES DE SELZ OU DE WISSEMBOURG

Cf. HANAUER, *Etudes économiques*, tome I, p. 71.

48. — Temple à trois tourelles surmontées d'une croix; grénetis. L'édifice accosté de deux rameaux.

AR. Mod. 23. Bractéate. — Bibliothèques de Colmar et de Strasbourg. — Gravée, pl. X, n° 5.

49. — Edifice analogue, mais dépourvu de croix. Entre les deux tourelles latérales et celle du centre, annelets.

AR. Mod. 22. Bractéate. — Bibliothèque de Colmar. — Gravée, pl. X, n° 6.

50. — Débris de légende : Vo Vo..... — Buste nu de face, tenant une crosse de la main droite et une palme de la gauche. Le manteau est orné de palmes et la tête accostée de deux symboles indéterminés.

R/. oAo Vo†o. oVo† — Temple à trois tourelles; dans le portail, fleur de lis.

AR. Mod. 25. — Bibliothèque de Strasbourg. — Gravée, pl. X, n° 7.

51. — Buste mitré de face; à droite une étoile à six rayons.

R/. Edifice à trois tourelles, dont deux surmontées de croix.

AR. Mod. 23. — Bibliothèque de Colmar. — Gravée, pl. X, n° 8.

52. — Même buste, tenant une croix de la main droite.

R/. Buste mitré (bicorne) à gauche, tenant de la main droite une croix recroisetée et de la gauche une crosse.

AR. Mod. 19. — Bibliothèques de Colmar et de Strasbourg. — Gravée, pl. X, n° 9.

53. — Buste à gauche tenant une crosse.

Rf. Croix accostée de quatre étoiles à huit rayons; fragments de légende.

AR. Mod. 21. — Mêmes bibliothèques. — Gravée, pl. X, n° 10.

54. — Crosse, palme et trois étoiles à cinq rayons dans le champ.

Rf. Edifice à trois tourelles; fragments de légende.

AR. Mod. 25. — Gravée, pl. X, n° 11.

55. — Buste mitré (bicorne) à droite, tenant une crosse.

Rf. Edifice à grand portail et trois tourelles.

AR. Mod. 24. — Bibliothèques de Colmar et de Strasbourg. — Gravée, pl. X, n° 12.

56. — Buste de face tenant...(?) de la main droite et une crosse de la gauche, sous laquelle une étoile à six rayons.

Rf. Deux personnages, dont l'un coiffé d'une couronne conique, de face, et séparés par un objet indéterminé. — Traces de légende.

AR. Mod. 23. — Bibliothèques de Colmar et de Strasbourg. — Gravée, pl. X, n° 13.

STRASBOURG

Consulter, sur les ateliers de Strasbourg et de la Basse-Alsace, HANAUER, *Etudes économiques*, tome I, chapitre II.

A. Monnaies mérovingiennes.

Presque toutes les pièces mérovingiennes données à Strasbourg sont d'un style si barbare et si mal venues à la frappe, que je n'ai pu encore vérifier, jusqu'à présent, l'exactitude des lectures données par Combrouse et répétées par Berstett. Néanmoins, sur l'indication de M. Nessel, j'en ai trouvé une dont la lecture est indiscutable.

57. — STRADIBVRI. — Tête informe à gauche.

Rf. TESANONE MO. — Enfant les bras étendus.

EL. Mod. 12. — Bibliothèque de Strasbourg et Musée de Francfort. — Gravée, pl. V, n° 1.

J'ai pu examiner de près les douze ou quinze exemplaires de la pièce au même type, contenus dans le médailler du prince de Fürstenberg ; aucun d'eux n'offre une lecture satisfaisante.

M. Vallier, de Grenoble, possède un triens du même type, auquel il m'a rendu attentif. Il présente au *Rf.* la légende JIVTORICC, qui est pour le moins insolite. Néanmoins je n'oserais pas attacher trop d'importance à cette légende sur une pièce aussi barbare.

B. Deniers impériaux depuis Charlemagne.

58. — Je donne ici le dessin du beau denier de Charlemagne au *Rf.* CIVI | ARGE. dont il n'existe à ma connaissance que trois exemplaires variés. Le premier se trouve au Cabinet de France et a déjà été décrit, le second à la Bibliothèque de Colmar et le troisième dans l'ancienne collection Dorlan, aujourd'hui à la Bibliothèque de Strasbourg. Ils diffèrent notablement entre eux. Les deux derniers ont été trouvés en creusant les fondations de la caserne de cavalerie à Colmar, en même temps que plusieurs antiquités. — Gravée, pl. V, n° 2.

Le n° 119 de Berstett continue à être fort rare ; je ne l'ai rencontré que deux fois, en Allemagne et en Belgique.

Louis Ier le Débonnaire (814—840).

59. — Berst., n° 120. Addition. — Cette pièce se trouve aussi avec une crosse dans le champ du *Rf.* STRA | TBVR | GVS, ce qui implique une participation de l'évêque au monnayage. Mais, six évêques s'étant succédé sur le siége de Strasbourg pendant le règne de Louis-le-Débonnaire, je n'essaierai pas de déterminer auquel d'entre eux doit être attribuée cette participation. J'ai constaté l'existence de : 1° la crosse tournée à gauche, à la droite de l'R. Collection Robert ; — 2° la crosse tournée à gauche, à la droite de l'S. Bibliothèque de Strasbourg ; — 3° la crosse renversée à la droite de l'S. Musée de Bruxelles.

Charles III le Gros († 888).

60. — Berst., n° 125. Addition. — La variété suivante existe au Cabinet de Dresde :

M ROLVS..... REX (*sic*). Croix.

Rf. ARGENN | NA CIVIT.

Othon III († 1002).

61. — Berst., n° 129. Addition. — Deux variétés de ce denier à Donaueschingen.

OTTO REX PCAIFICVS (*sic*) — Buste couronné et *barbu* à gauche.

Rf. ARGENTHA CIVIT. — Edifice à deux rangées de trois portes superposées et à toit pointu, surmonté d'une fleur de lis.

AR. Mod. 19.

62. — Idem. — OTTO REX PACIFICVS. — Buste imberbe couronné, à gauche.

Rf. ARGENTINA CIVIT. — Sommet d'un toit surmonté d'une fleur de lis.

AR. Mod. 19.

63. — Même type, au *Rf.* ARGENTINA CIVITAƧ.

AR. Mod. 15. Obole. — Musée de Donaueschingen. — Gravée, pl. V, n° 3.

64. — OTTO REX. — Croix fleurdelisée.

Rf. ARGENTINA. — Sommet d'un édifice surmonté d'une fleur de lis.

AR. Mod. 17. Denier. — Même Musée.

65. — Même type et même légende.

AR. Mod. 13. Demi obole. — Même Musée. — Citée dan s Cappe.

Digitized by Google

66. — OTTO IMP. — Fleur de lis.

Rf. ARGENTINA. — Croix, dans l'un des angles une crosse.

AR. Mod. 13. Obole. — Bibliothèque de Strasbourg. — Gravée, pl V, n° 4.

Le denier au même type est décrit et figuré dans *Jahrbücher und Jahrbuch des Vereins für mecklenburgische Geschichts- und Alterthumskunde*, 1861. — Der Münzfund von Schwaan, *Allemania*, n° 10.

Henri V (?)

67. — HINRICVS..... Tête couronnée à droite.

Rf. ARGEN | TINA en croix. — Dans l'angle supérieur droit une crosse; dans les trois autres, fleurs de lis.

AR. Mod. 15. Obole. — Musée de Dresde.

C. Monnaies au nom des évêques.

Erkenbold (965—990).

68. — Berst., n° 141. Addit. — ERKANBALDVS EPS. — Nœud gordien dont les extrémités sont ornées de trois fleurs de lis.

Rf. ARGENTINA CIVS. — Temple à deux colonnes latérales et deux portails, le toit surmonté d'une fleur de lis.

AR. Mod. 18. Denier. — Musée de Donaueschingen.

69. — OTTO IMPE AVG. — Tête couronnée à droite.

Rf. ERCHANBALD†. — Temple; dessus fleur de lis; dans la porte, une croix.

AR. Mod. 18. — Même Musée.

Jusqu'à présent je n'avais pas encore rencontré ce denier sans la qualification d'EPISCOPVS.

70. — OTTO. IMP AVG. — Tête couronnée à gauche.

Rf. ..... ALDEPS. — Sommet d'un édifice surmonté d'une fleur de lis.

AR. Mod. 15. Obole. — Musée de Dresde. — Gravée, pl. V, n° 6.

Wiederolf (979 — 997).

71. — OTTO DI GRAT..... Buste de face couronné.

Rf. (VVIDEROLPVS) ARG EPS. — Buste tenant une crosse, dans un temple.

AR. Mod. 17. — Collection Meyer à Ourscamp (de l'ancien médailler de la Bibliothèque de Strasbourg). Variété du n° 4486 de l'ancienne collection Thomsen, actuellement au Musée de Copenhague.

Cette pièce est de fabrique médiocre et fort mal conservée. C'est peut-être de ce même exemplaire que parle Berstett au n° 142.

72. — Variété de la même. OTTO DI.. A.... — Même buste; la couronne figure exactement une fleur de lis.

Rf. Le même.

AR. Mod. 17. — Musée de Dresde.

Aldovich (1000).

73. — OTTO REX. — La légende, contrairement à l'habitude, commence par le bas et par la gauche. — Buste couronné à droite.

Rf. ALDVICV VIC — Même observation. — Temple à deux portails surmonté d'une croix.

AR. Mod. 15. Obole. — Musée de Dresde. — Bonne fabrique. — Gravée, pl. V, n° 5.

Werner I (1001 — 1028).

Berst., n° 143. Addition.

Les quelques deniers que l'on peut attribuer avec certitude à cet évêque (Dresde, Donaueschingen) sont tous d'une frappe pitoyable; les légendes sont barbares et souvent illisibles; le *Rf.*, très vague, présente quelquefois en place du temple, une série de trois colonnes sur une ligne ponctuée.

Voici un denier inédit du Musée de Dresde :

74. — Buste à gauche, légende indistincte. Lettres visibles : I, V, A, R, I, A.

Rf. VERNICERVS EP. — Croix cantonnée de quatre points.

AR. Mod. 20. — Gravée, pl. V, n° 7.

Notons, en passant, que ce type du *Rf.*, banal dans tant d'autres suites se rencontre ici pour la première fois.

J'ai observé à Dresde plusieurs deniers appartenant évidemment aux évêques de Strasbourg, mais que je n'ai pu déchiffrer en raison de leur mauvaise conservation ou de leur frappe défectueuse. Il arrive souvent, en effet, que dans le monnayage de cette époque les lettres fassent défaut à la frappe.

Hezilo (?) (1047—1065).

75. — H EPISC VNIA.... (4 lettres frustes) — Buste de Henri III de face.

Rf. ARGEN | TINA. — Edifice à quatre tourelles.

AR. Mod. 20. Denier. — Musée de Dresde.

La présence d'un nom d'évêque, à cette époque, autour de la tête de l'empereur, me parait chose si étrange et si insolite, que je serais tenté d'y voir une erreur de monnayeur. Il est à noter que la pièce est d'un bon style, quoique d'une facture particulière. Je propose de lire l'H initial *Hezilo*, qui fut evêque de 1047 à 1065; il faut remarquer aussi qu'en 1048, 1049, 1051 et 1056, Henri III tint sa cour à Strasbourg.

Gravée, pl. V, n° 8.

Erasme de Limbourg (1541).

La pièce suivante, inconnue jusqu'à présent, m'a été signalée par M. Gustave Vallier, de Grenoble, qui a bien voulu se charger de classer et de cataloguer les richesses numismatiques du beau Musée de sa ville natale.

76. — CAROLVS. V. IMP. AVG. P. F. DEC. — Aigle impériale chargée en cœur du globe crucigère portant le chiffre 3.

Rf. ERAS... D. G. EPS. ARG. ALS. LAN. — Ecu aux armes.

BIL. poids : 1,05 gr. Mod. 20. — Musée de Grenoble et Bibliothèque de Strasbourg. — Gravée, pl. V, n° 9.

Digitized by Google

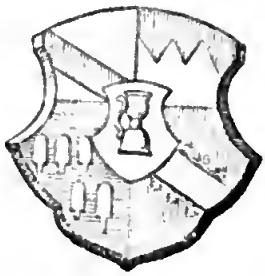

Nous donnons ici, d'après les *Statuta Synod diocesis argentinensis* (Mayence 1560), les armes de cet évêque assez peu reconnaissables sur la médaille. La double coupe à boire qui y figure, fait sans doute allusion au nom de *Schenk* que portaient ses ancêtres.

Jean de Manderscheid (1569—1592).

77. — VON GOTES GN: IOHAN. BISCHOF. ZV. STRASBVRG — La Vierge nimbée, assise sur un trône gothique, tient dans ses bras l'enfant Jésus, également nimbé.

R/. LANDTGRAF. IN. ELSAS. ANNO DNI. 1575. — Armes surmontées d'un casque, etc.

AV. Mod. 34. Poids 19,2 gr. — Musée de Gotha. — Gravée, pl. V, n° 10.

78. — Berst., n° 154. Addition. — Ce Thaler existe également en moitié du poids. — Musée de Donaueschingen.

79. — Flan carré. — V. G. GN. IOHAN. BISCHOF. ZV. STRASB. — Même type.

R/. LANDTGRA. IN. ELSAS. — Armes, etc.

AV. Mod. 22. — Berst., n° 153 et var. — Bibliothèque de Strasbourg.

80. — Flan carré. — V: G: GN: IOHAN. BISCHOF ZV STRASBVRG — Type de la pièce précédente.

R/. LANDTGRAF IN ELSAS. 1575. — Armes, etc.

AR. Mod. 24. Poids 12 gr. — Musée de Gotha. — Gravée, pl. V, n° 11.

81. — MAXIMILIAN. II. IMP. AVG. P F. DEC. — Aigle impériale, couronnée et chargée en cœur du globe crucigère, sur lequel on lit : 10.

R/. IOAN D G ELEC & CONE: EP: ARG. AL. L —

Armes surmontées des chiffres 1-5 et accostées des chiffres 7-5 (1575).

AR. — Musées de Dresde et de Francfort. — Gravée, pl. VI, n° 1.

Charles de Lorraine († 1607).

82. — RVDOL. II. RO. IMP. AVG. P. E. DEC. — Aigle impériale surmontée d'une couronne fermée.

R/. CAROL. CAR. LOT. EPISCO. ARG. ET. MET. — Armes surmontées du chapeau de cardinal.

AV. blanc. Mod. 21. Poids 3,20 gr. — Collection de Roziéres. — Gravée, pl. VI, n° 2.

Je dois la communication de cette pièce nouvelle à l'obligeance de M. L. Maxe-Werly.

83. — Petite bractée inédite. Ecu aux armes, grénetis.
AR. — Musée de Leipzig. — Gravée, pl. VI, n° 3.

Berst., n° 160. Additions. — Signalons ici trois variétés curieuses du teston si commun de Charles de Lorraine :

84. — S. CAROL. D. G. CARD. LOTH, etc. Sans date. Cette variété est loin d'être rare. Le graveur, ici, n'aurait-il pas simplement copié la légende du sceau : *Sigillum Caroli* etc. — Collection Robert, etc.

85. — CAROL. D. G. CARD. H. EP. ARGENT., etc.

Quelle est la signification de cet H insolite ? Toutes les légendes portant CARD. LOTH., il est probable que le graveur, dans sa négligence, aura omis les trois premières lettres du LOTH., ce qui expliquerait parfaitement la chose.

85b. — Même légende; à la fin une fleur de lis. Date 1606. — Collection Robert.

Il serait intéressant de rechercher l'origine de ces testons, dont la mauvaise fabrique est un sujet d'étonnement pour tous les amateurs. M. de Saulcy les croit frappés à Vic, et M. Ch. Robert, à Strasbourg. Je n'ai pas retrouvé de documents relatifs à leur émission.

Léopold-Guillaume († 1662).

86. — Flan carré. — MON: NOVA. EP: ARGEN : CVSA (XII) — La Vierge nimbée assise, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux ; à ses pieds, écu de la Haute-Alsace ; dans le champ, 16—31.

Rf. A. DD: DEC: ET: CAP: TAN: AD: EIVS. — Ecu aux armes de l'évêque, chargé en cœur d'un écusson aux armes des comtes de Salm-Reiferscheid.

AR. Mod. 23. — Cf. Berst., n° 167. — Bibliothèque de Strasbourg. — Gravée, pl. VI, n° 5

La pièce donnée par Berstett est un demi thaler au même type. Les monnaies de Léopold-Guillaume sont rarissimes ; je n'ai eu entre les mains que celle ci-dessus décrite. Voici quelques détails sur ce personnage : Fils de l'empereur Ferdinand II, il naquit en 1614, et fut élu évêque dès 1625, à l'âge de onze ans. L'administration du diocèse fut confiée, au nom du Chapitre, au chanoine Hermann-Adolphe de Salm, vicaire général, ce qui explique la présence de l'écusson en question. — Pour plus de détails, voir GRANDIDIER, *Œuvres inédites*, tome IV, p. 460.

Quant à la légende, il n'y a que le TAN dont je ne puisse donner une explication satisfaisante ; pour le reste, je crois qu'il faut lire MON*eta* NOVA EP*iscopatus* ARGEN*tinensis* CVSA A D*ominis* DEC*ano* ET CAP*itularibus* TAN*tum* (?) AD*ministratoribus* EIVS, *monnaie nouvelle de l'évêché de Strasbourg frappée par les seigneurs, doyens et chanoines (qui ne sont qu') administrateurs dudit évêché.*

La médaille suivante est de Léopold, archiduc d'Autriche, évêque de Passau et administrateur de Murbach et Lure :

87. — LEOPOLD: D: G: ARC: AVS: EPVS: ARG: ET: PAS — Buste nu à droite avec collerette.

Rf. PIETAS AD OMNIA VTILIS [1676]. — Trois cigognes, dans une vallée boisée, faisant craquer leurs becs, et regardant vers le ciel ; dans un nuage, le Père éternel couronné et bénissant.

AR. Médaille ovale. Mod. 37. Travail soigné. — Musée de Vienne. — Cf. Berst., Suppl., n° 173. — Gravée, pl. VI, n° 4.

Comme les cigognes, en craquetant, ont l'habitude de lever le bec en l'air, elles sont sans doute un symbole des hommes pieux, qui élèvent leurs prières et leurs regards vers le ciel. Rien de plus commun que ces symboles au moyen-âge.

François Egon († 1682).

88. — Berst., n° 170. Addition. — Cette pièce existe à Donaueschingen, avec la contremarque CT sur les deux faces.

Voici une petite médaille bien intéressante, qui m'a été signalée pour la première fois par M. Vallier, et que j'ai depuis trouvée encore à la bibliothèque de Strasbourg :

89. — FRANC. EGON... AR. A. M. E. L. L. A. P. A. — Ecu aux armes.

Rf. SVB | AVSPICE. CHRISTI | ANISSIMI. INGENS | RENAS (soleil rayonnant) CITVR | ORDO | MDCLXXXI.

AR. Mod. 18. Poids 1,3 gr. — Musée de Grenoble et Bibliothèque de Strasbourg. — Gravée, pl. VIII, n° 6.

Sous l'exemplaire du Musée de Grenoble se trouve la note suivante de la main de M. de Pina : « Le magistrat de la ville s'étant plaint auprès de Louis XIV, ce roi ordonna de retirer cette médaille et la fit refondre ; par là, elle est devenue infiniment rare. »

« Cette médaille, dit M. Ch. Schmitt, se rapporte sans doute à la restitution de la cathédrale aux catholiques après la capitulation de Strasbourg. Je ne sais rien d'une protestation du magistrat, mais elle est probable, notre magistrat ne pouvait pas souffrir que l'on prétendit qu'avant 1681 tout avait été en désordre, et que l'ordre ne renaissait que grâce au Roi très chrétien. »

L'aigle qui figure sur les armoiries faisait partie de celles des Fürstenberg. — Quant à l'épithète *Christianissimi* sans *regis*, elle est insolite ; et *ingens* appliqué à *ordo* l'est également La légende, néanmoins, ne peut être lue autrement. Légende de l'avers : Elle doit être achevée ainsi : FRAN*ciscus* EGON EPIS*copus* AR*gentinensis* A*dministrator* M*urbacensis* E*t* L*utrensis* L*andgravius* A*lsatiae*, P*rinceps* A. (?) — Le mot suivant commençant par un F (*Franciscus*), on peut supposer que par la faute du graveur un F a été omis et qu'il faut lire P*rinceps a* F*ürstenberg*. — Au lieu d'A*dministrator* on pourrait encore lire A*bbas*, François Egon étant devenu, en effet, abbé de Murbach et Lure.

On me fait remarquer, en outre, que les mots *renascitur ordo* sont une réminiscence de la fin d'un vers de Virgile, Bucol., IV, v. 5 :

Magnus ab integro saeculorum nascitur ordo.

Or, dans ce vers, *ordo saeculorum* signifie *suite de siècles, ère ;* et *ab*

integro, de nouveau : une grande ère recommence, donc, la légende de la médaille, *ingens ordo renascitur* doit s'expliquer de même : une grande ère recommence, en prenant *ordo* dans le sens d'*ère*, plutôt que d'*ordre* opposé à *désordre*.

Armand-Gaston de Rohan (1674-1749).

90. — Ecu aux armes, sur un manteau d'hermine surmonté d'une couronne, et derrière lequel on voit une épée et une crosse en sautoir.

Rf. Sur le même manteau, écusson portant des initiales (quatre G et un A).

AR. Mod. 23. Travail soigné. — Collection Erné. — Gravée, pl. VIII, n° 4.

Guillaume Egon († 1704).

Berst., p. 61. Addition.

Berstett n'a pas jugé à propos de nous dire pourquoi cet évêque paraît ne pas avoir battu monnaie. C'est ce qu'on trouvera dans : HANAUER, *Etudes économiques*, tome Ier, p. 69 : Défense à l'évêché, par la cour de France, de rouvrir ses ateliers en Alsace (1687), et à la même époque, fermeture, par la guerre, de l'officine épiscopale d'Oberkirch, sur la rive droite du Rhin.

91. — Berst., n° 149. Addition. — EPISCOPVS. — Buste nu tenant une crosse de la main droite.

Rf. ARGENTINA. — Temple à trois tourelles.

AR. Obole. Mod. 12. — Bibliothèque de Strasbourg. — Bonne fabrique. — Gravée, pl. VI, n° 9.

STRASBOURG (Ville)

92, 93, 94. — Berst., n° 182. Addition.

Voici trois nouvelles variétés du *pfenning* si commun à la fleur de lis :

a) Grénetis. Partie supérieure d'une fleur de lis avec une croix dans le haut. — Gravée, pl. VI, n° 7.

b) Même type. Dans le haut un X. — Gravée, pl. VI, n° 6.

c) Idem. Quatre points en bas et deux en haut. — Musée de Stuttgardt. — Gravée, pl. VII, n° 8.

95. — Berst., n° 202. Addition.

Ce *kreutzer* n'est pas commun (Grenoble, Donaueschingen, Strasbourg). Je l'ai trouvé à Stuttgardt en moitié du poids.

96. — Berst., p. 76. Addition.

Cette petite médaille est encore aujourd'hui une énigme pour les amateurs. C'est probablement un jeton, et les lettres du *Rf* signifieraient alors, dit Berstett, MARK ou MASS-ZEICHEN.

Deux écussons accolés, celui de droite de Strasbourg, celui de gauche portant une croix sur un A. Sur les deux écussons, fleurs de lis; dessous, dans un cartouche, VIII; puis, de chaque côté, un petit écusson, celui de droite contenant une bouteille, celui de gauche trois feuilles de trèfle; au dessous, 1631.

AR. Mod. 20. — MM. Erbstein à Dresde et Musée de Leipzig. — Gravée, pl. VIII, n° 5.

Médailles

A. *Médailles académiques*

Berst., p. 57. Addition.

Ce jeton doit être restitué à Nuremberg.

97. — Berst., p. 243. Addition. — MVNERE DIVI, etc

Rf. MEMORIA, etc.

La même médaille existe au Musée de Colmar avec l'écu du *Rf* sans aucun ornement. Je l'ai vue aussi souvent en double du poids.

L'Académie fut établie en 1567 comme complément du Gymnase, et érigée, en 1621, en Université complète.

98. — S. VINC. FERR. SECVL. III. CAN. — Saint Vincent nimbé et ailé, levant la main droite et tenant de la gauche un livre.

Rf. COLLEGI. VAL. ARTIS. ARGE. — Coupe fermée, accostée de deux L couronnés, et dont le couvercle est orné d'un hibou de face, les ailes étendues.

AR. Mod. 20. — Collection Meyer.

Collegium artis peut signifier ici *Faculté de philosophie*, mais on disait *facultas artium*.

B. *Médailles des Jubilés*

99. — Berst., p. 78. Addition.

Cette médaille a trait à l'anniversaire séculaire de la présentation de la confession d'Augsbourg. Voici comment il faut en compléter la légende :

« Sæcularis memoria a° MDCXXX : 28 Junii summæ fidei Carolo V. et statuum comitiis augustanis anno MDXXX. XXV Junii exhibitæ a Johanno et Johanno Friderico Saxonibus, Georgio Brandenburgico, Philippo Hassiano, Ernesto et Francisco Luneburgensibus, Wolfgango Anhaltino, Nurnberga et Reutlingen. »

Traduction : « Souvenir séculaire de la *somme de la foi* (la confession) présentée, le 25 juin 1530, à Charles V et aux *comices des Etats* (diète) d'Augsbourg, par Jean (électeur) et Jean-Frédéric (duc) de Saxe, Georges (margrave) de Brandebourg, Philippe (landgrave) de Hesse, Ernest et François (ducs de Lunebourg), Wolfgang (prince) d'Anhalt, (les villes de) Nuremberg et Reutlingen. »

Ce sont là les signataires de la confession remise à Charles V.

Berst., p. 79. Addition.

Je n'ai pas pu retrouver les quatre curieuses pièces citées à la fin de ce chapitre, comme ayant appartenu à la collection de Bretfeld. Elles mériteraient une étude spéciale.

Digitized by Google

C. *Alliance avec les villes suisses*

Berst., n° 250. Addition. — DO MAN ZELT. — Ces trois mots s'écriraient aujourd'hui : *Da man zählt*, « quand on compte. »

Sur l'alliance entre Strasbourg, Berne et Zurich, voyez STROBEL, *Geschichte des Elsasses*, tome IV, p. 190.

D. *Tir au canon de* 1590

Les exercices d'artillerie auxquels se rapportent ces médailles, eurent lieu, dit la *Chronique de Schad*, dans la Plaine des Bouchers, du 15 mai au 10 juin.

100. — Berst., p. 80. Additions.

Je donne ici le dessin de deux médailles décrites par lui.

La première n'existe, à ma connaissance, qu'en alliage, et ne se trouve pas en argent. Un exemplaire sur flan carré, dans le médailler de la Bibliothèque de Strasbourg.

La légende du *Rf* de la suivante est celle-ci :

₀IM₀ | 90 IAR D | IES SCHIES | SEN. VOLBR | ACHT | WAR. — Gravées, pl. VII, n°s 4 et 5.

101. — Vue d'un camp établi dans une prairie; un homme, coiffé d'un chapeau à plume, s'apprête à tirer avec un mousquet dont la crosse repose sur son épaule droite et le canon sur une fourchette. Devant lui, un personnage joue aux quilles, et dans le fond, on aperçoit un autre personnage tenant une lance. Quatre grands écussons occupent le champ.

Rf. PRO. LVD. MOSQVETAR. PRINCIPVM. EVANG. CAPITVLAR. ARGENTOR. A₀ MDXC — Dans un cercle, au milieu, trois écussons, les deux inférieurs surmontés d'initiales Exergue : AR—GENT; dans le bas, 1590. — Le cercle est entouré de neuf écussons, surmontés ou accostés d'initiales, les trois inférieurs séparés par des fleurs de lis.

AR. et vermeil Mod. 43. Coulée. — Collection Chaix à Villy-en-Auxois; Musée de Gotha et Bibliothèque de Strasbourg. — Gravée, pl. VII, n° 2.

Le tir de 1590 est ainsi mentionné dans la *Chronique* manuscrite d'Ozée Schad (1 vol. in-folio, *appendix*, p. 109. Bibliothèque municipale de Strasbourg) : « *Den 5 octobris* (1590) *gaben die fürsten und grafen im bruderhoff evangelischen theils den burgern* 200 *Reichsthaler mit Musceten zu verschiessen* » (le 5 octobre, les princes et comtes du grand chapitre, du parti évangélique, ont donné aux bourgeois 200 écus pour célébrer un tir de mousquets).

Dans le grand chapitre il s'était formé une scission; une partie des chanoines étaient catholiques; les autres protestants; de là des conflits et des violences (v. STROBEL, IV, p. 197 et seq.). Le magistrat garda, aussi longtemps qu'il pût, la neutralité. Les chanoines protestants s'efforçaient de l'attirer de leur côté; on peut supposer que c'est pour se rendre populaires, qu'ils donnèrent aux bourgeois les 200 écus pour un tir, à l'occasion duquel il y eut encore d'autres divertissements : l'homme qui joue aux quilles et le cavalier avec une lance, qui fait songer à un carrousel.

Ludus signifiait toute espèce de divertissement; sur une médaille du grand tir de 1576, celui-ci est désigné comme *ludus publicus* (Berst. 251).

Il existe aux archives de Strasbourg un programme manuscrit d'une fête de tir de la fin du XVe siècle; on y voit qu'on avait coutume de combiner avec le tir des concours de gymnastique, de saut, de course, etc.

Sur l'avers de la médaille l'écusson supérieur est celui de Strasbourg; les trois autres doivent se rapporter à trois des chanoines. Les noms des chanoines protestants de l'époque se trouvent dans GRANDIDIER, *Œuvres inédites*, t. IV, p. 435. On trouverait peut-être, dans un ouvrage héraldique, auxquels de ces noms les armoiries peuvent s'appliquer; toujours est-il qu'il s'agit de princes et de comtes.

Les écussons du *Rf.* à l'exception d'un des trois du milieu, qui est de Strasbourg, ARGENT., n'appartiennent ni à des villes, ni à des corporations; les uns sont évidemment des armoiries bourgeoises (l'homme sauvage, la *bretzel*, le signe M/R etc.); d'autres paraissent se rapporter à des nobles ou patriciens. On peut supposer qu'ils représentent les vainqueurs du tir; les noms sont indiqués par les initiales. Mais où retrouver ces noms? Les grands recueils manuscrits sur les généalogies et les armoiries des familles strasbourgeoises, qui existaient à la Bibliothèque de Strasbourg, sont brûlés. Quant à l'inscription du *Rf.* elle peut s'expliquer de deux manières; nous lisons :

Pro ludo mosquetarum principum evangelicorum capitularium Argentoratensium, ce qui pourrait signifier : *Médaille des princes*, etc. (offerte par les princes) *pour le divertissement du tir*, ou bien : *Médaille pour le tir* (en

mémoire du tir) *des princes* (organisé par les princes). Pour ma part, je pencherais pour ce dernier sens.

102. — Vue de Strasbourg, à gauche, le soleil, et à droite, la lune. Au premier plan, un artilleur coiffé d'un bonnet, approche sa mèche d'un canon; à ses pieds, sacs, caisses de poudre, instruments divers et boulets.

Rf. IM. 90 IAR. DIS GROS SCHIESSEN WAR. DER IVNI VOLLENDETSZ. GAR. — Douze écussons surmontés ou accostés d'initiales; celui du bas est accosté de deux canons.

AR. Mod. 43. Coulée. — Cabinet de France. — Gravée, pl. VII, n° 3.

E. *Médailles diverses*

Berst., n° 256. Addition. — Voici le sens de la légende de l'*Avers* de cette médaille (PACE INTER LEOPOLD I, etc.) :

Le Sénat et le peuple de Strasbourg rappellent, par ce monument, à la postérité la plus reculée, que la République a été miraculeusement conservée par la paix conclue entre Léopold Ier, empereur romain, et Louis XIV, roi de France, à Nimègue, le 26 janvier 1679.

Le *Rf.* (AVREA PAX, etc.) doit se traduire ainsi :

O Strasbourg, la paix dorée (l'âge d'or de la paix) te revient de préférence à toi et aux tiens par le secours de Dieu!

Les chronogrammes contiennent souvent des mots superflus, comme ici POTIVS.

103. — Berst., p. 81, l. 23 Addition. — Cette petite médaille a également rapport à la paix de Nimègue. La légende du *Rf.* „Den Fried und Rettungs Wunderschein laß ja o Strasburg ewig dein und deiner Kinder Denkmal sein!" doit se traduire ainsi :

O Strasbourg, que le signe miraculeux de la paix et du salut soit à jamais ton monument et celui de tes enfants!

Le *Rf.* est une allusion à l'arc-en-ciel qui marqua la fin du déluge (Gen. IX, 12 et sqq.). — I. C. M. signifie peut-être *Jesus Christus Mediator*, par allusion à l'alliance de Dieu avec

les hommes, dont il est parlé dans le passage susdit, et dont Jésus-Christ est devenu le médiateur, à moins que ce ne soit tout simplement le monogramme du graveur.

AR. — Bibliothèque de Colmar.

104. — Berst., p. 82. Addition. — Légende : « GOTT GEBE FRIED IM GANZEN LAND | ERHALTE LEHR, WEHR VND NEHRSTAND. »

Le *Nährstand* (de *nähren*, nourrir) signifie les bourgeois et les paysans ceux qui *nourrissent* les autres; le *Lehrstand* se dit des professeurs et des savants; le *Wehrstand*, des nobles et des soldats. — *V. D. M. I. Æ* signifie *Verbum Domini manet in aeternum*, la Parole de Dieu demeure éternellement.

105. — VRBEM CHRISTE TVAM SERVA. — Vue de la ville; au dessus, un ange plane, tenant une palme et une fleur de lis.

Rf. GLORIA IN EXCELSIS DEO. — Armes de la ville, surmontées de deux demi-vols chargés des mêmes armes, et soutenues par deux lions.

AR. Mod. 46-36. Médaille ovale. — Musée de Stuttgardt. — Gravée, pl. VII, n° 1.

106. — Un enfant, en robe flottante, tient un van hors duquel il vient de rejeter un masque, une raquette, un verre à boire et différents objets, livres ou dominos. Dans le van il retient une croix, un livre marqué B(iblia) et autres objets indistincts; à droite, un arbre sur lequel se tient un oiseau; dans le haut, un nuage duquel partent des rayons.

Rf. Dans un encadrement orné et portant dans le haut l'écu de Strasbourg surmonté de la fleur de lis :

VERWVRF DAS BÖS | BEHALT DAS GVTH |
SO BLEIBST ALZEIT | IN GVTHER HVTH |
1629. — FF.

AR. Mod. 30. — Musée de Stuttgardt.

F. *Comète de* 1681.

107. — Berst., p. 83. Addition. — Nous donnons ici le dessin de l'écu à la comète, décrit déjà anciennement par Madaï.

Par son apparition, la comète de 1681 (décembre 1680 et janvier 1681) causa une grande frayeur dans toute l'Europe. De la part des savants elle donna lieu à une quantité de publications. « La comète de 1680, dit l'astronome De la Lande, la plus singulière et la plus fameuse de toutes les comètes, qui occasionna les découvertes de Newton sur les comètes et les *Pensées* de Bayle, donna lieu à une multitude d'ouvrages dans l'année même de son apparition ». (*Bibliographie astronomique*. — Paris, an XII, 1803, p. 298). De la Lande donne le titre de quarante-trois ouvrages, parmi lesquels trois in-folios et nombre d'in-4°, imprimés à l'occasion de cette comète à Paris, à Londres, à Berlin, à Rome, à Venise, à Bâle, etc. (p. 298 à 304).

Il est à noter que M. Louis Levrault, dans son *Essai sur l'ancienne monnaie de Strasbourg*, page 351, conteste l'origine strasbourgeoise de cette curieuse médaille, pour n'en pas avoir examiné la tranche, ou plutôt pour avoir négligé de lire jusqu'au bout la description qu'en donne Berstett.

Gravée, pl. VIII, n° 1.

G. *Médailles relatives à la Cathédrale*

Des deux médailles qui vont suivre, la première est citée dans Berstett, page 84; la seconde est entièrement nouvelle. Elles sont certainement l'œuvre du même artiste, et j'inclinerais à croire que les deux revers sortent du même coin.

108. — DIE DREI — IVNCKHERN. VON. BRAG. 1565. Trois cavaliers à gauche. — Etain et argent doré. — Musée de Donaueschingen et Bibliothèque de Strasbourg. — Gravée, pl. VIII, n° 3.

Les *Juncker*, de Prague, passent pour avoir été employés, comme architectes de la Cathédrale, vers la fin du XIVe siècle (cf. Gérard, *Les artistes de l'Alsace*, t. II, p. 1 et sqq.). — Généralement on n'en cite que deux. M. Sighart (*Mittheilungen der k. k. oesterr. Centralcommission*, 1865) dit qu'ils étaient au nombre de trois sans mentionner de source; leurs noms : *Janec*, *Wenzel* et *Feber*. — On ne sait pas si *Juncker* était leur nom de famille, ou s'il les désignait comme nobles. Celui qui fit la médaille, les

a pris pour des gentilhommes, autrement il ne les aurait pas représentés armés et à cheval. Cette médaille nous montre aussi que la tradition s'était conservé qu'ils étaient trois. — Pour M. de Berstett, il s'est étrangement trompé en trouvant là le nom de la famille Brackenhofer.

109. — Même type, la Cathédrale légèrement variée.

Rf. EPIS : BEREGARI9. PRIMO FECIT. FVDAMEVM 1015. — Evêque mitré debout de face, la main droite ouverte et tenant une crosse de la gauche.

Etain. — Même style que la médaille précédente. — Musée de Bâle. — Gravée, pl. VIII, n° 2.

Il s'agit évidemment ici de l'évêque Werner (1003-1028) ; l'orthographe *Berengarius* est due sans doute à une erreur d'un graveur étranger.

H. *Rétablissement, en* 1759, *de la monnaie épiscopale à Oberkirch*

110. — REGNI FIDÆI MVNIFICENTIÆ PIGNVS — Sous un dais, la Justice assise sur un trône, et coiffée d'une couronne tourelée ; elle étend la main droite et porte la gauche sur la poignée de son épée, sur laquelle est appuyé un écusson aux armes des Rohan. A ses pieds, un carquois et une balance ; dans le bas, le nom du graveur, J. GAMOT F. — Un personnage en costume romain. se tenant devant le trône, présente à la Justice une femme qui tient de la main droite une pièce de monnaie et dont la tête est surmontée d'une flamme. Sur la gauche, un balancier ; à l'exergue, un levrier courant à gauche, surmonté de la légende : FIDELIS ET ACER.

Rf. En douze lignes : REGNANTE | LVDOVICO CONSTANTINO | PRINCIPE DE ROHAN | ADMINISTRATORE CAROLO | ARMANDO ANTONINO DALENÇON | SERENISSIMI PRINCIPIS | CONSILIARIO AB INTIMIS | MONETA EPISCOPALIS | ARGENTINENSIS IN | OBERKIRCH RESTITVTA | ANNO DOMINI | M. DCC. LIX. |

AR. (?) Mod. 32. — Musée de Vienne. — Gravée, pl. IX, n° 1.

Nous manquons absolument de détails sur le fait auquel se rapporte cette intéressante médaille, et c'est ce qui nous empêche de donner une description suffisante de l'avers. — Cf. HANAUER, *Etudes économiques*, t. I, p. 69.

I. *Passage de Marie-Antoinette à Strasbourg*

111. — COALESCENTIS DECORA VIRTVTIS. — Sur un autel orné de guirlandes, deux cœurs enflammés et liés, sous l'œil de Dieu. A gauche, dauphin couronné; à droite, aigle couronnée tenant sous sa patte une fleur de lis. — Exergue : ARGENTINA | KAMM fecit.

Rf. AVSPICATO DELPHINAE ADVENTVI. — Arc de triomphe, surmonté d'un Mercure, tenant de la main droite un caducée, et de la gauche un cœur. — Sur une guirlande, on lit : VIRT. NIHIL. IPSA. SIMILIVS; au-dessus des portes I. MAD | MII | 10 K | 1770, et au-dessus de chaque porte latérale : VINCE. — Exergue : DIE. VII. MAII. | MDCCLXX.

Etain. Mod. 50. — Musée de Bâle et Bibliothèque de Strasbourg.

Le travail est fort médiocre, aussi je ne garantis pas la lecture de la légende du dessus des portes.

Une brochure du temps [1] donne la description des fêtes données à Strasbourg lors du passage de la dauphine Marie-Antoinette. L'arc de triomphe reproduit sur la médaille y est décrit. Il fut élevé sur l'emplacement d'une ancienne tour, le *Metzgerthurm*, actuellement porte d'Austerlitz, faisant partie du mur d'enceinte que le magistrat fit démolir à cette occasion : c'est par elle que Marie-Antoinette fit son entrée dans Strasbourg. La cérémonie et l'acte de la remise de la dauphine eurent lieu dans une des îles du Rhin, dans un bâtiment *à l'italienne*, construit pour la circonstance.

---

[1] *Description des fêtes données par la ville de Strasbourg à Madame Marie-Antoinette, Dauphine de France, lors de son passage dans ladite ville, le 7 mai 1770.* — A Strasbourg, chez Jonas Lorentz, imprimeur. in-4°, 16 pages.

THANN

112. — MONETA. NOVA. TANNENSIS. 1533 † — Ecu aux armes, de forme particulière.

Rf. DOMINE. CONSERVA. NOS. IN PACE † — Aigle regardant à gauche.

AR. Mod. 27. — Musées de Bâle et de Dresde. — Gravée, pl. IX, n° 2.

113. — S. THEOBA — LDVS. 1624. — Le Saint assis, vu de face, bénissant de la main droite et tenant de la gauche une crosse.

Rf. MONETA. NOV(Z)A. TANENSIS. — Ecu aux armes entouré de cinq lobes.

AR. Mod. 27. — Musée de Bâle, etc. — Grav., pl. IX, n° 3.

114. — † MO NO. TANNENSIS. — Armes dans un cercle perlé.

Rf. † SALVE. CRVX. SANC — Croix pattée et fleuronnée.

BIL. Mod. 12. — Collection Rencker à Colmar. — Gravée, pl. IX, n° 4.

WISSEMBOURG

115. — † MON. NOV. IMP. CIVIT. WEISSENBVRG. AM. RHEI. — Ecusson très orné.

Rf. FERDINANDVS. II. D. G. ROM. IMP. SEM. AVG. — Aigle à deux têtes, chargée en cœur du globe crucigère, surmonté d'une couronne fermée.

AR Mod. 49. Piéfort. — Collection Missong à Vienne. Gravée, pl. XI, n° 1.

116. — Portique sommé de trois tours.

Rf. Spirale (?) Au milieu la lettre L (?)

AR. Mod. 15. — Collection Meyer. — Grav., pl. XI, n° 2.

117. — MON. NOV. IMP. CIVIT. WEISSENBVRG. A. RH: — Dans le champ les armes de la ville.

Rf. FERDINAND. II. D. G. ROM. IMP. SEM. AVG: — Type du *Rf.* précédent.

AR. Mod. 41. Ecu. — Bibliothèque de Strasbourg, etc. — Gravée, pl. XI, n° 3.

APPENDICE

—

Nos planches étaient déjà terminées quand parut un article de M. Ed. Forschheimer, le possesseur d'une pièce rare, dans la *Numismatische Zeitschrift*, de Vienne (1876, 1er semestre). Je ne saurais mieux faire que de donner ici la traduction de cet article, qui contient de curieux renseignements; j'ajouterai que nos lecteurs feront mieux de s'en remettre au dessin de la *Numismatische Zeitschrift*, qu'à celui de M. Dardel, attendu que ce dernier présente quelques inexactitudes dues, non pas à un manque de soins de notre habile artiste, mais bien au mauvais état de l'empreinte que nous lui avions confiée.

Un écu du prince Syrus Austriacus de Correggio

Aſ. Rosette. LEODEGARIVS. D. G. EPISCOPVS. AVGVSTO DVNEN. P. S — Buste à droite avec mouche et moustache, en *mozzetta*[1] avec large col à revers, entre la date 16—21.

Rſ. INSIGNIA. ANTIQVISSIMA. ET. MATERNA. — Ecu sommé du chapeau archiducal, et légèrement orné sur les côtés, contenant les armes des différentes provinces autrichiennes (Hongrie, Bohême, Autriche-Bourgogne, Habsbourg-Goritz; en pointe les cinq alérions de la « Vieille-Autriche, » au centre, Tyrol).

Mod. 42 mm. Pds. 26,7 gr. Bas titre : 240/1000 d'après l'essai. Pl. VI, n° 1.

[1] Large tunique sans manches dont se servait le haut clergé italien.

A première vue, et n'examinant pas attentivement la légende, on prendrait cette monnaie pour un de ces écus tyroliens si communs (Madaï, 3868) que l'archiduc Léopold émit de 1620 à 1625, après qu'il eût été nommé gouverneur du Tyrol, si grande est l'analogie entre le buste et l'écusson de ces pièces, et ceux figurés sur la nôtre. Malgré la présence de l'écusson tyrolien, celle-ci ne peut appartenir à ce pays, puisque l'évêque d'Autun (Augustodunum) nommé dans la légende, le majordome de Childéric, qui fut plus tard Saint-Léger, n'eut aucun rapport avec le Tyrol.

Nous trouvons par contre Saint-Léger sur des monnaies de Lucerne et de l'abbaye de Murbach et Lure. Nous devons écarter tout d'abord Lucerne, car, comment serait-il possible qu'en l'an 1621, le buste et les armes d'un archiduc autrichien figurassent sur une pièce de cette ville, qui, à cette époque, avait depuis longtemps cessé toute relation avec les Habsbourg?... Par contre, nous trouvons que l'archiduc Léopold fut (1614-1625) administrateur des abbayes unies de Murbach et de Lure, et y fit frapper des écus (Schulthess-Rechberg, *Thaler-Cabinet*, 5208-5212), mais ils offrent tous, outre le saint qui y était vénéré, les écussons des deux abbayes.

En l'année 1621, l'abbaye de Murbach, comme l'Alsace tout entière, était serrée de près par les troupes de Mansfeld, et la tentation de frapper de la monnaie de mauvais aloi était inspirée par les circonstances. Mais ce motif serait à peine suffisant par lui-même pour nous faire voir, dans notre écu, une pièce de Murbach et non une imitation, car, quoique l'archiduc Léopold ait fait frapper (1621) pendant sa domination en Tyrol, des florins à bas titre, des pièces de trente kreutzers, et d'autres monnaies de billon, suivant par là l'exemple de la plupart des princes de l'Empire et de l'empereur lui-même, ses écus ne s'éloignent pas sensiblement du titre légal. Quelle raison l'aurait engagé à ne pas reconnaître une monnaie de Murbach comme provenant de lui, alors qu'il signait ouvertement ses pièces tyroliennes? Il est encore plus invraisemblable qu'il ait encore conservé pendant quatre ans un type qu'il avait lui-même discrédité par la monnaie qui nous occupe. Ajoutons à cela la singulière légende du revers, l'archiduc pouvait bien qualifier les armes réunies de la maison de Habsbourg et de ses possessions d'*Insignia antiquissima*, ce qui, à la vérité, n'était pas usité sur les monnaies autrichiennes; mais comment pouvait-il, lui, le fils de l'archiduc Charles et d'une duchesse bavaroise, leur appliquer l'épithète de *materna?* Nous avons été confirmé dans ces doutes par M. le professeur Dr Luschin von Ebengreuth, qui reconnut la pièce pour une contrefaçon italienne, « émise dans un but mercantile »,

et l'attribua au comte et prince Syrus de Correggio, opinion à laquelle se rangea aussi M. C. Kunz, directeur du Musée de Trieste.

En Italie, les contrefaçons des monnaies à bon titre des pays voisins furent, comme on sait, exécutées avec une grande perfection dans les coins et une adresse remarquable quant aux types et aux légendes. C'est précisément le cas qui se présente ici.

On serait presque tenté d'attribuer cette pièce à un évêque d'Autun, si, à cette époque (1621), un évêque du nom de Léger y avait occupé le siége épiscopal et avait possédé le droit de monnayage! Heureusement, des documents authentiques viennent nous tirer d'embarras. Dans les *Archives monétaires de l'empire allemand* de l'inspecteur des monnaies d'Ansbach, J.-C. Hirsch, nous trouvons, parmi de nombreuses plaintes sur les dépréciations causées par les contrefaçons italiennes, une réclamation des Etats des cercles de Franconie, Bavière et Souabe, à l'empereur, datée du 28 juillet 1623. et qui, entre autres, contient l'accusation suivante : « Dass Ew. « Majestät Fürsten und Vasallen einer in Italien, Syro di Austria genannt, « Principe von Chorezo, ein falscher Münzmeister Rivarola Genuesen « genannt, zu Augnst ohne Scheu aufhalten und gegen Darreichung gros- « ser Summe Gelds ins Nachsehen vieler Fürsten und Stände des Reichs « Münz-Gepräg imitiren und gantz gering und falsch haltende Münzen « schlagen und ins Reich verschieben lassen u. s. w. » (*Münzarchiv*, IV, p. 190.)

Nous voyons que Syrus est accusé en propres termes de la contrefaçon de nombreuses monnaies allemandes. et son surnom d'Austriacus, qu'il avait pris sous prétexte d'une parenté supposée de sa famille avec les Habsbourg (cf. Köhler's *Münzbelustigungen*, t. XVII, p. 201 et sqq.), a pu le déterminer à choisir la légende du revers, où toutefois la signification du mot *materna* reste obscure. Notre attribution est encore confirmée par les trois légendes suivantes, qui se rencontrent sur des monnaies appartenant incontestablement à la famille Corregio :

1. ORIGInis INCLITæ SIGNum INSIGNe, comme double allusion à l'écusson d'Autriche et aux autres armoiries de la famille, sur un ducat du comte Camille († 1605). Litta, *Fam. celebri italiane*, fasc. 15.

2. ANTIQVISSImæ FAMiliæ INSIGNIA. Ecu de Syrus Austriacus. Madaï 2056; date 1628, et catalogue Regnault, n° 4766, date 1627.

3. ANTIQVISSimæ FAMillæ AVstriacæ INSIGNia. Ecu de Syrus Avstriacus de 1628, Madaï 4604, et Monn. en arg. 313.

C'est à cette série que se rattache notre monnaie, dont l'exécution pourrait bien être attribuée au Génois Rivarola, ou encore au Souabe

Caspar Kurz de Buchhorn, qui travaillait dans l'atelier monétaire de Syrus avec son associé Magnus Lipp.

Resteraient encore à expliquer les lettres P. S. qui se trouvent à la fin de la légende de l'avers. On pourrait considérer l'S, malgré la rosette dont elle est suivie, comme commençant la légende et lire Sanctus Leodegarius, etc., puis compléter le P final par Protector ; mais, peut-être est-il plus exact de prendre la rosette comme point de séparation, et de voir dans l'S une abréviation du nom de Syrus ; on pourrait encore expliquer P. S. par Princeps Syrus.

Bigi, dans sa dissertation, à la vérité pleine de lacunes, *Di Camillo e Siro da Correggio e della loro Zecca*, Modena 1870, n'a pas connu notre pièce.

HISTOIRE

DE

L'ANCIEN COMTÉ DE SAARWERDEN

ET DE

LA PRÉVOTÉ DE HERBITZHEIM

(Suite.)

CHAPITRE II

Les comtes de Mœrs-Saarwerden

Le comte Henri II de Saarwerden, se voyant sans héritiers, avait assuré de son vivant et du consentement de son frère Frédéric, archevêque de Cologne, tous ses droits sur le comté de Saarwerden à son neveu Frédéric, fils aîné de Frédéric, comte de Mœrs, et de Walpurge de Saarwerden. Ce jeune seigneur avait épousé, en 1392, Engelwarte, fille d'Adolphe, comte de Clèves, et aimait se qualifier de fils aîné de Mœrs (*Herr Fridrich edelste Sœn zu Meurse*); il se mit de son autorité et avec le secours de son oncle, l'archevêque de Cologne, en possession de l'héritage de son oncle Henri, lequel se composait non seulement du comté de Saarwerden, mais encore de la seigneurie d'Ilingen, près d'Ottwiller, et de l'advocatie de l'abbaye de Wernerswiller. Mais cette prise de possession ne se fit pas sans contestation. L'évêque de Metz, Raoul de

Coucy, prétendait que le comté de Saarwerden, par suite de la défaillance de cette maison en race mâle, devait faire réversion à l'évêché de Metz duquel il relevait, et ne pouvait, au défaut de successeurs féodaux mâles, retomber sous aucun prétexte aux femmes ou à leurs descendants, suivant la coutume de cet évêché qui s'exprimait ainsi : « Les fiefs situés deçà de la rivière de Saar étaient généralement patrimoniaux et ceux qui sont situés audelà masculins ». Mais le jeune comte de Mœrs répondit à cette protestation que ceux des domaines de son oncle qui n'étaient pas des francs-alleux, acquis successivement par les comtes de Saarwerden, ses aïeux maternels, étaient du moins des fiefs féminins héréditaires, et que les fiefs ecclésiastiques passaient communément aux femmes, au défaut d'hoirs mâles, selon le droit et la coutume d'Allemagne.

L'évêque de Metz, Raoul de Coucy, fut trop faible ou trop indolent pour soutenir ses prétentions que le jeune Frédéric méprisa ; il ne put jamais réunir à sa crosse les fiefs qui relevaient de son église.

Frédéric de Mœrs, qui était en mesure de soutenir ses droits sur les fiefs de la mouvance de Metz, prit le titre et les armes de son oncle, le comte Henri III de Saarwerden. Ce jeune seigneur fut impliqué, dès son avénement, dans les troubles qui agitaient la Lorraine et le Westreich ; il tenait un rang distingué parmi les comtes et les dynastes de cette contrée et son influence se faisait même sentir de ce côté-ci des Vosges. Il était co-propriétaire du château de Greifenstein, près de Saverne, et y conclut en 1401 une paix castrense avec l'évêque de Strasbourg, Guillaume de Diest. Thierry de Fénétrange y donna son adhésion, et son exemple fut bientôt suivi par les nobles Puller de Hohenbourg[1]. Le jeune comte de Saarwerden fit, en 1402, une convention avec la commu-

[1] Archives du Bas-Rhin, S. G. 2662.

nauté d'Eckarstwiller[1], au moyen de laquelle celle-ci prit l'engagement de lui servir une redevance annuelle d'un foudre de vin pour droit de protection[2].

L'électeur palatin du Rhin, Robert III, avait été appelé, en 1400, à l'Empire à la place de Wenceslas, déposé pour son abrutissement et ses excès de table. Le nouvel empereur se rendit à Cologne, où il reçut la couronne impériale des mains de Frédéric de Saarwerden, archevêque de cette ville. L'empereur chanta lui-même l'Evangile à la messe, en costume de diacre, ce qu'il tint à grand honneur.[3] L'attachement que Charles II, duc de Lorraine, portait au nouvel empereur, son beau-père, lui suscita des guerres sanglantes. Le frère de Wenceslas, Sigismond, roi de Hongrie, avait pris le titre de vicaire de l'empire; les villes et les seigneurs se partagèrent entre ces deux compétiteurs, et bientôt toute la Lorraine et les rives de la Saar furent dans une conflagration générale.

En 1404, la ville de Metz se vit menacée par le comte Philippe de Nassau-Saarbruck, sous la bannière duquel s'étaient rangés plusieurs grands seigneurs du Westreich, avec leurs vassaux et hommes d'armes. Jean le Jeune, comte de Salm, et Gérard de Boulay se joignirent à Philippe, qui défia les Messins au combat, ravagea le territoire de la ville et exigea d'elle treize mille florins pour prix de la paix. Mais l'accord suivit de près les hostilités, sous la médiation du *noble homme Messire Frédéric, aisné fils de Moers et comte de Salleverne.*[4] Le traité est du mardi après l'exaltation de la Sainte-Croix (16 septembre) de la même année.[5] Cette paix ne fut que de courte durée.

[1] Village du canton de Saverne.

[2] Archives du Bas-Rhin, S. G. 2662.

[3] CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 563.

[4] Les chroniques de Lorraine, voire même les chartes rédigées en français, désignent presque toujours les comtes de Saarwerden sous le nom de comte de Salverne ou Saverne.

[5] TABOUILLOT, *Preuves de l'histoire de Metz*, t. IV, p. 588.

Frédéric, fils aîné de Mœrs, eut à la même époque quelques difficultés avec Raban de Helmstädt, évêque de Spire, pour avoir aidé à molester les *pauvres gens* de ce prélat qui demeuraient à Stundweiler, Asbach et Rödern. Mais, s'étant rencontré peu après avec l'évêque Raban à Bitche, il n'eut pas de peine à obtenir son pardon; le traité de réconciliation fut signé le jeudi après la Saint-Ambroise 1404[1].

Le titre de comte de Saarwerden n'était pas le partage exclusif du jeune Frédéric de Mœrs; il était également porté par son père qui prit la qualification de *Greue zu Mœrs und zu Sarwerden.* Par une charte du 19 février 1405, ce seigneur ordonna à son maître de monnaie à Falkenbourg, Jean Theil, de frapper des florins d'or, avec ses armes sur la face et l'image de Saint-Jean sur le revers;[2] la légende lui donne la double qualification de comte de Mœrs et de Saarwerden.

Dans le cours de la même année, Philippe, comte de Nassau-Saarbruck, Frédéric de Mœrs, comte de Saarwerden, Jean, comte de Salm, et Gérard de Boulay formèrent une ligue contre la ville de Metz et fondirent, à la tête de quinze cents hommes d'armes, sur son territoire. Les Messins sortirent et se rangèrent en bataille; mais comme ils étaient divisés par la mutinerie d'une grande partie de la populace, qui s'était emparée du gouvernement, ils se firent battre au lieu nommé Genestrois, non loin de la ville. Ce combat fut livré le 24 novembre 1405. La guerre dura trois ans, guerre de courses et de pilleries, qui se résumait en du bétail enlevé, des terres ravagées et dévastées.[3] Les chroniqueurs l'appellent *la guerre des quatre seigneurs.*

A peine ces hostilités avaient-elles cessé que d'autres plus importantes vinrent assaillir cette contrée. En 1407, Louis d'Orléans, frère du roi de France, Charles VI, qui avait pris

[1] Remling, *Geschichte der Bischöfe zu Speyer*, t. II, p. 13.
[2] Lacomblet, *Loc. citat.*, t. IV, p. 31.
[3] Huguenin, *Chronique de la ville de Metz*, p. 132.

le parti de Wenceslas, forma une ligue puissante avec Robert de Bar, Jean, évêque de Verdun, Philippe, comte de Nassau-Saarbruck, Frédéric de Mœrs, comte de Saarwerden, Jean, comte de Salm, Amédée de Saarbruck, damoiseau de Commercy, et les ducs de Mons et de Juliers, contre le duc Charles II de Lorraine et la ville de Metz, qui tenaient pour le nouvel empereur. Le duc d'Orléans, qui gouvernait le duché de Luxembourg comme lieutenant du marquis de Moravie, son cousin, chargea le sire de Braquemont, son grand maréchal, d'envahir le pays messin et les terres de l'évêque Raoul de Coucy, allié de Charles II, et de marcher ensuite sur la Lorraine. La situation de la ville de Metz était critique; attaquée par autant d'ennemis à la fois, elle se trouvait dans un grand danger. Heureusement, le duc de Lorraine vint prêter son secours aux Messins et s'engagea, moyennant une pension de cinq cents livres, à les soutenir contre leurs adversaires.

Les seigneurs ligués fondirent sur les terres de l'évêché de Metz et y commirent une infinité de dégâts; puis ils marchèrent sur Nancy. Le grand maréchal de Luxembourg envoya au duc de Lorraine un héraut d'armes pour le défier au combat et l'engager à préparer un dîner dans son palais pour lui et les seigneurs de sa suite. « Je les y attends, » répondit Charles avec fierté, et le lendemain, sortant de la ville, il marcha droit à l'ennemi, campé dans la plaine de Champigneulles. Le choc fut rude et le combat opiniâtre. Pendant l'action, la pieuse duchesse, Marguerite de Bavière, fille de l'empereur Robert, implorait le secours du ciel et faisait dans la ville une procession où elle marchait nu-pieds.

Les troupes du duc d'Orléans, qui formaient l'arrière-garde, n'ayant pas voulu seconder les seigneurs alliés, ceux-ci furent rompus et entièrement défaits. Le maréchal de Luxembourg, les comtes de Saarbruck, de Saarwerden et de Salm et plusieurs autres furent faits prisonniers et conduits à Nancy, où Charles leur donna à dîner, non dans son palais, mais dans

d'étroites prisons. Ce combat qui fut livré entre Nancy et Champigneulles, reçut le nom de ce village.[1]

Après cette victoire, le duc Charles II ravagea les terres des seigneurs qui s'étaient ligués contre lui et résolut d'assiéger Verdun. L'évêque de cette ville racheta ses terres du pillage au prix de quatre cents livres d'or.

Cependant Frédéric, comte de Mœrs, dont la politique tout entière se dirigeait vers le maintien dans sa famille de la riche succession de son beau-frère Henri de Saarwerden, sut intéresser au sort de son fils Frédéric, qui languissait dans les fers, l'évêque de Metz Raoul de Coucy lui-même. Ce prélat lui fit obtenir la liberté au prix de trois mille florins et se rendit garant du traité que Frédéric passa avec le duc Charles, le 4 septembre 1407. Par ce traité, Frédéric engagea à ce prince, du consentement de l'évêque de Metz, la seigneurie de Bouquenom pour la sûreté de sa rançon.[2]

Ce traité était à peine signé que les bienveillantes dispositions de l'évêque Raoul pour le jeune comte de Mœrs-Saarwerden se changèrent en inimitié; ce prélat secoua enfin son indolence et songea très sérieusement à enlever à ce seigneur les fiefs de son église que celui-ci prétendait avoir hérités de son oncle, Henri de Saarwerden. Comme il était notoire que ce dernier tenait de l'évêché de Metz, en fief rendable et lige, « le Chastel, le Bourc, les villes fermées de Salverne (Saarwerden) et de Bockenheim, ensemble toutes ses appartenances, et que le droit, usage et coutume de nostre dit Eveschié est tel, que se un vassel trépasse de cest siècle, tenant fiez de nostre dit Eveschié, et que les fiez soient situés pardelà la rivière de Sarre, pardevers Aulsay (Alsace), sans hoir masle de son corps, ledit fiez vient à nostre dit Eveschié; et comme ainsi soit que ledit conte Henry soit trépassé de ce siècle, sans ce qu'il ait laissé aucun hoir de

[1] Calmet, *Loc. citat.*, t. III, p. 518.
[2] Calmet, *Loc. citat.*, t. III, p. 521.

son corps, et meismement hoir masle, et Frederich, filz au conte de Meurs, de sa volonté, sans avoir aucune déclaration en nostre court que aucun droit y ait, s'est boutez en la possession de ladite conté de Salverne, qui est de nos fiez, et à nous encheu, à cause de nostre dit Eveschié », Raoul de Coucy fit un traité avec Charles II, duc de Lorraine, Robert, duc de Bar et Edouard, marquis du Pont, son fils, par lequel il leur engageait les deux tiers du comté de Saarwerden, à condition qu'ils le mettraient en possession de l'autre tiers et que, dans la suite, il pourrait retirer de leurs mains les deux tiers engagés et les réunir à sa crosse en leur payant la somme de vingt mille florins d'or au coin du roi de France. Robert de Bar et Edouard de Bar promirent de se ranger sous la bannière du duc de Lorraine, avec cinquante hommes bien montés et armés, et s'il advenait que ce prince voulût mettre le siége devant « Salverne » ou Boukenheim, ils s'engagèrent à l'aider de leur puissance, et s'il arrivait qu'ils ne pussent pas aller ou demeurer au siége projeté, ils promirent d'y envoyer leurs lieutenants avec leurs gens d'armes et leur artillerie. Ce traité est du 2 juillet 1408[1]. Mais Frédéric de Mœrs sut conjurer l'orage qui le menaçait et se maintint en possession du comté de Saarwerden par le secours de son oncle Frédéric, archevêque de Cologne. Selon Dom Calmet[2], les trois princes qui s'étaient ligués avec Raoul de Coucy firent la guerre à Frédéric de Mœrs, le dépouillèrent du comté de Saarwerden et l'obligèrent à s'accommoder avec l'évêque de Metz pour la part que celui-ci s'était réservée. Le jeune Frédéric l'acheta et s'y maintint sous la condition d'en faire hommage à Raoul de Coucy. Toutefois, il n'est rien moins que certain que les choses se soient passées de cette manière, mais, « quelqu'ait été le sort de la confédération des

[1] *Histoire de Metz*, t. IV, *preuves*, p. 618 et 632.
[2] *Histoire de Lorraine*, 2e éd., t. VI, p. 60 .

trois princes et de leurs armes, dit Baleicourt[1], il est constant que la maison de Mœrs retint le comté de Saarwerden. »

Cependant, la plupart des seigneurs qui avaient été faits prisonniers à la bataille de Champigneulles étaient toujours retenus dans les fers. Etienne, duc de Bavière, et plusieurs autres personnages de distinction, interposèrent leurs bons offices pour moyenner un arrangement et faire obtenir la liberté à ceux que le duc Charles retenait encore en captivité. La paix fut conclue, le 25 juillet 1408, entre le duc de Lorraine, l'évêque Raoul de Coucy et la ville de Metz d'une part, et Philippe, comte de Nassau-Saarbruck, Frédéric, fils aîné de Mœrs, comte de Saarwerden, Jean, comte de Salm et Gérard de Boulay, tant en leur nom que pour leurs aidants et les aidants de leurs aidants d'autre part. La liberté fut rendue aux prisonniers et il fut arrêté que les frais et les dommages de la guerre ne donneraient lieu à aucune réclamation, que les droits de chacun antérieurs à la guerre seraient maintenus, que les villes et les forteresses seraient rendues à leurs anciens possesseurs et que les seigneurs feudataires de l'évêque de Metz et du duc de Lorraine leur prêteraient foi et hommage, reprendraient d'eux leurs anciens fiefs dans l'année et rentreraient dans la possession des fiefs qui avaient été saisis pendant le cours des hostilités.[2]

La paix ne fut pas de longue durée. Dès l'année suivante, un nouvel orage menaçait la Lorraine. Les seigneurs qui avaient été vaincus à Champigneulles firent, au mépris du traité qu'ils avaient conclu avec le duc de Lorraine, une nouvelle levée de boucliers et vinrent faire le dégât dans son duché. Charles marcha contre ses ennemis et les rencontra près de Pont-à-Mousson. Le nombre de ses troupes était si disproportionné avec celui de ses ennemis, que les seigneurs

[1] *Traité historique et critique sur la maison de Lorraine*, p. 159.
[2] *Preuves de l'histoire de Metz*, t. IV, p. 636.

qui l'accompagnaient l'engagèrent à battre en retraite, ou au moins à ne pas prendre part au combat. Mais Charles reçut cet avis comme une insulte et, commençant aussitôt la charge, il rompit les rangs ennemis et remporta la victoire[1]. Les seigneurs effrayés implorèrent la paix, qu'il leur accorda.

Le jeune Frédéric de Mœrs, dès qu'il eut recouvré sa liberté, fut investi du gouvernement du duché de Luxembourg; il accorda en cette qualité des lettres de protection à l'abbaye de Saint-Maximin, près de Trèves, dans lesquelles il prit la qualification de : « *Nos Fredericus major natu in Mürsi, Comes Sarwerdæ, tutor ac capitaneus ditionis Luxemburgensis comitatus Rhinensis*[2] ».

Le 9 janvier 1409, suivant la manière de compter usitée en l'évêché de Metz, une trêve fut conclue entre Charles, duc de Lorraine, stipulant pour et au nom de l'évêque Raoul de Coucy et de la ville de Metz, Philippe comte de Nassau-Saarbruck, Frédéric, fils aîné de Moers, comte de Saarwerden, Jean, comte de Salm, Gérard de Boulay et leurs aidants. Cette trève devait commencer le dimanche suivant et finir le jour de la Purification de Notre-Dame[3].

Le comte Frédéric avait conclu, en 1409, une ligue avec Guillaume de Diest, évêque de Strasbourg, Louis de Lichtenberg, et quelques autres seigneurs de marque. Le but de cette confédération était de surprendre la ville de Trèves; mais le célèbre Amédée de Saarbruck, damoiseau de Commercy, avait accordé sa protection à cette cité, il fondit à l'improviste sur les confédérés, réunis au village de Hamm, et les mit en déroute. Le jeune comte de Saarwerden, Louis de Lichtenberg, Frédéric de Deux-Ponts-Bitche, grand-chantre du chapitre de Strasbourg, Gérard de Linango, Raymond zum

[1] CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 526.
[2] *Summarischer Bericht über die Grafschaft Sarwerden*, p. 50.
[3] KRÆMER, *Geschichte des alt. ardenn. Geschlechts, diplomaticum*, p. 69.

Tribel, Zwicker de Sickingen, Jean d'Altorf, dit Wollschlager, et plusieurs autres personnages de marque, au nombre de soixante-quinze, eurent le malheur de tomber au pouvoir du vainqueur et languirent pendant plus d'un an dans les fers. Frédéric de Mœrs, comte de Saarwerden, racheta sa liberté moyennant une forte rançon pour laquelle le comte Philippe de Nassau-Saarbruck se porta garant; mais pour garantir ce seigneur des suites fâcheuses de son cautionnement, il se vit dans la nécessité de lui engager, par acte du cinquième jour après la conversion de Saint-Paul, 1411, la moitié de Saarwerden, de Bouquenom et de Lorentzen[1].

Le comte Philippe de Nassau-Saarbruck, malgré les services qu'il avait rendus à Frédéric de Mœrs, se vit impliqué dans un procès que celui-ci lui intenta au sujet de l'engagement de la moitié du comté de Saarwerden, mais en 1416 ils se rapprochèrent et convinrent de soumettre leur différend à l'arbitrage de Guillaume de Diest, évêque de Strasbourg, Louis de Lichtenberg et Wirich de Hohenbourg[2]. La sentence des arbitres n'est pas connue.

Le pape Jean XXII avait nommé, en 1415, à l'évêché de Metz, Conrad Bayer de Boppart, en remplacement de Raoul de Coucy. Ce prélat repoussa d'abord l'hommage du jeune Frédéric de Mœrs pour le comté de Saarwerden, mais « comme ce comte de Mœrs, dit Meurisse[3], appartenait à tout plein de grands seigneurs d'Allemagne et notamment à l'électeur de Cologne, qui faisait ses efforts pour lui conserver cette pièce, Conrad Bayer se relascha enfin et consentit qu'elle luy demeuroit, à condition qu'il prendroit de lui une nouvelle investiture, dans laquelle il serait spécifié que le comté de Saarwerden estoit fief masculin de l'évesché de Metz, auquel partant il devait retourner et estre réuny par faute

[1] Kœllner, Fried., *Loc. citat.*, p. 161.
[2] *Ibidem*, p. 190.
[3] *Histoire des évêques de Metz*, p. 604.

d'hoirs masles. Ce Frédéric comte de Mœrs fut le premier de sa maison comte de Saarwerden, en vertu de cette investiture qui luy fut donnée l'an 1417. »

L'évêque de Metz fut réintégré dans ses droits de suzeraineté sur le comté de Saarwerden; Frédéric lui prêta foi et hommage comme à son seigneur féodal et obtint de lui une nouvelle et seconde investiture, le vendredi après Saint-Jean-Baptiste, 1418, laquelle paraît avoir été le gage de leur réconciliation.

Le dynaste alsacien, Jean IV de Lichtenberg, était mort le 23 août 1405, sans laisser de postérité mâle; son opulent héritage fut l'objet d'une longue discorde entre sa fille Adélaïde, qui avait épousé Jean de Fénétrange, et Louis ou Ludemann IV de Lichtenberg, son héritier féodal. Après de longues contestations, pendant la durée desquelles Ludemann de Lichtenberg était resté en possession de l'héritage, le litige fut enfin soumis, en 1417, à l'arbitrage de Frédéric, comte de Mœrs, Henri, seigneur de Fénétrange, et Henri Bayer de Boppart. Ces arbitres assignèrent les parties à comparoir devant eux à Saarwerden pour présenter leurs moyens de demande et de défense. La sentence qu'ils rendirent n'est pas parvenue jusqu'à nous, mais tout fait présumer qu'elle a satisfait les parties litigantes.[1]

Walpurge de Saarwerden avait donné à son mari, Frédéric Ier, comte de Mœrs, six enfants, savoir :

1. Frédéric, qui se qualifiait de fils aîné de Mœrs, comte de Saarwerden;

2. Dieterich (Théodoric), qui se voua à l'état ecclésiastique, obtint les honneurs suprêmes de l'Eglise et succéda, en 1414, à son oncle Frédéric de Saarwerden sur le siége métropolitain de Cologne.

3. Henri, qui embrassa aussi l'état ecclésiastique et fut

[1] LEHMANN, *Geschichte der Grafschaft Hanau-Lichtenberg*, t. I, p. 167.

élevé, en 1423, sur le siége épiscopal de Munster et, en 1441, sur celui d'Osnabruck;

4. Walram ou Walraf, qui entra également dans l'Eglise, sut se frayer un chemin aux honneurs ecclésiastiques et remplaça, en 1450, son frère Henri sur le siége de Munster.

5. Jean Ier, qui suit,

6. Et une fille nommée Walpurge. Celle-ci contracta une alliance avec Jean III de Lœn-Heinsperg.

Frédéric, le vieux comte de Mœrs, fut enlevé à l'amour de ses enfants en 1417. Par ses dispositions testamentaires du 12 mai de ladite année, il légua à Frédéric, son fils aîné, le comté de Mœrs et ordonna que celui-ci céderait à son frère Jean le comté de Saarwerden avec ses dépendances et que le droit de primogéniture serait désormais la loi fondamentale de sa maison[1].

Les deux frères, Frédéric et Jean, pour se conformer aux volontés paternelles, firent, le 23 octobre 1418, un partage aux termes duquel Frédéric remit à Jean le comté de Saarwerden, avec toutes ses dépendances, et reçut pour son lot le comté de Mœrs, qui formait l'ancien patrimoine de sa maison[2]. Jean consentit à son frère un droit de préférence, au cas qu'il voulût vendre ou engager le comté de Saarwerden et on stipula que chacun d'eux serait en droit de porter le titre de comte de Mœrs et Saarwerden et de placer dans son écusson les armes des deux maisons. Les deux frères se garantirent réciproquement leurs possessions et se promirent les secours les plus prompts et les plus énergiques[3]. L'archevêque de Cologne, que sa haute dignité ecclésiastique mettait à même de tenir un rang des plus distingués parmi les princes de l'empire germanique, renonça à toute prétention

[1] Schweder, *Theat. hist. præt. ill.*, t. II, p. 318.

[2] Le comté de Mœrs était enclavé dans la partie septentrionale de l'électorat de Cologne, près de Duisbourg.

[3] Lacomblet, *Loc. citat.*, t. IV, p. 127.

sur l'héritage de son père et fit accéder son jeune frère Henri aux volontés paternelles par un nouveau traité qui fut conclu le 19 mars 1419[1]. Henri se contenta, pour sa part d'héritage, d'une rente annuelle de sept cents florins du Rhin, que Frédéric promit de lui payer à la Saint-Martin de chaque année; et en compensation du comté de Saarwerden et du fief de Saint-Laurent, dans la vallée de l'Eichel, lesquels étaient tombés en partage à Jean, celui-ci promit de lui payer pendant quatre années consécutives, une somme de douze cents florins; mais il fut expressément convenu que, si Henri était appelé à une haute dignité ecclésiastique, le service de cette rente cesserait de plein droit. Un nouveau traité, conclu le 13 septembre 1419[2], assura au dernier frère, Walram de Mœrs, la seigneurie de Bær, le château de Diedem et le péage à Tiel, lesquels devaient retomber à sa mort à son frère Frédéric; par contre, celui-ci a reçu pour sa part les seigneuries de Vriendstein et d'Ochten, que Walram fut autorisé à acquérir moyennant un prix à déterminer par l'archevêque de Cologne et Gérard, comte de Clèves et de la Mark.

Jean, comte de Mœrs, ajouta à son nom patronymique le titre de comte de Saarwerden et écartela ses armes (il portait d'or à une fasce de sable) de l'aigle de Saarwerden et fut l'auteur d'une nouvelle maison de Saarwerden, qui brilla dans l'histoire locale d'un éclat non moins vif que l'ancienne maison de ce nom. Il contracta une alliance avec Adélaïde de Geroldseck, fille de Henri III, le dernier représentant de la ligne de Lahr, et lui assigna, par contrat du 23 juin 1420, un douaire de huit mille florins sur la ville de Bouquenom et le château de Saarwerden[3]. L'évêque de Metz, Conrad Bayer de Boppart, comme son seigneur féodal, ratifia cette assignation par acte du jour de Saint-Ulrich 1420, sous la réserve

[1] LACOMBLET, *Loc. citat.*, t. IV, p 130.
[2] *Ibidem*, t. IV. p. 137.
[3] EBERHARD, *Loc. citat.*, p. 62.

de ses droits et de ceux de son évêché et sans préjudice aux devoirs, foi et hommage qui lui étaient dus pour les terres et seigneuries précitées, lesquelles étaient mouvantes de son évêché. Jean fit encore donation à son épouse, à titre de don paraphernal, par acte du vendredi après la Saint-Ulrich, de cent cinquante livrées de terre ou d'une rente viagère de cent florins à prélever sur la métairie de Bouquenom et rachetable avec mille florins. L'évêque de Metz ratifia cette donation, sans préjudice des droits de son église[1].

A la mort de Henri III de Geroldseck-Lahr, décédé sans descendance mâle en 1424, sa fille Adélaïde se trouva appelée à recueillir l'héritage paternel, qui se composait des seigneuries de Mahlberg et de Lahr, et l'apporta à son mari. Celui-ci entra, avec l'agrément de l'empereur Sigismond, en jouissance des domaines échus à sa femme et écartela dès lors d'or au lion de sable, qui est de Mahlberg, et d'or à la fasce de gueules, qui est de Lahr. Mais quelques-uns des agnats de la maison de Geroldseck ayant élevé des prétentions sur cet opulent héritage, il s'en suivit une longue et sanglante guerre qui finit par la défaite des Geroldseck.

En 1426, la ville de Strasbourg, l'évêque Guillaume de Diest et le chevalier Jean Zorn d'Eckerich, chef de la Société du Griffon, se liguèrent pour réprimer les violences et les rapines que Simon de Fénétrange, chanoine du grand-chapitre de Strasbourg, et ses amis exerçaient sur leurs terres. Mais, dès le commencement des hostilités, le comte Jean Ier de Saarwerden et Henri de Fénétrange s'interposèrent comme médiateurs et parvinrent, après quatre semaines de négociations, à réconcilier les parties belligérantes. La paix fut signée le mercredi après la Saint-Luc 1426[2].

Le comte Frédéric II de Mœrs avait assuré à son épouse Engelmarte de Clèves, pour se conformer à la volonté de son

[1] Meurisse, *Loc. citat.*, p. 564.
[2] Lehmann, *Geschichte der Grafschaft Hanau-Lichtenberg*, t. I, p. 223.

oncle l'archevêque de Cologne, un douaire de dix mille florins en principal, ou mille florins en rente sur le comté de Saarwerden. Après qu'il eut remis ce comté à son frère Jean Ier, il continua néanmoins à porter le titre de comte de Saarwerdeu accolé à son nom patronymique, conformément au pacte successoire qui avait été conclu avec son frère. Sa femme lui donna les enfants suivants :

1. Vincent, qui épousa, en 1455, Anne, fille d'Etienne, comte palatin de Simmern;

2. Walpurge, qui donna sa main à Jacques de Lichtenberg; leur union fut stérile;

3. Et Marguerite, qui épousa Gérard de Blankenheim.

Le comte Frédéric de Mœrs-Saarwerden était revêtu, en 1420, de la charge de bailli d'Arnsberg, pour l'archevêque Théodoric de Cologne, son frère[1]; il était lié d'amitié avec Ludemann IV de Lichtenberg et avait fiancé sa fille Walpurge à Jacques, l'aîné des fils de son ami, en attendant qu'ils eussent l'âge d'être mariés. Aussi, en 1429, lors de l'abdication du dynaste alsacien en faveur de ses deux fils Jacques et Louis, fut-il chargé de leur tutelle et de l'administration de leurs possessions comme régent pendant cinq années[2]. Le mariage de Jacques de Lichtenberg avec Walpurge de Mœrs-Saarwerden fut aussi, selon toute apparence, célébré dans l'année 1429, et deux années après, le mercredi avant Saint-Vite et Saint Modeste, le comte Frédéric fit donation à son gendre, Jacques de Lichtenberg, de la moitié de sa part du château de Greifenstein, près de Saverne, sous la condition qu'il en jouirait en se conformant à la paix castrale dont ce château avait été l'objet entre ses possesseurs[3].

Les dispositions testamentaires de Charles II, duc de Lorraine, ayant donné le duché de Lorraine à René d'Anjou et

[1] Mone, *Zeitschrift* citée, t. VII, p. 393.
[2] Lehmann, *Geschichte der Grafschaft Hanau-Lichtenberg*, t. I, p. 232.
[3] *Ibidem*, t. I, p. 366.

exclu le comte de Vaudémont de cet héritage auquel, à défaut d'enfants mâles, il prétendait avoir des droits, ce prince protesta contre ce testament et résolut de soutenir par les armes ses prétentions à la couronne de Lorraine. Jean Ier, comte de Saarwerden, prit le parti de René Ier, qui était accouru en Lorraine pour recueillir un héritage que l'on cherchait à lui disputer. Les deux compétiteurs rassemblèrent leurs forces; les deux armées se trouvèrent en présence le 2 juillet 1431; le ruisseau de Bulgnéville et un quart de lieu de terrain les séparaient. Elles se heurtèrent, et, après une mêlée d'un quart d'heure, la victoire se déclara en faveur du comte de Vaudémont. Le comte Jean Ier fut tué, René d'Anjou fut fait prisonnier avec l'évêque de Metz, Conrad Bayer de Boppart, Didier Bayer, son frère, et un grand nombre de personnages de distinction, « et si en demeura morts sur la place et en la chasse qui dura bien deux heures, de vingt-cinq cents à trois mille, desquels furent les principaux les comtes de Saumes (Salm), de Salmène (Saarwerden), de Linage (Linange), allemands. »[1]

Jean Ier laissa sous la tutelle de leur mère, Adélaïde de Geroldseck, les enfants suivants :

1. Jacques Ier, qui lui succéda;
2. Jean II, qui mourut célibataire à un âge peu avancé:
3. Et Nicolas, qui se voua à l'état ecclésiastique et obtint un canonicat dans la cathédrale de Strasbourg.

La lutte que le comte Jean Ier avait commencée et que sa veuve, Adélaïde de Geroldseck, avait été obligée de continuer après sa fin malheureuse, pour assurer à ses enfants l'héritage de leur aïeul Henri III de Geroldseck, avait ruiné les finances de la maison de Mœrs-Saarwerden; aussi les comtes Jacques Ier et Jean II, dès qu'ils eurent saisi le gouvernail de l'administration, se virent-ils dans la nécessité d'engager à Jacques, margrave de Bade, une moitié indivise des seigneu-

[1] MONSTRELET, *Chronique*, édit. du *Panthéon*, liv. II, chap. CVIII, p. 651.

ries de Lahr et de Mahlberg, pour sûreté d'un prêt de trente mille florins du Rhin, somme considérable pour l'époque. Ils se réservèrent la faculté de se libérer de ce prêt aussitôt qu'ils en auraient les moyens, mais ils donnèrent au margrave Jacques un droit de préférence, au cas qu'ils voulussent aliéner définitivement les seigneuries engagées.[1]

Les comtes de Mœrs-Saarwerden élevaient des prétentions sur le village de Lhor, qui dépendait de la seigneurie de Fénétrange, et, dès qu'ils eurent saisi le gouvernail des affaires, ils cherchèrent à les soutenir par les armes. Ils adressèrent, le dimanche après la décollation de Saint-Jean-Baptiste 1444, une déclaration de guerre à Bourchard, seigneur de Fénétrange et à ses aidants. Dans cette lettre de défi, les deux jeunes comtes prirent le titre de seigneurs de Lhor[2].

En 1447, le 23 janvier, l'évêque de Strasbourg, Robert de Bavière, conclut une alliance avec les frères Jacques et Guillaume, comtes de Lützelstein, les frères Jean et Bernard, comtes d'Eberstein, Jacques, comte de Mœrs-Saarwerden, les frères Frédéric et Louis, comtes de Helfenstein, Georges de Geroldseck, Alwig, comte de Soultz, Jean, comte de Lupfen et Jean de Rechberg. La durée de cette alliance fut fixée à trois années et les confédérés convinrent que, s'il s'élevait un dissentiment ou un litige entre deux d'entre eux, il serait jugé par la voie de l'arbitrage et que l'on choisirait six arbitres à cet effet, savoir, trois sur la rive gauche du Rhin et trois sur la rive droite de ce fleuve. Le traité d'alliance fixe la part contributive à payer par chacune des parties contractantes[3]. Les nobles Walther de Thann, Contze Pfil d'Ulenbach,

[1] Ernest Lehr, *La Seigneurie de Hohengeroldseck* Voir le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, série 2e, t. VI, p. 74

[2] H. Lepage, *Les communes de la Meurthe*, t. I, p. 591.

[3] Archives du Bas-Rhin, S. G. 140.

Philippe Sindeloch de Kestenberg et Henri d'Altorf, dit Wollschlager, accédèrent à ce traité « le lundi après le grand carnaval nommé en latin *Invocavit* de l'année 1447 ».

Jacques Ier, comte de Mœrs-Saarwerden, fut marié deux fois. En 1449, il choisit pour épouse Anastasie, fille d'Emich IV, comte de Linange-Dabo et de Béatrice, margravine de Bade. La jeune épouse apporta à son mari une dot de trois mille florins d'or, mais elle dut renoncer par acte du dimanche avant la Purification de la Sainte-Vierge 1448, à toutes ses prétentions sur l'héritage paternel; son mari lui assura son douaire sur la ville et le château de Lahr. Ce mariage fut heureux, mais de courte durée. Anastasie de Linange fut enlevée à l'amour de son mari en 1454[1]. La seconde épouse de Jacques Ier fut Cunégonde de Truchsess-Waldbourg, comtesse de Sonnenberg.

Le comte Jacques Ier fit une convention d'assistance réciproque avec son beau-frère Geoffroy, comte de Linange, et lui engagea même le tiers de tout le comté de Saarwerden, moyennant la somme de deux mille florins. Geoffroi de Linange s'établit à Saarwerden et y jouit de la même autorité que son beau-frère. Il y avait son bailli particulier chargé de l'administration de la justice et de la perception des revenus[2].

Le comte Geoffroy de Linange prétendait avoir des droits sur la moitié de Brumath, du château de Hohenfels et des villages de Dambach, Neuhofen et Küttolsheim, que Claire de Fénétrange avait apportés en mariage à Emich IV, comte de Linange, son père. Les frères Jacques et Louis de Lichtenberg élevaient aussi des prétentions sur ces mêmes localités; il en résulta une guerre qui coûta à Geoffroy de Linange les plus beaux joyaux de sa couronne féodale. Ce seigneur tenta des négociations pour arriver à un accommodement, mais elles

[1] Lehmann, *Geschichte des Hauses Leiningen* (Geschichte der Burgen der Pfalz), t III, p. 157.

[2] Le même, *Geschichte der Grafschaft Hanau-Lichtenberg*, t. I, p. 314

demeurèrent sans succès. Justement irrité, il appela à son secours ses deux frères, Emich VII et Bernard, et son beau-frère Jacques Ier de Mœrs-Saarwerden. Georges d'Ochsenstein, Thiébaut de Hohengeroldseck, Jean de Fleckenstein et une foule de seigneurs de marque embrassèrent sa cause. De leur côté, les dynastes de Lichtenberg reçurent l'appui des sires Jean et Guillaume de Fénétrange, des comtes Jacques et Guillaume de Lützelstein et d'un grand nombre de nobles personnages. « A la seule lecture, ainsi s'exprime un éminent historien[1], on devine que sous une question de rentes à Brumath se cache une lutte de prépondérance dans les contrées de la moyenne Alsace. » Les hostilités s'ouvrirent le lundi après la Saint-Barthélemi 1450, par le ravage et le pillage des domaines des parties belligérantes[2].

Les dynastes de Lichtenberg pénétrèrent dans le Westreich et prirent par escalade la ville et le château de Saarwerden dans la nuit de la Saint-Martin. Le comte Jacques, qui était couché dans son lit avec sa femme, tomba aux mains de ses ennemis et fut conduit au château de Lichtenberg, où il fut retenu en captivité. Après cette conquête, alors importante, les sires de Lichtenberg marchèrent contre le château de Lorentzen, décidés à s'en emparer d'assaut, comme de Saarwerden, sans battre les murailles. La garnison n'opposa qu'une faible résistance et se rendit à discrétion[3]. De là ils traversèrent le Rhin, s'emparèrent facilement du château de Schauenbourg, situé non loin d'Oberkirch et y firent prisonnier le sire Thiébaut de Hohengeroldseck. Puis ils vinrent assiéger le château de Brumath, propriété des comtes de Linange et s'en rendirent maîtres.

L'hiver s'était passé pendant les combats que les sires de Lichtenberg avaient livrés et les siéges qu'ils avaient entre-

[1] L. Spach, *Le comté de Hanau-Lichtenberg*, p. 10.
[2] B. Herzog, *Edelsasser Chronick*, lib. V, p. 22.
[3] E. Artz, *Chron. apud Würdtwein, nov. subs. dipl.*, t. X, p. 233.

pris. Au retour du printemps, ils résolurent de faire tous leurs efforts pour achever la défaite de leurs ennemis. Cependant le comte Jacques de Mœrs-Saarwerden avait recouvré la liberté à la faveur de la promesse qu'il avait faite aux sires de Lichtenberg de rester désormais étranger à la lutte, mais il ne respecta pas sa parole de gentilhomme. Excité par la vengeance, il conçut le projet de s'emparer par surprise de la personne de Guillaume de Fénétrange et de sa suite. Le vendredi saint de l'année 1451, il s'aposta avec quarante cavaliers sur le chemin où devait passer le sire de Fénétrange en sortant de l'église de Saint-Jean-de-Bassel[1], où il avait l'habitude de se rendre pour accomplir ses devoirs religieux. Mais ce seigneur, soit qu'il eût été averti de la perfidie de son ennemi, soit qu'il en eût le pressentiment, s'était contenté d'y envoyer sa femme. Lorsque cette dame, après avoir fait ses prières, sortit de l'église pour regagner son château de Fénétrange, le comte Jacques fondit à l'improviste sur elle et maltraita de la façon la plus révoltante son escorte et ses domestiques. Il fit fouiller l'église et ne relâcha la dame que lorsqu'il eut perdu l'espoir de s'emparer de la personne de son mari[2].

Cependant les hostilités avaient repris avec une nouvelle intensité; les deux partis se trouvèrent bientôt en présence dans la plaine de Reichshofen et on en vint aux mains; le choc fut violent et le combat opiniâtre. Enfin, après des prodiges de valeur de part et d'autre, la victoire se déclara en faveur des sires de Lichtenberg. Geoffroy de Linange et son fidèle allié Georges d'Ochsenstein, forcés de se rendre prisonniers, furent conduits au château de Lützelstein. Soixante-et-onze chevaliers ou écuyers subirent le même sort et furent envoyés, sous bonne escorte, dans plusieurs châteaux situés

[1] Alors commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, située dans le voisinage de Fénétrange.

[2] B. Herzog, *Loc. citat.*, lib. V, p. 22.

dans la proximité. Parmi les morts, on trouva douze gentilshommes; le nombre des blessés s'éleva à plus de trois cents. Tel fut ce fameux combat de Reichshofen, qui se livra le 5 juin 1451. Geoffroy de Linange fut ensuite conduit, chargé de liens, au château de Lichtenberg, où il fut retenu dans une étroite captivité.

Indignés des mauvais traitements qu'on faisait subir au malheureux prisonnier, ses deux frères et son beau-frère, Jacques de Mœrs-Saarwerden, contractèrent une alliance intime pour obtenir sa délivrance par la voie des négociations et, en cas d'insuccès, par celle des armes. Ils conclurent, le mardi après la Saint-Martin 1451, une paix castrense dans les châteaux de Saarwerden, de Bouquenom et de Lorentzen, et quelques semaines après, le jour de la Saint-Jean après Noël, ils contractèrent un traité d'alliance défensive et offensive, dont la durée fut fixée à dix années, et se donnèrent ouverture réciproque dans tous leurs châteaux et forteresses[1].

Toutes les démarches pour faire cesser la captivité de Geoffroy de Linange demeurèrent infructueuses. Enfin, l'évêque de Strasbourg, Robert de Bavière, interposa sa médiation et mit tout en œuvre pour amener une réconciliation entre les parties belligérantes. L'influence de ce prélat fut d'autant plus grande en cette circonstance que les vainqueurs et les vaincus lui étaient attachés, non seulement par des relations de voisinage, mais encore par les liens de la vassalité. Après de longues conférences, on convint des bases de la paix. Enfin, le traité fut signé à Saverne le 2 mars 1452[2]. Il portait en substance que Geoffroy de Linange ne pourrait plus jamais reprendre les armes contre les sires de Lichtenberg et ceux de Lützelstein et de Fénétrange ; qu'il renoncerait en faveur des Lichtenberg à toutes ses prétentions et à tous ses droits

[1] Lehmann. *Die Burgen der Pfalz*, t. III, p. 159.
[2] Le même, *Geschichte der Grafschaft Hanau-Lichtenberg*, t. I, p. 282.

sur Brumath et ses dépendances, qu'il leur céderait la somme de deux mille florins qu'il avait à prétendre sur le comté de Saarwerden et que les prisonniers qui gémissaient encore dans les fers seraient mis en liberté moyennant une rançon de quatorze mille florins. Il contenait en outre la condition expresse qu'une trêve de trois années serait imposée aux sires de Fénétrange, aux sires de Lichtenberg et au comte de Mœrs-Saarwerden, et qu'ils seraient tenus de régler à l'amiable tous les différends qui avaient amené leur mésintelligence, dans un délai dont l'expiration aurait lieu à la Pentecôte prochaine. Ce traité, en tous points favorabls aux sires de Lichtenberg (tout ce qu'ils avaient demandé leur avait été accordé), fut rompu par eux, quoiqu'ils l'eussent solennellement juré, et Geoffroy de Linange languit encore longtemps chargé de chaînes dans le sombre cachot du donjon de Lichtenberg.

Le chevalier Wirich de Hohenbourg tenait en engagement de l'évêché de Strasbourg, depuis l'année 1427, la ville et le château de Mutzig, situés à l'entrée du val de la Brusche. L'évêque de Strasbourg, Robert de Bavière, voulant retirer le gage sans en rembourser le prix et le céder à son frère Louis-le-Noir, duc de Deux-Ponts, chargea ce prince de s'emparer de cette ville. Dans la nuit du 6 février 1454, le comte Jacques de Mœrs-Saarwerden et le Junker Geoffroy de Linange, à la tête de leurs vassaux et des troupes de Louis-le-Noir, s'approchèrent sans bruit de Mutzig et s'en emparèrent par escalade. Le château tomba également en leur pouvoir; ils s'y maintinrent pendant quelques jours. Au bruit de cette prise, Wirich de Hohenbourg implora le secours de la ville de Strasbourg. Cette cité, toujours empressée de guerroyer contre l'évêque, fit marcher ses plus vaillants enfants contre les vainqueurs. Mais ceux-ci, à l'approche des Strasbourgeois, sortirent avec précipitation de la place, en y laissant quelques drapeaux et quelques mousquets[1].

[1] *Code diplomatique de Strasbourg* (Archiv-Chronik), t. II, p. 146.

En 1456, les comtes de Linange eurent la douleur de voir le comte Jacques de Mœrs-Saarwerden, leur beau-frère, se détacher de leur alliance et embrasser la cause de leurs ennemis. Il fit avec les sires de Lichtenberg une convention d'assistance réciproque et leur accorda l'ouverture de tous ses châteaux; bien plus, il ne se fit aucun scrupule de leur abandonner ce qui ne lui appartenait pas : les soldats, les chevaux, les armes et les munitions que le comte Geoffroy de Linange y avait amassés[1]. Le premier accès de douleur étant passé, les comtes de Linange pensèrent à la vengeance; mais dans la circonstance présente, leur projet de punir leur déloyal beau-frère fut d'une difficile exécution et ils durent se contenter de se plaindre du sort qu'il leur faisait et de signaler son infamie à l'indignation publique. Depuis lors, les affaires de ces seigneurs si cruellement éprouvés allèrent toujours en décadence et la bonne harmonie ne cessa de régner entre le comte de Mœrs-Saarwerden, les dynastes de Fénétrange et les sires de Lichtenberg.

En 1457, le comte de Mœrs-Saarwerden figure sur la liste des bourgeois externes (*Ussburger*) de la ville de Strasbourg[2].

Quand l'évêque de Metz, Georges de Bade, fit son entrée solennelle dans la ville de son siége, en 1461, il était escorté de ses « haults hommes, monseigneur le comte de Bitche, de Sarrebruche, de Saarwerden et messeigneurs les comtes de Salm et de Fénétrangers et plusieurs aultres[3] ».

Le comte Jacques Ier de Mœrs-Saarwerden rechercha l'alliance de Jean de Fénétrange, maréchal de Lorraine, et de Béatrice d'Ogéviller, son épouse, en faisant demander la main de leur fille Barbe pour son jeune fils Nicolas, qu'il avait eu d'Anastasie de Linange; sa demande ayant été agréée, les noces furent célébrées avec la plus grande solennité et don-

[1] LEHMANN, *Geschichte der Grafschaft Hanau-Lichtenberg*, t. I. p. 304.
[2] WENCKER, *De phalburgeris*, etc., p. 17.
[3] HUGUENIN, *Chroniques messines*, p. 293.

nèrent lieu à de splendides fêtes dont le chroniqueur de Lorraine a conservé le souvenir[1].

« Les nopces se firent à Bouquenom en grand triomphe, tous les seigneurs n'y falloient mais; au diet lieu fut faict une fontaine, par deux jours durant donnoit vin rouge, et clairet et vin blanc, chacun y beuvoit sans payer argent. Le duc Jean (de Lorraine) et le duc (palatin) Louis au moustier la menèrent triomphalement. Le comte palatin, le comte de Nassau menoient le marié et plusieurs comtes, barons et gentilshommes, dames et demoiselles en y avoit grand nombre, d'être pansez et servy de toutes viandes. On y avoit à grand planté. Les dictes nopces furent faites au mois de septembre l'an mil quatre cens soixante trois, la comtesse. son habillement en quoi elle espousit, tout partout d'orfévrie, pierreries, perles d'or et d'argent étoit chargéz. Il n'y avoit homme qui sceut à dire de quelle couleur estoit le dit habillement. »

Nicolas de Mœrs-Saarwerden reçut en mariage de son père le comté de Saarwerden, y compris le château de Lorentzen et celui de Falckenstein[2], l'un fief de l'église de Trèves et l'autre fief de l'Empire[3]. Il fit, par ordre de son père, ses reprises auprès de Georges de Bade, évêque de Metz, pour les fiefs relevant de son église, suivant lettres du dimanche après Sainte-Marguerite 1469, et prêta serment à Dieu et aux saints sur la crosse épiscopale d'être fidèle, loyal et affectionné à l'évêque de Melz et à son évêché[4].

Le comte Jacques Ier avait eu de sa seconde femme deux autres fils :

Jean III, qui épousa Anne, fille de Jacques Oswald, comte de Berg ;

[1] CALMET, *Preuves de l'histoire de Lorraine*, t. VII, p. 13.

[2] Château situé dans le canton de Winnweiler, dans la Bavière rhénane.

[3] EBERHARD, *Loc. citat.*, p. 107

[4] MEURISSE, *Loc. citat.*, p. 591.

Jacques II, qui se maria à Béatrice, fille de Jean VII, comte de Salm;

Et une fille nommée Adélaïde; celle-ci donna sa main à Guillaume de Manderscheid-Blankenheim et lui apporta une dot de dix mille écus d'or.

Jacques de Saarwerden assista, au mois de juin 1471, à la diète de l'Empire qui se tenait à Ratisbonne[1].

Jean de Fénétrange tenait en fief de l'évêché de Strasbourg diverses rentes à Wolfgangesheim (Wolxheim), à Dahlenheim et à Mutzig; il les céda à son gendre Nicolas, comte de Mœrs-Saarwerden, qui en reçut l'investiture de l'évêque Robert de Bavière, suivant acte du mercredi après la conception de Notre-Dame 1467. Ce prélat lui assura une rente annuelle de cinquante florins par acte du lundi après le dimanche Exaudi 1473, sur les revenus du baillage d'Ortenberg, en remplacement des redevances qu'il était en droit de percevoir à Wolxheim.

Jean de Fénétrange était le dernier rejeton mâle de sa maison; il termina en 1474 le cours de sa vie, laissant son opulent héritage à ses deux filles, Barbe et Madeleine; celle-ci avait épousé Ferdinand de Neubourg, seigneur de Montagu. Ces deux riches héritières apportèrent à leurs maris les seigneuries de Fénétrange, d'Ogéviller, de Neuvillers, d'Amance et de Diemeringen. Ces deux seigneurs ajoutèrent à leur nom celui de Fénétrange et placèrent dans leur écusson les armes de cette ancienne maison, qui portait d'azur à une fasce d'argent.

Depuis la mort de Jean de Fénétrange, Béatrice d'Ogéviller, sa veuve, se livrait avec ardeur à des œuvres pies; elle fonda en 1475, avec le consentement de ses gendres, une collégiale dans l'église paroissiale de Fénétrange, la plaça sous l'invocation de Saint-Pierre et la dota richement. L'évêque de Metz,

[1] Mone, *Quellensammlung*, t. I, p. 508.

Georges de Bade, s'empressa, sur ses vives instances, de confirmer cette fondation[1].

En 1475, lorsque Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, s'avançait vers la Lorraine avec une armée de plus de quarante mille hommes et une nombreuse artillerie, les comtes de Bitche, de Mœrs-Saarwerden, de Nassau-Saarbruck, de Salm, d'Aprémont et de Réchicourt rompirent l'alliance qu'ils avaient formée avec René II, duc de Lorraine, pour défendre leurs propres domaines. Mais lorsque le duc de Bourgogne se fut rendu maître des montagnes des Vosges et des villes situées sur la Moselle et qu'il se préparait à marcher sur Nancy, la terreur se répandit au loin; tous les seigneurs, toutes les villes de la Lorraine allemande firent leur soumission et rendirent hommage à Charles : « Tous se mirent à lui, dit le chroniqueur de Lorraine[2], à l'exception de la ville de Strasbourg et du comte de Bitche. »

L'année d'après, les seigneurs du Westreich, qui n'étaient plus talonnés par la peur, renouvelèrent leur alliance avec le duc René. Le comte de Mœrs-Saarwerden vint avec les autres seigneurs de la contrée à Sarrebourg, pour aller à la rencontre de ce prince. Le séjour de René dans cette ville ne fut qu'un long festin; pendant trois jours il fut festoyé à la manière des Allemands et ne put se soustraire aux prodigalités d'une table somptueusement servie de viandes et de vins exquis et à cinq repas par jour : « le dejeuné, le disné, la marande[3], le souper, le ressiné qu'on appelle Schlaftrinque[4]

[1] Calmet, *Preuves de l'histoire de Lorraine*, t. VI p. CCLV.

[2] Calmet, *Preuves*, t. VII, p. LXXIX.

[3] Expression patoise qui signifie le goûter.

[4] Le *Schlaftrunk* est un mot allemand qui veut dire le coup du sommeil; c'était la collation qu'on avait l'habitude de prendre avant de se mettre au lit; le ressiné ou le récène est le repas à la fin de la veillée ou loure d'hiver. Le mot *Xelaftrinque*, qui se trouve dans la chronique imprimée dans le 7e volume de l'*Histoire de Lorraine*, p. XCI, me paraît simplement une faute du copiste.

et consistant en toutes sortes de viandes de pafferlin[1], force chapons, venaisons de toutes chairs à planté ». Les seigneurs allemands montrèrent à René un dévouement rare dans les circonstances difficiles où se trouvait la Lorraine et accompagnèrent ce prince jusqu'à Strasbourg, où ils passèrent huit jours dans les fêtes.

Le comte Nicolas de Mœrs-Saarwerden n'eut de Barbe de Fénétrange que deux filles, nommées Jeanne et Anastasie, qui étaient les plus riches héritières de la contrée. Le rhingrave Jean VI, comte de Salm, brigua la main de Jeanne; sa demande ayant été accueillie, leur mariage fut célébré en 1478. Le comte Nicolas, qui se voyait privé d'héritiers mâles, constitua en dot à sa fille Jeanne le comté de Saarwerden, au mépris de l'ordre de primogéniture qui était établi dans la maison de Mœrs-Saarwerden[2]. Cette donation, faite au préjudice des comtes Jean III et Jacques II, était entachée de nullité; aussi, lors du décès de Nicolas de Mœrs-Saarwerden, le rhingrave Jean VI n'essaya-t-il pas même de la faire valoir et elle fut considérée comme nulle et de nul effet. Lors de son mariage, le rhingrave avait assuré un douaire à sa jeune femme sur les châteaux de Salm et de Langstein (Pierre-Percée), près de Badonviller.

La seconde fille du comte, Anastasie, donna sa main à Gerlach IV, comte d'Isembourg[3].

Le comte Nicolas de Mœrs-Saarwerden fut forcé en 1479, par le mauvais état de ses finances, d'emprunter à Guillaume Bacher, riche bourgeois de Strasbourg, la somme de deux mille florins[4]; il hypothéqua, pour la sûreté tant du remboursement du capital que du service exact des intérêts dont

[1] *Pafferlin* vint du mot allemand *Pfefferlein*, diminutif de *Pfeffer*, qui veut dire civet.

[2] Eberhard, *Loc. citat.*, p. 46.

[3] Ritter Husius, *Tables généalogiques*, p. 44.

[4] Eberhard, *Loc. citat.*, p. 47.

il élait productif, les revenus du comté de Saarwerden; l'évêque de Metz, Georges de Bade, donna son consentement à cette constitution d'hypothèques par lettres du samedi après le mercredi des cendres 1480, sous la condition que le comte Nicolas rembourserait la somme empruntée dans le délai de cinq ans.

En 1480, le comte Nicolas engagea à son oncle Emich VII, comte de Linange, le comté de Saarwerden avec les sujets, châteaux, villes, villages, biens, revenus, redevances, chasses, pêches, supériorité territoriale et toutes les appartenances et dépendances, du consentement de son suzerain l'évêque de Metz, et lui en résigna en même temps l'administration[1]. Emich de Linange prit possession du comté qui venait de lui être engagé; il prêta foi et hommage à l'évêque de Metz, mais il se vit obligé de promettre solennellement que cet engagement serait considéré comme nul et de nul effet si, par suite de l'extinction de la maison de Mœrs-Saarwerden en race mâle, le comté de Saarwerden venait à faire retour à l'évêché de Metz.

Différentes contestations s'étaient élevées entre le rhingrave Jean et les comtes Jacques et Nicolas de Mœrs-Saarwerden et menaçaient de troubler l'harmonie qui, jusqu'alors, avait régné entre les deux familles; elles furent soumises, en 1482, à l'arbitrage de René II, duc de Lorraine, qui moyenna un arrangement dont les deux parties parurent satisfaites. Comme dans ces différends il avait été question de la dot qui avait été constituée à Anastasie de Linange, femme du comte Jacques Ier de Mœrs-Saarwerden, celui-ci et son fils Nicolas attestèrent, le jeudi après la conversion de Saint-Paul 1482, que cette dot avait été payée et en délivrèrent à Emich VII, comte de Linange, leur beau-frère et oncle respectif, une quittance en bonne forme[2]. Le comte Jacques Ier termina peu après sa carrière terrestre.

[1] Eberhard, *Loc. citat.*, pp. 43 et 47.

[2] Lehmann, *Die Burgen der Pfalz*, t. III, p. 185.

En 1483, un grand nombre de princes et de seigneurs des deux rives du Rhin se réunirent à Offenbourg, pour y passer le carnaval dans les fêtes et les plaisirs. On y remarquait l'électeur palatin Frédéric, Albert de Bavière, évêque de Strasbourg, Frédéric, margrave de Brandebourg, Christophe, margrave de Bade, Jacques, comte de Mœrs-Saarwerden, son jeune fils Jacques et une foule de seigneurs et de dames[1]. C'étaient des festins, des bals sans fin. La journée du mardi fut couronnée par un carrousel, où l'on déploya un luxe prodigieux.

Nicolas, comte de Mœrs-Saarwerden, et Barbe de Fénétrange, son épouse, et Ferdinand de Neubourg et Madeleine de Fénétrange, son épouse, vendirent à Simon Wecker, comte de Deux-Ponts-Bitche, et à Philippe, comte de Nassau, tous les biens, rentes et revenus généralement quelconques qu'ils possédaient et que leurs épouses avaient hérités de leur père, Jean de Fénétrange, à Brumath, Waltenheim, Frankenheim, Atzenheim, Mittelhausen, Gries, Weyersheim-à-la-Tour, Phaffenhofen, Niedermodern, Ballbronn, Offwiller et Oberbronn, moyennant la somme de quatre mille florins, suivant contrat du jour de la Saint-Martin 1484[2]. Ces biens, rentes et revenus furent cédés aux acquéreurs tels qu'ils se trouvaient et qu'ils étaient advenus au père des co-venderesses des comtes de Linange et des seigneurs d'Ochsenstein. L'année d'après, les acquéreurs reçurent des mains des vendeurs tous les titres et documents relatifs aux biens qu'ils avaient achetés.

En 1486, le comte Nicolas reçut de l'évêque de Metz, son seigneur suzerain, l'investiture des fiefs de Saarwerden et de Bouquenom et lui prêta foi et hommage dans les formes voulues par la coutume féodale. Dans le courant de la même année, il se rendit à Aix-la-Chapelle pour assister au cou-

[1] Mone, *Zeitschrift*, t. XVI, p. 264.
[2] Archives du Bas-Rhin, S. E. 4725.

ronnement de l'empereur Maximilien Ier, lequel eut lieu le dimanche 9 avril[1]. Ce seigneur, qui jouissait de la plus haute considération auprès de René II, duc de Lorraine et roi de Sicile, fut invité par ce prince, en 1489, à assister avec son épouse aux fêtes qui devaient avoir lieu à l'occasion du baptême de son fils Antoine de Lorraine, duc de Calabre. Il se rendit à Bar-le-Duc, où il fut reçu avec la plus grande distinction. Madame la comtesse, son épouse, et madame Yslande de Lorraine furent choisies pour marraines du jeune prince et Henri de Lorraine, évêque de Metz, en fut le parrain[2].

A la mort du comte Nicolas, arrivée en 1489, ses deux frères, les comtes Jean III et Jacques II, qui étaient ses héritiers féodaux, se mirent en possession du comté de Saarwerden et le gouvernèrent en commun. Le comte Jean, comme l'aîné de la maison, prêta foi et hommage à l'archevêque de Trèves, Jean de Bade, pour les fiefs qui relevaient de son église et qui étaient enclavés dans le comté de Saarwerden. Ce prince lui accorda une nouvelle investiture par lettres délivrées le jour de Saint-Sixte (6 août) 1490[3].

En 1493, le jeudi après la Sainte-Croix, le comte Jean entra au service de René II, duc de Lorraine, et prit l'engagement de le servir pendant toute sa vie, moyennant trois cents florins de rente annuelle[4].

La diète de Worms étant assemblée, en 1495, pour établir une paix durable entre les membres de l'Empire; le duc de Lorraine, René II, refusa de s'y servir de la formule de leur serment. « Mes prédécesseurs n'en ayant fait, dit-il, de semblable et la Lorraine ne relevant point de l'Empire, je ne dois l'hommage que pour les fiefs qui en dépendent. » Il le

[1] Luck, manuscrit de la bibliothèque de Strasbourg brûlé en 1870, pendant le siége.

[2] Calmet, *Histoire de Lorraine* t. V, p. 463.

[3] Gœrz, *Loc. citat.*, p. 275.

[4] Calmet, *Notice de la Lorraine*, 8°. *Saarwerden*, t. II, p. 429.

rendit en promettant fidélité selon la teneur de ses fiefs. Cet acte de foi et hommage eut lieu avec le cérémonial habituel, en présence d'un grand nombre de personnages de distinction, parmi lesquels on remarquait Obry de Blamont, élu évêque de Toul, Jean, comte de Linange, le rhingrave Jean, le comte Jean de Mœrs-Saarwerden et les conseillers du duc[1].

Au début de l'année 1497, le comte Jean se trouvait dans sa seigneurie transrhénane de Lahr; le 1er février il s'avança, à la tête d'une nombreuse troupe d'hommes à pied et à cheval vers Ettenheim, ville appartenant à l'évêque de Strasbourg et fit jeter un pont sur la rivière, non loin de cette ville, malgré les remontrances et l'opposition des autorités épiscopales. En vain ces dernières lui firent-elles observer que l'endroit où il était en train de construire un pont dépendait de la juridiction d'Ettenheim et qu'il violait le territoire de l'évêché de Strasbourg, il n'en continua pas moins la construction commencée et ne partit qu'après l'avoir achevée. La nuit suivante, les habitants d'Ettenheim détruisirent le pont et, comme ils redoutaient la vengeance du comte de Mœrs-Saarwerden, ils implorèrent le secours du magistrat de Strasbourg[2].

La ville de Boppart, située sur le Rhin, s'était révoltée contre l'archevêque de Trèves, Jean de Bade. Ce prélat, après avoir vainement employé les voies de douceur pour ramener les rebelles à leur devoir, assembla une puissante armée, commandée par Philippe, comte palatin du Rhin, par le landgrave Guillaume de Hesse, le margrave Christophe de Bade et Jean III, comte de Saarwerden, et vint assiéger la ville rebelle. Les bourgeois se défendirent courageusement et ne se rendirent que le 3 juillet 1497, après douze jours d'investissement. Le jour même de la reddition de la place, le prince

[1] Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. V, p. 440.
[2] Mone, *Zeitschrift*, t. XIX, p. 141.

électeur souscrivit au comte de Saarwerden une obligation de huit cents florins avec promesse de lui payer cette somme à la prochaine foire de Francfort[1].

Au mois d'octobre de la même année, le comte Jean accompagna, jusqu'à Coblence, Yolande, princesse royale de Jérusalem et de Sicile, fille de Ferri II, comte de Vaudémont, et d'Yolande d'Anjou, qui avait accordé sa main à Guillaume II, landgrave de Hesse. La jeune princesse descendit la Moselle en bateau, avec les comtes de Bitche, de Salm, de Mœrs-Saarwerden, le rhingrave et plusieurs autres gentilshommes et un grand nombre de dames et de demoiselles. La suite se composait de plus de quatre cents personnes[2].

En 1497, les comtes Jean III et Jacques II de Mœrs-Saarwerden, toujours à court d'argent, se virent dans la pénible nécessité de vendre à Christophe, margrave de Bade, la pleine propriété de la moitié des seigneuries de Lahr et de Mahlberg, que ce seigneur n'avait tenue jusqu'alors que comme engagiste. La vente s'en fit moyennant la somme de quarante-quatre mille florins[3]. Ces deux seigneuries restèrent dans l'indivision jusqu'en 1629, époque à laquelle elles furent partagées entre Guillaume de Bade et la maison de Nassau-Saarbruck, qui en avait hérité la moitié de celle de Mœrs-Saarwerden. Par ce partage la seigneurie de Lahr fut attribuée à la maison de Nassau-Saarbruck et celle de Mahlberg échut au margrave Guillaume.

Nous allons maintenant faire un pas rétrograde vers la branche aînée de Mœrs, dont il est nécessaire de faire connaître la défaillance.

Vincent, comte de Mœrs, continua à accoler à son nom patronymique celui de Saarwerden[4]; il eut de son épouse,

[1] Gœrz, *Loc. citat.*, p. 301.
[2] Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. V, p. 440.
[3] Schweder, *Loc. citat.*, p. 329.
[4] Gœrz, *Loc. citat.*, p. 211 et 273.

Anne, comtesse palatine de Simmern, quatre fils et deux filles :

1. Frédéric III, qui se maria à Elisabeth de Rodemackern, dont il eut un fils nommé Bernard et une fille nommée Marguerite ;

2. Arnold;

3. Jean, mort en bas âge;

4. Théodoric, 1477-1490;

5. Walpurge, qui épousa Philippe de Croy, prince de Chimay;

6. Et Elisabeth, qui donna sa main à Oswald, comte de Berg[1].

Le comte Frédéric III devança son père dans l'éternité, en 1493, pendant que son fils Bernard était retenu en France comme otage de Charles Egmond, duc de Gueldres.

Le comte Vincent, dont les mains, appesanties par l'âge, laissaient échapper les rênes du gouvernement, donna le comté de Mœrs à Guillaume, comte de Wied, qui avait épousé Marguerite, sa petite-fille et sœur de Bernard. Mais celui-ci, à son retour de France, ne se crut pas lié par les stipulations de son aïeul Vincent. Il refusa de ratifier l'irrégularité de la donation que celui-ci avait faite au comte Guillaume de Wied et assura le comté de Mœrs, au cas qu'il décéderait sans enfants mâles, à ses agnats Jean et Jacques de Mœrs-Saarwerden, comme aînés et descendus en ligne directe de la famille de Mœrs, conformément à la loi de primogéniture stipulée dans le testament de son trisaïeul Frédéric, du 14 mai 1417[2]. Lorsque le comte Vincent mourut, dans un âge très avancé, et que la mort eut également surpris, en 1500, son petit-fils Bernard, sans qu'il laissât des descendants, Jean III, comte de Mœrs-Saarwerden, en vertu du *jus agnationis* et des dispositions contenues dans le testa-

[1] LACEMBLET, *Loc. citat.*, t. IV, p. XXII.
[2] SPENER, *Hist. insig. illus.*, t. II, p. 653.

ment de Frédéric, l'auteur des deux branches, prit possession du comté de Mœrs avec le secours de l'électeur Hermann de Cologne. Charles de Croy, prince de Chimay, issu du mariage de Philippe de Croy avec Walpurge de Mœrs, éleva aussi des prétentions sur l'héritage de son aïeul Vincent, comte de Mœrs, et somma, par lettre datée de Bruxelles le 18 août 1501, le comte Jean de Mœrs-Saarwerden de lui remettre et de laisser à sa disposition le comté de Mœrs, qui lui était advenu par héritage par suite de l'extinction de cette maison en race mâle[1]. Mais le comte Jean III de Mœrs-Saarwerden sut se maintenir en possession de cet opulent héritage. En 1504, le lundi après l'Epiphanie, il donna le commandement du château de Mœrs à Jean de Rick, officier plein de bravoure, de la fidélité duquel il était assuré; il le nomma même gouverneur à vie; ses gages consistaient en quatorze florins, monnaie de Mœrs, trois malters de seigle et trois malters d'orge; il lui assura, en outre, l'entretien, la jouissance d'un logement convenable et tous les habillements nécessaires.

Les comtés de Mœrs et de Saarwerden se trouvèrent ainsi réunis dans une même famille, mais cette réunion ne fut qu'éphémère. Jacques II de Mœrs-Saarwerden, à qui son frère Jean III avait transmis le comté de Mœrs en 1507, en fut dépouillé par Marguerite de Mœrs, épouse de Guillaume, comte de Wied, avec l'aide du duc de Juliers et de Clèves. Le comte de Wied le transmit à sa fille Catherine qui l'apporta à son mari Guillaume de Neuenar, qui se reconnut vassal de Guillaume, duc de Juliers et de Clèves, et lui prêta foi et hommage en 1541. Catherine de Wied donna à son mari deux enfants, un fils nommé Hermann et une fille nommée Walpurge, qui épousa en premières noces Philippe de Montmorenci, comte de Horn, et en secondes noces Adolphe de Neuenar. Hermann de Neuenar, qui prit le titre de comte

[1] Keusen, *Studien zur Mœrser Geschichte in den Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, t. XVI, p. 195.

de Mœrs, mourut en 1598 sans postérité, et comme sa sœur se voyait également sans enfants, elle légua le comté de Mœrs à Maurice, prince d'Orange. A la mort de Catherine, arrivée en 1600, ce comté échut à ce prince, qui en prit possession l'année d'après avec l'aide des Provinces-Unies. Maurice étant décédé sans enfants en 1625, le comté de Mœrs advint à Frédéric Guillaume, électeur de Brandebourg.

Au XVIe siècle, il existait encore un rejeton mâle de la maison de Mœrs, dont la naissance mystérieuse a donné lieu à de nombreuses conjectures. C'était Christophe, qui portait le titre de comte de Mœrs-Saarwerden et était revêtu de la charge de conseiller du duc Charles de Gueldres. Allgelt, dans son histoire des comtes de Mœrs[1], raconte que ce seigneur était issu du commerce adultérin de Frédéric III, comte de Mœrs, avec l'abbesse du couvent de Sainte-Cécile de Cologne. Selon d'autres, ce Christophe serait le fils légitime d'Arnold, comte de Mœrs, qui l'aurait procréé avec une bourgeoise qu'il avait épousée morganatiquement; mais l'existence de cet Arnold n'est pas connue des historiens et elle n'est attestée par aucun document diplomatique.

M. H. Keusen, dans ses recherches historiques sur les comtes de Mœrs[2], s'efforce de prouver que le comte Théodoric de Mœrs avait eu deux fils, Théodoric et Christophe; l'un serait décédé en bas âge et l'autre serait mort dans un âge avancé à Cologne, en 1566, sans que les événements politiques lui eussent permis de revendiquer l'héritage de ses aïeux.

Revenons à la maison de Mœrs-Saarwerden, dont nous allons raconter la défaillance.

En 1505, Jean III, comte de Mœrs-Saarwerden, fut appelé par l'empereur Maximilien Ier au commandement de la forteresse de Gruningen. Ce seigneur n'eut de son mariage avec Anne, comtesse de Berg, qu'une fille nommée Catherine,

[1] Page 77.
[1] *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, t. XVI, f. 195.

dont la main fut recherchée avec succès par le comte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck. Leur mariage fut célébré le 16 mai 1506; Guillaume de Manderscheid, abbé de Stavelo et de Malmédy, parent de la mariée, donna aux époux la bénédiction nuptiale. Mais la cohabitation ne commença que dans le cours de l'année 1507, après que la jeune épouse eut atteint l'âge de seize ans.

L'abbaye de Neuviller percevait la dîme au village de Lohr, qui dépendait du comté de Lützelstein et y possédait une maison de recettes (*Meyerey und Kellerey*). Les comtes de Mœrs Saarwerden et les Seigneurs de Fénétrange avaient le droit d'y envoyer aux quatre-temps de chaque saison, un chasseur et un valet avec un limier et douze chiens de chasse, que le camérier du couvent était tenu de nourrir et d'héberger pendant quinze jours. Ce droit, qui avait primitivement appartenu aux dynastes de Lichtenberg, avait été cédé par eux aux comtes de Mœrs-Saarwerden et aux sires de Fénétrange et avait été converti en une rente annuelle de six sacs de seigle à prélever sur le produit de la dîme de Lohr. Le comte Jean de Mœrs-Saarwerden, inspiré par un caprice de grand seigneur, fit signifier au chapitre de Neuviller qu'il entendait exercer son droit et en jouir comme il en avait joui d'ancienneté. Sur le refus du prévôt d'obtempérer au désir du comte Jean, il s'éleva un différend que les parties convinrent de déférer à l'arbitrage de Guillaume de Honstein, qui venait d'être élu évêque de Strasbourg. Ce prélat rendit, le mercredi après le dimanche Oculi 1507, une sentence favorable à l'abbaye de Neuviller; les prétentions du comte Jean furent repoussées, à la charge par le chapitre de lui servir la rente annuelle de six rezeaux de seigle[2].

Le comte Jean III assista en 1507 au sacre de l'évêque de Strasbourg et termina peu après le cours de sa carrière ter-

[2] L. Kœllner, *Loc. citat.*, t. I, p. 552.
[1] Archives du Bas-Rhin, 266.

restre. Sa fille Catherine se crut appelée à recueillir la moitié du comté de Saarwerden, que son père et son oncle, Jacques II, avaient laissé dans l'indivision. Celui-ci, après avoir reçu des administrateurs de l'évêché de Metz, pendant la minorité de l'évêque Jean de Lorraine, l'investiture du fief messin de Saarwerden, admit les prétentions de sa nièce. La mort ayant surpris peu après le comte Jacques II, la moitié du comté de Saarwerden échut à son fils Jean-Jacques, mais comme l'état de démence dans lequel ce jeune seigneur était tombé le rendait incapable de régner, son père et Jean-Louis, comte de Nassau-Saarbruck avaient fait, sous les auspices d'Antoine, duc de Lorraine, le 7 février 1512 selon la manière de compter des Lorrains, 1513 selon le style des Germains, un pacte de famille dont les principales stipulations portaient que les droits de Catherine, fille de Jean, sur la moitié du comté de Saarwerden étaient reconnus et assurés, et que l'autre moitié du comté était assignée à Jean-Jacques pour sa sustentation; qu'à la mort de ce dernier cette moitié devait parvenir à son cousin Jean-Louis, comte de Nassau-Saarbruck, lequel y avait des droits incontestables à la faveur de son mariage avec Catherine de Mœrs-Saarwerden.

L'année 1513 fut encore marquée par la réconciliation du comte Jacques II de Mœrs-Saarwerden avec sa nièce Jeanne de Mœrs-Saarwerden, veuve du Rhingrave Jean VI, dame de Fénètrange et de Diemeringen, et son neveu Jean-Louis, comte de Nassau-Saarbruck, en sa qualité d'engagiste d'une partie de la seigneurie de Diemeringen. Le baron Jacques de Morimont, seigneur de Belfort et landvogt d'Alsace, à l'arbitrage duquel ils avaient soumis le différend qui les divisait au sujet des territoires de Birschbach et de Hemeldingen, villages entièrement détruits depuis longues années, réussit à régler leur contestation. Par une transaction conclue le dimanche Judica, il fut arrêté que le ban de Birschbach serait divisé en deux parties; que la partie située du côté du Wimberg,

du Katzenberg et de la Meyerstad, appartiendrait à la seigneurie de Diemeringen, et que celle située du côté de Bütten serait réunie au comté de Saarwerden; que la chapelle de Birschbach resterait indivise entre les deux seigneuries, et que le frère qui serait préposé à sa garde, ainsi que le receveur chargé de la perception de ses revenus, serait à la nomination de l'une et de l'autre seigneurie. Il fut stipulé que le ban de Hemeldingen ferait partie du comté de Saarwerden[1].

Le comté de Saarwerden était inscrit dans la matricule de l'Empire et fut compris en 1513 dans le nouveau cercle du Bas-Rhin.

Le contingent qu'il avait fourni à l'Empire, en 1431, dans la guerre contre les Hussites, était de cinq lances; en 1467, dans la guerre contre les Turcs, il avait été imposé à quatre cavaliers et huit fantassins; en 1480, il avait fourni un contingent de trois cavaliers et seize fantassins. Dans la suite, son contingent fut compris dans celui qui fut imposé aux comtes de Nassau Saarbruck[2].

DAG. FISCHER.

(La suite à la prochaine livraison.)

---

[1] Archives de la Basse-Alsace, série E, 5133. Le ban de Hemeldingen est réuni à celui de Vœllerdingen.

[2] *Summarischer Bericht*, p. 1, et SCHILTER, *Inst. juris. publ. germ.* t. II, pp. 63 et 219.

ERDEN

FRÉ
fils aîné de Mœrs (Sa
de Saarwerden, ce
de Saarwerden à s
reçut le comte de
d'Engelmarte de
raco des M

arwerden,
de ce nom,
roldseck-Lahr,

Walpurge,
épouse de Jean III de
Leen-Heinsperg.

VINCE
comte de Mœrs
époux d'Anne de S

Jean II,
mort
célibataire.

Nicolas,
chanoine
de Strasbourg.

FRÉDÉRIC III,
époux d'Elisabet
de Rodemackern,
† en 1493 avant
son pere.

JACQUES II,
époux de
Béatrice de
Salm.

Adélaïde,
épouse de Guillaume
de Wanderscheid-
Blankenheim.

Bernard,
† 1504
sans postérité.

JEAN-JACQUES
mort en état de
démence, laissa
l'autre moitié
du comté à sa
cousine Cathe-
rine.

Her
† 15

Mulhouse, Impr. Veuve Bader & Cie

LE

SIÉGE DE RIQUEWIHR

en 1635

La communauté protestante de Riquewihr célèbre chaque année un jour de pénitence et de prières, fixé au dixième dimanche après la Trinité; c'est le jour où l'Evangile traditionnel rappelle les prophéties du Christ relatives à la destruction de Jérusalem. La coutume remonte à la guerre de trente ans; elle s'est introduite en mémoire d'un siége subi par la petite ville, siége suivi de pillage, de famine et de peste.[1] Une grossière sculpture, scellée dans le mur d'une étable, représente, dit-on, le traître qui a livré la ville aux ennemis. Des traditions de famille, à demi éteintes, se rapportent au même événement; on raconte qu'un des notables de la localité fut emmené en otage à Saint-Dié, que son épouse parvint à grand'peine à réunir la grosse somme à laquelle la délivrance était taxée; que le prieur du couvent, où le prisonnier avait été interné, accepta les écus et puis conduisit la pauvre femme dans le jardin; un tertre tout frais marquait la place d'un tombeau : « Voici votre époux, aurait dit le

[1] Le magistrat de Magdebourg institua également un jour de pénitence en souvenir du sac de la ville par Tilly (10 mai 1631). Voyez Koch, *Geschichte des Kirchenliedes*, VIII, p. 527.

moine, emmenez-le, si tel est votre bon plaisir. » L'événement, comme on le voit, a laissé de longs souvenirs; les pages qui vont suivre doivent en donner le récit authentique.

A l'ouverture de la campagne de 1635, le duc Charles de Lorraine se trouvait à la tête d'un corps d'armée impérial, sur la rive droite du Rhin. Le maréchal de La Force, qui commandait un corps français, vint occuper le duché de Lorraine. A cette nouvelle, Charles passa le Rhin, à Brisac, pour voler au secours de son pays. Il envoya des partis de cavaliers jusqu'à Erstein, pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'ennemis en Basse-Alsace. Lui-même, avec le gros de ses forces, remonta la vallée du Rhin. Il arriva, le 5 avril, devant Montbéliard qu'il investit, tandis que ses éclaireurs ravagèrent le pays d'alentour (Duvernoy, *Ephémérides du comté de Montbéliard*, p. 116). La Force s'empressa de marcher à sa rencontre. Une bataille eut lieu à Remiremont, à la suite de laquelle Charles se replia sur Belfort. Malgré les renforts qui l'y rejoignirent, il dut continuer son mouvement rétrograde. Une partie de son armée repassa le Rhin dans la prévôté de Landser; quelques détachements restèrent en Alsace, faisant, à la manière des corps francs, une guerre de pillage et de surprises. L'un de ces détachements, sous la conduite du colonel Vernier, le même qui fut fait prisonnier à la bataille de Cernay (15 oct. 1638, voyez *Revue d'Alsace*, 1856), parut, dès le 11 mai, devant Riquewihr et en entreprit le siége; le vignoble, appelé Armeeberg, indique encore aujourd'hui, suivant la tradition, le point où une batterie était établie.

Grâce à sa situation au pied des montagnes, loin des grandes routes qui sillonnent la plaine, Riquewihr avait jusque-là peu souffert. Les armées passaient et repassaient, assiégeant Schlestadt ou Colmar, laissant après elles un sillon de désolation; c'est à peine si Riquewihr en eut à souffrir. Seulement, de temps en temps, quelques réquisitions lui étaient imposées. On en trouve les traces dans les comptes du

tonnelier seigneurial; nous en extrayons les inscriptions suivantes[1]:

1632, le 10 août. Donné un quartaut qui a été envoyé à Colmar, à Montecuculli et à Ossa, de la contenance de six mesures.

» le 17 août. Pour les deux généraux susdits, deux tonneaux contenant dix-huit mesures.

» le 14 sept. Trois tonneaux, qui ont été envoyés au margrave, à Brisac, vingt-deux mesures.

» le 21 » Au margrave, à Schlestadt, cinq mesures.

» le 26 » Au margrave, à Brisac.

» le 24 nov. A Châtenois, au quartier général, trois mesures.

1633, le 1er févr. Donné un quartaut qui a été envoyé à Colmar, au secrétaire Mocklé.

1634, le 14 juil. Nettoyé et rempli trois quartauts, qui ont été conduits à Horbourg et au camp devant Brisac, vin de la ville.

Les autorités de Riquewihr s'émurent de ces livraisons qui menaçaient de vider les caves seigneuriales; on s'adressa à Wolff Jacob Zorn, de Plobsheim, et, le 17 juillet 1634, on obtint des lettres patentes qui relevaient la ville de toutes charges de guerre, moyennant une somme une fois payée de 100 écus ou 155 florins. Ces belles promesses n'empêchèrent pas Vernier de commencer le siége.

Riquewihr était à cette époque soigneusement fortifiée; on peut s'en faire une idée très nette, d'après la belle gravure de Merian de 1643 (reproduite dans l'*Alsatia* de 1876), et d'après les vestiges très bien conservés qui existent encore

[1] La plupart des renseignements donnés dans ce travail sont tirés des archives communales de Riquewihr; nous aurions voulu donner d'autres renseignements, plus nombreux que ceux dont nous disposons; mais les règlements défendent de communiquer au dehors les documents déposés aux archives départementales.

actuellement. Déjà Burkart I, de Horbourg, l'avait entourée, en 1291, d'une haute et massive muraille, garnie de plusieurs tours, notamment aux deux portes où aboutissait la rue principale. Une galerie de ronde permettait aux gardiens d'en faire le tour à intervalles réguliers, et de signaler les mouvements suspects qu'ils pouvaient remarquer au pied de l'enceinte; un large fossé en défendait l'approche. Quand l'introduction de l'artillerie dans les armées nécessita un changement de système dans la défense des places, les seigneurs de Würtemberg, dont relevait la ville, eurent soin de construire une nouvelle fortification. Il n'y avait rien à modifier au front Nord de la place; au delà du fossé s'élevait le coteau de Schöneberg, dont la pente raide défendait les travaux d'attaque; mais, aux deux angles du front Sud, on construisit deux bastions (*die obere und die untere Katze*, dans le langage populaire) reliés par une courtine qui se prolongeait aux fronts Est et Ouest. Un second fossé s'étendait devant ce nouveau rempart; deux portes, munies de ponts-levis et de herses, s'ouvraient devant les anciennes tours d'entrée; l'une d'elles existe encore et porte la date de 1500. Les portes se fermaient chaque soir et les clefs en étaient remises à un membre du magistrat commis à cet effet. S'il était nécessaire d'ouvrir pendant la nuit, ce fonctionnaire devait être présent, et, avant l'ouverture du matin, les gardiens faisaient la ronde pour s'assurer qu'il n'y avait aucun danger. La place, on le voit, n'était pas de celles qu'on emporte par un coup de main, et Vernier dut procéder à un siége régulier.

A cette époque troublée, comme du reste pendant toute la durée du moyen-âge, tout bourgeois devenait soldat pour défendre ses foyers. Dans le serment prêté par chaque citoyen (la rédaction en est de 1607), il est dit que chacun avait à tenir ses armes en bon état, à se présenter à la première sommation de l'autorité, à s'exercer au tir à la cible. Les princes de Würtemberg-Montbéliard n'étaient pas assez riches

pour se donner le luxe d'une grande armée. Aussi la garnison était-elle faible et l'artillerie insignifiante. On peut en juger par une lettre de remercîments adressée, en date du 26 novembre 1592, par le grand bailli, Melchior de Rust, au prince Louis; il s'agit d'un envoi de deux pierriers et de deux tonnes de poudre. Il n'est pas probable que le nombre des canons ait été sensiblement augmenté plus tard; du moins, rien ne le fait supposer. Quant à la garnison, nous possédons encore plusieurs registres-matricules : l'un est du 7 août 1610; il contient 102 noms; parmi ces soldats, deux avaient une armure complète, deux des lances, deux des hallebardes, un une flamberge, cinq des arquebuses; les autres quatre-vingt-douze n'avaient que des épées. Chacun recevait par semaine une solde de 3 batzen (l'écu avait 15 batzen). D'après une autre liste de solde, du 27 mars 1622, il y avait à Riquewihr 39 soldats, à Horbourg, 11; le 31 janvier 1632, le nombre est remonté à 63 pour Riquewihr, mais descend, le 14 mai de la même année, à 26. Nous sommes bien près de la fatale année de 1635; les renseignements nous font défaut pour cette époque, mais les chiffres relevés pour les années précédentes nous disent ce qu'a dû être la garnison, au temps où les Lorrains investirent la ville.

Abrités derrière leurs remparts, les défenseurs repoussèrent les assaillants et leur firent subir des pertes considérables; 500 Lorrains, dont 80 officiers, périrent dans les diverses attaques (*Revue d'Alsace*, 1856, p. 410). Dans l'intérieur de la place, au contraire, les pertes furent insignifiantes; les actes de décès ne mentionnent que deux morts, un bourgeois du nom de Daniel Knöner, tué d'un coup de feu qu'il eut à la tête le 12 juin, et un soldat montbéliardais, frappé le lendemain d'une balle au cœur. Malgré cela, les courages faiblissaient. Les provisions avaient diminué pendant les quatre semaines qu'avait duré le siége. Les secours qu'on attendait de Colmar n'arrivaient pas. Le stettmeistre de

cette ville, Jonas Walch, de Wolfgantzen, gardait contre Riquewihr une ancienne rancune ; il y avait été un jour condamné comme adultère et sa femme y avait été brûlée comme sorcière ; aussi fit-il la sourde oreille à toutes les prières qui lui arrivaient de là. La place assiégée se trouva finalement à bout de ressources (*Revue d'Alsace*, l. c.). Le grand bailli de Riquewihr, à qui revenait la responsabilité de la défense, s'appelait Richard Wurmser, de Vendenheim.[1] Jugeant inutile de prolonger le siége, il s'évada, dans la nuit du 13 au 14 juin, pour se retirer au château de Horbourg. Le lendemain, la ville capitula, à la condition que les biens et la vie des habitants seraient respectés. A tort ou à raison, on reproche aux anciens Lorrains de ne pas tenir leurs engagements. A cette occasion, cette réputation de mauvaise foi se justifia. Les portes de la ville furent à peine ouvertes que le pillage commença. La population affolée ne chercha plus à se défendre. Les actes de décès citent une pauvre femme enceinte, poursuivie par des soldats et qui, pour leur échapper, sauta par la fenêtre dans la cour où elle expira ; un jeune homme, du nom de Martin Fürstenlob, fut tué dans sa cave. Le registre mortuaire constate en outre que la famine et les maladies contagieuses, suites d'un investissement qui avait duré plus d'un mois, emportèrent de nombreux habitants.[2] Une contri-

[1] La famille Wurmser est une très ancienne famille alsacienne ; son nom paraît déjà en 1308. Vers la fin du XVe siècle elle se partagea en deux branches, l'une dite de Vendenheim, l'autre de Schafftolsheim. La famille fournit jusqu'à la Révolution de 1789 des titulaires aux grands emplois d'administration. Le grand-bailli de Riquewihr, Jean-Richard, était fils de Jean-Jacques, conseiller de l'électeur de Brandebourg et de l'évêque de Strasbourg. Jusqu'en 1789, la cense du Windsbühl, dans la banlieue de Hunawihr, était une propriété des Wurmser. Le maréchal autrichien Wurmser, connu par les guerres de Napoléon, est né en Alsace (voyez sur cette famille SCHŒPFLIN-RAVENÈZ, t. V, p. 810 sq.).

[2] In dieser Drangsal und hernach seind viel alt und jung Hungers und Kummers gestorben, welche unangezeigt auf dem Stadtkirchhof seind begraben worden, weil Herr Superintendent und Diaconus abwesend

bution de guerre de 12000 écus fut imposée à la ville et les magistrats furent, avec les pasteurs, emmenés par les troupes victorieuses à Brisac, jusqu'au paiement de cette somme.

Les tribulations de Riquewihr n'étaient pas achevées; de nouveaux malheurs la frappèrent coup sur coup. Nous avons vu plus haut Charles de Lorraine passer sur la rive droite du Rhin pour échapper au maréchal de La Force, qui l'avait chassé de la Franche-Comté. Une diversion faite dans la Basse-Alsace lui permit de reprendre l'offensive. Le général impérial Matthias, comte de Galas, pénétra dans le Palatinat et en Alsace et remonta lentement le pays. A cette nouvelle, Charles de Lorraine repassa le Rhin à Brisac, rallia un corps de seize régiments, détachés de l'armée de Gallas, sous Jean de Werth. Le 2 juillet, Guémar fut pris sur la petite garnison française qui se replia sur Colmar. Les Impériaux mirent le siége devant cette ville. A cette occasion, Riquewihr fut de nouveau pris par un de leurs partis et mis au pillage.[1] Une

nnd die übrigen Dorfpfarrer seind gefangen hinweg, der Armee nach, wegen der Stadt, geführet worden.

Le surintendant ou pasteur principal s'appelait Jean-Ulrich Volmar; il était né à Urach, dans le Würtemberg, et avait obtenu, le 20 février 1622, le diplôme de Maître-ès-arts à l'Université de Tubingen. Avant d'être appelé à Riquewihr, il paraît avoir été prédicateur de la cour à Montbéllard; du moins il prononça, en 1628, dans la chapelle du château, l'oraison funèbre du prince Henry. Son frère, devenu catholique, fut un des plénipotentiaires autrichiens pour la conclusion du traité de Westphalie. Volmar obtint la surintendance de Riquewihr au printemps de 1631. Il mourut à Colmar le 17 mai 1637; « ist grosser Schade umb solche gelehrte Leuth bei dieser Zeit; *memoria ejus sit in ἁγιοῖς* ». — Son diacre s'appelait Matthieu Piscator; il mourut le 6 décembre 1635.

[1] Umb diese Zeit ward die Stadt Reichenweyer von fünff kaiserlichen Generalen als Herzog Karl von Lothringen, Baron von Suys, Franz Mercy, Johann de Werth und Bassompierre plockiert, mit Akkord eingenommen und der Pfarrer von Beblen mit andern collegis gefangen genommen und der kaiserlichen Armee weit in Lothringen nachgeführt, doch auff starcke Rantion wegen der Stadt Reichenweyer wiederumb losgelassen (Registre paroissial de Beblenheim). Le pasteur de Beblenheim s'appelait Jean-Michel Walther, natif d'Augsbourg; après le décès de Volmar, il devint surintendant à Riquewihr et mourut le 24 juin 1666.

note inscrite parmi les actes de décès en fait foi. « En ce mois de juillet, y est-il dit, eut lieu le second pillage par l'armée de Brisach; Hans Flach, dit Schmalbart, y fut tué par un soldat; en ce temps aussi, beaucoup d'habitants, jeunes et vieux, moururent, qui furent enterrés au cimetière ordinaire, sans assistance ecclésiastique. »[1] Les pasteurs, du reste, emmenés comme ôtages, n'étaient pas encore revenus; ceux des localités voisines les remplaçaient à l'occasion, et ces services n'étaient pas sans danger. Le pasteur de Beblenheim raconte par exemple que, le 9 décembre 1635, il avait célébré le service à l'église de Riquewihr. Pendant le sermon, le quartier-maître d'un régiment de l'armée de Gallas entra dans le sanctuaire et lui tira un coup de pistolet, sans l'atteindre, heureusement.[2] L'occupation par les Impériaux ne fut pas du reste non interrompue. Le colonel de la garnison française de Colmar, Manicamp, profita de toutes les occasions pour inquiéter les assiégeants par des sorties fréquentes. Le 25 juillet, il poussa jusqu'à Riquewihr, dont il surprit la garnison impériale; il fit 40 prisonniers et emmena les pièces de canon (Strobel, *Geschischte des Elsasses*, t. IV, p. 384).

Ces divers pillages, suivis de logements militaires (*Revue d'Alsace*, 1856, l. c.) ruinèrent pour de longues années la prospérité de la petite ville. On peut se faire une idée des dégâts commis par les bandes indisciplinées de soudards, en se rappelant ce qu'était devenue l'Asace, lorsque se conclut la

[1] In der Zeit sind abermal viel jung und alt gestorben, welche unangezeigt auf den ordinären Kirchhoff sind geleget worden (Registre paroissial de Riquewihr).

[2] Allhier zu gedenken, dass ich, der Pfarrer, dieses Kind zu Reichenweier *absentibus ordinariis pastoribus* getaufft und selbst aus der h. Tauff gehoben. der Regimentsquartiermeister des ... Regiments aus der Gallas'schen Armee mit einem Bandelierrohr und zwei Pistolen in wehrender Predigt in die Kirchen kommen, mich ab der Kantzel zu schiessen, so doch Gott verhuotet, *cui æterna sit gloria*. Amen (Registre paroissial de Beblenheim).

paix de Westphalie. Les archives de la ville et celles de l'église furent dispersées. Le plus ancien registre de l'église porte qu'il fut trouvé déchiré dans les vignes.[1] Le sceau de la ville avait disparu et les pièces de l'époque en font mention.[2] A ces dégâts se joignirent toutes les horreurs de la famine et de la peste. Au 1er janvier 1636, un quarteron de seigle s'achetait 24 florins; un quarteron de froment, 30 florins; la mesure de vin, 5 florins (*Alsatia*, 1873, p. 376). La disette était universelle en Alsace. En outre, les maladies contagieuses faisaient de tous côtés de nombreuses victimes. En juin 1635, on constata leur présence dans le comté de Montbéliard (Duvernoy, *Ephémérides*, p. 201); elles régnèrent dans le Würtemberg, et, dans la seule année 1635, il mourut dans ce pays 326 maîtres d'école (Sattler, *Gesch. Würtemb.*, VII, p. 150). Les actes mortuaires de la paroisse de Riquewihr portent presque tous la mention lugubre : *fame, inediâ, peste* ou *morbo hungarico*, et tous les décès ne pouvaient être inscrits.

Ce n'était pas peu de chose, au milieu de cette détresse, de trouver les 12000 écus au prix desquels les otages devaient

[1] *Contemplare, o lector, huncce librum ecclesiasticum Richovillanum ita misere a milite in expugnatione Urbis facta 14 junij 1635 dilaceratum et tandem in vineis repertum, priore et antiquore prorsus amisso. Inventus est hic liber et traditus M. Joh. Michaëli Walthero, pastori Beblenheimensi ut et M. Martius Phrysio, pastori Sundhoviano, vicibus pastoratus vicariis tunc temporis (defunctis et D. superintendenti et Diacono), fungentibus per Dm. occonommum eccles. M Barthol. Gablerum.* — La mort du surintendant et du diacre était un de ces faux bruits qui circulent dans les temps d'alarmes, voyez la note 2, page 374 — Quant à Martin Phrysius, alors pasteur à Sundhofen, il était natif de Riquewihr, et succéda à Walther dans la surintendance de sa ville natale.

[2] A la fin d'un document daté du 26 août 1636 (Archives départementales E, 443), il est dit : Und dessen Atten zur wahren Urkund haben wir aus Mangel gemeiner Stadt Insiegels, welcher bei ferndriger Eroberund aus Plünderung derselbigen verloren worden, ernstlichen Fleisses Gebeten... David Rötlin, Amtschaffner und Conrad Wielanden den Amt- und Stadtschreiber und Bartholomeum Gablern den Kirchschaffner dies zu unterschreiben.

être délivrés. De nombreux documents déposés aux archives de Colmar (E 443) nous initient aux difficultés qu'il y avait à surmonter. Voici d'abord une procuration seigneuriale du 26 août 1636, où l'on dit que depuis quinze mois les otages se trouvaient en prison et que tout l'argent qu'on avait pu réunir, tous les emprunts qu'on avait contractés à des taux usuraires, n'avaient donné qu'un résultat imparfait. Aux vendanges prochaines, les habitants étaient invités d'autorité à livrer une quantité proportionnelle de vin qui, sous le nom de *Brandschatzungswein*, figurera de longues années encore dans les comptes de la ville. Deux notables, du nom de Pierre Müller et d'André Nieggart, étaient chargés de le recueillir et de le vendre, soit à Strasbourg, soit à Bâle. Cette opération exigeait de la part de ceux qui en étaient chargés une grande prudence et une grande fermeté. Il y avait alors, comme aujourd'hui, des preneurs qui ne payaient pas; on cite entre autres Ambroise Hetzel, l'hôtelier de la *Hache*, à Strasbourg, et Jean-Henri Strählin, bailli du Rhingrave à Erstein. Ensuite, les routes étaient couvertes de maraudeurs; il fallait compter avec les postes militaires stationnés à tous les points importants, et qui souvent ne demandaient pas mieux que de confisquer le précieux chargement, sous un prétexte quelconque. Il fallut renoncer à vendre à Bâle, on y offrait des prix trop peu élevés. Toutes les livraisons étaient dirigées vers Strasbourg. Les fûts étaient voiturés à Illhäusern; de là, des bateliers les conduisaient, en descendant l'Ill, à leur destination. Pour se mettre à l'abri des exigences militaires, on avait demandé et obtenu des saufs-conduits de Jean-Henry de Reinach, gouverneur de Brisac (28 oct. 1635), d'Achille de Longueval, seigneur de Manicamp, gouverneur de la Haute-Alsace (31 oct. 1635), et du sieur d'Hocquincourt, commandant de Schlestadt. Ces saufs-conduits, hélas! n'étaient pas toujours respectés. Le 30 novembre 1635, les baillis de Horbourg adressèrent une plainte au magistrat de Strasbourg,

pour lui demander redressement d'un abus de pouvoir commis à Erstein. Deux bateaux chargés de vin descendaient tranquillement l'Ill; le commandant impérial les arrêta à Erstein, fit rouler les tonneaux dans une cave et, après les avoir mis en perce, il en livra le contenu à ses soldats. C'était une fête; les habitants d'Erstein, bourgmestre en tête, se mirent à la curée; le vin était emporté en baquet. Les baillis de Horbourg prièrent le magistrat de Strasbourg de confisquer au marché les denrées que les habitants d'Erstein y conduisaient, jusqu'à concurrence de la valeur des vins sequestrés. Dans une autre pièce, on dit qu'un batelier de Schlestadt a été arrêté par des malandrins qui lui déchirèrent son passeport.

Tous les otages n'avaient pas été conduits à Brisac; quelques-uns, après le second pillage, avaient été internés en Lorraine. Tel fut le sort de Pierre Grimaldus, pasteur d'Aubure, qui mourut le 3 décembre 1635, à Echery, de la peste, à son retour de la captivité; un magistrat de Riquewihr, Hans Schmidt, succomba à la dyssenterie, à Saint-Hélimer, de l'autre côté des Vosges.

Sur ces entrefaites, l'administrateur du comté de Montbéliard, le duc Jules Frédéric, était mort à Strasbourg, à l'hôtel de Würtemberg[1], où il s'était retiré après l'issue malheureuse de la bataille de Nördlingen (Duvernoy, *Ephémérides*, p. 322). Le gouvernement échut à un prince mineur, dont le prince Eberhard prit la tutelle. Celui-ci se fit adresser par le greffier de la ville de Riquewihr un rapport sur l'état de la seigneurie. Nous terminons ces communications par un extrait de ce document, daté du 16 février 1636. Le rapport parle d'abord de la contribution en vin à laquelle les bourgeois de Riquewihr s'étaient assujettis; puis il mentionne l'invasion de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines par un corps de Croates

[1] Cet hôtel se trouvait dans la rue du Faisan.

venu de Saint-Dié, sous la conduite du lieutenant-colonel d'Arbois, et continue en ces termes : « Au surplus, les sujets de Votre Excellence, tant en cette seigneurie qu'en celle de Horbourg, se trouvent dans un état de détresse et de misère qui se refuse à toute description. Plus des deux tiers sont morts de faim et de chagrin, plutôt encore que de la contagion régnante, et journellement il en meurt encore beaucoup. Selon toutes les prévisions, nos villages, autrefois si peuplés, finiraient par être complétement déserts, si la ville de Strasbourg ne venait à notre aide par des envois de blé, qu'on payera dès que les extances dues à l'hôpital et au service des contributions seront rentrées (*uf abschlag deren dem hiesigen Spital und ihrem Pfennigthurm ausständigen Zinsen*). »

Ed. Ensfelder,
pasteur à Riquewihr

LETTRE

DE

DAVID-CHRÉTIEN SEYBOLD

ancien professeur du Gymnase de Bouxwiller

A UNE DAME DE LA MÊME VILLE

QUELQUES MOTS SUR L'AUTEUR DE CETTE LETTRE. — LE PASTEUR BRAUER DE HUNAWIHR. — UN CORTÉGE DE NOCE A COLMAR. — LES TRESSES CATHOLIQUES ET LES TRESSES LUTHÉRIENNES. — VISITE A L'INSTITUT PFEFFEL. — 1781.

La lettre dont j'offre la traduction au bienveillant lecteur de la *Revue d'Alsace* est extraite d'une publication mensuelle, intitulée : *Magazin für Frauenzimmer* (Magasin des Dames). La première série de ce recueil, très estimé et très répandu à la fin du siècle passé, parut, de 1782 à 1786, à Strasbourg et à Kehl ; la seconde, qui porte le titre de *Neues Magazin für Frauenzimmer* (Nouveau Magasin des Dames), fut imprimée à Strasbourg, chez F.-G. Levrault, de 1786 à 1791. La collection entière comprend 34 volumes in-12, ornés d'un grand nombre de costumes allemands, suisses et alsaciens.

Le rédacteur de cet intéressant recueil fut *David-Chrétien Seybold*, né le 26 mai 1747, à Brackenheim, dans le Wurtemberg. Après avoir fonctionné, de 1771 à 1779, comme pro-

fesseur de philologie dans plusieurs villes de l'Allemagne, il fut appelé, en 1779, dans la même qualité, au Gymnase de Bouxwiller. Sa profonde érudition, son expérience pédagogique, l'aménité de son caractère, ont fait longtemps conserver son souvenir parmi ses nombreux élèves. Ce fut à Bouxwiller, qu'à côté d'autres travaux littéraires, il rédigea, pendant près de dix ans, le recueil dont je viens de parler. En 1796, Seybold fut nommé professeur de littérature classique à l'université de Tubingue, où il mourut, le 10 février 1804. — Son fils, *Frédéric Seybold*, né à Bouxwiller, le 5 mai 1784, s'est distingué comme publiciste libéral et comme auteur de plusieurs romans et tableaux de mœurs très goûtés du public de son temps. Il mourut à Stuttgart, le 23 juillet 1843.

La lettre qui va suivre se trouve au 2e volume du *Magasin des Dames*, mois de septembre 1782, p. 874—877.

AUGUSTE STŒBER

Hunawihr, le 24 juillet 1781, mardi matin.

« Vous serez étonnée, chère amie, que cette lettre vous parvienne de Hunawihr. Mon ami[1] m'y conduisit hier, par Colmar, pour me faire faire la connaissance de son beau-père.[2] Je ne saurais assez lui exprimer ma reconnaissance de m'avoir présenté à cet honnête et vénérable ecclésiastique, qui est en même temps un savant distingué et un parent de Schœpflin, aux ouvrages duquel il a fourni d'intéressants documents.

« J'ai traversé hier de grand matin, en charmante compagnie, la vallée de Saint-Grégoire pour me rendre à Colmar et

[1] *Philippe-Jacques Bopp*, pasteur de Günsbach, dans la vallée de Munster.

[2] Le pasteur *André Brauer*. Voir *Alsatisches Taschenbuch*, 1807, p. 81 et suiv. *Brauer* était le beau-frère de *Schœpflin*, qui le nomme « vir doctus, antiquitatis indagator indefessus et sagax ». *Alsat. illustr.* I, fol. 198.

y visiter l'institut de M. Pfeffel, qu'on me dit être de retour d'une excursion de montagnes.

« Pendant que je me trouvais encore à mon hôtel, j'eus l'occasion de voir une noce colmarienne ou, du moins, d'en voir défiler le cortége, ce qui m'amusa beaucoup. Mais ce cortége tardait passablement à se mettre en marche. Enfin je vis paraître les jeunes filles. Elles devaient depuis longtemps être arrivées à l'église, lorsque les femmes mariées quittaient la maison ; il n'en vint d'abord qu'une partie qui, à leur tour, devaient déjà être près de l'église, quand une autre partie se fut décidée à sortir. J'ignore le motif de ce singulier fractionnement du cortége. Serait-ce qu'avant de se mettre en marche, ces bonnes commères se fussent concertées sur le rang qu'elles occuperaient pendant le défilé? Elles furent bientôt suivies des jeunes gars, et enfin des hommes mariés. Ceux-ci, dont un grand nombre s'étaient déjà groupés dans la rue, partirent d'un pas plus rapide, au fur et à mesure qu'un serviteur, qui se tenait à la porte, les appelait chacun par leur nom pour leur indiquer la place qu'ils avaient à prendre selon leur état et leur condition sociale.

« Je vous avoue, chère amie, que la raideur de ce cérémonial m'étonnait beaucoup et aurait suffi pour m'avertir que Colmar avait été autrefois une ville impériale, si je ne l'avais pas déjà su. Il paraît que les principales villes alsaciennes ont conservé des mœurs allemandes tout ce qu'il y a de moins pratique, et qu'elles n'ont pas encore adopté ce, qu'à côté d'autres avantages, les mœurs françaises, exemptes de ce raide cérémonial, leur auraient enseigné. Cette remarque ne se rapporte naturellement qu'aux classes bourgeoises.

« Une chose qui m'a frappé singulièrement, c'est la différence qui existe dans l'arrangement des tresses et de la coiffure des demoiselles. Tandis que les unes portaient les cheveux relevés en pointe, les autres les avaient plats et larges. M'étant informé du motif et de la signification de cette distinction,

l'on me dit qu'elle faisait connaître la confession religieuse à laquelle ces jeune filles appartenaient. Avouez, chère amie, que l'influence de la religion sur la coiffure des dames a quelque chose de bien étonnant! Je me rappelais, à cette occasion, d'avoir lu dans la Correspondance de Schlœzer, qu'à Augsbourg, on faisait des *pâtés catholiques* et des *pâtés luthériens;* mais j'ignorais jusqu'à ce jour qu'il y eut des *tresses catholiques* et des *tresses luthériennes*... Toutefois, il faut que je le déclare à l'honneur des Colmariennes, j'ai vu rarement réunies un si grand nombre de jolies demoiselles. Elles sont d'ordinaire blondes et leur costume est charmant et du meilleur goût. Les Alsaciennes de la classe moyenne sont, en général, très grâcieuses. Je dois ce compliment à vous-même, chère amie, à vos compatriotes, ou plutôt à la vérité.

« Dès que le cortége de noce eut disparu, je m'empressai de me rendre chez M. *Pfeffel*, qui a eu la bonté de me faire voir son institut militaire dans tous ses détails. Cet homme aimable est trop modeste pour que je sois tenté de faire son éloge. Sachez seulement que mille autres, doués de tous leurs sens, ne montreraient pas la moitié de l'activité que Pfeffel devait déployer pour créer son établissement, et que cent directeurs, jouissant du sens de la vue, ne sauraient le diriger avec plus d'exactitude et d'entente que ce clairvoyant aveugle. Je ne vous décrirai pas tout le bonheur que j'éprouvais d'être assis à côté de lui, à sa table hospitalière, au milieu de sa nombreuse famille et de ses jeunes élèves, qui le vénèrent comme un père et qu'il connaît tous au son de leur voix. Que de fois j'ai souhaité de posséder le don de bénir d'un patriarche, pour verser la plénitude de mes bénédictions sur cet homme aimé de Dieu et de ses semblables! Ce ne fut qu'à mon grand regret que je pris congé de lui... »

JEAN GEILER DE KAYSERSBERG

Un Réformateur catholique

A LA FIN DU XVe SIÈCLE[1]

Le célèbre prédicateur de la cathédrale de Strasbourg ne manquait pas jusqu'à ce jour de biographes. Dès le siècle dernier, les *Amœnitates* de Riegger, et, dans le nôtre, les ouvrages d'Ammon, de T. W. Rœhrich, d'Auguste Stœber, sans compter des écrits plus courts et plus populaires, comme ceux de MM. Ad. Schæffer et Rathgeber, nous ont fait connaître d'une façon plus ou moins approfondie l'existence et les ouvrages de Geiler de Kaysersberg. Nous sommes loin, néanmoins, de nous plaindre de l'apparition de ce nouveau volume. La plupart des écrivains cités plus haut appartenaient au protestantisme, et c'est avec plaisir que nous voyons un auteur catholique venir expliquer à son tour un sujet, traité jusqu'ici presqu'exclusivement au point de vue de la Réforme. Il ne peut y avoir que profit pour la science à comparer les deux points de vue opposés, du moment que des deux côtés

[1] UN RÉFORMATEUR CATHOLIQUE A LA FIN DU XVe SIÈCLE. *Jean Geiler de Kaysersberg, prédicateur à la cathédrale de Strasbourg, 1478-1510.* Etude sur sa vie et sur son temps, par l'abbé Louis Dacheux, prêtre du diocèse de Strasbourg. Paris, Delagrave, et Strasbourg, Dérivaux, 1876 583 p. in-8°. Prix : fr. 7.50.

on fait des efforts sérieux pour écarter d'inutiles et blessantes polémiques et pour n'apprécier les hommes et les choses qu'à la lumière de la critique historique. Les déclamations passionnées et les invectives n'ont que faire en pareille matière; on les dédaigne et c'est tout ce qu'elles méritent. J'ajoute, dès le début, que ce n'est point là l'unique raison qui nous engage à faire bon accueil à l'ouvrage de M. l'abbé Dacheux. Il a de nombreux mérites historiques et littéraires, et le récit, écrit avec compétence, après une étude approfondie des sources, fait faire sur plusieurs points des progrès sérieux à notre connaissance de cette intéressante époque.

Nous n'avons, en aucune façon, l'intention de résumer le vaste travail de M. Dacheux, en nous attachant à le suivre pas à pas; encore moins songeons-nous à contribuer, par de nouvelles recherches, à grossir les matériaux réunis sur ce sujet. Ce que nous voulons faire ici, c'est de relever, en peu de mots, les principaux résultats auxquels aboutit le savant curé du Neudorf et signaler, en passant, les points sur lesquels il nous est impossible d'adopter ses conclusions ou sa manière de voir.

Dans les premiers chapitres, M. Dacheux nous retrace, non pas seulement l'histoire de Geiler avant sa venue à Strasbourg, mais le tableau intellectuel et moral de l'époque tout entière, à laquelle vécut le célèbre prédicateur. Il nous le montre dans son cadre naturel et dans son développement littéraire et théologique. Né à Schaffhouse, le 16 mars 1445, d'un père qui vint mourir en Alsace, le jeune Jean Geiler fut inscrit en 1460, dans sa quinzième année, comme étudiant à l'Université de Fribourg, où il passa plusieurs années. Ce n'était point encore le moraliste rigide que l'on connut depuis, et le futur orateur sacré dut être admonesté, paraît-il, pour s'être livré à un luxe de costumes que ne permettaient pas les lois académiques d'alors. Devenu maître ès arts en 1464, Geiler continua de séjourner à Fribourg, comme membre du

corps enseignant, et fut même une fois élu doyen de la faculté de philosophie. En 1469, il se rendit à Bâle et y entra dans les ordres, tout en continuant ses enseignements scolastiques. Promu au grade de docteur en théologie en 1474, il fut rappelé, deux ans plus tard, à l'Université des archiducs d'Autriche, comme professeur titulaire cette fois. On ne sait trop pourquoi, dès l'année suivante, il songeait à quitter ce poste honorifique. Il était en négociations avec le magistrat de Würzbourg et allait accepter une place de prédicateur dans la capitale de la Franconie, quand un séjour à Strasbourg, fait sans aucune arrière-pensée de sa part, changea le cours de sa destinée tout entière. Il s'y fit entendre comme orateur sacré et y plut à tel point que l'ammeister Pierre Schott et plusieurs de ses amis, poussés par la partie féminine de leurs familles, l'engagèrent à rester. Les pourparlers entamés avec Würzbourg finirent par être rompus; on tâcha de lui obtenir une situation ecclésiastique équivalente à ses anciens revenus et digne de ses mérites, et, le 7 juillet 1478, il était définitivement installé comme prébendaire du grand-chœur et comme prédicateur à la cathédrale de Strasbourg.

Le diocèse était administré pour lors par l'évêque Albert de Bavière, personnage trop préoccupé de ses prérogatives ducales et de ses affaires mondaines pour être un pasteur bien dévoué de son troupeau. Aussi laissa-t-il Geiler s'embarquer dans la rude besogne de réformer les mœurs de ses concitoyens, sans lui venir en aide autrement que par des vœux bien tièdes et sans le fortifier surtout, en appuyant de son propre exemple les réformes demandées. Cette tentative de réforme constitue la partie la plus originale de la vie du grand prédicateur, et il importe de l'apprécier avec exactitude, si l'on veut juger équitablement l'homme et son temps. Or, c'est sur ce terrain surtout que le travail de M. Dacheux nous a paru fournir des lumières nouvelles. En réunissant des textes nombreux, en les groupant avec art, il nous a donné,

de l'activité de Geiler, une impression, pour ainsi dire, nouvelle et tout autre que celle qu'on emportait communément de son œuvre. Le grand docteur a-t-il profité beaucoup à ce changement d'aspect? Je me permets d'en douter, pour ma part, tout en me félicitant que la vérité historique se soit dégagée sur ce point des traditions courantes. Désormais l'on ne saurait regarder Geiler comme un *réformateur*, dans le sens qui partout s'attache à ce mot, mais c'est comme une tentative de *restauration* qu'il faut apprécier son œuvre. Nous apercevons dans ce contemporain des humanistes — avouons que c'est non sans surprise — un des champions les plus décidés du monachisme du moyen-âge, et l'idéal qu'il poursuit n'est aucunément la constitution d'une société libre, intelligente et morale, mais le retour à l'ascétisme du moyen-âge, à la domination la plus absolue de l'Eglise, et l'on ne sait ce qu'il blâme davantage, les vices de la société civile ou les efforts si légitimes qu'elle faisait dès lors pour se soustraire à l'omnipotence cléricale. Sans doute, il s'élève avec véhémence et franchise contre les péchés et les travers de ses contemporains, il leur reproche leurs vices et leur annonce le châtiment céleste. Mais il les menace tout aussi bien du courroux divin, quand ils s'avisent de rogner les émoluments du clergé, quand ils essayent d'empêcher les captations d'héritages trop fréquentes, en limitant la dot de ceux qui embrassent l'état monacal, quand ils refusent à l'Eglise ce droit d'asile qu'elle accordait aux pires scélérats après l'accomplissement de leurs crimes, quand ils demandent qu'ecclésiastiques et religieux, devenant citoyens comme les autres, paient leur juste part dans les charges de l'Etat. La suprématie de l'Eglise, voici pour Geiler l'arche sainte à laquelle il est défendu de toucher; ses priviléges lui semblent d'essence divine et sa colère éclate contre ceux qui prétendent en réformer les abus. « Tout ce qui concerne Dieu est de trop dans vos lois », s'écrie-t-il, quand on rend cette loi sur les héritages dont nous parlions

tout à l'heure, nous montrant ainsi que les tendances restent les mêmes à travers les siècles, et qu'alors déjà, l'on accusait *d'offenser Dieu* ceux qui tentaient de rogner les avantages matériels de l'Eglise. Faut-il s'étonner alors si, malgré son éloquence et ses convictions profondes, il a si peu gagné de terrain, que son biographe est obligé de nous dire « qu'au bout de vingt-trois années, il n'avait obtenu aucun résultat sérieux » ? C'est qu'il se mettait en travers de la tendance la plus accentuée de l'époque, de l'aspiration générale des esprits instruits et sérieux à se soustraire à la tutelle cléricale. Il ne s'agit pas de discuter si cette tendance était légitime, et je sais trop bien quel est le sort des controverses, même les plus courtoises, pour être tenté de l'examiner ici. Mais en réservant cette question, dont la solution semble aussi peu douteuse à M. Dacheux qu'à moi-même, bien que nous la tranchions de la façon la plus contradictoire, je puis bien lui demander s'il y a rien d'étonnant à ce que Geiler n'ait point exercé sur ses contemporains, pris en masse, l'influence qu'aurait dû lui donner et sa vie si pure et ses convictions si profondes, et son éloquence si populaire? On n'exerce une influence véritable sur ceux qui vous entourent, qu'à condition de se trouver dans le grand mouvement du siècle et de partager les aspirations légitimes de la foule, à condition de comprendre ses plaintes, trop fondées, contre d'antiques abus. Remonter le courant des âges, revenir vers un passé dont on ne veut plus, le défendre et le glorifier, c'est peut-être le lot d'une âme honnête et sincère, le rôle d'un martyr — les plus mauvaises causes ont les leurs, — ce ne sera jamais celui d'un réformateur et d'un conducteur des peuples. Le christianisme n'est devenu dans le monde une puissance que le jour où il a rencontré l'adhésion des masses au sein de l'Empire romain qui croulait; les grands pontifes du moyen-âge n'ont établi leur domination universelle sur la chrétienté que lorsque l'appui de l'universalité des fidèles leur a permis

de briser les empereurs et les rois. Ce n'est point là de la controverse religieuse, c'est une des grandes lois de l'histoire que je rappelle à M. Dacheux.

Si du moins Geiler, dans cette lutte qu'il soutenait en faveur des prérogatives ecclésiastiques, avait rencontré, dans l'honorabilité de ceux qu'il défendait ainsi, l'argument nécessaire pour convaincre ses contradicteurs! Mais ce qui faisait la force de l'opposition anti-cléricale et la faiblesse de ses adversaires, c'était l'état de l'Eglise à la fin du XVe siècle. L'empire des âmes lui échappait chaque jour; elle comptait dans ses rangs « une foule d'hommes indignes de leur sainte mission, qui ne savaient que faire gémir les bons, décourager et séduire les âmes faibles et chancelantes ». Notre auteur trace de cette décadence profonde du corps sacerdotal un tableau qu'on ne saurait accuser ni d'exagération, ni surtout aussi d'atténuation blâmable. Nous croirions lui faire injure en le félicitant plus particulièrement de sa rigueur historique; mais nous pouvons bien dire que c'est le soin consciencieux qu'il a mis à remplir ses devoirs d'historien qui nous permet de parler sans gêne de son livre et de discuter librement, à notre tour, le sujet si délicat qu'il touche, sans ménagements anti-scientifiques. M. Dacheux, tout en constatant l'état des choses au sein de l'Eglise, pense que celle-ci ne fut pas la *coupable*, mais la *victime*. L'aristocratie féodale du XIVe et du XVe siècle aurait fait tout le mal en pénétrant, pour ainsi dire de vive force, dans l'enceinte sacrée, et en s'emparant des monastères et des abbayes, des places de chanoines et des siéges épiscopaux. « On ne frappait point l'Eglise, dit notre auteur, on l'étouffait en l'embrassant. » Cette remarque est très juste en elle-même et doit être prise en grande considération par la critique. Mais celle-ci est bien obligée de faire observer à son tour que, bien avant le XIVe et le XVe siècle, le désordre régnait dans l'Eglise. Ce n'est pas à un connaisseur aussi exercé de l'histoire ecclésiastique que nous avons à rappeler

les écrits d'un Pierre Damiani, par exemple, ni le scandale donné à la chrétienté par les Benoît IX et les Marrozie. Et d'ailleurs, étant donnée la puissance concentrée dans les mains du Saint-Siége, on aurait certainement réussi à détruire une partie au moins des abus, causés par l'absentéisme, par le cumul des bénéfices, par l'ignorance des clercs, si l'autorité souveraine l'avait énergiquement tenté. Mais c'était à Rome même qu'était le centre des intrigues et des cabales de ces *courtisans* effrontés que M. Dacheux nous a fait si bien connaître. La correspondance de Pierre Schott, le jeune chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux, a fourni à notre auteur des traits bien curieux et bien caractéristiques pour le tableau de l'époque. Et j'ai quelque peine à croire, je l'avoue, que c'est « en trompant Rome » que les solliciteurs ambitieux parvenaient à réussir, quand j'étudie le trafic des réserves papales et que je vois quel poste lucratif était celui de « solliciteur de brefs pontificaux ».

De tels personnages, installés dans leurs dignités ainsi acquises, que pouvaient-ils être? Les évêques trop souvent n'étaient que des nobles querelleurs et grossiers, pour qui « le soin des âmes était le dernier souci », et qui ne voyaient dans leur diocèse « qu'un domaine à exploiter ». Ils laissèrent se former peu à peu un clergé, « mélange singulier de théologiens, de canonistes et d'aventuriers, qui n'avaient de commun que leur ambition, leur cupidité et, trop souvent, leurs désordres ». Mais ce clergé, dit M. Dachenx, dont le siècle se plaignait et se scandalisait en vrai pharisien, c'était lui qui l'avait imposé à l'Eglise! Qu'entendre par le *siècle* et que désigner par l'*Eglise*? L'Eglise, que je sache, alors comme aujourd'hui, alors moins encore que de nos jours, n'accordait aucune part dans le gouvernement spirituel à la foule des laïques. Si le clergé se montrait ignorant et vicieux, « étranger à toute vie intérieure et à toute vraie piété », c'étaient les chapitres, les évêques, le Saint-Siége lui-même qui, à des

degrés divers, lui avait donné l'investiture religieuse, et je ne vois pas comment les âmes croyantes dans les classes bourgeoises et populaires pourraient être rendues responsables d'abus, dont elles souffraient plus que tout autre.

Vis-à-vis de ce clergé, quelle fut l'attitude du grand prédicateur de Strasbourg? Sévère pour ses vices en général, trop disposé peut-être à les couvrir en particulier du voile de l'oubli, estimant « que c'est un strict devoir de dissimuler avec prudence et discrétion les fautes des ecclésiastiques », il est le défenseur jaloux de ses droits spirituels et de ses revenus terrestres. « Les préceptes de l'Eglise n'obligent pas moins rigoureusement que ceux de Dieu même », s'écrie-t-il quelque part, et, cette obligation chrétienne, il la rappelle en parlant des dîmes et des redevances de toute nature. Grand ami de la vie monastique, Geiler la favorise de toutes ses forces, bien qu'il ait énergiquement protesté contre la mondanité profonde et la corruption de bien des couvents de religieux et de religieuses en Alsace. Il réforma lui-même la règle des religieuses de Sainte-Madeleine, et, dans ses sermons, il revient souvent sur le bonheur de ceux qui ont étouffé tout sentiment terrestre dans leur cœur et sont morts à l'existence. (*Selig die ir hertz hand abgezeret und in selber und allen creaturen erstorben sind!*) L'extase dans l'anéantissement de soi-même, une espèce d'absorption dans l'infini, quelque chose comme le Nirwâna bouddhique, tel semble avoir été pour cet infatigable champion de l'Eglise, qui pourtant ne se reposa que dans la tombe, l'idéal du sentiment religieux. Il voulut même que l'on « dressât » (*aptandi sunt in juventute*) les âmes à la vie monastique dès leur tendre enfance, sans comprendre sans doute que c'étaient toutes ces vocations forcées qui faisaient de mauvais religieux et de pires chrétiens.

M. Dacheux arrive tout naturellement à nous parler ici des doctrines théologiques de Geiler. C'est un des chapitres les plus

intéressants, un des plus nouveaux de l'ouvrage. La plupart des biographes précédents du docteur de Kaysersberg avaient appuyé sur les passages de ses écrits, où l'on pouvait découvrir une tendance réformatrice et, pour ainsi dire, protestante. Notre auteur, parcourant à son tour les nombreux écrits de Geiler, a fait une moisson plus ample encore de passages établissant, selon lui, que Geiler, loin d'être un *réformateur avant la Réforme*, la combattit par avance et comme par intuition. Nous ne pouvons, en étudiant les textes, que donner raison à cette dernière manière de voir. Sans doute Geiler aurait pu, comme maint autre, devenir un des précurseurs de la Réforme. Il est incontestable quil y en eut et, comme le dit très bien M. Dacheux, « c'est une grande illusion de croire que le protestantisme soit sorti tout d'une pièce du cerveau de Luther ». Ces précurseurs ont apparu bien avant Hus et Wiclef; nous les rencontrons dans les hérésies de tous les siècles, protestant, chacun à sa manière, contre la domination de l'Eglise, au nom de la liberté de conscience et de l'indépendance de la pensée religieuse. Si l'on voulait prendre à la lettre la fière devise que l'Eglise arbore volontiers, quand elle définit la foi chrétienne: « Ce qui a été cru de tout temps, partout et par tous », il n'y aurait jamais eu de foi ni d'Eglise catholique. Mais Geiler n'a point été de ceux qui, de leur temps, ont protesté contre un joug qu'ils regardaient comme trop dur et trop pesant. Il n'y a rien en lui qui se rattache au courant de l'esprit moderne; c'est un ascète du Xe siècle, égaré vers l'aurore du XVIe. Il comprend si peu les revendications légitimes de la conscience humaine, qu'il en travestit, très sincèrement d'ailleurs, les idées et les principes. Ecoutez plutôt ce qu'il dit du *libre examen* : « Par ce procédé, dit-il tous les pécheurs peuvent se défendre; les moines déréglés justifieront leur vie irrégulière, les prêtres séculiers la pluralité des bénéfices, les laïques leurs parjures et la violation des immunités ecclésiastiques. Reprochez-leur ces vices, ils

vous répondront : Nous n'entendons pas l'Ecriture comme vous ! » Il a si peu le sentiment de la spontanéité de la foi, qui n'a besoin d'aucun médiateur en l'âme et son Créateur, que, pour lui, « les saints docteurs » sont l'équivalent de la conscience humaine, et « les prêtres de la Sainte-Eglise sont les anges de Dieu ». A quoi bon discuter avec la conscience, quand il suffit de répondre : « Tant de siècles, les docteurs les saints l'ont cru ; il est donc insensé d'en vouloir douter. »

Il est une question surtout qui fut, comme on sait, le point de départ du mouvement de la Réforme, la question des indulgences. Là aussi, M. Dacheux a raison de dire que « Geiler fut en contradiction flagrante avec les futurs réformateurs. » Mais c'est tout ce que je dirai sur ce chapitre ; mes opinions à ce sujet se trouvent en divergence si radicale, sur ce point de morale et d'histoire, avec celles qu'exprime notre auteur, que je craindrais trop de le froisser, en exprimant, avec les textes authentiques à l'appui, mes sentiments sur ce trafic. Je le puis d'autant moins que M. Dacheux nous assure — et je dois l'en croire sur parole — « que les choses se passent aujourd'hui comme au XVe siècle, au fond ». Mais il m'est avis que l'Eglise qui, bien des fois déjà, sut, par de prudentes retraites, abandonner des causes mauvaises, aurait tout intérêt à ne pas défendre celle des indulgences, à l'encontre de ce que M. Dacheux appelle « d'odieuses et d'iniques accusations » et que j'appellerais, moi, la révolte légitime de la conscience publique.

Nous n'insisterons point, pour des raisons analogues, sur les chapitres suivants, relatifs aux dogmes ainsi qu'aux cérémonies du culte. Bornons-nous à constater, d'accord avec M. Dacheux, que Geiler est très attaché à la doctrine du Purgatoire ; qu'il est un chaud défenseur de l'Immaculée-Conception, un grand admirateur du culte de la Sainte-Vierge et des Saints. Il croit, avec une sincérité profonde, à l'amphore de Cana, déposée à la Sainte-Baume de Marseille, il est persuadé

que le saint hermite, Nicolas de Flüe, ne s'est nourri que d'hosties consacrées, sans prendre jamais aucune nourriture terrestre. Il affirme que l'eau bénite chasse les démons et, selon lui, nul homme instruit ne saurait nier la sorcellerie. On le voit, M. Dacheux a mille fois raison de dire que « tout cela suffit pour mettre hors de question sa parfaite orthodoxie ». Geiler n'a point été du parti réformateur, *révolutionnaire* même, si ce mot paraît plus juste à M. Dacheux — il ne me répugne ni ne m'effraye, — qui se soulevait alors contre le joug de l'Eglise, de cette église dont on nous a retracé le tableau d'une main si sincère et si hardie. Il ne fut donc aucunement un précurseur conscient et actif du grand mouvement du XVIe siècle. Tout au plus pourrait-on dire qu'il en fut l'avant-coureur inconscient et surtout involontaire.[1] Sa position dans le monde religieux d'alors ressemble à celle des économistes prudents et modérés à la veille de la Révolution française. Turgot et Necker ne songeaient nullement à proclamer les principes de 1789, mais sentaient, assez vaguement peut-être, qu'il valait mieux abolir certaines abominations de l'ancien régime, que de laisser crouler tout ensemble et de périr dans la tourmente. De même Geiler essayait de réformer les mœurs, les pratiques et les vices individuels du clergé, parce qu'il pressentait peut-être que le mouvement de réprobation, qu'il voyait surgir autour de lui, irait s'accentuant toujours et que, des abus de la pratique, l'attaque passerait bientôt aux doctrines. Il n'y a point réussi, parce que,

[1] Geiler ne s'est montré révolutionnaire que sur un seul terrain, celui des questions sociales; l'Eglise, on le sait, n'a pas toujours craint de gagner l'appui des masses en rivalisant sur ces questions avec l'esprit du socialisme moderne. Il faut voir Geiler, lors de la famine de 1481, exhorter les paysans à enfoncer, à coups de hache, les portes des riches et à emporter tout ce qu'ils voudraient. Sous ce rapport, il est le précurseur direct de Thomas Münzer et des chefs des paysans de 1525, dont on ramène si volontiers les actes à l'inspiration de Luther dans les écrits d'un certain parti.

dans les époques de grande crise politique ou religieuse, les âmes tièdes et les cœurs timorés ne sauraient mener les foules et que, selon la parole biblique, « le royaume de Dieu est aux violents », à ceux qui d'une main puissante savent séparer le grain de l'ivraie, sans ménagements respectables mais inutiles. Les efforts des conservateurs honnêtes, mais timides, n'aboutissent jamais, car toujours ils arrivent sur le champ de la lutte, quand la bataille est perdue et quand a retenti déjà le terrible jugement que l'histoire tant de fois a formulé pour les causes vaincues : Trop tard!

Après cet intéressant et consciencieux exposé des opinions de Geiler, l'auteur reprend le fil, longtemps interrompu, de la biographie. Nous signalerons surtout les chapitres qui se rapportent aux relations sociales et aux amitiés de notre grand orateur. Là bien des faits sont nouveaux, et, si peut-être quelque critique grincheux pouvait y voir un hors d'œuvre, nous sommes loin de partager son avis. La correspondance de Pierre Schott et de Geiler, les auteurs du temps, si peu consultés de nos jours, habilement exploités, ont fait de ces pages les plus intéressantes peut-être du volume. On y jette un regard sur la vie intellectuelle et religieuse intime du cercle qui se groupait autour du docteur de Kaysersberg. Pierre Schott, Bohuslas de Hassenstein, Thomas Wolff, Jean Müller, y figurent tour à tour et, bien que peu remarquables par elles-mêmes, ces personnalités nous captivent, parce que M. Dacheux a su les rendre vivantes. Plus en évidence qu'eux, vient se placer le comte Frédéric de Zollern, évêque d'Augsbourg, qui se plaisait à considérer Geiler comme son père spirituel et lui demandait sans cesse des réprimandes et des conseils. Il n'y avait point alors beaucoup d'évêques qui pussent servir de modèle à leur clergé, et Frédéric de Zollern lui-même écrivait au docteur que les accoutrements de ses collègues rendaient difficile de les distinguer de baladins. La correspondance de Geiler avec son élève, si je puis l'appeler ainsi,

publiée pour la première fois par M. Dacheux, est curieuse à plus d'un égard. On est frappé surtout de ce caractère ascétique déjà signalé plus haut. C'est ainsi qu'il écrit : « Evitez avec soin la société des femmes.... vous trouverez des délassements moins périlleux qu'auprès de ces scorpions. » Le moyen-âge n'a jamais connu de milieu entre la licence grossière et l'abstinence monacale la plus absolue. L'idéal de la femme chaste et pure, de la mère vénérée, de l'épouse chérie, n'a point existé pour lui, et certes c'est une des causes les plus profondes de la grande infériorité morale de cette époque.

Les dernières années de la vie de Geiler se passèrent sans amener beaucoup d'événements d'une importance majeure. Entouré d'un petit nombre d'admirateurs fervents, fort goûté de la foule pour ses sermons originaux et ses anecdotes, plus encore que pour ses conseils austères, écouté du Magistrat qu'il avait plus d'une fois censuré, depuis le jour où il lui présentait ses *vingt et un articles*, Geiler coulait une existence assez douce dans nos murs. Le fait principal à mentionner dans ces dernières années, c'est la mort d'Albert de Bavière, l'évêque de Strasbourg, arrivée en 1506. Le prédicateur de la cathédrale, appelé à prononcer son éloge funèbre, montra bien par ses paroles qu'au fond le défunt n'avait point été digne, à ses yeux, de la haute position qu'il devait à sa naissance. Il exhortait en même temps les capitulaires à nommer un évêque qui fût un modèle des vertus épiscopales et chrétiennes. Le Chapitre répondit à ses exhortations en nommant Guillaume de Honstein. Nous avons sur ces faits une relation contemporaine, attribuée par une tradition constante au célèbre Sébastien Brant, alors secrétaire de la république. M. Dacheux critique, non sans véhémence, certains détails de ce récit et cherche en même temps à ébranler l'autorité qu'il peut avoir, en niant qu'il soit sorti de la plume de l'auteur de la *Nef des Fous*. Nous devons faire remarquer tout d'abord que, fût-elle

anonyme, cette relation, visiblement contemporaine, est antérieure à l'époque des luttes religieuses et ne peut être arguée par suite de calomnie sectaire. Nous dirons ensuite que nier la valeur d'un renseignement, parce qu'il sort de source protestante, serait aussi contraire au bon sens historique que si l'on voulait, dans d'autres rangs, refuser à M. Dacheux toute créance, à cause de la foi qu'il professe, ou de l'habit dont il est revêtu. Et comme Clussrath, le régistrateur officiel des archives strasbourgeoises, déclare formellement que ce récit est de Brant, il n'y a pas ombre de motif pour refuser son témoignage, en s'appuyant sur Grandidier ou tel autre écrivain postérieur. Quant à l'anecdote en elle-même, qui provoque l'indignation de M. Dacheux, je ne songe point à la discuter ici. Je m'étonne seulement qu'il n'ait point vu que le récit de Brant n'incrimine absolument pas les mœurs du nouvel évêque, mais seulement celles de quelques-uns des jeunes chanoines du Chapitre. Et franchement, nous en savons assez sur la conduite du haut clergé de cette époque, ne fût-ce que par l'ouvrage de M. Dacheux lui-même, pour qu'il n'y ait point lieu d'être étonné de ce que certains dignitaires ecclésiastiques eussent agi comme on le leur reproche.

En tout cas, les conseils que prodigua Geiler au nouvel évêque ne furent guère plus écoutés que ceux qu'il avait donnés à son prédécesseur, et notre auteur lui-même déclare que le découragement de l'illustre prédicateur fut profond, en voyant que ses paroles trouvaient si peu d'écho. Il ne survécut pas longtemps d'ailleurs à ces dernières épreuves. La maladie qui le minait depuis plusieurs années, l'hydropisie, finit par l'emporter, et, le 10 mars 1510, cet homme de bien, l'un des fils les plus distingués de notre chère Alsace, fermait les yeux à la lumière du jour et s'endormait dans la paix du Seigneur.

Un dernier chapitre apprécie Geiler comme orateur sacré. C'est de toutes les parties du livre celle que nous trouvons

la plus écourtée. Sans doute M. Dacheux, en multipliant en note, dans les chapitres précédents, les citations textuelles de notre prédicateur, a fourni à tout lecteur attentif l'occasion de se renseigner sur ce sujet. Nous aurions désiré néanmoins le voir s'étendre plus longuement sur la valeur littéraire de l'orateur et sur le caractère de ses nombreux écrits. Car, en définitive, c'est là, ce n'est pas dans ses opinions théologiques, ni même dans son influence religieuse, que réside l'originalité de Geiler. Les unes étaient celles de son époque, l'autre fut limitée dans ses effets et la trace s'en est rapidement perdue. Ce qui fait qu'on revient de nos jours au moraliste, à l'orateur populaire qui réunissait, il y a trois siècles et demi, les foules strasbourgeoises au pied de sa chaire, c'est le cachet tout spécial de son éloquence; on éprouve une impression plus littéraire encore que religieuse, en écoutant ce style fortement imagé, coupé d'anecdotes, de réminiscences personnelles, et si différent en toutes choses de la prose châtiée des sermonnaires contemporains.

Je sais bien que, dans les pages de M. Dacheux, aucun point essentiel n'est entièrement passé sous silence, mais il y aurait eu lieu de développer encore la plupart des points traités dans ce chapitre et de l'*illustrer* davantage par une série d'exemples topiques. Nous formulerions une critique analogue au sujet de la note relative aux éditions de Geiler, si l'auteur ne nous promettait là-dessus un nouveau travail, qui sera le bien-venu pour tous les amateurs d'*Alsatiques*.

Nous sommes arrivés au bout de notre tâche, ayant parcouru dans son ensemble, et la plume à la main, cet élégant et volumineux ouvrage, dont nous signalerons, en terminant, l'exécution artistique (portrait, fac-simile, etc.), ainsi que l'impression généralement correcte et soignée. Sans essayer de masquer, d'une façon peu franche, notre désaccord avec l'auteur sur bien des points de la philosophie de l'histoire et de la critique historique, nous espérons avoir présenté toujours nos

dissentiments d'un accent suffisamment courtois pour répondre au ton de modération véritable que notre auteur a bien rarement oublié lui-même. Signalant les défauts et les erreurs que présente, à notre avis, cette biographie de Geiler, nous avons tenu tout particulièrement pourtant à faire ressortir ses nombreux et très sérieux mérites. Nous répétons encore une fois, en prenant congé de l'ouvrage, que c'est la monographie la plus consciencieuse et la plus complète que nous possédions actuellement sur la matière. Espérons que l'auteur voudra bien accepter nos éloges et nos critiques, exprimés avec une égale franchise. Nous ne nous flattons point de le convaincre ou de le convertir à nos idées modernes; de son côté, il trouvera naturel que nous réclamions un droit, qu'on ne respectait point encore au temps dont il raconte l'histoire, le droit d'avoir et d'exprimer une opinion indépendante sur les hommes et les choses. Il ne s'étonnera pas que nous en usions avec une fermeté de convictions dont il nous a donné l'exemple, et qui n'exclut point d'ailleurs le plus entier respect pour les contradictions sincères, tout en sauvegardant les droits de la critique.

Rod. Reuss.

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR LES

HOMMES DE LA RÉVOLUTION

A

STRASBOURG ET LES ENVIRONS

Suite.

HERVÉ (CHARLES-FRANÇOIS),
Rue des Juifs.

1776. Licencié; membre de la tribu des maréchaux-ferrants.

1789. Procureur du roi au Conseil souverain d'Alsace. Chambre des ressorts non sujets à appel.

Juillet —. Lors des griefs qui s'élevèrent entre Barr et Strasbourg au sujet de l'affaire dite des forêts, il fut nommé l'un des commissaires pour prendre connaissance des titres sur les lieux.

10 août —. Avec Lauth, Saltzmann et autres, il arriva à Barr En descendant de voiture, on leur présenta l'ultimatum des communes de la seigneurie de Barr, qui n'était qu'une sommation de renoncer dans les vingt-quatre heures à toute prétention; qu'en cas de refus, les requérants se rendraient justice à eux-mêmes, en s'emparant de vive force de ce qu'on différerait de leur abandonner. On avait même préparé un acte en forme par lequel Strasbourg abdiquait tous ses droits

sur les forêts, avec un article final que la transaction ne serait définitivement passée et arrêtée qu'en vertu de pleins pouvoirs authentiques des représentants, ou des signatures individuelles de chacun d'eux.

Les Barrois savaient que les députés strasbourgeois n'avaient pas pouvoir pour obliger la ville, et qu'une fois rentrés chez eux, ils pourraient fort bien y rester. Ils résolurent donc d'en garder trois en otages, Hervé, Lauth et Saltzmann, chargeant les autres de contribuer, de toute leur influence auprès du Sénat et des XXI, à la consommation du grand œuvre. Ces derniers étant rentrés à Strasbourg rendirent compte le lendemain matin, 11 août, aux autorités strasbourgeoises, et celles-ci, ayant de justes inquiétudes sur le sort des otages et des propriétés de la ville, délibérèrent que l'acte serait ratifié, mais qu'il serait dressé un procès-verbal de toutes les circonstances de cette affaire, lequel serait déposé chez un notaire royal, avec protestation contre le consentement auquel Strasbourg était forcé. C'est le 27 septembre suivant que les trois otages rédigèrent et déposèrent au notaire Lacombe, pour servir et valoir à la ville, la relation du drame dans lequel ils avaient eux-mêmes joué un si triste et si désagréable rôle.

On connaît l'issue du procès au profit de Strasbourg.

8 février et 11 novembre 1790. Comme ex-sénateur, il est élu officier municipal.

27 mars 1791. Avec la municipalité, il approuve l'arrestation de Jæglé, curé de Saint-Laurent à Strasbourg.

17 septembre —. Il condamne sévèrement un mauvais pamphlet accusant Dietrich, Levrault et Noisette d'avoir été les instigateurs d'une tentative d'assassinat contre le cardinal-évêque de Rohan.

2 novembre 1793. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin le porte, lui et sa famille, sur une liste de 248 suspects, et peu de temps après, il est conduit au Séminaire

pour y rester jusqu'après la chute de Robespierre, juillet 1794.

HIRSCHEL (V.).

Avant 1789. Marchand de poissons et de gibier, Finckwiller, 61, à Strasbourg.

Juillet 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire du Temple-Neuf.

14 mars 1793. Membre du Conseil général du district de Strasbourg, sous la présidence de Breu.

7 octobre 1794. Membre du Comité de surveillance des hôpitaux militaires à Strasbourg.

17 janvier 1795. Officier municipal sous les maires Mathieu et Keppler.

1797. Administrateur municipal sous la présidence de Démichel.

HIRTH (ARMAND).

Avant 1789. Négociant à Strasbourg.

15 mars 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire, jusqu'à sa dissolution.

1797 à 1800. Président du tribunal de commerce à Strasbourg.

HOFFMANN.

Avant 1789. Bailli de Benfelden.

En 1789. Il lance un écrit : « Adresse à tous les bons citoyens de Strasbourg », qui fit grande sensation.

16 mars 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution à Strasbourg.

Il y donne lecture d'un mémoire sur la municipalité de Dambach et les excès commis dans l'exercice des pouvoirs.

26 mai —. Secrétaire général du Directoire de l'Administration du Bas-Rhin.

17 février 1791. Maintenu par les commissaires royaux, Dumas, Hérault et Foissey, envoyés en Alsace à la suite des troubles de janvier.

26 août —. A l'élection qui eut lieu au Château, il est confirmé dans ses fonctions et C. Barbier lui est adjoint comme suppléant.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire avec les amis de la Constitution, mais cette Société fait fermer la salle le 27 juin suivant.

3 juillet —. Signataire de l'adresse du Directoire du Bas-Rhin à l'Assemblée nationale, lors des attentats commis le 20 juin.

21 août —. Carnot le conserve secrétaire général.

12-14 novembre —. A l'élection tenue à Wissembourg, c'est Barbier qui le remplace.

Sous l'administration du 15 janvier 1793, il signe de nouveau secrétaire général du Directoire du Bas-Rhin; mais, à partir de là, et sous toutes les administrations départementales qui se sont succédées, c'est Barbier, occupant ce poste jusque fin 1794.

31 mars 1794. Teteret, dans une lettre de Paris aux sans-culottes de Strasbourg, avoue que l'ancien secrétaire général Hoffmann avait plus de talents que tous les administrateurs du Bas-Rhin ensemble.

25 mai —. Le Comité de surveillance des jacobins invite le Comité de surveillance de la commune de Strasbourg à le faire arrêter tout de suite.

26 —. L'agent national ordonne son arrestation comme dangereusement suspect et aristocrate.

30 —. Sa femme éprouve le même sort et tous deux restent enfermés jusqu'après la chute de Robespierre.

Dans cette année, il avait commencé un négoce dans la rue de la Mésange.

17 janvier 1795. Bailly le nomme notable de la commune de Strasbourg.

HOLTZAPFEL (C.).

Avant 1789. Fabricant de tabac à Strasbourg.

Janvier 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il est avec elle à l'Auditoire.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 20,000 livres, qu'il règle les 5-7 novembre 1793 et 26 août 1791.

26 mai 1791. Il est arrêté comme feuillant, ayant été de tout temps dans le sens contraire de la révolution fédéraliste, qui a déclamé contre les mesures de sûreté prises pour découvrir les complots de conspiration.

HOLTZAPFEL (J. F.).

Avant 1789. Négociant à Strasbourg.

Août 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution, qu'il suit le 7 février 1792 à l'Auditoire.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 50,000 livres qu'il règle les 16, 21 et 26 novembre.

30 novembre —. Enfermé au Séminaire.

1er décembre —. Il réclame en vain son élargissement.

17 —. Il insiste de nouveau, et le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin arrête qu'il sera donné connaissance au représentant Baudot que le réclamant a été un des membres chauds de la Société des feuillants de l'Auditoire, adhérent et partisan de Dietrich, muscadin; il est l'âme du parti et le frère du commandant d'un bataillon qui a contribué à la lâche reddition du fort Vauban.

21 —. Le même Comité le met en liberté.

1798 à 1800. Juge suppléant au tribunal de commerce de Strasbourg.

HUGOT.

1789. Quartier-maître trésorier du régiment d'Artois, cavalerie, en garnison à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution, devenue le 11 février suivant Société des amis de la Constitution.

HUGUENIN.

1790. Carabinier de la garde nationale de Strasbourg.

28 juillet 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution. Il prononce un discours dans lequel il promet, au nom de ses camarades, de rester fidèle à la Constitution, et le termine ainsi : « Si nous avons le bonheur de mourir pour la patrie, nos froides cendres ne cesseront de répéter en leur langage muet : Nous sommes les restes d'hommes qui ont vécu et combattu pour la liberté, et qui ont été les martyrs pour établir son règne ; suivez leurs traces. »

7 février 1792. Il suit la Société à l'Auditoire.

HUMBOURG (François-Antoine-Materne),
Rue des Prêtres.

Avant 1789. Avocat, puis greffier-notaire du corps des marchands, et officier-syndic du Grand-Chapitre de la cathédrale de Strasbourg.

8 février et 11 novembre 1790. Elu officier municipal.

4 janvier 1791. Signataire de la proclamation de la municipalité aux Strasbourgeois, lors des troubles près de Saint-Pierre-le-Vieux.

4 janvier 1793. Greffier du tribunal de commerce de Strasbourg.

2 novembre —. Lui et sa famille figurent sur une liste de 248 suspects, en le qualifiant d'ex-receveur.

7 décembre —. Membre du tribunal civil de Strasbourg, il certifie que Démougé s'est en tout temps montré comme un citoyen patriote.

17 janvier 1795. Le représentant Bailly le nomme juge suppléant au tribunal civil du district de Strasbourg, et en même temps greffier du tribunal de commerce de cette ville.

1797 à 1800. Il n'est plus que greffier au tribunal de commerce de Strasbourg.

HUMMEL (C.).

Avant 1789. Négociant à Strasbourg.

Juin 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il la suit à l'Auditoire.

ISENHEIM (Jean-Frédéric) fils.

Avant 1789. Potier d'étain, rue des Jacobins, à Strasbourg.

Novembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il la suit à l'Auditoire.

30 mai 1794. Mis au Séminaire comme fédéraliste et feuillant.

30 janvier 1795. Membre du Comité de la Société populaire régénérée. Elle publie son nouveau règlement d'après l'arrêté du représentant Bailly du 17 de ce mois.

JACOBI.

1789. Caissier de la vente des sels à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution, devenue le 11 février suivant celle des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il est avec elle à l'Auditoire, jusqu'à sa dissolution, le 27 juin suivant.

24 novembre 1793. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin, lui refuse le certificat de civisme. Il est mis au Séminaire.

JACOBI.

1789. Associé de la maison de commerce *Fabri et Jacobi*, rue Rousseau, à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révo-

lution, devenue, dès le 11 février, Société des amis de la Constitution.

8 février —. Proposé pour la nouvelle municipalité.

7 février 1792. Il suit à l'Auditoire les amis de la Constitution.

31 octobre 1793. Saint-Just et Lebas imposent *Fabri et Jacobi* à 20,000 livres, payées le 5 novembre suivant.

30 juin 1794. Ils sont surveillés par un planton.

4 juillet —. Avilisseurs de la monnaie nationale, l'accusateur public Neumann décidera si on doit les expédier à la Conciergerie de Paris, ou les livrer au tribunal criminel du Bas-Rhin. La chute de Robespierre, arrivée le 27 juillet, mit fin à ces poursuites.

17 janvier 1795. Nommé administrateur du Bas-Rhin.

JACQUET, cadet.

1789. Homme de loi, rue des Veaux, 20.

23 avril 1790. Secrétaire de la Société de correspondance nationale de Strasbourg, il communique à celle des amis de la Constitution une lettre de Lafayette du 13, par laquelle ce général accepte la correspondance avec Strasbourg.

1792. Avoué au tribunal du district de cette ville.

30 mai 1794. La municipalité ordonne de l'incarcérer. Il est qualifié d'homme de loi, commissaire adjoint de police, professeur de droit canon, et fanatique.

1er juillet —. Il est incarcéré, ses papiers mis sous scellés, et sa femme en prison. La chute de Robespierre les rendit à la liberté.

1797. Inscrit au tableau des défenseurs officieux près les tribunaux du Bas-Rhin.

JACQUIN (Nicolas),
Faubourg-Blanc.

1790. Jurisconsulte à Strasbourg. Il souscrit pour 500 livres à la contribution patriotique.

Février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il la suit à l'Auditoire.

JACQUOT (F.).

1789. Commissionnaire de roulage à Strasbourg.
Décembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.
7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire, où il reste jusqu'à la fin.
1793. Il fut enfermé au Séminaire.

JARD (Louis-Alexandre), baron de Panvilliers.

1757. Né à Niort, où il exerçait la profession de médecin en 1789. Ses principes, favorables aux réformes réclamées, le firent nommer procureur-syndic des Deux-Sèvres.
1791. Député à l'Assemblée législative.
1792. A la Convention nationale pour ledit département.
15-19 janvier 1793. Dans le procès de Louis XVI, il vota la détention, le bannissement à la paix, et se prononça pour le sursis.

Un des membres les plus actifs du Comité des secours publics à Paris. Chargé de plusieurs missions dans l'Ouest. Sa modération dans cette contrée, où se développaient déjà les germes de la guerre civile, le fit dénoncer par Marat comme « modéré ».

1795. Membre du Conseil des Cinq-Cents.
Juillet —. Envoyé à Strasbourg pour y organiser l'Ecole centrale. Les professeurs qu'il y installa furent Schweighæusser, le célèbre helléniste, Hermann, Herrenschneider, Arbogast, mathématicien, Massenet pour l'histoire et Hullin pour la littérature française.

A son retour à Paris, il fut nommé membre du Tribunat, puis secrétaire, président et questeur de ce corps. Il fit le rapport tendant à conférer à Bonaparte, premier Consul, la dignité impériale. Plus tard, il est membre de la Légion d'honneur.

1804. Présenté par le collége électoral des Deux-Sèvres comme candidat au Sénat conservateur, il n'y fut point appelé.

1807. Président à la Cour des comptes.

1812. Il complimente l'empereur sur son retour de Russie, et l'assure de son dévouement le plus absolu et le plus sincère à sa personne et à sa descendance.

5 avril 1814. Il adhère à la déchéance de Napoléon, et exprime son vœu pour le retour des Bourbons.

1815. Les Deux-Sèvres le nomment député.

JOBIN,
prêtre assermenté.

Mars 1791. Professeur à la Faculté théologique de Strasbourg, vicaire directeur du séminaire épiscopal sous l'évêque Brendel.

22 octobre —. Il proteste contre le discours de son collègue Schneider en faveur du mariage des prêtres.

JUNCKER (Jean-Henri) père,
ex-sénateur.

Avant 1789. Fabricant de tabac à Strasbourg.

8 février 1790. Proposé pour la municipalité.

Février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il la suit à l'Auditoire.

31 octobre 1793. Imposé à 10,000 livres qu'il règle le 5 suivant.

17 janvier 1795. Commandant en second du 7e bataillon de la garde nationale de Strasbourg.

30 janvier —. Membre du Comité de la Société populaire régénérée. Il signe le nouveau règlement et un appel à la charité publique le lendemain 31.

JUNDT (Abraham).

1789. Aubergiste à Strasbourg.

31 octobre 1793. Saint-Just et Lebas l'imposent à 12,000 livres qu'il règle les 5 et 7 novembre.

Le représentant Bailly le nomme, le 17 janvier 1795, membre du bureau de conciliation à Strasbourg, et, le 20 janvier, il siége déjà dans la cause Mondelly contre la veuve Ehrlenholtz.

KAMMERER (PHILIPPE-JACOB),
cordier, quartier des Bouchers, n° 49, à Strasbourg.

Avant 1789. Administrateur de la paroisse de Saint-Nicolas. Sénateur de la tribu de la Moresse.

8 février et 11 novembre 1790. Elu notable.

26 février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

27 mars —. A la municipalité, il signe le jugement de Jæglé, curé de la paroisse de Saint-Laurent.

14 novembre —. Il est maintenu notable.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire avec les amis de la Constitution.

3 juillet —. Officier municipal. Il signe l'adresse à l'Assemblée nationale demandant la poursuite et la condamnation des envahisseurs du château des Tuileries le 20 juin.

13 octobre —. Suppléant au bureau de paix.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 3000 livres, qu'il paie les 6 et 9 novembre.

7 octobre 1794. Au Comité révolutionnaire, il est nommé de la Commission de surveillance des hôpitaux militaires de Strasbourg.

KARTH (D.).

1789. Négociant à Strasbourg.

14 mai 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il va avec elle à l'Auditoire.

1797. Associé des héritiers de feu J.-Fréd. Dietrich, banquier à Strasbourg et propriétaires des forges du Jægerthal.

KARTH (F.-F.).

1789. Epicier à Strasbourg.

26 février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il la suit à l'Auditoire.

31 octobre 1793. Imposé à 30,000 livres, réglées les 6 et 7 novembre.

KARTH (Jean-Nicolas).

Avant 1789. Négociant à Strasbourg.

26 février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il la suit à l'Auditoire.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 5000 livres. réglées le 3 décembre.

KAST (Benoît-Philippe).

1789. Marchand de draps, rue des Hallebardes, à Strasbourg.

8 février 1790. Elu notable du Conseil municipal.

10 novembre —. Membre de la Société des amis de la Constitution.

11 —. Maintenu notable.

27 mars 1791. Il approuve la mise en arrestation de Jæglé, curé de la paroisse de Saint-Laurent.

14 novembre —. De nouveau élu notable.

7 février 1792. Avec les feuillants, il est à l'Auditoire.

19 août —. Suspendu comme notable par le Conseil exécutif de l'Assemblée nationale.

22 —. Carnot l'adjoint comme suppléant au maire provisoire Lachausse.

18 janvier 1793. Officier municipal.

21 —. Il refuse ces fonctions.

31 octobre —. Imposé par Saint-Just et Lebas à 60,000 livres, qu'il régle les 5 et 7 novembre.

30 mai 1794. La municipalité le fait arrêter comme égoïste, qui a quitté la Société populaire pour aller à celle des feuillants.

4 juillet —. Comme avilisseur de la monnaie nationale, Neumann, accusateur public, doit dire si on doit le transférer à la Conciergerie de Paris, ou le traduire au tribunal criminel de Strasbourg. La chute de Robespierre mit fin à ces poursuites.

Digitized by Google

KAUFFMANN (Louis),
de Matzenheim, rue Saltzmann, au Louvre.

1789. Huissier-audiencier au siége royal de la maîtrise des eaux et forêts de la Haute-Alsace. Receveur de l'évêché à la chambre des comptes pour la prémissence de Rhinau.

8 avril —. Elu membre aux Etats généraux.

26 août 1791. Comme ancien député, il est élu membre de l'administration du Bas-Rhin pour le district de Benfeld. Ce corps, s'étant constitué peu après, nomma son Directoire. Il en fut membre sous la présidence de Victor de Broglie.

3 juillet 1792. Signataire de l'adresse du Directoire à l'Assemblée nationale, lors des attentats du 20 juin.

21 août —. Suspendu.

12-14 novembre —. A l'élection tenue à Wissembourg, de nouveau élu membre de l'administration départementale du Bas-Rhin.

15 janvier 1793. Il est encore en fonctions; mais destitué peu de jours après.

21 octobre 1795. Elu député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative.

1797. Membre du Conseil des Anciens. Décédé un an après.

KECK (F.) et KECK (J.).

Avant 1789. Négociants à Strasbourg.

Décembre 1790. Tous deux reçus membres de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Ils la suivent à l'Auditoire.

31 octobre 1793. L'un d'eux était libraire et fut imposé par Saint-Just et Lebas à 4000 livres, réglées les 6, 7 et 9 novembre.

KEPPLER (Maximilien-Xavier).

1789. Avocat à Landau.

26 mai 1790. Membre du Conseil général du département du Bas-Rhin.

17 février 1791. Les Commissaires royaux envoyés en Alsace le nomment membre du Directoire du Bas-Rhin.

26 août —. A l'élection tenue au château de Strasbourg, il est de nouveau nommé administrateur du département.

21 août 1792. Carnot le maintient dans ces fonctions.

1793. Destitué.

6 décembre 1794. Vice-président du Directoire du district de Strasbourg.

17 janvier 1795. Maintenu au Directoire par le représentant Bailly. — Michel Mathieu, nommé maire de Strasbourg le 28 janvier 1795, s'étant retiré peu de temps après, fut remplacé par Keppler.

12 octobre —. Destitué pour avoir convoqué et favorisé la permanence des douze sections de Strasbourg.

24 mars 1800. Député au Corps législatif, en remplacement de Salenave, des Basses-Pyrénées, décédé.

KERN (Philippe-Frédéric-Louis), aîné.

1789. Conseiller de régence du comté de Hanau-Lichtenberg. Juge à sa commission forestale. Conseiller du Consistoire de la confession d'Augsbourg du même comté.

1791. Premier commis au bureau des travaux et contributions publiques de l'administration départementale du Bas-Rhin.

Janvier 1792. Il se retire dans le pays de Pirmasens.

2 novembre 1793. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin le porte sur la liste des personnes suspectes.

24 avril 1794. Secrétaire général du Directoire du Bas-Rhin, en même temps que C. Barbier.

13 avril 1797. Démissionnaire.

8 avril 1802. En vertu des lois organiques, le premier consul le nomme président du Consistoire général de la confession d'Augsbourg à Strasbourg.

1803. Membre du Conseil municipal de Strasbourg.

1804. Directeur de l'Académie protestante de Strasbourg et juge au tribunal criminel du Bas-Rhin.

1847. Décédé à Strasbourg, doyen du Conseil de préfecture, professeur doyen de la Faculté de droit, chevalier de la Légion d'honneur.

De 1793 à 1795, il rédigea, avec J. Frantz, le *Courrier de Strasbourg*.

KERNER.

Juillet 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

11 septembre —. Secrétaire de ladite Société, il signe l'adresse aux citoyens de la ville de Metz.

7 février 1792. Il suit la Société à l'Auditoire.

KIEFFER (Jean-Daniel).

Avant 1789. Fripier à Strasbourg.

26 juillet 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il la suit à l'Auditoire.

1er novembre 1793. Accusé d'avoir accaparé des draps, le tribunal révolutionnaire de Schneider le condamna à être mené par la ville, le premier jour destiné au repos, un ballot de drap sous le bras, et à la confiscation de tous ses draps, ce qui fut exécuté le 21 décembre suivant.

KIRSTEIN (Joseph-Ferdinand) père, dit Kürtenstein.

1789. Orfèvre-juré-garde à Strasbourg. Ex-sénateur.

15 mars 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

14 novembre —. Elu notable.

7 février 1792. A l'Auditoire.

6 décembre —. Maintenu notable.

18 janvier 1793. Suspendu.

14 novembre —. Commandant de la garde nationale, il est transporté à Besançon.

28 novembre 1793. Dans une lettre datée de cette ville au Comité de sûreté générale du Bas-Rhin, il réclame sa mise en liberté; on passe outre.

7 décembre —. Cependant il atteste, à Strasbourg, que Démougé s'est toujours montré comme citoyen patriote; cela prouverait que le Comité serait revenu sur sa décision.

17 janvier 1795. De nouveau nommé notable et commandant chef du 3e bataillon de la garde nationale de Strasbourg.

KOB (J.-G.).

1789. Epicier-droguiste, rue Fladergass, à Strasbourg.

Février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il la suit à l'Auditoire.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 20,000 livres, qu'il paie le 11 novembre.

30 juin 1794. Gardé à vue par un planton.

4 juillet —. Les jacobins le font figurer sur une liste d'avilisseurs de la monnaie nationale (les assignats).

KOCH (Christophe-Guillaume).

9 mai 1737. Né à Bouxwiller.

Avant 1789. Docteur et professeur en droit à l'Université de Strasbourg. Il enseigne aussi l'histoire, les traités de paix, le droit public et les intérêts des princes.

1790. Membre de l'administration départementale du Bas-Rhin.

29 octobre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

26 août 1791. Elu député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative. — Pendant son séjour à la Chambre, il eut occasion, comme en 1789, de prendre en mains la défense des biens ecclésiastiques, et si le patrimoine du Séminaire protestant de Strasbourg n'a pas éprouvé le même sort que celui du clergé catholique, c'est en

grande partie à lui qu'on le doit, car il obtint de l'Assemblée nationale la confirmation de la loi du 24 août 1790.

2 septembre 1792. Il ne fut point réélu à la Convention nationale.

Mars 1793. Il alla à Besançon témoigner en faveur de Dietrich.

8 octobre —. Il sera éloigné à vingt lieues des frontières de l'Alsace.

17 —. Il figure sur une liste de proscription dressée par les jacobins et présentée au Comité de sûreté générale du Bas-Rhin.

2 novembre —. Le même Comité la porte sur sa liste des personnes suspectes.

15 —. Il paie 6000 livres pour sa part dans l'emprunt forcé de Saint-Just et Lebas du 31 octobre.

1er décembre —. Par ordre de Schneider et sur réquisitoire du Comité central d'activité révolutionnaire du Haut-Rhin, il est conduit en prison à Strasbourg.

2 septembre 1794. Le club des jacobins le porte sur la liste des chefs de parti de la faction Dietrich. — Il est mis en liberté après neuf mois de captivité.

17 janvier 1795. Le représentant Bailly le nomme de nouveau membre de l'administration départementale du Bas-Rhin, tout en le maintenant professeur d'histoire à l'Institut national de France à Strasbourg.

Juillet 1798. Lors du congrès tenu à Rastadt, et par ordre du gouvernement français, il se rendit à la conférence de Soultz-sous-Forêts, pour vider quelques questions qui s'étaient élevées entre la France et l'Autriche.

1799. Bibliothécaire de la ci-devant Université protestante de Strasbourg.

1802. Il contribua à la rédaction du projet d'organisation de l'Eglise de la confession d'Augsbourg. — Nommé membre du Tribunat, il prit une part active à la réorganisation de l'ancienne Université de Strasbourg. — Lors de la suppression du Tribunat, il se consacra à ses travaux d'histoire et à l'Eglise d'Alsace.

26 octobre 1813. Décédé. Son monument est dans l'église de Saint-Thomas.

KOCH (F.).

1789. Marchand de fer à Strasbourg.

29 octobre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire, où il reste jusqu'à la fermeture de la salle.

1793. Enfermé au Séminaire.

KŒNIG.

1792. Procureur provisoire du district de Wissembourg.

12-14 novembre 1792. A l'élection tenue à Wissembourg, il est élu membre du Directoire du Bas-Rhin.

3 octobre 1793. Destitué comme feuillant, qui a refusé de signer l'adresse d'adhésion à la révolution du 31 mai, et celle rédigée contre Dietrich.

5 —. Il signe encore comme administrateur.

14 —. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin ordonne qu'il sera éloigné à vingt lieues des frontières d'Alsace, et tenu d'indiquer le lieu de sa résidence.

1800. Comme ancien procureur, il est proposé pour avoué au tribunal d'appel des départements Haut- et Bas-Rhin, Mont-Terrible et du pays de Montbéliard, siégeant à Colmar.

KOFFLER (A.).

Avant 1789. Négociant à Strasbourg.

Janvier 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il la suit à l'Auditoire.

Sous Napoléon Ier, il alla s'établir fabricant de tabac à Kehl, sous la raison commerciale *Koffler & Gros*.

KOLB (FERDINAND).

Avant 1789. Négociant, Grand'rue, à Strasbourg.
Mars 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.
14 novembre 1791. Elu notable.
7 février 1792. A l'Auditoire.
3 juillet —. Signataire de l'adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale, lors des troubles du 20 juin.
4 janvier 1793. Juge suppléant au tribunal de commerce de Strasbourg.
31 octobre —. Imposé par Saint-Just et Lebas à 80,000 livres, qu'il verse les 6, 7 et 9 novembre.
21 novembre —. Conduit au Séminaire.
22 —. Il réclame sa mise en liberté; on passe outre.
27 —. Nouvelle demande, mais en vain.
11 décembre —. On lui délivre quittance pour l'argenterie qu'il a donnée en don patriotique, mais il restera au Séminaire.
13 —. Son épouse remet un second don patriotique en argenterie; alors le Comité de sûreté générale ordonne son élargissement, mais il aura un planton et contribuera à l'entretien des pauvres reclus au Séminaire.
24 —. Le planton est retiré.
Mai 1794. De nouveau enfermé au Séminaire jusqu'à la chute de Robespierre.

KOLB (MAURICE).

1790. Secrétaire au district de Strasbourg.
Avril 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.
7 février 1792. A l'Auditoire.
14 mai —. Délégué pour organiser la garde nationale du district de Strasbourg. Il était alors inspecteur des forêts nationales du Bas-Rhin.
11 décembre 1793. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin ajourne la prononciation sur son certificat de civisme.

13 —. Il ne lui sera délivré qu'après qu'il aura rempli la commission dont il est chargé par le département de faire arriver en ville, par chaque décade, 200 cordes de bois de chauffage.

17 janvier 1795. Membre de l'administration du Bas-Rhin.

1797 à 1800. Inspecteur en chef des forêts du département du Bas-Rhin, avec résidence à Saverne.

KRAMP (C.), à côté de Saint-Nicolas.

1790. Docteur en médecine, attaché à l'Ecole des accouchements à Strasbourg.

Janvier 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il la suit à l'Auditoire jusqu'à sa fin.

1793. Enfermé au Séminaire.

KRATZ (Abraham), Grandes Arcades.

1781. Membre de la tribu des pelletiers.

1788. Employé à la Tour aux Pfennings.

1789. Licencié et sénateur.

11 novembre 1790. Elu notable.

27 mars 1791. Signataire de la délibération de la municipalité, ordonnant l'arrestation de Jæglé, curé de Saint-Laurent.

14 novembre —. Elu officier municipal au bureau de la police. Commissaire pour la levée des scellés des greffes supprimés et pour la contribution foncière des villages.

3 juillet 1792. Signataire de l'adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale, demandant la poursuite et la punition des auteurs de la journée du 20 juin.

13 octobre —. Suppléant au bureau de paix établi par le tribunal du district de Strasbourg.

6 décembre —. Elu pour la dernière fois officier municipal.

18 janvier 1793. Suspendu provisoirement par Couturier, Rühl et Dentzel. A cette époque critique, la Société des jacobins de Strasbourg, dans ses remarques adres-

sées aux représentants du peuple, sur les corps civils du Bas-Rhin et les employés municipaux, le qualifiait à tort ou à raison, d'homme nul, mais feuillant, attaché par les oreilles au char de Dietrich et compagnie.

17 janvier 1795. Le représentant Bailly le nomme substitut de l'agent national, Fréd. Herrmann, près le Conseil municipal de Strasbourg.

1798. Juge au tribunal civil de Strasbourg et membre du bureau de bienfaisance.

KUEHN (François), aîné,
ex-sénateur.

1789. Négociant, rue des Serruriers, à Strasbourg.

26 février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il la suit à l'Auditoire.

30 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 30,000 livres, qu'il paie les 5, 7, 12 et 13 novembre.

21 novembre —. Conduit au Séminaire.

24 —. Sa femme est enfermée au collège, place du Château.

28 —. Il demande sa liberté. Refusée.

11 décembre —. Sa femme sollicite en vain l'élargissement de son mari.

21 —. Tous deux sont mis en liberté.

30 mai 1794. De nouveau interné, comme homme riche, égoïste, qui a ses deux associés à l'Etranger. La chute de Robespierre le mit en liberté.

17 janvier 1795. Le représentant Bailly le nomme notable de la commune.

KUGLER (R.), aîné, place Saint-Thomas.

1789. Licencié et professeur des Digestes et du droit féodal à l'Université de Strasbourg.

Décembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il la suit à l'Auditoire.

1792. Administrateur de la fondation de Saint-Thomas.

KUHN (François-Ignace),
d'Erstein.

1790. Membre du district de Benfeld et maire de la petite ville d'Erstein.

26 mai —. Elu membre de l'administration départementale du Bas-Rhin.

1er octobre —. Il fait partie de son Directoire.

Janvier 1791. Les troubles amènèrent la révocation de ce Directoire. Seul, il fut maintenu en fonction.

17 février —. Il entre dans la nouvelle administration provisoire, nommée sous la présidence de Richard Brunck.

15 mars —. Membre de la Société des amis de la Constitution.

8 août —. A l'élection tenue au château à Strasbourg, il est maintenu administrateur du Bas-Rhin et passe peu après au Directoire.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire avec les amis de la Constitution.

14 mai —. Encore membre du Conseil général du Bas-Rhin.

12-14 novembre —. A l'élection de Wissembourg, on le proposa de rechef pour l'administration du Bas-Rhin; mais Schneider l'avait tellement noirci aux yeux des électeurs, dans son journal l'*Argos*, qu'il ne fut pas réélu, d'autant plus qu'il était signataire de l'adresse du 3 juillet à l'Assemblée nationale, demandant la poursuite des auteurs des troubles du 20 juin 1792. — Il logeait alors rue Saltzmann, au Louvre.

KUHN (F.), cadet.

Décembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire, jusqu'au jour de la fermeture de la salle.

1793. Enfermé au Séminaire.

LABORDE (De).

1789. Capitaine du génie à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution devenue, dès le 11 février suivant, Société des amis de la Constitution, qu'il ne quitta que pour rejoindre l'armée en 1792.

LACHAUSSE (Augustin-Meinrad), aîné.

Avant 1789. Médecin des armées, puis docteur-médecin praticien, rue des Hallebardes, à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution et, le 11 février suivant, de celle des amis de la Constitution.

8 février —. Elu notable du Conseil municipal.

11 novembre —. Il passe officier municipal.

4 janvier 1791. Signataire de la proclamation aux Strasbourgeois, lors des troubles près de Saint-Pierre-le-Vieux. Des bruits malveillants s'étaient répandus dans ce quartier, les ornements sacrés allaient être enlevés de cette église. La foule y pénétra, et son égarement alla jusqu'à sonner le tocsin.

9 mars —. Président de la Société des amis de la Constitution. Il annonce aux membres correspondants et particulièrement aux électeurs du Bas-Rhin, que des fourbes séditieux ont eu l'impudence de faire imprimer et répandre dans la campagne un prétendu catéchisme, dans lequel les saintes vérités de la religion sont travesties, ridiculisées et remplacées par les principes les plus impies.

Dans le même mois, il fut nommé, par le Directoire du Bas-Rhin, commissaire municipal de Saverne, en remplacement de la municipalité suspendue le 9. Il avait pour mission de rétablir l'ordre et la tranquillité, et de ramener la confiance et la concorde dans cette ville.

19 avril —. Il organise la Société populaire de Saverne, à l'instar de celle de Strasbourg.

27 juin —. Avec Rühl, du Directoire du Bas-Rhin, il accompagne les commissaires royaux, Custine, Chassey et Regnier, dans une tournée du département.

6 septembre —. Rentré à Strasbourg, il signe la délibération de la municipalité, réfutant un vil pamphlet accusant Dietrich, Levrault et Noisette d'avoir été les instigateurs d'une tentative d'assassinat contre le cardinal de Rohan.

14 novembre —. Maintenu officier municipal, chargé de la vente des biens nationaux et de la contribution foncière des villages.

7 février 1792. Il est avec la Société des amis de la Constitution à l'Auditoire.

12 août —. Signataire de la proclamation de la municipalité aux Strasbourgeois et dont voici la teneur :

> Nous ne faisons pas grâce au pouvoir exécutif de ses fautes; mais en anéantir dans ce moment de crise le dépôt entre les mains de Louis XVI, serait en livrer la conquête au choc des partis, et porter à son comble une division qui nous ôterait jusqu'à l'espoir de pouvoir résister aux forces supérieures ennemies, dont nous sommes assaillis de toute part. Ce n'est qu'en nous ralliant à la Constitution que la patrie peut être sauvée.

22 août —. Carnot, Prieur et Ritter le nomment maire provisoire, sous le titre de commissaire aux fonctions municipales.

8 septembre —. Rivage, de Paris, mande aux jacobins qu'il a remis à l'Assemblée nationale la pétition dont l'avait chargé Lachausse ; que l'Assemblée y a fait droit en décrétant d'accusation Fréd. de Dietrich. Peu après, il délègue ses pouvoirs de maire provisoire au professeur Braun.

10 décembre —. De Paris, Levrier le dénonce aux jacobins de Strasbourg, pour avoir protégé les feuillants.

19 —. Le général Coustard assure le club du contraire et le traite d'homme respectable.

21 janvier 1793. Il refuse à Couturier et Dentzel la charge de maire. Saum l'ayant également déclinée, c'est Monet qui fut nommé, et son rôle est terminé.

LAQUIANTE (François-Marie-Louis-Nicolas-Jean-Thomas d'Aquin-Bruno), fils.

22 septembre 1780. Notaire royal à la Chambre des contrats de Strasbourg. Immatriculé au Conseil souverain d'Alsace et au Directoire de la noblesse. Notaire apostolique de la Cour épiscopale de Strasbourg.

1780-1792. Il a exercé la charge simultanément avec son père, puis seul, pour son compte, jusqu'en 1807.

1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

16 janvier 1791. On fait connaître à la Société qu'il est arrivé à Paris avec 150,000 livres, pour solder les pensions de tous les moines, ecclésiastiques et autres.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire.

27 novembre 1794. Il procède à l'inventaire des effets de l'ex-maire Monet.

LASALLE (F.).

1789. Officier au régiment d'infanterie Alsace.

13 juillet 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution. Il prononce un discours sur le danger qu'il trouve à laisser au roi le pouvoir de commander en personne, pendant la guerre, une armée française.

1792. Il quitte l'Auditoire pour aller à l'armée.

LAUBADÈRE (De).

1789. Officier du génie à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution, transformée, dès le 11 février suivant, en celle des amis de la Constitution.

Février 1792. Il est avec elle à l'Auditoire, mais pour peu de temps, ayant rejoint l'armée.

LAUTH (Jean-Jacques).

Avant 1789. Homme de loi, avoué à Strasbourg.

1739. Employé à la municipalité.

10 août —. Il se rend à Barr avec Hervé, Saltzmann et autres, pour y défendre les intérêts de la ville de Strasbourg dans la question des forêts.

31 mars 1793. Au nom des douze sections, il présente à la Convention nationale un précis sur la situation de la ville de Strasbourg.

1er avril —. Il demande à paraître à la barre, et, le même soir, il est admis pour dévoiler à l'Assemblée la source des malheurs de cette cité.

4 —. Il demande de nouveau à s'expliquer.

5 —. Le soir, il attaque avec énergie l'intrigue et l'imposture de Teteret et de Kienlin, alors aussi à Paris. Il avait pour ainsi dire obtenu gain de cause. La réintégration des administrateurs suspendus par Couturier et Dentzel fut arrêtée par la Convention nationale; mais, travaillée par des influences, elle l'annula le même jour, et ces deux décrets contradictoires arrivèrent à Strasbourg par le même courrier.

Il resta à Paris jusqu'en juin suivant, et, comme son séjour dans la capitale devenait inutile, il annonça, le 11 juin, au Comité des douze sections son prochain retour.

2 novembre —. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin le porte sur la liste des suspects et il est enfermé au Séminaire jusqu'après la chute de Robespierre.

LAUTH (J.-N.).

Avant 1789. Négociant à Strasbourg,

26 février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire jusqu'à la fermeture de la salle.

Novembre 1793. Enfermé au Séminaire comme suspect.

LEDUC (N.)

1789. Employé à la loterie à Strasbourg.

Janvier 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire jusqu'à la fin.

LEHN.

1790. Juge de paix à Bœrsch.

1791. Juge de paix à Rosheim pour la section de Bischoffsheim.

26 août 1791. En cette qualité, il est élu membre de l'administration du Bas-Rhin.

21 août 1792. Suspendu pour n'avoir pas voulu retirer sa signature au bas de l'arrêté interdisant les réunions des sociétés politiques.

12-14 novembre —. A l'élection tenue à Wissembourg, il fut un des cinq derniers candidats qui n'eurent pas assez de voix pour rentrer dans l'administration départementale. Comme partisan de Dietrich, il fut enfermé au Séminaire.

19 décembre 1793. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin le met en liberté.

LÉPY.

1789. Maître de danse, près les Petites-Boucheries, à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution, transformée le 11 février suivant en celle des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il la suit à l'Auditoire jusqu'à la fermeture de la salle.

LESTRANGES (L.).

1790. Capitaine au régiment de cavalerie de la reine à Strasbourg.

31 janvier 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

1792. Il la quitte pour aller à l'armée.

LEVRAULT (François-Laurent-Xavier-Louis), aîné.

1789. Imprimeur de l'intendance et de l'Université épiscopale, rue des Juifs, à Strasbourg. Membre du Comité de la garde nationale.

15 janvier 1790. Avocat général de la ville de Strasbourg. Membre fondateur de la Société de la révolution, transformée, le 11 février suivant, en celle des amis de la Constitution. Ledit jour, il en est le secrétaire.

8 —. Substitut du procureur de la commune.

7 avril —. Il publie une requête à la municipalité contre le procès-verbal de la deuxième section de la commune, le qualifiant de *mauvais citoyen*, pour avoir, dans une séance des amis de la Constitution, parlé en faveur des Juifs. En réponse, parut la brochure : *Citoyens, soyez sur votre garde pour votre liberté.*

17 août —. Président de ladite Société, en remplacement de Boissière, il prononce un discours, dont voici l'introduction :

> Citoyens, amis de la Constitution, la liberté et la loi : voilà le cri qui, dans tout le royaume, fait tressaillir le cœur des Français.
>
> Union, vigilance, instruction, tels sont les moyens qui perpétueront les bienfaits de l'Assemblée nationale, tels sont les devoirs communs de tous les citoyens.

11 novembre —. Elu procureur de la commune.

4 janvier 1791. Comme tel, il signe la proclamation aux Strasbourgeois lors des rassemblements qui eurent lieu devant l'église de Saint-Pierre-le-Vieux.

27 mars —. Il signe la délibération de la municipalité contre l'imprimé : *Monition canonique et ordonnance du prince de Rohan*, attaquant le nouvel évêque Brendel.

Mai —. On publie une conversation patriotique entre lui, Dietrich, J. Mathieu et Brendel.

26 août —. Elu député suppléant à l'Assemblée nationale.

6 septembre —. La municipalité fait justice d'un vil écrit qui l'accusait d'avoir été l'instigateur, avec Dietrich et Noisette, d'une tentative d'assassinat sur la personne du cardinal de Rohan.

14 novembre —. Elu notable de la commune.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire.

Mars —. Envoyé à Haguenau pour apaiser la fermentation et mettre les perturbateurs à la raison.

3 juillet —. Procureur général syndic du Directoire du département. Il signe l'adresse à l'Assemblée nationale, lors des troubles du 20 juin.

6 décembre —. De nouveau élu notable.

18 janvier 1793. Suspendu par Couturier, Rühl et Dentzel.

19 mars —. Il témoigne à Besançon en faveur de Dietrich.

31 octobre —. Imposé par Saint-Just et Lebas à 30,000 livres, qu'il paie le 16 novembre.

1797. Membre de la Commission administrative des hospices civils de Strasbourg.

20 juillet 1800. Membre du Conseil général du Bas-Rhin. Sous la Restauration, recteur de l'Académie de Strasbourg, puis conseiller de préfecture.

LEX.

1789. Curé à Schnersheim, dont le chapitre de Neuwiller était collateur.

Mars 1791. L'évêque constitutionnel Brendel le nomme premier vicaire apostolique de l'église cathédrale de Strasbourg, avec résidence au Collége épiscopal.

LIECHTLÉ (M.).

1790. Employé au département du Bas-Rhin.

26 février 1791. Reçu membre de la Société des amis de la Constitution, avec son frère Louis, aussi commis au département.

7 février 1792. Tous deux suivent la Société à l'Auditoire jusqu'au jour de la fermeture de la salle.

6 décembre 1794. M. Liechtlé est nommé administrateur du Directoire du district du Bas-Rhin.

17 janvier 1795. Maintenu par le représentant Bailly.

23 mars 1796. Membre de l'administration centrale du Bas-Rhin.

1798. Commissaire du Directoire exécutif à la Monnaie de Strasbourg.

Digitized by Google

LIVIO (ETIENNE DE).

1789. Négociant à Strasbourg, sous la raison sociale *deLivio frères*, qualifié d'ex-sénateur.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution, transformée, dès le 11 février suivant, en celle des amis de la Constitution.

7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 80,000 livres, qui furent payées les 5 et 9 novembre.

31 mars 1800. Maire de Strasbourg, nommé par le premier consul.

6 décembre —. Pour raison de santé, il donna sa démission, et fut remplacé par F. Herrmann.

Il alla, quelques années après, fonder une maison de banque à Saint-Pétersbourg, où il rendit des services signalés à plus d'un Français, lors des désastres de la campagne de Russie. Plus tard directeur de la Monnaie à Strasbourg et propriétaire du château Klinglin à Illkirch.

LIX (ANDRÉ), ex-sénateur,
Jardinier-cultivateur, rue des Rangiers (?), à Strasbourg.

15 mars 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

14 novembre —. Elu notable.

7 février 1792. Il suit la Société des amis de la Constitution à l'Auditoire.

3 juillet —. Signataire de l'adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale, lors des troubles du 20 juin.

6 décembre —. Elu notable.

18 janvier 1793. Maintenu comme tel par Couturier et Dentzel.

21 —. Il refuse, c'est Bartholmé qui le remplace.

30 mai 1794. Enfermé au Séminaire jusqu'à la chute de Robespierre.

17 janvier 1795. De nouveau notable.

LUNG (JEAN-DANIEL).

1789. Passementier, place du Château, à Strasbourg.

26 février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il la suit à l'Auditoire jusqu'à sa dissolution.

MATHIEU (JACQUES), pére.

1789. Secrétaire provincial d'Alsace pour le district de Schlestadt.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution, transformée, dès le 11 février suivant, en celle des amis de la Constitution, à laquelle il fut dévoué.

8 février —. Proposé pour la nouvelle municipalité.

15 octobre —. Procureur-syndic du district de Strasbourg. A la Société du Miroir, il présente une motion relative au décret sur l'organisation du clergé protestant. Le professeur Koch y répond.

22 —. Seconde motion sur le traitement des curés royaux.

17 février 1791. Après les troubles de janvier, il est nommé procureur général syndic de l'administration provisoire du Bas-Rhin.

12 mars —. Paraît sa réponse familiére à la lettre familière de Michel Mathieu.

19 avril —. Député extraordinaire du commerce de Strasbourg à Paris. Il fait part à la Société du Miroir de nouvelles relatives au transit et au plombage des marchandises. Ces nouvelles causent un mécontentement général. L'Assemblée nationale projetait de faire plomber les marchandises passant en transit, colis par colis, au lieu de plomber les voitures entiéres.

26 mai —. Elu procureur-syndic du Directoire du Bas-Rhin. Dans ce mois, il parut une conversation politique entre lui, Dietrich, Levrault et Brendel.

26 août —. Elu député du Bas-Rhin à l'Assemblée nationale.

2 septembre 1792. Il ne fut point nommé à la Convention nationale; mais THIERS, dans son *Histoire de la Révo-*

lution française, page 582, nous apprend que, le 10 avril 1793, il fit partie du Comité de salut public à Paris. Il a aussi été procureur général près la Cour criminelle du Bas-Rhin.

18 mars 1800. Commissaire civil à Colmar.

10 juin 1811. Substitut à la Cour impériale de Colmar, où il est décédé conseiller en fonctions en 1812.

ETIENNE BARTH.

(La suite à la prochaine livraison.)

CASPAR MOCK MVENTZMEISTER ZV KOLMAR ANNO 1558

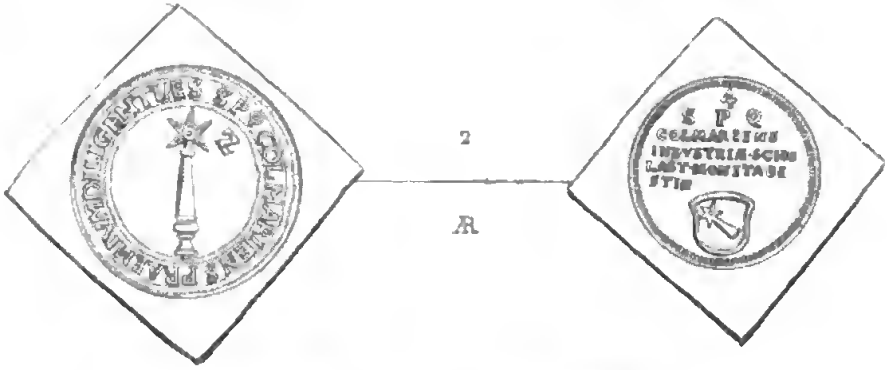

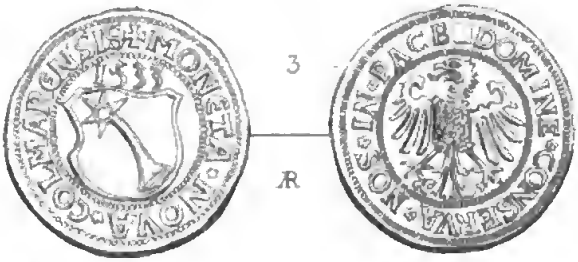

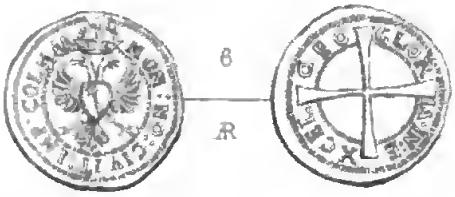

L. Dardel sc. COLMAR Imp. Dumas Vernet

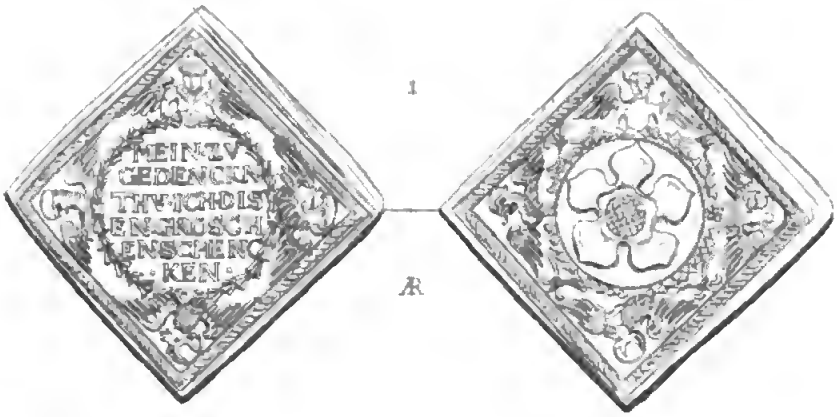

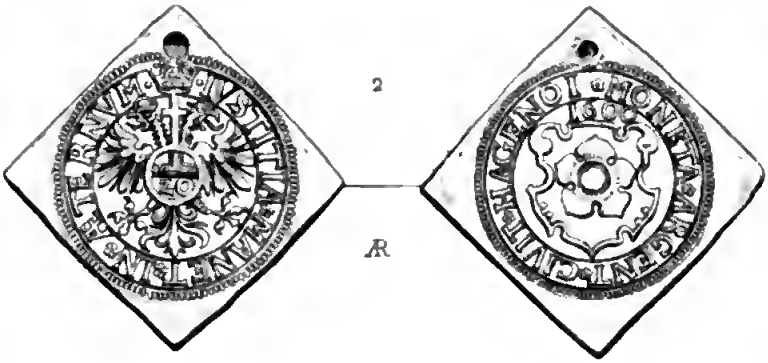

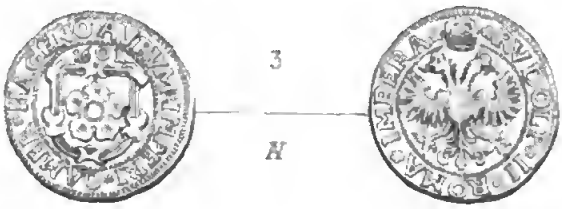

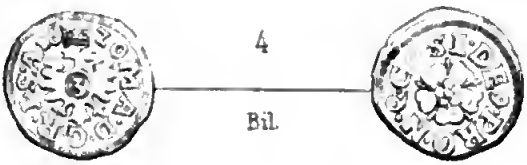

E. Dardel sc.

HAGUENAU

Imp. Dumas Vorout

Digitized by Google

1

Æ

2

Æ

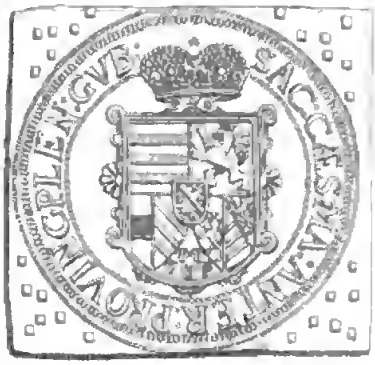

3

Æ

L. Pardel sc

LANDGRAVES

Imp. Domus Vorel

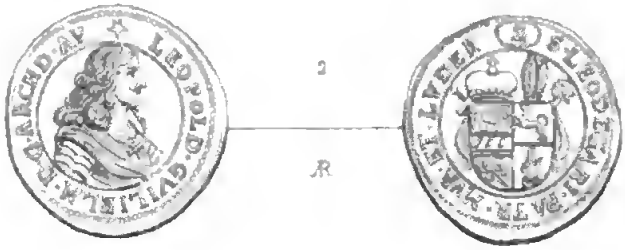

MURBACH ET LURE

Digitized by Google

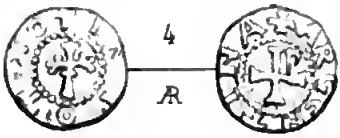

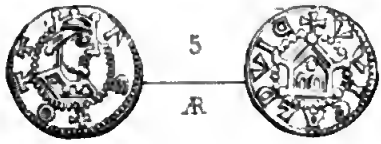

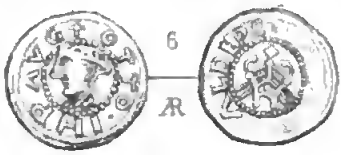

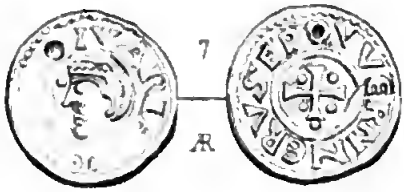

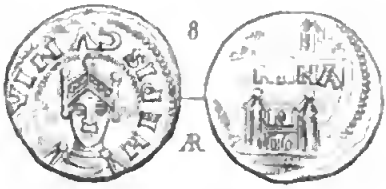

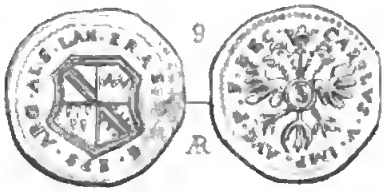

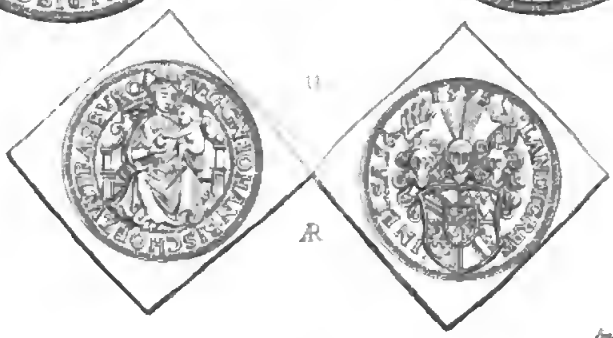

J. Pardel sc. STRASBOURG *Imp. Dumas Vr.*

Digitized by Google

1

Æ

2

N

3

Bil

4

Æ

5

Æ

6

Bil

7

Bil.

8

Bil

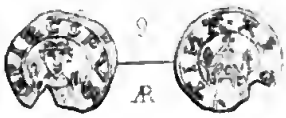

9

Æ

J. Dardel sc.

STRASBOURG

Imp. Dumas Verrat

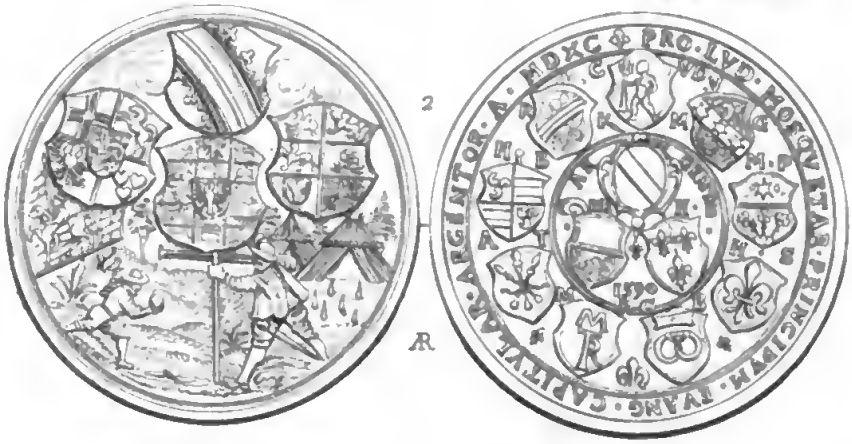

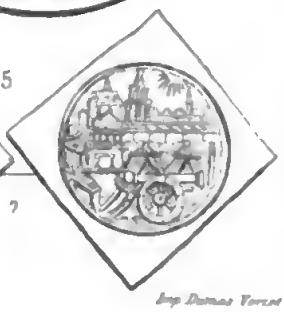

STRASBOURG

Digitized by Google

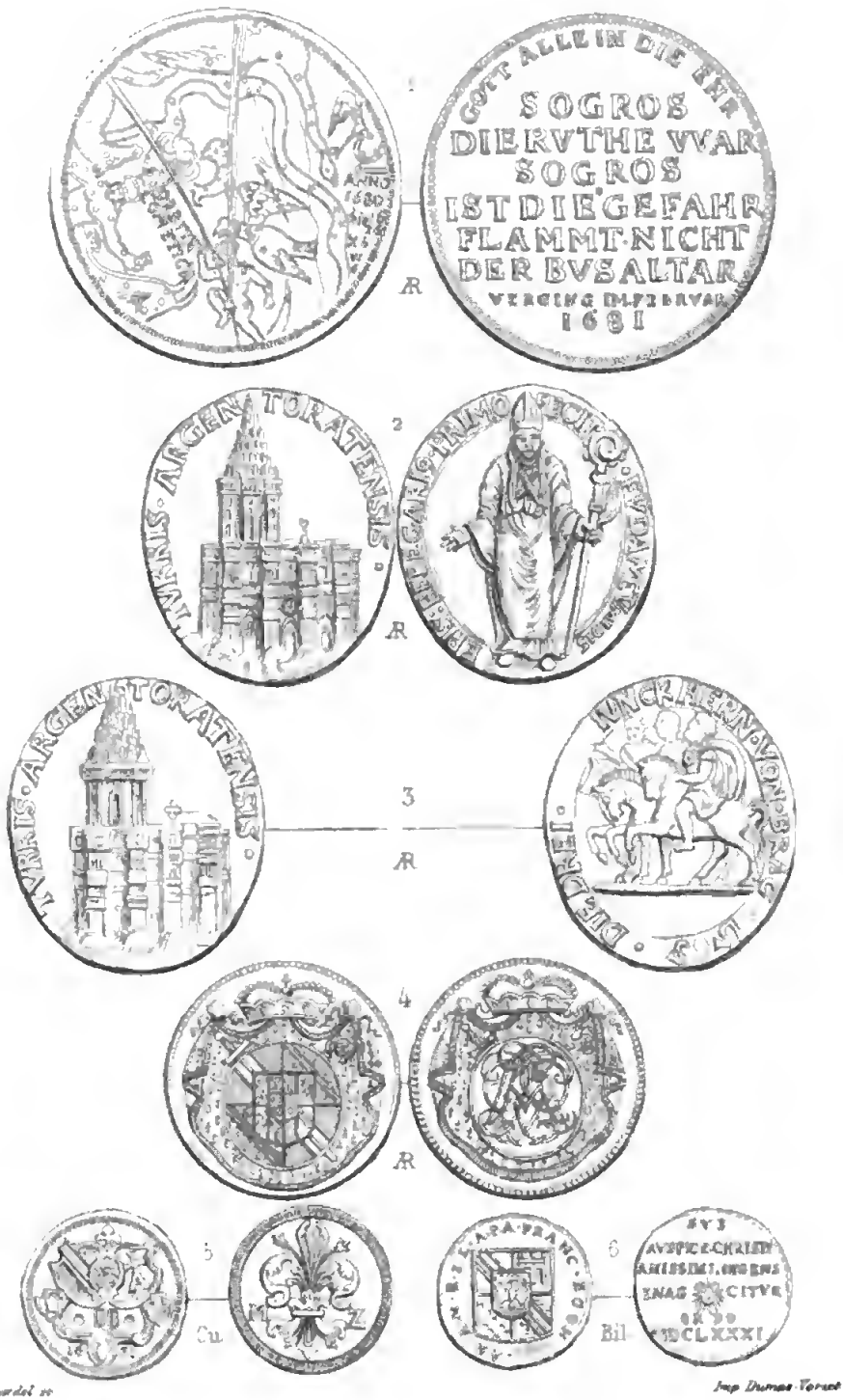

J. Dardel sc.

Imp. Dumas-Vorsat

STRASBOURG

1

2

Æ

Æ

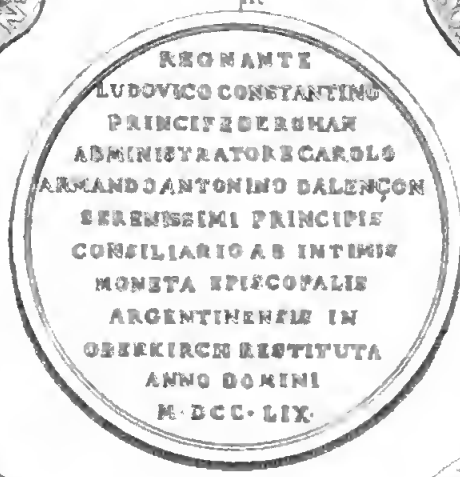

3

Æ

4

Bil.

L. Bardel sc. *Imp. Dumas Versat.*

STRASBOURG - THANN

Digitized by Google

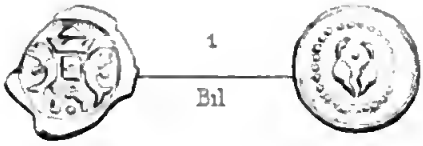

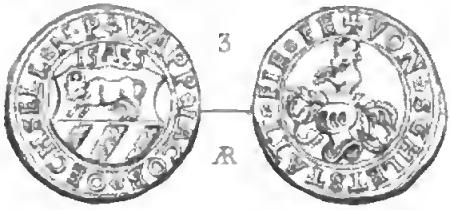

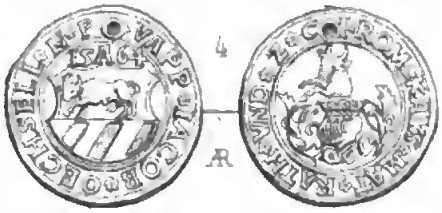

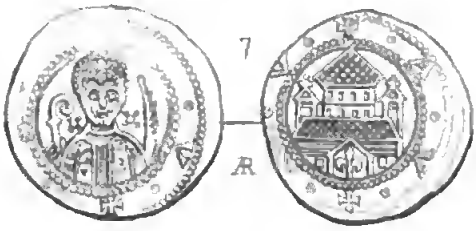

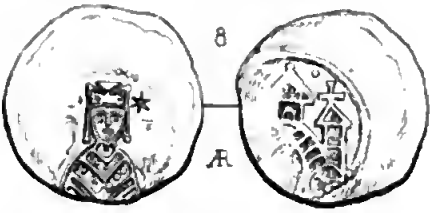

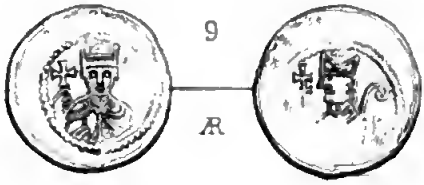

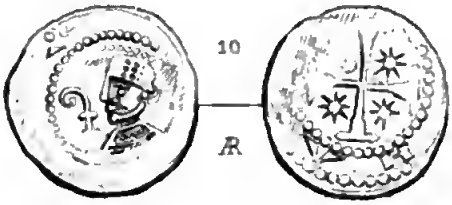

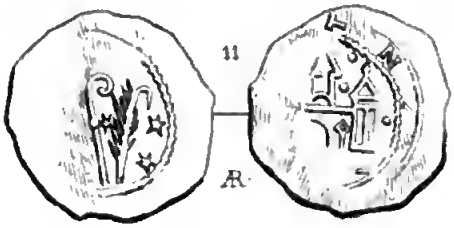

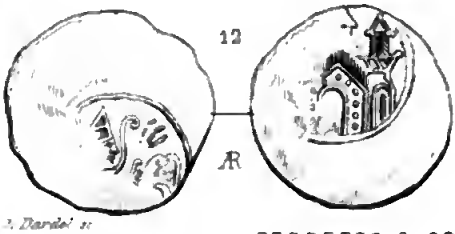

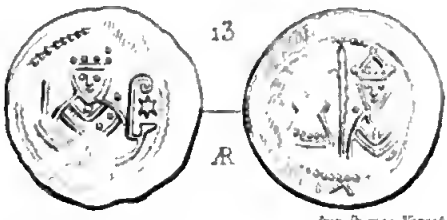

J. Dardel sc. Imp. Dumas Vorsel

FERRETTE (?) SCHLETSTADT SELTZ (?)

Digitized by Google

Digitized by Google

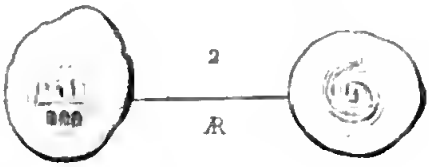

L. Dardel rc

Imp Dumas-Varon

WISSEMBOURG

Digitized by Google

LA
DÉCAPOLE ALSACIENNE

Avant et pendant la domination romaine, l'Alsace faisait partie de la Gaule, qui s'étendait alors beaucoup plus loin qu'aujourd'hui, puisqu'elle avait pour limite le Rhin.

Ses habitants n'étaient point de race germanique, mais celtique; ils appartenaient à trois peuples gaulois : les Rauraques, les Séquaniens et les Médiomatriciens. Les premiers, qui occupaient le Jura, et les seconds, qui tenaient la Franche-Comté, s'étaient établis dans toute la Haute-Alsace; les troisièmes, dont la capitale était *Divodurum* (Metz), possédaient la Basse-Alsace, dont ils furent chassés ensuite par les Triboques, peuplade germaine venue de la rive droite du Rhin. Le territoire des Rauraques et des Séquaniens faisait partie de la Gaule que César appelle *Celtique*, et celui des Médiomatriciens appartenait à la *Gaule Belgique*. Plus tard, la Haute-Alsace fut comprise dans la Gaule lyonnaise, et la Basse-Alsace dans la Germanie supérieure.

Ainsi, sauf l'intrusion d'une tribu alémane et l'occupation temporaire de la Haute-Alsace par le germain Arioviste, qui en fut chassé par César, l'Alsace était complétement celtique, et par son sol et par ses habitants. Ce n'est que plus tard, par suite des migrations incessantes des peuples germains de la rive droite du Rhin sur sa rive gauche, que des éléments alémaniques s'infiltrèrent peu à peu dans les mœurs, le

langage et même la race des habitants de cette province, et finirent par devenir prépondérants. Envahie et ravagée sans cesse par les Barbares, à partir de la seconde moitié du IIIe siècle, l'Alsace tomba d'abord au pouvoir des Alémans, et, sur la fin du Ve siècle, elle devint un des trophées de la victoire que Clovis remporta sur eux à Tolbiac.

A la mort de Clovis, ses Etats furent partagés en trois royaumes, et l'Alsace échut à celui d'Austrasie, dont Metz était la capitale. Lors d'un nouveau partage qui eut lieu entre les petits fils de Charlemagne, cette contrée fut annexée par le traité de Verdun (843) au royaume de Lorraine, donné à Lothaire. Le fils de celui-ci, Lothaire II, étant mort, ses Etats furent partagés par Charles-le-Chauve et Louis (870); ce dernier, qui eut notamment l'Alsace, fut surnommé le Germanique, non parce qu'il était allemand de naissance (car il appartenait à la race française des Carlovingiens), mais parce qu'il avait eu dans son lot la Germanie. Dès lors l'Alsace fut détachée de la France. Sous les successeurs de Charles-le-Chauve et de Louis-le-Germanique, la possession de la Lorraine et de l'Alsace occasionna plusieurs guerres, auxquelles l'empereur Henri l'Oiseleur mit un terme en réunissant ces deux pays à l'Empire germanique (925).

De ce qui précède il résulte : que l'Alsace, de même que la Lorraine, n'a pas été conquise par l'Allemagne ; qu'elle ne s'est pas donnée à celle-ci ; que c'est à la suite d'un partage qu'elle a été enlevée à la France, et que c'est pour avoir été française et avoir fait partie de l'Empire de Charlemagne qu'elle fut annexée à l'Allemagne. Elle en releva jusqu'en 1648, époque à laquelle Louis XIV la rendit à la France, la rattacha au tronc auquel elle avait primitivement appartenu ; elle rentra alors dans le giron maternel et redevint ce qu'elle avait été sous les Celtes, les Romains, les Mérovingiens et les Carlovingiens, une partie intégrante de la France.

C'est pendant la période germanique, c'est à dire de 870 à

1648, que les principales villes de l'Alsace reçurent, comme nous allons le voir, d'abord le titre et la Constitution de *villes impériales*, ensuite de *villes libres impériales*.

L'Alsace releva toujours directement, *immédiatement*, de l'Empire germanique, comme précédemment elle avait relevé de la monarchie mérovingienne et carlovingienne; en un mot, entre cette province et les empereurs il n'y avait point de souverain intermédiaire. Il en fut de même pour ses villes. Il est vrai que les empereurs aliénèrent successivement la juridiction et quelques-uns de leurs droits sur certaines villes et contrées de l'Alsace à quelques grands barons qui en devinrent les seigneurs ; mais les empereurs eurent soin de s'en réserver le *domaine direct*, c'est-à-dire la suzeraineté (*Summum imperium*). Dès lors, l'*immédiateté* n'appartint plus qu'aux villes et pays qui n'avaient pas été aliénés par les empereurs et qui ne formèrent point l'apanage d'autres justiciers que le souverain lui-même. Ces villes, n'obéissant à aucune autre juridiction que celle qu'y exerçait le délégué de l'empereur (*Vogt*), prirent le titre de *villes impériales*.

Ce *Vogt* exerçait au nom de l'empereur la juridiction criminelle, levait les contributions publiques, faisait respecter les droits de l'Empire et de l'empereur, et présidait les magistratures locales, qui avaient dans leurs attributions la police et l'administration de la ville. Mais la plupart de ces villes s'affranchirent de la juridiction des prévôts impériaux, soit en vertu de l'octroi qui leur en fut fait par les empereurs, soit parce qu'elles achetèrent ces charges, soit par suite de conventions ou par prescription. Dans les villes où cet office subsista, ce ne fut plus que nominativement, l'autorité qui y était primitivement attachée ayant peu à peu disparu ; les matières criminelles, dont connurent le plus longtemps les officiers impériaux, finirent aussi par passer entre les mains des magistratures locales.

C'est ainsi qu'à l'*immédiateté* des villes impériales finit par

se joindre la *liberté*, et qu'elles purent prendre le titre de *villes libres impériales*. D'autres immunités, telles que le droit de battre monnaie, d'élire leurs magistrats et leurs prévôts, d'accorder asile, d'exercer la haute justice, etc., vinrent successivement augmenter cette indépendance, sans néanmoins rompre le lien de *suprême seigneurie* que l'Empire et les empereurs continuèrent à y exercer, et qu'ils transmirent au roi de France par le traité de Munster.

Toutes les villes impériales de l'Alsace ne jouissaient pas au même degré de ces priviléges et immunités; ce qui était commun à la plupart, c'était de s'administrer elles-mêmes, d'avoir une milice, de contracter des alliances, d'entretenir des ambassadeurs, de siéger aux Diètes de l'Empire, de s'imposer des contributions et de rendre la justice.

Il y avait en Alsace quatorze villes impériales immédiates, qui jouissaient plus ou moins des droits et libertés que nous venons d'énumérer; c'étaient : Mulhouse, Colmar, Munster, Kaysersberg, Türckheim, Schlestadt, Obernai, Rosheim, Strasbourg, Haguenau, Seltz, Wissembourg, Landau et Hagenbach.[1] Quatre de ces villes, Mulhouse, Strasbourg, Seltz et Hagenbach, ne firent point partie de la Décapole alsacienne, dont le siége était à Haguenau. A la Diète tenue à Essling, en 1486, les députés des villes de Strasbourg, Haguenau et Colmar siégèrent dans le banc des *villes libres du Saint-Empire*.

Cependant les villes impériales d'Alsace, à l'exception de Strasbourg, n'étaient pas assez puissantes par elles-mêmes pour résister aux attaques et aux entreprises des seigneurs voisins; aussi les empereurs leur donnèrent un défenseur commun dans la personne d'un préfet provincial (*Landvogt*) et les engagèrent à se fédérer entre elles. Telle fut l'origine de la *Décapole*.

Les villes d'Alsace avaient déjà appris, au milieu du

[1] Ces deux dernières villes, ainsi que la partie nord de la Basse-Alsace, furent cédées en 1815 à la Bavière.

XIIIe siècle, à connaître les bienfaits de l'association, en participant à la fameuse *ligue du Rhin*, composée de plus de soixante villes situées sur les deux rives de ce fleuve. Cette confédération avait pour but de faire la guerre aux perturbateurs du repos public, d'abolir les péages nouveaux et injustes que les nobles avaient établis de toutes parts, de rendre libres les routes et la navigation du Rhin, ainsi que les transactions commerciales. Les expéditions militaires ne pouvaient être décidées que par les villes et non par les nobles; la ligue protégeait aussi bien le noble que le plébéien, le bourgeois que le paysan, le clerc que le laïque, le juif que le chrétien.

C'est en 1338, à la Diète de Francfort et sur l'invitation de l'empereur, que Colmar, Haguenau, Schlestadt, Obernai, Mulhouse, Kaysersberg, Munster et Türckheim se fédérèrent entre elles pour se protéger réciproquement.

Le 22 mai 1343, Colmar, Strasbourg, Haguenau, Schlestadt, Obernai, Rosheim, Mulhouse, Türckheim et Munster conclurent un traité d'alliance avec l'évêque de Strasbourg et les comtes d'Oetingen, landgraves de la Basse-Alsace, pour assurer la paix de la province (*Landfrieden*) depuis un mille au-dessus de Mulhouse jusqu'à Seltz, sur la rive gauche du Rhin, et depuis la Kintzig jusqu'à l'Oss, sur la rive droite. Cette alliance, faite en dehors de l'autorité de l'empereur, prit le nom de *Combourgeoisie* ou de *Landrettung*. Elle avait pour but d'assurer la tranquillité du pays, la sécurité des personnes laïques et ecclésiastiques, chrétiennes ou juives, de protéger les propriétés contre les pillages et déprédations des bandes armées qui parcouraient la province, et de rendre libres le commerce et la navigation. Elle fut conclue pour deux années et renouvelée en 1345 et 1347. Dans l'acte de 1345, signé à Schlestadt le 3 mars, et qui devait durer cinq années consécutives, figurent, non seulement les parties contractantes du traité de 1343, mais encore : Henri, abbé de Murbach, pour les

possessions de son abbaye; Jeanne de Montbéliard, comtesse de Kotzenellenbogen, pour ce qu'elle possédait dans la principauté de Montbéliard; Ulric Thiébaut d'Azuel, bailli de la duchesse d'Autriche, pour le Sundgau; Pierre de Bollwiller, landvogt de la Haute-Alsace, pour les possessions des ducs d'Autriche, et Hanneman de Haus, bailli d'Ensisheim, pour les mêmes ducs. Ce nouveau traité d'alliance comprenait toute l'Alsace et l'Ortenau.

La ligue des dix villes impériales d'Alsace fut constituée définitivement en vertu du diplôme de l'empereur Charles IV, daté de Ratisbonne le 28 août 1354. Ce monarque, trop faible et trop éloigné de l'Alsace pour la défendre, engagea lui-même les villes de Haguenau, Wissembourg, Schlestadt, Obernai, Rosheim, Mulhouse, Kaysersberg, Türckheim et Munster, à s'unir étroitement entre elles; il leur prescrivit les conditions suivant lesquelles leur alliance devait avoir lieu, et mit à leur tête un préfet ou avoué impérial. C'est pour obéir aux ordres de l'empereur que fut rédigé, le 23 septembre, l'acte constitutif de cette ligue, dont l'original se trouve dans les archives de la ville de Colmar. En voici la traduction :

« I. Si l'une des villes a des difficultés avec un seigneur, avec une autre ville, avec des villages ou des particuliers, elle en donnera avis au grand bailli (*Landvogt*), et, de concert avec lui, elle fixera un jour à la partie adverse pour s'expliquer sur le conflit; en même temps, elle invitera ses confédérés à réunir leurs députés le même jour et au même lieu, pour les faire intervenir aux débats et faire connaître aux adversaires qu'ils font cause commune avec les plaignants. Si la partie assignée refuse de comparaître, les villes viendront en aide aux premiers dans la mesure que le *Landvogt* décidera.

« II. Si dans une des villes un soulèvement réussit à renverser les représentants légitimes de l'Empire ou de la commune, ou à les désarmer et à s'en rendre maître, dès que la nouvelle

en parviendra à ses confédérés, ils réuniront toutes leurs forces pour prêter secours à leurs alliés, et ne se retireront qu'après avoir rétabli l'ordre, et lorsque, d'après le jugement du *Landvogt* et des villes, le dommage causé aura été réparé.

« III. S'il surgit des difficultés entre les villes de la ligue, celles-ci se réuniront devant le *Landvogt* et régleront l'affaire conformément au droit et à la coutume qui leur est propre.

« IV. Si la ville qui a donné lieu au conflit ne comparaît pas, la ville plaignante lui fixera un jour à Schlestadt, ainsi qu'aux autres confédérés, devant le *Landvogt*, qu'elle aura d'abord prévenu ; et, après avoir ouï la plainte et la défense, celui-ci, de concert avec les députés de villes, prononcera son jugement auquel les parties devront se soumettre, et à l'exécution duquel la ligue tiendra la main.

« V. Si, à l'expiration du traité, les villes sont engagées dans une guerre entreprise à la suite d'une résolution commune, pour obtenir la réparation d'un dommage, cette guerre devra être continuée jusqu'à ce que son but soit atteint. Par contre, la ligue n'aura pas à intervenir dans une affaire particulière antérieure au traité.

« VI. Si, dans une des villes alliées, un bourgeois trame quelque chose contre le Magistrat, le Conseil ou la communauté, on se bornera d'abord à le bannir de la ville et de sa banlieue, mais, en même temps, la ville lésée convoquera la ville, au su du *Landvogt*, et les confédérés prononceront contre le coupable telle peine que de raison ; et pendant tout le temps qu'elle aura déterminé, aucune ville ne pourra le recevoir bourgeois ou lui accorder la résidence dans ses murs. Si au contraire on reconnaît que la plainte n'est pas fondée, la ligue veillera à ce qu'il soit rétabli dans ses droits.

« VII. L'alliance doit garantir aux villes en général, comme à chacune en particulier, ainsi qu'à tous leurs habitants

nobles et roturiers, les droits, franchises et bonnes coutumes dont ils sont en possession ; les confédérés sont tenus d'agir contre tous ceux qui y porteront atteinte.

« VIII. Au nom de l'obéissance qu'ils doivent à l'Empire, tous les habitants des villes alliées sont obligés de prêter serment à la ligue dès qu'ils en auront été requis par le *Landvogt*, le Magistrat et le Conseil de leurs villes respectives. Si dans le courant du mois ils ne se soumettent pas à cette formalité, ils seront bannis, et chez aucun autre confédéré ils ne pourront être admis aux droits de bourgeoisie, ou prétendre à une assistance quelconque.

« IX. La paix provinciale ressortissant actuellement de l'Empire, l'alliance n'y portera pas atteinte ; et de même défense est faite aux *Quindecemvirs* que Charles IV a préposés à la paix publique, comme aussi aux seigneurs et aux villes qui en font partie, de rien tenter contre les cités de la Décapole relativement à leur ligue.

« X. Sous la réserve des droits de juridiction et de souveraineté de l'Empire, le traité sera valable pour toute la durée de la vie de Charles IV, et pendant un an après sa mort. Toutefois l'empereur aura en tout temps le droit de rompre l'alliance aussi bien que la paix provinciale.

« XI. Si l'une des villes refuse son adhésion au présent traité, elle ne pourra réclamer le bénéfice de l'assistance commune ; mais son abstention ne suspendra pas les effets du traité pour les autres villes confédérées. »

Tel est la teneur de l'acte constitutif de cette fédération, dont Haguenau était le chef-lieu et la résidence du *Landvogt* impérial, dont Colmar était le dépôt des archives, et dont Schlestadt était le lieu ordinaire où s'assemblaient les députés. Cette confédération, comme nous le verrons, fut renouvelée à plusieurs reprises, et le nombre des villes qui lui appartenaient varia quelquefois ; mais il en resta définitivement dix, d'où lui est venue le nom de *Décapole*.

Cette fédération étant expirée après la mort de l'empereur Charles IV en 1378, il s'en forma l'année suivante, 14 août 1379, une nouvelle pour cinq ans entre Haguenau, Colmar, Schlestadt, Wissembourg, Mulhouse, Obernai, Rosheim et Seltz. Ce traité avait pour but de protéger la liberté des parties contractantes qui, désirant rester unies à l'Empire, ne voulaient pas s'en laisser distraire, ou être inféodées ou engagées à un autre maître. S'il arrivait que des entreprises fussent tentées contre l'une ou l'autre, contrairement au droit commun de l'Empire, par des seigneurs ou hommes d'armes isolés ou confédérés, les villes se devront une protection solidaire. Elles décidèrent que, pour l'exécution du traité, Colmar et Haguenau éliront chacune deux députés, et les autres villes chacune un ; en tout neuf membres qui se réuniront sous la présidence de l'un d'eux, toutes les fois que ce sera nécessaire, pour prendre les mesures propres à obtenir réparation des entreprises qui pourraient être faites contre leur indépendance.

L'assemblée des délégués prononcera sur les démêlés qui pourraient surgir entre les villes fédérées, réglera le contingent en hommes ou en argent à fournir par chacune d'elles, et statuera sur l'admission d'autres villes à l'alliance. La présidence de cette commission alternait chaque trimestre entre les neuf membres qui la composaient ; celui qui présidait s'appelait *Obmann*.

En 1381, sans rompre cette alliance, Haguenau et Wissembourg entrèrent dans une semblable confédération avec Spire, Worms et Francfort, ce que firent aussi, en 1389, Seltz, Schlestadt et Obernai.

Un nouveau pacte d'alliance eut lieu en 1408 entre l'empereur Robert, en qualité d'électeur palatin, son fils Louis, alors *Landvogt* d'Alsace, la ville de Strasbourg et onze villes impériales de la province ; il ne devait primitivement durer

que quinze ans, mais l'empereur Sigismond le déclara perpétuel en 1414.

Dans plusieurs circonstances critiques, Mulhouse ayant vainement appelé à son secours la confédération des villes impériales d'Alsace, finit par s'en détacher et par former en 1466 avec les Suisses une alliance qui fut renouvelée et déclarée perpétuelle en 1515. Il en résulta que le nombre des villes d'Alsace composant la préfecture de Haguenau fut réduit à dix; c'étaient Haguenau, Colmar, Schlestadt, Wissembourg, Landau, Obernai, Rosheim, Munster, Kaysersberg et Türckheim.

Dans les Diètes et les assemblées de l'Empire, les députés de Haguenau et de Colmar représentaient les autres villes de la Décapole. Haguenau ayant prétendu exercer seule cette prérogative, il fut décidé, dans une réunion générale tenue à Strasbourg en 1546, que l'ancien usage des deux députés serait maintenu; ce droit s'appelait *Mitreitungsrecht*. La suprématie que Haguenau s'était arrogée sur les autres villes lui fut toujours contestée par celles-ci; cependant elle pouvait décacheter les dépêches ou missives qui étaient adressées à la Décapole, et devait les communiquer aux autres.

Le subside que la confédération devait payer chaque année à l'Empire (*Reichssteuer*) fut porté sous l'empereur Sigismond à quatre mille florins d'or. Sous les empereurs de la maison d'Autriche, il était remis au *Landvogt*, mais c'était l'empereur qui devait en signer la quittance. En 1467, lors de la guerre de l'Empire avec les Turcs, le contingent fourni par chacune des villes de Colmar, Schlestadt, Mulhouse et Wissembourg, fut de six cavaliers et douze fantassins; ce nombre fut réduit de moitié en 1471. Dès lors, Haguenau fut plus fortement imposée que les autres villes; mais pour l'entretien de la Chambre impériale, Haguenau, Colmar et Schlestadt payaient annuellement chacune quatre-vingt florins. Dans une assemblée tenue à Strasbourg, en 1608, on fixa de la manière suivante

la part contributive de chaque ville aux charges et dépenses de la confédération : Haguenau et Colmar ensemble, la moitié ; Schlestadt et Wissembourg, le quart ; Landau et Obernai, le huitième ; Kaysersberg, Türckheim, Munster et Rosheim, l'autre huitième.

Le *Landvogt* jouissait de revenus provenant du droit de protection et d'autres prestations que devaient lui payer les villes de la Décapole, et qui s'élevèrent, vers les derniers temps, à la somme de quarante mille livres[1]. Il pouvait avoir un lieutenant (*Untervogt*), qu'il nommait lui-même. Les fonctions de *Landvogt* furent constamment remplies, à trois exceptions près, par des personnages de haute extraction et dont certains appartenaient à des familles souveraines.

Le *Landvogt* et son lieutenant étaient obligés, en entrant en fonctions, de promettre par écrit aux villes de leur donner aide et protection, et ils juraient de tenir fidèlement leur promesse. Les villes, de leur côté, leur prêtaient serment d'obéissance et de fidélité, mais non de sujétion. Disons toutefois que le député de Wissembourg ne donnait que la main au *Landvogt*, et que celui de Landau ne prêtait pas serment à l'*Untervogt*.

Le *Landvogt* ou son lieutenant pouvaient assister au renouvellement annuel des magistrats des villes ; cependant, l'élection se faisait en dehors de leur présence, et, lorsqu'ils étaient présents, ils ne pouvaient prendre part au vote. Wissembourg et Landau les appelaient, non à assister au renouvellement de leurs magistratures locales, mais à recevoir le serment de fidélité de celles-ci à l'Empire. Lorsqu'un différend s'élevait entre l'une des villes et le *Landvogt*, les autres villes le tranchaient par voie arbitrale ; si le litige concernait toutes les villes, c'était l'empereur qui le vidait,

[1] Wissembourg, Landau et Turckheim ne payaient pas de droit de protection au *Landvogt*.

A côté et au-dessous du *Landvogt* impérial qui était à la tête de la Décapole, se trouvait dans chaque ville un *Stadtvogt* ou *Schultheiss*, qui était aussi un agent de l'empereur et la tenait dans une espèce de sujétion. Mais, comme nous l'avons déjà dit, ces villes finirent par en obtenir l'abolition et par avoir le droit de se gouverner elles-mêmes, sous la protection du *Landvogt*.

En vertu du traité de Munster en 1648, l'Empire céda à Louis XIV l'Alsace et la Décapole, sauf Strasbourg qui ne fut réunie à la France qu'en 1681. Les dix villes reçurent des préteurs ou prévôts royaux ; la province, des gouverneurs, des intendants et un parlement qui prit le titre de *Conseil souverain*. Il s'éleva, en 1653, de longues disputes sur la formule du serment à prêter par les députés de la Décapole au nouveau gouverneur, M. Henri d'Harcourt, et sur les réversales qu'il devait donner. A la fin de l'année 1661, ces difficultés existaient toujours ; le gouverneur, qui était alors le duc de Mazarin, étant venu en Alsace, convoqua les députés des dix villes à Haguenau, où l'on disputa pendant plus de vingt jours sur le serment que les villes devaient faire au roi et le gouverneur aux villes. Celles-ci voulaient le prêter au *Landvogt* et non au roi. Enfin l'on transigna le 10 janvier 1662. L'ancien usage était que le *Landvogt* prêtat le premier son serment aux villes; il fut concédé que celles ci jureraient d'abord au roi et à son gouverneur, et que ce dernier remettrait ensuite ses lettres réversales, en les confirmant par serment.

P.-E. Tuefferd.

MATÉRIAUX

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE LA GUERRE DE TRENTE ANS

tirés des archives de Colmar[1]

Conduite des Suédois à Colmar; contributions, entretien des troupes; situation de la ville à la chute de l'administration catholique; alliance de Heilbronn; mesures réparatrices du chancelier Axel Oxenstirn et des généraux suédois; travail des fortifications; dîme extraordinaire; premier siége de Brisach; intervention de l'Espagne et du duc de Lorraine; alliance de la France et de la Suède; nouveaux excès des Suédois à Colmar; ravages des Impériaux; nouvelles démarches de la ville pour obtenir une réduction de ses charges de guerre.

Colmar n'eut pas moins à souffrir des événements militaires après l'entrée des Suédois que du temps de la garnison impériale. Sauf le retour des protestants dans les affaires, rien ne paraissait changé au régime contre lequel la bourgeoisie venait de se soulever. Le régiment du comte de Nassau prit la place des troupes du colonel Vernier, et ne se montra pas moins exigeant. Ce fut un premier mécompte pour la population, dont

[1] Voir la livraison Octobre-Novembre-Décembre 1876.

la majorité avait moins à cœur une révolution religieuse que le soulagement de ses misères. Sur les premières instances que la ville fit faire à Strasbourg auprès du rhingrave Othon-Louis, le commissaire général suédois, Josias Glaser, qui remplissait les fonctions de représentant de Suède auprès de Strasbourg et des pays avoisinants — en cette dernière qualité il se servait d'un sceau à ses armes, véritable chef-d'œuvre de gravure, — promit, le 8 janvier 1633, qu'on ne tarderait pas à retirer de Colmar la garnison qu'on lui avait imposée. Mais, le 15 janvier, sous prétexte d'une répartition plus équitable des charges de guerre, le rhingrave Othon-Louis soumit le conseil et la bourgeoisie de Colmar à payer tous les dix jours 333 1/3 rixdales, 6000 pots de vin, 12,000 livres de pain pour l'entretien des gens de guerre. Des impositions analogues étaient exigées partout et, par un ordre daté du quartier général de Magny devant Lure, 2 février, le rhingrave chargea la ville d'opérer la rentrée de celles dont étaient frappés les villages de Soultzbach, de Hüsseren, de Herlisheim, de Jungholz, de Hattstadt, de Niederhergheim, de Bieterlingen (détruit) et d'Oberhergheim, appartenant à la famille de Schauenburg.

A en croire la nouvelle administration, ce n'étaient pas seulement les contributions et les exactions qui avaient épuisé la ville. En renversant l'ancien patriciat, la révolution de 1627 avait confié le pouvoir à des hommes nouveaux, sans traditions, sans expérience des affaires, sans fermeté et sans initiative. Entre de pareilles mains, les intérêts communs avaient eu beaucoup à souffrir, et quand les protestants ressaisirent les rênes de l'administration, ils trouvèrent le trésor vide, et toutes les réserves de blé, de sel, de vin, de munitions épuisées. D'un autre côté, la bourgeoisie était tombée de 1400 à 800 bourgeois; les familles aisées, qui avaient quitté la ville devant la persécution religieuse, montraient peu d'empressement à rentrer, et, parmi les habitants qui étaient restés, on comptait près de 200 prolétaires et une centaine de veuves

que l'impôt devait épargner. Il aurait fallu un grand mouvement d'affaires pour ramener l'aisance et la prospérité; malheureusement le commerce des vins, la principale ressource de la ville et de la haute Alsace, ou, comme on l'exprimait alors, le *nervus reipublicæ*, était arrêté, l'incertitude des routes ne permettant pas aux Suisses de faire leurs achats habituels, ni d'amener les denrées qu'ils donnaient en échange.

Cependant, en sa qualité de ville frontière, ne comptant, à l'exception du comté de Horbourg, de la seigneurie de Riquewihr et de la vallée de Münster, d'autres voisins que des populations catholiques, c'est-à-dire plus ou moins hostiles, Colmar devait être particulièrement sur ses gardes ; de plus, il lui fallait échapper à l'arbitraire des chefs de corps. Ce fut dans ce but que la ville écrivit, le 16 février, au chancelier Axel Oxenstirn, plénipotentiaire général de la couronne de Suède, pour se recommander à lui et lui recommander en même temps la ville de Münster. Frédéric-Richard Mockhel, qui, en qualité de président de Suède, joua un rôle considérable en Alsace, se chargea de lui apporter cette lettre et de développer toutes les considérations propres à la faire valoir.

Ce n'était pas l'intervention d'Oxenstirn, si puissante qu'elle fût, qui pouvait mettre fin à l'état de choses dont Colmar se plaignait. La paix seule pouvait cicatriser des blessures si cruelles, et comment l'espérer quand, revenant de leur première surprise, les Impériaux se rapprochaient chaque jour de plus en plus de l'Alsace? La ville sentait le danger qu'un retour offensif de l'armée catholique lui ferait courir, et n'en demandait pas moins un allégement de ses charges! L'alliance que la Suède conclut le 13 avril, à Heilbronn, avec les quatre cercles supérieurs de l'Allemagne, Rhin électoral, Franconie, Souabe et Haut-Rhin, qui organisa la résistance et pourvut à la continuation de la guerre, devait faire cesser l'arbitraire des exactions. Cepen-

dant Colmar ne prit point part aux préliminaires du traité. Engagé par sa capitulation avec la Suède, il ne fut pas appelé à se joindre aux états protestants qui avaient conservé leur liberté de contracter. Cependant il eut connaissance du traité par une lettre de Mockhel, datée de Stuttgart, 23 avril; quelques jours après, le 9 mai, Strasbourg communiqua de son côté les conditions du traité, et le désir de la confédération de voir notre ville y adhérer.

Les états réunis à Heilbronn avaient accordé à la Suède pour un an, à partir du 1er mai, une contribution mensuelle de douze mois romains, plus un mois simple pour le service de l'artillerie; ils devaient en outre fournir leur contingent d'hommes et de chevaux, et la part de Colmar était réglée à 84 hommes et à huit chevaux de trait pour l'artillerie. Ces charges étaient lourdes, et il n'appartenait ni au magistrat, ni au conseil de les imposer à la population. Il fallait le consentement du conseil des échevins, qui n'avait plus fonctionné depuis longtemps et qu'il fallut compléter et reconstituer.

Ce collége, directement issu des corps de métiers, était en majeure partie composé de catholiques. Le magistrat prit un soin particulier pour l'éclairer et diriger son vote. Il le réunit le 9 juin, à six heures du matin, au Wagkeller, et développa toutes les raisons les plus propres à faire valoir la proposition de Strasbourg.

« La guerre n'a pour but, dit-on aux échevins, que de rétablir la tranquillité publique, de maintenir les priviléges des états allemands et de mettre un frein au pouvoir absolu de la maison d'Autriche. Nous sommes invités aujourd'hui à nous joindre à l'Union qui vient de se former à Heilbronn pour la défense commune, et nous devons nous féliciter d'autant plus de cet appel, qu'il implique pour nous en droit une indépendance égale à celle des villes et états qui n'ont aucun lien avec la Suède, et qui ne sont pas sous sa protection. Maintenant est-il nécessaire de rappeler que le voisinage de la

frontière nous expose plus que d'autres aux entreprises de l'ennemi? Or, en refusant d'adhérer à l'alliance, nous nous mettrions dans l'impossibilité d'invoquer le secours commun de la Suède et des états protestants. Il ne peut y avoir pour les catholiques aucun sujet de crainte; car le traité de Heilbronn, pas plus que la capitulation qui nous place sous l'advocatie de la Suède, ne compromettra la liberté de l'ancien culte. Quand nous serons membres de la nouvelle confédération, nous cesserons d'être à la discrétion des gens de guerre, et les officiers seront engagés vis-à-vis de nous, comme vis-à-vis de toute l'Union. Sans doute les exigences sont très élevées; mais calculez ce que nous coûte aujourd'hui l'entretien de la garnison, et vous trouverez que les charges actuelles dépassent de beaucoup la contribution qu'on nous demande. » Devant ces considérations, le vote des échevins fut unanime : ils voulurent que le pacte constitutif liât Colmar comme il liait les Etats qui l'avaient signé à Heilbronn. Toutefois, sur la proposition du magistrat, il demanda que la contribution de Colmar fût directement appliquée aux besoins de la garnison et non centralisée dans la caisse du cercle à Strasbourg, et que la ville ne fut pas exclue des futures délibérations de la diète. Heureux de ce succès, le magistrat s'empressa d'en informer, à la date du 7 juin, la ville de Strasbourg et le chancelier Oxenstirn.

Dans sa lettre du 23 avril, Mockbel avait annoncé le retour du rhingrave Othon-Louis en Alsace, à la tête de forces suffisantes pour arrêter les progrès de l'ennemi. A son arrivée, au commencement de mai, ce général essaya de mettre fin aux abus les plus criants dont les officiers de la garnison bénéficiaient aux dépens de Colmar. Des chefs de corps s'étaient avisés de percevoir des péages extraordinaires aux portes des villes, et surtout sur l'Ill, la grande voie commerciale de la province : défense fut faite de les exiger désormais. Les cantiniers étaient exempts des droits d'accise municipaux,

et ils en profitaient pour accaparer les denrées, et en faire commerce avec les particuliers au détriment de la ville : le rhingrave leur interdit cette manœuvre. Les distributions que la ville faisait à la garnison donnaient lieu à d'autres abus ; quand des officiers ou des soldats étaient absents du corps, les chefs exigeaient en argent la valeur des vivres auquels la présence sous le drapeau donnait seule droit à leur subordonnés. D'un autre côté, les officiers prétendaient pour leurs chevaux à des rations de fourrage de plus en plus exagérées. Le rhingrave mit également fin à ces exigences. Enfin il prescrivit d'appliquer la mesure arrêtée par la convention de Heilbronn, portant que c'était à la caisse générale de l'Union protestante à supporter la dépense des garnisons extraordinaires ; en conséquence il ordonna qu'en acquittant sa contribution, Colmar décompterait le pain et le vin fournis à sa garnison, à raison de cinq kreutzer par jour et par soldat.

Une autre mesure d'intérêt plus général, qui aurait pu avoir d'excellents résultats, si la Suède était restée en force en Alsace, ce fut un ordre daté de Strasbourg, le 18 juillet 1633, par lequel le rhingrave Othon prescrivit aux chefs de corps de donner des escortes à toutes les marchandises circulant entre Bâle et les Pays-Bas.

Le rhingrave s'appliqua aussi à mettre en état les fortifications de Colmar. Par un ordre daté de cette ville, le 12 juin 1633, il requit les différents bailliages de la haute Alsace, depuis Thann et Ensisheim jusqu'au Val-de-Villé, Andlau et Markolsheim, de fournir constamment 320 hommes de corvée avec 31 voitures. Chaque homme devait être pourvu des ustensiles nécessaires et de vivres pour trois jours. Passé ce temps, d'autres travailleurs devaient relever les premiers. Des réquisitions analogues furent lancées le 24 juin ; établies sur des bases plus larges, elles montent à 385 hommes et 37 voitures. Mais les administrations locales n'exécutaient ces

ordres qu'autant que les Suédois pesaient directement sur elles, et il fallut l'arrivée du quartier-maître général de l'armée pour faire avancer les travaux. Ce fut lui qui prescrivit le plan des ouvrages à exécuter, et il existe au dossier, sous la date du 11 (21) février 1634, un marché passé avec le capitaine ingénieur Alexandre Adrian, qui avait entrepris la construction du bastion de Saint-Pierre, avec le cavalier et le fossé. Cet ouvrage, entièrement en terre, devait avoir 100 verges de développement et coûter 23 florins par verge.

C'est à ce moment que l'on voit aussi apparaître les réquisitions pour l'approvisionnement de la table du rhingrave. Colmar dut se charger de ce service, et y suppléer quand les denrées n'arrivaient pas du dehors. Ce fut une charge de plus pour la ville, qui eut souvent occasion de s'en plaindre.

Malgré les sacrifices qu'elle s'était imposés, l'Union protestante était loin d'avoir pourvu à toutes les dépenses que la continuation de la guerre lui imposait. On recourut au triste expédient des anticipations. Une première fois, le directoire obtint des Etats l'avance de trois mois de leur contribution. Cette ressource fut bientôt jugée insuffisante, et dans une assemblée, qui se tint à Heidelberg, un certain nombre de princes et de comtes accordèrent au chancelier Oxenstirn une anticipation de six mois, qui se confondaient avec les trois mois précédemment votés. Indépendamment de cette avance, l'assemblée de Heidelberg décida que tous les membres de l'Union, états et particuliers, prélèveraient, au profit de l'armée protestante, une dîme extraordinaire sur tous les produits de la terre. Oxenstirn porta, le 21 juin, ce vote à la connaissance des alliés, et Strasbourg invita Colmar, le 30 juin, à s'y conformer. Notre ville se soumit encore à cette nouvelle nécessité, et quoique l'entretien de sa garnison fût encore à sa charge, elle déclara dans sa réponse, datée du

5 juillet[1], qu'elle prendrait ses mesures pour que la dîme fût perçue dans toute l'étendue de sa banlieue, toutefois sans préjudice pour ses droits et sa juridiction. Quand peu de temps après, le 22 juillet, le chancelier Oxenstirn réunit à Francfort l'assemblée des états protestants — à laquelle Colmar, un peu tardivement convoqué (16 juillet) par Strasbourg, ne put prendre part, — cette nouvelle contribution fut l'objet de longues discussions entre le collége des princes et celui des villes, les premiers refusant de voter la dîme et prétendant la remplacer par un impôt extraordinaire sur les riches cités qui leur étaient alliées. Strasbourg entretint Colmar de cet incident, qui n'était pas clos, dans une lettre du 30 novembre où il lui rend compte des diverses autres questions qui avaient occupé les députés réunis à Francfort.

Malheureusement les abus de la force étaient sans remède, et la ville en subissait tous les inconvénients. Une fois, c'est un rittmestre de la garnison, qui, en plein jour, viole une enfant de treize ans dans l'écurie des Deux-Clefs ; une autre fois des cavaliers suédois enlèvent près de Mulhouse leurs attelages à des bourgeois revenant de Bâle, ou dépouillent, en dépit de leur escorte, des Suisses qui venaient acheter du vin dans le vignoble ; ou bien encore, c'est un parti de maraudeurs qui vient faire la récolte auprès de Sainte-Croix, et piller les fermes et les moulins isolés de sa banlieue.

Cependant l'Espagne allait intervenir à son tour dans cette lutte où l'hégémonie de la maison d'Autriche était si sérieusement en jeu, et où elle espérait ressaisir pour son propre compte les Provinces-Unies. Dès le 30 juillet, le commandant de la garnison de Colmar signala au rhingrave la présence de troupes espagnoles aux environs du lac de Côme. La même nuit, un courrier du duc de Rohan apporta la nouvelle que cette armée allait, le 31 juillet, se mettre en marche

[1] *Prot. mis.*

pour la Valteline, en se dirigeant sur Bregentz et Constance. La ville transmit cet avis au même rhingrave qui, occupé du premier siége de Brisach, avait en ce moment son quartier général à Biesheim. D'autres avis, reçus le 12 août, confirmèrent la nouvelle de ce mouvement. En accusant réception à la ville de cette dernière communication, la chancellerie du rhingrave lui fit part d'un récent engagement sous les murs de Brisach : le 13 (23) août, à 8 heures du matin, la garnison avait tenté trois attaques différentes contre le camp ennemi ; mais les Suédois étaient sur leurs gardes ; 200 hommas du colonel Witzthum veillaient aux tranchées ; ils chargèrent les assaillants et les mirent en désordre. Un grand nombre resta sur le carreau, 95 furent pris et d'autres jetés dans le Rhin. Le reste de la garnison, tenu en échec par la cavalerie suédoise, ne put appuyer cette sortie. Le auteurs de l'histoire de Vieux-Brisach, publiée en 1851, MM. P. Rosmann et Faustin Ens, qui mentionnent, p. 340, plusieurs combats livrés à l'occasion de ce siége, ignorent cet engagement, au moins sous cette date.

Pendant que les troupes espagnoles se rapprochaient du théâtre de la guerre, le duc de Lorraine, Charles III ou IV, qui avait déjà fait une vaine démonstration en faveur de l'Empire, rassemblait à Saint-Dié ses troupes dispersées, dont il fit la montre le 14 ou le 15 août. D'un autre côté, 4000 soldats, levés dans le comté de Bourgogne, marchaient de Montbéliard sur Lure, pour opérer leur jonction avec les Lorrains.[1]

C'est ainsi que, loin de s'éteindre, l'embrasement gagnait chaque jour de nouveaux aliments ; c'est ainsi que l'Empire, qui commençait à sentir la main de la France, dans la résistance qu'on lui opposait, amenait peu à peu tous ceux que la France menaçait, dans le champ clos où se vidait la querelle

[1] *Prot. miss.* 1633-35, lettre du 15 août 1603 au rhingrave Jean-Philippe.

des protestants et des catholiques d'Allemagne. Le traité d'alliance et de subsides conclu à Bernwald, entre la France et Gustave-Adolphe, renouvelé une première fois à Heilbronn, reçut à cette époque une nouvelle confirmation par le traité de Francfort-sur-le-Mein, du 5 septembre 1633, dont une copie est jointe au dossier.

A l'approche du danger, les généraux suédois ne restèrent pas inactifs. Le 12 octobre, le rhingrave Othon-Louis, de retour à Colmar, donnait au lieutenant-colonel Philippe-Jacques Berhold, l'ordre de concentrer dans cette ville tous les détachements du régiment de Hanau, de prendre le commandement de la place et de s'apprêter à faire son devoir de soldat dans toutes les circonstances à venir. Il prescrivit en même temps de chasser les femmes de mauvaise vie, qui suivaient les soldats, de réduire les chevaux des officiers au strict nécessaire, de ménager autant que possible la ville et ses habitants.

Au commencement de novembre, le maréchal Jacques Nompar Caumont, duc de la Force, arriva à Remiremont avec une armée française, en annonçant son intention de livrer bataille au duc de Feria et aux forces espagnoles venant d'Italie, dès qu'il les recontrerait. Ce fut le résident Mockhel qui annonça cette nouvelle au syndic Mogg, par une lettre datée de Sainte-Marie-aux-Mines, 1er novembre : lui-même voulait se rendre auprès du maréchal pour le fortifier dans ce dessein. Peu après, le feld-maréchal Horn, le comte palatin de Birkenfeld, et le rhingrave Othon-Louis opérèrent leur jonction dans la haute Alsace, pour en défendre l'entrée aux Espagnols. Cette concentration de troupes amena à Colmar un état-major de douze généraux avec environ 2000 chevaux, que la ville dut loger en sus de sa garnison. Les officiers et les soldats n'attendaient pas toujours de bonne grâce, qu'on leur assignât des quartiers; ils s'établissaient au hasard, dans les cours des laboureurs, avec 30, 40, 50 chevaux, maltraitaient et dépouil-

laient les habitants, gaspillant en quelques jours les provisions qui auraient suffi à nourrir la population et la garnison pendant l'hiver entier. Au dehors des murs, les choses ne se passaient pas autrement; des cavaliers et des goujats battaient la banlieue et exerçaient leurs violences et leurs rapines sur les gens qui rentraient leurs vendanges; quatre meurtres furent commis de la sorte en quelques jours. Le 19 octobre, la ville avait envoyé des députés à Gustave Horn, pour se plaindre de ces excès. A son arrivée à Colmar, le feld-maréchal signifia le 23 octobre aux officiers qui, au lieu de suivre leur corps, s'étaient arrogé des quartiers en ville, l'ordre de les vider au plus tôt, s'ils ne voulaient pas que leur entretien restât à leur charge.

Après la levée du siége de Brisach, les Impériaux, libres de repasser en Alsace, ne tardèrent pas à se montrer aux environs de Colmar. Le 24 novembre, un parti de cavalerie, supposé de 30 cornettes, se présenta devant Sainte-Croix; la garnison suédoise, trop faible pour défendre la villette, se retira dans le château où elle se barricada, en laissant l'ennemi piller les habitations particulières. Cependant, sur le refus des Suédois de se rendre, il quitta la place pour se diriger sur Mulhouse, où il devait opérer sa jonction avec 300 autres chevaux, que l'on supposait devoir ramener la margravine de Bade de la Lorraine, où elle s'était refugiée. On comptait à ce moment que les Impériaux, relevés à Brisach par des milices venues des pays antérieurs de l'Autriche, avaient 3 ou 4000 hommes et plus en campagne, et cette force était suffisante pour tenir les Suédois en respect après le départ du gros de leur armée.

Ces derniers prenaient leur revanche aux dépens des populations. En dépit des ordres de Gustave Horn, la garnison de Colmar, les officiers surtout, n'avait jamais montré autant d'insolence. Le magistrat même n'était pas à l'abri des insultes. La certitude de ne pouvoir se maintenir démoralisait ces

hommes que le succès n'avait pas disciplinés, et, plutôt que de laisser de la besogne à faire à de nouveaux venus, les soldats cherchaient toutes les occasions et les faisaient naître au besoin, pour maltraiter et dépouiller les habitants. D'autres désordres accompagnèrent les querelles et les pillages : les prisonniers de guerre, parmi lesquels on comptait le colonel de Mercy, furent abandonnés à eux-mêmes, au risque de les voir tramer des complots contre la sûreté de la place. En dépit des droits de juridiction de la ville, et au mépris des priviléges des corps de métiers, les marchands étrangers venaient, sans acquitter les droits de péage, faire concurrence aux produits de l'industrie locale. A ce moment, la garnison se composait du régiment de Hanau, auquel étaient venus se joindre 200 mousquetaires de celui de Nassau, ce qui l'avait porté à près de 800 hommes, non compris l'état major. Pour l'entretien de tout ce monde, la ville fournissait 282 quartaux de blé, à fl. 4 le quartal, et 40 foudres de vin, à fl. 50 ; plus tous les dix jours fl. 500 en argent ; le total de la dépense montait à fl. 4628, tandis que le duodécuple mois de l'expédition romaine ne montait qu'à fl. 2016. Si l'on compte encore les fournitures pour la table des généraux suédois, qui étaient à ce moment entièrement à la charge de la ville, et qui formaient encore une avance de fl. 5800, on peut se faire une idée de ce que la guerre coûtait à nos pères. Le 26 novembre, Colmar profita de la présence à Strasbourg de deux membres du conseil supérieur de l'Union protestante, ou *Consilium formatum*, George-Gustave Wetzel de Marsilien et François-Adolphe Ingold, pour leur présenter ses doléances et leur demander leur intervention auprès du chancelier Oxenstirn. Par suite de cette démarche, le chancelier écrivit au rhingrave Othon-Louis, pour lui recommander de ne rien prétendre au delà de son duodécuple mois romain, et de ne pas lui imposer de garnison exorbitante. Une autre lettre des deux membres du *Consilium formatum*, adressée au lieutenant-

colonel Bernhold, lui prescrivit de ménager de son côté la ville. Enfin Oxenstirn régla définitivement la part de Colmar à la somme de 2015 florins, payable chaque mois entre les mains du commandant de la garnison.

La difficulté était d'obtenir que la ville fût traitée conformément aux intentions du directoire de la ligue. Les exigences étaient là, et il n'y avait pas moyen de les éluder. Les particuliers n'en étaient quittes ni avec la taille[1], ni avec la contribution extraordinaire[2]; on leur prenait les chevaux pour le service de l'artillerie et, au lieu de 8 chevaux auxquels Colmar avait été taxé, son contingent s'éleva jusqu'à 160. Tel était l'épuisement de la ville que les magistrats ne touchaient plus leurs pensions, que les pasteurs et les maîtres d'école étaient réduits à la portion congrue, et que, faute d'argent pour payer le voyage de ses députés, la ville pria Strasbourg de la représenter à la diète de Worms, où les états du Haut-Rhin devaient, le 28 janvier 1634, délibérer sur les graves questions à traiter par l'assemblée de Francfort, qu'Oxenstirn avait de nouveau convoquée, le 20 décembre, pour le 1er mars de l'année suivante, et qui devait principalement aviser aux moyens de rallier les cercles de la haute et basse Saxe et de la Westphalie à l'Union de Heilbronn; et ce ne fut que sur les pressantes instances de Strasbourg que Colmar se décida à envoyer à Strasbourg le syndic Mogg et le conseiller Jonas Walch.

A ce dossier sont annexées à leur date les deux pièces suivantes :

1° Lettre du 7 mai 1633, adressée à la ville par huit membres de l'ancien corps municipal, retenus prisonniers à Benfeld, pour la prier d'agir en leur faveur auprès du rhingrave Othon-Louis;

2° Lettre du rhingrave Othon-Louis, du 26 septembre, par laquelle il invite le résident Mockhel à donner une sauve-

[1] *Gewerff.* [2] *Schatzung.*

garde à la maison de Jean Kriegelstein, bourgeois de Colmar à son service. Ce Kriegelstein est sans doute celui dont il est question dans le *Journal du siége de Colmar*, comme ayant eu une conférence extra-muros avec le greffier de justice Nicolas Sandherr.

Les Suédois tenus en échec par la garnison de Brisach; occupés du siége de Rheinfelden; assemblée de Francfort; Colmar demande une modération de ses charges de guerre; divers avantages qu'il obtient; prend des troupes à sa solde pour pouvoir éloigner sa garnison; se met en état de défense; le Haut-Landsberg surpris; désastre des Suédois à Nordlingue

Malgré la défaite infligée aux Impériaux à Wattwiller, le 2 mars 1634, l'armée suédoise n'était plus en état de garantir efficacement la sécurité de Colmar. De Brisach, d'où ils commandaient pour ainsi dire toute la haute Alsace, les Impériaux étaient maître de se porter jusque sous les murs de notre ville. Ce fut en vain que le lieutenant-colonel suédois Landenberger et le rittmestre Hildenbrand s'établirent à Ensisheim, pour prendre les Impériaux de flanc, chaque fois qu'ils franchiraient le pont du Rhin. Ces deux officiers durent peu après se mettre à la poursuite des troupes battues à Wattwiller, qui se rassemblaient de nouveau dans la vallée de Saint-Amarin. Mais ces débris n'attendirent pas qu'on les attaquât : ils passèrent les Vosges et se retirèrent dans les environs de Saint-Dié.

De son côté, la garnison de Brisach détacha une colonne qui se présenta, le mardi 1er avril, devant Mittelwihr. Le village fut pillé et un notable emmené prisonnier; il ne

recouvra sa liberté du colonel Ascanio Albertini, en ce moment à Brisach, que contre une rançon de 300 rixdales. De Mittelwihr, les Impériaux coururent à Ammerschwihr, dont un traître, le majordome du rittmestre Goldstein, autrefois au service de l'Empire, leur ouvrit les portes. Le lendemain, pendant que les protestants de Colmar assistaient au prêche du matin, un autre détachement enleva aux cultivateurs de la ville et des environs une centaine de chevaux qu'ils faisaient pâturer dans le Rieth. Mais le même jour, six cavaliers du rittmestre Goldstein ayant appris à Ammerschwihr que les Impériaux y avaient enlevé la veille les domestiques et les bagages de leur commandant, poussèrent une reconnaissance dans la vallée de Lapoutroye, où ils rencontrèrent un gros d'ennemis, sur lequel ils donnèrent si vigoureusement qu'après en avoir sabré une partie, ils firent encore une vingtaine de prisonniers. La plupart étaient des officiers congédiés après leur défaite de Wattwiller, qui étaient restés réunis pour ne pas être massacrés par les paysans [1].

Cependant la garnison de Brisach continuait ses ravages. Elle s'était renforcée de celle de Neuenbourg, qui, après avoir subi un premier assaut, s'était embarquée, le 26 mars, sur le Rhin, pour ne pas risquer une seconde attaque qu'elle se sentait incapable de soutenir [2]. Le samedi, 5 avril, une nouvelle expédition partie de Brisach, ne laissa ni chevaux ni bétail dans les villages wurtembergeois de Horbourg, d'Andolsheim et de Sundhofen. Ces pertes étaient sensibles, même pour Colmar, dont le rhingrave Othon-Louis retenait toujours les chevaux pour le service de son artillerie [3].

Les opérations militaires du rhingrave Jean-Philippe, laissaient la ville passablement à découvert. Après la prise de

[1] Lettre aux députés à Francfort, du 5 avril.
[2] Lettre aux mêmes, du 30 mars.
[3] *Prot. missiv.* Lettre au rhingrave Othon-Louis, du 5 avril.

Fribourg, le 10 avril [1], le rhingrave avait été reprendre le siége de Rheinfelden, vigoureusement défendu par François de Mercy. Pendant deux jours on crut entendre à Colmar le canon qui battait la place. Le capitaine Adrian, chargé des fortifications de Colmar, fut appelé à prendre part aux travaux de ce siége, ce qui n'avança guère l'achèvement des défenses dont la ville avait besoin. D'un autre côté, on ne voulait pas restituer les 160 chevaux qu'elle avait prêtés, et, faute de pouvoir s'en aider, les habitants durent laisser en friche une partie de leurs terres. A cela se joignait l'incertitude des routes. Le commerce du vin avec la Suisse, qui avait eu l'air de reprendre, était de nouveau complétement enrayé : après un premier convoi qui avait heureusement passé, d'autres voitures furent pillées avant leur arrivée à Rouffach.

Depuis le retour des protestants au pouvoir, la ville était rentrée en correspondance avec son ancien syndic, Antoine Schott, retiré à Bâle à la suite des événements de 1628. Cependant on lui avait attribué une réfutation du sermon prononcé en 1632, par le Dr J. Schmitt, lors de la restitution de l'église de la Trinité au culte protestant, réfutation qui avait été récemment publiée sans nom d'auteur à Bâle, sous le titre de *Kurtze Verantwortung der Predigt*. C'était une réponse calviniste très acerbe à l'homélie luthérienne du Dr Schmitt. Mais Schott protesta énergiquement contre cette imputation : il soutint qu'il n'avait aucune part à ce libelle, et que l'auteur et ses complices lui étaient inconnus[2]. La ville parut le croire et continua à consulter son ancien greffier sur les questions difficiles qui se présentaient. En se rendant le mardi, 15 avril, à l'un de ses appels, le malheureux Schott

[1] D'après une lettre du 12 avril, adressée par Colmar à ses députés à Francfort, 300 paysans, qui combattaient dans les rangs des Impériaux, y furent massacrés.

[2] Lettre de Colmar du 15 février 1634 ; réponse de Schott du 25 du même mois.

fut surpris à une lieue et demie de Bâle, dans la forêt de la Harth, et massacré avec les cavaliers de distinction qui l'accompagnaient. On ne trouva les cadavres, au nombre de six, que le vendredi; le vieux syndic était entièrement nu; outre quelques légères blessures au bras et au côté, il avait la tête fracassée d'un coup de feu[1]. Cette nouvelle causa à Colmar une émotion profonde, partagée à Francfort par les députés de la ville ; une lettre de Mogg, du 29 avril, exprime en termes touchants les regrets que la triste fin de son prédécesseur lui avait fait éprouver.

Les Impériaux occupaient encore entr'autres le château de Wildenstein, qui ne se rendit aux Français sous le commandement de M. de la Bloquerie, que le 9 août suivant[2]; ils faisaient de là des pointes dans la vallée de Münster. On songea, à Colmar, à repousser ces incursions et, le 22 avril au soir, un détachement d'une centaine d'hommes, moitié bourgeois, moitié soldats de la garnison, cavaliers et fantassins, partit pour Münster, dans l'espoir de surprendre les Impériaux. De son côté, la garnison de Brisach, informée qu'il était arrivé de nombreuses marchandises à Illhæuseren, profita de cette expédition pour essayer de les enlever : heureusement on avait eu le temps de les amener à Colmar. Mais à leur retour les Impériaux surprirent 400 chevaux appartenant aux cultivateurs, et 200 bœufs appartenant aux bouchers de Colmar[3]. Une lettre, adressée le 15 juillet au rhingrave Jean-Philippe[4], n'évalue pas à moins de mille le nombre de chevaux que la ville avait perdus dans l'espace des quelques mois.

Au dedans de la ville, la guerre occasionnait d'autres alarmes. On avait transféré à Colmar 800 Impériaux faits

[1] Lettre non signée, du 19 avril.
[2] N. st.
[3] Lettre aux députés, du 27 avril.
[4] *Protoc. missiv.*

prisonniers à la bataille de Wattwiller, dont la conduite laissait fort à désirer. Telle était l'insouciance du commandant de place, colonel Bernhold, que ces hommes avaient dans la ville toute liberté d'aller et de venir, même de nuit. Un soir, après neuf heures, quatre d'entre eux essayèrent de surprendre un poste établi à l'entrée de la Lauch en ville[1].

Chaque jour ajoutait un trait de plus au sombre tableau de l'Alsace, pendant cette période de la guerre de Trente ans Le 30 mai, un parti de cavaliers de Brisach pilla la métairie de la jeune comtesse de Ribaupierre, à Illhæuseren, et emmena 30 chevaux, vaches ou bœufs du Rieth de Guémar. Le même jour, 50 mousquetaires, de la même garnison, pillèrent le moulin de Niederhergheim. A Soultzbach, les Impériaux s'emparèrent du receveur de la seigneurie; la femme d'un capitaine, qui se rendait en voiture d'Ensisheim à Schœnensteinbach, fut enlevée. Les Suédois se comportaient exactement comme les Impériaux; une fois en rase campagne, le moins qu'on devait craindre, c'était d'être pillé tant par les ennemis que par les amis. Il était malaisé de dire quelle ville était serrée de plus près, Colmar ou Brisach. A Brisach, le marché était mieux approvisionné qu'à Colmar, où l'on avait à craindre une disette si, comme tout l'annonçait, on ne pouvait rentrer ni les fourrages, ni la moisson.[2]

Pendant ce temps, l'assemblée des Etats protestants s'était réunie à Francfort. Elle avait été convoquée par Oxenstirn, pour le 1er mars; mais les députés de Colmar, le syndic Jean-Henri Mogg et le conseiller Jonas Walch ne partirent que dans la seconde quinzaine du mois; leur passeport, signé du rhingrave Othon-Louis, est daté de son quartier général de Thann, le 6 mars 1634, et les pouvoirs qui les accréditaient définitivement auprès de l'assemblée comme représentants de Colmar, de Kaysersberg, de Münster et de Türkheim, sont

[1] Lettre aux députés, du 17 mai.
[2] Lettre aux députés, du 31 mai.

datés du 11 du même mois. Voici les réclamations qu'ils devaient faire valoir au nom de notre ville :

Avant tout, Colmar voulait être débarrassé de sa garnison actuelle, comprenant le régiment de Hanau et partie de celui de Nassau, montant à un millier d'hommes, dont l'insolence envers le magistrat comme envers la bourgeoisie n'était plus tolérable. La ville proposait de remplacer ces troupes par 300 hommes de nouvelle levée et par 300 hommes à sa solde particulière.

On demandait aussi une modération des charges de guerre. Colmar avait continué à faire des avances considérables pour l'entretien des troupes, pour la table des généraux, notamment pour celle du rhingrave Othon-Louis qui tenait à Colmar une cour princière : cette dernière dépense formait à ce moment un total de 13,600 florins. Puis venaient les munitions que les Suédois tiraient de la ville, les outils qu'elle avait fournis pour le siége de Brisach, les chevaux que le rhingrave Jean-Philippe traînait à sa suite, la dépense exigée pour les travaux de fortification. La ville sentait qu'elle ne pouvait pas se soustraire à ces charges ; mais comme elles ne l'intéressaient pas seule, elle demandait qu'elle ne fût pas seule à porter et qu'on lui accordât des compensations suffisantes. Elle désignait plus particulièrement la dîme extraordinaire payable par Colmar et par Sainte-Croix, celle d'Ammerschwihr et de Niedermorschwihr, les droits que le fisc impérial tirait de son territoire et de celui de Sainte-Croix, toutes les redevances qu'on payait à l'ennemi et à ses alliés. Elle réclamait encore la concession du duodécuple mois de l'expédition romaine, dû par l'abbaye de Marbach à Wettolsheim et à Wintzenheim, le transfert à la ville des deux villettes de Herlisheim et de Soultzbach, appartenant aux nobles de Schauenburg, qui devaient à Colmar une somme de 6,575 florins, du bailliage de Bergheim en échange d'un capital de 11,025 florins que la ville avait à prétendre des pays

antérieurs de l'Autriche, des deux villages de Holzwihr et de Wickerschwihr, comme garantie d'une créance de 13,000 florins que Colmar avait à prétendre des nobles de Froberg.

Là ne se bornaient pas ses vœux. Les députés étaient chargés encore de demander le rétablissement du commerce, notamment de celui du vin, sans lequel il n'y avait pas pour la ville de revenu public, ni pour les particuliers de moyens de subsistance. Ce qui était plus grave, la ville leur donna ordre de demander pour elle la faculté de se retirer de l'alliance de la Décapole.

Le grand bailliage qui n'avait d'autre but, disait-elle, que de conserver et de protéger les villes de la Décapole, n'était plus, depuis que la maison d'Autriche en avait fait un de ses apanages, qu'un prétexte d'assujettissement onéreux, en dépit des réversales qui devaient garantir les droits des ressortissants. Quand la ville avait à se plaindre de quelqu'atteinte à sa supériorité, elle était toujours obligée d'en poursuivre le redressement devant la Chambre impériale. La maison d'Autriche tirait occasion du grand bailliage pour entreprendre sur les libertés des villes et même pour se livrer à d'intolérables persécutions religieuses. Par toutes ces considérations, les députés devaient solliciter du chancelier Oxenstirn la rupture des liens qui rattachaient Colmar au grand bailliage, avec dispense de payer les 500 florins du Rhin, jadis contribution à l'Empire, et qu'on acquittait maintenant à titre de droit de protection.[1]

Les deux députés de Colmar arrivèrent à Francfort, le mercredi 26 mars, en compagnie du résident Mockhel, qui, parti de Colmar après eux, les avait rejoints en route. Oxenstirn était de retour de la basse Saxe depuis le lundi. Mockhel lui présenta les drapeaux et les cornettes pris à la récente bataille de Wattwiller : ils furent portés flottant au vent, sous

[1] Voy. BB mémoire d'Antoine Schott sur le grand bailliage, mars 1634.

l'escorte de 200 mousquetaires depuis le Rossmarck jusqu'au quartier du chancelier à Sachsenhausen. Oxenstirn ouvrit la diète le vendredi, 28 mars, par une allocution dont Mogg loue la bonne grâce, la fermeté et la concision. Colmar n'avait pas eu, au premier abord, l'intention de laisser ses députés prendre part aux travaux de l'assemblée, leur mission devant se restreindre aux affaires particulières de la ville; mais, quand ils trouvèrent les représentants de Wissembourg, de Landau et d'autres localités sur lesquelles Colmar prenait le pas dans les diètes, ils craignirent que leur abstention ne compromît le droit de préséance de leurs commettants, et ils se décidèrent à occuper le siége qui leur était réservé.[1]

Une première difficulté entrava les travaux de l'assemblée de Francfort. Les villes impériales avaient toujours été en possession de siéger et de voter dans les diètes de l'Empire avant la noblesse équestre. A Francfort, la noblesse prétendit prendre rang avant les villes impériales, immédiatement après celles qui étaient en possession de convoquer les autres[2], tandis qu'autrefois les villes étaient réunies dans les assemblées générales[3] et ne formaient qu'un seul corps. Cette question de préséance donna lieu à de longs débats qui retardèrent les délibérations de près d'un mois.

C'était le cas de rappeler, ainsi que le fit Oxenstirn, le mot du chancelier polonais Zamoïski : *Germanos in suis consiliis comitiorum fere nihil aliud agere quam ut sessionibus digladientur.* La noblesse fut intraitable : elle alléguait les huit milles nobles qui servaient dans les armées protestantes, et trouvait outrageant qu'on voulût lui faire céder le pas aux députés des villes, au nombre desquels on comptait de simples hôteliers[4]. De guerre lasse, les villes finirent par

[1] Lettre aux députés, du 28 mars.
[2] *Ausschribende Stædte.*
[3] *In pleno*
[4] Lettre des députés, du 29 avril.

céder, toutefois en réservant formellement leurs droits pour l'avenir.[1]

Ce ne fut pas sans difficulté que Mogg et Walch parvinrent à remplir leur mandat. Leurs efforts se heurtèrent d'abord contre la résistance inattendue de Mockhel, que le *Consilium formatum*, exécutif de l'Union, avait chargé de rapporter le mémoire présenté par eux. Soit qu'il fût blessé de voir la ville de Colmar s'adresser directement à ses amis du *Consilium formatum*, soit que ses plaintes lui parussent l'incriminer lui-même, il se mit sur plusieurs points en travers des démarches des députés, allant jusqu'à taxer d'exagération les griefs qu'ils venaient porter à la connaissance d'Oxenstirn. Une lettre du 17 mai rend compte d'une discussion fort vive provoquée par son opposition au sein du *Consilium formatum*. Colmar y avait heureusement deux puissants avocats, George-Gustave Wetzel de Marsilien, et le Dr Lœffler, le vice-chancelier de l'Union. Les pressantes instances de ce dernier finirent par vaincre le mauvais vouloir de Mockhel, dont le rapport conclut définitivement en faveur de Colmar[2].

Le 26 avril, notre ville obtint du chancelier Oxenstirn une déclaration par laquelle il lui confirmait la moitié de l'ungeld de Sainte-Croix, et la supériorité territoriale de cette seigneurie.

Une autre déclaration, datée du 22 avril, signée par le rhingrave Othon, sous le sceau d'Oxenstirn, réduisit les charges de guerre pour la ville à une somme mensuelle de 1,500 florins en argent et aux prestations en nature nécessaires à la garnison.

Le même jour, le rhingrave Othon signa un ordre par lequel il défendit au commandant de Colmar de mettre des entraves à la circulation des marchandises, de rien entre-

[1] Cf. lettres des députés des 5, 14, 15, 22 avril; de Colmar, des 12, 18, 21 et 24 avril.

[2] Lettre de Mogg, du 26 mai.

prendre sur la juridiction de la ville, de manquer d'égards au magistrat, de maltraiter la bourgoisie.

Sous la date du 26 mai, le chancelier rendit un décret qui transmettait aux villes de Colmar et de Münster l'administration de l'abbaye de Saint-Grégoire.

Sous la même date, il fit abandon à Colmar des maisons, des redevances et des biens, de la dîme ordinaire que l'ennemi ou ses ressortissants avaient à prétendre à Colmar et à Sainte-Croix, de l'ancienne cour de Marbach avec ses rentes en blé et en argent, des 60 florins d'or que la ville devait annuellement à la prévôté de Constance, du quart de la dîme de Sainte-Croix, appartenant à Marbach, des deux villetes de Herlisheim et de Soultzbach, des deux villages de Holzwihr et de Wickerschwihr, etc., etc., qui, par le droit évident de la guerre, appartenait à la couronne de Suède.

De plus, le *Consilium formatum* transféra, le 3 juin, à la ville de Colmar, outre sa part contributive à la dîme extraordinaire, celles d'Ammerschwihr et de Niedermorschwihr. Enfin une dernière patente, signée d'Oxenstirn le 15 juin 1634, fit à tous les officiers et soldats au service de la Suède et de la confédération protestante, défense de commettre des exactions aux dépens de la ville et de son commerce.

Dès que ces avantages furent assurés, Walch retourna à Colmar. Resté seul à Francfort, tant pour solliciter la prompte expédition des patentes que pour représenter la ville à l'assemblée (où les intérêts des absents étaient trop souvent sacrifiés) le syndic Mogg fut moins heureux sur la question du grand bailliage. Quand il entretint de cette affaire le vice-chancelier Lœffler, celui-ci dit entr'autres qu'il eût mieux valu ne pas produire cette demande dans les conjonctures présentes. Ce mot, que Mogg rappelle dans une lettre du 3 juin, aurait besoin d'un commentaire qu'il est difficile de donner. Ce qui est certain, c'est que Mockhel avait le premier suggéré à Colmar l'idée de se retirer du grand bailliage.

Mais de son côté la diplomatie française agissait pour obtenir, de la Suède et de l'Union de Heilbronn, des places sur le Rhin : dans une lettre du 22 avril, Mogg et Walch annonçaient déjà à leurs commettants que la France réclamait plusieurs lieux de l'Alsace, et notamment Colmar. Plus tard ses demandes, qu'elle appuyait d'une promesse de porter la guerre en Italie[1], comprirent tout le grand bailliage. Dans sa conversation avec le Dr Lœffler, Mogg objecta que, puisque la France réclamait le grand bailliage, ce devait être une raison de plus pour que Colmar sortît de cette alliance surannée. Lœffler répliqua que cela ne voulait rien dire, et qu'il valait mieux en ce cas se tirer d'affaire avec la France qu'avec une autre puissance. Il est difficile de savoir ce que le vice-chancelier entendait par là ; quoi qu'il en soit, il finit par engager Moog à ne produire cette demande que lors des négociations de la paix future.

Originairement, M. de Feuquières, l'ambassadeur de France. n'avait demandé, pour le roi son maître, que l'importante place de Philipsbourg, actuellement entre les mains des Suédois, mais qui, en vertu du traité par lequel l'électeur de Trèves avait mis ses états sous la protection de Louis XIII, aurait dû être remise à la France[2]. Quand l'Union protestante fut saisie de cette demande, le besoin qu'elle avait de la France était trop manifeste pour qu'elle pût refuser net. Les représentants de l'électeur palatin, le secrétaire Faber, proposèrent les premiers de substituer Colmar à Philipsbourg. Cela se passait *in pleno*, tous les colléges réunis, et Mogg raconte cette scène dans une lettre du 15 juillet. En entendant l'indigne proposition de Faber. il protesta au nom de ses commettants, en priant l'assemblée de se souvenir un jour qu'on n'avait pas reculé devant l'idée de sacrifier aux convenances d'une puissance étrangère, sans son aveu, sans

[1] Lettre du 22 avril.
[2] Voy. EE assemblée de Francfort.

même la consulter, une ville du Saint-Empire, et, qui plus est, un confédéré protestant, qui avait donné tant de gages de son dévouement et de sa fidélité à l'Union de Heilbronn. Les députés palatins ne tenaient pas précisément à livrer Colmar; Benfeld. Sélestadt ou Belfort faisait tout aussi bien leur affaire. Dans une dépêche antérieure[1], qui ne se retrouve pas, Mogg avait déjà annoncé à ses commettants, qu'il avait été question de céder Sélestadt. Dans sa réponse du 12 juillet, la ville fit observer combien il serait dangereux de se dessaisir d'une place qui, coupant la province en deux, rendrait la France maîtresse des communications de la haute et la basse Alsace, et que, s'il fallait se résigner à un sacrifice, mieux vaudrait céder Belfort, qui est sur la frontière et dont la possession serait plus avantageuse au roi de France, en raison du voisinage des comtés de Bourgogne et de Montbéliard. Ce fut à ce dernier biais que s'arrêta le collége des villes. Belfort était encore entre les mains de l'Autriche, et, tout en faisant remarquer les inconvénients qu'il y aurait à remettre à la France un passage si important, il insista moins pour sa conservation.[2]

Posée dans ces termes, la cession était subordonnée au futur contingent. Belfort tomba plus tard entre les mains du duc de Rohan, quand l'Union n'était plus guère en état de disputer la possession. A ce moment, les agents de Richelieu négociaient aussi pour obtenir la remise de Horbourg et de Riquewihr, et, dans une conversation avec le vice-chancelier Lœffler, Mogg apprit que, si jamais on réduisait Brisach, suivant toutes les apparences, la France seule bénéficierait de cette conquête.[3]

En même temps que Colmar obtenait à Francfort quelques dédommagements pour ses sacrifices, il négociait d'un autre

[1] Du 8 juillet.
[2] Voy. EE assemblée de Francfort.
[3] P. S. d'une lettre sans date, mais du mois d'août, à Jonas Walch.

côté pour se débarrasser de sa garnison. Trop nombreuse pour être tenue en respect, elle s'était habituée à vivre comme en pays conquis. Craignant qu'à sa place d'autres troupes ne se conduisissent de même, notre ville demanda au rhingrave Othon-Louis l'autorisation de lever 200 hommes pour son propre compte. Le rhingrave y consentit, et signa, le 13 juin, une patente, au vu de laquelle on commença le recrutement. Il est vrai que 200 hommes étaient loin de suffire ; la garnison ne pouvait être inférieure à 500 hommes. Pour arriver à ce chiffre, la ville s'adressa à Strasbourg, qui avait de son côté levé des troupes employées en partie devant Rheinfelden. Par lettre du 27 juin, Strasbourg consentit à céder 300 recrues.

Pendant que Jean-Philippe était occupé de ce siége, dont Colmar suivait avec anxiété les diverses péripéties[1], le roi de Hongrie, qui devait succéder à son père sous le nom de Ferdinand III, s'emparait de Ratisbonne et s'apprêtait à assiéger Nordlingen. Les Suédois marchèrent au secours de cette place, qui devait donner son nom à la sanglante défaite du parti protestant ; de son côté, le cardinal-infant faisait avancer les troupes italiennes et espagnoles destinées aux Pays-Bas. L'ennemi ne pouvait plus se renforcer sans faire trembler Colmar. Dès que la marche de l'armée du cardinal fut connue, on s'occupa avec plus de hâte que jamais des préparatifs de défense. La ville écrivit, le 24 juillet, à Strasbourg pour presser l'achèvement de deux canons qu'elle avait fait fondre à Benfeld, en remplacement de deux autres qui avaient éclaté au siége de Masevaux. Elle demanda de plus à emprunter 1000 à 1500 boulets, pour remplacer ceux qu'elle avait fournis pour le siége de Rheinfelden : mais Strasbourg était lui-même à court, et engagea Colmar à s'adresser directement aux forges de Zinswiller.

[1] Rheinfelden ne capitula que le 27 août (6 septembre).

Il s'agissait aussi de pourvoir aux travaux des fortifications. Le capitaine Adrian, qui cumulait les fonctions d'ingénieur et d'entrepreneur, avait été retenu à l'armée du rhingrave Jean-Philippe par le siége de Rheinfelden. Des marchés étaient passés avec lui pour la construction des bastions de Saint-Pierre et de Sainte-Anne ; de plus le quartier-maître général avait reconnu la nécessité d'autres travaux non moins urgents. Il s'agissait par exemple de mettre en état de défense le moulin de Wieden où la ville comptait établir sa poste aux chevaux, de démolir au dehors la léproserie, la tuilerie, la ferme de la ville, la tour de la scierie, d'assurer le jeu des eaux dans les fossés, de rétablir les contrescarpes, d'élever des demi-lunes devant les portes et à l'entrée et à la sortie du canal et de la Lauch, de combler d'anciennes casemates, de construire des chevaux de frise, de fermer les bastions à la gorge au moyen de palissades. Il n'était pas possible à la ville d'exécuter tous ces travaux avec le seul secours de la bourgeoisie, épuisée par deux jours de garde et de corvée par semaine, et elle proposa, le 9 août, au rhingrave Othon-Louis de rendre exécutoires de nouvelles réquisitions lancées contre les villes et les seigneuries voisines. Malheureusement le rhingrave avait de son côté à pourvoir à la défense du château de Rouffach, dont Oxenstirn lui avait fait donation, ainsi que du Mundat supérieur, et la prompte exécution des travaux de Colmar en souffrit.

Cependant le danger redoublait : les Impériaux se montraient de nouveau dans le plus proche voisinage de Colmar. A Holzwihr et à Wickerschwihr ils faisaient tranquillement battre en grange pour l'approvisionnement de Brisach. Une nuit, un parti de cavaliers se présenta sous les murs de Colmar, et l'un d'eux poussa l'audace au point d'interpeller la sentinelle postée à l'entrée du canal en ville, à l'endroit où s'élevait précédemment la scierie. Il prétendit que lui et ses camarades étaient Suédois, cantonnés à Türkheim. Sur la

menace de la sentinelle de faire feu, le mauvais plaisant se décida à battre en retraite au milieu des éclats de rire de ses compagnons.

De même qu'en 1632, avant l'approche de Gustave Horn, tout était en désarroi à Colmar. Comme autrefois, l'administration manquait de résolution, la bourgeoisie de soumission et de discipline; les bruits avant-coureurs des mauvaises nouvelles ranimaient les espérances du parti catholique, et l'on constatait, sans s'y opposer, les colloques de son chef, l'ancien obristmestre Barth, avec les prisonniers de guerre à Colmar.[1]

Ainsi tenu en échec, le magistrat montrait une faiblesse déplorable avec les chefs de corps, et hésitait même quand il s'agissait de repousser les prétentions les moins fondées. Au lieu de le mettre à sa place quand, se prévalant de l'appui de Louis XIII, l'abbé d'Ebersmünster essaya de se mettre en possession de l'ancien prieuré de Saint-Pierre, que la ville avait acheté de Berne en 1575, le magistrat commença par consulter le syndic à Francfort. Mogg, qui dans sa correspondance ne cessait de réconforter ses commettants, répondit le 19 juillet : « Je ne conçois pas qu'en votre qualité de *magistratus loci*, vous n'ayez pas immédiatement signifié au prélat d'Ebersmünster de quitter la ville, sauf à employer la force, s'il s'y était refusé. Contre des entreprises pareilles, il vaut mieux se protéger soi-même que de faire appel à la protection des autres. Quand nos droits sont si évidents, à quoi bon les laisser discuter? Ne vaut-il pas mieux que le roi de France ait des représentations à vous faire, que d'avoir vous-même des doléances à présenter à Sa Majesté? Montrez-vous comme il convient à des magistrats d'institution divine et n'accordez rien au delà de ce qui est strictement dû. Si vous avez affaire à de grands dignitaires, priez-les de ne pas exiger ce qu'en

[1] Lettre particulière de Jonas Walch à Mogg, du 9 août. EE.

conscience vous ne pouvez pas accorder, et, pour les autres, débarrassez vous en par un refus net. »

Il n'est pas donné à tout le monde de se conduire selon ces maximes, surtout quand on n'est plus sûr de son lendemain. Le mardi 19 août, au matin, une vingtaine de fantassins de la garnison de Brisach arrivèrent aux pieds des robustes murailles du Haut-Landsberg, qui n'était plus armé et dont les canons avaient été transportés à Colmar[1]. Le châtelain était avec sa femme au marché de Münster, et le fort restait confié à l'unique garde d'un jeune garçon. Les maraudeurs n'eurent aucune peine pour forcer l'entrée (le jeune homme prétendit que l'un d'eux était parvenu à escalader le rempart et qu'il l'avait contraint d'ouvrir la porte aux autres). Le château fut pillé et à son retour le châtelain fut enfermé. Le lendemain seulement, à onze heures du matin, les auteurs de ce coup de main jugèrent prudent de déguerpir Il est facile de comprendre l'émotion du pays à la nouvelle de cette surprise. Que n'avaient pas à craindre les bicoques quand l'ennemi se logeait si facilement dans une cidatelle comme le Haut-Landsberg ? Rien ne lui aurait été plus facile que de s'emparer de Türkheim, dont la bourgeoisie avait été désarmée. D'un autre côté, le château de Horbourg n'avait pas de garnison, et il suffissait d'un traître pour y introduire l'ennemi. En écrivant à cette occasion, le 20 août, au résident Mockhel, Colmar ne cacha point ses inquiétudes : pour se rassurer, il lui aurait fallu la reprise du blocus de Brisach. Cependant, malgré le danger, la ville ne persistait pas moins à demander l'éloignement de son ancienne garnison. Mockhel répondit sagement qu'il serait peu prudent de congédier les soldats du colonel Berubold, quand la ville n'avait encore recruté que 150 hommes. Il essaya de la rassurer, lui recommandant de ne pas s'affecter, de ne pas écrire avec tant de vivacité, et quant aux Impériaux de Brisach, de ne pas trop s'alarmer des mouvements qu'ils se donnaient.

[1] Cf. EE.....

Sur ces entrefaites, la Suède et la ligue protestante perdirent la bataille de Nordlingue, et le bruit courut que le colonel de Mercy, vaincu hier à Rheinfelden, avait repris la campagne, à la tête de 7000 hommes, qu'il avait fait sauter le château de Burghalten, qu'il était rentré à Fribourg et dans les villes forestières, et qu'il s'apprêtait à passer le Rhin pour tomber sur Colmar. De son côté, l'empereur Ferdinand II promulguait, le 30 août, des lettres patentes portant amnistie à tous les Etats révoltés qui feraient leur soumission. Loin de se plaindre encore de sa garnison, Colmar demanda, le 12 septembre, au résident Mockhel, de la renforcer, et, si les armées de la Suède n'était plus en état de protéger la ville, elle voulut savoir si les négociations ouvertes à Francfort avec M. de Feuquières avaient amené une entente suffisante pour qu'elle pût au besoin faire appel au bras de la France.

X. Mossmann.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ANCIEN COMTÉ DE SAARWERDEN

ET DE

LA PRÉVOTÉ DE HERBITZHEIM

(Suite)

CHAPITRE III

Le duc de Lorraine et le comte de Nassau-Saarbruck se disputent le comté de Saarwerden. Sécularisation de l'abbaye de Herbitzheim, et notice historique sur ce monastère.

L'empereur Maximilien Ier confia, en 1514, la tutelle de l'infortuné Jean-Jacques de Mœrs-Saarwerden et la régence de ses états à Jean-Louis, comte de Nassau-Saarbruck, son cousin par alliance, comme à son plus proche parent, et lui assura l'expectative de sa succession. Le comte Jean-Louis, tant en son nom que comme tuteur datif de Jean-Jacques, prit possession du comté de Saarwerden, de la seigneurie d'Ilingen, située près d'Ottwiller, dans le Westrich, de l'advocatie de l'abbaye de Wernerswiller et de la moitié indivise des seigneuries de Lahr et de Mahlberg, situées sur la rive

droite du Rhin, lesquels formaient le patrimoine de la maison de Mœrs-Saarwerden, et, l'année suivante, il reçut, tant en son nom personnel que comme tuteur du comte Jean-Jacques, par les mains de l'évêque de Strasbourg Guillaume de Honstein, commissaire impérial nommé à cet effet, l'investiture des fiefs d'Empire, qui se composaient des droits hauts-régaliens, tels que juridiction et péage dans les possessions de l'ancienne maison de Saarwerden[1]. L'empereur lui accorda encore dans la même année le *privilegium electionis fori*, c'est-à-dire le droit précieux d'établir dans ses terres un conseil de régence[2], chargé de l'administration de la justice et servant de tribunal intermédiaire entre les bailliages et la Chambre impériale, qui avait été fondée en 1495 par le chef et les Etats de l'Empire[3].

La mort ayant mis fin, en 1527, à la triste existence du comte Jean-Jacques, la moitié du comté de Saarwerden qui avait été affectée à son entretien devait, aux termes du pacte de famille de 1512, retomber à Jean-Louis, comte de Nassau-Saarbruck, à qui Catherine de Saarwerden avait apporté en mariage l'autre moitié. Mais ce seigneur se vit sur le point d'être frustré d'un légitime héritage par Antoine, duc de Lorraine. Ce prince, quoiqu'il eût aidé à faire le traité de famille de 1512, convoitait l'ancien patrimoine de la maison de Saarwerden, et comme les droits de mouvance de l'évêché de Metz sur le comté de Saarwerden n'étaient pas éteints, il en demanda l'investiture à son frère le cardinal Jean de Lorraine, évêque de Metz. Ce prélat, dès que la nouvelle de la mort du dernier rejeton mâle de la maison de Mœrs-Saarwerden se fut répandue, résolut d'abord d'incamérer et de réunir à sa crosse le fief relevant de son église et qui venait

[1] N. Eberhard, *Loc. citat.*, p. 76.

[2] Ce Conseil de régence fut établi à Saarbruck pour toutes les possessions de la maison de Nassau-Saarbruck sur la rive gauche du Rhin.

[3] Kœllner, *Loc. citat.*, p. 233.

de lui faire retour. Dès le 2 mai 1527, Jean d'Haussonville, grand bailli de l'évêché de Metz, et Claude Chausonnette, son chancelier, accompagnés de plusieurs personnes de qualité, se rendirent à Bouquenom, où ils firent convoquer les autorités et la communauté des bourgeois et leur firent entendre que leur seigneur Jean-Jacques, dernier comte de Mœrs-Saarwerden, étant décédé sans hoirs mâles, ce comté était retourné de plein droit au cardinal Jean de Lorraine, en sa qualité d'évêque de Metz, et qu'ils avaient ordre de recevoir d'eux, au nom de ce prélat, l'hommage et le serment de fidélité qu'ils lui devaient comme à leur légitime et naturel seigneur. Mais les bourgeois de Bouquenom répondirent par l'organe de Henri Streif de Lauenstein, bailli de cette ville, qu'ils avaient prêté serment de fidélité au comte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck, et qu'en l'absence de ce seigneur ils ne sauraient prendre aucune décision. Ils ne se laissèrent point ébranler dans leur fidélité au seigneur légitime par les entreprises de Jean d'Haussonville. En vain leur déclara-t-il que sa démarche vaudrait prise de possession des terres de Saarwerden.

Le comte Jean-Louis eut hâte de soumettre la difficulté à l'empereur Charles-Quint, qui, le 13 juin 1527, rendit un décret portant défense à l'évêque de Metz de se mettre violemment en possession du comté de Saarwerden, et ordre d'attendre la décision de la Chambre impériale.

Comme le cardinal de Lorraine n'était pas en mesure de se saisir du fief qu'il prétendait lui être dévolu, il en accorda l'investiture à son frère Antoine, duc de Lorraine, en considération des services que ce prince lui avait rendus lors du soulèvement des paysans et de ce qu'il avait préservé cette contrée d'une ruine certaine. Des lettres d'investiture, écrites en langue latine et données à Compiègne le 27 septembre 1527, il appert que Jean, cardinal de Lorraine, évêque de Metz, a donné à Antoine, duc de Lorraine et de Bar, son

frère, pour lui et ses descendants ducs de Lorraine en ligne masculine, les fiefs des château, villes et comté de Saarwerden, Bouckenheim et de la cour de Wiberswiller, avec leurs appartenances et dépendances, et que cette donation a été acceptée par le duc Antoine, qui a prêté serment de fidélité au cardinal de Lorraine en sa qualité d'évêque de Metz. Ces lettres d'investiture mentionnent encore que ces fiefs étaient retournés à l'évêché de Metz par droit de dévolution et de consolidation, par la mort de Jean-Jacques, comte de Mœrs-Saarwerden, décédé sans hoirs mâles, suivant les constitutions féodales et l'usage pratiqué de temps immémorial dans cet évêché, à l'égard des fiefs situés au delà de la Saar. Le comte de Guise, au nom de son frère Antoine, duc de Lorraine, fit, le 6 octobre suivant, ses reprises du cardinal Jean, pour le comté de Saarwerden et ses appartenances et dépendances. Le duc Antoine écrivit de Lunéville, le 27 novembre, au grand chapitre de Metz, pour solliciter son consentement à l'investiture que le cardinal son frère venait de lui accorder, consentement que ce prince avait su se ménager d'avance. « Ce consentement, dit Meurisse[1], lui fut librement accordé, moyennant le retranchement de quelques clauses insérées dans les lettres de son investiture, qui sembloient offenser toute la nation germanique. »

Comme le comté de Saarwerden se trouvait entremêlé de terres féodales et de propriétés allodiales; que celles-ci, beaucoup plus considérables que les parties féodales, devaient retomber, d'après la succession civile, au plus proche parent; que les anciens fiefs de l'église de Metz se réduisaient à la ville de Bouquenom, au château et à la ville de Saarwerden et à la cour de Wiberswiller; que, d'après les us et coutumes germaniques, les fiefs ecclésiastiques tombaient en quenouille et passaient communément aux femmes, au défaut d'hoirs

[1] *Histoire des évêques de Metz*, p. 605.

mâles, et que cet usage a été constamment suivi dans l'évêché de Metz avant le changement introduit dans la coutume au commencement du XVe siècle par l'évêque Raoul de Coucy; le comte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck réclama la succession de tout le comté de Saarwerden, que les droits du sang et le vœu des populations semblaient devoir lui assurer, malgré l'investiture que le duc de Lorraine avait su s'en faire donner par son frère le cardinal évêque de Metz. Il résolut de se défendre vigoureusement contre les entreprises du duc de Lorraine, qui l'avait menacé de recourir à la voie des armes pour le forcer à renoncer à un fief dévolu à l'église de Metz. Il s'adressa à l'empereur Charles-Quint pour conjurer l'orage qui s'amoncelait sur sa tête et faire valoir ses droits à l'opulent héritage dont la maison de Lorraine cherchait à le dépouiller.

Dans le même temps, le duc Antoine députa à l'empereur Hugues d'Ailly, évêque de Toul, pour lui faire ses remontrances sur cette affaire et établir les prétentions de l'église de Metz sur le comté de Saarwerden, qu'il soutenait être un fief masculin qui ne pouvait jamais tomber en quenouille, tant en raison de sa situation au delà de la Saar, qu'à cause des anciennes investitures des évêques de Metz, dans lesquelles sa nature et sa condition étaient expressément exprimées[1].

Le comte de Nassau objecta avec raison que l'évêché de Metz ne pouvait pas prétendre à la réversion de ce fief, à la faveur de la coutume qui déclarait fiefs masculins ceux qui étaient situés au delà de la Saar, puisqu'il avait toujours reconnu que le droit de succéder était ouvert à la postérité féminine, au défaut d'héritiers mâles, et qu'il avait toujours accordé sans difficulté aux héritières l'investiture des fiefs messins situés en Alsace.

Comme l'empereur était alors occupé à la guerre, il invita

[1] MEURISSE, *Histoire des évêques de Metz*, p. 604.

les parties contendantes devant son Conseil, à Augsbourg, où elles comparurent le 22 octobre 1530, sans pouvoir s'entendre ni se concilier; chacune des parties persistant dans ses prétentions, on fut obligé de soumettre le jugement de cette affaire à la justice. Mais il fut arrêté que la maison de Nassau-Saarbruck serait maintenue dans la possession provisionnelle de tout l'héritage des comtes de Saarwerden jusqu'à la décision finale de la Chambre impériale. Le duc de Lorraine lia l'instance devant la cour féodale de l'évêché de Metz, séant à Vic, et y obtint une sentence favorable à ses prétentions. Mais le comte de Nassau-Saarbruck refusa de se soumettre à la décision des pairs de l'évêché de Metz, il en sut éluder l'exécution et recourut au tribunal suprême de l'Empire[1]. Ce procès y coûta des sommes énormes et suscita de vives discussions, de grandes disputes, qui traînèrent en longueur et qui ne furent terminées que cent ans après l'extinction de la maison de Saarwerden, par un arrêt qui ne satisfit ni la maison de Lorraine ni celle de Nassau-Saarbruck.

Ce procès ne fut pas le seul qui fut intenté à Jean-Louis, comte de Nassau-Saarbruck. Les frères Gangolph et Walter de Geroldseck mirent aussi à profit le décès du dernier rejeton mâle de la maison de Mœrs-Saarwerden pour contester à Catherine de Mœrs Saarwerden l'héritage de la moitié des seigneuries de Lahr et de Mahlberg, sous le prétexte que ces terres étaient des fiefs masculins auxquels elle était inhabile à succéder, et qu'elles devaient retourner à la maison de Hohengeroldseck. Ils portèrent leur réclamation devant le tribunal suprême de l'Empire. Le procès traîna en longueur et semblait vouloir s'y éterniser. Enfin, le 2 juillet 1595, la Chambre impériale rendit une sentence favorable aux prétentions de la maison de Geroldseck et condamna celle de Nassau-Saarbruck à la restitution du château de Mahlberg et des

[1] SCHWEDER, *Theat. hist. præt. illus.*, t. II, p. 241.

autres localités comprises dans le litige. Mais les comtes de Nassau-Saarbruck trouvèrent le moyen d'obtenir la révision de cet arrêt, dont l'exécution se trouva suspendue[1]. Le droit était-il du côté de la maison de Geroldseck? Etait-il du côté de celle de Nassau-Saarbruck? Le tribunal suprême ne devait se prononcer sur cette question qu'après un nouvel examen du procès.

Le comte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck signala son règne par plusieurs acquisitions utiles dans l'intérieur du comté de Saarwerden; il acquit en 1540, de Balthasar de Falkenstein, divers biens et divers droits à Bütten et à Domfessel, et, en 1541, d'Arnold de Wachenheim, des bien allodiaux situés à Bütten, Diemeringen, Lorenzen, Mackwiller et Hambach[2]. En 1544, l'abbesse de Herbitzheim, Amélie d'Altorf, surnommée Wollenschlager, vendit au comte Jean-Louis le tiers de la saline de Salzbronn, près de Saaralbe, pour la somme de deux mille florins[3]. En même temps et la même année, le comte Jean-Louis réunit à ses Etats l'abbaye de Herbitzheim et ses possessions.

Nous interrompons ici l'histoire du comté de Saarwerden sous la maison de Nassau-Saarbruck pour dire quelques mots de l'abbaye de Herbitzheim, de son origine, de ses avoués, de ses vassaux et de l'organisation de son territoire[4].

[1] SCHWEDER, *Loc. citat.*, t. II, p. 325.

[2] KŒLLNER, *Loc. citat.*, t. I, p. 248.

[3] KŒLLNER, *Loc. citat.*, t. I, p. 248.

[4] M. Jules Tilloy a publié dans le *Bulletin* (t. II de la 2e série) *de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace* un mémoire sur l'abbaye de Herbitzheim. Antérieurement à cette publication, la feuille allemande, qui portait le titre d'*Elsæssisches Samstagsblatt* (n° 22 de l'année 1861), a donné une notice sur cette abbaye; cette notice est de l'auteur de cette esquisse.

L'ABBAYE DE HERBITZHEIM

Selon toute apparence, l'abbaye de Herbitzheim, située au diocèse de Metz sur la rive droite de la Saar, à environ deux kilomètres de Saaralbe, a été bâtie sur l'emplacement d'un établissement romain. On y a trouvé, au siècle dernier, un monument en grès vosgien, sur lequel se lisait l'inscription suivante :

IN H. D. D.
MERCVRIO
SEX. IVLIVS.

Ce monument, sauf l'inscription, n'avait rien de remarquable[1].

La fondation de l'abbaye de Herbitzheim remonte aux temps les plus reculés du moyen-âge, mais rien n'indique si dès lors elle était un monastère d'hommes ou un couvent de religieuses, et le nom de son fondateur est resté inconnu. Lorsque les Franks, qui avaient fait la conquête de la Gaule, eurent reçu le baptême, le christianisme fit des progrès rapides parmi les habitants qui bordent la Moselle et la Saar; la foi poussait des racines profondes dans le cœur de l'homme, la croix suivait partout les armes des Franks et la doctrine divine s'introduisait partout sans contrainte et sans violence. Partout on cherchait à réparer les torts d'une conduite ignominieuse par des œuvres pies, on élevait des églises, on construisait des couvents qui servaient de refuge à des hommes ou à des femmes portés à la méditation ou à la mortification. Les évêques de Metz déployaient une activité prodigieuse pour fonder des monastères et des abbayes dans leur diocèse, et employaient tous les moyens pour effacer le paganisme de la vie du peuple. Selon toute apparence, c'est à l'un de ces pieux prélats qu'il faut attribuer la fondation de l'an-

[1] SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, t. I, p. 460.

cienne abbaye de Herbitzheim, qui fut destinée, sinon dans l'origine, du moins dans la suite des temps, à abriter une colonie de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît. Il en est fait mention, sous le nom de Heriboldesheim, dans le traité de partage que firent, à Procaspis-sur-la-Meuse, en 870, Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, des Etats de l'empereur Lothaire[1]; elle fut attribuée par ce partage à Louis-le-Germanique. Vingt-cinq ans après, en 895, elle était sous la direction de Richaire, abbé de Prüm[2], et Gerhard, comte de Metz, la tenait en commende et l'opprimait, sous prétexte d'advocatie ou de protection; mais après sa proscription, il en fut dépouillé par Louis IV ou l'Enfant, dernier roi d'Allemagne de la race de Charlemagne, lequel, à la prière d'Etienne, évêque de Liége, son cousin, en fit donation à cet évêché. La charte de donation fut signée à Aix-la-Chapelle, le 5 des calendes de février (28 janvier) 908[3].

A la mort de Louis-l'Enfant, le comte Gerhard rentra en la possession du comté de Metz, mais aucun document ne vient nous apprendre quel fut le sort de l'abbaye de Herbitzheim, et l'on ignore combien de temps elle resta entre les mains des évêques de Liége.

L'empereur Otto-le-Grand, accompagné de sa femme Adélaïde, quitta l'Italie en 965 et revint dans sa patrie par Coire, dans le pays des Grisons, et par Reichenau, sur le lac de Constance. Son fils, le jeune roi Otto, et l'archevêque Guillaume de Mayence, accoururent au devant de lui jusqu'à la villa de Heimbodesheim, dit le continuateur de *Reginon*[4], et l'accueillirent avec de grandes démonstrations de joie. Accompagné d'eux, l'empereur se rendit à Worms.

M. Tilloy, dans sa notice sur Herbitzheim, se plaît à sup-

[1] CALMET, *Histoire de Lorraine*, 2e édition, *Preuves*, t. II, p. CXLI.
[2] KREMER, *Geschichte des arden. Geschlechtes*, t. I, p. 227.
[3] MIRÆUS, *Codex donat. pior.*, p. 28.
[4] Continuat. Regin. anno 965 (*Monum.*, t. II, p. 111).

poser que la villa de Heimbodesheim pourrait bien être Herbitzheim-sur-la-Saar; mais selon le savant Pertz[1], la villa où l'empereur rencontra le roi Otto et l'archevêque de Mayence est *Heimsheim seu Heimsen medio itinere inter Stuttgardiam et Pforzheimum.*

L'abbaye de Herbitzheim était placée sous l'invocation de Notre-Dame en sa Nativité, et a donné la naissance et le nom au beau village qui s'élève sur les deux rives de la Saar « à l'endroit, dit M. Tilloy, où cette rivière abandonne les magnifiques prairies qu'elle arrosait depuis Harskirchen, pour s'enfoncer dans le massif de collines qui caractérise l'arrondissement de Sarreguemines. » Les deux parties de ce village sont reliées entre elles par les seize arches d'un antique pont de pierre, dont la construction a donné lieu à la tradition suivante : La grande piété de l'une des abbesses du monastère lui avait valu la faculté de traverser à pied sec la Saar qui baignait les murs de l'abbaye; elle perdit ce don miraculeux pour avoir accablé une religieuse de mauvais traitements, et en témoignage de son repentir et comme œuvre d'expiation, elle fit construire le pont de pierre qui y existe encore[2].

Le village qui s'étend sur la rive gauche de la Saar, dans une plaine ondulée, s'appelait dans l'origine Michlingen; les chartes du XVIe siècle l'appellent aussi Saint-Michel, à cause de son église qui était dédiée à ce saint.

Lorsqu'au moyen-âge l'incertitude des temps et les discordes perpétuelles qui bouleversaient le pays obligèrent les monastères à se donner des avoués ou des défenseurs armés (*advocati*), la charge d'avoué de l'abbaye de Herbitzheim devint l'attribution des ducs de Lorraine. Cette charge était non seulement un titre dont les nobles de cette époque s'hono-

[1] *Monum. Germaniæ hist.*
[2] A. Stœber, *Die Sagen des Elsasses*, p. 303.

raient, mais elle était encore un moyen pour obtenir des richesses et des possessions en compensation des services qu'ils rendaient, elle valait même dans l'esprit de l'époque, la quasi propriété du territoire du monastère. Des ducs de Lorraine, elle passa aux comtes de Nassau-Saarbruck, qui la donnèrent en arrière-fief à des nobles d'un ordre inférieur, Les comtes de Saarwerden, quoique leurs possessions touchassent immédiatement aux terres de l'abbaye, n'y avaient aucun droit d'advocatie[1]. Les comtes de Nassau-Saarbruck se sont toujours glorifiés du titre d'Erbcastenvögte, Land-Schutz- und Schirmherren de l'abbaye de Herbitzheim[2] et se sont toujours fait honneur d'en être les défenseurs. Ce monastère n'a pas été sans quelque célébrité, mais son histoire est peu connue et la pauvreté des documents que nous avons ne nous permet pas de connaître son sort au milieu des tempêtes incessantes et des vicissitudes continuelles qui agitaient le pays pendant le moyen-âge. Les religieuses de ce couvent se recrutaient parmi les filles de tout état et de toute condition du Westreich et de l'Alsace, mais il n'était pas rare de voir des demoiselles de noble extraction de l'une et de l'autre contrée y prendre le voile, et même, s'il fallait en croire Kremer, toutes les religieuses devaient être de noble extraction[3].

Le territoire de l'abbaye était borné au nord par les terres de l'évêché de Metz, qui furent cédées dans la suite au duché de Lorraine et au cœur desquelles il pénétrait comme un coin jusqu'à une lieue de Sarreguemines; à l'est, il était limité par le comté de Bitche et la seigneurie de Diemeringen; à l'ouest, par le duché de Lorraine, et au sud par le comté de Saarwerden et la Lorraine. Il comprenait les villages de Herbitzheim, Keskastel, Oermingen, Silzheim, Remering, Grund-

[1] *Appendix, die Vogtei Herbitzheim betreffend*, p. 1.
[2] Jacob Grimm, *Weisthümer*, t. II, p. 22.
[3] *Geschichte des arden. Geschlechtes*, t. I, p. 227.

willer, Salzbronn 1/3, Michling et Oldingen, village aujourd'hui détruit et qui était situé à l'est de Schmittwiller, à l'endroit où la carte du dépôt de la guerre indique une chapelle sous le nom d'Altkirch[1]. Ces villages, qui furent constitués dans la suite en prévôté baillagère, n'étaient pas les seules propriétés du couvent; il avait aussi des biens et des domaines en Alsace et dans le Palatinat, et il possédait la seigneurie de Gersheim-sur-la-Bliess, village situé à seize kilomètres de Bliescastel.

L'abbaye de Wadgasse, fondée en 1135 par Simon Ier, comte de Saarbruck, acquit, peu de temps après sa fondation, quelques propriétés du monastère d'Herbitzheim. La bulle émise par le pape Eugène III, le 27 mai 1152, par laquelle le Saint-Père confirme à l'abbé Wolfram de Wadgasse les biens et les possessions de cette abbaye, mentionne : *Hesemingen mansum unum et Leiman quam habetis ab ecclesia de Herbodesheim, sub censu septem solidorum eidem ecclesiæ a vobis vestrisque successoribus annis singulis persolvendo*[2]; c'est-à-dire un manse à Hesemingen et le village de Leimen, que l'abbé Wolfram avait achetés de l'église de Herbitzheim, moyennant une rente annuelle de sept shillings.

Quelques années après, vers 1178, Sophie, par la patience de Dieu abbesse de Sainte-Marie de Herbodensheim, céda à perpétuité à Geoffroi, abbé de Wadgasse, les francs alleux qu'elle possédait à Leminen, Chaldebach et Munichwiller. Cette aliénation se fit avec le consentement de Béatrice, doyenne, et des autres religieuses du monastère de Herbitzheim, sous la condition que l'abbaye de Wadgasse serait tenue de lui livrer chaque année à la mi-mai trente agneaux, et à la fête de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, treize schillings, monnaie de Metz[3]. Le pape Alexandre III

[1] M. J. Tilloy, *Les Ruines du comté de Bitche*, p. 27.
[2] Hontheim, *Hist. trev. diplom.*, t. I, p. 565.
[3] Kremer, *Loc. citat.*, t II, p. 306.

confirma par une bulle, émise le 11 avril 1179, à l'abbé Geoffroi de Wadgasse les biens de son abbaye, y compris le village de Chaldebach, qu'elle tenait de l'église de Herbodesheim[1].

En 1251, l'abbaye de Herbitzheim donna en fief au chevalier Henri de Scharfenneck des hommes qui demeuraient sur les bords de la Queich, sous la condition de lui livrer cent livres de cire[2].

Au mois d'avril 1271, Hugo, comte de Lutzelstein, céda, du consentement de Laurette de Saarbruck, son épouse, à l'abbaye de Herbotsheim le droit de patronage de l'église d'Acken et sa part des dîmes de cette localité, qui dépendait alors du comté de Saarwerden[3].

Le comte Henri de Saarwerden et Bourchard de Geroldseck apposèrent, en qualité de témoins, leurs sigilles à cette donation.

Dans le cours de la même année, Mahault ou Mathilde, comtesse de Saarbruck, veuve d'Amedée de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, s'étant mise en possession du comté de Saarbruck, après la mort sans enfants de sa sœur aînée Laurette, attesta que Jean de Warnesberg, avoué de Chiny, avait acquis, du consentement de Geoffroi de Rosières, l'avouerie de Herbitzheim et de Keskastel, qu'elle tenait en fief de son cousin Ferri III, duc de Lorraine.

En 1291, « len jour de feste Saint Remei en chief d'octembre », Simon IV, comte de Saarbruck, confirma le douaire que le chevalier Jean de Rosières avait constitué à sa fiancée « Aliz », fille d'Ourri, chevalier de Fontoi, seigneur de Bassompierre, sur la moitié de l'avouerie de Harborzheim (Herbitzheim) et Caistres (Keskastel) et sur le tiers de la ville

[1] KREMER, *Loc. citat.*, t. II, p. 301.
[2] SCHŒPFLIN-RAVENEZ, *L'Alsace illustrée*, t. IV, p. 563.
[3] SCHŒPFLIN, *Als. diplom.*, t. I, p. 468.

de Doldenges (Oldingen)[1]. La confirmation que le comte Simon IV donna à la constitution de ce domaine démontre que l'avouerie de Herbitzheim était déjà à cette époque une dépendance du comté de Saarbruck.

En 1293, Frédéric d'Ettendorf autorisa Henri de Fleckenstein à constituer à sa femme, Mathilde de Lutzelstein, un douaire de cinquante marcs sur Herbolsheim-sur-la-Saar[2].

La plupart des monastères de la Lorraine, du Westreich et de l'Alsace possédaient dans les salines de la Lorraine leurs poêles, dans lesquelles ils faisaient cuire le sel nécessaire à leur consommation et à celle de leurs sujets. L'abbaye de Herbitzheim avait sa poêle dans les salines de Saaralbe, qui étaient si célèbres et si fructueuses pour leurs propriétaires au moyen-âge. Albert, comte de Dagsbourg et de Metz, avait fait donation, vers l'an 1200, à l'abbaye de Stürzelbronn, d'une poêle à cuire du sel dans ces salines[3]. Les deux monastères ne purent vivre en bonne intelligence ni jouir tranquillement des poêles qui leur avaient été concédées. Renaud de Bar, qui avait été appelé en 1302 à présider aux destinées de l'église de Metz, intervint dans les discussions qui depuis longues années avaient troublé l'harmonie des deux maisons, et moyenna un arrangement entre les deux parties. Toutefois, ces contestations se renouvelèrent et, en 1319, l'évêque Henri Dauphin, successeur de Renaud de Bar, intervint à son tour en sa triple qualité de seigneur temporel de Saaralbe, de propriétaire des salines et de supérieur ecclésiastique des parties contendantes. Il leur imposa un arrangement par lequel les deux abbayes furent maintenues dans leur droit de faire du sel, et les prit sous sa protection et sauvegarde, mais par contre, elles furent obligées de l'associer pour un tiers

[1] Kremer, *Geschichte des arden. Geschlechtes*, t. II, p. 376.

[2] Schœpflin-Ravenèz, *Loc. citat.*, t. IV, p. 556.

[3] Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. IV, *Dissertation sur les salines*, p. XXXVIII.

dans leurs poêles[1]. Ces salines donnèrent naissance au hameau de Salzbronn, situé près de Saaralbe, sur la rive de la Saar.

Frédéric, comte de Linange, tenait en fief de l'abbaye de Herbolozheim, située au diocèse de Metz, le château de Grefenstein[2], sur lequel il avait assigné le douaire de son épouse Jutte. Cette assignation s'était faite probablement à l'insu et sans le consentement de l'abbesse et de son couvent, car il émit le samedi après le dimanche *Quasimodo geniti* 1334, au profit de l'abbesse Elisabeth et de l'abbaye, un acte de renonciation à toutes ses prétentions sur ce château, à raison du douaire de sa femme[3].

En 1342, Jean II, comte de Saarbruck, et Boémond, Jean et Nicolas, sires de Dagstoul, firent un compromis sur les contestations qui s'étaient élevées entre eux à l'occasion des fiefs que le sire de Dagstoul, leur père, avait obtenus de Jean Ier, comte de Saarbruck, aïeul de Jean II. Parmi ces fiefs se trouvait un fief de résidence à Saarbruck, dont Nicolas de Dagstoul fut investi et qui consistait dans les manses et villages de Herbitzheim,Keysecastel et Oldingen, avec leurs dépendances.[4] Le village de Siltzheim, qui advint plus tard à l'abbaye de Herbitzheim en vertu d'une engagère des comtes de Saarwerden, dépendait encore à cette époque de leur comté.

Hanemann Ier et Simon Wecker, comtes de Deux-Ponts-Bitche, donnèrent le douzième jour, c'est-à-dire le jour de l'Epiphanie 1370, des lettres de protection à l'abbaye de Herbolzheim, contre tout chacun qui pourrait lui causer du préjudice et troubler ses possessions[5].

[1] CALMET, *Notice de Lorraine*, t. II, supplément. p. 168.

[2] Château situé près de Mertzalben, village du canton de Waldfischbach (Bavière rhénane).

[3] Archives de Coblence (fonds de Herbitzheim).

[4] KREMER, *Geschichte des arden. Geschlechtes*, t. II, p. 453.

[5] LEHMANN *Histoire des comtes de Deux-Ponts-Bitche*, t. II, p. 217.

En 1373. Ulrich de Rosières et son épouse Mariette engagèrent à Jean, comte de Saarwerden, leurs parts des fiefs qu'ils possédaient à Herbitzheim, Saint-Michel, Meinrichingen et Keskastel pour la somme de huit cents florins; cet engagement se fit du consentement du seigneur direct Jean II, comte de Saarbruck[1], mais il ne paraît pas qu'il ait eu une longue durée. Toutefois, il atteste qu'aucun droit d'advocatie ne rattachait l'abbaye d'Herbitzheim aux comtes de Saarwerden, et il montre en même temps que la possession de ses terres était l'objet de la convoitise de ses puissants voisins.

En 1375, Arnold, sire de Pettlange (Pittingen), neveu de Jean et Nicolas de Dagstoul, Henri de Fleckenstein, Jean et Jacques de Raville (Ruldingen), sires de Benestorf (Benstorf), et Jean de Bruck, sire de Hinguesange (Hingsingen), devinrent les vassaux castrensiens de Jean II, comte de Saarbruck, seigneur de Commercy, et reçurent de lui tous les fiefs qu'avaient possédés les sires de Dagstoul. Jacques de Raville reconnut qu'il était devenu le vassal castrensien de ce seigneur dans la ville de Saarbruck et qu'il avait reçu de lui, à titre de fief castral, les trois cours de Herbitzheim, Kesecastel et Oermingen et les cours de Sainte-Marie[2].

La maison de Saarbruck s'éteignit en race mâle par la mort du comte Jean II, arrivée en 1381. Sa fille unique, Jeanne, n'avait procréé à son mari Jean, comte de Nassau, qu'un fils nommé Philippe, qui hérita du comté de Saarbruck et de l'advocatie de Herbitzheim[3]. Ce jeune seigneur ajouta à son nom patronymique celui de son aïeul maternel et fut l'auteur de la maison de Nassau-Saarbruck qui resta pendant quatre siècles en possession de l'héritage délaissé par le comte Jean II.

[1] *Appendix cit.*, p. 2.
[2] Kremer, *Loc citat.*, t. II, p. 537.
[3] F. Kœllner, *Loc. citat.*, t. I, p. 169.

En 1400, le 12 Janvier, Hanemann, comte de Deux-Ponts-Bitche, prit l'abbaye de Herbitzheim sous sa protection[1].

En 1434, Henri de Gerspach, Jean de Mormborn et Jacques d'Arnheim, ayant eu quelques démêlés avec les villages de Herbitzheim et de Saint-Michel, firent, à la tête de quelques hommes armés, irruption sur leur territoire et se saisirent d'un pauvre homme, nommé Jean, qu'ils se disposaient à emmener prisonnier. Mais les habitants de ces deux localités sortirent en armes, dispersèrent les assaillants et firent prisonneirs Henri de Gerspach, son fils Dielmann et Pierre de Wyrne, qui furent conduits, chargés de liens, à Herbitzheim, puis on les dirigea sur Saaralbe et de là sur Saarbruck. Jean de Mormborn tâcha d'intéresser au sort des prisonniers, qui languissaient dans les fers, l'évêque de Metz Conrad Bayer de Boppart et Elisabeth de Lorraine, veuve de Philippe, comte de Nassau-Saarbruck, et régente de ses Etats pendant la minorité de son fils Jean III. Lambert de Castel interposa ses bons offices pour moyenner un arrangement, et grâce à son intervention la liberté fut rendue aux prisonniers et il fut arrêté que les dépenses qu'ils avaient faites, tant à Saaralbe qu'à Saarbruck, seraient supportées par les communes de Herbitzheim et de Saint-Michel, que celles-ci seraient encore tenues de payer à Jean de Mormborn, au premier dimanche de Carême, en sa demeure à Ingwiller, la somme de cinquante florins pour toutes les prétentions qu'il avait à former contre elles, et que les frais et les dommages de la guerre ne donneraient lieu à aucune réclamation. Ce traité est daté du mardi après l'Epiphanie 1434, selon le style de Metz (1435, selon le style des Allemands)[2].

Les sires de Fénétrange prétendaient avoir des droits sur les fiefs que les chevaliers de Rosières avaient possédés dans l'avouerie de Herbitzheim; leurs prétentions furent contes-

[1] LEHMANN, *Geschichte der Grafschaft Hanau-Lichtenberg*, t. II. p. 247.
[2] *Appendix cit.*, p. 4.

tées par Jean III, comte de Nassau-Saarbruck, et, en 1443, ils s'en désistèrent de la manière la plus formelle en faveur de la maison de Nassau-Saarbruck[1].

Les fiefs situés dans l'avouerie de Herbitzheim, et qui avaient été conférés conjointement ou successivement aux nobles de Dagstoul, Peltlange, Ruldingen, Brücken, Sierck, Pallant, Esch, Hérange (Heringen), Sœttern, Helmstat, Rechicourt (Rixingen) et Rosières firent tous réversion à la maison de Nassau-Saarbruck, soit par ouverture, soit par réfutation[2].

Les hommes qui demeuraient sur les terres de l'abbaye de Herbitzheim étaient des serfs que leur naissance liait à la glèbe; on les appelait les hommes de Sainte-Marie parce que le monastère était placé sous l'invocation de la Sainte-Vierge, et ils restèrent pendant toute la durée du moyen-âge dans des conditions de dépendance et d'infériorité.

Il compétait aussi à l'évêque de Metz des droits d'advocatie sur l'abbaye de Herbitzheim; il les faisait exercer par son gouverneur de Saaralbe qui prenait le titre de Caissvogt[3] de l'abbaye. Les droits de l'évêque de Metz sont énumérés dans le règlement colonger de Herbitzheim, que l'illustre Grimm a publié dans sa grande et précieuse collection des *Weisthümer*[4]. Ce règlement ou rotule est de l'an 1458, il nous montre ce que fut la colonge de Herbitzheim dans la dernière période de son existence et nous fait connaître les rapports qui existaient entre l'évêque de Metz, le seigneur colonger, le caissvogt et les Huber ou paysans colongers. Il nous apprend que l'abbesse de Fraulautern[5] était seigneur justicier (Gerichts-

[1] *Appendix cit.*, p. 2. — [2] *Ibidem.*

[3] La radicale de *Caissvogt* dérive de l'italien *casa*, qui signifie maison, chaumière, demeure.

[4] T. II, p. 22.

[5] Abbaye fondée par les comtes de Saarbruck sur la Saar, à un quart de lieue au-dessus de l'emplacement où fut construite la ville de Sarrelouis. Ce monastère dépendait du diocèse de Trèves et fut possédé dans la suite par des dames chanoinesses.

herrin) à Herbitzheim, que le comte de Nassau-Saarbruck en était l'avoué, que le gouverneur de Saaralbe pour l'évêque de Metz, le Junker Rodolphe Bayer de Boppart, en était le caissvogt, et que l'administration de la justice criminelle appartenait à ce dernier, qui était étranger à la colonge et à son administration ordinaire, mais qui était spécialement chargé de la protection du monastère.

Comment la cour colongère de Herbitzheim, avec tout ce qui en dépendait, maisons, cours, granges, écuries, champs, prés, pâturages, cours d'eau, forêts et gens, est-elle parvenue aux mains de l'abbesse de Fraulautern? Est-ce par acquisition, donation ou engagement? Est-ce peut-être parce que l'abbesse de Fraulautern était en même temps abbesse du couvent de Herbitzheim, car à cette époque il n'était pas rare de voir plusieurs dignités ou prébendes ecclésiastiques réunies sur la même tête? Il serait difficile de le dire. Le *Weisthum* se tait à cet égard et nous ne possédons aucun document qui puisse trancher la question et suppléer au silence du rotule colonger. Voici du reste l'analyse de ce curieux règlement :

1. Il est permis à un étranger de citer un homme de Sainte-Marie devant le maire de Herbitzheim en payement d'une créance, mais aussi longtemps que le débiteur pourra fournir des gages pour la sûreté de la créance, il ne pourra pas être appréhendé au corps.

2. Le maire de Herbitzheim doit connaître de toutes les affaires, à l'exception des cinq crimes suivants : le vol, le viol, l'incendie, si le feu a été mis la nuit, le meurtre et les blessures, dont la connaissance est réservée au caissvogt.

3. Aucun homme possédant une cour ne peut, sur la fin de ses jours, alors qu'il est sur son lit de mort, consacrer contre le gré de ses parents, à des fondations, plus de trente deniers de sa fortune mobilière et plus de trente deniers de son héritage.

4. Si un pauvre homme veut célébrer dans sa cour noces

et festins et qu'un fifre (musicien) lui soit nécessaire, ou si un pauvre homme a besoin du ministère d'un châtreur de porcs (Nonnenmacher), ils sont libres de prendre le châtreur de porcs, le cuisinier et le fifre où bon leur semblera.

5. Le maire est tenu de donner chaque année au vogt un porc d'une valeur de cinq schillings, et le garde forestier est également tenu de lui en donner un de la valeur de deux schillings et demi. Tout maire et tout garde forestier doivent encore donner au vogt, chaque année, soixante quenouilles de lin, lequel doit être, au moment de sa livraison, si bien serancé, qu'il n'en tombe aucun brin[1] lorsqu'on le secoue sur un manteau noir; et ils sont tenus de payer au vogt une amende de soixante schillings par chaque brin qui tombera sur le manteau. En revenant de chez le vogt, le maire doit porter dans chaque main un pot de vin et aller trouver l'abbesse pour lui dire que le vogt l'a si bien reçu que les larmes lui en sont venues aux yeux.

6. Aussi longtemps qu'un maire de Herbitzheim est en fonctions et qu'il occupe le fauteuil, foi doit être ajoutée à toutes les affaires qu'il traite et à tous les actes qu'il passe. Si un homme malfaiteur est aperçu dans une cour, chacun est tenu de l'arrêter et d'en informer le valet du caissvogt, pour que celui-ci le cherche. Est considéré comme un malfaiteur quiconque se rend coupable des cinq crimes suivants : de vol, de meurtre, d'incendie, de viol et de blessures.

7. Quand l'inventaire et le renouvellement des tenures sont ordonnés, les pauvres gens sont tenus d'y assister, et quiconque ne s'y rendra pas à l'appel du caissvogt lui doit une amende de cinq schillings. Celui dont la femme est en couches, s'il veut faire un voyage, doit seulement s'éloigner de manière qu'il puisse être de retour le soir chez l'accouchée. Le caiss-

[1] *Agen, palea, festuca, acus,* brin, fétu. fragment de l'écorce du chanvre ou du lin (voir le *Dictionnaire de la langue allemande* par Grimm).

vogt est tenu de cultiver et d'ensemencer une fois les biens qui sont retirés aux gens de Saint-Etienne[1] et aux gens de Sainte-Marie, et ensuite il pourra laisser les biens de Saint-Etienne et seulement cultiver et ensemencer les biens de Sainte-Marie. Si le caissvogt part pour protéger les possessions de Saint-Etienne et commande ceux qui occupent les cours de venir à Alban (Saaralbe) pour garder la ville, ils sont tenus d'obéir et d'y faire la garde pendant un jour et une nuit à leurs frais, mais, si l'on a besoin d'eux plus longtemps, on doit tâcher de les retenir par de bonnes paroles.

8. Trois jours après que l'évêque de Metz sera rentré en campagne, le caissvogt d'Alban (gouverneur de Saaralbe) doit commander à ceux de Herbitzheim de lui envoyer deux voitures, et ceux-ci sont tenus de lui envoyer ces deux voitures, chacune attelée de cinq chevaux avec deux valets et chargée d'un tonneau de décharge, devant son hôtel à Alban, et en outre trois jeunes porcs (frieschlinge), deux de droit et un par grâce, chacun devant valoir dix-huit schillings. Arrivées à Alban, ces voitures doivent suivre la voiture des bourgeois et tourner là où celle-ci tourne. A la fin de la campagne, le caissvogt est tenu de renvoyer les deux voitures, avec tout ce qui lui a été envoyé, et, s'il ne le fait pas, on n'est plus tenu de lui envoyer une autre fois des voitures.

On voit par ce rotule que le service militaire qui pesait sur les enfants de Sainte-Marie se bornait aux guerres locales et privées, entreprises pour leur défense et pour la défense de l'évêque de Metz et qu'ils n'étaient mis en réquisition que d'une manière tout à fait exceptionnelle, lorsqu'ils étaient directement intéressés à la lutte ou lorsque le territoire de l'évêché de Metz était menacé.

En 1460, le Westrich fut désolé par une guerre désastreuse qui éclata entre l'électeur palatin Frédéric-le-Victo-

[1] On appelait ainsi les serfs qui demeuraient dans les terres de l'évêché de Metz, dont Saint-Etienne était le patron.

rieux et son parent Louis-le-Noir, duc de Deux-Ponts, et à laquelle prit part le comte Jean III de Nassau-Saarbruck. Les troupes de Louis-le-Noir pénétrèrent jusqu'à Herbitzheim et Keskastel et promenèrent le fer et le feu dans toute la vallée de l'Eichel[1]. De son côté, le comte Jean III alla mettre le siége devant Musenheim, qui était la résidence habituelle de Louis-le-Noir, commit de grands dégâts dans tout le pays et força son adversaire à venir à un accommodement.

En 1463, Enneline de Kützelsheim (Küttolsheim), prieure du couvent de Herbitzheim, fit donation, du consentement de l'abbesse Marguerite von der Ecken, au couvent des frères de *Steiga*, à Saverne, des biens situés aux bans de Küttolsheim, Saverne, Fessenheim, Waldolwisheim, Wintzenheim et Knoersheim, à charge par ledit couvent de Steiga de célébrer des anniversaires dont il déclara se charger. En 1466, Catherine de Küttolsheim, femme de Pierre d'Auenheim et sœur d'Enneline, donna son assentiment à ladite donation[2].

L'année 1525, qui vit la ruine de tant de monastères, fut aussi fatale à l'abbaye de Herbitzheim. « Toute l'Allemagne fut horriblement troublée en ceste année, dit Sébastien Münster[3], pour la sédition des pauvres paysans qui s'eslevaient partout contre leurs seigneurs, faisant entreprinses méchantes soubz ombre de l'Evangile : car ils voulaient estre francs des censes, dismes, gabelles et autres charges, escrivant des articles de la liberté chrétienne, entre lesquels cestuy-cy estait le principal : Qu'il ne falloit point payer les tributs au magistrat. » La révolte éclata en Alsace vers le milieu du mois d'avril, le soulèvement se répandit au loin, chaque jour de nouveaux serfs brisaient les liens de la servitude pour courir sur les pas des insurgés à la liberté et à la vengeance, et le succès appelait chaque jour de nouveaux

[1] Kœllner, *Loc. citat.*, t. I, p. 210.
[2] Archives du Bas-Rhin, S. G. 6103.
[3] *Cosmographie universelle*, traduite par Belle-Forest, t. I, p. 1166.

partisans de l'indépendance sous la bannière de la licence. Les paysans du Westrich étaient prêts à donner la main à leurs frères d'Alsace.

Partout où ils se soulevaient, les paysans pillaient et incendiaient, dans leur effervescence démocratique, les châteaux, les églises et les monastères : ils foulaient aux pieds les objets les plus vénérables du culte et les traînaient ignominieusement dans la boue ; ils portaient avec un acharnement déplorable le fer et le feu partout, et partout la ruine et la désolation.

Pendant que l'Alsace, en proie à l'esprit d'anarchie, présentait l'image d'une mer bouleversée par la fureur des éléments, Antoine, duc de Lorraine, qui avait pris la résolution de mettre un terme à ces épouvantables désordres, levait des troupes, la noblesse lorraine prit les armes, brûlant de se mesurer avec les insurgés, et les bourgeois, pleins de dévouement et luttant avec elle de procédés généreux, s'empressèrent de fournir les munitions et l'argent nécessaires.

Pendant que le duc de Lorraine stationnait à Vic, l'esprit de défection faisait des progrès rapides dans le Westrich, et bientôt la nouvelle se répandit qu'une nombreuse bande d'insurgés avait pénétré dans le comté de Saarwerden et s'était emparée de la ville de Diemeringen, propriété du Rhingrave Jean VII. Les paysans pénétrèrent ensuite à Herbitzheim et se retranchèrent dans l'abbaye de ce village, dont l'accès était très difficile[1]. Jean de Braubach, bailli de Sarreguemines, homme plein d'énergie et de résolution, accourut au camp du duc de Lorraine et s'offrit « de revisiter le camp des Luthériens et sçavoir le nombre de gens qu'ils estoient, avecques la situation du lieu, ensemble le maintien qu'ilz tenoient en une abbaye de dames, nommé Herbussem, dedans les grands boys, plissez et barrez si fort qu'il n'estoit possible y entrer[2] ».

[1] VOLCYR, *Relation de la guerre des Rustauds*, édition de 1856, p. 61.
[2] *Ibidem*, p. 61.

Pendant ce temps, les sujets de l'abbaye, entraînés par les conseils et les excitations des chefs de la bande, pactisèrent avec les insurgés et les reçurent avec les démonstrations de la joie la plus vive. Le couvent devint leur quartier-général, d'où ils envoyèrent des émissaires dans toute la contrée pour convier les paysans à l'insurrection, et bientôt tout le pays fut en mouvement. Chaque jour le nombre des insurgés s'accroissait, les paysans des comtés de Morhange, de Forbach, de Puttelange, de la châtellenie de Hombourg et du bailliage de Sarreguemines, au nombre de plus de dix-huit cents, s'arrachèrent à leurs occupations pour grossir la bande qui occupait Herbitzheim[1].

Cependant le duc de Lorraine, ayant approuvé le dessein de Jean de Braubach, lui avait donné six cents hommes de pieds et cent chevaux.

Le bailli de Sarreguemines marcha tout droit à Herbitzheim, mais les paysans, loin de lâcher pied, l'accueillirent par un feu bien nourri de mousqueterie, le contraignirent à la retraite et le poursuivirent vivement à travers les bois. Jean de Braubach, désarçonné par accident, tomba entre les mains des insurgés, qui l'emmenèrent prisonnier « dedans leur fort, où depuis le mirent à rançon de mille florins », espérant que le cardinal Jean de Lorraine, évêque de Metz, se montrerait disposé à faire un généreux sacrifice pour sauver l'un de ses plus dévoués serviteurs.

Privée de son chef, l'avant-garde lorraine dut se replier vers le château de Sarreguemines; mais, peu de jours après, renforcée par de nouvelles troupes, elle se porta de nouveau en avant.

Pendant ce temps, le Rhingrave Jean VII et le comte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck s'emparaient d'Oermingen. Les insurgés durent abandonner leur camp de Herbitzheim, ils

[1] LEPAGE, *Documents sur la guerre des Rustauds*, p. XII

se rejetèrent en Alsace par les gorges du Craufthall et se joignirent aux insurgés qui occupaient Saverne. Le bailli de Sarreguemines fut conduit dans cette ville, chargé de liens et en butte aux outrages et aux avanies des insurgés. L'historien Volcyr de Séronville, qui accompagna le duc de Lorraine dans sa célèbre expédition, ne se fait aucun scrupule de dire que[1] « voyant aussi Dieu le créateur multiplier et pulluler ceulx de la secte luthérienne si comme les grains de sable du rivage de la mer, non contant par sa divine essence que la susdicte baude des infidèles paysans séduyctz, qui s'estoient emparquez dedans le clos de l'abbaye de Herbussem, eut esté seullement défaicte sans aller plus oultre, les fit retirer en Aulsays, dont ils estoient venuz, affin d'en amasser plusieurs semblables à eulx, pour finalement estre confondus et ruinez tous ensemble. » On connaît le massacre de Saverne où les paysans, au nombre de plus de vingt mille, tombèrent par monceaux sous l'épée des soldats lorrains acharnés, comme les épis sous la faucille du moissonneur.

L'abbaye de Herbitzheim a-t-elle été désolée par le pillage, l'incendie et la dévastation? Les chroniqueurs ne fournissent aucun renseignement précis à cet égard, mais on ne peut assurément pas douter qu'elle n'ait éprouvé les mêmes maux que les autres monastères sur lesquels a pesé cette guerre sauvage.

A partir de cette époque, l'antique abbaye marcha rapidement vers sa décadence, et, en 1544, le comte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck la réunit définitivement et entièrement à ses Etats héréditaires. Ce monastère, qui était alors gouverné par une noble alsacienne, Amélie d'Altorf, surnommée Wollschlagerin, penchait vers sa ruine : les troubles incessants et l'incertitude générale produite par la Réforme, le dégoût qu'on avait alors pour la vie monastique, la déconsidération

[1] *Guerre des Rustauds*, p 82.

dans laquelle elle était tombée, la décadence dont les établissements religieux étaient menacés, le penchant qu'on montrait pour la nouvelle doctrine : tels furent les motifs qui décidèrent l'abbesse Amélie à faire donation en toute propriété, du consentement de l'unique religieuse encore vivante et avec le concours de Jean Turgot, vice-légat apostolique en Allemagne, au comte Jean-Louis de cette antique abbaye, dont il était le tuteur et le protecteur né, avec tous les villages, métairies, serfs, dîmes, rentes, revenus, immunités et droits en dépendant[1]. L'abbesse Amélie se réserva durant sa vie l'administration et le gouvernement de l'abbaye. De son côté, le comte Jean-Louis prit l'engagement formel de subvenir à tous les besoins du monastère et de faire tous ses efforts pour le conserver, et au cas que les religieuses voulussent se retirer et abandonner la vie monastique, il promit de leur assurer une retraite honorable à Saarbruck. et de les y entretenir convenablement jusqu'à leur décès. Le comte Jean-Louis, qui était sincèrement attaché à la religion catholique. n'eut pas de peine à faire approuver cette donation par le pape Paul III; elle fut encore approuvée, à la sollicitation de Philippe II, comte de Nassau-Sarrebruck, en 1548, par le pape Paul III. et en 1550 par son successeur, le pape Jules III, sous les réserves expresses prescrites par la bulle du pape Paul II. concernant l'inaliénabilité des biens ecclésiastiques.

Jeanne, fille du comte Jean-Louis de Nassau-Saarbruck, qu'il avait eue de sa première femme Elisabeth, fille de Louis-le-Noir, comte palatin de Deux-Ponts, s'était vouée à la vie monastique et avait pris le voile au couvent de Rosenthal, près de Gœllheim. Sa haute naissance la fit parvenir à la dignité d'abbesse de Herbitzheim en 1553, et jeta un nouvel éclat sur cet antique monastère.

[1] KREMER, *Geschichte des arden. Geschlechtes*, t. I, p. 227.

Vers le milieu du XVIe siècle, l'abbaye de Herbitzheim céda à Jacques, comte de Deux-Ponts-Bitche, les dîmes à percevoir dans les paroisses de Volmunster, Rohrbach et Rollingen (Rahling) et à Brenschelbach. Le comte Jacques ne promettait aucun prix pour cette cession; ce prix devait être fixé ultérieurement. Lorsqu'en 1553, après son élévation sur le siége abbatial, l'abbesse Jeanne demanda l'exécution de la convention intervenue entre le couvent et le comte Jacques, celui-ci chercha à gagner du temps et opposa toutes sortes de chicanes à la demande. Il en résulta un litige que les parties soumirent à l'arbitrage de Philippe, comte de Nassau-Saarbruck. Ce seigneur ajourna les parties contendantes à comparaître devant lui, à Oermingen, pour lui présenter leurs moyens de demande et de défense; mais, ses nombreuses occupations l'ayant empêché de se rendre dans cette localité au jour fixé, il y envoya son conseiller Jean de Niedbruck, et son secrétaire Bernard Wolfflin, pour examiner l'affaire avec les conseils des parties et aviser aux voies et moyens qui pourraient amener un arrangement amiable entre elles. Comme les arbitres ne purent les amener à aucune conciliation, ils décidèrent que les dîmes cédées rapportaient annuellement quatre cents sacs (Malter) de blé, qui valaient en capital quatre mille florins; que les revenus des terres et prés, et les rentes en chapons et poules et autres droits pouvaient être capitalisés à mille florins; que partant, la totalité des revenus cédés s'élevait en capital à la somme de cinq mille florins; mais, attendu que l'abbaye était encore créancière du comte Jacques et de quelques-uns de ses sujets, pour des arrérages de rentes, tant en argent qu'en nature de blé, ils ordonnèrent que préalablement tous ces arrérages devaient être acquittés, qu'ensuite seulement l'abbesse d'Herbitzheim serait tenue de passer, dans le mois, cession des dîmes et droits cédés contre le payement de la somme de cinq mille florins, et que le comte Jacques serait tenu de lui faire ce

payement à Herbitzheim, en bonnes espèces ayant cours[1].

En 1554, l'abbesse Jeanne vendit à son frère, Jean IV, la métairie de Kirchheim-sur-la-Blies, située au territoire de Breitfurt[2]. Peu de temps après, elle retourna au couvent de Rosenthal, où elle finit ses jours en 1556[3]. Sous le règne de son frère, le comte Jean IV, les propriétés du couvent de Herbitzheim, dont les bâtiments avaient été ravagés par un incendie, furent réunies vers 1560 au domaine de l'Etat. Quoique le comte Jean IV eût embrassé le culte évangélique, la suppression ou la sécularisation de cette antique et vénérable abbaye ne fut pas le résultat de l'avidité, mais celui de la retraite volontaire des religieuses, qui cessèrent la vie commune. Ses revenus furent consacrés à l'entretien du culte protestant, des églises et des presbytères et à la dotation d'un hôpital fondé par le comte Jean IV pour les pauvres dans la ville de Saarbruck[4].

A partir de cette époque, l'abbaye de Herbitzheim a cessé d'exister; les villages de Herbitzheim, Keskastel, Oermingen et Silzheim, qui lui avaient appartenu, furent constitués en prévôté bailliagère dont l'histoire se trouve désormais intimement liée à celle du comté de Saarwerden, qui était aussi tombé dans la maison de Nassau-Saarbruck. Toutefois cette prévôté a conservé pendant longtemps une administration distincte et entièrement séparée du comté de Saarwerden, un prévôt particulier qui avait sa résidence à Herbitzheim. Le village de Gersheim, qui avait aussi appartenu à ce couvent, fut réuni au bailliage de Bliescastel, qui appartenait également à la maison de Nassau-Saarbruck. Le règlement colonger de ce village, ainsi que de celui de la ferme de Kirchheim, qui est aujourd'hui une dépendance de la commune de Breitfurt

[1] *Geschichte der Grafschaft Hanau-Lichtenberg*, t. II, p. 399

[2] Village du canton de Neuhornbach (Bavière rhénane).

[3] Kœllner, *Loc. citat.*, t. I, pp. 256 et 284.

[4] *Appendix cit.*, p. 22.

(canton de Neuhornbach), ont été publiés par Grimm, dans sa grande collection des *Weisthümer*. Ces deux documents, qui ont beaucoup d'analogie avec le rotule colonger de Herbitzheim, ont été rédigés en 1508 et nous apprennent que l'abbesse jouissait de la supériorité territoriale dans l'une et l'autre localité, et que la justice criminelle, à laquelle l'abbesse ne pouvait présider elle-même, était exercée par l'avoué de l'abbaye.

Le comte Jacques de Mœrs-Saarwerden avait donné, quelque temps avant sa mort, à Conrad Bayer de Boppart, en reconnaissance des services que ce seigneur lui avait rendus, à titre de fief héréditaire, tous ses droits sur le village de Silzheim, dont l'abbaye de Herbitzheim jouissait à titre d'engagère[1]. Mais il ne paraît pas que cette donation ait été suivie d'effet, puisque ce village parvint, en 1544, avec les autres possessions de ce couvent, à la maison de Nassau-Saarbruck.

Le village de Herbitzheim avait autrefois sa muraille d'enceinte. En 1573, le fameux Philippe Grumbach, qui encourut le ban de l'empire pour violation de la paix publique, s'empara de cette localité, dont il fit briser les portes qui n'étaient pas garnies de ponts-levis[2].

ABBESSES DE HERBITZHEIM

Fin du XIIe siècle, Sophie.
1292, Haula, Aule ou Avole.
1334, Elisabeth.
1345, Hillegart.
1463, Marguerite von der Ecken.
1518, Bénigne Kreutz.
1544, Amélie d'Altorf, surnommée Wollschlager.
1544, Jeanne, comtesse de Nassau-Saarbruck.

DAG. FISCHER.

(La suite à la prochaine livraison.)

[1] Selon Dom Calmet (*Notice de Lorraine*, in-8°, *Herbitzheim*), cette donation serait de l'an 1518; mais à cette époque le comte Jacques de Mœrs-Saarwerden était déjà mort, et son fils Jean-Jacques était frappé d'interdiction.

[2] SCHŒPFLIN-RAVENÈZ, t. V, note 7, p. 35.

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR LES

HOMMES DE LA RÉVOLUTION

A

STRASBOURG ET LES ENVIRONS

Suite.

MATHIEU (MICHEL-LÉONARD), aîné,
dit le petit Mathieu d'Heidolsheim,
rue des Serruriers, à Strasbourg.

1768-1789. Avocat plaidant et consultant au Conseil souverain d'Alsace.

1789. Avocat général du Magistrat de la ville de Strasbourg. Grand partisan de la garde nationale.

15 janvier 1790. Ancien avocat général de la ville, il s'inscrit membre fondateur de la Société de la révolution, laquelle changea son nom. dès le 11 février suivant, en Société des amis de la Constitution.

8 février —. Elu procureur de la commune de Strasbourg; à l'installation de la nouvelle municipalité, il tint un discours..

26 mai —. Membre de l'administration du département du Bas-Rhin.

11 novembre —. Elu pour un an notable du Conseil de la

commune, Levrault l'ayant remplacé procureur de la ville.

25 février 1791. Parut sa lettre familière à Jacques Mathieu.

26 août —. Juge au district de Benfeld. A l'élection tenue au château de Strasbourg, il est nommé membre de l'administration du Bas-Rhin.

2 septembre —. Tiré du tribunal de Sélestadt pour exercer les fonctions de juge au tribunal criminel du Bas-Rhin. Ce tirage avait lieu tous les trois mois et, par tour, dans les tribunaux du district.

14 novembre —. De nouveau élu procureur de la commune de Strasbourg.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire avec la Société des amis de la Constitution.

3 juillet —. Signataire de l'adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale, demandant la punition des envahisseurs des Tuileries le 20 juin.

4 décembre —. De Paris, le député Laurent demande aux jacobins, et cela bien certifié, le propos qu'il doit avoir tenu, « que les commissaires de la législature étaient des brigands envoyés par d'autres brigands ».

6 —. De nouveau élu procureur de la commune.

18 janvier 1793. Il est suspendu par Couturier, Rühl et Dentzel.

11 février . La municipalité le fera expulser de la ville dans le plus bref délai et au delà des frontières d'Alsace. A cette occasion, le club des jacobins formulait les remarques suivantes sur son compte :

> Il a partagé les crimes et la même punition que la municipalité; c'était le compère de Dietrich qui le servait à merveille dans la distribution des passeports aux femmes d'émigrés. Il a montré beaucoup d'activité à poursuivre les fautes ou les erreurs des patriotes, et il est encore aujourd'hui à poursuivre un délit très grave contre des aristocrates, qui, il y a un an, dans un bal, ont crié : *Vive le Roi, merde pour la Nation!* L'officier de police, qui voulut ramener l'ordre, fut insulté, et on lui cassa sur son corps sa baguette blanche. Les amis de la Constitution ont réclamé vingt fois la punition des rebelles, mais le procureur de la com-

mune est encore à leur répondre. Une grande partie des auteurs de ces délits ont émigré cinq ou six mois après, et quelques-uns portent les armes contre la République.

Peu de jours après, lui et sa femme sont arrêtés et conduits en prison, pour n'en sortir qu'après la chute de Robespierre, 27 juillet 1794.

3 septembre 1794. Au club des jacobins, Tisserant le signale comme l'un des chefs de la faction Dietrich.

5 —. Le représentant Foussedoire, de concert avec la Société populaire, le nomme officier municipal sous le maire André.

17 janvier 1795. Il remplace ce dernier pour peu de temps.

5 février —. Ayant demandé à se retirer, c'est Keppler qui lui succède.

1799. Il accepte les fonctions de commissaire du gouvernement près le tribunal criminel du Bas-Rhin.

11 août 1800. En cette qualité, le préfet le nomme conseiller municipal sous le maire Livio.

1803. Il fait encore partie de ce corps.

1804. Député à l'Assemblée législative. Il logeait alors rue du Bac, 469, à Paris.

3 avril 1818. Conseiller à la Cour royale de Colmar.

Décédé en fonctions en 1841. Il était frère de l'ex-intendant militaire Mathieu de Faviers, que, le 30 mai 1794, Cantrez, employé aux subsistances militaires, dépeint à Ruault, agent en chef des fourrages à Landau, sous les couleurs les plus sombres.

MAYNO (Jean-Pierre).

2 juillet 1743. Né de parents italiens au n° 19 de la rue des Veaux, à Strasbourg.

1768. Il succède à son père dans la fabrication et le commerce du tabac.

Juin 1787. Désigné membre de l'Assemblée provinciale d'Alsace pour la circonscription de Wolxheim.

18 août —. Député à M. de la Galaizière, intendant d'Alsace.

pour le prévenir que l'Assemblée était prête à le recevoir.

23 —. Proposé par le Tiers-Etat pour la formation de la Commission intermédiaire d'Alsace.

18 décembre 1789. Il signe pour 6000 livres à la contribution patriotique.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution, transformée, le 11 février suivant, en Société des amis de la Constitution, dont il fut le vice-président.

8 février —. Elu notable du Conseil de la commune.

11 novembre —. De nouveau élu notable.

16 mars 1791. Elu juge au tribunal de commerce de Strasbourg.

14 novembre —. Maintenu notable. C'est en cette année qu'il fut envoyé à Paris par le commerce de Strasbourg, pour y défendre les intérêts de l'Alsace contre les fermiers généraux.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire.

12 août —. Comme notable et du Comité permanent du Conseil général de la commune, il signe la circulaire adressée aux Strasbourgeois, pour la conservation de la Constitution octroyée par Louis XVI.

19 —. Relevé de ces fonctions par les représentants Carnot, Prieur et Ritter.

26 — Elu par la septième section pour procéder à Haguenau à la nomination des députés à la Convention nationale.

12-14 novembre —. Il occupe les mêmes fonctions aux élections départementales tenues à Wissembourg.

28 —. Elu juge au tribunal de commerce de Strasbourg.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 250,000 livres.

2 novembre —. Comme le plus riche des négociants de Strasbourg, le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin arrête qu'il sera exposé pendant quatre heures au poteau de la guillotine.

5 et 11 —. Il paie les 250,000 livres.

8 —. Il est attaché au poteau par une pluie battante.

26 mai 1794. Enfermé au Séminaire comme partisan de Dietrich, meneur de la Société des feuillants et ayant toujours, comme membre du tribunal de commerce, favorisé le discrédit des assignats.

17 janvier 1795. Président du tribunal de commerce.

30 —. Membre du Comité de la nouvelle Société populaire épurée, dont le but principal était le respect des lois et le salut de la République.

1798-1799. Président du bureau consultatif du commerce à Strasbourg, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du Bas-Rhin.

22 décembre 1801. Mort d'une attaque d'apoplexie.

MENNET (Joseph).

Avant 1789. Négociant à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution, transformée le 11 février suivant en celle des amis de la Constitution.

7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire.

16 février 1793. Il sera sévèrement surveillé par ordre des commissaires de la Convention nationale.

12 juin —. Tisserant informe l'officier municipal Jung qu'Ammerschwille, ex-préfet au collége national et prêtre de l'ancien régime, est logé chez l'aristocrate Mennet.

2 novembre —. Lui et sa famille figurent sur une liste de 248 suspects.

6 et 7 —. Il verse 250,000 livres pour sa part dans l'emprunt du 31 octobre de Saint-Just et Lebas.

20 —. Il est mis au Séminaire.

3 décembre —. On prendra des renseignements positifs sur une caisse qui doit être déposée chez lui, provenant de l'émigré Lombardino.

13 —. Il demande sa mise en liberté et sa radiation de la liste des suspects; mais le Comité de sûreté générale

du Bas-Rhin, considérant qu'il a toujours été un grand fanatique et sa maison le réceptacle des prêtres réfractaires, adopte la question préalable.

Plus tard, il fut relâché et sa fille devint l'épouse du jacobin Prost; de cette union sortit la maison de banque *Mennet et Prost*.

METZ (De), licencié,
rue des Prêtres.

25 avril 1789. Du Comité des échevins chargés d'organiser les tribunaux de Strasbourg.

14 novembre 1791. Elu officier municipal au bureau des finances, impositions et approvisionnements publics.

3 juillet 1792. Signataire de l'adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale, demandant la punition des auteurs de la journée du 20 juin.

6 décembre —. Réélu officier municipal.

18 janvier 1793. Suspendu de ces fonctions.

12 mai – . Président du comité central composé des présidents des douze sections de Strasbourg qui avaient remplacé les tribus; il certifie, conforme à l'original, l'expédition de l'arrêté de la huitième section, demandant à la Convention nationale le banissement de Schneider hors les frontières de la République.

25 mai 1794. Le Comité de surveillance des jacobins le porte sur la liste des suspects. Il est enfermé au Séminaire jusqu'après la chute de Robespierre.

9 avril 1797. Etant président du tribunal criminel du Bas-Rhin, ce département le nomme député à l'Assemblée législative.

1802-1803. De nouveau élu député à la Législative pour six ans. Il était alors secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin.

10 juin 1811. Conseiller à la Cour impériale de Colmar.

1816. Démissionnaire, mais réintégré peu après.

27 décembre 1829. Conseiller à la Cour royale de Nancy.

MICHELET (MICHEL-JACQUES DE).

Il logeait à côté de la Toussaint à Strasbourg.

1764-1789. Conseiller de seconde Chambre au Conseil souverain d'Alsace.

1792. Commissaire du roi au tribunal du district de Strasbourg.

3 octobre 1793. Destitué par Guyardin et Milhaud, et remplacé par Mathæus avec la qualité de commissaire national.

14 —. Enfermé au Séminaire.

15 —. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin ordonne de le déporter avec sa fille à vingt lieues des frontières de l'Alsace.

17 —. Il figure sur la liste de proscription dressée par les jacobins.

17 janvier 1795. De nouveau commissaire national près le tribunal civil de Strasbourg.

Mars 1800. Comme ancien procureur près le tribunal criminel du Bas-Rhin, il passe président du tribunal civil à Colmar.

MOMY (J.-J.),
rue du Broglie, n° 14.

1789. Homme de loi.

1790. Employé au Département du Bas-Rhin.

28 février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire.

1792. Avoué au tribunal du district de Strasbourg.

24 juillet 1794. Secrétaire-greffier du corps municipal de Strasbourg.

2 août —. En cette qualité, il adhère à l'adresse de la municipalité à la Convention nationale lors de la découverte de la conspiration ourdie par Robespierre et autres conventionnels.

15 —. Il signe l'arrêté municipal, ordonnant à l'administrateur du bien public de tenir la main à ce que les

détenus dans les maisons de suspicion mangent tous à une table commune.

17 janvier 1795. Qualifié d'homme de lettres, Bailly le nomme notable de la ville de Strasbourg.

1797. Au tableau des défenseurs officieux près les tribunaux de Strasbourg.

1814. Avocat-avoué à Strasbourg.

1822. Du Conseil d'arrondissement de Strasbourg.

1829. Adjoint au maire de Kentzingen.

MONTFERRAND (De).

1789. Capitaine au régiment d'Artois.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution à Strasbourg, transformée dès le 11 février suivant en celle des amis de la Constitution, dont il fut membre adjoint du Comité. Il quitta l'Auditoire pour aller à l'armée.

MONRECOUR DE SAINT-MICHEL.

1789. Officier d'artillerie à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution, transformée dès le 11 février suivant en celle des amis de la Constitution.

Février 1792. Avec elle à l'Auditoire.

MONTFORT.

1789. Capitaine d'artillerie en garnison à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution, devenue, dès le 11 février suivant, Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire.

MONTJOYE (Le chevalier de).

1789. Officier au régiment d'Alsace, en garnison à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution, devenue, dès le 11 février suivant, Société des amis de la Constitution, affiliée à celle de Paris.

MONTRICHARD (JOSEPH-ELIE-DÉSIRÉ).

Né le 24 janvier 1760 d'une famille honorable du département de l'Ain.

1789. Officier d'artillerie à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution.

11 février —. Elle devient Société des amis de la Constitution.

1797. Général de brigade aux armées de la Moselle et du Rhin, chef d'état-major à Mayence; il assista au passage du Rhin à Kehl.

5 février 1799. Général de division à l'armée d'Italie. Vers la fin de la même année, il reçut l'ordre de se rendre à l'armée d'Allemagne, commandée par Moreau.

1802. Général en chef des troupes françaises au service de la république batave, et envoyé bientôt après dans le Hanovre.

Juillet 1803. Gouverneur du duché de Lunébourg.

14 juin 1804. Commandeur de la Légion d'honneur. Il servit l'Empire jusqu'en 1814.

10 décembre 1814. Chevalier de Saint-Louis.

4 septembre 1815. Mis à la retraite. Il est décédé dans sa propriété à Strasbourg, quai des Pêcheurs.

MORITZ (L.).

Avant 1789. Négociant à Strasbourg. rue Brûlée.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution.

11 février —. Elle prend le nom de Société des amis de la Constitution.

1er juillet —. Avec quarante-six gardes nationaux, dont il prend le commandement, il se rend à Paris, pour assister, le 14, à la fête de la Fédération.

2 août —. Ils sont de retour.

11 novembre 1791. Elu commandant du sixième bataillon de la garde nationale de Strasbourg.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire.

14 novembre 1793. Destitué comme commandant, arrêté et conduit en prison à Dijon jusqu'à la paix.

13 avril 1794. Simon, cafetier, notable de la commune de Strasbourg, informe le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin qu'après examen du décret de la Convention, ordonnant de juger tous les détenus dans les prisons de la République, il se rétracte de sa signature à l'encontre de Moritz, ex-membre de l'Etat-major de la légion du district de Strasbourg.

24 juillet —. Le député Rühl, appelé à fournir des renseignements sur Moritz, déclare au Comité de sûreté générale du Bas-Rhin ne le connaître, ni de vue, ni de réputation.

17 janvier 1795. Réintégré chef du sixième bataillon de la garde civique de Strasbourg, il refuse d'accepter pour cause de santé.

1814-1829. Adjoint au maire de Strasbourg. Chevalier de la Légion d'Honneur.

MOUILLESEAUX.

1789. Directeur de la poste aux lettres à Strasbourg.

1790. Proposé pour la nouvelle municipalité.

15 janvier —. Membre fondateur de la Société de la révolution.

11 février —. Elle s'empresse de prendre le nom de Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il la suit à l'Auditoire.

MUHE (Simon).

1789. Négociant, marché aux Herbes, à Strasbourg.

1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il la suit à l'Auditoire.

11 février 1793. Les représentants du peuple, Couturier et Dentzel, lui enjoignent d'être plus circonspect à l'avenir, et de baisser devant la loi un front respectueux, sinon.....

25 novembre —. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin le fait enfermer au Séminaire.

30 —. Il réclame sa mise en liberté, mais on passe outre, comme sur la suivante.

13 décembre —. Il reste prisonnier jusqu'après la chute de Robespierre, 27 juillet 1794.

Patriote énergique comme ses deux fils : Ferdinand, l'abbé, et Paul, le négociant.

MULLER (J.).

1789. Cafetier à Strasbourg.

8 février 1790. Proposé pour la municipalité.

26 juillet —. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il est avec elle à l'Auditoire.

6 décembre —. Notable de la commune.

18 janvier 1793. Maintenu.

22 septembre —. A été arrêté déjà comme suspect, le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin ordonne de le relâcher.

3 octobre —. Destitué comme feuillant, agent déclaré de Dietrich, et signataire de toutes les adresses liberticides.

25 —. Il est déporté.

27 —. Nestlin déclare avoir trouvé dans ses papiers plusieurs pièces suspectes.

31 —. Imposé par Saint-Just et Lebas à 10,000 livres, réglées les 6 et 7 novembre.

17 janvier 1795. Bailly le nomme de nouveau notable.

MULLER.

Mars 1791. Vicaire-directeur au Séminaire de Strasbourg, nommé par l'évêque Brendel.

22 —. Il désavoue le discours de Schneider du 11, en faveur du mariage des prêtres.

2 décembre —. Professeur à la Faculté de théologie catholique de Strasbourg.

NOISETTE (Gaspard), fils.

Avant 1789. Négociant, rue des Hallebardes, à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution, qui, le 11 février suivant, devint celle des amis de la Constitution, affiliée à celle de Paris.

3 mai 1791. Il émet son opinion sur deux jugements du tribunal de commerce de Strasbourg, qu'il considère comme attentoires à la loi, et propose à cette Société de dénoncer ce tribunal au ministre de la justice, ce qui fut adopté.

30 juin —. Président de cette même Société, il prononce un discours en l'honneur de son fondateur Le Barbier, décédé le 18 dudit mai.

13 juillet —. La municipalité d'Obernai ayant été suspendue, le Directoire du Bas-Rhin le nomme commissaire civil, pour y remplir ces fonctions jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

18 —. Il revient à Strasbourg, cette municipalité ayant été réinstallée.

2 septembre —. Parut un pamphlet, dont le principal but était de dévoiler au public la procédure criminelle qui eut lieu devant le tribunal épiscopal d'Ettenheim, contre lui, Dietrich et Levrault, accusés d'avoir été les instigateurs d'une tentative d'assassinat contre le cardinal-évêque prince de Rohan, par un ex-officier bourbonnais du nom de Tassard ou Espiard.

6 —. Le Conseil municipal en fit justice en qualifiant ce pamphlet et l'interrogatoire de viles impostures, d'une de ces coupables manœuvres que se permettent les ennemis de la patrie. La délibération du Conseil fut imprimé dans les deux langues et envoyée à Stuber, baillif d'Ettenheim, qui avait favorisé la publicité de cette calomnie révoltante.

14 novembre —. Officier municipal, chargé du tribunal de la police, commissaire à la vente des biens nationaux et à la contribution foncière dans les villages.

Digitized by Google

24 janvier 1792. A la Société des amis de la Constitution, on dénonce une brochure, dans laquelle il est fortement maltraité; elle a pour titre : *Je vous dirai vos vérités. Aux Alsaciens, par un patriote.*

1er février —. Ce sont les grenadiers du régiment de Berwick qui disent à leurs camarades du Royal Liégeois :

> Un gredin de boutonnier, nommé Noisette, a encore renchéri sur les éloges du médecin Laurent, qui a dit que la garnison de Strasbourg était detestable, et que c'était un présent funeste fait à la ville par un traître et parjure ministre.

7 —. Il est à l'Auditoire avec la Société des amis de la Constitution.

12 juillet —. Envoyé en députation à Paris avec une adresse de la municipalité, approuvée par quelques milliers de citoyens de la ville et des communes environnantes, à la Convention nationale, justifiant Dietrich des fausses dénonciations portées contre lui.

12 août —. Il signe l'adresse de la municipalité aux Strasbourgeois les engageant à soutenir la Constitution déposée entre les mains du roi Louis XVI.

2 septembre —. A l'élection tenue à Haguenau, il est nommé député suppléant à l'Assemblé nationale, mais il n'y prit jamais part.

21 novembre —. Dans une lettre de Paris aux jacobins de Strasbourg, le représentant Simond ne se cache pas par leur dire qu'il conservera un mépris éternel pour les électeurs de Noisette.

6 décembre —. De nouveau élu officier municipal.

17 —. Il prend part à la rédaction d'une seconde adresse envoyée par la municipalité à la Convention nationale.

10 janvier 1793. De Sélestadt, le commissaire Neumann se plaint de ce que le jeune administrateur Noisette se soit permis d'attaquer le général Coustard, mûri dans l'art militaire et administratif.

18 —. Suspendu de ses fonctions municipales.

11 février —. Il est ordonné à la municipalité de le faire sortir de la ville dans le plus bref délai, sans qu'il

puisse se retirer dans les communes de l'Alsace et du pays de Bitsche.

19 mars —. Il dépose à Besançon en faveur du maire Dietrich.

11 juin —. Rentré clandestinement à Strasbourg, il devait être arrêté et conduit au Séminaire, mais, quand on vint pour le prendre, il avait émigré.

8 octobre —. Il fait parvenir une réclamation au Comité de sûreté générale du Bas-Rhin, mais on l'informe qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur sa demande.

12 décembre —. Rentré en ville, Schneider le fait conduire dans la maison d'arrêt.

24 avril 1794 La Convention nationale demande aux jacobins de Strasbourg des renseignements sur les députés suppléants du Bas-Rhin, une place vacante étant à remplir. On lui répond que Noisette est en prison, comme suspect, Thomassin en fuite et Grimmer incarcéré.

24 août —. Aux jacobins, on donne lecture d'une de ses lettres. Le clubiste le présente comme un ennemi de la chose publique, partisan zélé de Dietrich, tendant à allumer et à propager l'esprit de ces infâmes royalistes, dont il a servi les projets liberticides. Il est d'autant plus dangereux, qu'il prend tous les masques pouvant le servir dans les différentes circonstances.

28 —. Au même club, on annonce que, renfermé au Séminaire, il ne cesse de réclamer sa liberté, prétendant qu'il est compris dans la loi qui met en liberté les hommes vivant du travail de leurs mains. Une commission sera envoyée au représentant du peuple Foussedoire, pour lui faire connaître les crimes de ce détenu.

3 septembre —. Au club des jacobins, il figure sur la liste des chefs de parti de la faction Dietrich. En vrai caméléon sans mœurs et sans principes, il a été pendant longtemps son ami intime, puis son ennemi le plus acharné; il regagna l'amitié de son maître, en

provoquant une scission dans la Société des jacobins dont il devint l'ennemi implacable.

Il concourut à proscrire Laveaux et Simond, députés à la Convention, à interdire les lectures à Simon, le journaliste, et à faire fermer les clubs.

OBERLIN (JÉRÉMIE-JACQUES),
rue Sainte-Barbe, n° 10.
Né à Strasbourg, le 8 août 1735.

Avant 1789. L'un des seize chanoines protestants de Saint-Thomas. A la Faculté de philosophie, professeur de logique et de métaphysique, enseignant aussi les antiquités, l'histoire littéraire et la diplomatique. Bibliothécaire de la ville et de l'Université. Auteur d'une infinité d'ouvrages estimés.

Janvier 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

30 avril —. Membre de son Comité de correspondance.

7 février 1792. Il suit la Société à l'Auditoire.

26 août —. La cinquième section de Strasbourg le nomme pour assister le 2 septembre suivant à Haguenau à l'élection des députés du Bas-Rhin à la Convention nationale.

1792. Envoyé par Strasbourg à Mulhouse pour traiter d'une partie de fusils qui devait y être en dépôt, mais qui n'existait pas.

1793. Il est conduit en prison à Metz, où, après trois mois de réclusion, on lui donne les murs de la ville pour prison. Il devient alors l'hôte du docteur Matthias.

12 mars 1794. Aux jacobins, sur la motion de demander sa mise en liberté au représentant Rougemont, on passe outre, en raison des accusations articulées sur son compte.

Août —. Il rentre à Strasbourg après la chute de Robespierre.

30 janvier 1795. Elu membre du Comité de la Société populaire régénérée; il prend part à la rédaction du nou-

veau règlement d'après l'arrêté du représentant Bailly du 17 même mois.

11 août 1800. Conseiller municipal sous le maire Livio. Il accepte une chaire de bibliographie à l'Ecole centrale; Napoléon Ier le nomme, peu après, membre correspondant de l'Institut de France.

1805. Vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts du Bas-Rhin.

Décédé à Strasbourg, le 10 octobre 1806, d'une attaque d'apoplexie. Son mausolée, par Ohmacht, est à Saint-Thomas.

Nous lui devons une pièce rare : *Histoire des prisons ou liste des citoyens du Bas-Rhin enfermés au Séminaire de juin 1793 à octobre 1794, s'élevant à 1482.*

OSTERRIETH (Jean-Michel).

Avant 1789. Avocat-avoué plaidant à la Chambre des XIII, XV, XXI et au grand Sénat.

8 février 1790. Proposé pour la nouvelle municipalité.

1792. Avoué au district de Strasbourg, rue de l'Homme-de-Pierre, 6.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 20,000 livres, qu'il règle le 5 suivant.

5 janvier 1794. Le représentant Bar le nomme juge au tribunal du district de Strasbourg.

17 janvier 1795. Juge-suppléant au tribunal civil dudit district.

1797-1799. Juge au même tribunal.

OTTMANN (Isaac).

1789. De la Chambre des XXI. Médecin praticien, rue de l'Ail. Président de la tribu des vignerons.

8 février et 11 novembre 1790. Officier municipal, chargé de la contribution foncière et mobilière et de l'échange des assignats.

4 janvier 1791. Signataire de la proclamation de la munici-

palité aux Strasbourgeois, lors des rassemblements près de Saint-Pierre-le-Vieux.

6 septembre —. Il désavoue l'infâme pamphlet lancé contre Dietrich, Levrault et Noisette.

14 novembre. Maintenu officier municipal.

20 août 1792. De même.

6 décembre —. Elu de nouveau.

18 janvier 1793. Destitué comme feuillant, ami de la Constitution.

PASQUAY (Nicolas).

Avant 1789. Négociant, rue des Serruriers, à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution.

11 février —. Elle prit le nom de Société des amis de la Constitution.

8 février et 11 novembre —. Elu officier municipal.

4 janvier 1791. Signataire de la proclamation de la municipalité aux Strasbourgeois lors des rassemblements de Saint-Pierre-le-Vieux.

27 mars —. Il s'élève contre les insultes faites à la cathédrale à l'évêque constitutionnel Brendel. Il approuve que Jæglé, curé de Saint-Laurent, soit conduit en une chambre d'arrêt chez Leorier, concierge des prisons

6 septembre —. Il défend Dietrich, Laurent et Noisette des infâmes inculpations lancées contre eux par un certain Tassard.

14 novembre —. Elu notable du Conseil municipal, il passe administrateur de la police.

7 février 1792. Il suit la Société des amis de la Constitution à l'Auditoire du Temple-Neuf.

10 mai —. A l'Auditoire, il dépose de l'argent et des objets d'or et d'argent, pour contribuer aux frais de la guerre.

3 juillet —. Il signe l'adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale, lors de l'envahissement des Tuileries le 20 juin.

12 août —. Signataire de l'adresse aux Strasbourgeois, les engageant au maintien de la Constitution jurée par Louis XVI.

6 décembre —. Maintenu notable.

18 janvier 1793. Suspendu.

31 octobre —. Imposé par Saint-Just et Lebas à 150,000 livres, qu'il paie les 6, 7 et 9 décembre.

Joseph Pasquay, de Wasselonne, qui avait été imposé à 25,000 livres, fut réduit, le 7 décembre 1793, à 10,000 livres, par le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin.

PERTOIS.

1789. L'annuaire de cette année le classe parmi les mécaniciens et artistes, travaillant le marbre, le bronze et le fer.

1790. Architecte, rue Brûlée. Il est proposé pour la municipalité.

15 janvier —. Comme tel, membre fondateur de la Société de la révolution, transformée, dès le 11 février suivant, en Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il la suit à l'Auditoire, jusqu'à la clôture de la salle.

PISTORIUS (François).

Avant 1789. Négociant à Bitsche, où il est né en 1756. Après cette époque il vint s'établir sous les grandes Arcades, à Strasbourg, avec David, sous la raison sociale *Pistorius et David.*

1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 20,000 livres, payées le 6 novembre.

Déjà le 15 octobre 1793, le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin avait arrêté que sa femme et sa fille seraient déportées à vingt lieues des frontières; mais, le 2 novembre suivant, on changea d'avis : porté par

le même Comité sur une liste de 248 suspects, c'est lui et toute sa famille qui sont mis en prison, lui au Séminaire et les dames au Lycée.

30 juin 1794. Après bien des suppliques, ils sont mis en liberté; mais leur maison sera gardée par un planton.

4 juillet —. Nachbauer avise Neumann, accusateur public, que Pistorius et David sont de nouveau mis en arrestation, comme avilisseurs de la monnaie nationale.

Août —. Mis en liberté après la chute de Robespierre.

17 janvier 1795. Le représentant Bailly le nomme notable de la commune. Le même jour, élu membre du Comité d'épuration de la Société des jacobins. Tout citoyen ayant voté la mort des incarcérés sera refusé.

POIROT (François-Xavier-Alexis).

1789. Ammeister de la Chambre des XIII du Magistrat de Strasbourg. Directeur du bailliage de Strasbourg à Marlenheim. Il demeurait rue des Faisans.

8 février 1790. Officier municipal sous le maire F. de Dietrich.

17 mai —. Président des assemblées électorales pour la nomination des administrateurs du Bas-Rhin.

26 —. Elu administrateur du Bas-Rhin.

8 juillet —. Président du Directoire du Bas-Rhin.

11 février 1791. Suspendu de ces fonctions.

Novembre 1793. Mis en état d'arrestation.

28 —. Du Séminaire, où il est enfermé, il s'adresse à Jung, officier municipal, membre du Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin :

Je n'ai jamais été feuillant, la faction de Dietrich m'a fait quitter les affaires.

Je demeure à la campagne depuis près de trois ans, occupé à me pénétrer des lois qui devaient régénérer la France; l'homme vient de reprendre ses droits, le souverain a prononcé, il a adopté le gouvernement républicain. Je l'ai juré, cette liberté et cette égalité, ce serment était dans mon cœur.

Voilà, citoyen, ma profession de foi; juge-moi avec sévérité, mais avec cette justice qui te caractérise, prends intérêt à moi, ta

belle âme doit sentir le plaisir d'un malheureux (qui n'a aucun reproche à se faire) d'en faire un heureux.

Rends-moi la liberté de retourner dans mes foyers et au sein de ma famille.

Le même jour, le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin passe à l'ordre du jour.

7 décembre —. Ce Comité ordonne que ses lettres et celles à sa femme, née Pécherie, lui seront remises au Séminaire, où il resta enfermé jusqu'après la chute de Robespierre, juillet 1794.

POPP (CHARLES),
rue de la Dentelle.

1789. Greffier-adjoint au Sénat de Strasbourg, Chambre criminelle.

1790. Accusateur public provisoire près le tribunal du district de Strasbourg.

Proposé pour la nouvelle municipalité.

Membre de la Société des amis de la Constitution.

20 janvier 1791. Secrétaire-interprète des Commissions.

22 —. Destitué sous prétexte qu'il n'avait pas l'âge requis. La Société des amis de la Constitution prend sa défense et arrête d'avertir le Comité de Constitution à Paris, ainsi que le garde des sceaux, et de leur faire connaître la véritable cause de cette destitution.

2 février. Le maréchal de Broglie répond qu'il a agi d'après la loi, en renvoyant l'accusateur public, faute d'avoir l'âge requis par la loi.

27 juin —. A l'arrivée à Strasbourg des commissaires royaux, Custine, Chassey et Regnier, il leur fut attaché comme secrétaire.

15 septembre —. Nommé procureur syndic du Directoire du district de Strasbourg.

7 février 1792. Il est avec la Société des amis de la Constitution à l'Auditoire du Temple-Neuf.

3 juillet —. Il signe l'adresse du Directoire à l'Assemblée nationale, lors de l'attentat commis le 20 juin.

21 août —. Lors de la suspension d'une grande partie du Directoire du Bas-Rhin par les commissaires Carnot, Prieur et Ritter, pour refus d'obéir à la loi portant déchéance du roi, il écrivit au Département qu'il partageait les mêmes sentiments que ses collègues suspendus, qu'il demandait à recevoir les mêmes honneurs de la suspension, d'autant plus qu'il ne pouvait reconnaître les membres nouvellement nommés par les commissaires comme des administrateurs légaux.

Quelques jours après, le Directoire le suspendit, mais le ministre Rolland cassa l'arrêté.

La publicité que donna Popp à cet acte du ministre lui servit pour la prochaine élection, qui eut lieu à Wissembourg en novembre 1792.

11 novembre —. A la formation du bureau, il fut nommé secrétaire.

14 —. Il est élu membre du Directoire de l'administration du Bas-Rhin, en remplacement de celle du 21 août précédent. Schneider, qui était présent au dépouillement des votes, fit une violente sortie contre cette nomination.

Ce nouveau Directoire installé, Popp, à son tour, s'opposa vivement à l'installation du nouveau procureur général Monet, auquel il contestait l'âge requis.

Peu de temps après, Popp était son substitut.

15 janvier 1793. Il signe un état des émigrés du Bas-Rhin.

11 février —. Couturier et Dentzel ordonnent à la municipalité de le faire sortir de la ville dans le plus bref délai, sans qu'il puisse se retirer dans les autres communes de l'Alsace et du pays de Bitsche.

11 décembre —. Détenu à la maison de justice à Strasbourg, il réclame sa liberté au Comité de sûreté générale du Bas-Rhin. Sa demande est renvoyée au tribunal révolutionnaire qui passe outre. Il ne fut relâché qu'après la chute de Robespierre, juillet 1794.

1805-1809. Nommé magistrat de sûreté de l'arrondissement

de Strasbourg, commissaire général de police provisoire.

RADOT.

1789. Quartier-maître-trésorier du régiment de Royal-Cavalerie à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution.

11 février —. De celle des amis de la Constitution.

RAFFIN (De).

1789. Capitaine au régiment d'Artois à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution.

11 février —. Elle se transforme en Société des amis de la Constitution, affiliée à celle de Paris.

RAU.

Avant 1789. Licencié. Sergent au Conseil de la régence du comté de Hanau-Lichtenberg à Bouxwiller.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution.

11 février —. De celle des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il est avec elle à l'Auditoire du Temple-Neuf.

RAUSCH (Geoffroy-Henri),
au Pfennigthurm.

1789. Conseiller aulique et receveur du prince de Hesse-Darmstadt.

17 janvier 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il est avec elle à l'Auditoire du Temple-Neuf.

Octobre 1793. Il est mis au Séminaire.

22 —. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin ordonne de l'y laisser en état d'arrestation.

22 —. L'accusateur public Schneider requiert Monet de le faire mettre immédiatement en accusation et de sceller ses papiers.

16 novembre —. Il est accusé de rapports avec le prince de Hesse-Darmstadt; le tribunal révolutionnaire le condamne à la peine de mort et à la confiscation de ses biens au profit de la République. On ne donna pas immédiatement suite au jugement.

24 —. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin décide qu'il restera enfermé au Séminaire; mais quelques jours après, en décembre, il fut exécuté. C'est le pasteur Lobstein qui le visita en prison et l'accompagna jusqu'au bas de la guillotine.

REICHARD (ALEXANDRE).

Avant 1789. Négociant-épicier à Strasbourg.

31 décembre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 6000 livres qu'il paie les 11 novembre 1793 et 2 août 1794.

1799. Juge au tribunal de commerce de Strasbourg.

REICHARD (JEAN-FRÉDÉRIC).

1789. Négociant, rue du Dix-Août, à Strasbourg.

26 février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire.

12 mai 1793. Au Comité permanent de la huitième section des électeurs de Strasbourg, il demande le bannissement de Schneider.

31 octobre —. Saint-Just et Lebas l'imposent à 30,000 livres. Il réclame.

21 novembre —. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin ordonne son arrestation.

4 décembre —. Ledit Comité réduit sa taxation à 10,000 livres, qui sont payées le 17 suivant.

13 —. Il est élargi du Séminaire.

17 janvier 1795. Officier municipal.

30 —. Membre du Comité de la Société populaire régénérée.

5 février —. Maintenu officier municipal sous le maire Keppler.

1796. Administrateur municipal sous la présidence de Démichel.

31 mars 1800. Notable sous Livio.

RIEHL (JEAN-GEOFFROY).

1780-1788. Licencié. Fiscal au bureau de police du Magistrat de Strasbourg. Protocoliste der Obere Wacht-Herren.

26 mai 1790. Elu membre du district de Strasbourg.

8 juillet —. Le district, s'étant constitué, le nomma du Directoire.

5 février 1791. Juge au tribunal du district, où il est maintenu en 1792.

3 octobre 1793. Destitué comme agent des ci-devant nobles, attaché aux prêtres réfractaires.

14 —. Il sera éloigné à vingt lieues des frontières de l'Alsace et tenu d'indiquer le lieu de sa nouvelle résidence.

31 —. Dénoncé au Comité de sûreté générale du Bas-Rhin, comme ex-prévôt de Küttolsheim, chef des révoltés du district de Strasbourg. Il doit se trouver caché chez Fix, commissaire permanent du canton; Clavel est délégué pour l'arrêter.

27 novembre —. Audit Comité, on dénonce son retour dans le Kochersberg, on le croit établi à Lyon. S'il y a moyen, il sera arrêté et amené devant le Comité pour être interrogé.

Il y avait aussi François-Antoine Riehl, dès 1779 chef de la tribu des tailleurs, et, en 1788, membre du petit Sénat du Magistrat de Strasbourg.

RŒDERER.

1789. Professeur au collége de médecine, à Strasbourg, demeurant quai Saint-Nicolas.

15 mars 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

11 novembre —. Elu notable.

27 mars 1791. Il approuve l'arrestation de Jæglé, curé de Saint-Laurent à Strasbourg, pour avoir provoqué un attroupement et insulté l'évêque Brendel.

14 novembre —. Elu de nouveau notable.

7 février 1792. Il reste avec les feuillants à l'Auditoire.

3 juillet —. Signataire de l'adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale, demandant l'arrestation et la condamnation des envahisseurs des Tuileries le 20 juin 1792.

31 octobre 1793. Qualifié d'officier de santé, Saint-Just et Lebas l'imposent à 12,000 livres, réglées les 5 et 9 novembre.

RŒDERER.

Avant 1789. Négociant, rue Brûlée, à Strasbourg.

8 août 1691. A l'élection tenue au château, il est nommé membre de l'administration du Bas-Rhin.

21 août 1792. Suspendu, puis révoqué de ces fonctions, pour avoir refusé de retirer sa signature au bas de l'arrêté interdisant les réunions des Sociétés politiques.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 30,000 livres, qu'il règle les 6 et 7 novembre.

Il était alors tanneur à Strasbourg.

ROLLÉ DE BAUDREVILLE.

Avant 1789. Capitaine en second de la 2e compagnie d'ouvriers d'artillerie à Strasbourg. Plus tard il prit le commandement de la vaillante compagnie d'artilleurs de la garde nationale de cette ville.

25 novembre 1789. Premier lieutenant-colonel du 1er bataillon de volontaires du Bas-Rhin, que nous trouvons tenant garnison à Landau, en 1792.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution.

11 février —. Elle se transforme en celle des amis de la Constitution.

14 novembre 1791. Elu notable sous Fréd. de Dietrich.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire avec les feuillants amis de la Constitution.

6 décembre —. De nouveau élu notable, Fréd. de Turckheim étant maire.

17 —. Délégué par la municipalité avec le pasteur Mathias Engel, pour porter une adresse à la Convention nationale demandant l'envoi de commissaires, qui auront à s'assurer de l'esprit des Alsaciens et des Strasbourgeois en particulier, que le général Coustard cherche à dénaturer.

18 janvier 1793. Révoqué comme notable par Couturier, Rühl et Dentzel.

11 février —. Ces mêmes commissaires de la Convention enjoignent à la municipalité de l'expulser de la ville dans le plus bref délai, sans qu'il puisse se retirer dans les deux départements du Rhin et le pays de Bitsche.

17 janvier 1795. Bailly le nomme officier municipal, fonctions qu'il occupa jusqu'en mars 1800.

ROUGET DE L'ISLE (Joseph).

10 mai 1760. Né à Lons-le-Saulnier (Jura).

1790. Lieutenant au corps royal du génie à Strasbourg.

1792. Capitaine audit corps. Co-rédacteur du journal politique et littéraire des *Rives du Rhin*.

5 avril 1792. Il composa la *Marseillaise*, qui fut chantée, pour la première fois à Strasbourg, dans les salons du maire Fréd. de Dietrich. Elle parut sous le titre : *Chant de guerre pour l'armée du Rhin, dédié au maréchal Luckner*. A Strasbourg, de l'imprimerie de Ph.-J. Dannbach, imprimeur de la municipalité, in-4°, oblong, 4 pages, avec musique. »

Ce ne fut qu'après que les Marseillais l'eurent chantée lors de leur entrée dans Paris, le 30 juillet 1792, qu'elle prit le nom de *Chant des Marseillais* ou *Marseillaise*.

Exécuté à Paris, le 14 octobre 1792, à la fête de la

victoire remportée par nos armées, ce chant fut populaire à Strasbourg et remplaça le *Ça-ira*.

Lorsque, le 28 du même mois, on y célébrait la même fête, la *Marseillaise* fut chantée par la foule sur la place d'Armes et sous le tonnerre des canons de la place.

Cette pièce remarquable ne le sauva pas de la proscription. Enfermé sous le régime de la Terreur, il ne dut sa liberté qu'à la chute de Robespierre, 27 juillet 1794.

Juin 1795. Il accompagna Tallien, qui avait pour mission de s'opposer au débarquement des émigrés que les Anglais jetaient sur les côtes de l'Ouest. Dans cette campagne, il paya de sa personne et fut gravement blessé à Quiberon.

De retour à Paris, il ne reçut aucun emploi, même sous Napoléon Ier.

1825. Il publia la musique de cinquante chants français, paroles de différents auteurs

RUMPLER (Joseph-Salomon).

Avant 1789. Licencié et greffier du bailliage de Dorlisheim. résidant à Strasbourg de 1729 à 1789.

1790. Conseiller du Magistrat de la ville d'Obernai.

1792. Juge de paix du canton d'Ober-Ehnheim.

25 octobre 1793. En cette qualité, le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin ordonne son internement à Besançon.

31 —. Saint-Just et Lebas l'imposent à 500 livres, réglées le 13 suivant.

26 mai 1794. La municipalité le fait enfermer au Séminaire, comme aristocrate fanatique, dont l'arrestation avait déjà été ordonnée par le Comité de sûreté générale le 25 octobre 1793.

1797. Commissaire du Directoire exécutif de l'administration municipale du canton d'Obernai, *intra muros*.

SAINVAL.

1789. Acteur de la Comédie française à Strasbourg.
15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution.
11 février —. Elle devint celle des amis de la Constitution.
7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire.

SALTZMANN (Frédéric-Rodolphe).

Cousin et ami de l'Actuar Saltzmann. De la librairie académique de Strasbourg, rue des Serruriers.
1789. Licencié en droit. Greffier de la Chambre des tutelles. Secrétaire du Comité de la garde nationale.
10 août —. Avec Hervé, Lauth et autres, il alla à Barr pour l'affaire des forêts revendiquées par Strasbourg.
15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution, dont il est le trésorier.
11 février —. Elle se transforme en celle des amis de la Constitution, affiliée à celle de Paris.
17 juillet —. Il en est le vice-président.
11 novembre —. Elu notable du Conseil de la commune.
11 février 1791. Chargé de remettre aux commissaires du roi, Foissey, Dumas et Hérault de Sèchelles, un procès-verbal de la municipalité de Pfaffenhoffen, constatant que Mehl, curé de cette commune, a réuni des citoyens catholiques pour leur faire signer des protestations contre les décrets de l'Assemblée nationale.
14 novembre —. Elu officier municipal, chargé de la contribution foncière des villages.
7 février 1792. Avec la Société des amis de la Constitution il va à l'Auditoire du Temple-Neuf.
3 juillet —. Signataire de l'adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale, demandant la poursuite et la punition des auteurs de la journée du 20 juin
12 août —. Du Comité permanent du Conseil général de la commune; il engage les Strasbourgeois à la conservation de la Constitution, dont le dépôt est entre les

mains du roi Louis XVI. Ce n'est qu'en la soutenant, que la patrie peut être sauvée.

22 —. Pour avoir dit la vérité, il est destitué par Carnot, Prieur et Ritter.

2 novembre —. Membre du Conseil général du Bas-Rhin.

6 —. Laveaux écrit au député Rühl, à Paris :

> Les gazettes allemandes avaient répandu à Strasbourg le faux bruit que les membres de la Convention ne pouvaient pas être élus dans les administrations. Cette supercherie vient de Saltzmann ; c'est un grand coquin.

6 décembre —. De nouveau élu officier municipal.

18 janvier 1793. Révoqué par Couturier, Rühl et Dentzel.

11 février —. Ils enjoignent à la municipalité de le faire sortir de la ville dans plus bref délai.

27 juillet —. De Paris, Laveaux mande aux sans-culottes de Strasbourg :

> N'espérez pas qu'un Saltzmann se corrige jamais, le serpent meurt dans la peau. Si vous le réchauffez dans votre sein, il vous perce le cœur. J'ose vous prédire que vous vous repentirez de votre indulgence pour ce coquin qui a une âme de boue.

31 octobre —. Saint-Just et Lebas l'imposent à 60,000 livres. Il quitte la ville.

5 novembre — Sa femme, née Müller, verse à valoir 1915 livres.

2 décembre —. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin la met en demeure de solder sa contribution dans les vingt-quatre heures.

4 —. On accepte l'offre de sa vaisselle d'argent, consistant en deux grands et deux petits chandeliers, deux cafetières, une saucière, une grande cuillère à ragoût et six couverts, pour 4050 livres, plus quatre-vingt à cent quintaux de foin ; outre les 1915 livres déjà versés, moyennant tout cela, et 4000 livres, dont elle rapportera quittance dans les vingt-quatre heures, elle sera déchargée des 60,000 livres.

5 —. Elle verse 3600 livres pour solde.

26 mai 1794. La femme de l'émigré Saltzmann, ex-libraire,

la veuve Diebold, née Saltzmann, et Mlle Saltzmann, toutes deux sœurs de l'émigré, sont mises en état d'arrestation, et ne furent mises en liberté qu'à la chute de Robespierre, trois mois après.

1er janvier 1791. Il fonda et rédigea la *Gazette de Strasbourg*, qui ne prit fin que le 26 décembre 1794.

1er juin 1796. Il créa à Strasbourg le journal le *Weltbote*, qui parut, pour la dernière fois, le 15 décembre 1803.

Ces feuilles étaient écrites dans un esprit constitutionnel modéré.

Plus tard, il prit la rédaction du *Courrier du Bas-Rhin* et la conserva jusque dans les premières années de la Restauration.

SAUCEROTTE,
rue des Prêtres, à Strasbourg.

Mars 1791. Il prête serment à la nouvelle Constitution française, et l'évêque Brendel le nomme vicaire épiscopal de l'église cathédrale de Strasbourg, fonctions qu'il occupa jusque fin 1792.

SAUM (Jean-Frédéric).

Avant 1789. Tanneur à Strasbourg.

1789. Membre du Comité de la garde nationale.

31 Mai 1790. Secrétaire de ce Comité.

11 Septembre —. Membre de la Société des amis de la Constitution. Il engage les citoyens de Metz à une fédération avec ceux de Nancy.

7 février 1792. Il suit la Société à l'Auditoire.

31 octobre 1793. Saint-Just et Lebas l'imposent à 40,000 livres, qu'il règle les 9, 11 et 14 novembre

10 juin 1794. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin informe celui près la Convention nationale qu'il a cru devoir le faire arrêter provisoirement comme parent de Jean-Daniel Saum.

SAUM (JEAN-DANIEL), père.

Avant 1789. Banquier à Strasbourg.

8 février 1790. Elu officier municipal.

7 septembre —. Comme préposé de la tribu des marchands, il offre à la Société des amis de la Constitution la salle du Miroir pour les lectures, ce qui est accepté.

11 novembre —. Maintenu officier municipal.

26 février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

27 mars —. Il signe la mise en état d'arrestation de Jæglé, ex-curé de Saint-Laurent, pour avoir propagé un imprimé ayant pour titre : *Monition et ordonnance du cardinal de Rohan, ci-devant evêque de Strasbourg.*

6 septembre —. Il approuve la délibération du corps municipal, flétrissant un écrit infâme, accusant le maire Dietrich, Levrault et Noisette d'avoir envoyé un émissaire à Ettenheim, pour attenter aux jours du cardinal de Rohan.

14 novembre —. Il n'est point réélu.

7 février 1792. Il suit les amis de la Constitution à l'Auditoire et, le 27 juin, ils arrêtent de discontinuer les séances et de fermer la salle.

22 août —. Carnot, Prieur et Ritter, ayant reformé le corps municipal, le nomment provisoirement suppléant du maire provisoire Lachausse, jusqu'à l'élection du 6 décembre, où il se retire.

18 janvier 1793. Couturier, Rühl et Dentzel le font maire de Strasbourg.

21 —. Il refuse cet honneur pour faire place à Monet.

31 octobre —. Saint-Just et Lebas l'imposent à 80,000 livres, qu'il paie les 6, 10 et 15 novembre.

21 novembre —. Il est arrêté et conduit au Séminaire.

6 décembre —. Sa famille ayant fait un don patriotique de quatre flambeaux, un plat à barbe, une boite à savonnette, une éponge, un coquemart, un sucrier avec pincette, un porte-huilier, deux salières, une cuillière à

soupe, une cuillière à ragoût, douze cuillères à bouche, six fourchettes, le tout en argent, et 1000 livres en assignats, le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin ordonne, le lendemain 7, sa mise en liberté.

9 juin 1794. Le Comité de surveillance révolutionnaire le fait de nouveau mettre en prison et conduire à Paris par la gendarmerie, de brigade en brigade. Ses papiers vérifiés furent déposés audit Comité, qui en donna avis à celui de sûreté générale près la Convention nationale, à la date du 10. La chute de Robespierre suspendit les poursuites.

1798. Elu, pour Strasbourg, représentant aux assemblées primaires du Bas-Rhin.

SAUM (Daniel), fils.

1789. Négociant, Grand'rue, à Strasbourg.

29 octobre 1790. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il est avec elle à l'Auditoire jusqu'au 27 juin, jour de la fermeture de la salle des séances.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 6000 livres, qu'il paie les 23 novembre et 8 décembre.

9 juin 1794. Arrêté et conduit avec son père en prison à Paris.

22 septembre —. Le Comité de surveillance révolutionnaire de Strasbourg informe celui de la Convention nationale que Saum fils serait dans le cas d'être traduit au tribunal criminel du Bas-Rhin, à moins que Paris n'en ordonne autrement. La chute de Robespierre trancha la question.

17 janvier 1795. Officier municipal sous le nouveau maire Michel Mathieu et, le 5 février, sous Keppler.

1798-1799. Juge ordinaire au tribunal de commerce de Strasbourg.

31 mars 1800. Notable, E. de Livio étant maire.

SCHÆFFER (L.).

1789. Greffier de la seigneurie de Barr.

26 février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution qu'il suit, le 7 février 1792, à l'Auditoire.

22 août 1792. Adjoint au maire provisoire Lachausse.

25 nsvembre 1793. Comme trésorier du district de Barr, le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin lui refuse son certificat de civisme.

6 décembre —. Il lui est accordé.

SCHERTZ (Jean-George).

Avant 1789. Négociant, rue des Serruriers, à Strasbourg. Membre du corps des marchands.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution, transformée, dès le 11 février, en celle des amis de la Constitution.

Dans le courant de 1790, il s'occupa beaucoup de la question d'établir à Strasbourg un entrepôt réel ou port franc.

11 novembre —. Après lecture de son mémoire sur la matière, la Société des amis de la Constitution décide, à l'unanimité, d'envoyer une adresse à l'Assemblée nationale pour la prier d'accorder un port franc à la ville de Strasbourg.

9 mars 1791. Vice-président de cette Société. Il rédige une adresse à ses membres correspondants, et particulièrement aux électeurs du Bas-Rhin, pour leur annoncer que des fourbes ont eu l'impudence de répandre dans la campagne un certain catéchisme, dans lequel les saintes vérités de la religion chrétienne sont travesties, ridiculisées et remplacées par les principes les plus impies.

16 —. Juge au tribunal de commerce à Strasbourg.

8 août —. A l'élection tenue au Château, il est nommé membre du Conseil d'administration du département du Bas-Rhin.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire avec les amis de la Constitution.

21 août —. Suspendu de ses fonctions.

4 janvier 1793. Juge au tribunal de commerce de Strasbourg.

11 février —. Couturier et Dentzel ordonnent à la municipalité de lui signifier d'être plus circonspect à l'avenir, et de baisser devant la loi un front respectueux.

31 octobre —. Saint-Just et Lebas l'imposent à 22.000 livres, qu'il paie les 7 et 9 novembre.

21 novembre —. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin le fait enfermer au Séminaire.

2 septembre 1794. Aux jacobins, Tisserand le signale comme premier chef du parti Dietrich. Peu après il est mis en liberté.

17 janvier 1795. Bailly le nomme au Conseil général de l'administration du district de Strasbourg, et juge au tribunal de commerce de cette ville.

SCHOTT (Chrétien).

1789. Brasseur *au Griffon*, à Strasbourg.

7 février 1790. Proposé pour la municipalité.

18 janvier 1793. Couturier, Rühl et Dentzel le nomment officier municipal.

21 —. Il refuse ; le chirurgien baigneur Ræser le remplace.

3 novembre —. Condamné à 25,000 livres qu'il verse à la caisse de la trésorerie révolutionnaire.

SCHWEIGHÆUSSER (Jean).

25 juin 1742. Né à Strasbourg, fils de Jean-Georges Schweighæusser, pasteur à Saint-Thomas.

1770. Professeur-adjoint de logique et de métaphysique à l'Université de Strasbourg.

1778. Professeur des langues grecque et orientales à cette Université, dont il était recteur et doyen en 1792. L'un des seize chanoines de Saint-Thomas.

15 janvier 1790. Fondateur de la Société de la révolution, transformée, le 11 février, en celle des amis de la Constitution, affiliée à la Société de Paris.

8 février —. Proposé pour la nouvelle municipalité.

11 novembre —. Elu notable de la commune.

27 mars 1791. En cette qualité, il signe la délibération de la municipalité, ordonnant l'arrestation de Jæglé, curé de la paroisse de Saint-Laurent, et la saisie de l'imprimé : *Monition et ordonnance du cardinal de Rohan*, lequel donna lieu à l'attroupement de la veille, lorsque l'évêque constitutionnel Brendel se présenta à la cathédrale.

14 novembre —. De nouveau élu notable.

7 février 1792. Il suit les amis de la Constitution à l'Auditoire du Temple-Neuf.

3 juillet —. Signataire de l'adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale, demandant la poursuite et la condamnation des auteurs des troubles du 20 juin.

12 août —. Membre du Comité permanent au Conseil général de la commune. Il conjure ses concitoyens de soutenir et maintenir la nouvelle Constitution :

> Nous ne faisons pas grâce au pouvoir exécutif de ses fautes ; mais anéantir, dans ce moment de crise, le dépôt entre les mains, de Louis XVI, serait en livrer la conquête au choc des partis.

6 décembre — Maintenu notable.

18 janvier 1793. Il est suspendu.

1er avril —. Secrétaire du Comité central des douze sections de Strasbourg.

Il rédige l'adresse lue à la barre de la Convention nationale par les trois délégués, et de laquelle il ressort que tous les malheurs qui ont frappé Strasbourg depuis dix-huit mois, sont dus à Laveaux, Schneider, Monet et Louis.

2 novembre —. Lui et sa famille figurent sur une liste de deux cent quarante-huit suspects, dressée par le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin.

9 mars 1794. Rivage informe Monet qu'il a remboursé au

feuillant, très feuillant professeur Schweighæusser 6000 livres, et cela parce que sa chère femme, la muscadine, avait bénignement refusé de recevoir les intérêts de ce capital, en belle et bonne monnaie nationale (c'est-à-dire en assignats).

25 mai —. Il figure de nouveau sur la liste des suspects, dressée par le Comité de surveillance des jacobins. Quelques jours après, il est conduit au Séminaire, pour n'en sortir qu'après la chute de la Terreur et de Robespierre.

17 janvier 1795. Le représentant Bailly le nomme notable du Conseil de la commune.

25 février —. L'école centrale du Bas-Rhin ayant été organisée par la Convention nationale, il fut nommé professeur de langues anciennes.

22 avril 1796. Membre du jury d'instruction.

18 janvier 1830. Décédé.

SCOTTI
(d'origine italienne).

Avant 1789. Négociant à Strasbourg.

1790. Proposé pour la nouvelle municipalité.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution devenue, dès le 11 février, celle des amis de la Constitution.

7 février 1792. Avec elle à l'Auditoire.

SILBERRAD (Jérémie-Eberhard),
ex-sénateur, homme de loi, rue des Serruriers.

8 février 1790. Proposé pour la municipalité.

Mars 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792 Il est à l'Auditoire.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 20,000 livres, qu'il paie le 6 novembre suivant.

1797-1800. Juge au tribunal civil de Strasbourg.

SPIELMANN (CHARLES-F.).

1789. Pharmacien, place de la Cathédrale, à Strasbourg.

26 février 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il est avec elle à l'Auditoire du Temple-Neuf, jusqu'au jour de la fermeture de la salle.

12 mai 1793. Membre du Comité permanent de la huitième section, il demande aux délégués de la Convention nationale à Strasbourg le bannissement de Schneider.

31 octobre —. Imposé par Saint-Just et Lebas à 20,000 livres, réglées les 5 et 7 novembre.

29 novembre —. Conduit au Séminaire.

3 décembre —. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin refuse sa demande de pouvoir sortir de prison pour surveiller sa pharmacie.

6 —. Il réclame de nouveau.

7 —. On lui accorde provisoirement de se rendre à sa pharmacie, pandant le jour, accompagné d'un planton; mais il devra rentrer au Séminaire à 6 heures du soir. Il réclame la levée du planton.

17 —. On arrête qu'il ne lui sera pas retiré.

23 —. On délibérera à la prochaine séance s'il sera délivré du planton.

25 —. Il en est exempté.

SPIELMANN (JEAN-JACOB).

1789. Médecin des enfants trouvés, rue du Puits.

1789-1792. Professeur de pathologie et de clinique à l'Université de Strasbourg.

8 février 1790. Proposé pour la municipalité.

31 octobre 1793. Imposé par Saint-Just et Lebas à 25,000 livres, réglées les 5 et 7 novembre.

1804. Professeur à la Faculté de médecine, médecin des orphelins et enfants trouvés à Strasbourg.

STUBER (JEAN-FRÉDÉRIC),
relieur et marchand de musique, Marché-aux-Poissons, 77, à Strasbourg.

6 juin 1792. C'est chez lui qu'on s'abonnait au journal l'*Argos*, rédigé par Schneider et Butenschœn.

12 mai 1793 Membre de la sixième section de la ville, il signe une dénonciation contre Schneider, à la suite de laquelle la déportation de ce dernier est demandée à la Convention nationale.

4 juin —. Schneider relève l'accusation.

2 novembre —. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin le porte comme suspect. Peu de jours après, il est arrêté et mis au Séminaire.

19 décembre —. Il en sort de nouveau par ordre du même Comité.

TEUTSCH (GEORGES).

1789. Aubergiste *à la Lanterne*.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution, transformée, dès le 11 février suivant, en celle des amis de la Constitution.

7 février 1792. Il est avec elle à l'Auditoire.

17 janvier 1795. Bailly le nomme juge au bureau de conciliation près le tribunal du district de Strasbourg.

20 —. Il siége dans l'affaire Cajetan Mondelly, négociant à Strasbourg, qui réclame à la veuve de Jean Ehrlenholz, sellier, une voiture confiée à feu son mari. Elle déclare que cette voiture a été enlevée par ordre du représentant Baudot, et, quand le portier de la maison Flachslanden, où elle était remisée, demanda de quel droit on s'en emparait, il eut pour réponse que cela ne le regardait pas, que c'était pour le service de la Nation, *à laquelle tout appartenait*.

1798. Elu pour Strasbourg représentant aux assemblées primaires du Bas-Rhin.

THOMASSIN (Michel).

Avant 1789. Huissier royal, place Saint-Thomas, 2, à Strasbourg.

1789. Avocat, puis greffier titulaire à l'Hôtel des Monnaies et finalement commis à l'intendance.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution et, dès le 11 février, de celle des amis la Constitution.

8 —. Elu officier municipal.

11 novembre —. De nouveau élu. Envoyé en députation à Paris, pour y défendre les intérêts du commerce de Strasbourg.

30 —. On donne à ladite Société lecture d'une de ses lettres, laissant espérer que l'Assemblée nationale rendra libre la culture et la fabrication du tabac en Alsace.

21 décembre —. Dans une seconde lettre, il fait connaître que le pouvoir législatif a décerné des éloges à la Société de Strasbourg, au sujet de sa conduite dans l'affaire de l'évêque du Bas-Rhin, et qu'il l'engage à continuer avec la même persévérance ses travaux patriotiques. Il fait encore part que le directeur des douanes Magnier sera blâmé par le Comité du commerce de l'Assemblée nationale, et que les droits d'entrée et de sortie des marchandises resteront maintenus pour le commerce de Strasbourg, jusqu'à ce que l'Assemblée en ait décidé autrement ; ceux illégalement perçus seront remboursés.

27 mars 1791. Avec ses collègues de la municipalité, il ordonne l'arrestation de Jæglé, curé de Saint-Laurent.

30 avril —. Président du Comité de correspondance de la Société des amis de la Constitution. Il félicite celle nouvellement créée à Saverne et termine sa lettre en lui disant :

> Nous sommes désormais, frères et amis, unis à vous par les liens indivisibles de l'amitié, de la fraternité et de l'amour du bien public.

6 septembre —. Avec la municipalité, il proteste contre la lâche accusation publiée contre Dietrich, Levrault et Noisette, d'avoir été les instigateurs d'une tentative d'assassinat contre le cardinal de Rohan.

14 novembre — Elu notable ; il logeait alors près de l'église de Saint-Pierre-le-Jeune, dont il était préposé laïc de la paroisse. Dans cette même année, il est nommé directeur de la régie nationale de l'enregistrement à Strasbourg.

7 février 1792. Avec les amis de la Constitution, il quitte le Miroir pour aller à l'Auditoire.

27 avril —. Il y prononce un discours éloquent et patriotique, et dépose sur le bureau un bon nombre de pièces d'or pour contribuer aux frais de la guerre.

3 juillet —. Signataire de l'adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale, demandant la poursuite et la punition des auteurs de la journée du 20 juin.

9 août —. On l'a toujours considéré comme le rédacteur de l'adresse envoyée au roi par la municipalité de Strasbourg, laquelle, au lieu d'être remise au président de l'Assemblée nationale avec celle destinée aux législateurs, tomba entre les mains du député Rühl, qui n'en fit aucun usage.

22 —. Maintenu notable par Carnot, Prieur et Ritter.

2 septembre —. Délégué par la sixième section de la ville pour assister, à Haguenau, à l'élection des députés à la Convention nationale. Il a brigué la présidence du du bureau. C'est l'évêque Brendel qui l'a emporté ; mais, quand il s'est agi de nommer les deux députés suppléants, c'est lui et Noisette qui furent élus à une forte majorité ; seulement ils n'ont jamais siégé à la Convention.

6 décembre —. Elu, pour la dernière fois, notable de la commune.

18 janvier 1793. Il est suspendu provisoirement comme notable, sans pouvoir être réélu, jusqu'à ce que la Convention nationale en ait autrement prononcée.

28 —. Révoqué directeur de la régie de l'enregistrement et déporté, de Strasbourg, à dix lieues des frontières. Il se retira à Rothau et fut remplacé par Laveaux.

20 février —. Bentabole, en apprenant cette nouvelle, écrit aussitôt à Monet :

> Je viens d'apprendre que les commissaires, renforcés par les deux nouveaux arrivés, avaient enfin pris un parti décisif vis-à-vis de Thomassin et adhérents, non seulement en destituant celui-ci, mais en expulsant de Strasbourg toute cette séquelle. J'en suis enchanté et j'y applaudis, ainsi qu'à la nomination de Laveaux.

7 mars —. Témoin à décharge, à Besançon, dans l'affaire du maire Dietrich.

17 —. Il est à Paris et se présente à la barre de la Convention nationale, pour réclamer contre les destitutions et déportations faites à Strasbourg. Il cherche à prouver que, dans cette circonstance, les représentants Dentzel et Couturier ont outrepassé leurs pouvoirs. Ils ont destitué un père de famille des fonctions d'accusateur public pour les donner à un prêtre allemand, depuis dix-huit mois seulement dans le pays, et, sauriez-vous croire que le premier magistrat d'une ville aussi importante que Strasbourg, le maire, est un jeune Savoyard d'à peine vingt-cinq ans, qui n'a pas même l'âge voulu par la loi.

Appuyé dans sa démarche par la pétition présentée en même temps à la Convention par Liebich et Lauth, au nom des douze sections de Strasbourg, ayant de plus le concours assuré du vieux député Rühl, qui approuvait l'adresse et partageait entièrement les idées que fit valoir Thomassin, la Convention donna à ce dernier pour un moment gain de cause, en ordonnant le retour des déportés, le renvoi des fonctionnaires nouvellement nommés par Couturier et Dentzel, et le rappel à Paris de ces derniers.

3 avril —. Teterel et Kienlin se présentent à la Convention, au nom de la commune, et demandent le rapport des

décrets des 17 mars et 1er avril 1793, disant que le sang était prêt à couler à Strasbourg, si les mesures qu'ils proposaient n'étaient point adoptées, ajoutant :

L'Assemblée doit soutenir ceux qui ont actuellement le dessus par les soins de Couturier et de Dentzel.

De ce moment, il s'en suivit un tiraillement à la Chambre entre les deux partis, et c'est celui des sections et de Thomassin qui succomba.

7 juin —. A la réunion privée des trois corps administratifs, son incarcération au Séminaire fut décidée et, à cette occasion, Schneider dépose les faits suivants :

Thomassin, qui appartient à ma section, était, avant 1789, huissier, puis avocat et finalement employé à l'Intendance. Au commencement de la révolution, après avoir été zélé patriote, ennemi juré du parti clérical, il changea d'allure et devint l'antagoniste le plus acharné de la Société populaire qu'il avait aidé à fonder. Gratuitement il accorda aux prêtres l'église des Petits Capucins à Strasbourg.

Serviteur dévoué de Dietrich, il aurait bien voulu amener le Conseil à déclarer par un vote que la municipalité n'a aucune part aux plaintes envoyées à Paris au ministre Roland, contre l'ancien maire, et, quand un notable s'opposa à ce vote, Thomassin tomba dans une telle fureur que l'opposant courut la chance d'être étranglé ou de sauter par la fenêtre. C'est lui qui rédigea la pétition demandant la suppression des Sociétés populaires.

Défenseur de l'adresse du 9 août 1792, qui menaçait de briser les liens qui rattachent Strasbourg à la France, si l'on enlevait au tyran la moindre partie de ses droits.

A la municipalité, il s'opposa, les 13 et 14 suivant, à la déchéance du roi Louis XVI, et à l'appel d'une nouvelle Convention, qui ne peut germer que dans la tête des factieux. Il refusa de reconnaître les pouvoirs des commissaires Carnot, Prieur et Ritter, qui étaient en route de Paris ; comme un exalté il parcourait la mairie, disant en présence de Dietrich, Laurent, Mayno et de moi-même : « Non ! Strasbourg doit tenir ferme. On voit maintenant que les feuillants avaient raison, quand ils demandaient la Constitution et l'entière Constitution. »

Il eût été heureux de faire nommer Dietrich à la députation, et proposa à Haguenau d'admettre au scrutin de vote tout électeur, quand même il n'aurait pas prêté le serment exigé.

Roland et Clavière, qui attendent leur jugement, furent ses protecteurs.

C'est pour toutes ces raisons qu'il fut suspendu deux fois.

14 octobre —. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin ordonne qu'il sera gardé à vue à Rothau.

24 avril 1791 La Convention nationale demande à la Société populaire de Strasbourg des renseignements sur les députés suppléants du Bas-Rhin, une place vacante étant à remplir. On répond : Thomassin est émigré et les deux autres en prison.

1798. Directeur de la régie des domaines, fonctions qu'il occupa sous l'Empire et la Restauration.

26 mars 1802. Membre du Conseil général du Bas-Rhin.

Il est mort dans sa propriété, rue des Veaux, ancien n° 18, à Strasbourg.

THOMASSIN.

1789. Chirurgien-major au régiment d'Artois cavalerie à Strasbourg.

15 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution, devenue. dès le 11 février, celle des amis de la Constitution.

TISSERAND (D.-F.).

1789. Employé à la loterie de Strasbourg.

31 janvier 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution. Second commis à la comptabilité du Directoire du Bas-Rhin.

7 février 1792. Il est à l'Auditoire avec les amis de la Constitution, jusqu'au jour de la fermeture de la salle, le 27 juin suivant.

18 avril 1793. Nestlin, dans sa dénonciation aux jacobins, ajoute en post-scriptum :

Il faut que je vous remarque que le frère de Tisserand loge depuis quelques jours chez son frère du Conseil général, dont j'ai longtemps demandé la suspension.

TREUTTEL (Jean-Georges).

Avant 1789. Imprimeur-libraire, Grand'rue, à Strasbourg, plus tard, rue des Serruriers.

8 février 1790. Proposé pour la municipalité.

1791. Editeur du *Courrier politique et littéraire des deux nations*, rédigé par Laveaux.

31 mars 1791. Membre de la Société des amis de la Constitution. Il lui fait hommage de plusieurs exemplaires de l'écrit : *Sur la Constitution civile du clergé*, par Charrier de la Roche.

7 février 1792. Avec les feuillants, il est à l'Auditoire jusqu'à la fermeture de la salle, au 27 juin suivant.

18 janvier 1793. Couturier, Rühl et Dentzel le nomment notable.

3 octobre —. Destitué comme aristocrate par Guyardin et Milhaud.

14 —. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin ordonne son éloignement à vingt lieues des frontières d'Alsace; il sera tenu d'indiquer sa résidence.

31 —. Imposé par Saint-Just et Lebas à 100,000 livres. Il fit offrir par son beau-frére et associé Würtz les 10,000 livres que renfermait sa caisse, espérant qu'après vérification de sa fortune par une Commission à nommer, il obtiendrait décharge des autres 90,000 livres; mais Schneider s'y opposa avec acharnement.

7 novembre —. Il verse 10,000 et le 11, 8600 livres à valoir,

12 —. Ses papiers sont mis sous scellés.

15 —. Les scellés sont levés et aucun objet suspect n'est trouvé. Le Comité de sûreté générale arrête qu'en considération de son égoïsme et de son peu de zèle pour la révolution, si, dans le délai de trois jours, il n'a pas satisfait à sa contribution, sa famille et notamment sa femme seront mises en arrestation.

21 —. La famille est arrêtée.

22 —. Il réclame. Le Comité passe outre.

25 —. Il insiste de nouveau. On décide qu'il paiera la contribution entière, en lui accordant, pour dernier délai, le 1er décembre prochain.

28 —. Le Comité rejette ses nouvelles réclamations. Le même jour il fait un troisième versement de 28,000 livres, soit en tout 46,600 livres.

Treuttel en était là, lorsque, pour comble d'infortune, son associé Würtz fut aussi mis en prison. Pendant six mois la librairie et l'imprimerie furent sans chef et à l'abandon.

5 décembre —. Les représentants Hentz et Goujon, étant arrivés, ordonnèrent, quelque temps après, la rentrée du solde dû sur l'emprunt du 31 octobre 1793.

23 juillet 1794. Le Directoire du district de Strasbourg enjoint aux officiers municipaux d'encaisser, sous leur responsabilité personnelle et individuelle, dans le délai de huit jours, les 4,798,337 livres restant à verser sur 10,600,000 livres décrétées par Saint-Just et Lebas.

31 —. En conséquence, Treuttel fut touché de l'avis suivant :

Voici deux jours que les riches soumis à la taxe révolutionnaire imposée par les représentants du peuple ont été sommés d'en achever le paiement, en vertu de l'arrêté des représentants du peuple Hentz et Goujon ; tu n'y as point satisfait ; la décade écoulée, il sera pris contre toi les mesures portées par l'arrêté des représentants du peuple.

Août 1794. La chute de Robespierre et l'arrivée du représentant Foussdoire, mirent à leur aise les cent quatre-vingt-douze contribuables, qui devaient fournir ce complément.

6 septembre —. Treuttel réclame auprès de la Convention nationale la restitution des 100.000 livres, auxquelles il a été taxé par Saint-Just et Lebas ;

Somme à laquelle, dit-il, se serait à peine élevée toute sa propriété, en estimant même la valeur qu'avaient, avant la révolution, ses marchandises de librairie, qui sont devenues immobiles dans ses magasins.

Sa réclamation, comme tant d'autres, resta dans les archives de la Convention.

ETIENNE BARTH.

(La suite à la prochaine livraison.)

DEUX LETTRES INÉDITES DU PASTEUR OBERLIN

A LA

BIBLIOTHÈQUE DE NANCY

I

Strasbourg, 9 Brumaire, l'an 4 de la Rép. u. ind.

Cit. représentant,

J'ai reçu avec bien de la reconnaissance le très intéressant rapport de votre collègue sur la navigation. Il m'a fait le plus sensible plaisir. Puisse la législature être plus heureuse que la Convention n'a été. Puisse-t-elle s'occuper de pareils objets salutaires, plus que de prétendre à prouver par nos malheurs, que les François sont les *Dominateurs de la terre*!

Auriez-vous cru que Monet et Teterel, les deux cruels tyrans de Strasbourg, qui ont renversé tous les établissements d'instruction, enfermé la moitié de nos citoyens, dévasté les monuments, fait briser les monuments de la cathédrale, osassent jamais se montrer de nouveau chez nous! Eh bien! ils viennent d'arriver dans l'espérance, dit-on, d'être replacés par le pouvoir exécutif.

Au nom de Dieu! parlez-en au citoyen Bailly, auquel je vous prie de présenter mes respects; délivrez-nous de cette engeance.

J'ose vous recommander les jeunes gens qui reviennent de la captivité et qui sont en état d'instruire. C'est pour cel objet qu'il faut les mettre en réquisition, si l'on veut sérieusement que la barbarie ne fasse d'ultérieurs progrès. Il faut des instituteurs si l'on veut que la jeunesse apprenne. Et si les jeunes gens dont je vous parle, ne sont employés bientôt de cette manière, ils oublieront eux-mêmes ce qu'ils ont appris et ne seront plus bons à rien. Adieu, cher Grégoire, je vous embrasse, je ne plaide pas seulement la cause de mon fils unique, mais celle de la littérature, de l'enseignement, de l'instruction. Nous avons vandalisé assez longtemps.

Adieu, OBERLIN.

Au citoyen GRÉGOIRE, député à la Législature.

II

Strasbourg, ce 12 frimaire an XI.

A la fin, citoyen Législateur [1], je me vois en état de répondre à votre honorable invitation. J'étois absent, lorsque M. votre fils (si je ne me trompe) remit chez moi le paquet contenant le discours que vous prononçâtes à la fête de l'inauguration du buste du premier Consul, célébrée par la Société que vous présidez, et le procès-verbal de mon aggrégation. Revenu aur la fin de Vendémiaire, d'une excursion faite en Allemagne, je tombai malade; je sors enfin de cette crise et je me hâte de vous témoigner toute ma reconnaissance pour l'honneur que me fait la Société libre de Nancy. Je tâcherai de m'en rendre digne par la suite. Veuillez, Monsieur, présenter mes respectueux hommages à la Société et agréer l'assurance de mon parfait dévouement.

OBERLIN.

[1] Le citoyen Mollevaut?

La bibliothèque de Nancy possède également une de ces maximes imprimées que le pasteur Oberlin aimait tant à distribuer (0,10 sur 0,08). La date et les initiales sont seules de sa main :

UNE CHOSE EST NÉCESSAIRE.
MARIE A CHOISI LA BONNE PART
ET
ELLE NE LUI SERA POINT OTÉE.
—
LVC X

Au verso : Cit. *F. G.* et Mad. Bern
B. m. a. *1808, août 25.*

(*Communication de* M. A. Benoit.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'ancienne Alsace à table. — Etude historique et archéologique sur l'alimentation, les mœurs et les usages épulaires de l'ancienne province d'Alsace, par CHARLES GÉRARD, avocat à la Cour d'appel de Colmar et ensuite de Nancy. — 2e édition.—Paris. Berger-Levrault et Ce, éditeurs, 5, rue des Beaux-Arts, 1877. 1 vol. gr. in-8° de VI-362 p. — Se trouve aussi dans les principales librairies d'Alsace-Lorraine. notamment chez MM. Noiriel à Strasbourg et Eug. Barth à Colmar. — Prix : 8 francs.

Quand ce livre arrivait au jour, son auteur descendait dans la tombe, victime, lui aussi, comme tant d'autres, de l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne. La *Revue* doit à cette belle intelligence des regrets, dont l'expression ne saurait s'élever à la hauteur de l'affliction que cette mort lui inflige. C'est dans la *Revue* que parurent, du commencement de l'année 1853 jusqu'à la fin de l'année 1859, les onze chapitres qui forment, non la deuxième, mais la troisième édition d'un travail considérable consacré à l'une des faces les plus intéressantes de la vie alsacienne. Le directeur de la *Revue* a assisté à toutes les phases de ce laborieux et brillant enfantement. Il en connaît les douleurs et les joies, parce qu'il les a partagées avec celui qui n'est plus. Elles sont dissimulées tout entières dans l'interruption du travail pendant les quatre années qui séparent l'année 1853, où parut le premier chapitre, de l'année 1858 de la *Revue*, où parut le second, pour continuer alors, sans relâche, jusqu'à la fin de la course, que l'auteur jugea suffisamment longue, mais qu'il aurait pu continuer quelque temps encore.

Nous nous expliquons en laissant parler Gérard lui-même :

« L'art de nourrir le genre humain est un art louable et son histoire ne mérite point les dédains que les hommes graves affectent d'avoir pour ce sujet. O penseurs éthérés! que vous auriez raison d'être si superbes, si vous ne viviez que dans les pures régions de l'idéal! O hommes austères! que vos mépris seraient édifiants, si vous consentiez à ne pas dîner, ou si, tout au moins, je pouvais me persuader que votre nature contemplative préfère une collation frugale à un dîner savant et bien ordonné! Quand je vous verrai cette force d'âme, je croirai que le spectacle des variations de la philosophie, des religions et des empires, vous séduit autant que le tableau des variations de l'art culinaire. Quand je vous verrai tirer de la cendre de votre foyer la racine qui a fait la gloire de Curius Dentatus, je conviendrai que la vertu vous soutient plus que la bonne chère. Mais, tant que vous me paraîtrez plus friands des œuvres de Véry que de celles de Leibnitz, et que vous savourerez plus doctement les morceaux délicats inventés par Carême, que les morceaux oratoires de Cicéron et de Bossuet, permettez-moi, ô hommes graves, de croire qu'il ne vous déplaît point de jeter, à la dérobée, un regard curieux sur ces feuilles qui sont la meilleure part de l'histoire de nos pères. Rien ne vous empêchera, après les avoir lues, de vous croire toujours aussi graves que devant. »

Puis il ajoute : « Reprenons notre sujet au point où nous l'avons laissé », et il le reprend par le pâté de foie gras pour le conduire, désormais sans entrave morale, à travers les mille ressources culinaires dont les recherches et l'étude lui ont dévoilé l'emploi ; il le reprend à la satisfaction des hommes graves qui l'avaient un moment fait hésiter ; il le reprend avec amour et prouve que la vie vulgaire est une mine féconde en enseignements de tous les genres, que l'alimentation en est une des faces intéressantes, quand un esprit comme le sien ne dédaigne pas de l'étudier et d'en mettre en relief les originalités ; il le reprend enfin pour donner à notre littérature alsacienne, presque sans le voir, un de ses monuments les plus appréciés et les plus dignes de l'être.

Mais il n'y a pas que *l'ancienne Alsace à table* qui fera vivre la mémoire de cette intelligence d'élite. Ses *Artistes* (2 vol.) et sa *Faune historique de l'Alsace* (1 vol.) sont des œuvres d'initiation du plus grand mérite. On voudrait les voir dans la main de tous les jeunes hommes qui aiment leur pays; elles les conduiraient dans les voies locales de l'étude et de la science, et susciteraient de nouveaux ouvriers à la vie intellectuelle de l'Alsace, pour remplacer les anciens, dont la mort ne cesse de décimer les rangs.

Nous n'ajouterons plus rien, car il ne s'agit que de bibliographie. Un ami, un confrère de M. Gérard nous parlera prochainement de cette personnalité distinguée, dans le monde littéraire comme au barreau de l'Alsace.

Dictionnaire topographique de la Haute-Alsace, contenant les noms de lieux anciens et nouveaux, publié sous les auspices de la *Société industrielle de Mulhouse*, par M. George Stoffel. — 2e édition. — Mulhouse, imprimerie Ve Bader et Ce, 1877. 1 vol. in-4° de xlvii-691 p. — Chez Eug. Barth, libraire à Colmar, et dans les principales librairies d'Alsace. — Prix : fr. 22.50.

Voici un livre dont il serait embarrassant de parler, si l'on n'était pas décidé à en dire tout le bien que l'on pense. Ce livre ne saurait convenir aux personnes qui n'achètent ou n'empruntent « des bouquins » — c'est le terme familier à cette catégorie de lettrés — que pour amuser l'esprit et tuer le temps, en attendant que celui-ci prenne sa revanche. Non, ce livre n'a rien à démêler avec la littérature courante; il procède d'une source différente, il est d'une autre famille. Nous ne risquons même pas d'être contredit en écrivant qu'il est unique dans son genre. Le Haut-Rhin a la bonne fortune de lui avoir donné le jour et d'en être exclusivement l'objet. Sa genèse même intéresse l'histoire littéraire du pays.

En l'année 1835, un jeune homme des environs de Colmar débute dans la vie par son entrée dans l'administration départementale. Doué, au plus haut degré, du sentiment de la curiosité, il rencontre dans les pièces qui passent entre ses mains des noms bizarres, des appellations singulières, que de jeunes

intelligences retiennent, mais dont les esprits paresseux ou indifférents ne cherchent pas à se rendre compte. Sans autre guide que sa perspicacité native, M. Stoffel recueille pour lui seul ces bizarreries, ces noms hétéroclites, ces appellations singulières. Il pressentait que, sous ces particularités latines, franco-romanes, gallo-teutonnes, il y avait quelque chose d'inconnu à découvrir, et son ardeur grandissait en proportion de l'abondance de la récolte qu'il opérait chaque jour. On ne se livre pas à un labeur de cette nature sans que, de temps à autre, un rayon de lumière ne vienne éclairer la besogne faite, stimuler l'intelligence et la guider pour la besogne qui reste à faire. Deux années écoulées dans ce travail personnel et silencieux avaient quelque peu étendu l'horizon du curieux, du chercheur, du pionnier de la science.

Il s'en ouvrit à quelques amis qui étaient en situation de favoriser efficacement ses recherches. C'est alors seulement qu'elles prirent une étendue considérable. Les archives du Haut-Rhin, celles de la ville de Colmar et des communes du département, devinrent son champ d'exploration. M. Dietrich, M. Frantz, M. Mossmann, M. Stœber et d'autres ne manquèrent pas de glaner un peu partout en faveur de leur ami et de lui apporter, comme l'abeille le miel à la ruche, tout ce qu'ils parvenaient à recueillir.

Lorsqu'en 1859, le monde officiel fut invité à s'occuper de la topographie des Gaules, M. Stoffel avait en mains des matériaux considérables pour établir celle de l'ancienne Séquanie extérieure; mais il se borna à fournir au travail commun quelques données certaines, qui vinrent se noyer dans l'opération exécutée pour le maître. Ces matériaux demeurèrent donc lettre morte, excepté pour lui et quelques amis. Cependant l'impulsion venue de haut devait porter quelques fruits dans un monde dressé à ne se mouvoir que sous la pression des ficelles mises en jeu par les machinistes souverains.

Le ministre de l'instruction publique mit à l'ordre du jour la topographie des départements, et M. Stoffel livra de bonne grâce la crème de ses recherches, qui eut les honneurs de l'impression par l'usine de l'Etat. En 1868, le monde littéraire

de l'Alsace fut mis en possession du *Dictionnaire topographique du Haut-Rhin*, in-4°, de 260 pages, et d'une exécution artistique irréprochable.

Ce volume frappa les esprits par la nouveauté de ce qu'il contenait. On y vit généralement comme une invitation aux travailleurs de recourir aux sources indiquées, si toutefois on ne trouvait pas, dans les brèves citations empruntées à ces sources, tout ce que l'on aurait voulu y trouver; et comme en général on n'aime guère que la besogne faite, le livre n'eut qu'un succès d'estime; mais ce succès devait grandir avec le temps, qui consolide les œuvres reposant sur de solides bases. L'épuisement de la première édition devait donc engager l'auteur à en faire une seconde, dans laquelle entrerait tout ce qui n'avait pas été donné à la première et tout ce qui avait été recueilli dans l'intervalle.

On ne s'attend certes pas à ce que nous procédions ici à une analyse des matières que contient un in-4° de plus de 700 pages, imprimées sur deux colonnes. Une indication générale suffira pour en donner une idée aux personnes qui n'ont pas encore eu l'occasion de le compulser.

Ce splendide recueil contient tous les noms de nos communes de l'ancien département, tous les noms des villages qui n'existent plus, tous les noms de lieux donnés ou conservés aux cantons formant le ban de chacune de ces localités, tous les noms des forêts, rivières, marais, étangs, fontaines, pâturages, usines, châteaux, églises, chapelles, pèlerinages, chemins, routes, sentiers, etc., etc.; et, ce qui est surtout précieux, il contient les innombrables transformations que ces noms ont subies à travers les âges, avec la date et l'indication des pièces sur lesquelles ces noms et leur transformation ont été relevés. Le tout est classé dans l'ordre alphabétique le plus rigoureux, de sorte que la recherche de ce que l'on désire vérifier ou étudier se fait très facilement et sans perte de temps.

Au point de vue de l'administration générale et surtout de l'administration communale, ce recueil est d'une utilité incontestable. Au point de vue des questions litigieuses, il peut

encore être très utile, en ce qu'il fournit aux parties intéressées des renseignements exacts sur des titres qui existent et qui peuvent être du plus haut intérêt pour ceux qui plaident et ceux qui jugent.

Au point de vue de l'histoire du pays, nous plaçons le livre de M. Stoffel au premier rang de nos instruments de travail. C'est dans les matériaux de ce livre que le chercheur découvrira la lumière destinée à le guider sûrement dans l'étude de nos origines; c'est dans ce livre qu'il trouvera les traces profondes des diverses dominations politiques subies par le pays; c'est dans ce livre qu'il puisera des informations certaines pour compléter la liste des hameaux, villages, forteresses, châteaux, églises et autres établissements qui ont disparu et dont la tradition n'a même pas gardé le souvenir; c'est dans ce livre enfin que le travailleur sérieux trouvera le moyen, par l'indication scrupuleuse et loyale des sources, d'abréger le temps que l'on perd en cherchant, souvent en vain, à les découvrir. Ainsi, le dictionnaire de M. Stoffel rendra des services inappréciables à tous les points de vue que nous avions à cœur de déterminer.

La publication d'un semblable livre est un acte de dévouement. Indépendamment du travail personnel qui, au point de vue pratique, devrait compter pour quelque chose, une aussi importante publication est l'objet d'une dépense considérable. Nous doutons que le nombre des personnes qui savent apprécier ces sortes de travaux soit assez grand pour laisser à l'auteur, obligé de se faire lui-même éditeur, la chance de couvrir ses déboursés. Si nous faisons franchement cet aveu, sans y être aucunement autorisé, c'est à nos risques et périls, fondés sur une longue et réelle expérience. Il est vrai que M. Stoffel n'a entrepris cette grosse affaire que sous les auspices d'une société qui sait discerner et donner son puissant appui même aux œuvres abstraites, quand, par un côté quelconque, elles touchent aux règles de l'utilité. Nous sommes donc sans inquiétude à cet égard, et c'est une raison de plus pour nous croire obligé de recommander spécialement à l'administration communale et au public de la *Revue d'Alsace* le *Dictionnaire topographique* de l'ancien département du Haut-Rhin.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 16e et 17e années (1875 et 1876). — Colmar, imprimerie de Ve Decker, 1877. 1 vol. in-8° de 468 p. et 25 tableaux d'observations météorologiques.

Ce Bulletin est bien rempli. Les travaux qu'il renferme sont nombreux et variés. Les matières scientifiques continuent à répondre au programme que les fondateurs ont assigné à la Société, et l'on voit avec satisfaction que les études tendent à se concentrer de plus en plus sur le champ des explorations locales.

Le catalogue des hémiptères-hétéroptères de l'Alsace et de la Lorraine, les insectes nuisibles de l'Alsace avec un aperçu des insectes utiles, une note sur le papillon *Apollon* observé au fond de la vallée de Masevaux, un coup d'œil sur la végétation de l'arrondissement de Schlestadt, les forêts de l'Alsace et leur exploitation, la perméabilité des roches et la formation des sources, une notice sur la création de la station météorologique de Colmar, avec vingt-cinq tableaux exprimant le résultat des observations qui y ont été faites et qui sont régulièrement continuées, tels sont les principaux travaux scientifiques contenus dans ce bulletin. Leurs auteurs sont : MM. Ferd. Reiber et A. Puton, M. l'abbé Fettig, M. H. L., M. N. Nicklès, M. Ch. Grad, M. J. Fessenmayer, M. Ch. Umber et M. Ferd. Hirn pour le résumé des observations météorologiques faites au Logelbach.

On trouve encore dans ce Bulletin la *Chronique des mines de Sainte-Marie*, de Jean Haubensack, avec une excellente préface historique de M. J. Dietrich; sept notices biographiques concernant des membres décédés de la Société, par MM. les docteurs Faudel et E. Macker ; un deuxième supplément à la *Bibliographie alsatique*, comprenant l'histoire naturelle, l'agriculture et la médecine, la biographie des hommes de science et les institutions scientifiques de l'Alsace, par M. le Dr Faudel, et enfin une notice de M. Ch. Grad sur les grottes de Cravanche et l'homme préhistorique.

Il nous aura suffi d'avoir extrait de la table des matières

les titres de ces divers travaux pour justifier, aux yeux du lecteur, ce que nous disons en commençant et ce que nous répétons pour terminer : Le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, pour les années 1875 et 1876, est bien rempli.

Quelques-uns de ces travaux ont été l'objet d'un tirage à part. Ce sont :

1° Coup d'œil sur la végétation de l'arrondissement de Schlestadt, par M. N. Nicklès, de Benfeld. In-8° de 74 p.

2° Bibliographie alsatique, comprenant l'histoire naturelle, l'agriculture, la médecine et les institutions scientifiques, par M. le Dr Faudel. In-8° de 44 p.

3° La *Chronique des mines de Sainte-Marie*, de Jean Haubensack, par M. J. Dietrich. In-8° de 22 p.

4° La biographie de M. Henri Zæpffel, ancien président de la Société, par M. Faudel. In-8° de 7 p.

5° La biographie de M. Henri Schlumberger, ancien président de la Société, par M. Faudel. In-8° de 12 p.

6° La biographie de M. Ch. Traut, par M. Faudel. In-8° de 6 pages.

7° La biographie de M. Miannée de Saint-Firmin, ancien payeur du Trésor à Colmar, par M. Faudel. In-8° de 7 p.

8° La biographie de M. Victor Robin, ancien ingénieur civil des mines, par M. Faudel. In-8° de 8 p.

9° La biographie de M. Ch. Kœnig, ancien horticulteur et représentant du peuple en 1848, par M. Faudel. In-8° de 8 p.

10° La biographie de M. Henri de Peyerimhoff, ancien magistrat, par M. le Dr Emile Macker. In-8° de 16 p.

M. le Dr Faudel est secrétaire de la Société d'histoire naturelle. Il a eu pour collaborateurs, dans la fondation de la Société et la création de nos collections scientifiques, les divers membres dont il a eu la bonne pensée de retracer la vie et les travaux, et à la mémoire desquels il a voulu payer, au nom de la Société, le tribut de reconnaissance qui leur était dû Tous les membres survivants ne peuvent que s'associer fidèlement à l'œuvre accomplie et à la pensée qui a guidé l'auteur.

Chambre de commerce de Colmar. — Compte-rendu des travaux de la Chambre depuis le 1er janvier 1875 jusqu'au 31 décembre 1876. — Colmar, imprimerie de Ve J.-B. Jung, 1877. In-8° de xxxi-63 p.

Ce compte-rendu renferme beaucoup de renseignements sur les diverses questions d'intérêt public dont la chambre a eu à s'occuper ou au sujet desquelles elle a eu à donner son avis, entr'autres les postes, les voies navigables, les chemins de fer, les douanes, la législation commerciale et industrielle, et enfin l'administration intérieure. Ces matières forment la première partie du compte-rendu. Un appendice ou deuxième partie contient le texte d'une délibération de la commission chargée de répondre aux questions formulées par le *Handelstag* le 21 octobre 1875. Elle est suivie d'une lettre du président, M. F. Hartmann, qui nous paraît avoir servi de base à la délibération de la Chambre. M. Hartmann traite les questions à un point de vue plus général et plus élevé. On sent, à première lecture, la haute compétence de l'auteur en ces matières et son aptitude à résoudre les difficultés. Il les met en relief dans un langage correct, sobre et indépendant; il n'hésite pas à mettre le doigt sur la plaie et à dire franchement sa critique et son remède. En voici un exemple :

« Ce n'est pas sortir des questions qui nous sont posées que d'exprimer le regret que le gouvernement allemand ait méconnu ces tendances unificatrices (il s'agit des traités de commerce) dans la question monétaire, qui exerce une influence directe sur la prospérité du commerce et de l'industrie, et qui, en Alsace, est une des causes de leur malaise. C'est aujourd'hui un fait incontesté que la nouvelle monnaie allemande est, pour le commerce et les industries qui opèrent avec l'Etranger, une cause permanente et irremédiable d'épuisement; qu'elle semble n'avoir été créée que pour procurer aux banquiers des bénéfices abusifs d'agiotage, réalisés au détriment du travail national sur les cours respectifs des monnaies, bénéfices qui eussent été évités, si le gouvernement allemand avait adhéré à l'union monétaire.

« Le malheur en cette affaire est qu'on a voulu, par amour-

propre national, faire une question politique d'une question exclusivement économique. Or, en matière d'économie politique, les erreurs se paient cher; et, lorsqu'elles ont été expérimentées au point que le doute n'est plus possible, le mieux est d'avoir le courage de revenir sur une décision malheureuse. Ce serait un grand honneur pour le gouvernement allemand, en même temps qu'une mesure habile de sa part, d'en revenir à la monnaie adoptée par la France, l'Autriche, l'Italie, la Belgique, etc., tout en maintenant aux diverses pièces divisionnaires leurs dénominations nationales et consacrées, de telle sorte que le mark deviendrait l'équivalent réel et nominal du franc, etc. »

Ce document est suivi des réponses concordantes faites au même questionnaire par la *Société industrielle et commerciale* de Sainte-Marie-aux-Mines.

Œuvres inédites de Dom Calmet, publiées par F. Dinago. Des divinités païennes adorées autrefois dans la Lorraine et dans d'autres pays voisins. — De l'origine du jeu de cartes. — Saint-Dié, imprimerie de L. Humbert, 1876. In-8° de 92 p.

Dom Calmet paraît avoir laissé un certain nombre de manuscrits inédits, dont notre compatriote, M. F. Dinago, vient d'entreprendre la publication. Ces manuscrits sont la propriété de la bibliothèque de Saint-Dié et se rapportent à des sujets qui, presque tous, offrent un intérêt particulier pour l'histoire de la Lorraine et de l'Alsace. Outre les deux premiers travaux dont le titre précède, M. Dinago annonce l'histoire de l'abbaye de Senones, de celle de Munster et du prieuré de Lay-Saint-Christophe, ainsi que d'autres monographies d'un intérêt plus général. Une note renvoie le lecteur à des notices que nous ne connaissons pas, mais dans lesquelles les auteurs, M. Aug. Digot et M. L. Maggiolo, mettent en relief l'utilité et l'attrait de la publication entreprise par M. Dinago. Nous ne pouvons que le féliciter de consacrer à cette œuvre les loisirs dont il peut disposer et l'encourager à la conduire jusqu'à l'épuisement du petit trésor dont la bibliothèque de Saint-Dié est en possession.

La dissertation sur les divinités païennes, qui étaient autrefois adorées en Lorraine et aussi en Alsace, prouve qu'en effet les manuscrits inédits de Dom Calmet peuvent encore être utiles à l'étude de notre histoire locale. Si la méthode de l'auteur laisse beaucoup à désirer, quant à la clarté de la classification, elle ne contient pas moins la substance essentielle de ce que les sources de l'antiquité fournissent de renseignements sur le sujet que le bénédictin se proposait d'approfondir. En jetant cette ébauche dans la circulation, M. Dinago a rendu un véritable service à notre littérature provinciale, car il ne faut pas douter qu'elle soit un excellent point de départ pour l'étude de l'histoire religieuse de nos contrées. C'est en plein paganisme que les premières abbayes se sont fondées, et il ne sera pas sans intérêt, après avoir lu la dissertation que nous signalons, d'assister à l'origine de l'abbaye de Senones et de celle de Munster surtout, qui a fourni plusieurs évêques au siége de Strasbourg.

Un bas-relief du Donon. — *Bellicous* — *Surbur.* — Fac-simile inédit d'après le dessin original de la bibliothèque de Saint-Dié, avec une notice par F. Dinago, avocat. In-8° de 4 p. et 1 pl.

Le dessin dont il s'agit présente une image aux formes et aux contours assez nettement déterminés pour qu'il ne soit pas permis de se méprendre sur l'espèce des animaux que le monument représente ou représentait. Reste à savoir si le crayon de l'artiste ou de l'archéologue n'y a pas mis du sien. Le dessin est sans date, sans nom d'auteur, et la notice est muette sur ce point. On se demande donc si la levée a été faite à une époque antérieure ou postérieure à celle où Montfaucon, Schœpflin et Dom Calmet ont reproduit le même monument.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le premier de ces animaux représenté, par le dessin dont il s'agit, est un lion, comme le dit la notice, et non un chien, comme l'ont cru Montfaucon, Schœpflin, Dom Calmet et d'autres après eux.

Quant à l'interprétation de ce symbole, les connaissances

modernes sur nos origines portent à adopter l'une au moins des solutions qui ont été proposées.

Montfaucon, qui a vu un chien dans l'image de *Belliccus* et un sanglier dans celle de *Surbur*, considère le monument comme un trophée de chasse.

Schœpflin, au contraire, a vu dans l'ensemble du monument le sacrifice d'un chien et d'un sanglier au Dieu Mercure.

Dom Calmet a vu dans le premier animal le symbole d'un guerrier alsacien de la famille de Surbourg. Il a pensé que ce guerrier pouvait avoir fondé l'abbaye de Surbourg ou contribué à sa fondation.

Grandidier n'y a vu qu'un trophée de chasse, comme Schœpflin, mais il a ajouté que ce trophée paraît avoir été élevé par un Gaulois à son chien, *Bellicus*, qui, au fond des forêts du Donon, avait forcé et terrassé un sanglier, *surbur*, nom celtique de cet animal.

L'abbé Bexon, mort en 1780, a vu dans le bas-relief un monument de la conquête des Gaules par les Romains. Le chien — qui est un lion d'après le dessin de la bibliothèque de Saint-Dié — représente les Romains vainqueurs, et le sanglier les Celtes vaincus.

Un archéologue moderne, M. Voulot, voit dans le premier des animaux du bas-relief un taureau-bison lancé contre un sanglier. Quant à la signification symbolique du monument, il l'explique ainsi : « Le culte de *Surbur*, autochtone, a été remplacé ou au moins amoindri par le culte exotique de *Beilissus*, le représentant de la civilisation sémitique des Pélasges d'Asie ».

Cette interprétation, tout à fait nouvelle, implique l'occupation du pays par les Pélasges, bien longtemps avant l'existence de la nationalité gauloise.

Nous bornons à celles qui précèdent les citations que l'on pourrait encore produire concernant ce monument. Elles sont assez nombreuses pour permettre au lecteur de se faire une idée du langage de la pierre taillée, quand l'amour de la science porte des hommes expérimentés à lui arracher ses secrets.

Statuts de la Société des arts de Mulhouse. — Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 9 décembre 1876. — Mulhouse, imprimerie Ve Bader et Ce, 1877. In-8° de 27 p.

L'impression de cette plaquette répond à la matière qui en est l'objet : c'est une petite production de typographie artistique.

Quant à la Société, qui s'est donné, sans bruit, les statuts que cette plaquette renferme, elle ne trouvera pas mauvais que nous divulguions dans cette *Revue* le but qu'elle se propose, et les voies et moyens qu'elle met à la disposition de ses administrateurs pour l'atteindre.

La Société a pour but de répandre et de développer le goût des arts. Elle fonctionne sous le patronage de la Société industrielle. Elle organise périodiquement des expositions de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure, de lithographie et d'arts iudustriels, auxquelles des artistes de tous les pays pourront être invités à prendre part. Elle s'efforcera en particulier d'assurer dans une large mesure le concours des artistes alsaciens et lorrains.

Il y aura au moins une exposition publique tous les trois ans.

La Société recueille et capitalise des fonds destinés à l'achat d'œuvres d'art. Les œuvres acquises sont distribuées entre les sociétaires par la voie du tirage au sort.

Les ressources dont elle peut disposer sont consacrées à l'accroissement du Musée des beaux-arts de la Société industrielle.

Pour varier ses expositions, provoquer des échanges et élargir son cercle d'action, la Société entre en relations avec les sociétés qui ont le même but.

Le public de la *Revue* sera au courant de la louable pensée des fondateurs, lorsque nous aurons ajouté que chacun de ceux-ci verse *annuellement* une quote-part d'au moins cent francs, et qu'au moment de la constitution de la Société, elle comptait quatre-vingt-huit adhérents représentant cent-quatre quotes-parts, soit un revenu annuel assuré de 10,400 fr., indé-

pendamment des cotisations des membres ordinaires fixées à 10 francs.

Le comité d'administration est ainsi composé : MM. Engel-Dollfus, président; Ernest Zuber, vice-président; Léon Kœchlin, secrétaire, et M. C. de Lacroix, trésorier.

Sont membres de droit : MM. Auguste Dollfus, président de la Société industrielle, et Alfred Kœchlin-Schwartz, secrétaire du comité des beaux-arts.

Sont membres titulaires : MM. F. de Niederhæusern, Eugène Kœchlin, Bidlingmeyer, Bulffer, Alfred Favre, Louis Huguenin, Ehrmann, Haurez, Rod. Kœchlin et L. Schœnhaupt.

Sont membres suppléants : MM. Alfred Engel, Iwan Rack, Lauth-Scheurer, Jules Dollfus, Paul Marin et Ernest Lalance.

Notice biographique sur M. Jean-Auguste Michel, par M. Auguste Stœber. — In-8° de 13 p.

C'est à un homme voué à l'enseignement, c'est à un collègue et à un ami que M. Auguste Stœber a été chargé par la Société industrielle de Mulhouse de consacrer la notice parue dans le Bulletin de cette Société et tirée à part sous le titre qui précède. M. Michel a laissé des souvenirs fort honorables à Mulhouse, ainsi que dans toute l'Alsace; son biographe les a recueillis avec autant de piété que de mesure et de modération. La Société industrielle, en les consacrant par la publication de la notice, a montré, une fois de plus, combien elle sait honorer la mémoire des hommes dont la vie a laissé des traces utiles dans la vie de la cité.

Vers les Vosges — *Phalsbourg et Sarrebourg et leurs environs,* — par Arthur Benoit, avec des planches lithographiées. — Strasbourg, chez les principaux libraires, MDCCCLXXVI. Un vol. in-8° de 322 p.

On aime à se trouver en présence d'un compatriote qui voue au petit coin de terre où il est né une affection d'autant plus vive que les regrets sont plus poignants. Mais il a, comme toute nature d'élite, la fierté de n'exprimer ces regrets qu'au

moyen de la concentration de ses recherches et de ses études sur le terrain limitant le premier horizon du véritable patriotisme, c'est-à-dire de la patrie à laquelle on appartient par le droit du berceau. Faire revivre le passé et les souvenirs, n'est-ce point la réalité idéale contre laquelle toute force humaine est impuissante? C'est certainement la pensée qui a porté l'auteur à réunir, dans le volume que nous annonçons, ses notes de voyage, les pièces rares ou inédites, les biographies et les renseignements puisés aux archives concernant les cantons d'Albestroff, de Dieuze, de Drulingen, de Fénétrange, Lorquin, Phalsbourg, Réchicourt-le-Château, Saar-Union, Sarrebourg, Saverne et Vic-sur-Seille.

Les cent quatre-vingts notices renfermées dans ce recueil sont d'une lecture fort agréable et utile. Le travailleur y aura souvent recours pour fixer les dates et les faits qu'il voudra approfondir. Ce volume est en quelque sorte la chronique saargauvienne, susceptible, il est vrai, d'être non pas revue et corrigée, mais considérablement augmentée. C'est une tâche que M. A. Benoit saura certainement remplir à la satisfaction de tous ceux qui portent de l'intérêt à notre littérature provinciale.

Les agréments iconographiques de ce charmant volume, tiré à 70 exemplaires seulement, consistent en un frontispice, d'après une gravure sur bois du XVIe siècle; les armoiries de Phalsbourg et de Sarrebourg; la carte du pays de la Sarre; les armoiries de ce pays; la porte d'Allemagne de Phalsbourg; Diane de Dommartin et la tombe de Mathias Kilburger à Fénétrange.

Guide du voyageur à Mulhouse, avec un plan de la ville, par M. Meyer. — Mulhouse, imprimerie Ve Bader et Ce, 1877. In-8° de 203 p.

Le titre de ce livret dit ce qu'il contient, c'est-à-dire les adresses utiles aux voyageurs, aux commerçants et même aux particuliers. Il est bien conçu et bien ordonné. L'auteur l'a fait précéder d'un extrait de la chronique de Mulhouse, d'un

aperçu historique des progrès de l'industrie dans cette ville, de renseignements excellents sur les anciennes maisons industrielles, et des indications nécessaires sur les divers services politiques et administratifs de la cité.

Littérature du dialecte alsacien. — Bibliographie des compositions écrites dans ce dialecte et qui ont été imprimées, par Louis Mohr. — Strasbourg, imprimerie de R. Schultz et Cᵉ, 1877. In-8° de 22 p.

M. Mohr s'applique depuis de longues années à recueillir tout ce qui paraît en patois alsacien. Sa collection est déjà fort respectable, si elle ne peut pas encore avoir la prétention d'être complète. Cette spécialité a son mérite et offre beaucoup d'intérêt. M. Mohr, qui est bien au courant de ce genre de bibliographie, a voulu en dresser le catalogue et, ce qui est précieux, il a fait suivre chaque article recensé d'une notice descriptive du volume ou de l'écrit. Ledit catalogue est imprimé sur beau papier à la cuve et n'a été tiré qu'à cent exemplaires destinés au commerce.

Elsæsser Schatzkæstel = *Trésor alsacien*. — Sammlung von Gedichten und prosaischen Aufsätzen in Strassburger Mundart, nebst einigen Versstücken in andern Idiomen des Elsasses. — Strasbourg, imprimerie de R. Schultz et Cᵉ, successeurs de Berger-Levrault, 1877. 1 vol. in-8° de XI-512 p.

Cette anthologie alsacienne, réunissant à des compositions inédites la plupart des compositions antérieures disséminées dans divers ouvrages et publications, est imprimée en deux couleurs, avec encadrements et sur beau papier chamois. Les éditeurs ont voulu, sans doute, honorer la langue populaire du pays, en consacrant à ce recueil les plus belles ressources de la typographie moderne.

Un classement intelligent des matières a présidé à la composition du volume. Le chapitre Iᵉʳ comprend toutes les pièces se rapportant au foyer, à la ville et à ses avantages naturels;

Digitized by Google

le chapitre II, tout ce qui touche à l'âme, au cœur et à l'esprit; le chapitre III s'accommode des productions humoristiques; le chapitre IV accueille la fable, le proverbe, le conte et l'anecdote, tandis que le chapitre V se contente des bavardages; au chapitre VI appartiennent la charade, l'énigme et la farce. Le chapitre VII n'est que prose et le chapitre VIII et dernier que poésie conforme aux idiomes de Wissembourg, Bischwiller, du Kochersberg, de la Wantzenau, de Schiltigheim, Colmar, Mulhouse et du Sundgau.

Cette laconique annonce suffira pour donner au lecteur un avant-goût des matières variées qu'il trouvera dans ce charmant volume essentiellement alsacien.

Drei Aehren = *Trois-Epis*, dans la Haute-Alsace. — Poésies, par Aug. Stœber. Nouvelle édition, augmentée. — Strasbourg, imprimerie de R. Schultz et Cᵉ, successeurs de Berger-Levrault, 1877. In-12 de VIII-88 p.

Ce bouquet, composé par la main d'un poète au moyen de la flore de la montagne, des inspirations que celle-ci éveille et des réminiscences historiques se rapportant à l'horizon qu'elle présente, ce bouquet, disons-nous, est dédié à la mémoire d'Auguste Nefftzer et au souvenir de quelques amis, qui ont l'habitude de se retrouver, une ou deux fois l'an, en ce lieu charmant et paisible de nos Vosges orientales. Avec ce guide en main, le poète nous conduit à tous les sites les plus avantageux de la station et, sans fatigue, il nous ramène au gîte, après avoir rêvé, pendant quelques instants, aux douceurs d'une saine villégiature.

Ce petit livre a la saveur et l'attrait des choses excellentes.

Mélanges alsaciens. — Trente-huit tirages à part de matériaux et notices parus en feuilleton dans le *Journal de Mulhouse* et se rapportant spécialement à l'Alsace. — In-8° d'un ensemble de 400 p.

Le patriote et l'ami auquel on doit cette collection est M. Dollfus, autrefois prote de l'imprimerie Risler et du *Journal de Mulhouse*. Il sollicitait, au profit du journal, auquel il en a lui-même fourni quelques-unes, des communications

de toute espèce se rapportant à l'Alsace, puis il en faisait un tirage à part au profit des collectionneurs et des personnes que ces matériaux intéressaient. La collection (tout en in-8°), qui vient de nous être remise, renferme les sujets suivants :

1° L'Alsace pendant la période tertiaire, 23 p., de J. Delbos, 1869; 2° Description de la ville de Mulhouse, tirée de : *L'état et les délices de la Suisse*, t. IV, 1764, 9 p. avec un feuillet formant titre ; 3° Le drapeau d'honneur de Mulhouse, 1512, français et allemand, 11 p. ; 4° Description de la ville de Thann, tirée de l'*Album alsacien*, 12 p.; 5° Wesserling, par le docteur Sacc, 8 p.; 6° Saint-Hypolite (*Album alsacien*), 4 p.; 7° Hohenkœnigsburg (*Album alsacien*), 4 p.; 8° Mandeure, tiré des *Annales* de Malte-Brun, 4 p.; 9° Die Stadt Belfort, im 17. Jahrhundert, tiré de Balthasar Han, 4 p.; 10° Türkheim, tiré de Billing, 4 p.; 11° Die Kirche von Ottmarsheim im Elsass, du Dr J. Burckhardt, 13 p.; 12° Beschreibung der Statt Rufach, de Séb. Munster, 8 p.; 13° La bataille de Türckheim, par Ozaneau, 28 p.; 14° Charles-le-Téméraire devant Mulhouse, par J.-B. Sœhnlin, 6 p.; 15° Jean-Frédéric Oberlin, tiré du *Courrier de France*, 8 p.; 16° L'apprenti, légende mulhousienne, par Souvestre, 32 p.; 17° Le bourreau de Colmar, tiré des *Mémoires* de Mme d'Oberkirch, 9 p.; 18° Anniversaire tricentenaire de l'introduction de la Réformation à Colmar, 3 p.; 19° Une révolution à Colmar, d'après la *Chronique de Colmar*, 8 p.; 20° Incendie de la tour de Saint-Martin de Colmar en 1572, tiré du *Patriote alsacien*, 7 p.; 21° Règlement de 1752 concernant le service des incendies à Colmar, 7 p.; 22° Pierre tombale d'un Alsacien à Francfort, 8 p.; 23° L'Ochsenfeld, ses antiquités, ses traditions, 7 p.; 24° Le château de Wildenstein, par Aug. Stœber, 7 p.; 25° Les sorcières brûlées en Alsace de 1572 jusqu'en 1620, d'après la *Chronique des Franciscains de Thann*, 8 p.; 26° Un pèlerinage malheureux, d'après X. Mossmann, 7 p.; 27° Au Renard-prêchant, 8 p.; 28° Dieu protége Mulhouse, 4 p.; 29° Histoire de la fabrication des brosses, 3 p.; 30° Le triomphe de la vertu, 8 p.; 31° Notice sur Jean Braun le vieux, par Aug. Stœber, 4 p.; 32° Entretien d'Henri avec son ami, à propos du Galleberg, 8 p.; 33° Dusselbach-Hussel-

bach, légende de la vallée de Masevaux, 3e édition, 13 p.; 34° Kurze Beschreibung der Stadt Mülhausen und ihres Gebiets, par Jean-Conrad Fæsi (Zürich 1768), 37 p.; 35° L'insurrection de la vallée de Saint-Amarin en juillet 1789. Lettre de M. de la Rochelambert, avec annotations par Angel Ingold, 24 p.; 36° Notice sur les tremblements de terre qui ont agité l'Alsace et le pays de Bâle dans le XIIIe et le XIVe siècle, par Bourlot, 8 p.; 37° La pierre des flagellants, légende alsacienne, par un touriste, 32 p.; 38° Au d'r lange, g'strenge Herr Winter, 3 p.

Die Bevœlkerung der Gemeinden in Elsass-Lothringen, nach der Zählung vom 1. Dezember 1875. Herausgegeben von dem städtischen Bureau des kaiserlichen Oberpräsidiums in Strassburg. = **Population des communes de l'Alsace-Lorraine,** d'après le recensement du 1er décembre 1875. Publié par le bureau statistique de la présidence supérieure de Strasbourg. — Strasbourg, imprimerie de R. Schultz et Ce, 1877. In-8° de XXVIII-125 p.

La statistique dont il s'agit est le résultat du second recensement opéré par l'administration allemande depuis la conquête de l'Alsace-Lorraine. Ce résultat est exposé avec clarté dans une série de tableaux se rapportant à la nouvelle division politique du pays. Il aurait été intéressant d'avoir pour point de comparaison les chiffres du recensement qui a précédé la fatale et désastreuse année 1870. Le satisticien de la présidence supérieure l'a compris; mais il dit, dans son introduction, que cette comparaison n'eût pas été possible à établir par la raison que l'Alsace-Lorraine actuelle ne correspond pas aux circonscriptions des trois départements dont l'administration française faisait le recensement de la population. On comprend que l'allégation est produite dans le seul but d'éviter un surcroît de travail et une comparaison désavantageuse. Un des collaborateurs de cette *Revue* se chargera peut-être de l'établir un jour, car rien n'est plus éloquent que les chiffres.

Le travail que la présidence supérieure place sous les yeux du public est fort bien conçu et fort bien imprimé. Il constate

que, malgré les nombreuses immigrations allemandes, la population du terrain conquis va en diminuant. Ainsi, elle était en 1871 de 1,549,738 habitants et de 1,531,804 au recensement de la fin de 1875. Elle a donc perdu 17,934 habitants dans l'espace d'un recensement à l'autre, c'est-à-dire dans l'espace des années 1872, 1873, 1874 et 1875.

Elle constate, en outre, que la plus forte proportion des pertes s'applique à la Lorraine et ensuite à la Haute-Alsace. Elle est de 2.08 °/₀ en Lorraine, de 1.20 °/₀ en Haute-Alsace et de 0.37 °/₀ en Basse-Alsace. Ces proportions seraient, on le concevra, beaucoup plus élevées si, dans un travail de ce genre, il eût été possible d'opérer sur la seule population aborigène d'abord, et ensuite sur la population hétérogène ou immigrée.

Nous ne pousserons pas plus loin notre investigation, car nous n'avons d'autre but que de signaler au lecteur le VIIe fascicule du bureau statistique de la présidence supérieure, qui est, nous le répétons, clairement établi et très bien imprimé.

Strassburger Münsterbüchlein. — Eine populäre Darstellung, von Prof. Dr F. X. Krauss. = **Livret de la cathédrale de Strasbourg.** — Edition populaire, par le professeur Dr F. X. Krauss. — Strasbourg, imprimerie de R. Schultz et Ce, 1877. In-12 de 60 p.

Une édition de ce livret en langue française et une édition en langue anglaise sont en préparation. Le livret contient, outre la partie historique, d'après les documents connus, une vue de la cathédrale, une vue de l'horloge astronomique et une carte des environs de la ville, de Mundolsheim à Graffenstaden et de Wolfisheim à Kehl.

Craufthal. — Excursion du 17 juin 1877. — Strasbourg, MDCCCLXXVII. Petit in-8° de 44 p., avec lettres, vignettes et 3 planches.

La *Chorale* de Strasbourg est une société qui a de l'expérience et de la vitalité. Elle continue ses excursions réglemen-

taires, et elle a parmi ses membres de nombreux éléments pour donner à ses fugues périodiques l'attrait et le charme nécessaires à quelques journées de délassement et de bonne confraternité. Le souvenir de chacune de ses excursions est consacré par une plaquette d'une lecture agréable, toujours pleine de traits spirituels, de relations et de descriptions intéressantes. La collection de ces feuilles légères et cordiales, destinées aux seuls membres de la Société, a sa place dans nos *curiosa* alsatiques, en ce qu'elles donneront à nos descendants une idée des liens qui ont adouci, pendant quelques instants, la tristesse des temps actuels.

Plan von Strassburg. Zur Geschichte seiner Befestigung von den ältesten Zeiten bis zum Ende des XVI. Jahrhunderts, von Pœlnitz, Premier-Lieutenant im Ingenieur-Corps. = **Plan de Strasbourg,** pour servir à l'histoire de ses fortifications depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIe siècle, par Pœlnitz, premier-lieutenant du corps du génie. — Strasbourg, imprimerie de R. Schultz et Ce, 1877. In-8° de 6 p., avec un plan teinté.

Le titre indique suffisamment le contenu de ce petit travail: un résumé historique des divers agrandissements de la ville et un plan qui paraît calqué sur celui de Silbermann. Les diverses teintes délimitent, plus ou moins exactement, les six agrandissements de la ville à travers les âges.

Fr. Kurtz.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME VI DE LA NOUVELLE SÉRIE — 1877

JANVIER — FÉVRIER — MARS

Pages

ETIENNE BARTH. — Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et les environs — Introduction — Deux Allemands parmi les hommes de 1789, quarante-six parmi les hommes de 1793 — Ouvrages consultés — Liste des 269 de 1789 — Commencement des notes biographiques, lettre A à lettre D 5-42

RODOLPHE REUSS. — Le sac de l'hôtel-de-ville de Strasbourg, le 21 juillet 1789, d'après un document inédit — Quelques mots sur cet épisode — Relation inédite — Appendice tiré des mémoires de Rochambeau et du récit de Young 43-58

CH. SCHMIDT. — Livres et bibliothèques à Strasbourg au moyen-âge — La bibliothèque de la *Chartreuse* — Livres servant au culte — Archives des églises — Bibliothèques particulières — Pierre de Gengenbach, Paul Munhart, Jean Simler, Louis d'Odratzheim, Pierre Schott, etc. — Disposition et usage des bibliothèques — Industrie concernant les livres — Parcheminiers, Papetiers — Libraires — Relieurs 59-85

P.-E. TUEFFERD. — Etude sur l'humanité préhistorique, 2e partie — Stations des pays de Montbéliard et de Belfort — Mont-Vaudois — Châtillon — Mont-Bart — Gramont — Giémont — Châtillon près Montécheroux — Parc de Montbéliard — Bethoncourt — Hérimoncourt — Ancienne citadelle — Grandmont — La Choux — Le Monterot — Pont-Sarrazin — Ballon de Roppe 86-102

DAG. FISCHER. — Histoire de l'ancien comté de Saarwerden et de la prévôté de Herbitzheim — Introduction — Chapitre Ier, les comtes de Saarwerden 103-124

AUG. QUIQUEREZ. — Pleujouse — Topographie du château — Légende — Le vin de Lucelle — L'argenterie de la châtelaine 125-134

ARTH. BENOIT. — Extrait des notes manuscrites du commandant Hesselat — Le général Foy — La mort du général Abatucci — Mirabeau au fort de Joux — Eulogie Schneider Coster Saint-Victor — Origine et travaux du commandant ... 135-142

ARTH. ENGEL. — Piéfort en or de la ville de Strasbourg 143-144

AVRIL — MAI — JUIN

A. BARTH. — Eugène Ensfelder — 1836 à 1876 — Sa place dans le mouvement artistique en Alsace — Sa naissance — Son éducation de famille — Ses premiers essais — Son éducation classique — Le choix de sa carrière — Résistances de

Pages

sa famille — Ses études théologiques — Ses compositions artistiques dans les heures de loisir — Son séjour à Genève — Ses fonctions de vicaire à Hausbergen, à Sainte-Aurélie, au Temple-Neuf et à Bouxwiller — Sa carrière artistique — Sa correspondance intime — Sa mort — Une planche 145-176

DAG. FISCHER. — Histoire de l'ancien comté de Saarwerden et de la prévôté de Herbitzheim — Première suite — Les comtes de Saarwerden — Leurs alliances — Leurs sépultures — Leurs possessions — Leurs résidences — Jalousies — Guerres — Ravages du comté, etc. 177-206

AUG. STŒBER. — Cadeaux officiels faits à divers titres par le Magistrat de l'ancienne République de Mulhouse — XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles — Sources des notices — Cadeaux aux princes, ambassadeurs et autres diplomates — Aux militaires et ingénieurs — Aux bourgmestres et syndics de Mulhouse — Aux savants — Aux artistes — A l'occasion des baptêmes — Incendies — Secours 207-220

P.-E. TUEFFERD. — Etude sur l'humanité préhistorique — Suite et fin — Deuxième partie — Stations préhistoriques des pays de Montbéliard et de Belfort — Stations de la plaine — Mandeure — Près de Dung — Sainte-Suzanne — Sablières de Bart — Colombier — Fontaine — Dâle — Saint-Walbert-lez-Hericourt — Cavernes — Grottes de Chataillon, près de Voujaucourt — Caverne de Cravanche, près de Belfort — Monuments mégalithiques — Menhirs et tumuli de la Bouloie, près d'Herimoncourt — Les roches de Chagey — Pierre de Saint-Delle à Genéchie — Autres localités où l'on a trouvé des antiquités préhistoriques 221-233

CHARLES GRAD. — Orographie de la chaîne des Vosges — Avec le tableau des altitudes de la ligne de faîte depuis le Valdieu, au bief de partage dans le sud des Vosges, jusqu'à l'entrée de la chaîne dans le Palatinat, sur la frontière de la Bavière — Altitude des ramifications du ballon d'Alsace, du ballon de Guebwiller et du Hohneck, des montagnes de la vallée de Munster, du massif du Champ-du-Feu, des basses Vosges, entre Saverne et Wissembourg, et des cols où passent les routes, des lacs des Vosges, des sources d'eau minérale, des cours d'eau autour du grand ballon, des localités habitées toute l'année, des ruines du moyen-âge et des limites de certaines cultures 234-249

ETIENNE BARTH. — Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et dans les environs — Première suite — Le baron Philippe-Frédéric de Dietrich, comte du ban de la Roche, etc., etc. — Lettre D à lettre H. 250-288

JUILLET — AOUT — SEPTEMBRE

ARTH. ENGEL. — Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace (n° 3) — Monnaies et médailles d'Alsace inédites ou peu connues, tirées des principaux cabinets publics et particuliers — Aperçus critiques sur l'ouvrage de Berstett — Monnaies de Colmar — Haguenau — Landgraves de la Haute-Alsace — Landau — Mulhouse — Murbach et Lure — Ferrette — Schlestadt — Abbayes de Selz ou de Wissembourg — Strasbourg, mérovingiennes, deniers impériaux, monnaies des

Pages

évêques — Strasbourg ville — *A.* Médailles académiques; *B.* Des jubilés; *C.* Alliances avec les villes suisses; *D.* Tir au canon; *E.* Diverses; *F.* Comète; *G.* Cathédrale; *H.* Rétablissement de la monnaie épiscopale; *I.* Passage de Marie-Antoinette — Thann — Wissembourg — Appendice — 11 planches 289-330

Dag. Fischer. — Histoire de l'ancien comté de Saarwerden et de la prévôté de Herbitzheim — Deuxième suite — Chap. II. Les comtes de Mœrs-Saarwerden — Frédéric Ier succède à son oncle Henri II de Saarwerden — Ses démêlés avec Raoul de Coucy, évêque de Metz — Il est impliqué dans les troubles de la Lorraine et du Westreich — Il est battu dans la guerre des *quatre seigneurs* — Nouvelles hostilités contre la ville de Metz — Le duc de Lorraine intervient en faveur de la ville — Provocation des seigneurs coalisés — Rencontre à Champigneulles — Les coalisés sont défaits et prisonniers du duc Charles — Ravages de leurs terres — Frédéric de Mœrs engage la seigneurie de Saarunion pour sûreté de sa rançon — Frédéric se ligue avec l'évêque de Strasbourg, Guillaume de Diest, avec Louis de Lichtenberg et autres — L'évêque de Metz est réintégré dans la suzeraineté sur le comté de Saarwerden et Frédéric devient son vassal, etc., etc. 331-368

Ed. Ensfelder. — Souffrances de Riquewihr pendant la guerre de trente ans — Pillages, réquisitions, otages et rançons — Siége de la ville en 1635 par un détachement de l'armée impériale — Capitulation — Une sculpture que l'on dit représenter le traître qui livra la ville — Détresse de la population — Mortalité — Secours fournis par Strasbourg — Jour de prières commémoratives 369-380

Aug. Stœber. — Lettre de David-Chrétien Seybold, ancien professeur de gymnase de Bouxwiller à une dame de la même ville — Quelques mots sur l'auteur de cette lettre — Le pasteur Brauer, de Hunawihr — Un cortége de noces à Colmar — Les tresses catholiques et les tresses luthériennes — Visite à l'institut Pfeffel — 1781 381-384

Rodolphe Reuss. — Jean Geiler de Kaysersberg — Un réformateur catholique à la fin du XVe siècle — Etude sur sa vie et sur son temps, par l'abbé Louis Dacheux, prêtre du diocèse de Strasbourg — 1876. 1 vol. in-8° de 583 p. 385-400

Etienne Barth. — Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et les environs — Troisième suite — Hervé — Hirschel — Hirth — Hoffmann, etc., etc. 401-432

OCTOBRE — NOVEMBRE — DÉCEMBRE

P.-E. Tuefferd. — La Décapole alsacienne — Notions préliminaires sur la condition politique du pays avant le partage de l'Empire de Charlemagne — Certains centres deviennent ensuite des villes impériales, puis des villes libres impériales — Ces villes ne cessèrent de jouer de l'immédiateté — Elles furent d'abord au nombre de dix, auxquelles les empereurs donnèrent un préfet provincial, chargé de les défendre et de faciliter leur fédération — Ce fut l'origine de la Décapole, constituée définitivement en 1348 — D'autres villes sont ensuite admises — Texte de l'acte constitutif 433-444

Pages

X. Mossmann. — Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans — Conduite des Suédois à Colmar — Contributions, entretien des troupes — Situation de la ville à la chute de l'administration catholique — Alliance de Heilbronn — Mesures réparatrices du chancelier Oxenstiern — Fortifications — Dîme extraordinaire — Premier siége de Brisach — Intervention de l'Espagne et du duc de Lorraine — Alliance de la France et de la Suède — Nouveaux excès suédois — Ravages des Impériaux — Nouvelles démarches de la ville pour obtenir une réduction de ses charges de guerre 445-474

Dag. Fischer. — Histoire de l'ancien comté de Saarwerden et de la prévôté d'Herbitzheim — Chap. III — Le duc de Lorraine et le comte de Nassau-Saarbruck se disputent le comté de Saarwerden — Sécularisation de l'abbaye d'Herbitzheim — Notice historique sur ce monastère..... 475-503

Etienne Barth. — Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et les environs — Mathieu, Mayno, Mennet, de Metz, Momy, Monterrand, Monrecour, Monfort, Montjoye, Montrichard, etc., Noisette, Oberlin, Osterrieth, Ottmann, Pasquay, Pistorius, Poirot, Popp, Radot, Raffin, Rau, Rausch, Reichard, Riehl, Rœderer, Rollé de Baudreville, Rouget de l'Isle, Rumpler, Sainval, Saltzmann, Saucerotte, Saum, Schertz, Schott, Schweighæuser, Silberrard, Spielmann, Stuber, Teutsch, Thomassin, Treuttel..... 504-548

Arth. Benoit. — Deux lettres inédites du pasteur Oberlin à la bibliothèque de Nancy..... 549-551

Fréd. Kurtz. — Bulletin bibliographique — I. L'ancienne Alsace à table, par Ch. Gérard — II. Dictionnaire topographique de la Haute-Alsace, par G. Stoffel — III. Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar — IV. Compte-rendu de la Chambre de commerce de Colmar — V. Œuvres inédites de Dom Calmet, par M. F. Dinago — VI. Un bas-relief du Donon-Bellieus-Surbur, par F. Dinago — VII. Statuts de la Société des arts de Mulhouse — VIII. Notice biographique sur M. Jean Michel, par M. Aug. Stœber — IX. Vers les Vosges — Phalsbourg et Sarrebourg et leurs environs, par M. Arth. Benoit — X. Guide du voyageur à Mulhouse, par M. Meyer — XI. Littérature du dialecte alsacien, par Louis Mohr — XII. Trésor alsacien, recueils de chants populaires — XIII. Trois-Epis, par Aug. Stœber — XIV. Mélanges alsaciens, par M. Dollfus — XV. Population des communes d'Alsace-Lorraine d'après le dernier recensement — XVI. Livret de la cathédrale de Strasbourg, par F.-X. Krauss — XVII. Cranfthal, excursion de la Société de chant la *Chorale* de Strasbourg — XVIII. Plan de Strasbourg pour servir à l'histoire de ses fortifications jusqu'à la fin du XVIe siècle, par Pœlnitz..... 552-572

Strasbourg — Imprimerie Veuve Bader & Cie

Widener Library
44 105 180 442